REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

TROISIÈME SÉRIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

P. JOUGUET ET A. ERNOUT

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

DIRECTEURS D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

ANNÉE ET TOME II

(53e de la collection)

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1928

TOUS DROITS RÉSERVÉS

LA CHRONOLOGIE DE LA PREMIÈRE GUERRE DE MACÉDOINE

Nous ne possédons aucun récit suivi et complet de la première guerre de Macédoine. L'histoire de Polybe, relative à cette période, ne nous est parvenue que dans un état tout à fait fragmentaire. Tite Live traite de la guerre contre la Macédoine seulement dans la mesure où les Romains étaient directement engagés. Une des conséquences de cet état de nos sources est l'incertitude en ce qui concerne la chronologie de la guerre et en général des événements qui s'accomplirent en Grèce et dans l'Orient hellénistique durant les années 216-200. Les travaux modernes sur cette question ne font pas défaut, mais leurs auteurs sont loin d'être d'accord même sur les points principaux. Il suffit de comparer les opinions de M. Clementi [1], Costanzi [2], Niccolini [3], G. de Sanctis [4] et MM. Holleaux [5] pour s'en rendre compte. L'incertitude concernant la chronologie de la guerre est d'autant plus regrettable que l'enchaînement causal des événements et leur interprétation historique dépendent étroitement de leur ordre chronologique. En conséquence, pour l'histoire de la guerre, l'examen des questions de chronologie douteuses s'impose avant toute autre discussion, et c'est ce que le présent article a précisément pour objet.

Parmi les faits connus par les débris de notre tradition, il y en a dont la date est attestée par nos sources. Cela ne veut pas dire que ces dates doivent être considérées comme assurées. Au contraire, nous verrons que plusieurs d'entre elles, et des plus importantes, sont contestées et rejetées par divers savants modernes. Néanmoins, il me paraît évident que toute étude chronologique doit prendre pour point de départ les dates transmises par la tradition, les examiner quant à leur juste valeur et en tirer des conclusions pour les événements dont la position chronolo-

1. La guerra annibalica in Oriente dans les Studi di storia antica publ. par J. Beloch, I (1891), p. 51 ss.
2. Dans les Studi storici per l'antichità classica de M. Ettore Pais, I (1908), p. 31 ss. et II (1909), p. 214 ss.
3. Studi storici.., V (1912), p. 108 ss.
4. Storia dei Romani, III, 2, p. 440 ss.
5. Rome, la Grèce et les monarchies hellénistiques au IIIe siècle av. J.-C., 1921.

gique n'est guère attestée ou bien l'est seulement d'une manière indirecte.

Polybe témoigne expressément que l'idée d'entreprendre la lutte contre les Romains fut suggérée à Philippe V par la nouvelle de la bataille du lac Trasimène. Le premier effet des intentions antiromaines du roi fut la conclusion de la paix avec les Étoliens à Naupacte. Tous ces faits sont chronologiquement bien fixés. La bataille du lac Trasimène se place au printemps, la paix de Naupacte en été 217.

Immédiatement après la paix, c'est-à-dire fin de l'été et automne 217, tombe la campagne de Philippe V contre Skerdilaïdas [1]. Au commencement de l'été suivant [2] se place l'expédition maritime de Philippe en Illyrie. Toutes ces dates sont bien attestées et personne n'a jamais songé à les mettre en doute. De même, l'événement par lequel la guerre entre Rome et la Macédoine a été formellement ouverte, c'est-à-dire le traité avec Hannibal, est chronologiquement bien fixé. Tite Live le place en 215 [3], probablement à la fin du printemps ou au début de l'été. Toutefois, les premières opérations militaires de Philippe contre les Romains seraient, d'après le même auteur, postérieures de presque une année à la conclusion du traité macédo-carthaginois et n'auraient commencé qu'en été 214 [4]. A vrai dire, Tite Live explique [5] ce retard par les aventures que durent subir les négociateurs macédoniens de l'alliance punique, qui tombèrent deux fois aux mains de l'ennemi. Cette explication paraît insuffisante vu que, d'après Tite Live lui-même, l'entente macédo-punique a abouti définitivement au cours de l'été 215, et que Philippe avait le plus grand intérêt à entrer en campagne aussitôt que possible pour profiter du désarroi des Romains après la plus grande défaite de leur histoire. En tout cas, la raison donnée par T. Live n'explique pas pourquoi le roi n'a pas ouvert les hostilités au printemps, mais seulement dans l'été de 214.

Il est au plus haut degré vraisemblable qu'il faut chercher les causes du retard de l'action macédonienne contre Rome dans les événements de Grèce. Nous sommes ainsi amenés à examiner s'il y a lieu de placer certains faits, attestés, mais sans date exacte, dans la deuxième moitié de 215 et la première moitié de 214.

---

1. Polybe, V, 108.
2. Polybe, V, 109,4.
3. XXIII, 33-34.
4. XXIV, 40,1.
5. XXIII, 39,1-4.

Or, l'ordre des *excerpta* du septième livre de Polybe permet d'y placer d'une manière presque absolument sûre l'entreprise de Philippe contre Messène [1]. Il est toutefois difficile de préciser avec certitude si cet événement appartient à l'année 215 ou bien à 214. La raison invoquée en faveur de la première d'entre elles par M. Clementi [2], à savoir que Philippe n'aurait pas eu le temps d'entreprendre en 214 quoi que ce soit dans la Grèce méridionale avant son expédition contre les Romains, n'est pas concluante. Au contraire, si nous placions le coup manqué contre Messène au printemps de 214, nous aurions une explication plausible de l'ajournement des opérations contre les possessions illyriennes de Rome jusqu'à l'été de 214. Mais en faveur de l'année 215, il y a un argument capital, on peut même dire décisif, qui est basé sur la date des stratégies d'Arate. Car le récit de Plutarque ne laisse presque aucun doute qu'au moment des troubles messéniens Arate se trouvait à la tête de la Confédération achéenne. Or, Arate fut stratège en 216/215, et par conséquent son intervention en Messénie ne peut être postérieure à septembre 215 [3].

1. Polybe, VII, 12-13. Plut., Arat. 49 et 50.

2. *Op. cit.*, p. 63.

3. La question chronologique relative aux stratégies d'Arate est toujours discutée. La chronologie adoptée par M. Niese est complètement erronée, mais celle de M. Beloch ne peut être non plus maintenue tout entière. Elle est à mon avis parfaitement juste en ce qui concerne les stratégies antérieures à 217. Mais les dates des quatre dernières stratégies doivent être corrigées conformément aux indications de nos sources. L'erreur de M. Beloch provient de deux causes. D'abord il n'a pas tenu compte du témoignage clair de Polybe (V, 106,1) d'après lequel les Achéens ont changé en 217 la date des élections et de l'entrée en charge de leurs stratèges. Jusqu'à 217, cette date tombait en mai ; immédiatement après la paix de Naupacte, elle fut fixée aux environs de l'équinoxe d'automne. L'objection de M. Clementi (*op. cit.*, p. 59) n'est pas valable. Son affirmation qu'il n'y aurait pas de motifs plausibles pour la réduction de la stratégie d'Arate en 217 d'une moitié et qu'une telle réduction serait contraire à tout ce que nous savons du caractère d'Arate, est facile à réfuter. D'abord, il y avait des raisons pratiques des plus fortes en faveur du changement. Il importait au plus haut degré que le nouveau stratège pût préparer tranquillement son action politique et, le cas échéant, militaire. C'était absolument impossible quand son entrée en charge tombait en mai, c'est-à-dire au milieu de la belle saison. Par contre, la date choisie en 217 correspondait à la fin de l'été et au début de la période coutumière d'accalmie au point de vue politique et militaire. Quant au caractère d'Arate, il est indéniable que celui-ci fut très jaloux du pouvoir. Mais peu lui importait d'abréger une fois la durée de sa stratégie, puisqu'il était sûr de la gérer de nouveau après l'intervalle d'une année. Il n'y a donc pas d'objections valables contre le témoignage de Polybe et nous tenons pour certain, comme le fait M. Gaetano de Sanctis (*op. cit.*, III, 1, p. 221), que la quatorzième stratégie prit fin en automne 217 et que son successeur Timoxénos doit être placé en 217/6 et non en 216/5. L'autre erreur de M. Beloch provient du rejet de la notice de Plutarque (Arate 53) selon laquelle Arate a rempli dix-sept fois les fonctions de stratège. M. Beloch est obligé, par le fait qu'il attribue à la quatorzième stratégie d'Arate l'année 217/16 tout entière, de fixer à 16 le total de ses stratégies. Pour expliquer le chiffre

Nous n'avons donc aucune connaissance des événements de la première moitié de l'année 214 qui ont retardé l'action macédonienne contre les Romains, ce qui ne peut étonner vu l'état fragmentaire de nos sources relatives aux choses grecques. En été 214 tombe, d'après le témoignage exprès de T. Live [1], l'expédition malheureuse de Philippe V en Illyrie. Il n'y a pas la moindre raison pour douter de l'exactitude de cette information.

Les années 213 et 212 sont complètement passées sous silence par T. Live; d'où il s'ensuit que pendant ce temps-là il n'y eut pas d'engagements directs entre les Macédoniens et les Romains. En conséquence, nous devons supposer que Philippe fut alors occupé tantôt en Grèce, tantôt dans les régions barbares voisines de son royaume. Nous en savons très peu de chose, car les fragments de Polybe [2] se réfèrent uniquement à l'agression de Philippe contre les Messéniens (mentionnée aussi par Plutarque [3]) et à une heureuse campagne en Illyrie [4]. On place en général le premier de ces événements en 213 [5] (ou même à la fin de 214 [6]), le second en 213 [7] ou 212 [8]. L'ordre des fragments de Polybe dans le Codex Urbinas prouve que l'action de Philippe en Messénie précède ses succès en Illyrie. L'opinion courante qui

---

de Plutarque, M. Beloch suppose que cet auteur ou sa source a confondu la stratégie d'Arate le fils avec celles de son père. Une pareille confusion est extrêmement invraisemblable vu que Plutarque reproduit simplement la tradition polybienne. Au contraire, nous devons considérer le chiffre de Plutarque comme exact et dater, en conséquence, la quinzième stratégie d'Arate de 216/5, la seizième de 214/213 et la dix-septième, au cours de laquelle il est mort, de 212/211.

On pourrait opposer à cette chronologie la circonstance que Polybe raconte la mort d'Arate dans son huitième livre qui traite des événements des années 214/13 et 213-12. Si Polybe avait strictement observé cette disposition chronologique on serait obligé de placer la mort d'Arate en 213-12 au plus tard, et c'est une des raisons qui ont déterminé la chronologie de M. Beloch. Mais nous avons des exemples sûrs où Polybe ne s'arrête pas à la limite précise de l'année olympique et raconte les événements du début de l'année suivante s'ils sont en rapport étroit avec des faits de l'année précédente. C'est ainsi que Polybe mentionne à la fin de son troisième livre la défection des alliés italiques de Rome après Cannes et la défaite de Postumius en Gaule Cisalpine; ces événements tombent déjà tous en l'année 216/15, puisque la bataille de Cannes eut lieu au commencement d'août 216. Or, le prétendu empoisonnement d'Arate par ordre de Philippe est rattaché par Polybe à l'action du roi contre les Messéniens qui peut être placée en 213/12. Il est donc tout naturel que Polybe raconte la mort d'Arate à la suite des événements de Messénie.

1. XXIV, 40,1.
2. VIII, 8(10)-12(14).
3. Arat., 51,2.
4. Polybe, VIII, 13(15)-14(16).
5. Ainsi M. Clementi (*op. cit.*, p. 65), de Sanctis (*op. cit.*, III 2, p. 441).
6. Niese (*op. cit.*, II, p. 471), Holleaux, *op. cit.*, p. 202, n. 1).
7. Niese, *op. cit.*, II, p. 474, Holleaux, *op. cit.*, p. 199, n. 2.
8. Clementi, *l. cit.*, de Sanctis, *l. cit.*

répartit ces faits dans deux années différentes se heurte à une difficulté insurmontable. Polybe atteste expressément [1] que la mort d'Arate survint assez peu de temps après l'invasion de la Messénie par Philippe. Or, nous avons vu plus haut que la fin d'Arate tombe certainement en 212/11. Par conséquent, nous sommes obligés de placer les événements de Messénie au printemps 212, et la campagne illyrienne de Philippe dans l'été de la même année. L'année 213 reste ainsi sans faits connus. On pourrait toutefois placer à cette date l'entreprise de Démétrios de Pharos contre Messène et sa mort. Le récit de Polybe là-dessus est perdu et nous devons la connaissance du fait nu à une mention occasionnelle de cet auteur [2].

Nous arrivons maintenant à un point d'une grande importance historique, je veux dire la question de la date exacte à laquelle fut conclue l'alliance entre les Romains et les Étoliens. Les opinions là-dessus sont loin d'être d'accord. MM. Niese [3], Costanzi [4], Kahrstedt [5] et Holleaux [6] rejettent la chronologie de T. Live qui attribue cet événement à l'automne 211 et ils le font remonter à 212. M. Clementi [7] et de Sanctis [8] défendent la chronologie de T. Live ou tout au plus lui font subir des corrections insignifiantes. Il est d'abord à remarquer que l'opinion ayant en sa faveur la tradition antique est *a priori* préférable et qu'il faudrait des raisons péremptoires pour accepter la thèse opposée. Ces raisons ont été le mieux résumées par M. Niese [9]; elles sont au nombre de quatre.

La première se base sur le fait certain que M. Valerius Laevinus, le négociateur du traité avec les Étoliens, fut consul de l'année 210. Par conséquent, il dut se rendre dans la seconde moitié de l'année précédente à Rome pour y poser sa candidature et se faire élire. Puisque, d'autre part, il a encore commandé dans la première campagne commune des Romains et des Éto-

1. VIII, 12(14),2.
2. III, 19,11.
3. *Op. cit.*, II, p. 476.
4. *Op. cit.*, p. 35 ss.
5. Gesch. der Karthager, III, p. 284.
6. *Op. cit.*, p. 209.
7. *Op. cit.*, p. 57 et 66 ss.
8. *Op. cit.*, III, 2, p. 441.
9. Les arguments de M. Costanzi (*l. c.*) en faveur de la date 212 ne sont pas probants. Nulle nécessité ne nous oblige à distribuer les événements militaires racontés par T. Live sous l'année 211 entre deux années, comme le fait M. Costanzi. De même, il n'existe pas la moindre preuve que les quartiers d'hiver de Philippe V, mentionnés par T. Live, XXVI, 25,1, suivent immédiatement la campagne de 212 couronnée par la prise de Lissos. Contre M. Costanzi, voir les justes remarques de M. Niccolini, *op. cit.*, p. 113 ss.

liens, celle-ci ne peut tomber qu'en 211 et la conclusion de l'alliance même en automne 212.

Mais T. Live affirme d'une manière assez catégorique [1] que Laevinus fut élu consul durant son absence et qu'il en reçut la nouvelle au printemps 210, au cours des opérations. On n'a opposé à cette information aucun argument sérieux, sinon la prétendue date 212 de l'alliance étolienne. On ne voit pas la moindre raison qui aurait pu induire T. Live ou sa source en erreur.

Le second argument se rapporte aux événements de Sicile où Laevinus succéda au fameux Marcellus. Celui-ci serait rentré en hiver 211/10 à Rome et aurait été immédiatement remplacé par Laevinus qui, par conséquent, n'aurait pu commander encore au printemps 210 en Grèce. Mais T. Live [2] atteste expressément un assez long intervalle entre le départ de Marcellus et l'arrivée de Laevinus; les doutes des modernes sont sans fondement suffisant, car l'hiatus apparent que présentent les événements de Sicile chez T. Live provient du fait que cet historien place le récit de la prise de Syracuse en l'année 212, tandis qu'en réalité elle eut lieu au printemps 211 [3].

Le troisième argument en faveur de la date 212, qu'on donne comme décisif, s'appuie sur la succession des stratèges étoliens. Le traité d'alliance entre Rome et l'Étolie fut conclu sous la stratégie de Skopas. Or, entre cette stratégie et celle de Pyrrhias, qui tombe avec certitude en 210/209, un texte de Polybe [4] semble interposer la stratégie de Dorimachos. Par conséquent, Skopas aurait été stratège en 212/11 et le traité qui fut conclu certainement au début de cette stratégie, appartiendrait à la fin de l'automne ou au commencement de l'hiver 212. Pour tourner cette difficulté, M. de Sanctis place la conclusion du traité et les opérations étoliennes dans l'été 211. Mais du texte de T. Live [5] (reproduisant ici Polybe), il résulte clairement que Skopas était chef de la Ligue étolienne au printemps suivant [6]. Aussi l'autre argument de M. de Sanctis qui voudrait écarter la campagne d'hiver de Philippe en Illyrie et la placer conformément à sa chrono-

1. XXVI, 26,4.
2. XXVI, 26.
3. De Sanctis, *op. cit.*, III, 2, p. 332.
4. IX, 42.
5. XXVI, 26,1.
6. Il est impossible de supposer avec M. de Sanctis que Skopas, parce qu'il n'est pas désigné expressément comme stratège par T. Live, était alors un simple *princeps Aetolorum*, c'est-à-dire un homme d'État sans fonctions officielles. Car Laevinus, pour obtenir un concours militaire des Étoliens, ne pouvait s'adresser à un homme privé, si influent qu'il fût, mais uniquement au chef légal de la Confédération.

logie dans l'été 211, n'est-il pas convaincant. Des opérations militaires d'hiver dans les montagnes de l'Albanie actuelle nous sont attestées à plusieurs reprises dans l'antiquité, pour ne pas parler des temps modernes. Il suffit de rappeler la campagne de Persée dans l'hiver 170/69 et surtout celle de César dans l'hiver 49/48.

Par conséquent, la combinaison de M. de Sanctis qui voudrait concilier la date 212/1 pour la stratégie de Skopas avec la date 211 pour le traité romano-étolien, doit être écartée. Au contraire, s'il était prouvé que Skopas fut stratège en 212/11, la conclusion du traité devrait nécessairement appartenir à l'automne 212. D'autre part, la date 212/1 pour la stratégie de Skopas serait assurée, si celle-ci était séparée de la stratégie de Pyrrhias par une stratégie de Dorimachos. Le point décisif est donc de savoir si vraiment Polybe atteste une stratégie de Dorimachos en 211-10.

En vérité, il n'en est rien. Le terme στρατηγός a en grec et chez Polybe en particulier une double signification. Il a d'abord la signification générale : commandant d'armée, « général » pour employer le mot moderne. Ensuite, dans les cas où le chef de l'État portait, comme dans les Confédérations étolienne et achéenne, le titre de « général », celui-ci est employé dans un sens spécial pour désigner cette fonction suprême. En ce qui concerne les Étoliens, le double emploi du terme στρατηγός chez Polybe est mis hors de doute par des passages comme IV, 77,6, V, 30,2 ; V, 94,2.

Or, dans le texte mentionnant Dorimachos, le terme στρατηγός ne peut avoir que le sens primitif de « général », parce qu'il est employé en même temps pour Sulpicius. Si ce dernier est appelé στρατηγός, ce n'est pas dans le sens technique de « préteur » — Sulpicius ne l'était guère —, mais dans le sens général de commandant d'armée. Il est évident que, dans la même phrase, le mot στρατηγός ne peut avoir deux significations différentes. D'où il résulte que nous ne sommes nullement obligés de voir dans le Dorimachos de Polybe, IX, 42, le chef de la Confédération étolienne. La preuve décisive contre l'attribution de l'année 211/10 à Skopas tombe complètement.

Le dernier des arguments contre la date 211 pour le traité en question s'appuie sur la chronologie des négociations à Sparte qu'on veut placer en hiver 211/10. Au cours de ces négociations était mentionnée la prise d'Antikyra qui daterait par conséquent de 211 et non de 210 comme l'affirme T. Live. Mais en réalité, il n'y a aucun obstacle pour placer les négociations de Sparte au

printemps ou même en été 210 [1], donc à une date postérieure à celle que T. Live donne pour la chute d'Antikyra.

Ainsi tous les arguments contre la chronologie de T. Live se sont montrés sans fondement suffisant. Il y a aussi une raison positive très forte en sa faveur. Il me semble évident que les Étoliens, après les dures expériences de la première guerre contre Philippe, n'auraient repris les armes en s'alliant aux Romains que si la situation générale de ces derniers leur apparaissait bonne. Or, c'est seulement en 211, après la chute de Syracuse, au printemps, et de Capoue, en été, que la seconde guerre punique a pris un tour favorable à Rome [2]. Auparavant, les Étoliens n'auraient pu compter sur aucune aide efficace des Romains, et Philippe V devait paraître après ses grands succès en Illyrie un adversaire singulièrement redoutable. Toute probabilité interne parle donc pour la date de T. Live.

Il faut maintenant tirer les conséquences de cette conclusion. L'alliance fut conclue sous la stratégie de Skopas [3], donc en octobre 211 au plus tôt. Vu les événements militaires qui se sont déroulés ensuite, il se recommande de ne pas abaisser cette date. Immédiatement après la conclusion de l'alliance eurent lieu les opérations romaines contre Zakynthe et les villes acarnaniennes Oiniadai et Nasos ; elles tombent donc en octobre et novembre 211. Après ces succès, le général romain se retira dans ses quartiers d'hiver à Corcyre.

Quant à Philippe, sa campagne en Illyrie suit immédiatement l'entrée des Étoliens en guerre et doit être placée à la fin d'octobre et au début de novembre 211. A la fin de ce mois et dans la première moitié du mois suivant se placent les opérations contre les Dardaniens. L'expédition en Thessalie vient ensuite dans la seconde quinzaine de décembre, et il lui succède en janvier 210 la campagne contre les Maides. L'attaque non exécutée des Étoliens contre l'Acarnanie était projetée en raison de l'éloignement de Philippe en Thrace ; elle est donc contemporaine de la campagne contre les Maides et tombe aussi en janvier 210. En tout cas, elle doit être placée en hiver, parce que les Étoliens ne comptaient pas sur l'aide romaine. Cette circonstance confirme d'une manière frappante la chronologie de T. Live [4].

1. V. Clementi, *op. cit.*, 66.

2. Ces raisons sont données expressément chez T. Live (XXVI, 24,2) dont le récit des événements diplomatiques et militaires en Grèce est tiré sans aucun doute de Polybe. Nous avons en conséquence un témoignage direct de ce dernier pour la date 211.

3. T. Live, XXVI, 24,7.

4. M. Niese, *op. cit.*, II, p. 479, ne peut pas expliquer l'absence des Romains et

Au début du printemps 210 [1], donc en mars, tombe la conquête d'Antikyra. Sur les autres événements de l'année, T. Live se tait complètement, selon toute vraisemblance, parce qu'il n'avait rien de glorieux du côté romain à raconter et parce que la petite guerre en Grèce n'avait à ses yeux aucune importance. Grâce au fragment de Polybe [2], nous connaissons un échec romano-étolien à Échinos en Thessalie, qui appartient probablement à l'été 210. La date exacte de la prise d'Egine par Sulpicius [3] ne peut être déterminée ; elle se réfère en tout cas à la campagne de 210. On y place aussi généralement l'élection du roi Attale I de Pergame comme *summus imperator* [4] = στρατηγὸς αὐτοκράτωρ. T. Live rapporte ce fait parmi les événements de l'année 209 et Attale n'apparaît en Grèce qu'à la fin de l'été de cette année. C'était encore sous la stratégie de Pyrrhias (210/9) et on a communément identifié la stratégie honorifique d'Attale avec la stratégie effective de Pyrrhias. Mais la stratégie honorifique offerte par les Étoliens aux souverains étrangers n'était pas limitée quant à sa durée aux termes de la stratégie ordinaire. Il est donc possible et même probable que l'élection d'Attale eut lieu en 209 seulement.

La chronologie de la campagne de 209 est beaucoup mieux établie, grâce au récit de T. Live [5] qui y suit certainement Polybe. Il y a seulement la difficulté que T. Live raconte les évenements de la campagne de 209 en Grèce sous l'année 208, de même qu'il place la campagne de l'année suivante en 207. Mais la mention des jeux néméens [6] et des jeux olympiques [7] nous permet de corriger facilement cette erreur chez l'historien romain. Il est plus difficile de reconnaître les causes du déplacement de

---

il est obligé par sa chronologie — il place l'attaque contre l'Acarnanie dans l'été 211 — d'attribuer un rôle considérable à la flotte romaine malgré le silence de T. Live. Mais il est inconcevable que ce dernier ait négligé les Romains pour ne parler que des Étoliens. La non-participation romaine est aussi une raison décisive contre la tentative de M. Niccolini (*op. cit.*) qui voudrait placer l'attaque manquée contre l'Acarnanie, après la prise d'Antikyra. Ses arguments ne portent pas. Ils se basent sur le fait que dans la discussion à Sparte entre les envoyés étoliens et l'Acarnanien Lykiskos (Polybe, IX, 39,2) est mentionnée la conquête d'Oiniadai, Nasos et Antikyra, mais non l'attaque contre l'Acarnanie. M. Niccolini en conclut que cette attaque doit être postérieure à la prise d'Antikyra. Mais l'orateur acarnanien chez Polybe a voulu dénoncer les méfaits réels des Étoliens, il ne pouvait y ranger une entreprise qui est restée à l'état de projet. Il n'y a donc rien à en tirer pour la chronologie.

1. T. Live, XXVI, 26,1.
2. IX, 42, 1-4.
3. Polybe, IX, 42,5-8.
4. T. Live, XXVII, 29, 10.
5. XXVII, 29,9-33,5.
6. T. Live, XXVII, 30,17
7. T. Live, XXVIII, 7,14.

la chronologie concernant l'Orient chez T. Live [1]. L'explication la plus plausible me paraît la suivante : T. Live suivait, en général, dans les livres XXVII et XXVIII un annaliste (ou des annalistes) qui a déplacé d'une année [2] la chronologie exacte des campagnes de Grèce. Dans ces cadres annalistiques, le récit même des événements en Orient a été emprunté par T. Live à Polybe, mais la fausse chronologie n'a pas été corrigée. D'ailleurs, la manière polybienne de compter par années olympiques rendait les méprises très faciles, puisqu'elle distribuait les événements de la même campagne entre deux années différentes et, d'autre part, réunissait sous la même année des faits appartenant à deux campagnes successives. Ainsi la fin de la campagne de 208 fut selon toute probabilité racontée par Polybe avec la plus grande partie de la campagne de 207, et peut-être même avec celle de 206 [3]. La confusion chronologique chez T. Live, de même que chez sa source annalistique (qui a pu aussi bien utiliser Polybe) était grandement facilitée par cette circonstance.

Le récit de T. Live, relatif aux événements de 209 en Grèce, ne commence qu'avec l'été de cette année [4]. Les opérations militaires ont, par conséquent, commencé depuis quelque

1. L'explication donnée par M. Costanzi et adoptée par M. de Sanctis est inacceptable. Ils voudraient nous persuader que l'erreur de T. Live aurait son origine dans une mention occasionnelle d'un annaliste quelconque qu'en 205 P. Sempronius aurait empêché la conclusion de la paix séparée entre les Étoliens et la Macédoine s'il était venu en Grèce un peu plus tôt; d'où T. Live aurait conclu que les deux années de l'absence romaine en Grèce ont été les années 206 et 205 au lieu de 207 et 206. Or, il est extrêmement invraisemblable que T. Live se soit servi, pour la chronologie des événements en Grèce, d'une mention occasionnelle d'un annaliste quelconque, d'ailleurs totalement imprécise. Ensuite, et c'est décisif, T. Live lui-même attribue l'expédition de Sempronius à l'année 205, par conséquent, il n'a pu la considérer comme une année d'inaction romaine en Grèce. D'où il résulte clairement que T. Live, quand il écrivait le passage du livre XXIX, 12,1, savait parfaitement la vraie chronologie, c'est-à-dire que les Romains se sont retirés de Grèce après la campagne de 208 et non de 207. Nous avons donc ici un nouveau cas de discordances chronologiques qui se rencontrent précisément dans le récit de la seconde guerre punique.

2. Les raisons de cette erreur nous échappent, comme d'ailleurs toute l'annalistique romaine utilisée par T. Live dans la troisième décade. On pourrait supposer que l'annaliste en question (ou sa source) a raconté les deux dernières campagnes romaines en Grèce à propos du retour de Sulpicius en Italie en 207 et qu'il les a placées pour cela en 208 et 207.

3. Aucun des fragments conservés de Polybe ne se place entre la fin du printemps 208 et le début de l'été 207. Mais l'économie générale de son ouvrage dans les parties conservées ne laisse aucun doute sur l'ordre chronologique qu'il observe, l'ordre basé sur l'année olympique. La seule chose douteuse est de savoir si, dans son XI[e] livre, Polybe a raconté en bloc les événements de Grèce de 208/7 et 207/6, comme il l'a certainement fait pour les campagnes d'Espagne des mêmes années, ou bien s'il est revenu aux choses grecques à deux reprises, pour chaque année olympique séparément.

4. XXVII, 29,9.

temps, mais T. Live n'en mentionne que les attaques étoliennes et lacédémoniennes contre les Achéens. Celles-ci doivent être placées au printemps et au début de l'été de 209. Mais il serait possible de préciser la suite des événements de 209, grâce aux données très précises concernant les fêtes de l'année fournies par T. Live d'après Polybe. A côté des Némeia est mentionnée une autre fête, les Héraia d'Argos. Malheureusement, nous ignorons la date exacte à laquelle était célébrée cette fête. C'est au contraire le récit de T. Live sur les événements de 209 auquel nous sommes obligés de nous référer pour fixer approximativement l'époque des Héraia. Par conséquent, notre point de départ ne peut être que la fête des Némeia, célébrée au mois argien Panemos, c'est-à-dire en juillet.

Or, d'après le récit de T. Live [1], il est clair que les Némeia de 209 suivaient de très près la fin de la trêve de 30 jours conclue en vue des négociations de paix entre Philippe et ses adversaires. Les Héraia tombent dans cette période de 30 jours ; par conséquent, elles doivent être placées en juin. Les événements racontés par T. Live avant la trêve, c'est-à-dire la campagne dans les abords du golfe Maliaque, se placent ainsi à la fin de mai ou au début de juin. C'était exactement l'été, comme le dit T. Live [2]. L'intervention diplomatique du roi d'Égypte, des Rhodiens, Athéniens et habitants de Chios, appartient à la première moitié de juin. Les Heraia, en conséquence, ont été célébrées vers le milieu ou dans la seconde moitié de juin. A la fin de ce mois ou au commencement du mois suivant, au plus tard, doit être placée la date des négociations de paix à Aigion. Les opérations de guerre furent reprises au cours des Némeia, c'est-à-dire en juillet. Dans la seconde moitié de ce mois ou au début d août eut lieu l'expédition de Philippe contre les Eliens. Le retour du roi en Macédoine, causé par des nouvelles alarmantes sur l'invasion dardanienne, doit encore tomber en août. En même temps, la flotte romaine a effectué sa jonction avec Attale.

Ici s'arrête la suite des événements de la campagne de 209 chez T. Live. Il mentionne bien une bataille entre les Achéens et les Étoliens et Eliens près de Messène, mais comme un fait isolé qui ne peut être daté exactement. On pourrait le placer aussi bien au début de septembre qu'à la fin d'octobre et même plus tard.

Pour la campagne de 208, T. Live [3] fournit (d'après Polybe [4])

1. XXVII, 30,17.
2. XXVII, 29,9.
3. XXVIII, 5-8.
4. Un fragment du récit polybien est conservé X, 41-42.

un nombre considérable d'indications chronologiques dont l'interprétation toutefois n'est pas toujours exempte de doute. T. Live commence son récit avec le *principium aestatis*. Ce dernier terme peut signifier l'été, au sens strict du mot, ou bien la bonne saison en général. La première interprétation est préférable, puisque le récit de T. Live commence, en ce qui concerne Philippe, avec son séjour à Démétriade. Or, le roi y fut assailli par des demandes de ses alliés grecs qui étaient menacés et même attaqués [1]. On y voit que les opérations militaires allaient déjà leur train depuis quelque temps. Avec cette interprétation du terme *aestas* s'accorde bien le fait que l'expédition de Philippe contre Héraclée eut lieu au moment où le blé était proche de la maturité, c'est-à-dire à la fin de mai au plus tôt. Or, il paraît, d'après le texte de Polybe, que cette expédition fut entreprise immédiatement après les conférences de Démétriade qui, en conséquence, doivent être placées aussi en mai. En même temps eut lieu l'expédition navale romano-pergaménienne à Lemnos et Péparéthos [2].

Peu de temps après, c'est-à-dire en juin, se place l'attaque de Sulpicius et d'Attale contre l'Eubée et la Locride orientale [3], en même temps que la prise de Thermopyles par Philippe. Dans la seconde moitié de juin ou au début de juillet au plus tard, tombent les opérations de Philippe en Doride et les nouvelles tentatives de paix [4], interrompues par l'annonce d'une attaque imminente de Machanidas contre Olympie [5]. L'expedition de

---

1. T. Live, XXVIII, 5,3-6.
2. T. Live, XXVIII, 5,10; Polybe, X, 42,1.
3. T. Live, XXVIII, 5,18-7,9.
4. T. Live, XXVIII, 7,13.
5. T. Live, XXVIII, 7,14. Les mots de cet auteur : *nuntius adfertur Machanidam Olympiorum sollemne ludicrum parantes Elios adgredi statuisse*, supposent nécessairement que les Éliens se trouvaient alors du côté de la Macédoine. L'hypothèse de M. Niese (Gesch. d. griech. und. mak. Staaten, II, 492, n. 1) et Costanzi (Studi storici per l'antichità classica, I, p. 225, n.) que T. Live aurait commis une erreur et que l'attaque de Machanidas fut dirigée en réalité contre les Achéens qui auraient pris possession d'Olympie, est absolument inacceptable. D'abord, l'erreur de T. Live, qui suit ici sans aucun doute Polybe, serait complètement inexplicable. De plus, et c'est ce qui me paraît décisif, l'occupation d'Olympie par les Achéens et leur usurpation de la direction des jeux olympiques auraient été des faits de la plus haute importance dont les traces n'auraient pu disparaître tout à fait de notre tradition, si fragmentaire qu'elle fût. D'ailleurs, Pausanias (VI, 22) énumère, dans l'ordre chronologique, toutes les olympiades illégitimes, c'est-à-dire celles où la direction des jeux ne fut pas exercée par les Éliens, mais il ne souffle pas mot de celle de 208, la plus récente et, en conséquence, la mieux connue. Il faut donc admettre la défection des Éliens de l'alliance romano-étolienne, peut-être à la suite de l'échec que leur ont infligé les Achéens dans la bataille de Messène.

Philippe en Péloponnèse et en Étolie [1] précède aussi les Olympia de 208, car autrement T. Live n'aurait pas manqué (d'après Polybe) d'en mentionner la célébration, comme il l'a fait pour les Héraia et les Némeia de l'année précédente. Par conséquent, ces événements se placent en juillet. Le retour du roi en Macédoine [2] ne peut être postérieur à la première moitié d'août parce que la saison était encore assez bonne pour permettre une expédition contre les Dardaniens.

Les dernières années de la guerre à partir de 207 présentent les plus graves difficultés quant à l'ordre chronologique des événements, et c'est précisément ici que la chronologie importe le plus pour la compréhension des faits et de leur enchaînement causal. T. Live se tait complètement sur les événements de 207 et 206 en Grèce parce que les Romains n'y étaient pas mêlés. Nous sommes obligés de nous tenir aux fragments de Polybe qui ne peuvent être classés exactement au point de vue chronologique. Il y a même dans la tradition polybienne des indications chronologiques absolument contradictoires qu'aucun art d'interprétation ne pourra concilier, chose très importante pour le jugement sur la valeur de cet auteur en général et de son système chronologique en particulier.

Le point de départ pour l'établissement d'une chronologie des années 207-205 doit être la fixation chronologique de la bataille de Mantinée, le fait le mieux connu de toute la guerre. Nous savons qu'elle tombe dans la première stratégie de Philopoimen, huit mois à peu près après le début de celle-ci [3]. Le point capital est, par conséquent, de préciser la date exacte de cette stratégie.

Malheureusement, pour résoudre ce problème, nous n'avons que des données contradictoires. D'une part Plutarque [4], qui suit la tradition polybienne, affirme qu'au temps des Némeia de 205, Philopoimen fut stratège pour la deuxième fois, ayant vaincu il n'y a pas longtemps (οὐ πάλαι) à Mantinée. Puisque les stratèges achéens entraient alors en fonctions vers l'équinoxe d'automne, la deuxième stratégie de Philopoimen se trouve donc fixée à 206/5. Quant à la bataille de Mantinée, la conclusion la plus naturelle des mots de Plutarque serait de rapprocher autant que possible la bataille de Mantinée des Némeia de 205 et, par conséquent, de la placer en 206.

1. T. Live, XXVIII, 7,16-8,10.
2. T. Live, XXVIII, 8,11-14.
3. Polybe, XI, 10,9.
4. Philop., 11.

Cette date trouve une confirmation éclatante dans l'ordre des *excerpta antiqua* de Polybe. En effet, le récit de la bataille de Mantinée y est précédé par un fragment relatif à une tentative de médiation auprès des Etoliens et contenant un discours adressé à ces derniers. Or, l'orateur y parle [1] d'Hannibal enfermé dans le Bruttium et de la prochaine fin de la guerre en Italie. Il est évident que pareille appréciation de la situation militaire en Italie n'était possible qu'après la bataille du Métaure qui eut lieu vers la fin de juin au plus tôt [2]. Puisque la bataille de Mantinée se place au commencement de juin au plus tard, elle ne peut être de 207, vu qu'elle doit être postérieure à celle du Métaure, mais bien de 206.

Néanmoins, cette chronologie se heurte à une objection très grave. On admet généralement que chez les Achéens (aussi bien que chez les Étoliens et d'autres états fédérés grecs), la réélection immédiate à l'office suprême de la Confédération était interdite par la loi. Nous avons pour cela le témoignage direct de Plutarque [3], et tout ce que nous savons de la succession des stratèges achéens confirme cette règle. Même le libérateur Aratos n'en fut pas dispensé.

Or, si la bataille de Mantinée avait été livrée en 206, il en résulterait que Philopoimen fut stratège pendant deux années (207/6 et 206/5) sans interruption. Pour affirmer un tel fait sans précédent, on pourrait invoquer l'énorme prestige acquis par Philopoimen à la suite de la première (et unique) grande bataille, gagnée par les Achéens sous ses ordres. En outre, l'état de guerre continuant, il importait du point de vue militaire au plus haut degré que le commandement fût laissé aux mains du seul général qui se fût montré égal à sa tâche.

Mais, d'autre part, toutes les raisons de politique intérieure s'opposaient à une pareille suspension des garanties fondamentales de la Constitution contre le pouvoir personnel. Ces garanties étaient d'autant plus nécessaires que l'autorité de l'homme investi de la suprême magistrature de la Ligue fut plus grande. Pour admettre une dérogation à ce principe, il faudrait en connaître au moins un cas certain. Jusqu'à présent, on ne peut citer un seul exemple sûr de stratège restant en fonction pendant deux années successives. C'est à bon droit que la plupart des savants se refusent à une chronologie qui impliquerait deux stratégies sans intervalle de Philopoimen.

1. Polybe, XI, 6,1.
2. V. de Sanctis, Storia dei Romani, III, 2, p. 574 ss.
3. Arat., 24.

Mais si la bataille de Mantinée doit être fixée au début de juin 207, il en résulte une négligence grave chez Polybe quant à la chronologie. Pour sauver le crédit de l'historien achéen, M. de Sanctis a bien suggéré [1] que les négociations diplomatiques en vue de la paix auraient pu se développer parallèlement à l'action militaire dans le Péloponnèse, et que Polybe en aurait parlé en connexion avec les événements de la Grèce centrale et du Nord pour n'en venir qu'ensuite aux opérations du Péloponnèse. Ainsi, le discours qu'on lit chez Polybe aurait même pu être en réalité postérieur à la bataille de Mantinée. Cette supposition ne me paraît pas acceptable. D'abord, Polybe dans son récit des événements appartenant au même groupe de faits (comme ici la guerre en Grèce) suit autant que possible l'ordre chronologique. Pour s'en convaincre, il suffit de se rapporter à son récit de la Guerre des alliés. Il est donc peu probable qu'il ait raconté d'un seul trait les événements au Nord de l'Isthme avant d'en venir à ceux du Péloponnèse.

En outre, et c'est, à mon avis, l'argument décisif contre la conjecture de M. de Sanctis, le silence complet, qui est gardé dans le discours aux Étoliens, sur la bataille de Mantinée, prouve qu'il fut prononcé avant cet événement. Car, pour amener les Étoliens à des dispositions plus conciliantes, il n'y avait pas d'argument plus persuasif que l'écrasement récent de leur plus important allié en Grèce.

Il nous faut, par conséquent, adopter l'autre alternative suggérée par M. de Sanctis afin de maintenir la date 207 pour la bataille de Mantinée, à savoir que le discours en question étant fabriqué par Polybe lui-même, l'historien achéen n'y a pas tenu compte de la chronologie stricte des événements. Ayant fraîchement en mémoire son récit de la bataille du Métaure — dans le livre XI de Polybe, la campagne de 207 en Italie était racontée avant la campagne en Grèce — il l'a invoquée en composant le discours aux Étoliens sans se soucier de l'incorrection chronologique qui en résultait. A vrai dire, c'est une faute grave de la part de l'historien achéen. D'après les règles posées par Thucydide [2], l'historien avait l'obligation, lorsqu'il insérait des discours dans son œuvre, de se tenir aussi près que possible de la teneur des discours réels et, si ses sources n'apportaient pas des données suffisantes pour cela, de les composer de la manière qu'ils répondissent à la situation véritable au moment où le discours était

1. *Op. cit.*, III, 2, p. 444.
2. I, 22.

prononcé. L'erreur indubitable commise par Polybe en ce qui concerne la bataille du Métaure, est un point important à retenir quand nous aurons à discuter son autorité en matière de chronologie.

Donc, si la bataille de Mantinée peut être fixée avec une grande probabilité au début de juin 207, il est extrêmement difficile de préciser la date des autres événements militaires durant les années 207 et 206. Ce sont les opérations décisives de Philippe contre l'Étolie qui restent incertaines. Il y a d'abord la prise de Thermon racontée dans un fragment de Polybe [1]. De la place que ce fragment occupe parmi les restes du XI[e] livre de Polybe, il résulte avec certitude que l'événement en question appartient à l'année 207 [2]. Par conséquent, il est absolument impossible de rattacher ce fait à la dernière invasion de l'Étolie par les armées macédoniennes, qui obligea les Étoliens à conclure une paix séparée avec Philippe V et ses alliés [3]. Ce point capital pour l'histoire de la guerre a déjà été remarqué par Niese [4], mais ses successeurs n'en ont pas tenu compte et continuent à identifier les deux événements [5]. A vrai dire, l'argument de Niese contre l'identification n'est pas valable. Les mots du fragment polybien : Φίλιππος πορευθεὶς ἐπὶ τὴν Τριχωνίδα λίμνην καὶ παραγενόμενος εἰς τὸ Θέρμον... ne signifie pas que la marche de Philippe V vers Thermon eut lieu le long du lac Trichonien, mais, au contraire, que le lac était son but. Donc, il est parfaitement possible que le roi de Macédoine envahit l'Étolie par le territoire des Athamanes [6] et se dirigeât ensuite vers le lac Trichonien et la capitale de la Confédération ennemie [7]. Mais d'autres considérations excluent absolument une pareille reconstruction des événements. T. Live qui reproduit sans aucun doute Polybe, affirme très catégoriquement à deux reprises que la paix fut le résultat immédiat de la dernière attaque macédonienne. Puisque la prise de Thermon date certainement de 207 —

1. XI, 7,2.

2. Cf. de Sanctis, III, 2, p. 444. Le fragment polybien fait allusion à une prise de Thermon antérieure à celle qu'il raconte. En général, on place ce premier raid macédonien contre la capitale étolienne en 208. Dans ce cas-là, cet événement devrait être daté nécessairement vers la fin de l'année (vu le récit de T. Live concernant la campagne de 208). Mais il me semble plus probable que les deux actions de Philippe contre Thermon se suivaient de très près et appartenaient à la même année

3. T. Live, XXIX, 12.

4. II, 500.

5. De Sanctis, III, 2, p. 430 et 444; Holleaux, Rome, la Grèce et les monarchies hellénistiques, p. 253.

6. T. Live, XXXVI, 31,11.

7. Comme l'explique M. de Sanctis, *l.c.*

au cours de l'été au plus tard, car la bonne saison est la condition indispensable d'une opération efficace quelconque dans les montagnes étoliennes — il faudrait, par conséquent, placer la paix entre Philippe et les Étoliens également en 207. Or, jusqu'à présent, aucun historien n'a pu se résoudre à une telle éventualité. Elle serait non seulement en contradiction flagrante avec T. Live, mais elle laisserait sans aucune explication plausible l'interruption de l'action macédonienne contre les Romains. Il est évident, qu'une fois les mains libres en Grèce, Philippe aurait repris la lutte contre Rome, au moins en Illyrie, où la situation se présentait — vu l'absence complète des armées et des flottes romaines — sous l'aspect le plus favorable à la Macédoine qu'on puisse imaginer. Il n'en fut rien et c'est la meilleure preuve en faveur du récit de T. Live qui place la paix étolo-macédonienne immédiatement avant la réapparition des Romains en Grèce en 205.

Donc la prise de Thermon en 207 n'a rien à voir avec la fin de la guerre qui se prolongea encore pendant deux ans. Les opérations durant ce temps-là nous sont complètement inconnues à cause de l'état de nos sources, exception faite pour la dernière invasion de l'Étolie par les Macédoniens. On peut supposer, à titre d'hypothèse, que l'année 206 fut employée par Philippe pour conquérir les possessions étoliennes en dehors de l'Étolie propre. Ces succès ont induit Amynandros, roi des Athamanes, à passer du côté macédonien, ce qui a permis l'attaque finale contre le centre de la puissance ennemie. Il faut admettre que cette opération décisive avait un caractère radicalement différent des raids contre la capitale étolienne, pratiqués par Philippe en 218, 208 et 207. Au lieu de l' « Ermattungsstrategie », si caractéristique pour les entreprises de Philippe V, c'est la stratégie conçue pour abattre d'un grand coup l'adversaire qui se manifesta dans la dernière campagne contre les Étoliens. Celle-ci, par conséquent, dut durer plus longtemps que les opérations ordinaires de Philippe V. Néanmoins, il paraît très peu vraisemblable qu'elle pût se prolonger au delà de l'hiver suivant la belle saison au cours de laquelle l'attaque fut commencée. Les armées macédoniennes ayant pris pied fermement au cœur de l'Étolie, les rigueurs de l'hiver auraient certainement obligé les Étoliens à quitter leurs refuges dans les montagnes et à capituler [1].

1. V. les calculs d'Antipatros et de Krateros au temps de la guerre lamiaque, Diod., XVIII, 25.

La date exacte du coup décisif porté par Philippe aux Étoliens a une grande importance, car la paix s'ensuivit immédiatement. Ces deux événements tombent dans la même année de notre calendrier. Or, la date en question nous est heureusement fournie par T. Live avec une grande précision [1]. C'est l'année 205 av. J.-C. et il n'existe pas la moindre raison pour mettre en doute la chronologie de T. Live. Si récemment on l'a rejetée et si on a placé la paix entre la Macédoine et les Étoliens en 206, c'est que l'on identifie la prise de Thermon en 207 avec la dernière expédition de Philippe en Étolie. Puisque cette identification est inadmissible, comme j'ai essayé de le prouver plus haut, on ne peut invoquer aucun argument sérieux contre T. Live qui y reproduit selon toute vraisemblance Polybe. Mais il y a aussi des raisons positives très fortes pour confirmer la date donnée par T. Live. Si Philippe V avait conclu la paix avec les Étoliens déjà en 206, il aurait eu, dès le début de l'année suivante, les mains complètement libres pour attaquer le reste des possessions romaines en Illyrie. En réalité, il n'en fait rien, et ce qui importe plus encore, les Romains ne s'attendent à rien de pareil. La preuve certaine en est fournie par le fait qu'ils envoient leur flotte et armée d'abord en Grèce et non en Illyrie. Et cette force, 35 bateaux et 11.100 hommes [2], pouvait paraître suffisante pour soutenir les Étoliens, mais elle était absolument incapable de résister seule à toutes les forces de la Macédoine et de ses alliés. En 200, année où Philippe V était complètement isolé, tandis que les Romains avaient pour alliés Pergame, Rhodes et Athènes, c'est l'armée consulaire normale qui fut envoyée contre la Macédoine. Qu'on n'objecte pas qu'en 205 les Romains avaient encore à combattre les Carthaginois. Cela devrait être, au contraire, une raison de plus pour les Romains pour faire en Orient un effort capable de retenir Philippe et d'empêcher sa coopération effective avec Hannibal. Celle-ci était d'autant plus à craindre que Philippe avait entrepris, à partir de 208, la construction d'une grande flotte [3]. A vrai dire, nous ne savons pas si ce plan était déjà réalisé en 205, car la grande armada macédonienne est mentionnée dans nos sources pour la première fois au cours de la guerre contre l'Égypte. Mais d'après ce que nous savons d'autres entreprises de ce genre dans l'antiquité, il est indubitable que trois ans suffisaient largement pour achever la

1 XXIX, 12,1, cf. XXXI, 1,8.
2. T. Live, XXIX, 12,2.
3. T. Live, XXVIII, 8,14.

construction de 100 vaisseaux de ligne. Or, une telle flotte, unie aux forces navales de Carthage, avait toutes les chances d'arracher aux Romains la maîtrise des mers sans laquelle une victoire décisive dans la seconde guerre punique était absolument impossible. D'autre part, les Romains étaient en 205 parfaitement en état de faire un effort considérable sur l'autre côté de l'Adriatique. La conquête de l'Espagne était achevée en 206. En Italie, Hannibal était enfermé dans le Bruttium. Il eût été facile aux Romains d'envoyer contre la Macédoine, en 205, une armée aussi forte que celle qu'ils ont envoyée, en 204, en Afrique. Si les Romains ne l'ont pas fait, c'est qu'ils ne le croyaient pas nécessaire, parce qu'au début de 205 les Étoliens tenaient toujours tête à Philippe [1]. La version donnée sur l'ordre et la date des événements en Orient par T. Live est donc parfaitement correcte. Par conséquent, l'attaque décisive de Philippe contre l'Étolie a commencé au printemps 205, au plus tôt, et fut terminée par la paix victorieuse au cours de l'été de la même année. L'arrivée de Sempronius en Grèce suivit immédiatement [2].

Après l'échec des tentatives de Sempronius pour rompre la paix récemment conclue entre les Étoliens et Philippe, les Romains se sont tournés vers l'Illyrie et y ont essayé une diversion. Celle-ci se place vers la fin de l'été 205 au plus tôt. Ces opérations [3] ont dû durer quelque temps avant que Philippe en ait reçu la nouvelle. T. Live ne mentionne pas expressément le lieu où Philippe reçut la nouvelle, mais il est probable qu'il se trouvait encore en Étolie ou, au moins, quelque part en Grèce centrale. Le roi se porta à grandes marches en Illyrie où les Romains n'osèrent l'affronter en bataille. D'autre part, Philippe ne se sentait pas assez fort pour entreprendre le siège d'Apollonie, et d'ailleurs la saison était avancée et les communications avec la Macédoine et la Grèce devenaient difficiles. En conséquence, Philippe ayant restauré son autorité en Illyrie, rentra en Macédoine vers la fin de l'automne ou le début de l'hiver. Après son retour eut lieu la médiation des Épirotes qui se place, par conséquent, en hiver 205-4. Pour comprendre la politique

1. Il semble extrêmement probable que l'envoi de Sempronius eut lieu sur des demandes urgentes des Étoliens à la suite de l'invasion macédonienne.

2. Malgré la confusion extrême chez Appien, Μακεδ.[3], je partage l'opinion de M. Holleaux qu'on ne saurait mettre en doute la réalité du mauvais accueil fait au commandant romain par l'assemblée étolienne dans laquelle fut probablement discutée la question de la ratification du traité de paix. Mais le représentant de Rome dut être P. Sempronius, et non Sulpicius, nommé par Appien.

3. T. Live, XXIX, 12,3.

de Philippe et les mobiles qui l'ont poussé à conclure la paix avec Rome, il serait de la plus haute importance de fixer exactement les dates de la médiation épirote et de la rencontre, à Phoiniké, entre le roi et le commandant romain. Le point capital serait de savoir si Philippe avait connaissance, pendant les négociations de Phoiniké, de la mort de Ptolémée IV Philopator [1]. T. Live se tait complètement là-dessus, mais dans ce cas-là, l'argumentum ex silentio n'a aucune valeur, d'autant plus que son récit à cet endroit est basé sur des sources annalistiques qui ignoraient absolument la situation politique en Orient hellénistique.

En tout cas, rien dans le récit de T. Live ne nous empêche de supposer que Philippe était informé, à Phoiniké, du changement survenu sur le trône des Lagides. Ce fait fournit la seule explication plausible de l'erreur fatale que Philippe a commise en trahissant l'alliance punique par la paix séparée avec les Romains. Les mots de T. Live : *P. Sempronius pace facta ad consulatum Romam decessit* semblent du reste indiquer que la paix de Phoiniké fut conclue très peu de temps avant la date du 15 mars 204, avec laquelle commençait la nouvelle année consulaire. Malheureusement, le calendrier romain pendant les dernières années de la seconde guerre punique présente des incertitudes très grandes dont la solution satisfaisante se fait toujours attendre. Si l'on admet avec M. de Sanctis [2] que le calendrier romain se rapprochait alors beaucoup du calendrier julien, la paix de Phoiniké daterait de février 204, ce qui s'accorderait le mieux avec la date de la mort de Philopator.

En tout cas, il faut insister sur ce point que les dates fournies par T. Live pour la paix entre Philippe et les Étoliens et celle entre Rome et Philippe ne soulèvent aucune objection valable. Elles sont entièrement indépendantes de la date du changement de monarque à Alexandrie. Même, s'il fallait placer ce dernier événement deux années plus tard, les dates : 205 pour la paix étolo-macédonienne et 204 pour le traité de Phoiniké, ne seraient nullement ébranlées.

Varsovie.

T. Walek-Czernecki.

---

1. Il m'est absolument impossible d'accepter la thèse de M. Holleaux (*op. cit.*, p. 71) d'après laquelle la mort de Philopator se place en 203. La date de 204 proposée par M. de Sanctis (IV, 1, p. 1 ss.) se heurte à toutes les objections qu'on peut soulever contre la thèse de M. Holleaux, et elle ne présente pas l'avantage d'être en accord apparent avec Polybe. Mais la mort de Philopator est un fait d'une telle importance historique et la discussion de sa date exigerait de tels développements que je me réserve de la traiter dans un autre article.

2. *Op. cit.*, III, 2, p. 106.

LA GÉOGRAPHIE DANS LUCAIN

On sait la place que la géographie joue dans la Pharsale[1]. Non seulement des indications géographiques se trouvent nécessairement éparses dans l'ouvrage, mais de longs développements sont consacrés à la description des pays et à l'énumération des peuples qui les occupent. Au Ier livre (v. 392-465), sous prétexte d'indiquer les postes d'où les légions de César furent rappelées en Italie, Lucain nomme, avec un mot qui peint quelqu'un de leurs caractères essentiels, les principales peuplades gauloises. Au livre II (v. 392-438), lorsque Pompée fuit devant César, Lucain fait sur l'Italie un véritable cours d'hydrographie et d'orographie. Au livre III (v. 169-297), c'est le dénombrement des alliés de Pompée. Le livre IV est plus sobre d'excursus géographiques : trois ou quatre vers sur l'Espagne et la région d'Ilerda au début, sur les rivages illyriens où a lieu l'héroïque sacrifice de Vulteius (v. 404 sqq.), un peu plus de développement sur l'Afrique : emplacement du camp de Curion (v. 585-590), puis après le récit de la lutte d'Antée et d'Hercule, exposé des limites du royaume de Juba, avec la liste des peuples qu'il renferme (v. 670-686). Au livre V également quelques notes rapides et fondues dans le corps du récit. En revanche, le livre VI contient une longue description de la Thessalie (v. 314-412) qui précède la scène de nécromancie. Les livres VII et VIII sont pris tout entiers par le récit des événements. La géographie de l'Afrique tient une large partie du livre IX, d'abord les Syrtes (v. 303-347), puis le marais de Triton et ses abords (348-358) ; un peu plus loin, c'est une étude d'ensemble sur le Libye (411-462) qui précède la marche des Romains sous le terrible simoun ; Caton passe dédaigneusement près du temple d'Hammon, puis l'armée s'engage dans une région infestée de serpents dont Lucain nous peint dans le plus grand détail l'aspect et les affreuses blessures, enfin les Psylles délivrent l'armée de ce terrible fléau.

1. Les ouvrages auxquels se réfère cet article sont l'étude de René Pichon sur les sources de Lucain (Paris, Leroux, 1912), l'édition de Lucain par Housman (Oxford 1926) et celle de la collection G. Budé dont le premier tome a paru en février 1927. — Vibius Sequester et les autres *Geographi latini minores* sont cités d'après l'édition Riese (Heilbronn 1878).

A ce tableau lugubre succède une évocation mélancolique, mais discrète de l'antique Troade (v. 950-979). Il ne reste plus à signaler au livre X que l'exposé fait par le prêtre Acorée du cours du Nil et de ses crues mystérieuses (v. 172-331); c'est celui qui nous éloigne le plus délibérément du sujet.

*
* *

La géographie de Lucain n'est pas exempte d'erreurs et d'incertitudes. Ainsi, il ne paraît pas toujours avoir une idée très nette de l'orientation. Pour aller de Brindes à Dyrrachum, c'est-à-dire du sud-est au nord-ouest, César déclare à ses soldats qu'il leur faut « couper les flots tout droit poussés par le seul aquilon » donc par le vent du nord (V 417) ; c'est encore l'aquilon ou borée qu'attend Antoine pour passer en Grèce où, n'ayant pu aborder à Lyssus, il entre dans le port de Nympheum (V 703-721), Lucain placerait donc la côte illyrienne plus au sud qu'elle ne l'est réellement. L'erreur est assez singulière puisque la biographie de Suétone le fait voyager, tout jeune homme, en Grèce, et elle est en contradiction avec le début du livre III où beaucoup plus justement Pompée quitte l'Italie poussé par le souffle de l'auster.

La position relative des lieux est aussi peu nette dans la description qu'au livre VI Lucain nous fait de la Thessalie

> Thessaliam, qua parte diem brumalibus horis
> attollit Titan, rupes Ossaea coercet ;
> cum per summa poli Phoebum trahit altior aestas,
> Pelion opponit radiis nascentibus umbras ;
> at medios ignes caeli rapidique Leonis
> solstitiale caput nemorosus summouet Othrys.
> Excipit aduersos Zephyros et Iapyga Pindus
> et maturato praecidit uespere lucem ;
> nec metuens imi Borean habitator Olympi
> lucentem totis ignorat noctibus Arcton.

Sulpitius avait déjà signalé l'erreur de Lucain[1] : le côté où le soleil se lève en hiver, c'est l'est-sud-est ; plus tard il se lève plus au nord ; Lucain placera donc, au rebours de la réalité, l'Ossa au sud-est et le Pélion au nord-est. Mais que veut dire « les feux du midi et la tête solstitiale du Lion furieux » ? La première indication situerait l'Othrys au sud, ce qui est approximativement exact ; mais la seconde, prise à la lettre, serait fausse, puisque le Lion se lève au nord-est. Pichon a bien essayé de justifier Lucain qui n'aurait commis, selon lui, qu'une maladresse

1. Voir aussi sur cette question Pichon, p. 19.

de rédaction et associé l'idée d'hiver à celle de nord, sans réfléchir à la position du soleil en cette saison ; mais en ce qui concerne l'Othrys, l'incohérence du texte reste inexpliquée. Je ne vois qu'une solution qui rende compréhensibles les vers de Lucain ; c'est d'admettre que le Lion n'est mentionné ici que pour désigner l'époque du solstice où le soleil entre (*caput solstitiale*) dans cette constellation ; j'inclinerais même à croire que *medios ignes* ne veut pas dire les feux du midi ou de midi, mais le temps où le soleil, arrivé au plus haut point du ciel, se trouve au milieu de sa course annuelle puisqu'il lui faudra redescendre jusqu'au solstice d'hiver. C'est, je ne nie pas, une traduction tout à fait exceptionnelle de l'expression, mais elle a l'avantage de supprimer toute incohérence non seulement dans l'intérieur du vers, mais dans le passage entier. On aurait, en effet, alors trois points où le soleil se lèverait successivement à trois époques de l'année, hiver, printemps, été, correspondant, du sud au nord, aux trois montagnes Ossa, Pélion, Othrys, ce qui est l'inverse de la position géographique exacte. Y a-t-il erreur à proprement parler? Ce n'est pas absolument sûr, car la succession des montagnes est exactement indiquée, Ossa, Pélion, Othrys, Pinde, Olympe, ces deux derniers monts se trouvant à leur juste place. Pichon n'a pas tout à fait tort de prétendre que Lucain ne dit pas ce qu'il veut dire ; mais il faudrait ajouter, semble-t-il, que s'il l'énonce mal, c'est qu'il ne le conçoit pas très clairement.

Les limites de l'empire de Juba n'embarrassent pas moins les commentateurs. Laissons de côté l'erreur historique qui attribue à Juba Ier, outre son propre royaume, celui de Juba II, mais comment Lucain choisit-il les points extrêmes de ce vaste empire (IV 671 sqq.) ?

> qua sunt longissima regni
> cardine ab occidno uicinus Gadibus Atlas
> terminat, a medio confinis Syrtibus Hammon ;
> at qua lata iacet, uasti plaga feruida regni
> distinet Oceanum zonaeque exusta calentis.

L'interprétation de Pichon ne me satisfait pas complètement : pour lui, l'Atlas et Hammon représentent les points extrêmes nord-ouest et sud-est d'une corde dont l'océan figurerait l'arc sous-tendu. Cette façon de délimiter n'est guère dans les habitudes des géographes anciens [1] ; cette précision géométrique

1. Les géographes fixent habituellement les limites de la Libye d'après les quatre points cardinaux : au nord, la mer Libyque ou africaine, à l'ouest, l'Atlantique, au sud, la mer Éthiopienne, à l'est, la petite Syrte, le Nil ou l'Égypte. Cf. Méla I III (20 sq.) ; Riese, p. 19.

étonne un peu chez un poète. De plus Pichon coupe arbitrairement le vers 675 sans nous dire ce qu'il faut faire de *zonaeque exusta calentis* ni si cette zone est du même côté que l'Océan. Enfin les notions de longueur et de largeur s'appliquent mieux à un rectangle [1] qu'à un segment de cercle. Seulement on aimerait que Lucain en déterminât les quatre angles ou les quatre côtés. Nous avons d'abord l'Atlas que Lucain met à l'ouest, mais aussi sans doute au nord puisque voisin de Gadès ; n'oublions pas que pour les anciens l'Atlas est une montagne unique, isolée, diversement située sans doute, mais qui ne peut se trouver sur plusieurs points à la fois. Et l'oasis d'Hammon ? Il est *a medio*. M. Housman interprète « sur un méridien à peu près équidistant de l'est et de l'ouest ». On attendrait plutôt une détermination par rapport au royaume de Juba. *A medio* me paraît signifier plutôt « au midi » et pour conserver à l'oasis d'Hammon quelque chose de sa position réelle, admettons que Lucain ait voulu dire « au sud-ouest ». Restent enfin l'océan et la zone torride. Pour trouver les quatre côtés, j'ai supposé, dans une note de ma traduction, que l'océan pourrait être ici la Méditerranée. Cette solution toute provisoire n'est pas sans se heurter à quelque difficulté : *oceanus* n'est guère synonyme de *mare* et conviendrait mieux à l'Atlantique. Or l'Atlantique et zone torride sont indubitablement du même côté par rapport à la ligne Atlas-Hammon et *distinet* n'indique pas de quoi ils sont séparés. Le rectangle que forme le royaume de Juba se trouve délimité d'une façon assez bizarre par deux sommets d'angle et deux côtés. On a toujours le droit de prétendre qu'au groupe océan-zone torride correspond la Méditerranée, limite assez connue pour que Lucain ait pu la passer sous silence. Mais l'impression du lecteur est plutôt que le passage est particulièrement obscur et que le poète lui-même ne paraît pas s'être nettement orienté.

Ce n'est pas la seule partie de cette description qui suscite quelques difficultés. Peu importe sans doute l'ordre inexact dans lequel Lucain a énuméré les sujets de Juba · leurs noms tiennent en dix vers et neuf peuples en prennent exactement six. Dans ces conditions il va de soi que les nécessités métriques interdisaient complètement l'ordre topographique ; ce que cherche ici surtout Lucain, c'est l'effet pittoresque que produit le rapprochement de ces peuplades assez disparates. Mais en fait le royaume ne va pas jusqu'à l'oasis d'Hammon. C'est que Lucain se trompe

1. Chez Méla la longueur de l'Afrique est prise de l'est à l'ouest et la largeur du nord au sud.

sur la situation de cette oasis. Il la place trop au sud[1] puisqu'il la fait passer par le tropique du Cancer (IX 531 sqq), et aussi trop à l'ouest, puisque Caton, allant de Cyrénaïque en Numidie se trouve passer aux abords du célèbre sanctuaire. Ailleurs (III 295) les Syrtes sont qualifiées de parétoniennes. Si l'on donne à *syrtes* le sens général de « bas fonds » qu'il a quelquefois chez d'autres, on lave Lucain de tout reproche. Mais s'il faut l'interpréter comme au vers 461 du livre IV « la tauroménienne Charybde » et placer les Syrtes dans le voisinage de Parétonium, il y a là une erreur manifeste. Toutes ces indications concordent pour faire supposer que Lucain a déplacé fortement vers l'ouest toute la région comprise entre la partie occidentale de l'Égypte et la Cyrénaïque[2].

Les erreurs sur l'emplacement des lieux géographiques ne sont pas rares dans la Pharsale. Passons rapidement sur celle (III 203 sq.) qui fait descendre le Caïcus de l'Idalie. Mais que dire de la situation de Ninive (III 215)? M. Housman ne veut pas que ce soit la Ninive assyrienne. Il marque, dit-il, l'indication du passé, quelque chose comme le πάλαι d'Arrien dans sa description de l'Inde (XLII 3) Νῖνον, πάλαι ποτὲ μεγάλην καὶ εὐδαίμονα. Mais *sic fama* n'en est-il pas l'équivalent, avec une nuance de poétique mélancolie? Et εὐδαίμονα correspond si exactement à *felix* qu'on peut y voir comme le qualificatif habituel de cette ville. Rattacher, comme le veut l'éditeur anglais, *sic fama* et *desertus*, c'est substituer à un tour clair une construction obscure et embarrassée. Mais là où il a raison, c'est lorsqu'il s'étonne de la place étrange qu'occupe Ninive dans l'énumération — car nous sommes en Syrie[3] — et de l'absurdité de faire envoyer des secours par une cité soumise aux Parthes. Lucain a-t-il confondu une Ninos

1. A cette erreur se superposent des inexactitudes astronomiques graves que nous ne pouvons développer ici. On en trouvera le détail dans l'appendice astronomique de M. Housman, en particulier p. 330 et suiv.

2. Pour ne pas charger toutefois Lucain de fautes qu'il n'a pas commises, il importe de bien préciser la suite des événements au livre IX. Caton tente d'abord d'aller en Numidie par mer (300-302). Une tempête l'en écarte (*his locis* au v. 368 me paraît renvoyer à *regna Jubae*; Lucain ayant intercalé probablement après coup tout le développement sur les Syrtes et les marais de Triton, a rendu par là ce vers inintelligible); cette tempête rejette sa flotte loin des Syrtes (*eiecta Syrtibus*) qu'il longe, et l'oblige à chercher refuge dans le marais de Triton. Or celui-ci, pour Lucain comme pour Strabon (XVII 3), ainsi que le jardin des Hespérides et le Léthon, se trouve dans le voisinage de Bérénice. Caton décide alors de contourner par terre ces Syrtes qu'il n'a pu franchir par mer (*haud ultra Garamantidas attigit undas*).

3. Le terme de Syrie chez les anciens allait parfois jusqu'à comprendre la Mésopotamie (cf. Méla I xi 62); mais les autres noms géographiques que donne Lucain dans ce passage sont une preuve suffisante qu'il n'y parle que de la Syrie proprement dite.

syrienne, Hierapolis, avec la Ninive assyrienne ? cela se peut ; de toute façon sa science géographique est ici en défaut.

Dans le même passage (v. 249) Lucain mentionne les Orestes, saisis du délire romain ; le jeu de mots est trop manifeste pour qu'on puisse modifier le nom du peuple, et il est tout à fait dans le goût de Lucain qui aime à appuyer, sous une forme ou sous une autre, sur la signification, vraie ou supposée, des noms propres. Thucydide (II LXXX 6) connaît bien un peuple de ce nom, mais en Épire ; une scolie place les Orestes de Lucain près de la mer Caspienne ; entre les Arabes et les Carmaniens il ne saurait être question ni de riverains de cette mer ni d'Épirotes. Peut-être y a-t-il une confusion avec les Orites à qui l'épithète *extremos* conviendrait assez bien ; dans tous les cas il doit y avoir erreur.

Lucain n'a d'ailleurs, sur les régions qu'occupent les peuples étrangers à l'empire romain que des notions incertaines ; il a l'air de placer à proximité du bas Danube les Massagètes, peuple situé à l'est de la mer Caspienne ; les confond-il avec les Gètes, comme il n'en fait qu'un sans doute des Daces (II 54 ; III 95) et des Dahes au vers II 296 ? Il place sur les bords du Nil les Arabes et les Sères (X 291 sq.), peuples asiatiques. Ou certaines peuplades germaniques servent chez lui à désigner la Germanie tout entière ou il s'explique mal sur la région qu'elles occupent : car les Chauques (I 463) ne sont pas sur la frontière romaine et les Suèves (II 51 sq.) n'habitent ni à l'embouchure ni à la source (*caput* peut signifier l'un ou l'autre) du Rhin.

Il n'est pas jusqu'à la Thessalie qui ne nous réserve de nouvelles surprises. Lucain dit en effet V 650 sq.

> Non humilem Sasona uadis, non litora curuae
> Thessaliae saxosa pauent oraeque malignos
> Ambraciae portus ; scopulosa Ceraunia nautae
> summa timent.

Et voilà la Thessalie qui a pris la place de l'Épire. Guyet a voulu supprimer ce passage épineux, mais il n'a guère été suivi. On suppose bien généralement que *Thessaliae* cache un nom géographique peu connu ; mais lequel ? — Ailleurs la topographie de Lucain est plus nette, bien que les commentateurs n'aient pas aperçu le problème qu'elle soulève. Pourquoi faire du Pholoe seulement une montagne d'Arcadie ? Chez Lucain dans tous les cas (III 198 ; VI 388 ; VII 449, 827) elle est située en Thessalie (*Pholoe Thraciae* dit Vibius Sequester). Il se peut après tout qu'il y ait une montagne inconnue de ce nom sur les confins de la Thessalie et de la Thrace ; mais prenons garde que parmi les

fleuves de la Thessalie (VI 363) Lucain mentionne l'Inachus, fleuve d'Argolide. Le Pholoe et l'Inachus auraient-ils été déplacés par inadvertance ? C'est une hypothèse qui n'est pas à écarter.

Lucain connaît-il mieux l'Occident ? — Dans l'énumération des peuples gaulois, le plan général, facile à saisir, ne va pas, toutefois, sans quelques heurts. Ce sont d'abord les riverains du lac Léman, probablement les Helvètes, puis les Lingons, les riverains de l'Isère (pourquoi saute-t-il les Séquanes ?), les Rutènes, la région du Var, celle de l'Aude, Monaco. Ici apparaissent inopinément les Némètes, qui habitent la région de Spire. Schneider lit *Nemausi* pour *Nemetes*. Il a raison quant au fond, car il s'agit probablement des Nîmois ; mais rien n'indique que l'erreur vienne du copiste et non de Lucain. Viennent ensuite les habitants de l'Adour, des Landes, les Santons et les Bituriges ; de là Lucain saute aux Suessons, et c'est sans doute pour combler le vide qu'un scribe du moyen âge a écrit sur les Pictons, les Turons et les Andes les vers 436-440 des éditions modernes. Aux Suessons succèdent assez bien les Leuci (Toul) et les Rèmes, par une interversion insignifiante. Les Séquanes ne sont guère à leur place, c'est ici plutôt qu'on attendrait les Lingons. Après les Séquanes, les Belges, considérés non comme l'ensemble des habitants de la Gaule septentrionale, mais comme une peuplade particulière. Ils sont séparés des Nerviens par les Arvernes, dont la présence à cette place est inexplicable. A ceux-là succèdent les peuples de la région du Rhin, Vangions et Bataves, puis, revenant vers le centre, Lucain décrit nettement la position de Lyon, longe les Cévennes pour arriver dans la Gaule Cisalpine en passant... par Trèves. Un mot sur les peuples qui font des sacrifices humains, peut-être les Carnutes ; en résumé, un beau désordre qui n'est un effet ni de l'art ni des nécessités métriques, mais d'une série de confusions dont les principales sont : celle des Nîmois avec les Némètes, celles des Arvernes avec les Trévires (?), et peut-être aussi l'interversion des Séquanes et des Lingons.

Ce n'est pas le seul cas où la description géographique de la Gaule suscite quelque étonnement. Nous en verrons une autre tout à l'heure. Notons seulement la mention d'un fleuve Cinga (v. 432) tout à fait inconnu ; il existe bien en Espagne une rivière de ce nom, affluent de la Sègre, dont Lucain nous parle au début du livre IV. Mais que viendrait-elle faire ici ? Changer de nom est difficile ; Weber propose *Sulga*, mais pourquoi Lucain aurait-il mis uniquement, à côté du Rhône et de la Saône, ce modeste cours d'eau ? On attendrait d'ailleurs à cet endroit de l'énumé-

tion un fleuve des Sénons ou des Éduens. Lucain aurait mis par exemple *Cinga* pour *Sequana*, fleuve dont les sinuosités justifieraient admirablement le verbe *pererrat*.

Des régions plus familières à un Romain n'offrent pas moins matière à controverse. A la fin du livre VII (v. 871) *flebilis unda Pachyni* rappelle la défaite de Sextus Pompée qui se livra au nord-est près du cap Pélore et non au sud-est près de Pachynum, erreur d'autant plus difficile à justifier que *Pachyni* et *Pelori* s'équivalent métriquement [1]. Voici même que Lucain (II 665 sqq.) compare l'effort inutile de César pour embouteiller la flotte de Pompée au résultat obtenu si l'on jetait le mont Gaurus dans le lac Averne ou le mont Eryx, célèbre par la résistance d'Hamilcar, et son temple de Vénus, dans la mer... Égée ! — Négligeons le désordre dans lequel il énumère les fleuves italiens, désordre que justifient les nécessités du vers. Mais pourquoi (III 425 sq.) fait-il raser les maisons de Salerne par le Siler, qui doit couler à une vingtaine de milles de cette ville ? Changer *texta* en *tescua*, comme le veut Heinsius, rendrait l'erreur moins saillante, mais ne la supprimerait pas : ce serait attribuer à Salerne un territoire bien étendu. On peut croire que Lucain s'est trompé et a confondu Salerne avec Alburne dont parle Vibius Sequester, mais l'inadvertance est curieuse, car la Campanie et ses abords sont bien connus des Romains, et Lucain lui-même, dont un biographe cite des lettres de Campanie, avait peut-être déjà voyagé de ce côté.

On voit qu'il y a probablement à la base de la plupart de ces erreurs une confusion de noms : d'autres, beaucoup plus nettes,

1. Il se peut d'ailleurs que cette erreur soit d'ordre historique plutôt que géographique et par conséquent ait une origine différente des précédentes. Vibius Sequester va plus loin ; il fait mourir Sextus Pompée près du Pachynum qu'il prend du reste pour un fleuve. Cette variante historique a fait l'objet d'une étude de M. Casagrandi (Catane, 1896) que je n'ai malheureusement pas réussi à me procurer. — Cette erreur ne serait d'ailleurs probablement pas unique ; car on aurait de bonnes raisons de conserver (II 473) Nucérie avec la majorité des manuscrits. Si Lucain suit l'ordre chronologique, la ville qu'il fait abandonner à Scipion avant la prise de Corfinium c'est plutôt Nucérie, qui est au nord, que Lucérie, qui est au sud. De plus Nucérie est en Apulie, et Lucain ne parle dans ce passage que de la région Ombrie-Picenum. Il serait possible d'ailleurs d'entrevoir la genèse, si complexe soit-elle, de l'erreur. César (*B. C.* I 14) fait séjourner Pompée en Apulie, tandis que Lentulus lève des troupes en Campanie ; puis, à la nouvelle de la prise de Corfinium, Pompée s'enfuit de Lucérie à Brindes (I 24). Une autre version fait fuir Pompée d'abord de Capoue à Lucérie mais cette dernière ville s'est confondue avec la colonie campanienne de Nucérie, confusion reproduite par Appien (*B. C.* II 38) ou ses copistes. Puis c'est Scipion à son tour qu'on fait partir de Nucérie, mais dans cette variante c'est sans doute de la ville ombrienne qu'il s'agit, parce qu'on s'expliquait mal ce que venait faire la colonie campanienne dans cette série d'opérations.

sont cependant moins graves. Lucain place en un même lieu Philippes et Pharsale ; mais c'est pour produire un effet dramatique déjà recherché par Virgile, et certains détails au contraire, en particulier à la fin du livre I, semblent faire ressortir le caractère intentionnel de cette confusion. Il mêle, comme son oncle Sénèque (*ad Helu.* VII 18), Phocée et la Phocide, mais sans ignorer dans quelles circonstances les Phocéens ont quitté leur ville pour aborder sur la côte provençale. Et c'est tout ! Lucain fait bien pousser sur l'Ida crétois l'aconit que d'autres donnent à l'Idée phrygien, mais cette méprise, si même il y a méprise, est bien négligeable.

Nous voici enfin à la dernière partie — mais non la moins curieuse — des problèmes que soulève la géographie de Lucain. A chaque instant on hésite sur la nature du lieu auquel s'appliquent ses dénominations. Que sont exactement ces Taures (II 594) que Pompée a soumis ? Un peuple, répond le scoliaste, auquel Lucain a donné le nom de la montagne. Mais comme il y a plusieurs Taurus qui représentent les différentes ramifications de la même chaîne, Lucain n'aurait-il pas été trompé par ce pluriel ? — Qu'est-ce que ce Niphate qui « roule des pierres » (III 245) ? Ce devrait être une montagne, et le *uoluentem saxa* peut être un tour poétique pour *unde saxa uoluuntur* ; c'est ainsi que chez nous l'alpiniste inexpérimenté est averti de se méfier de la montagne qui « jette des pierres ». Mais l'expression conviendrait beaucoup mieux à un cours d'eau, et Vibius Sequester mentionne parmi les fleuves *Nifates Armeniae-ex monte Nifate*. — Cet Iader qui « court vers de délicieux zéphyrs » (IV, 405) est-il bien une ville (*nomen fluminis*, disent les scoliastes) ? Et cet Absyrtos (III 190) qui mêle son écume aux flots adriatiques, une île ? Tous les manuscrits portent *in undas* et si Z a *hadriaca* c'est sans doute par haplographie.

J'en arrive à un point particulièrement délicat, parce qu'on se récriera devant l'invraisemblance de l'erreur. Lucain, dans son dénombrement des peuples gaulois, commence ainsi (I 396 sqq.).

> Deseruere cauo tentoria fixa Lemanno
> castraque quae Vosegi curuam super ardua ripam
> pugnaces pictis cohibebant Lingones armis.

Lejay se donne beaucoup de mal pour justifier le poète : « Lucain désigne ainsi la crête des Vosges, qu'il pourrait appeler *limes*, mais par une deuxième métaphore, il remplace *limes* par *ripa*. » C'est un joli tour de passe-passe. *Curuam* qualifie alors « la forme en ballons de ces montagnes ». Grotius était plus

net : il remplaçait *ripam* par *rupem*. C'est un fait que *ripam* s'applique plus exactement à un cours d'eau. Les scoliastes des *adnotationes*, un peu gênés, s'en tirent par un dédoublement : *mons eiusdem ciuitatis cum flumine* ; mais le commentateur du manuscrit Z, plus franc, dit carrément « nom de fleuve ». Il nous est insupportable de penser que Lucain ait pu ignorer les Vosges, mais ces limites extrêmes de l'empire romain, conquises depuis un siècle seulement, étaient-elles beaucoup plus connues du public latin que ne le sont aujourd'hui des Français les montagnes du Darfour ou du Tibesti par exemple ? Traduisons sans préjugé « le camp haut perché qui domine la rive sinueuse du Vosegus » ne nous fait-il pas penser à une rivière plutôt qu'à une montagne ? — Une seconde question se pose : montagne ou fleuve, où est ce Vosegus ? On a toujours le droit d'admettre que Lucain, comme semble le faire César lui-même, considère le plateau de Langres comme une ramification des Vosges. Mais relisons les vers 397-8 : *castraque* est probablement un camp relativement proche du Léman, donc chez les Séquanes plutôt que chez les Lingons ; or nous avons vu plus haut qu'il devait y avoir interversion entre ces deux peuples. Je n'ose affirmer que le Vosegus sinueux (tracé au compas, dirait César, cf. *B.G.* I xxxviii 4), soit le Doubs, quoique le vers 397 peigne mieux la citadelle de Besançon que celle de Langres ; j'ai aussi bien l'impression que Lucain n'avait pas une idée fort nette de ce dont il parlait.

Toutes ces incertitudes font planer le doute sur des passages en apparence fort clairs. Or, vers 375 du livre V quel est cet *Hydrus* que Lucain qualifie d'*auius*. Est-ce l'*Hydrus mons* dont parle Méla (II 66) ? C'est plutôt le port d'Otrante, qui pourtant ne paraît guère mériter cette épithète. Lemaire, sans discuter le passage, note *fluuius Calabriae* ; ce serait alors la petite rivière de l'Idro. Pour *Taras* le même commentateur hésite : *fluuius iuxta Tarentinum. Sed melius de urbe et portu intelligendum.* Évidemment ce qui est antique, c'est la ville, *regio uel antiquae satis opulenta turbae*, dit Sénèque (*Tranq. an.* II 13). Ainsi nous oscillons perpétuellement entre une hypothèse ou une autre, sans qu'on puisse apporter aucune solution définitive.

Ainsi qu'il s'agisse de la délimitation des grandes régions, de l'emplacement des peuples et des lieux qu'il évoque, de la nature même de ces lieux, Lucain, dans de nombreux passages très différents de son œuvre, est obscur et équivoque. Ces incertitudes ne sauraient être imputées entièrement ni à notre ignorance (certains vers sont nettement inexplicables), ni à des

erreurs de copiste (l'émendation est trop souvent impossible [1]). Faut-il croire simplement que les connaissances géographiques de Lucain étaient rudimentaires ? mais à côté de ces taches, les exposés de notre auteur témoignent d'une érudition très grande, et, ce qui n'est pas moins étrange, telle indication, erronée ici, est exacte là.

*
* *

Il n'est guère facile, disions-nous tout à l'heure, de discerner si Lucain (III 245), lorsqu'il mentionne le Niphate, parle d'une montagne ou d'un fleuve. Le même problème se pose à propos de plusieurs poètes romains.

Virgile, Géorgiques, III v. 30 sq. :

> Addam urbes Asiae domitas pulsumque Niphaten
> fidentemque fuga Parthum uersisque sagittis

Horace, Odes, II IX 18 sqq. :

> Et potius noua
> cantemus Augusti tropaea
> Caesaris et rigidum Niphaten
> Medumque flumen gentibus additum
> uictis, minores uoluere uertices

Silius, XIII 775 :

> qui Gangen bibit et Pellaeo ponte Niphaten
> adstrinxit

Juvénal, VI 409 sqq. :

> isse Niphaten
> in populos magnoque illic cuncta arua teneri
> diluuio

On discute pour savoir si Virgile fait du Niphate un fleuve ou une montagne ; j'avoue qu'en latin comme en français, en vers comme en prose, l'expression « le Niphate repoussé » me paraît bizarre, à moins qu'il ne s'agisse d'un peuple, surtout que ce nom est placé entre *Asiae urbes* et *Parthum*. Même incertitude chez Horace où *rigidum* pourrait s'entendre d'un peuple (cf. au vers suivant *gentibus*), d'un caractère fier et indépendant, mais aussi d'une montagne couverte de glaciers et enfin d'un cours d'eau fréquemment gelé. Rapproché de *Medum flumen*, qui désigne l'Eu-

1. La seule qui soit vraisemblable est la substitution (II 665), par un copiste, de la mer Égée aux îles Égates ou à l'une d'elle (Egusa). Encore faut-il remarquer que la forme à donner au mot reste bien incertaine.

phrate (cf. Pseudoplutarque, *de fluiorum nominibus*, XX, 1), *Niphaten* semble plutôt désigner un fleuve, peut-être le Tigre, ce fleuve s'étant trouvé ainsi confondu avec la montagne d'où il sort ; l'hypothèse est d'autant plus vraisemblable que les deux fleuves symboliseraient ainsi le royaume des Parthes. Chez Silius Italicus et chez Juvénal, le doute n'est pas possible : c'est un fleuve, c'est même probablement l'Euphrate, sur lequel Alexandre jeta deux ponts (Q. Curce, IV IX 7, Arrien *Anab.*, III VII 1) et dont les inondations étaient bien connues.

Que Virgile, Horace, Lucain, Silius Italicus et Juvénal aient puisé tous les cinq à la même source, n'aurait rien que de très naturel ; l'incertitude même où ils nous plongent doit avoir pour origine le texte même auquel ils ont fait leur emprunt. Mais si ce passage de leur informateur prêtait à équivoque, ce n'était probablement pas le seul : on pouvait sans doute se tromper aussi sur la nature des lieux désignés par *Iader*, *Absyrtos* ou *Tauri* (et pour ce dernier d'autant plus facilement qu'il y avait homonymie avec les Taures de la Chersonèse). De là sans doute aussi les méprises sur l'emplacement de Ninive, des Orestes, du Cinga, du Pholoe, de certains peuples gaulois, sur la délimitation de la Thessalie et de la Numidie... Mais il est inutile de les énumérer toutes.

Ces erreurs n'ont rien d'invraisemblable quand on songe à ce que contiennent parfois d'incertitudes les indications si précises en apparence des géographes anciens. Pline nous dit de l'oasis d'Hammon (V v 331) : « Cyrenaica, eadem Pentapolitana regio, illustratur Hammonis oraculo quod a Cyrenis distat CCCC M passuum ». Fort bien, mais dans quelle direction ? Pomponius Méla est moins explicite encore, car après avoir mentionné l'autel des Philènes et le dévouement des deux frères, il ajoute : « Inde ad Cabalathmon Cyrenaica provincia est in eaque sunt Hammonis oraculum, fidei inclutae... ». Il ne faudrait qu'un peu d'inattention pour placer l'oracle d'Hammon dans la partie ouest de la Cyrénaïque, alors qu'il est à l'est. Méla, en dépit de sa communauté d'origine et de la similitude de son surnom avec celui du père de Lucain, n'est certainement pas la source du poète, mais celui-ci peut s'être renseigné auprès d'un géographe qui, s'il ne s'est pas lui-même trompé (La Cosmographie de Julius Honorius, 144 [Riese, p. 47] place Hammon entre Bérénice et Ptolemaïs), était extrêmement obscur. La sécheresse de ces géographes est une cause d'incertitude ; mais il pourrait y en avoir une autre chez l'informateur de Lucain. Son souci du détail pittoresque, le fait qu'il a été utilisé par plusieurs autres poètes,

laissent soupçonner qu'il a écrit en vers. La fantaisie poétique, ou plus simplement encore la métrique auraient-elles nui à la clarté ? Rien ne serait plus admissible.

Prose ou poésie, l'ouvrage où Lucain a puisé ses connaissances géographiques est certainement unique. Non seulement l'identité des problèmes qui se posent dans des passages très éloignés nous incline à le croire, mais la simple vraisemblance nous autorise à le supposer. Pourquoi Lucain qui avait sous la main des manuels de géographie récents et complets, aurait-il pris la peine de se référer à des auteurs anciens et différents. On veut que Lucain ait puisé sa description de la Thessalie au livre VII d'Hérodote. Il se serait donc donné le mal de recueillir les renseignements épars dans Hérodote, puis de les grouper en montagnes, villes, fleuves, peuples, quand il aurait trouvé le travail tout fait chez n'importe quel géographe. Il y a analogie, mais non identité entre le poète et l'historien. Pour ne parler que des fleuves, Lucain omet de mentionner l'Onochonos ou le Dyras, mais nous cite l'Œas, l'Amphrysos, l'Anauros, le Titaresos dont Hérodote ne dit rien. Il y a entre les deux écrivains au moins un intermédiaire. Et celui-ci a commis plus d'une erreur et d'une équivoque ; car outre ce que nous avons signalé plus haut, c'est sans doute par sa faute que Lucain a déplacé l'Asopos, le Phénix et le Mélas et qu'il paraît en faire des affluents du Pénée. Point n'est besoin avec M. Housman de déplacer le vers ; le fait que Vibius Sequester voit dans ces trois fleuves des affluents de l'Apsidanos et des sous-affluents du Pénée est une preuve de l'antiquité de la leçon ; l'obscurité de la leçon *Accipit Asopos cursus* trahit seulement l'embarras et l'incompréhension du poète.

Si nous ne retrouvons trop souvent, à travers Lucain, que des traces d'une certaine imprécision ou d'une obscurité excessive chez son informateur, il est permis parfois d'y découvrir des indications plus précises. Lorsqu'il fait descendre le Caicus de Troade, c'est en vertu d'une tradition qui, suivant Strabon (XIII II 70), remonte au moins à Bacchylide. La mention des Sères (X 292) parmi les peuples riverains de l'Égypte est à rapprocher d'un passage des Géorgiques (IV 287 sqq) :

> Nam qua Pellaei gens fortunata Canopi
> accolit effuso stagnantem flumine Nilum
> et circum pictis uehitur sua rura phaselis
> quaque pharetratae uicinia Persidis urget,
> et uiridem Aegyptum nigra fecundat harena
> et diuersa ruens septem discurrit in ora
> usque coloratis amnis deuexus ab Indis,
> omnis in hac certam regio iacit arte salutem.

Faut-il croire que là encore Virgile et Lucain ont puisé à la même source ? Rien ne permet de décider ni dans un sens ni dans un autre. Car cette singulière opinion a dû avoir dans l'antiquité plusieurs partisans. Paul Orose (Hist. I II 12) la mentionne encore : « Nilum, qui, de littore incipientis maris Rubri uidetur emergere in loco qui dicitur Mossylion emporion ; deinde diu ad occasum profluens faciensque insulam nomine Meroen in medio sui, nouissime ad septentrionem inflexus, tempestiuis auctus incrementis plana Aegypti rigat ».

Dans certains cas les données de l'ouvrage où s'instruisit Lucain ne sont pas vraiment inexactes, mais appellent quelque commentaire. Si les géographes de l'époque classique placent généralement les Massagètes autour de la mer Caspienne (par exemple Méla, II II 13), les noms des peuples qui habitent l'Hister et l'Iaxarte ne correspondent pas toujours à des déterminations précises. Ammien Marcellin confond les Massagètes et les Alains (cf. en particulier, XXIII V 16) ; or les Alains occupent la Scythie d'Europe : pour Josèphe (*B.J.*, VII VII 4) ils vivent dans la région du Tanaïs, mais pour Sénèque (Thyeste 629) ils sont riverains de l'Hister. On peut en dire autant des Suèves que Strabon (VII 3) place un peu partout et jusque dans le voisinage des Gètes. Le caractère nomade de ces peuples explique l'incertitude des géographes, en même temps que le choix qu'en fait Lucain aux vers 50 sqq. du livre II. Il n'y a donc là erreur à proprement parler ni du poète ni de son informateur.

Ailleurs c'est la brièveté même de Lucain ou de sa source qui, en l'absence d'autres documents, cause notre indécision. Le poète procède par allusions et c'est pour nous autant d'énigmes. On peut défendre III 250, *Carmanosque duces* contre l'ingénieuse conjecture *truces* de Bentley, mais il faut avouer que l'expression est plate, si elle ne se réfère à quelque anecdote touchant les chefs des tribus carmaniennes, probablement relative à leur sauvagerie (cf. Strabon, XV II 14). — C'est le même manque de développement qui nous fait suspecter l'épithète « icarienne », appliquée au rivage de Chypre, comme l'a fort bien signalé M. Housman. — Enfin dans certains cas on peut trouver des raisons plausibles de certaines expressions à première vue un peu singulières. On ne voit guère tout d'abord en quoi (I 463) les Chauques sont dangereux pour la frontière romaine, dont d'autres peuples germains les séparent. Mais quand on lit dans Tacite (Ann., XI XVIII 1) : « Chauci... inferiorem Germaniam incursauere duce Gannasco qui... leuibus nauigiis praedabundus Gallorum maxime oram uastabat... », on voit qu'ils

s'adonnaient à la piraterie ; on comprend dès lors que la vue des légions, montant la garde à l'embouchure du Rhin, pût les tenir en respect. La correction de Bentley *Belgis*, pour séduisante qu'elle soit, est peu nécessaire ; quant à supprimer les vers 463-5, c'est refuser à Lucain le magnifique *apertum gentibus orbem*, qui est bien dans sa manière et clôt le développement par un trait véritablement heureux.

On voit ainsi que l'ouvrage utilisé par Lucain était loin d'être sans valeur et qu'il devait contenir plus d'une indication utile que Lucain a négligée ou qu'il nous laisse seulement soupçonner ; telle par exemple celle du vers I 426 *et docilis rector monstrati Belga couinni* qui embarrasse les éditeurs ; telle la mention des *Asinae cautes* qu'il ne faut certainement pas corriger, car outre que l'altération de *Asiae* en *Asinae* est peu vraisemblable, notre ignorance n'est pas un motif suffisant pour modifier le texte traditionnel. En dehors des localités de Péloponnèse connues sous ce nom, il y a une île Asiné dans l'Adriatique d'après Méla (II VII 14). Pourquoi n'y en aurait-il pas sur la côte d'Asie Mineure, comme il y a, suivant le même auteur, deux Pharos, une près de Brindes et une près d'Alexandrie ? Et combien d'autres détails plus intéressants encore nous pourrions probablement puiser à cette source !

Qu'était-elle exactement ? Sans doute une *chorographie* à la façon de Méla, mais peut-être en vers ; dans tous les cas moins sèche et parsemée de détails pittoresques. Cela ne veut pas dire d'ailleurs qu'il n'y ait pas eu place pour des développements qui ne fussent pas exclusivement géographiques. L'astronomie, comme dans l'œuvre de Lucain, pouvait y tenir une certaine place. Peut-être même décrivait-elle déjà les serpents de Libye et leurs impitoyables morsures [1]. L'auteur pouvait même évidemment soulever quelques problèmes de physique, par exemple celui du flux et du reflux de l'Océan (cf. Lucain, I 412-9). S'il a parlé aussi du cours mystérieux du Nil, il est tout à fait improbable qu'il ait traité dans toute son ampleur la question de ses crues. Nous laissons de côté, comme trop longue, la discussion des origines du développement sur les sources du Nil. Lucain en est redevable à son oncle Sénèque, ou tous deux ont puisé les éléments de leur étude dans le même ouvrage, ouvrage certainement plus développé que celui qui a fourni à Lucain ses connaissances purement géographiques.

On peut se risquer à préciser l'époque où celui-ci fut écrit.

1. Mais il est plus probable que ce passage est emprunté à Macer.

La description de la Gaule n'est pas antérieure à la conquête de César, donc à 52 ; s'il est responsable des erreurs sur le Niphate, il a paru avant les Géorgiques, soit avant 29. En quelle langue était-il rédigé ? En grec, serait-on tenté de dire tout d'abord, en constatant que Lucain donne volontiers la forme grecque aux termes géographiques. J'incline pourtant à croire que son auteur était originaire d'Occident, et en voici la raison :

Le classement des fleuves par ordre d'importance est un des lieux communs de la géographie. Méla (II 1 8) dit du Danube : « acceptis aliquot amnibus, ingens iam et eorum qui in Nostrum mare decidunt, tantum Nilo minor, totidem quot ille ostiis, sed tribus tenuibus, reliquis nauigabilibus, effluit ». Lucain (II 416-420) s'insurge contre une opinion qui fait du Pô le troisième fleuve du monde méditerranéen ; est-ce là un sentiment personnel ? Déjà Virgile appelle l'Eridan le roi des fleuves. Ne trouverait-on pas, chez l'un et chez l'autre, l'écho de la protestation d'un géographe du monde latin, qui, plein d'enthousiasme pour la puissance de son pays, aurait à l'époque de César ou plus probablement d'Octave écrit une description de l'empire romain, des peuples conquis ou à conquérir, modeste monument élevé à la gloire de son pays.

Mais ces hypothèses ne sont pas assez solides pour qu'on puisse prononcer un nom. Ne serait-ce pas pourtant Varron de l'Atax ? On comprendrait mieux chez lui la place toute particulière qu'aurait occupée les peuples de Gaule (il avait d'ailleurs composé un *de bello Sequanico*), cette prédilection pour un fleuve d'une contrée gauloise. Son admiration pour Caton, si certaine épigramme qui lui est attribuée (*Poetae latini minores*, éd. Riese, t. IV, p. 64, n° 24) est bien de lui, devait le rendre sympathique à Lucain. Mais nous connaissons trop peu son œuvre pour qu'on puisse établir avec certitude une parenté entre elle et l'épopée de Lucain. Du reste les traités de ce genre n'ont pas manqué du temps de César et d'Auguste. Les Romains, parvenus presque aux limites du monde connu, ont éprouvé le besoin d'inventorier les peuples dont ils étaient les voisins ou les maîtres, et cette époque a été, peut-on dire, l'âge d'or de la géographie romaine.

A. Bourgery.

PAGES DE L'HISTOIRE DU CURSUS

On sait l'importance du cursus dans les questions de critique. Non certes qu'il suffise, à lui seul, pour les résoudre : il constitue un indice très significatif, mais qui doit être, le plus souvent, combiné avec d'autres critères pour donner une solution définitive. Dans les discussions sur l'auteur d'un ouvrage ou la teneur d'un texte, on ne peut jamais le négliger, toutes les fois qu'il s'agit d'écrits latins en prose.

Dès maintenant bien des points sont définitivement acquis dans l'histoire du cursus ; d'autres restent à étudier. Dans les pages qui suivent, nous présentons quelques observations nouvelles notées au cours de lectures variées. Elles ne concernent que des points particuliers. Nous croyons inutile de répéter ici les règles, si faciles, du cursus et l'histoire sommaire de sa longue vie, telle qu'on la connaît maintenant [1].

Cassien.

Cursus très sensible dans les *Conférences* et dans les livres IV-XII du *De coenobiorum institutis*, moins net dans les livres I-III, chargés de détails minutieux et pratiques.

Différence évidente, pour le cursus, avec un chapitre de Denys le Chartreux interpolé dans quelques éditions modernes et reproduit par Migne, 49, p. 946-954 (conférence 13, chap. 19).

Saint Victrice.

Vacandard a montré que le cursus existe dans les écrits de saint Victrice. Mais les exceptions qu'il laisse subsister dans le passage qu'il cite (*Saint Victrice*, p. 174-175) ne sont pas de véritables exceptions : ce sont tout simplement des exemples du dispondaïque, que ne connaissaient pas les auteurs qui ont commencé ces études :

divínae potestátes	aeternitátis ornaménta
secéssus animórum	méum bibat térra.

1. Nous avons retracé l'esquisse de l'histoire du cursus dans un appendice de nos *Études sur le style des discours de Cicéron*, t. III, 2e édition, pp. 253 et suiv. Paris, Société « Les Belles Lettres », 1927.

L'Anonymus de rebus bellicis.

Ce curieux traité qui décrit des inventions parfois fantastiques (cf. *Manuel des études grecques et latines*, *Appendice I. Les sciences dans l'antiquité*, n° 100) est très certainement écrit en cursus. L'abbé Lejay y remarqua jadis les trois formes du moyen âge, *planus*, *tardus*, *velox* ; il ajoutait qu'il en trouvait aussi un quatrième qui « doit être régulier ». (*Revue critique*, 1909, II, p. 291.) Ce quatrième cursus est encore le dispondaïque, comme le montrent les exemples cités par M. Lejay.

La présence du dispondaïque confirme absolument la date proposée par Seeck (article cité dans le *Manuel*, même paragraphe) et rend plus insoutenable l'opinion défendue par Schneider dans les *Neue Jahrbücher*, XXV, 1910, p. 327-342.

Le Decretum parasiticum.

Il est en cursus, ce qui ne semble pas encore avoir été remarqué (voir les éditeurs, Peiper, p. 59, dans le *Querolus ;* Bücheler-Heraeus, dans Pétrone, 5e éd., p. 267).

Que vient faire là le cursus ? Le *Decretum* est une parodie du style légal. Or on trouve le cursus dans nombre de rescrits impériaux (par exemple ceux que cite l'édition Nisard de Frontin, *Aqueducs*, p. 336-343) ; des formules que les bulles répéteront plus tard s'y trouvent déjà : *penitus attententur* (velox), *esse decernimus* (tardus). Voir aussi, sur le Code théodosien, un anonyme cité par Havet, *Symmaque*, p. 3.

Règles monastiques.

On n'est pas étonné que le cursus soit absent de la règle de saint Benoît ; l'on serait plutôt surpris de découvrir la moindre trace de recherche dans un écrit si empreint de noble et douce simplicité.

Pas de cursus bien sensible non plus dans la *Règle des saints Paul et Étienne*, dont pourtant le style est moins pleinement spontané (Migne 66, p. 949-958).

Mais, en lisant la règle de saint Ferréol (Migne, 66, p. 959), on s'aperçoit vite que la phrase est rythmée ; il suffit de marquer l'accent pour sentir cette impression, même si l'on ne connaît pas les règles si simples du cursus. De plus on retrouve certaines périphrases qu'on est habitué à rencontrer dans les documents écrits en cursus (par exemple, le planus : *esse praesumat*, p. 964, B). Un peu d'attention suffit pour constater que les règles du

cursus sont parfaitement observées. Les nombreuses citations tirées de l'Écriture Sainte permettent de saisir la différence entre le latin rythmé et celui qui ne l'est pas.

En parcourant les finales de paragraphes on trouve une exception, mais une seule : *Imitantur autem eum qui sunt ex parte ejus* (page 96, C, fin du chapitre 10). Mais cette exception confirme la règle : c'est en effet un texte de l'Écriture (*Sap.*, 2, 25), que l'éditeur a oublié d'identifier et qui, pour n'être pas en italique, n'en est pas moins une citation, au même titre que les autres textes.

Rappelons que la règle de saint Ferréol, évêque d'Uzès, fut écrite vers l'an 558.

Une autre règle, intitulée *Regula monasterii Tarnatensis*, est placée dans Migne à la suite de celle de saint Ferréol (p 978). Elle serait, pense-t-on, un peu plus ancienne et daterait de 515. Le lieu où elle fut d'abord observée n'est pas identifié avec certitude. Cette règle aussi est en cursus, un peu moins soigné que celui de saint Ferréol.

Continuant à lire les législations monacales dans le même recueil, nous n'y trouvons plus le cursus : c'est que nous revenons à un document bien plus ancien, qui serait la règle primitive de saint Columba (non celle de saint Colomban) : Migne, 66, p. 987-988.

Deux brefs documents (p. 993, 995) ne doivent pas être en cursus, quoique leur brièveté et la multiplicité des citations qu'ils contiennent ne permettent pas de se prononcer absolument.

Pas de cursus non plus dans les curieuses règles liturgiques en latin très barbare (p. 997) qui terminent le volume, sous le titre de *Antiquus ordo Romanus*.

Saint Grégoire le Grand.

Au temps de saint Grégoire le Grand, le cursus commençait à tomber en désuétude. Aussi croit-on souvent qu'il est absent des œuvres de ce Père. Il s'y trouve pourtant çà et là. Voir par exemple la première lettre (Migne, 77, p. 441) :

Siciliam constitutis	VELOX
esse perspeximus	TARDUS
omnia committamus	VELOX
repraesentetur auctoritas	TARDUS
auxiliante commisimus	TARDUS
patrimonium commisisse	VELOX

Saint Pierre Damien et ses biographes.

Saint Pierre Damien appartient à ce onzième siècle qui vit la renaissance (encore imparfaitement connue) du cursus. Il en observe les règles dans ses écrits hagiographiques, spécialement la *Vie de saint Odilon* (Migne, **144**, p. 925), la *Vie de saint Maur* (ibid., p. 945). De même dans ses Lettres (Migne, **144**, p. 206), où le *velox* est particulièrement fréquent. D'ailleurs ces « Lettres » sont écrites autant pour le public que pour leur destinataire. Un exemple de lettre où le cursus est très sensible : Livre I, lettre 12 (Migne, **144**, p. 216).

Le cursus n'est pas uniforme mais certains passages sont plus soignés (v. g. la péroraison ou conclusion de la *Vie de saint Rodophe et de saint Dominique Lencuirassé*).

La vie de saint Damien a été écrite par un de ses disciples, appelé Jean, probablement Jean de Lodi[1]. Cet écrivain observe le cursus comme son maître (Migne, **144**, p. 114-146). Mais le cursus est absent du chapitre 23, que pour d'autres raisons les critiques considèrent comme apocryphe.

La différence entre deux écrits dont l'un est conforme au cursus, l'autre non, saute aux yeux quand on compare cette biographie écrite peu après la mort du saint avec celle que Flaminio d'Imola composa au seizième siècle (même volume de Migne).

Les chartes.

Le cursus des chartes a été bien moins étudié que celui des bulles; et l'on ne sait pas encore exactement les limites de son emploi. Aussi n'est-il pas inutile de faire remarquer qu'il existe dans plusieurs des documents reproduits par Steffens :

Planche 93 : certainement le début au moins.

Planche 96 : sauf les salutations (on sait qu'elles sont souvent soustraites au cursus, comme l'a remarqué Valois).

Les listes de franchises ne sont pas en cursus; mais les formules de concession le sont.

Étienne de Tournai.

Léopold Delisle a signalé ses lettres écrites en cursus; mais il reste à étudier l'école à laquelle il appartenait : la lettre 65 observe toujours la règle de mettre un *velox* avant toute pause importante (point, point et virgule). Nous avons jadis noté

1. Biron, *Saint Pierre Damien*, p. VI.

une préférence analogue dans la vie du B. Dalmace Moner. Le velox étant de beaucoup le plus harmonieux des cursus, nul doute que bien des écrivains ne lui aient volontairement réservé les places où il était le mieux remarqué.

Deux vies de saint Odon.

Les historiens préfèrent avec raison la première qui est la plus ancienne. Elle a pour auteur un certain Jean qui vivait au x^e^ siècle.

Mais la seconde vie, du xii^e^, est curieuse pour l'histoire littéraire. L'auteur Nalgoldus prévient, dans la préface, qu'il a corrigé le style de la première biographie. Et, de fait, le cursus, qui manquait à l'écrit du x^e^ siècle, se trouve observé avec régularité dans celui du xii^e^.

Pierre de Blois.

Dans le tome 184 de Migne, contenant les œuvres douteuses ou apocryphes attribuées à saint Bernard, se trouve un *Liber seu tractatus de caritate.* Toute la seconde partie (chapitres 9-34) est écrite en cursus, tandis que cette caractéristique manque aux huit premiers chapitres.

La raison en est claire : les chapitres 1-5 sont empruntés à Richard de Saint-Victor ; les trois suivants à saint Bernard ; si les derniers présentent d'une manière frappante les traits qui prouvent l'emploi du cursus, c'est qu'ils sont dus à un maître en cet art : ils sont (comme on l'a remarqué déjà sans connaître ce critérium) tirés du *Traité de la Charité* de Pierre de Blois. Ce soigneux écrivain avait composé un *Libellus de arte dictandi* dont Migne a eu grand tort de ne reproduire que le début (207, p. 1127). On se souvient que l'*ars dictandi* n'était autre que l'art du style et spécialement du cursus.

Saint Thomas et saint Bonaventure.

Ces deux grands docteurs connaissaient le cursus et l'employaient parfois dans des écrits particulièrement soignés. Nous avons jadis montré avec quel scrupule les lois du rythme sont observées dans la *Vie de saint François.* Il en est de même dans le *De ligno vitae* de saint Bonaventure (leçons du bréviaire romain pour la fête du Sacré-Cœur) et dans l'opuscule 57 de saint Thomas (bréviaire romain, fête du Saint-Sacrement). Mais les grands écrits théologiques de saint Thomas (*Somme théolo-*

gique, *Questions disputées*, *Commentaires* sur Aristote ou sur les *Sentences* de Pierre Lombard, etc.) n'ont rien à voir avec le cursus.

Érasme et les clausules de Lactance.

On croit trop souvent que l'étude du cursus est purement moderne. Il n'en est rien, comme nous l'avons montré ailleurs[1]. En particulier le vieil Érasme se rendait parfaitement compte que les clausules de Lactance étaient des imitations des clausules cicéroniennes.

> Fortassis et compositionem affectavit, scazontis clausula comma finiens, velut in *balneatore* et *archipirata*. Cujusmodi clausulis frequenter utitur in eadem praefatione, ut in prima statim periodo *inhaerere* et rursus *instruere possimus*, ac mox *apud Graecos* atque iterum *luce orationis ornata* et αὖθις αὖ *honesta suscepta*, mox et *honorasti* nec multo post *nominis tradas*, iterum *ut sequeretur hortarer*, item aliquanto post *reliquerunt*. Hoc certe Tullianum habet, quod subinde ditrochaeo finit, ut *contulerunt*, *convocamus*, *sopiamus*, *inchoamus* : semel ponit in clausula *quaesisse videatur*. Haec indicant illum magno studio Ciceronis imaginem affectasse.
>
> (*Ciceronianus*, édition Schönberger, p. 54-55.)

Ces quelques remarques montrent combien de questions restent encore à étudier dans le champ si vaste du cursus[2].

L. Laurand.

---

1. *Études sur le style des discours de Cicéron*, 2e éd., II, p. 219-228.
2. Notons que les études sur le cursus des hagiographes franciscains ont été continuées par plusieurs érudits depuis que nous avons signalé sa présence dans ces importants documents, mais les hagiographes dominicains, où nous avons montré un cursus plus curieux encore, n'ont pas été l'objet de recherches nouvelles à ce point de vue.

SAINT AUGUSTIN ET SÉNÈQUE

Vers la fin du premier livre des *Confessions*, au chapitre XIX, Augustin énumère quelques-unes des fautes dont, tout enfant, il se rendait ordinairement coupable.

Des mensonges, un excès d'ardeur pour le jeu, un goût passionné des spectacles, de menus larcins, des tricheries et de la mauvaise foi dans ses parties entre camarades, voilà de quoi il s'accuse.

De telles peccadilles nous paraissent vénielles. Tel n'est pas l'avis d'Augustin. Il les prend fort au sérieux et c'est avec componction qu'il en parle.

Pour lui, en effet, réduits à la mesure de l'enfance, ces péchés sont tout pareils à ceux que l'homme fait multiplie en sa médiocre vie.

C'est ce qu'il laisse entendre dans la phrase, un peu énigmatique au premier regard — parce qu'une anacoluthe la complique dans sa seconde partie — qui termine le paragraphe 30.

Istane est innocentia puerilis? Non est, Domine, non est, oro te, Deus meus. Nam haec ipsa sunt, quae a paedagogis et magistris, a nucibus et pilulis et passeribus, ad praefectos et reges, aurum, praedia, mancipia, haec ipsa omnino succedentibus maioribus aetatibus transeunt, sicuti ferulis maiora supplicia succedunt. Humilitatis ergo signum in statura pueritiae, rex noster, probasti, cum aisti : « Talium est regnum caelorum. »

Je cite d'abord la traduction d'Arnauld d'Andilly [1]. Cet extrait donnera une idée de sa manière un peu lâche, qui délaye et paraphrase le texte.

« Est-ce là cette prétendue innocence des enfants? Il n'y en a point en eux, Seigneur : il n'y en a point, mon Dieu, et *je vous demande pardon encore aujourd'hui d'avoir été du nombre de ces innocents.* C'est *cette même et première corruption de leur esprit et de leur cœur*, qui passe ensuite dans tout le reste de leur vie. Tels qu'ils ont été à l'égard des Rois et des Magistrats : après avoir commis de petites injustices pour avoir des noix, des balles et des moineaux, ils en commettent de grandes pour amasser de l'argent, pour acquérir de

1. Paris, 1669, p. 41.

belles maisons, et pour avoir un grand nombre de serviteurs. Leur dérèglement croît avec l'âge, comme les grands supplices que les lois ordonnent succèdent aux légères peines des enfants.

Et ainsi, mon Dieu et mon Roi, lorsque vous avez dit *dans l'Évangile* : « Le royaume du Ciel est pour ceux qui ressembleront aux enfants », *vous n'avez pas proposé l'innocence de leur esprit pour un modèle de vertu*, mais seulement la petitesse de leurs corps comme l'image de l'humilité.

Sans prétendre serrer le texte au plus juste, on peut, je crois, y adapter une transposition moins flottante.

Est-ce donc là l'innocence de l'enfant? Non, Seigneur, non ; permettez-moi de le dire, ô mon Dieu ! Qu'on ait affaire aux pédagogues et aux maîtres pour des noix, des balles, des oiseaux, ou plus tard à des préfets et à des rois pour de l'or, des domaines, des esclaves, la différence n'est pas grande. Un âge a beau succéder à l'autre, de même qu'à la férule succèdent des châtiments plus graves, c'est toujours la même chose.

C'est donc seulement le symbole de l'humilité, figurée par leur taille menue, que vous avez loué, ô vous, notre Roi, quand vous avez dit des enfants : « C'est à ceux qui leur ressemblent qu'appartient le royaume des cieux. »

Entre les soucis, les passions, les inquiétudes de l'homme et celles de l'enfant, il n'y a donc pas une différence de nature, mais de degré seulement. Et si le Christ promet aux enfants son Royaume, ce n'est pas que les enfants soient indemnes de tout péché ; c'est seulement que l'enfance est comme un symbole de l'humilité, à qui ce Royaume est promis : l'homme humble *se fait* petit.

Cette conclusion théologique appartient en propre à Augustin ; quant à l'idée même sur laquelle son développement est construit, je me demande s'il ne la doit pas à Sénèque, dont il connaissait parfaitement les ouvrages.

Au chapitre XII du *De Constantia Sapientis*, Sénèque remarque, en effet, que les hommes ne diffèrent des enfants, pour la plupart, que par la taille et l'apparence physique.

Disons-nous que ce qui distingue l'homme de l'enfant, c'est que *l'avidité des enfants a pour objet des osselets, des noix ou de menues pièces de monnaie, tandis qu'il faut aux hommes de l'or, de l'argent et des villes*, que les enfants ont leurs magistratures à eux et contrefont la prétexte, les faisceaux et le tribunal, tandis qu'au Champ-de-Mars, au Forum, à la Curie les hommes jouent pour de bon aux mêmes jeux ; que les enfants, en entassant du sable au bord de la mer,

construisent des simulacres de maisons, tandis que les hommes, gonflés de l'importance de leur œuvre, amoncellent gravement pierre sur pierre, édifiant des murs et des toits, et de ce qui devrait les abriter font une perpétuelle menace pour leur vie? *Enfants ou hommes faits, les illusions sont les mêmes : il n'y a que leur objet et leur importance qui changent*[1].

La Bruyère condensera plus tard en quelques phrases une observation assez analogue[2] :

Les enfants sont hautains, dédaigneux, colères, envieux, curieux, intéressés, paresseux, volages, timides, intempérants, menteurs, dissimulés, ils rient et pleurent facilement; ils ont des joies immodérées et des afflictions amères sur de très petits sujets; ils ne veulent point souffrir de mal, et ils aiment à en faire : *ils sont déjà des hommes* ».

Pierre de LABRIOLLE.

---

1. Trad. WALTZ (*Coll. des Univ. de France*).
2. *De l'Homme.*

LES « ARRIVISTES »

Le mot « arriviste » est un néologisme moderne. Il ne figure ni dans le *Dictionnaire* de Littré, ni dans celui de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. On peut lui supposer les plus grandes chances de survie dans notre langue, car la catégorie de gens qu'il désigne a son recrutement certain ; et il dit quelque chose de plus qu'« intrigant », « faiseur » et autres termes analogues.

Je ne vois pas qu'on ait signalé que ce vocable, plus ironique encore que méprisant, a un équivalent latin.

Je le rencontre dans un traité, aujourd'hui peu lu, de saint Augustin, le *De Consensu Evangelistarum*, composé vers 400.

Augustin se préoccupe, au chapitre XX du livre II, de concilier les narrations légèrement divergentes de saint Matthieu (VIII, 5-13) et de saint Luc (VII, 1-10) sur le centurion de Capharnaüm. Matthieu présente le centurion comme s'approchant personnellement du Christ ; Luc indique qu'il lui envoie seulement des amis. Y a-t-il là une contradiction inguérissable? Augustin ne le croit pas, et voici l'observation qu'il fait valoir :

Non solum enim dicere solemus accessisse aliquem, etiam antequam perueniat illuc quo dicitur accessisse ; unde etiam dicimus : « Parum accessit », uel « multum accessit », eo quo appetit peruenire : verum etiam ipsam peruentionem, cuius adipiscendae causa acceditur, dicimus plerumque factam, etsi eum ad quem peruenit non uideat ille qui peruenit, cum per amicum peruenit ad aliquem, cuius ei fauor est necessarius.

Quod ita tenuit consuetudo, *ut iam etiam uulgo peruentores appellentur*, qui potentium quorumlibet tanquam inaccessibiles animos, per conuenientium personarum interpositionem, ambitionis arte pertingunt.

Si ergo ipsa peruentio usitata dicitur per alios fieri, quanto magis accessus per alios fieri potest, qui plerumque infra peruentionem remanet, quando potuerit quisque plurimum quidem accedere, sed tamen non potuerit peruenire ? [1] ».

Traduction :

« Non seulement nous disons de quelqu'un qu'il « s'est approché » avant même qu'il n'arrive près de l'objet dont on dit qu'il s'est approché

1. *De Cons. Evang.*, II, XX, 49 (*Patrol. lat.*, XXXIV, 1101).

— et de là des expressions comme « il ne s'est guère approché » ou « il s'est bien approché » du but qu'il désire atteindre — mais nous disons communément qu'on est « arrivé », fin à laquelle tendait cette approche, même quand celui qui est « arrivé » : ne voit pas le protecteur auprès de qui il est « arrivé » c'est le cas des réussites dues à un ami qui s'entremet auprès du personnage dont la protection est nécessaire.

« Ce tour a tellement prévalu *qu'il est passé dans le langage courant d'appeler* « *arrivistes* » ceux qui, usant de la stratégie de l'ambition, réussissent par l'intermédiaire de personnes bien choisies à atteindre les gens en place, quels qu'ils soient, dont l'esprit leur eût été à peu près inaccessible.

« S'il est admis de dire qu'on « arrive » par autrui, à plus forte raison peut-on « s'approcher » par autrui, car s'approcher, c'est quelque chose de moins qu'arriver, et tel s'approche de fort près qui « n'arrive » point.

Augustin conclut de là que saint Matthieu a usé simplement d'un tour un peu elliptique, mais conforme à l'usage, en déclarant que le centurion s'était « approché » du Christ, alors qu'en fait il lui avait expédié quelques amis.

Augustin a employé dans un autre passage encore ce mot *perventor* (qu'on ne trouve pas avant lui, et qui paraît être de sa création), mais avec une nuance sensiblement différente. Je cite ce texte aussi, car il est en lui-même fort intéressant. Il figure dans le *De Trinitate*, XII, XIV, 23[1]. Il s'agit de la difficulté qu'éprouve l'intelligence humaine à contempler, autrement qu'en un élan fugitif, les raisons intelligibles des choses sensibles.

Ad quas (intellegibiles rationes) mentis acie peruenire paucorum est: et cum peruenitur, quantum fieri potest, non in eis manet *ipse peruentor*, sed ueluti acie ipsa reuerberata repellitur, et fit rei non transitoriae transitoria cogitatio.

Pierre de LABRIOLLE.

1. *Patrol. latine*, XLII, 1010. La référence que donne Georges s. u. *perventor* dans la dernière édition de son *Lateinisches-deutsches Wörterbuch*, à *Contra Faustum*, XXX, 7 est fausse.

UNE CORRECTION A L'*OPUS AGRICULTURAE* DE PALLADIUS (I, 29,2)

Au tome I des *Oiseaux*, dans le chapitre intitulé *Du faisan*, Buffon qui, quelques lignes plus haut, s'accordait avec Palladius pour l'alimentation de la faisanderie [1], corrige l'agronome latin à propos de la durée de l'incubation. Elle est, dit-il, « de vingt à vingt-cinq jours, suivant la plupart des auteurs et ma propre observation. Palladius la fixe à trente ; mais c'est une erreur qui n'aurait pas dû reparaître dans la *Maison Rustique* ; car le pays où Palladius écrivait étant plus chaud que le nôtre, les œufs de faisans n'y devaient pas être plus de temps à éclore que dans le nôtre où ils éclosent au bout d'environ trois semaines, d'où il suit que le mot *trigesimus* a été substitué par les copistes au mot *vigesimus* » [2].

Dans l'édition de la « bibliotheca Teubneriana » *Palladii Rutilii Tauri Æmiliani viri inlustris opus Agriculturae ex recensione J. C. Schmittii*, on lit encore (p. 30) : *tricesimus dies maturos pullos in lumen emittet* (les faisandeaux, complètement développés sortiront de l'œuf le trentième jour). Aucune correction n'est mentionnée, rappelée ou proposée dans l'apparat critique.

Or il semble qu'ici plus qu'ailleurs on soit fondé à suspecter la leçon du manuscrit et à rendre les copistes, plutôt que l'auteur, responsables de l'erreur relevée par Buffon.

Les erreurs en effet sont très fréquentes dans les nombres, lesquels, même lorsqu'ils sont exprimés en toutes lettres dans les manuscrits que nous possédons, peuvent avoir été copiés sur des modèles plus anciens où les chiffres [3] romains étaient souvent fautifs.

---

1. Buffon recommande comme « la meilleure nourriture qu'on puisse donner » aux faisans, le froment et les œufs de fourmis, ajoutant que, « dans la disette, on y substitue avec succès des sauterelles », etc. Or Palladius, qu'il n'allègue pas en cet endroit, avait dit : *triticum fractum praebebis et locustas et ova formicae* (I, 29,2).

2. Edit. de 1848 (Paris, Furne), t. V, p. 220.

3. Cf. W. M. Lindsay, *Introduction à la critique des textes latins* (trad. J. P. Waltzing). Paris, Klincksieck, 1898, p. 127, 128.

Th. Birt, *Kritik und Hermeneutik* (*Handbuch* de Iw. von Müller), Munich, 1913, p. 132.

L. Havet, *Manuel de critique verbale*. Paris, Hachette, 1911, n° 792.

De plus, ainsi que J. C. Schmitt lui-même l'observe à la fin de sa préface, les manuscrits de Palladius, recopiés dans un but pratique plutôt que par curiosité littéraire, ont été particulièrement maltraités par des scribes peu lettrés : «... *neque habeo quod illos tam multos et tam manifestos errores grammaticos qui a Palladio homine satis erudito abhorrent... depravatae monachorum qui libros Palladii plerumque ad suum ipsorum usum scripserunt, consuetudini loquendi tribuendos esse demonstrem* [1]... »

Cette supposition s'éclaire si on la rapproche d'un passage de Cassiodore qui semble ne conseiller les agronomes latins que comme pis-aller, à ceux qui sont incapables d'étudier autre chose : *Quod si alicui fratrum* (*ut meminit Virgilius*)

Frigidus obstiterit circum praecordia sanguis (*G.* II, 484)

ut nec humanis nec divinis litteris perfecte possit erudiri, aliqua tamen scientiae mediocritate suffultus, eligat certe quod sequitur.

Rura mihi et rigui placeant in vallibus amnes (485).

exercere...

Quia nec ipsum est a monachis alienum hortos colere, agros exercere...

Et, à la suite de Gargilius Martialis et de Columelle, il place Palladius (*Æmilianus*) « *quem vobis inter alios lectitandum* (*Domino praestante*) *dereliqui* [2]. »

On aura d'autant moins d'hésitation [3] à admettre, sinon avec l'assurance de Buffon [4], du moins comme une correction plausible, la leçon proposée *vigesimus* qui mériterait de figurer en note ou peut-être même dans le texte des éditions de Palladius.

P. D'HÉROUVILLE.

Mars 1927.

---

1. *Op. cit.*, p. XIII.

2. *De Inst. Divin. Lit.*, c. 28 (Migne, *P. L.*, LXX, 1142, 1143). Cassiodore désigne Palladius par le seul nom d'Æmilianus. Ainsi fait saint Isidore de Séville (*Etymol.*, XVII, I, 1).

3. Que si à l'ignorance grammaticale ou littéraire des copistes on opposait leur compétence technique qui eût permis de corriger une faute évidente sur un détail pratique et facile à constater, il serait aisé de répondre que ce chapitre 28 échappait très probablement à leur expérience et que l'entretien d'une faisanderie était un passe-temps de luxe qui devait leur être étranger.

4. Que Buffon puisse encore être de quelque secours à la philologie, l'exemple de M. Th. F. Royds le prouve dans son livre : *The Beasts, Birds and Bees of Virgil.* 2e éd. Oxford. Blackwell, 1918, p. XVII, 3, 58, etc.

CORRECTION A UNE INSCRIPTION DE LUCANIE

Cette inscription gravée sur une base qui supportait une statue a été découverte à Grumentum (aujourd'hui Saponara en Lucanie). Elle a été publiée par Mommsen, d'abord dans les *Inscriptiones Regni Neapolitani*[1], puis dans le *Corpus*[2].

Le texte, qui, de l'aveu de Mommsen, est d'une lecture difficile, se présente ainsi dans le *Corpus* ;

L. 1	D M
2	Q V I N T I L I O
3	F I L I O E X N E
4	C O D E S E X T A
5	D A L M A T A
6	QVA XXXI QVINT
7	ILIA[N]VS PATE[R]
8	B F M

Mommsen a cru que les lignes 3 et 4 nous donnent le nom de la mère de Quintilius. Dans l'index des noms [3] il mentionne, non sans hésitation, *Necodis* comme un nom de personne. Néanmoins il cite aussi cette inscription [4] parmi celles qui concernent les corps irréguliers et les *numeri*, et admet avec réserve la lecture : *de Sexta Dalmata* en supposant qu'il s'agit de vexillation.

Je propose de considérer soit comme un *c* la deuxième lettre de la 4e ligne, soit comme deux *q* mal formés les deux premières lettres de la même ligne. Dans le premier cas on aurait le groupe ECC, dans le second cas, le groupe EQQ. Le sigle EQQ est l'abréviation épigraphique habituelle pour désigner les cavaliers : *eq(uites)*.

Le sigle ECC est une graphie populaire très rare, qui correspond à la forme courante EQQ. On la trouve dans une inscription de Veta (Veczel), l'antique Micia, en Dacie, qui mentionne la gar-

1. N° 356.
2. Tome X, n. 268.
3. C. X, p. 1081.
4. C. X, p. 1127.

nison de cette localité sous Septime Sévère et ses fils [1] ; ce texte est toutefois mutilé et la lecture en est incertaine. Dans une inscription trouvée à Héraclée Lyncestis (aujourd'hui Monastir) et datant de la basse époque, on remarque la forme ECUITES pour *equites* [2]. Dans un papyrus de Londres, date de l'an 130 ap. J.-C., on lit : *eccutes* [3]. Ces graphies populaires peuvent s'expliquer comme se rapportant à la forme *ecus* = *equus*. Quo qu'il en soit, nous avons au début de la 3e ligne le mot *equites*.

La lettre N de la 3e ligne est l'abréviation usuelle de n(umerus). La lecture des lignes 3 et 4 ainsi corrigées nous donne : *ex n(umero) eq(uitum) de Sexta Dalmata(rum)*, et nous permet de comprendre tout le texte :

D(iis) M(anibus). Quintilio fillio ex n(umero) eq(uitum) de Sexta Dalmata(rum) q(ui) v(ixit) a(nnis) XXXI Quintilia[n]us pate[r] b(ene) f(ecit) m(erenti).

C'est une épitaphe rédigée en mémoire de Quintilius, un cavalier de la VIe vexillation du numerus des Dalmates, par son père Quintilianus. Elle date du Bas-Empire (probablement du IVe ou Ve siècle). Les *equites tertio* [4], *quinto* [5], *sexto* [6], *octavo* [7] et *nono Dalmatae* [8], sont mentionnés dans le *Notitia Dignitatum*. Les *equites octavo Dalmatae* paraissent aussi dans une inscription de Concordia [9] ; les *equites nono Dalmatae* dans une inscription d'Arabie [10]. La plupart de ces corps de *Dalmatae* faisaient partie des *Vexillationes comitatenses* commandées par le *magister militum praesentalis*. Ils ont été créés vers la fin du IIIe siècle, probablement par Gallien [11]. La réorganisation de la cavalerie fit partie

1. C. III 1343 : SVB CVR IVL
TERETANI PREF
EC SS COH I VIND
Mommsen croit comprendre : Sub cur(a) Iul(ii) Teret[i]an[i] praef(ecti) eq(uitum) s(upra) s(criptorum) coh(ors) I Vind(elicorum).
2. *Année Epigr.* 1901, N° 121 = *Bull. Corr. Holl.* 1900, p. 247 : Inter ecuites cataphractarios Pictavensis. La mention du grade de centenarius et la langue corrompue rapportent le texte au IVe ou au Ve siècle ap. J.-C.
3. *Pap. inédit de Londres*, N° 482, ligne 7 (Premer Stein dans *Klio*, III, p. 31, note 4 = Lesquier, *Armée rom.*, p. 503-504).
4. *Not. Dign.* Orientis VII, 27.
5. *Ibid.* V, 36.
6. *Ibid.* VI, 37.
7. *Not. Dign.* Occidentis VI, 56 = VII, 74.
8. *Not. Dign.* Orientis V, 37.
9. C. V, 8777 = Supp. Italicum de Pais 408.
10. C. III 88.
11. R. GROSSE, *Römiche Miltärgesch. von Gallienus bis zum Beginn der byzantinischen Themenfassung*, 1920, p. 17.

des grandes réformes accomplies dans l'armée par cet empereur. Gallien a créé de grands corps indépendants de cavaliers, appelés *vexillationes* [1]. Les cavaliers dalmates formaient des vexillations, des *numeri* et des *cunei* [2].

Ils étaient disséminés en Syrie et en Osrhoène, en Gaule, en Belgique, en Bretagne et surtout sur la frontière du Danube. Les *numeri* étaient subdivisés à leur tour en détachements (*vexillationes*) numérotés [3].

La langue de l'inscription de Grumentum indique aussi une époque tardive. L'emploi de la préposition *de* à la place du génitif se retrouve dans quelques autres textes épigraphiques relatifs à des *numeri* du Bas-Empire [4].

Georges CANTACUZÈNE.

---

1. DOMASZEWSKI dans *Rangordnung*, p. 136 ; R. GROSSE, *loco laud.*, p. 15 et suiv.; p. 49 et suiv. ; MOMMSEN dans *Hermes*, 1884, p. 114, note 4 ; L. Homo dans *Revue Historique*, 1913, p. 49.

2. Un *cuneus equitum Dalmatarum* stationnait au IVe siècle en Moesia Prima, à Aureus Mons, Pincus, Cuppae (*Not. Dign.* Or. XLI, 15, 18 et 19 ; deux autres *cunei* en Dacie Ripensis, à Bononia, à Dorticum, à Drobeta, Augustae, à Varina (*ibid.* XLII, 13, 14, 16, 17 et 18), un autre à Intercisa dans la province de Valerie (*Not. Dign.* Occ. XXXIII, 25), un autre dans la Pannonia prima à Flexum (*Not. Dign.* Occ. XXXIV, 14).

3. *An. Epigr.* 1912, N° 192 (Harsovo en Mésie Inférieure) : circetor de numero catafractatiorum ; *An. Epigr.* 1919, N° 18 (Histria) : circitor de vixillatione XII catafracta(riorum) ; C. V 4376 (Brixia) : exarco in vexil(latione) eq(uitum) Stablesianorum ; sur un casque en argent doré trouvé dans une tourbière près du village de Deurne, dans le Brabant du Nord, avec 39 monnaies de Dioclétien, on lit l'inscription : Stablesia(norum) VI, qui se rapporte à la VIe vexillation des *Equites Stablesiani* (M. A. EDELIN dans *Prehistorische Zeitschrift*, 1911, p. 145-159 ; pl. 18-20).

4. C. XIII 11.032 = *An. Epigr.* 1910, N° 59 ; *Ann. Epigr.* 1912, N°s 44 et 192 ; C. VIII 5229 = 17.401 ; C, V 8764 ; 6784, 1593, 8280, etc.

NOTES ET DISCUSSIONS

Ingrid Odelstierna, *De vi futurali ac finali gerundii et gerundivi latini observationes; accedunt de verbo imputandi observationes* ; xiii-84 pages in-8° ; Upsala, Almquist et Wiksell, 1926.

L'histoire de la conjugaison latine fait apparaître une tentance, qui a existé de tout temps, à établir une concordance de plus en plus étroite entre les temps et modes de l'actif et ceux médio-passif. A l'époque historique, cette concordance est complètement réalisée en ce qui concerne les formes personnelles du verbe. Elle l'est moins parfaitement dans les formes nominales, infinitif et participe. Si à *amāre*, *amāturum* (*esse*), *amā(ui)sse* correspondent *amārī*, *amātum īrī*, *amātum esse*, les formes du participe sont incomplètes aux deux voix. Varron le remarquait déjà, L.L. vii. 58 : « *ab « amo » et eiusmodi omnibus uerbis oriuntur praesens et futurum et « amans » et « amaturus », ab eis uerbis tertium quod debet fingi praeteriti in lingua latina reperiri non potest : non ergo est analogia. Sic ab « amor, legor » et eiusmodi uocabulum eius generis praeteriti temporis fit, ut « amatus eram, sum, ero, » neque praesentis et futuri ab his fit.* » Comme on le voit, Varron élimine implicitement le participe en *-ndus*, *a*, *um*, qu'il considère sans doute comme exprimant uniquement l'obligation, de même que l'adjectif grec en -τέος. Mais si, à l'époque de Varron, c'est là l'emploi normal et ordinaire de cette forme, ce n'est pas la seule. Elle exprime également l'action inachevée et en train de s'accomplir, e.g. Térence, Ad. 967, *postremo hodie in psaltria hac emunda hic adjutor fuit* « à propos de cette musicienne qu'il s'agissait d'acheter » (action dont les péripéties se déroulent), et surtout une action que l'on envisage comme devant se dérouler dans l'avenir. Très souvent des verbes qui marquent une intention, un désir, un effort, une demande peuvent avoir pour complétive, soit une proposition finale au subjonctif avec ou sans *ut*, *ne*, soit un participe en *-ndus*, soit même quelquefois un infinitif présent ; par ex. *curare : curam sibi haberet ne eius esurirent mulli*, Varr. R.R. 3, 17, 6 ; [*censores*] *uti curent eo die quo comitia erunt in arce classicus canat*, edict. quaest. ap. Varr. L.L. 6, 92 ; *perfugam Fabricius reducen-*

dum curauit ad Pyrrhum, Cic. Off. 3,86 ; *legere curarent*, Cic. Ac. 1, 4, etc. L'idée de futur comporte souvent une idée d'obligation (cf. le double sens de « devoir » et la façon dont se sont constitués les différents types de futur périphrastiques dans les langues romanes, *amāre habeō*, etc.); celle-ci a fini par devenir prédominante à l'époque classique dans l'adjectif en *-ndus*, mais elle est probablement accessoire, et d'origine secondaire.

On comprend donc que, en parallèle au participe en *-tūrus* de l'actif et en opposition au participe passé passif en *-tus*, la langue ait songé à employer le participe en *-ndus* pour exprimer le futur passif. De cet usage, il existe des traces, plus ou moins nettes, à toutes les époques. On cite souvent l'opposition entre un participe passé passif et un participe en *-ndus* que présentent le texte d'Horace, Epist. 1, 1, 1, *prima dicte mihi summa dicende Camena*, et celui de Tite Live XXI, 21,8, *inter labores aut iam exhaustos aut mox exhauriendos.*

A partir du IIIe siècle de l'ère chrétienne, ce sens futur de l'adjectif en *-ndus* tend à devenir normal ; et l'adjectif en *-ndus* est considéré par beaucoup d'écrivains comme le pendant du participe en *-tūrus* de l'actif.

Des exemples cités par Kühner-Stegmann, *Ausführliche Grammatik der lat. Sprache* II², 1, p. 734, j'extrais les deux plus caractéristiques : *A Sura comperit adoptandum se a Trajano esse*, Spartian, Hadr. 3, 10 (où *adoptandum esse* = *adoptatum iri*) ; *Hannibal, cum tradendus Romanis esset, uenenum bibit*, Eutrop. 4, 5 (où *cum tradendus esset* = *cum in eo esset ut traderetur*, ou encore *cum suus eum hospes traditurus esset*), exemples auxquels on peut joindre : *scirent omnes in antiquum statum redisse rem publicam, leges a senatu petendas* (= petitum iri), *reges barbaros senatui supplicaturos, pacem ac bella senatu auctore tractanda* (= tractatum iri), Vopisc. Tac. 12,1. Les grammairiens enregistrent et codifient cet usage (cf. Neue-Wagener, *Formenlehre* III³, p. 180-181, qui donne les textes de Diomède et de Plotius Sacerdos, auxquels on peut comparer Priscien GLK II, 567,5 sqq., et cite de nombreux textes de l'Écriture où le pcp. en *-ndus* sert à traduire des futurs de l'indicatif ou de l'infinitif ou des futurs périphrastiques avec μέλλω du grec). On peut bien dire que dès lors une nouvelle forme grammaticale est créée : un participe futur passif, et avec *esse*, une forme d'infinitif périphrastique qui se substitue à la forme en *-tum īrī*. Poursuivant son évolution, la langue va même éliminant le supin pour le remplacer par l'accusatif en *-ndum* du gérondif, dont le sort est lié à celui de l'adjectif en *-ndus* : ainsi dans Lucif. Cal. De non conu. c. haer.

3 (p. 7 : 14 Hartel) : *qui a deo obiurgandum Hieroboam regem fuerat missus*, construction qui devient normale dans les Chroniques de Frédégaire. Mais ce sont là des façons de s'exprimer qui appartiennent à la langue écrite ; enseignées par l'école, codifiées par la grammaire, elles demeurent la propriété des lettrés. Tandis que ceux-ci maintiennent la proposition infinitive, à l'actif et au passif, au présent et au futur, la langue parlée y substitue des propositions à mode personnel, introduites par *quod* ou *quia* ; et du gérondif elle ne conserve que la forme d'ablatif en *-ndō*, qui devient une sorte d'adverbe (cf. les ouvrages récemment parus de B.H.J. Weerenbeck, *Participe présent et gérondif*, et de Skerlj, *Syntaxe du participe présent et du gérondif en vieil italien*). La fréquence relative du participe en *-ndus* et du gérondif dans les textes bas latins, ne doit pas nous faire illusion sur leur vitalité : ils font partie d'un système caduc, d'une syntaxe abandonnée, d'une morphologie périmée.

Le type est ancien dans la langue : plus haut que le latin, il remonte à l'italique commun. L'osque a des formes en *-nno-* exactement semblables aux formes latines en *-nd-*, et qui s'emploient de la même manière : trííbúm ekak kúmbennieís tanginud úpsannam deded « domum hanc conuentūs sententiā faciendam dedit », Buck O.U. Gramm., n° 4) ; íúvilas sakrannas « *iouilae sacrandae » (id. 29) ; et l'ombrien utilise syntaxiquement le génitif de l'adjectif en *-ndus* exactement comme le latin : *esisco esoneir seueir | popler anferener et ocrer pihaner persca arsmatia habitu* « ad haec sacra omnia populi lustrandi et ocris piandi perticam ritualem habeto », T. Eug. VI A 19 ; *Sururo stiplatu pusi ocrer pihaner* « Itidem stipulator quasi ocris piandi ». Les génitifs du type *popler anferener*, *ocrer pihaner* se retrouvent, comme on sait, chez Térence (Ad. 169), et en prose, chez les historiens, depuis Salluste, et particulièrement chez Tacite à qui cette syntaxe, en raison de sa rareté et de son étrangeté, devait plaire plus qu'à tout autre. Les grammairiens le qualifient de « génitif final » (ainsi Kühner-Stegmann, II², 1, 740), ce qui est bien étrange. Il s'agit plutôt d'un génitif du « point de vue », c'est-à-dire d'une extension du génitif partitif, indiquant la chose ou la partie de la chose qui est spécialement prise en considération, type *desipiebam mentis*. Là aussi, c'est un sens du génitif qui est italique commun. Il est particulièrement fréquent dans les textes de lois, les formules juridiques pour indiquer la matière que concerne la prescription. Ainsi en osque : *suaepis... altrei castrous auti eituas zicolom dicust* « si quis... alteri capitis [*uel* fundi] aut pecuniae diem dixerit » (T. Bant. 13, 14), ou

manim aserum eizazunc egmazum pas exaiscen ligis scriftas set « manum adserere earum rerum quae hisce in legibus scriptae sunt », dont M. Buck, O. U. Gramm. § 270, rapproche justement les formules latines *quoad uel capitis uel pecuniae iudicasset priuato* (T. L. 26,3,8), ou *eiq(ue) omnium rerum siremps lexs esto* (Lex Bantina, C I L. 1.197), etc. On pourrait appeler ce génitif le génitif de l'objet concerné ; ainsi Cic. Off. 1,48, *Duo genera liberalitatis sunt : unum dandi beneficii, alterum reddendi* « il y a deux espèces de libéralités : l'une qui consiste à donner, l'autre à rendre » ; De Or. 2,128 *orationis tres sunt rationes : una conciliandorum hominum, altera docendorum, tertia concitandorum.* Rapprochons ces emplois de phrases où nous trouvons un génitif du participe en *-ndus*, et l'explication en ressortira tout naturellement : *eo processit ut nihil gloriusum nisi tutum et omnia retinendae dominationis honesta aestumet* (Sall. or. Lepidi fr. 1, 55, 8) *omnia retinendae dominationis* = tout ce qui concerne, qui intéresse la garde du pouvoir. Que sur ce sens soit greffé le sens voisin « tout ce qui a pour objet, pour but la conservation du pouvoir », il est facile de l'imaginer, et Tacite écrira, Ann. 3, 9 (*Piso*) *ab Narnia uitandae suspicionis Nare ac mox Tiberi deuectus auxit uulgi iras*, où *uitandae suspicionis* n'a d'autre sens que « pour écarter les soupçons ». Mais, à l'origine, dans une tournure de ce genre, ce n'est pas le génitif, mais le participe en *-ndus* qui, en vertu de son sens, marque le futur ou la finalité.

Me voici bien loin de la dissertation de M^lle^ I. Odelstierna. Si j'ai cru devoir écrire les réflexions qui précèdent, c'est qu'elles me semblent combler une lacune de son étude. Les exemples qu'elle donne sont généralement bien choisis et bien interprétés. La doctrine grammaticale est hésitante. L'histoire du participe en *-ndus* et du gérondif à partir du III^e^ siècle de notre ère ne peut se comprendre que si l'on tient compte d'une part de ses origines, et d'autre part des tendances de la langue et de l'état du latin parlé à cette époque. C'est cette histoire dont j'ai essayé de jeter les grandes lignes : le nom d'esquisse serait trop ambitieux pour un schéma aussi rapide. Mais je suis convaincu qu'une étude détaillée — que je souhaite voir faire un jour — portant sur les formes en *-ndo-*, gérondif et participe, à toutes les époques de leur emploi, ne pourra que confirmer les indications générales que j'ai cru pouvoir dès à présent donner.

A. ERNOUT.

INFORMATIONS

LE CONGRÈS INTERNATIONAL ÉTRUSQUE DE 1928

Du 27 avril au 3 mai 1928 se tiendra à Florence pour se clore à Bologne le premier congrès international étrusque. Les organisateurs nous demandent de le faire connaître aux lecteurs de la Revue de Philologie. Nous ne pouvons faire mieux que de soumettre à ceux-ci le programme prévu des travaux qui intéressent spécialement nos disciplines.

ELENCO PROVVISORIO DELLE RELAZIONI E COMUNICAZIONI

I. STORIA — ARCHEOLOGIA

I. PERIODO DELLE ORIGINI

Relatore :

Randall Mac-Iver David (Inghilterra). Esame obiettivo dei materiali archeologici dell'Etruria propria in relazione a quelli delle altre regioni italiche nel periodo villanoviano.

Comunicazioni :

Bosch-Gimpera Pedro (Spagna). Le relazioni mediterranee post-micenee ed il problema etrusco.

v. Bissing, Frhrr. W. (Germania). Sui *Tuirscha* delle iscrizioni egiziane. Fatti e ipotesi.

Patroni Giovanni (Italia). L'apparizione della struttura a cupola in Etruria e in altri territori della penisola e delle isole italiane, considerata specialmente nel suo significato antropogeografico.

Giglioli G.Q. (Italia). I resultati degli scavi nella necropoli Veiente.

Cultrera Giuseppe (Italia). La fase di transizione dal periodo villanoviano al periodo orientalizzante.

Conferenza :

Lehmann Haupt C.F. (Austria). Rapporti fra i Chaldi, i Proto-Armeni e gli Etruschi (con proiezioni prese personalmente durante le spedizioni scientifiche).

II. FASE ORIENTALIZZANTE

Relatore :

v. Duhn Friedrich (Germania). Esame obiettivo dei materiali archeologici dell'Etruria propria in relazione a quelli delle altre regioni italiche nel periodo orientalizzante.

Comunicazioni :

v. Bissing Frhrr. W. (Germania). Sguardo complessivo ai monumenti e ai materiali archeologici di arte orientale, scoperti in Etruria (Plan einer wissenschaftlichen Gesamtaufnahme der aus Ausgrabungen in Etrurien stammenden orientalischen Denkmäler).

Schachermeyr Fritz (Austria). I tipi delle tombe etrusche in rapporto a quelli dell'Asia Minore (Kleinasiatische und Etruskische Grabformen).

III. LA CIVILTÀ ETRUSCA NEL SUO SVILUPPO E NEI SUOI RAPPORTI

a) L'ETRURIA E GLI ALTRI POPOLI

Relatore :

De Sanctis Gaetano (Italia). Efficacia delle istituzioni religiose e civili degli Etruschi su quelle degli altri popoli d'Italia.

Comunicazioni :

Solari Arturo (Italia). Su alcune questioni della vita pubblica degli Etruschi.

Giglioli G.Q. (Italia): Nuove ricerche sulle prime fasi della scultura etrusca.

Ricci Corrado (Italia). La chimera nel medio-evo.

Weege Fritz (Germania). Nuove ricerche sulla pittura degli Etruschi.

Aurigemma Salvatore (Italia). Intorno agli scavi in Valle Trebba.

Taramelli Antonio (Italia). Sardi ed Etruschi.

Ciaceri Emanuele (Italia). Influssi della civiltà italiota (Magna Grecia) sull'Etruria nel sec. VI a. C.

Pace Biagio (Italia). Materiali etruschi negli strati sicelioti e cartaginesi.

Albizzati Carlo (Italia). Oggetti etruschi trovati in terre di civiltà punica.

b) ETRURIA E ROMA

Relatore :

Grenier Albert (Francia). L'arte e la civiltà etrusca in Roma.

Comunicazioni :

Kubitschek Wilhelm (Austria). La fine e la sparizione della nazione degli Etruschi.

Ashby Thomas (Inghilterra). La rete stradale romana nell'Etruria meridionale in relazione a quella del periodo etrusco.

Lugli Giuseppe (Italia). Influssi etruschi nella primitiva architettura romana.

Ricci Serafino (Italia). Influenza etrusca sulla monetazione antica librale romana.

II. RELIGIONE

Relazioni :

N.N. Rapporti fra la religione etrusca e le religioni italiche, greca e romana.

G. Furlani. Rapporti fra la religione etrusca e le religioni orientali.

Comunicazioni :

C. Clemen (Germania). Sul computo secolare etrusco (Ueber die etruskische Säkularrechnung).

C. C. van Essen (Olanda) (Tema non ancora precisato).

S. Ferri (Italia). Il Sileno nell'oltretomba etrusco.

G. Furlani (Italia). Epatoscopia babilonese ed epatoscopia etrusca.

R. Kreglinger (Belgio). (Tema non ancora precisato).

R. Pettazzoni (Italia). La divinità suprema della religione etrusca.

Sal. Reinach (Francia). (Tema non ancora precisato).

F. Weege (Germania). Critica delle opinioni sull'oltretomba etrusco.

O. Weinreich (Germania). Trigeminazione come forma stilistica sacrale (Trigemination als sakrale Stilform).

T. Zielinski (Polonia). Sopra un'iscrizione etrusca.

Hanno inoltre aderito : Fr. Cumont (Belgio), U. Fracassini (Italia), M.P. Nilsson (Svezia), U. Pestalozza (Italia).

III. LINGUA - EPIGRAFIA

I. PROBLEMI INTERNI DELLA LINGUA ETRUSCA

Relatore :

Trombetti Alfredo (Italia). Per l'interpretazione dei testi etruschi.

Comunicazioni :

Cortsen S.P. (Danimarca). A che punto siamo con l'interpretazione dei testi etruschi.
Hammarström M. (Finlandia). Gli alfabeti locali etruschi.

II. RAPPORTI DELL'ETRUSCO CON LE LINGUE DEL BACINO DEL MEDITERRANEO

Relatore :

Vetter Emil (Austria). (L'etrusco e lo strato preindoeuropeo).

Comunicazioni :

Hrozny Fr. (Cecoslovacchia). Etrusco ed Eteo.
Nehring Alfonso (Germania). (Rapporti greco-etruschi di natura protoindoeuropea).
Trombetti Alfredo (Italia). L'etrusco e le lingue dell'Asia Minore.
Goldmann Emil (Austria). Nuovi contributi per la teoria del carattere indogermanico dell'etrusco (Neue Beiträge zur Lehre vom indogermanischen Charakter des Etruskischen).
Fiesel Eva (Germania). Sui confronti fra parole etrusche e non etrusche (Zur Methodik etruskischer-ausseretruskischer Wortgleichungen).
Terracini Benvenuto A. (Italia) (Rapporti fra l'etrusco e le lingue del Mediterraneo occidentale).

III. *a*) RAPPORTI DELL'ETRUSCO CON LE LINGUE ITALICHE

Conway R.S. (Inghilterra). (Sulle relazioni mutuali di vocabolario fra l'etrusco e le lingue italiche).
Ernout A. (Francia). (Elementi lessicali latini di origine etrusca).
Devoto Giacomo (Italia). (Filoni onomastici etrusco-italici).
Terracini Benvenuto (Italia). Influenze etrusche nella fonetica latina.
Ribezzo Francesco (Italia). L'accentuazione iniziale sicano-ausonico-etrusca.

b) RAPPORTI CON LE LINGUE ROMANZE

Merlo Clemente (Italia). Nuove vestigia etrusche nella fonetica dei dialetti toscani.

c) TOPONOMASTICA

Battisti Carlo (Italia). (Filoni toponomastici etrusco-italici).
Bottiglioni Gino (Italia). Toponomastica della Corsica.
Bertoldi Vittorio (Italia). Sul toponimo "Gavia".

IV. EPIGRAFIA

Il. Prof. Danielsson A.O. (Svezia) darà notizie sull'andamento dei lavori del *C.I.E.*
Sull'argomento tratteranno anche i proff. G. Buonamici, B. Nogara, E. Sittig.

N.B. — *I titoli chiusi in parentesi sono provvisorî.*

On voit que tous les problèmes intéressant les Étrusques, leur civilisation et leur langue, seront discutés par les spécialistes les plus compétents ; et il est permis d'espérer que notre connaissance de ces questions obscures et difficiles en sortira agrandie et précisée.

A côté d'un comité général, d'un comité national, et d'un comité international, existe un conseil exécutif qui a pour président M. Antonio Minto et pour secrétaire général M. Aldo Neppi Modona. En s'adressant soit à eux, soit au *Comitato permanente per l'Etruria, via Ginori 13*, à Florence, nos lecteurs recevront le programme complet du congrès, et tous les renseignements pratiques qu'ils peuvent désirer. Nous souhaitons bonne chance au congrès étrusque ; et nous espérons que les adhésions lui parviendront nombreuses. Il faut qu'il soit un succès, et qu'il marque d'une façon éclatante l'avènement d'une ère nouvelle en étruscologie.

A. Ernout.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

HERMANN HIRT, *Indogermanische Grammatik, Teil III, Das Nomen*, XI-360 pages in-8°, Heidelberg, Winter, 1927; prix : 14 m. 50.

Le tome III de la grammaire indo-européenne de M. Hirt devait tout d'abord comprendre toute la flexion et toute la dérivation du nom et du verbe. Mais, devant l'abondance des matériaux, l'auteur s'est résigné à réserver le verbe pour un quatrième volume, dont il annonce l'apparition comme prochaine. Le léger inconvénient qu'il y a à séparer le verbe du nom aura donc vite disparu; et nous avons dans le livre qu'il nous donne aujourd'hui un tout qui se suffit à lui-même. Sous le nom de « nomen », M. Hirt embrasse l'étude de toutes les formations nominales, non seulement du nom proprement dit (substantif), mais des formes qui s'y rattachent : indéclinables (interjections et particules, prépositions, adverbes); pronoms (personnels, démonstratifs, interrogatifs); adjectifs (avec les degrés de comparaison); noms de nombre. Il étudie non seulement la flexion des formes déclinables, l'origine probable et la nature des éléments casuels, mais aussi la derivation par suffixes, et les déterminants des racines (Wurzeldeterminativ). Un chapitre substantiel sur le genre grammatical (p. 320-348) termine le livre.

On y trouvera les mêmes qualités qui recommandent les ouvrages de M. Hirt : une personnalité vigoureuse qu'aucune audace n'effraie, une érudition abondante au service de l'idée, et une clarté dans l'exposition qui persiste jusque dans les cas les plus compliqués. C'est un des grands mérites de M. Hirt, et aussi un de ses grands dangers que cette limpidité : à force de séduire, elle devient parfois captieuse. Quoi qu'il en soit, il a réussi à nous donner en ces 360 pages un exposé complet de la doctrine du nom que les comparatistes liront avec profit, et sans doute discuteront avec ardeur, mais où les philologues classiques, hellénistes et latinistes, trouveront leur nourriture. Dans le détail, il serait facile, et un peu vain, de chicaner M. Hirt : ainsi p. 13 et 14, il est très contestable qu'il faille voir dans *-le* et dans *-te* de *ille*, *iste* des particules invariables jointes au pronom *is* : c'est plutôt la première partie du pronom qui est l'élément invariable, et la seconde l'élément fléchi; en particulier la flexion de *iste* ne permet pas le séparer de gr. το-, τᾱ-, skr. *tá*, *tā-*; p. 56 on est étonné de voir figurer sous la dénomination « latin » les formes osques *Núvlanús*, *scriftas*, *humuns*, dont M. Hirt est obligé de signaler en note l'origine; p. 57, l. 7 du bas, il eût fallu noter la longueur de l'*ā* de *trīgintā*, comme p. 68, l. 10 du bas la longueur de l'*ī* de *patrī*; p. 69, l. 15 du bas la longue de *hominēs*; p. 73, *fructas* n'est pas exactement comparable à πήχεες; la forme attendue serait **fructues* > **fructuis*; et *fructūs* nominatif est une forme analogique bâtie sur l'accusatif, phonétique lui, *fructūs*; p. 161, l. 13 du bas noter la longue de *hūmānus*, ce qui du reste rend difficile le rapprochement de *hŭmus*; *ibid.* l. 18 du bas, *humus* nominatif est plutôt reformé sur le locatif *humī*, que sur un accusatif **hum-om* que je ne parviens pas à m'ex-

pliquer dans un thème consonantique ; p. 202, *cognōmen* n'a rien à faire à γνῶμα, γνώμων ; p. 291, l. 14 *novior* n'est pas attesté, que je sache, en latin ; p. 292, l. 15 *angustus* ne doit pas s'analyser *angu -stus* mais *angus- tus*, le suffixe est *-to-*, et la formation est la même que dans *funes-tus*, *onus-tus*, etc. ; p. 298, l. 10, pourquoi écrire *coelum*, *coelitus* avec *oe* ; M. Hirt reprend-il la vieille étymologie κοῖλον ? ; p. 310, 311, 314, 315 indiquer la quantité sur les noms de nombre latins *tre-decim*, *vīgintī* (celle-ci importante en face de εἴκοσι et de skr. *vimçati*), *ducentī* et toute la série ; p. 316, l. 4 du bas lire *no(ue)nus* ; p. 328, l. 7 pourquoi citer sans astérisque *rigōs*, *decōs*, *angōs*, *rubōs* dont aucun nominatif sigmatique n'est attesté historiquement ? ; p. 340, dans l'étude du genre des mots désignant le temps, on regrette de ne pas voir figurer la catégorie représentée entre autres par véd. *áyuḥ* (masc.), gr. αἰών (masc.), et lat. *aeuus* (masc.) et *aeuum* (neutre). Page 346 on est étonné de lire que « le genre de *aqua* ne prouve rien ». Si l'on songe que le latin a éliminé les noms neutres indo-européens de l'eau et du feu, encore attestés en ombrien *utur*, *pir*, au profit de noms de genre animé *ignis* (puis *focus*) et *aqua*, et si l'on se rappelle ce que Varron nous dit du genre de ces deux noms (*mas ignis*, *quod ibi semen*, *aqua femina*, *quod fetus ab eius umore*, etc., L.L.V. 61), on voit se révéler toute une conception animiste des éléments.

A. Ernout.

Eschine, *Discours*. T. I : Contre Timarque. Sur l'ambassade infidèle, texte établi et traduit par Victor Martin et Guy de Budé ; in-8, xxx-170 pages, Les Belles-Lettres, Paris.

Des deux savants suisses à qui nous devons ce t. I, l'un, V. Martin est le distingué papyrologue de l'Université de Genève, l'autre, Guy de Budé, docteur en philosophie de l'Université de Bade, indépendamment de son mérite personnel, porte un nom bienvenu en tête d'un volume de cette collection. — Fort sagement les nouveaux éditeurs n'ont pas fait état, dans l'*Introduction*, des *Vies* de l'orateur à nous léguées par les anciens et réimprimées, d'ailleurs, à la suite, avec le fragment 1800 d'Oxyrhynchos, débris d'un manuel scolaire contenant des Vies diverses. Pleines de détails puisés souvent sans impartialité et sans discernement dans les *Discours* d'Eschine et de Démosthène, ces *Vies* inspirent beaucoup de méfiance. Mieux vaut donc, comme ils ont fait, retourner directement aux textes eux-mêmes, afin d'élucider prudemment les questions relatives à la famille, à la jeunesse, aux débuts d'Eschine. Le texte a été établi après une nouvelle collation du *Coislinianus 249*, faite sur photographie, et du *Parisinus 2998*, faite sur l'original. D'autre part, dans l'apparat critique les éditeurs ont renoncé à noter par des sigles généraux des groupes de manuscrits comparables aux trois familles établies par Heyse. Non sans raison, puisque, disent-ils, un manuscrit isolé d'un groupe qui, théoriquement, devrait paraître suspect, donne parfois la bonne leçon, confirmée par un des huit fragments d'Eschine sur papyrus, et qu'ainsi il n'y a de précellence générale ni pour une famille, ni pour un manuscrit. Ils attribuent la foule importune des variantes soit à des remaniements du texte par l'orateur même, soit à des copies faites hâtivement par des amateurs, soit à des arrangements dans les écoles de rhétorique hellénistiques ; quant aux interpolations, que l'on croyait si nombreuses dans Eschine, ils en relèvent la présence presque constante dans les papyrus (IIe et IIIe s. ap. J.-C.) ; elles seraient donc fort anciennes.

Après avoir cette étude préliminaire conçue et rédigée avec tant de vigilance critique, d'objectivité et de précision, il est agréable de voir en examinant l'ouvrage que les promesses de l'*Introduction* sont tenues : dans les notices des discours comme dans l'établissement et la traduction attentifs du texte, on retrouve les qualités de modération, de prudence, de netteté qui semblent caractériser cette nouvelle édition.

Paul Collart.

W. Lang, *Das Traumbuch des Synesius von Kyrene. — Uebersetzung und Analyse der philosophischen Grundlagen.* — Librairie Mohr, Tübingen, 1926, 91 p. in-8.

Dans une collection intitulée : *Heidelberger Abhandlungen zur Philosophie und ihrer Geschichte*, que MM. E. Hoffmann et H. Rickert publient depuis 1924 à la librairie Mohr, et qui, sauf une étude de M. Lepf sur les *Confessions de saint Augustin*, n'avait compris jusqu'à présent que des études théoriques, M. Lang publie, accompagnée d'un commentaire, la traduction d'un petit ouvrage assez curieux de Synésius, son *Traité sur les Songes*. Ce petit livre est antérieur au baptême de Synésius et à son élection à l'épiscopat ; il ne contient rien de spécifiquement chrétien ; il contient des vues assez subtiles sur la nature de l'âme, l'origine des songes et leur signification prophétique, le rôle, dans leur formation, de l'imagination (φαντασία) et de ce que Synésius appelle le *pneuma*. Il a été étudié rapidement par Druon, qui le caractérise avec justesse dans son excellent livre bien connu sur *la vie et les œuvres de Synésius* (Paris, 1859), et plus spécialement par A. Ludwig (*Die Schrift* περὶ ἐνυπνίων des S. von K., Paderborn, 1915). Il méritait un nouvel examen ; car la théorie de Synésius présente plus d'un élément assez difficile à interpréter, et il est intéressant d'en discuter les sources et de définir aussi dans quelle mesure elle est originale. L'étude dont M. L. a fait suivre sa traduction est précise et intéressante. M. L. commence par trouver que le point de départ de Synésius est dans la doctrine néoplatonicienne de la συμπάθεια, telle que l'expose Plotin. Ses rapprochements sont justes ; ils pourraient parfois, ce me semble, être encore complétés, et je serais plus disposé que lui à croire que Synésius peut parfois dépendre *directement* de Plotin. Cela n'exclut pas qu'il y ait de la justesse dans son opinion, selon laquelle la source de Synésius serait Porphyre, et principalement ses ἀφορμαὶ πρὸς τὰ νοητά, parfois aussi le *Commentaire du Timée* et le *de regressu animae*. C'est par Porphyre que Synésius aurait connu les oracles chaldéens sur lesquels il se fonde à plusieurs reprises. L'originalité de Synésius consisterait dans l'utilisation qu'il a faite des vues de Porphyre sur la φαντασία, dans leur fusion avec la doctrine du *pneuma* dans les *Oracles*, et l'explication de la production des songes au moyen de ces deux doctrines combinées.

A. Puech.

Sister Agnes Clare Way, *The Language and style of the letters of St. Basil* (Catholic University of America vol. XIII), in-8°, xiv-229 pp., Washington, 1927.

La collection de l'Université catholique d'Amérique s'enrichit d'un nouveau volume consacré à la langue et au style des lettres de saint Basile. Sur la méthode employée dans ces travaux, il y aurait à dire ; les auteurs se contentent de confronter les particularités grammaticales de l'écrivain

étudié avec les règles de la syntaxe classique telle que les énoncent Kühner-Gerth ou Gildersleeve. Ces dissertations manquent de perspective historique : il est malaisé d'y discerner ce qui appartient proprement à la langue de l'auteur considéré, ce qui caractérise la langue ecclésiastique, ce qui relève de l'imitation atticiste, ce qui trahit un vulgarisme.

Dans l'étude de sœur Agnès Clare Way, c'est la partie consacrée au vocabulaire qui apporte les faits les plus instructifs. Le développement des substantifs en -της (νεκρότης, υἱότης, θεότης, etc...), l'extension du suffixe d'adjectifs en -κός (κληρικός, λαϊκός, etc...), du suffixe de substantifs en -σμός (suffixe qui fournit encore tant de mots à notre langue savante), tels sont les traits essentiels qui apparaissent dans les listes des pp. 43-144. — L'étude des termes qui désignent des notions particulières de la foi chrétienne ou des cérémonies liturgiques conduit à de suggestives constatations. On entrevoit comment la transformation des conceptions philosophiques et religieuses a déterminé un renouvellement du vocabulaire, et par quels procédés ce renouvellement s'est opéré. Le mot σωτήρ s'applique au « Sauveur », ce qui va de soi ; — le vieux substantif πίστις signifie « la foi », ἡ ἐν Νικαίᾳ πίστις désigne chez Basile le symbole de Nicée (p. 154), et ce développement de sens apparaît moins prévu.

On en voudra un peu à l'auteur de ne pas mettre en valeur les faits intéressants qu'il a recueillis, quitte à laisser dans l'ombre ce qui n'est pas vraiment topique ; mais on rendra justice à l'application diligente et méthodique avec laquelle il a rassemblés d'utiles matériaux.

P. Chantraine.

Papyri, Ostraka und Wachstafeln aus Philadelphia im Fayûm, bearbeitet von Paul Viereck und Friedrich Zucker, mit 5 Lichtdrucktafeln, in-8°, 276 p., Weidmann, Berlin, 1926.

Ce recueil forme le t. VII des *Aegyptische Urkunden* des Musées Nationaux de Berlin, nos 1500-1729. Il renferme, sauf quelques déchets, les documents provenant des fouilles exécutées en 1908-9 par les éditeurs dans le Kôm de *Darb Gerze*, site de l'ancienne Philadelphie. Cinq ostraca littéraires, trouvés avec les autres dans la cave d'une maison : une collection de sentences, un devoir d'écolier, des extraits littéraires et une épitaphe fictive ont été publiés antérieurement, le premier par von Wilamowitz, le deuxième par le Dr Kuhn, les autres par Viereck. Du village lui-même, colonie militaire fondée au IIe s. par Philadelphe, et qui semble avoir gardé ce caractère, les savants allemands ont pu retrouver le plan en damier (pl. I) et décrire les bâtiments les plus remarquables par leur ornementation, leurs dimensions ou leur destination (pl. II, III). Ils y ont fait peu de trouvailles de valeur, en dehors des documents, soit que l'incendie ait passé par là (ils en ont relevé des traces), soit que les pillards et les chercheurs de *sebak* les aient devancés, soit que, comme il est arrivé souvent au Fayoum, les habitants aient abandonné le bourg en emportant leurs biens les plus précieux, à cause du manque d'entretien des canaux, de la détresse économique, du poids des liturgies et des impôts. Mais ils ont découverts une collection d'ostraca, vraisemblablement du règne d'Évergète, qui présente le plus vif intérêt. Ce sont des comptes, des mémoires, des notes (pl. IV) relatifs à l'exploitation d'un grand domaine. Or les fameuses *Archives de Zénon* nous ont déjà fait connaître un grand domaine à Philadelphie, la δωρεά du diœcète Apollonios, administrée par Zénon et à laquelle Rostovtzeff a consacré une étude si vivante : *A large estate*... Précisément les parcelles du domaine dont

parlent les ostraca sont situées dans les mêmes villages; les mêmes personnages y participent à l'exploitation et le vocabulaire agricole est le même dans les deux cas. Il n'est plus question ici naturellement d'Apollonios qui perdit tout en perdant Philadelphe, ni de Zénon, mais le doute ne semble pas possible : les deux domaines n'en font qu'un. Dans les mains de son nouveau propriétaire anonyme, dont les sous-ordres s'appellent maintenant Thosotom, Axeis, Lachès, Hôros, l'ancienne δωρεά d'Apollonios est en plein essor. Sans doute il est encore question de χερσοκόποι et d'enfants ramasseurs de racines, comme dans le cas des terres livrées pour la première fois à la culture, mais, par ailleurs, les vignes sont productives, les champs donnent du blé, des oignons, du lin, du cumin, du fourrage; il y a des arbres fruitiers pour lesquels on achète des tuteurs; il faut du matériel de clôture, des poutres; les ouvriers sont nombreux, les instruments renouvelés, tout décèle dans ce coin de Philadelphie la présence d'une population active et prospère.

Parmi les papyrus, d'époque romaine et byzantine, il faut mettre à part : un nouvel exemplaire, incomplet, du célèbre édit de Tibère Alexandre (1563); un ordre de paiement d'avances pour des fournitures militaires en tissus (1564); un procès-verbal d'une audience du stratège consacrée à une affaire d'apiculteurs du nome Létonpolite, dont les renseignements, malheureusement mutilés, sont à joindre à ceux des P. Zénon (1567); un document unique sur la manière dont un créancier hypothécaire était envoyé en possession d'immeubles hypothéqués (1573). La marche était, semble-t-il, la suivante : après une requête du créancier au préfet, les chrématistes ont pris une décision d'envoi en possession qui, signifiée au créancier, a été présentée par lui au cômogrammate et au stratège. Sur un ἐπίσταλμα du cômogrammate, les ξενικῶν πράκτορες ont procédé à l'envoi en possession, après quoi ils ont fait un rapport au cômogrammate qui a transmis le dossier au stratège et celui-ci a ordonné aux βιβλιοφύλακες de la βιβλιοθήκη ἐγκτήσεων d'effectuer la μετάθεσις des biens au nom du créancier. A signaler encore des déclarations officielles diverses, des reçus de sitologues, de décaprotes pour différents impôts, des quittances de douanes; des listes de tisserands, de contribuables, de propriétaires, de parcelles cadastrales avec leurs impôts, de corvéables pour les digues, d'impôts en argent et en nature; des contrats d'achat, de location; des propositions de bail; des engagements de travail (engagement d'une danseuse, 1648); un testament grec (1654), un procès-verbal d'ouverture de testament romain, précédé de la traduction grecque du testament (1655); des remboursements, des dépôts, des listes et des lettres émanant de particuliers, enfin un papyrus latin, peut-être fragment de Fastes triomphaux (1689).

Une autre section de l'ouvrage contient des tablettes de cire (1690-1696; pl. V) : ce sont des déclarations de naissance, original ou copie, avec ou sans traduction grecque et deux testaments. Une dernière section renferme des ostraca d'époque romaine où se lisent surtout des quittances : transport ou livraison de grain, impôts en nature et en argent. Les indispensables index, dressés avec le concours de M^me^ Zucker, rendent facile la consultation des textes.

En résumé, le moins qu'on puisse dire de ce beau travail, c'est qu'il est digne en tous points de la collection à laquelle il appartient et de la réputation des éditeurs eux-mêmes. A leur expérience paléographique ils joignent le mérite d'un commentaire aussi précis que discret et l'élégance d'une perfection typographique presque irréprochable.

Paul Collart.

Opuscula philologica, herausgegeben vom kath. akad. Philologenverein in Wien (Sommersemester 1926, 1 Jahrgang), in-8°, 48 pp., Linz, 1926.

Ce recueil de mélanges, dédié à la mémoire de Karl Kunst, contient plusieurs dissertations d'inégale importance.

M. Julius Wolf (pp. 8-25) s'efforce de situer la date des Ἰχνευταί de Sophocle. Il se rallie à l'opinion généralement admise (Wilamowitz, Robert, Masqueray) et considère ce drame satirique comme une œuvre de jeunesse. Au lieu que l'on fonde généralement cette opinion sur des considérations d'histoire littéraire, l'auteur s'appuie sur l'étude du vocabulaire, très proche de celui d'Eschyle et même d'Homère (avec des mots de la comédie qui ne sont pas pour surprendre dans un drame satyrique), de la métrique où l'élision et l'enjambement sont évités, comme dans l'*Ajax* et les premières tragédies. Un dernier paragraphe un peu bref montre enfin que la mise en scène devait être toute eschyléenne. — La statistique et les listes de mots semblent probantes. Elles le seraient davantage si M. Wolf disait quel texte il utilise, s'il nous avertissait lorsqu'il admet une conjecture. Les suppléments de Hunt ne sont pas même indiqués par des crochets. P. 11 lire [λαλίστ]ατος, [πρέσ]βειρα, etc...

Mlle Caroline Müller (pp. 26-32) étudie les fragments des *Dèmes* d'Eupolis et met au point avec intelligence les reconstructions de Iensen, de Körte, de Keil.

M. Er. Christel (pp. 32-36) cherche à retrouver dans la Rhétorique de de Thrasymaque l'origine de toute la technique oratoire des anciens et veut en reconnaître l'influence jusque dans la *Rhétorique à Herennius*.

M. Schupp (pp. 36-42) combat l'opinion de Blass et de Drerup qui placent le *Palamède* à la fin de la carrière de Gorgias ; il le rapproche du περὶ φύσεως et propose d'en fixer la date vers 444.

M. Doppler (pp. 42-47) distingue, mais non sans arbitraire, les différentes épithètes données aux Dieux : ἄναξ, δεσπότης, κύριος, πότνια. On ne sait sur quoi se fonde l'affirmation que πότνια s'emploie surtout pour les déesses qui sont mères. Artémis est πότνια (v. Picard, *Éphèse et Claros*, p. 358) ; et de même Hèbè, Korè, Athènè. Πότνια, d'autre part, n'évoque pas particulièrement les divinités souterraines. Si les Euménides sont πότνιαι, l'épithète signifie seulement « vénérables », certainement pas « furieuses » comme le propose M. D.

P. Chantraine.

P. Cloché, *La civilisation athénienne*, Collection Armand Colin, section d'histoire et de science économique, n° 98, Paris, A. Colin, 1927, 204 pp. in-16.

M, Paul Cloché connaît admirablement l'histoire athénienne. Après sa thèse sur *la Restauration démocratique à Athènes en 403*, ses nombreuses études publiées dans différents périodiques, ce petit livre en est une nouvelle preuve. On peut dire qu'il nous manquait. L'auteur l'a écrit avec plaisir et succès. Il a pour la démocratie athénienne une admiration qui sait le plus souvent éviter les partis pris, et il a mis beaucoup de clarté et de vie dans le tableau qu'il nous offre des origines, des progrès, de l'épanouissement et du déclin de cette civilisation athénienne à laquelle la nôtre doit tant. Ces petits ouvrages ne sont pas aisés à composer. Il y faut une information précise et l'art de choisir et de sacrifier, tout en restant complet et lucide. M. P. Cloché a supposé connus — et nous devons l'en louer — les faits his-

toriques et les principaux traits de la constitution politique d'Athènes et il a décrit, pour chaque période, la vie de la cité sous tous ses aspects, économiques et intellectuels, d'après les monuments et d'après les textes. Des conclusions fort nettes résument chaque chapitre. C'est l'œuvre non seulement d'un érudit mais aussi d'un excellent professeur. Je me permettrai une légère critique. Le droit public n'était pas dans le sujet ; M. P. Cloché a dû cependant parfois y toucher. Mais le droit privé, tout au moins certains chapitres du droit privé auraient pu, semble-t-il, inspirer quelques pages. On est surpris de ne rien trouver ou presque rien, sur la constitution de la famille, le régime des biens, notamment les successions, toutes choses qui ne sont pas sans influence sur les caractères de la civilisation. M. P.C. connaît parfaitement l'histoire de l'art attique et cite les grandes œuvres. On aimerait qu'il indiquât comment elles nous sont connues et nous fît distinguer mieux celles que nous avons, comme les sculptures du Parthénon, de celles dont nous ne possédons que des répliques — comme la plupart des statues de Praxitèle, par exemple. Un mot parfois suffirait pour plus de précision. Enfin dans cet ouvrage sans références, les citations sont trop souvent anonymes. Quand M. P.C. écrit « dit un poète », « dit un auteur du IVe siècle », les hellénistes peuvent sans doute s'y retrouver : mais ce joli livre, qui, comme tous les travaux de synthèse, sera loin d'être inutile même aux spécialistes, et aussi est surtout écrit, si je ne me trompe, pour les étudiants et les gens du monde.

P. Jouguet.

Heiman Knorringa, *Emporos, Data on trade and trader in Greek literature from Homer to Aristotle*, ed. H.J., Paris, Amsterdam, 1926, 144 pp. in-8°.

L'auteur se propose d'exposer nos principales connaissances sur le commerce dans l'antiquité. C'est par l'examen des témoignages des auteurs grecs les plus importants que M. Knorringa a commencé son étude. Il nous donne dans ce volume, le premier d'une série certainement intéressante, le résultat de ses minutieuses recherches. Le dépouillement du texte de chaque écrivain est fait avec un soin tout à fait remarquable.

Mais, tout en reconnaissant ces qualités et la riche documentation du livre, nous regrettons que les choses soient envisagées un peu trop du point de vue philologique et pas assez du point de vue historique. Trop souvent l'auteur s'est-il borné, à notre sens, à examiner et à expliquer les textes sans trop se soucier de la réalité historique, et sans tirer tout le profit possible de leur étude.

Ainsi il ne semble pas avoir assez remarqué la place prépondérante que doit occuper Homère parmi les anciens témoignages de ce genre, du fait même qu'il est le plus ancien. C'est à lui qu'on doit recourir quand on veut s'informer sur les origines du commerce, sur le rôle primitif du troc, etc. Les jurisconsultes romains avaient bien saisi son importance ; aussi citaient-ils Homère chaque fois qu'il était question des origines de la vente (Paul, Digeste, 18, 1, 1 ; Gaius, Comm. III, 144, etc.). Ensuite il semble que l'auteur n'a pas utilisé les résultats récents auxquels est arrivé M. Mauss dans ses études sur les formes du commerce publiées dans l'Année sociologique (1923-1925). Mais il n'y a là, semble-t-il, qu'un cas particulier d'un défaut plus général : la bibliographie manque un peu.

Malgré ses quelques petits défauts, l'ouvrage est sans doute intéressant et permet de bien augurer des futurs travaux de M. Knorringa sur ce sujet.

Mathieu G. Nicolau.

FRAGMENTA POETARVM LATINORVM *epicorum et lyricorum praeter Ennium et Lucilium*, post Aemilium Baehrens iterum edidit WILLY MOREL, v-190 pp. in-8°, Leipzig, Teubner, 1927.

L'édition des Fragmenta poetarum Latinorum d'Émile Baehrens remonte à 1886. Outre son âge déjà grand, elle a plusieurs défauts qui tiennent à la personnalité même de son auteur, et que M. W. Morel signale sans indulgence. Ajoutons que depuis il a paru de Varron, de Festus, de Nonius, d'Aulu Gelle, de Charisius et de tant d'autres des éditions nouvelles qui rendaient nécessaire un travail de révision. M. W. Morel, un élève de F. Leo, a exécuté cette tâche, avec beaucoup de soin et de prudence, se référant aux meilleures éditions pour constituer son texte, bannissant de l'apparat critique tout l'inutile, mais ajoutant dans les endroits difficiles de brèves explications soit sur le mètre, soit sur la langue, et signalant le modèle grec, là où nous nous trouvons en présence d'une imitation et d'une traduction. Ceci est particulièrement précieux pour les fragments de Naevius.

Dans le fragment du l. VIII de Livius Andronicus, v. 21, il imprime, *uires cui sunt magnae* | < *tamen* > *topper confringent importunae undae.* Je m'étonne que dans l'apparat il n'ait pas signalé la conjecture *uis et* de Lindsay qu'appuie la leçon du manuscrit de Festus *uiret : uis* est attesté comme nominatif pluriel notamment dans Lucrèce 3, 265 : *sed quasi multae uis unius corporis extant.* — *Vis et* donne un sens bien meilleur que la correction banale *uires*. Sans vouloir archaïser à outrance l'orthographe, on s'étonne de voir attribuer à Naevius des graphies comme *pulchram* fr. 3 ; *pulchras* fr 7 ; *pulchraque* fr. 10, *sequuntur* fr. 5, ou les accusatifs *inmortales mortales* au lieu de *inmortalis mortalis* fr. 64.

A. ERNOUT.

OTTO WEINREICH, *Die Distichen des Catull*, in-8, 110 pages, Tübingen, J.C.B. Mohr, 1926 ; prix : 5 m. 40.

Je ne sais si le lecteur ne sera pas un peu surpris de la disproportion entre la brièveté de l'œuvre et la longueur du commentaire. De Catulle, nous possédons six distiques (nos 106, 112, 93, 94, 105, 85), soit douze vers ; et le volume de M. Weinreich atteint, avec les index, cent douze pages. M. Wenreich a prévu le reproche ; il s'en excuse avec bonne grâce, et tente de s'en disculper. Malgré toute son habileté, on reste un peu accablé de tant d'érudition prodiguée autour d'un si mince sujet. De ces distiques catulliens, il n'est plus qu'un qui véritablement survive. C'est le fameux

Odi et amo. Quare id faciam fortasse requiris ?
Nescio. Sed fieri sentio et excrucior.

Jamais les tortures d'un amour malheureux n'ont été traduites dans un raccourci plus saisissant. C'est à ce distique inégalable que M. Weinreich consacre justement le plus long chapitre de son livre. Avec une érudition abondante, il en rapproche tous les poèmes grecs ou latins où l'amour et la haine ont été pareillement affrontés ; et il n'est pas sans intérêt de lire toutes les variations que l'on a pu broder sur ce thème, sans que rien du reste puisse rivaliser avec la concision tragique du poète latin. Il faut louer M. Weinreich d'avoir apporté à l'étude de cette partie de l'œuvre de Catulle, et à l'étude du distique en général, une contribution de cette importance.

A. ERNOUT.

L. Laurand, docteur ès lettres, *Étude sur le style des discours de Cicéron*, 2e édition, revue et corrigée ; Paris, Société « Les Belles-Lettres » ; tome II, 1926, 113 p. ; tome III, 1927, 185 p. in-8°.

Il y a deux ans nous présentions ici même (avril 1925)[1] aux lecteurs de la revue le premier tome de cette importante réédition. Depuis, M. Laurand a continué, malgré les difficultés de l'heure présente, ce laborieux travail qu'il vient de terminer heureusement par la publication du troisième volume.

Le tome second a pour objet le *rythme oratoire*. Comme le remarquait M. Émile Thomas, en rendant compte de la première édition, c'est là « la partie la plus neuve » de tout l'ouvrage. « Comment devons-nous nous représenter la part à faire au nombre dans les discours.... de Cicéron ? Quelles ont été chez lui en théorie, et aussi en pratique, les clausules, ou plus précisément les fins de membres de phrases et surtout les fins de phrases ?... Grâce à M. Laurand, les lecteurs français n'auront plus désormais le droit de l'ignorer ou de le négliger[2]. » Avant de le redonner au public, l'auteur a fait subir à son travail plus d'une retouche. Ce sont de précieuses additions aux notes bibliographiques : ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, les contributions de V. Brugnola, E. Städler, H. Holst à l'étude des *facete dicta* de Cicéron (p. 236). Ici ou là, tel complément qui montre à quel point de délicatesse M. Laurand pousse la conscience professionnelle du savant (voir la note, p. 246, à propos d'une dissertation de V. Szelinski).

La *variété du style*, cette qualité trop souvent refusée injustement à Cicéron, fournit la matière de presque tout le troisième volume. Au premier appendice (*Esquisse de l'histoire du* cursus), qui figurait déjà dans l'édition de 1907, un second a été ajouté qui sera grandement apprécié des cicéroniens et, en général, de tous les latinistes. C'est un vocabulaire complet de Cicéron qui distingue les mots employés dans les discours (en caractère romain) des autres mots qui ne se rencontrent chez l'orateur que dans ses autres ouvrages en prose (italique) et des termes qui ne figurent que dans ses vers (caractères gras). « Composé il y a vingt ans, constamment revu, corrigé, complété depuis », ce vocabulaire rendra les plus grands services. On ne saurait trop louer M. Laurand de l'avoir substitué aux listes partielles de la première édition.

Ces modifications, ces compléments, comme aussi l'addition à chaque fascicule d'une table analytique des matières, ajoutent encore aux mérites d'une œuvre qui, sous sa première forme, avait déjà recueilli tant de suffrages.

Mai 1927. P. d'Hérouville.

M. Tvllivs Cicero, 14 : *Oratio de imperio Cn. Pompei*, ed. P. Reis, 34 pp. in-8° ; 17 : *Orationes in L. Catilinam quattuor*, ed. P. Reis, 68 pp. in-8° ; Leipzig, Teubner, 1927.

La réédition des œuvres de Cicéron entreprise par la librairie Teubner se poursuit avec régularité. Une innovation qui sera bien accueillie consiste à faire précéder le texte des *testimonia* antiques destinés à l'éclairer.

---

1. *Revue de philologie*, t. XLIX (1925), p. 188.
2. *Revue critique*, 26 août 1907, p. 146.

Le texte de Cicéron est un de ceux qui tendent à être définitivement établis, et à propos desquels la critique a peu de découvertes à espérer. Néanmoins, en ce qui concerne le De imperio Cn. Pompei, M. Reis a pu utiliser le papyrus d'Oxyrhynchus édité par Hunt, vol. VIII (1911), 1097 p., 153 sqq., que Clark n'a pas connu. Ce papyrus, qui est du IIe ou du IIIe s., contient les §§ 60 [*atque Hispa(niense)* — 65 [*exteras*] et 70 [*eorum*] — 71 [*atque s(ociorum)*]. M. Reis lui a emprunté quelques leçons : § 62 clarissimi uiri fortissimique essent : uiri *om. ceteri* ; 63 illum unum : unum illum *ceteri* ; ou il s'est appuyé sur son témoignage pour se décider en faveur d'une leçon contestée : ainsi § 63 in eundem hominem ΔΠ : in eodem homine H, § 64 animi uirtutem HII : uirtutem animi Δ ; § 71 quicquid ΔΠ : si quid H. Comme on le voit, le papyrus ne se rattache à aucune famille de manuscrits : tantôt il présente une leçon indépendante, tantôt il est d'accord avec la famille Δ, tantôt avec l'Harleianus.

Un autre papyrus, le Papyrus Rylands, édité par Hunt, vol. I (1911), 61 p., 193 sqq. im. VIII, est venu apporter son témoignage en ce qui concerne la deuxième Catilinaire, pour les §§ 14 et 15. Malheureusement, la portion de texte qu'il contient est si réduite que le profit qu'on en tire est très faible. M. Reis a donc utilisé les mêmes manuscrits que Clark ; mais il y a ajouté le témoignage de tous ceux qui ont cité Cicéron ; et pour les Catilinaires, ils sont légion. Sans doute pour gagner de la place, il a confondu dans l'apparat les citations et les leçons des manuscrits. Pour ma part, je préfère l'ancien système qui consiste à distinguer les unes des autres. La confusion des sources rend la rédaction de l'apparat plus obscure, et il y a inconvénient, au point de vue de la méthode, à présenter sur le même plan ce qui n'est qu'une citation, souvent faite de mémoire et sans grand souci d'exactitude, et le témoignage de la tradition manuscrite. A vrai dire, le témoignage d'un citateur, dans la plupart des cas, ne peut être utilement invoqué que s'il porte sur un mot précis, une forme déterminée que l'excepteur cite pour une raison spéciale (rareté, ancienneté, etc.). Néanmoins, avec ces additions, les éditions de M. Reis rendront des services, d'autant que le texte ne se contente pas de reproduire celui de Clark. Ainsi, dans la 1re Catilinaire, § 3, Clark écrit avec CAV : nos autem fortes uiri satis facere rei publicae uidemur, si istius furorem ac tela uitamus. En dépit de l'autorité de CAV, M. Reis écrit avec les autres manuscrits : *si istius furorem ac tela uitemus*. Je crois qu'il a raison, et que l'indicatif est une correction de grammairien introduite par désir de symétrie grammaticale. Le subjonctif fournit un meilleur sens, et au point de vue critique, c'est la lectio difficilior.

A. Ernout.

Cicéron, *Discours*, t. V ; *Seconde action contre Verrès ; Livre IV, les Œuvres d'art*. — Texte établi par H. Bornecque et traduit par G. Rabaud ; in-8°, xxv-94 pages doubles, Paris, les Belles-Lettres, 1927.

M. Bornecque a publié jadis une bonne édition scolaire du De Signis, et M. Rabaud une traduction de ce discours. Rien de plus naturel que leur collaboration qui, bien entendue, devait nous donner un excellent livre. Malheureusement, il semble qu'ils aient travaillé chacun de leur côté, sans se soucier de vérifier si texte et traduction se répondaient, et le réviseur ne semble pas s'en être préoccupé davantage. Sans doute, la tradition du De Signis est-elle en général assez sûre pour qu'entre texte et traduction

les divergences n'affectent pas profondément le sens ; mais si petites soient-elles, elles finissent, à force de se répéter, par frapper le lecteur et par l'indisposer. Ainsi par ex. :

§ 6. *Sed* quid dico nuper	et pourquoi dis-je ?

M. Bornecque adopte la conjecture de Halm, *sed* ; M. R. traduit *et quid dico*, texte de V.

IV § 7 nemo Messanam cum imperio uenit quin uiderit.	aucun magistrat... n'est venu à Messine sans les aller voir.

M. B. suit le texte des mss. qui ont *uiderit* ; M. R. opte pour *uiserit* qui est une conjecture de Baiter.

VIII § 17 tenetis memoria quid responderit.	tu te rappelles ce qu'il a répondu.

Je ne sais d'où provient le singulier introduit dans la traduction par M. R.

XII § 29 *tuam* tantam fuisse sagacitatem.	mais la sagacité de Verrès avait été si grande.

Les mss. se partagent entre deux leçons : *tuam*, PQH, *istius*, RS. M. B. a opté pour la première, M. R. pour la seconde.

Et des divergences analogues s'observent XIII, § 30 ; XVIII, § 39 ; XXXIII, § 73 ; XLVII, § 104 ; LVII, § 126 ; LX, § 134 ; LXIV, §§ 143 et 144.

D'autre part, dans bien des cas la traduction de M. R. prête à la critique. Sans parler de constructions étranges qui, pour garder l'ordre des mots du latin, — ce fameux principe qui a fait déjà tant de mal, — aboutissent à de véritables contresens, on y trouve des négligences : mots passés, comme par ex. ch. IV, § 7 *tot domus locupletissimas domus istius una capiet* qui est traduit : « La maison de cet homme renfermera-t-elle le contenu de tant des plus opulentes maisons ? ». — En ne traduisant pas *una*, M. R. supprime l'antithèse TOT *domus.... domus...* UNA ; § 27 *ipse apud uos dixit Heius*, où la valeur expressive de *ipse* est mise en relief par la disjonction, est rendu simplement par : « que ne vous l'a exposé Heius » (même faute, § 51 *ipse... noluit accedere* est traduit par « ne voulut pas entrer ») ; § 57 *ut ipsum negaturum non arbitrer* « je ne pense pas en conscience (?) qu'il aille le nier ») ; § 132 *uosmet ipsos* est traduit par « vous », etc. Il y a des lapsus plus graves : § 38 *ut Diodorum ad se uocaret ac posceret* est traduit par « qu'il mande et réclame Diodore ». Il faut évidemment entendre « qu'il mande Diodore et réclame <les coupes> » ; § 58 *tricenos* est traduit par « trois cents » ; § 83 *tantum* n'est pas traduit ; § 87 *Opus est non solum ingenio uerum etiam artificio quodam singulari* « Ce n'est pas seulement de talent qu'il est besoin pour l'accuser, mais d'un art extraordinaire ». L'adjectif *singulari* qualifie évidemment non seulement *artificio*, mais aussi *ingenio* ; et la même construction est encore méconnue par M. R., § 89 *singularis... insolentia, superbia, contumacia* traduits par « l'insolence extraordinaire, la hauteur, l'audace qui te sont propres ; § 133 *colendos sibi diligenter et retinendos* trad. par « qu'ils doivent honorer avec soin et garder les dieux nationaux » ; § 137 la traduction ne marque pas que *eorum* est complément à la fois de *tabulas* et de *iniurias* ; et § 140 que *communi* qualifie *causae* et *saluti* ; § 150 *ita tamen laudent ut Heius qui princeps legationis est adsit* est traduit par « qu'ils te louent, mais dans la mesure où Heius le chef de la délégation pourrait le faire », alors que le sens est « qu'ils te louent, mais à condition qu'Heius soit là (et ne puisse se dérober aux questions que je lui poserai) », comme le prouve du reste la seconde partie de la phrase de Cicéron *ita laudent ut ad ea quae rogati erunt mihi parati sint respondere*. J'aurais

bien d'autres choses à signaler encore, et je ne veux pas prolonger ma critique. Mais je ne puis cacher mon étonnement de voir dans un texte aussi important, aussi classique, aussi facile, tant de lapsus qu'il eût été facile d'éviter ou de corriger [1].

A. Ernout.

C. Ivlivs Caesar, *Commentarii*, ed. A. Klotz, vol. III, xvi-248 pages + 1 carte, Leipzig, Teubner, 1927.

Ce troisième volume, qui termine l'édition de César entreprise par M. Klotz pour la Bibliotheca Teubneriana, comprend l'œuvre des continuateurs : le *Bellum Alexandrinum*, le *Bellum Africum*, le *Bellum Hispaniense* ; et les fragments, qui n'occupent pas moins de 70 pages. J'ai rendu compte précédemment dans cette revue (1927, p. 279) du commentaire consacré au *Bellum Hispaniense*, par M. Klotz, et indiqué quels soins il mettait à accomplir sa tâche. Il admet, avec la plupart des érudits, que le *Bellum Alexandrinum* est d'Hirtius ; mais, sur l'origine du *Bellum Africum* et du *Bellum Hispaniense*, il se refuse à se prononcer, et il a raison. Cet esprit de prudente réserve se retrouve dans l'établissement du texte. La part de conjectures personnelles à M. K. est minime ; il lui semble de meilleure méthode d'interpréter la tradition manuscrite que de recourir à des conjectures, souvent hâtivement faites, et qu'une connaissance plus approfondie de la langue révèle erronées ou superflues (cf. la note de la page 55,21, relative à la conjecture de Cornelissen). Quand il corrige, ce n'est pas sans bonne raison ; ainsi *Bell. Alex.* 75,3 : *qui cum omnibus casibus belli intersunt, tum praecipue eis quibus nihil ratione potuit administrari.* — *Belli* est une conjecture de M. Klotz ; les mss. ont *bellis* qui à première vue semble fournir une leçon admissible ; mais l'expression *casus belli* « les hasards de la guerre » se trouve au singulier comme au pluriel, dans le *De Bello Gallico*, V, 30,4 et le *De bello civili*, III, 72,4 ; et d'autre part, il est évident que *eis* ne peut avoir pour antécédent que *casibus* ; le sens étant « car les dieux interviennent dans tous les événements de la guerre, mais surtout dans ceux qui échappent à la prévoyance du chef », et non pas, comme il faudrait traduire en maintenant *bellis* : « car les dieux interviennent en toutes circonstances dans les guerres, surtout dans celles... ». — Page 61, l. 20, M. Klotz imprime : *tum captivus* : xxxxx *' immo a Caesare '. tum Considius, ' unus est ' inquit ' Scipio imperator hoc tempore populi Romani.* Si je suis d'accord avec lui sur l'existence d'une lacune dans laquelle a disparu la réponse de l'esclave à Considius qui devait être sans doute *Ab imperatore*, il me semble impossible d'attribuer à l'esclave le *immo a Caesare* qui évidemment doit être placé dans la bouche de Considius. Le dialogue était celui-ci : « De qui est cette lettre ? ». — « De l'imperator », répond l'esclave. — Et Considius de répartir : « Non pas, mais de César. Il n'y a actuellement d'autre imperator que Scipion ».

L'œuvre des continuateurs de César intéresse à la fois par les faits qu'elle rapporte, et par la langue dans laquelle elle les rapporte. Il faut

1. Page 7, l. 6, lire *quaeretis* ; p. 9, l. 4, lire *artificum* ; p. 12, l. 1, lire *fuerint* ; p. 24, l. du bas, lire CIↃ ; p. 25, l. 1, lire *me* (sans italique) ; p. 31, l. 11, lire *quereretur se* (la virgule après *se*) ; p. 48, l. 8 du bas, lire *a* (sans accent) ; p. 65, l. 6, lire *cuius modi* ; p. 82, l. 4, mettre une virgule et non un point après *sint* ; p. 93, dernière ligne, lire *etenim<minime> conueniebat*. Il y a aussi des fautes dans l'apparat critique.

remercier M. Klotz de nous en avoir donné un texte en général, sûr, et en tout cas un apparat critique qui permet tous les contrôles nécessaires.

A. Ernout.

César, *Guerre des Gaules*. Texte établi et traduit par L. A. Constans, professeur à l'Université de Lille. Paris, les Belles-Lettres, 1926 (Collection Budé), xxxiii-337 p. en 2 vol. in-8°.

On sait les difficultés que présente l'établissement du texte de César, M. Constans s'est attaqué à ce problème. Deux articles (l'un paru ici-même, t. XLVIII, 1924 ; l'autre dans la *Rev. des Ét. anc.*, 1925) nous avaient tenus au courant de ses travaux ; il nous en donne aujourd'hui les résultats dans l'édition qu'il publie pour la collection Budé.

L'introduction renferme sur la filiation probable des mss. et sur les caractères de l'archétype dont ils dérivent des hypothèses dont l'ingéniosité n'exclut pas la vraisemblance. Réagissant contre une tradition périmée, l'auteur a utilisé non seulement la 1re classe de mss., mais aussi la seconde dont les titres, en effet, ne sont pas négligeables. L'apparat critique fait une large place aux conjectures des éditeurs modernes ; l'auteur l'a conçu « comme un tableau de la vie du texte ». L'idée est intéressante : il est évident, comme le dit M. Constans, que « le travail des grands philologues de la Renaissance et des temps modernes n'a pas moins d'intérêt que celui des grammairiens anciens, enregistré par les mss. ».

La traduction nous a paru très préoccupée de souligner les nuances un peu subtiles du texte. Il en résulte sans doute une certaine déformation, mais il ne faut pas en faire un reproche au traducteur : une traduction comme celle-ci, faite pour accompagner le texte et être lue avec lui, n'a pas besoin de garder une image aussi fidèle que possible de l'impression d'ensemble qui se dégage de l'original. Il importe beaucoup plus qu'elle nous signale au passage les finesses de sens qu'une lecture hâtive risque de ne pas apercevoir. Le commentaire très succinct qui accompagne ce travail emprunte sa substance, sans servilité d'ailleurs, à la grande synthèse de M. Camille Jullian.

H. I. Marrou.

J. G. W. M. de Vreese, S. J., *Petron 39 und die Astrologie*, xvi-269 pages in-8°, Amsterdam, H. J., Paris, 1927.

Cette dissertation inaugurale porte sur quelques lignes de latin, et pourtant par ses dimensions matérielles elle dépasse de beaucoup l'étendue de ces genres de travaux. C'est qu'elle étudie un texte qu'on peut ranger peut-être parmi les plus importants, en tout cas parmi les plus difficiles et les plus controversés de la littérature latine. Les lecteurs de Pétrone se rappellent sans doute qu'au cours du dîner offert par lui, Trimalcion fait servir à ses invités un plat bizarre et de nature à intriguer les esprits, qui figure les douze signes du Zodiaque. Et après avoir joui de l'étonnement des convives, Trimalcion, voulant faire montre de son érudition, commente l'étonnant chef-d'œuvre de son cuisinier, et examine l'influence des divers signes sur la destinée des humains. Il y a là, en résumé, toute une astrologie dont l'étude peut contribuer grandement à accroître notre connaissance des croyances et superstitions populaires. Cette étude, personne jusqu'à présent ne l'avait abordée systématiquement. Soit que la difficulté du sujet rebutât les chercheurs, soit qu'on vît dans les explications de Trimalcion

l'élucubration inepte d'un ignorant vaniteux, on s'était contenté de quelques remarques, fragmentaires et superficielles, qui laissaient la question intacte. M. de Vreese l'a abordée dans un tout autre esprit. Persuadé que l'exégèse de Trimalcion reposait sur un fond de croyances réelles, il a comparé ses prédictions avec tout ce que les textes astrologiques, grecs et latins, nous ont par ailleurs révélé. Il a dépouillé le Catalogus Codicum Astrologorum Graecorum, Manilius, Hygin, Firmicus Maternus, pour ne citer que les plus importants, et sans parler des érudits modernes qui ont abordé cette question. Prenant le texte de Pétrone, phrase par phrase, mot par mot, il a étudié toutes les interprétations diverses qu'en ont données traducteurs ou commentateurs, et les a confrontées avec les données que fournissaient les textes astrologiques. Poursuivie avec patience et minutie, cette étude lui a permis de préciser la lecture et le sens du chapitre de Pétrone, en même temps qu'elle lui a confirmé l'exactitude historique du chapitre. Ce qu'on prenait souvent pour des inventions grotesques de Trimalcion se trouve répondre exactement aux croyances relatives à l'influence des astres sur les hommes. Ce qui est particulier à Trimalcion, c'est la langue dans laquelle il exprime ses horoscopes, langue populaire, pittoresque, barbare, et malheureusement obscure. Ainsi se confirme-t-il que Pétrone, avec un art merveilleux et sans avoir l'air d'y toucher, a su déverser dans son livre, en passant et comme en se jouant, tout un aspect de la croyance populaire. M. G. Suess vient de montrer par ailleurs avec quelle habileté Pétrone avait su adapter aux doctrines grammaticales en faveur à son époque les divers aspects de sa langue et de son style à travers son roman [1]. Plus on étudie le Satiricon, plus on y découvre de sens et d'intentions.

La dissertation de M. de Vreese intéressera non seulement les historiens de la littérature latine et les pétronisants, mais tous ceux qui s'intéressent à l'étude du folk-lore. Peut-être lui reprochera-t-on la régularité un peu mécanique de l'exposé, qui à la longue finit par être monotone. Mais M. de Vreese a jugé plus prudent d'opérer ainsi, de manière à ne rien omettre, à ne rien oublier. En l'état actuel de connaissances, je crois qu'on peut considérer comme définitifs les résultats de son travail.

A. Ernout.

Sénèque, *Dialogues*, t. IV, texte établi et traduit par R. Waltz, in-8°, 122 pages doubles + un index des noms propres, Paris, les Belles-Lettres, 1927.

M. R. Waltz, qui nous a donné déjà une idée des Consolations, publie cette fois quatre petits traités : De la providence. — De la constance du sage. — De la tranquillité de l'âme. — De l'oisiveté. Ainsi se trouve achevée la publication des Dialogues ; le De Ira, le De clementia sont parus ; la première partie du De beneficiis l'est également. On voudrait apprendre que les Questions Naturelles et les Lettres à Lucilius seront bientôt entre nos mains. Mais ne souhaitons pas toutefois que les éditeurs se hâtent trop dans la préparation de ces textes difficiles.

M. Waltz aborde les traités de Sénèque avec un esprit libre : il n'a pas la superstition de l'*Ambrosianus*, et il lui arrive souvent d'aller chercher

1. G. Suess, *Petronii imitatio sermonis plebei qua necessitate coniungatur cum grammatica illius aetatis doctrina*, 103, p. in-8° ; Dorpat, 1927 (publié dans les *Acta et Commentationes Universitatis Tartuensis* (Dorpatensis), *B*, XIII, 1).

dans les codices deteriores ou dans la vulgate des leçons que recommande le bon sens, à défaut de l'autorité manuscrite. Il ne se fait pas faute non plus d'introduire des conjectures, personnelles ou non. C'est son droit strict : mais on regrette qu'il ne les ait pas signalées par l'emploi de lettres italiques, comme le recommandent les *Règles pour éditions critiques* de L. Havet. Je sais bien que l'italique a l'inconvénient de rompre l'unité du texte, mais elle a le mérite de nous avertir immédiatement du changement, et de nous renvoyer automatiquement à l'apparat critique. Sans doute, M. Waltz mentionne dans sa préface les principales corrections qu'il apporte au texte traditionnel. Mais il ne les signale pas toutes. Et le procédé qu'il emploie risque de nous faire prendre pour de l'authentique Sénèque ce qui est de Gertz, de Madvig ou de Waltz. J'aurais préféré également voir maintenus dans le texte, enfermés entre crochets droits, les mots ou phrases qu'il considère comme des gloses intruses. La précaution est d'autant plus utile que bien souvent le critère par lequel on détermine la glose est quelque chose de purement subjectif. Pour ma part, si dans cette phrase du traité De la constance du sage, ch. XII, 3, *et aliquando illos tamquam pueros malo poenaque admonet adficit*, je suis prêt à considérer avec Fickert, Haase et M. Waltz le verbe *adficit* comme une glose intruse de *admonet*, j'ai beaucoup plus de peine à rejeter comme une interpolation la phrase du ch. IV, 13 du traité de la Providence : *ad excutienda tela militares lacerti ualent, agilia sunt membra cursoribus : id in quoque solidissimum est quod exercuit*, que M. Waltz est, je crois, le premier à exclure.

La traduction de M. Waltz est vivante, concrète. Elle est exacte sans être platement littérale ; elle sait trouver le tour familier ou pittoresque qui correspond à l'expression latine ; elle ne se croit pas obligée de respecter servilement un ordre des mots qui souvent ne peut être maintenu qu'en faisant violence à notre langue. Il y a là contre certaines outrances une réaction salutaire.

A. Ernout.

Sénèque, *Tragédies*, t. II, texte établi et traduit par L. Herrmann, in-8°, 254 pages doubles, Paris, les Belles-Lettres, 1926.

Ce tome contient Œdipe, Agamemnon, Thyeste, Hercule sur l'Œta, et l'Octavie du « Pseudo-Sénèque ». Tout en reconnaissant la supériorité de l'Etruscus, M. Herrmann se montre assez éclectique dans la constitution de son texte, et adopte assez souvent les leçons de la tradition qu'on désigne par A. C'est dommage qu'il n'ait pas connu l'excellent travail de M. Gunnar Carlsson sur la tradition des manuscrits de Sénèque. Il y aurait souvent trouvé de bonnes raisons soit de préférer la leçon des manuscrits à des conjectures trop hâtivement acceptées, soit de donner le pas au témoignage de A sur celui de l'Etruscus. Pour n'en citer que deux exemples, au v. 240 de l'Agamemnon, M. Herrmann imprime :

> Amor iugalis uincit ac flectit retro :
> referamur illuc, unde non decuit prius
> abire.

Referamur est une correction de Gronov, fondée sur le *referemus* de E ; A a *remeemus*. C'est évidemment cette dernière leçon qui est la meilleure, et M. Carlsson fait justement observer que le *remeemus* de A a un pendant exact dans Phèdre 180 :

... Vadit animus in praeceps sciens
remeatque frustra sana consilia appetens ;

et le *referemus* n'est qu'une glose qui s'y est substituée.

Dans l'Hercule sur l'Œta, v. 170, il écrit :

Quis uastus Briareus, quis tumidus Gyas
supra Thessalicum cum stetit aggerem
caeloque inseruit uipereas manus
hoc uultu riguit ?

Inseruit est une autre correction de Gronov : les deux familles de manuscrits E et A s'accordent pour écrire *insereret*, ce que n'indique pas l'apparat de M. Herrmann, où il semble qu'il y ait une ligne de tombée. Or, comment *insereret* se serait-il substitué à un authentique *inseruit* après le *stetit* du vers précédent ?

Le parfait *stetit* marque un fait acquis, l'imparfait *insereret* marque l'effort en train de s'accomplir « et qu'il s'efforçait de plonger dans le ciel ses mains vipérines », et M. Carlsson a raison de rapprocher la même opposition de temps et de modes qu'on lit dans Phèdre 648 et suiv. :

Hippolyte sic est : Thesei uultus amo
illos priores quos tulit quondam puer
cum prima puras barba signaret genas
monstrique caecam Gnosii uidit domum
et longa curua fila collegit uia.

Pas plus que M. Waltz, M. Herrmann ne recourt aux italiques pour distinguer les corrections conjecturales du texte traditionnel. Et souvent, il signale inutilement dans l'apparat des conjectures qu'il n'admet pas dans son texte. Pourquoi, Agam. 127, mentionner la conjecture malheureuse de Bentley *timido*, alors que le *tumido*, de l'ensemble des manuscrits, fournit un sens irréprochable ? Pourquoi, dans Œd. 386, Agam. 984, signaler que Peiper condamne ces sentences de caractère général qui sont bien à leur place, et cadrent tout à fait avec le ton moralisateur des tragédies de Sénèque ? On est revenu aujourd'hui à une critique moins aventureuse et plus raisonnable.

A. Ernout.

Max Bernhard, *Der Stil des Apuleius von Madaura*, XII-366 pages in-8°, Stuttgart, W. Kohlhammer éd., 1927 ; prix 23 marks.

Cette dissertation, qui forme le deuxième fascicule des *Tübinger Beiträge zur Altertumswissenschaft*, publiés par W. Schmid, J. Vogt et O. Weinrich, dépasse de beaucoup par sa longueur et son importance la plupart des dissertations inaugurales. M. Bernhard en effet a voulu nous donner une étude complète sur le style d'Apulée, qui portât aussi bien sur la syntaxe que sur le choix et l'ordre des mots, sur l'emploi des figures de rhétorique et de grammaire aussi bien que sur l'usage des clausules. Il a étudié ainsi successivement le style des Métamorphoses auquel est consacrée la plus grande partie de son livre (p. 1-288) ; celui des Florides (287-304), de l'Apologie (305-325), du De dogmate Platonis (325-334), du de Mundo (334-344), du De Deo Socratis (344-353). Passant en revue dans un dernier chapitre ou *Rückblick* les résultats auxquels son étude l'a conduit, il s'efforce de différencier et de caractériser le style de chacun des écrits

qu'il a examinés : le style des Métamorphoses est κατὰ τὴν ἰωνικὴν ἰδέαν; celui des Florides est du χαρακτὴρ ἐπιδεικτικός; celui du De dogm. Plat. et du De Mundo, du χαρακτὴρ ἰσχνός; celui du de Deo Socratis du χαρακτὴρ μικτός; l'Apologie, enfin, représente le ζῆλος Κικέρωνος.

J'avoue que ces conclusions, comme du reste, la division même de l'étude, me paraissent avoir quelque chose de mécanique et d'artificiel. S'il y a une différence certaine et profonde entre le style du roman des Métamorphoses et celui des autres œuvres d'Apulée, je doute que ces dernières se laissent sans parti pris ranger dans des catégories aussi tranchées que celles qu'établit M. Bernhard. Il y a dans l'œuvre d'Apulée une partie romanesque, une partie oratoire, une partie philosophique. Que son style ait varié de l'une à l'autre, c'est certain : qu'il y ait là volonté consciente de l'écrivain ou nécessité extérieure imposée par le genre même, c'est ce qu'il aurait fallu examiner, et par là M. Bernhard aurait été appelé à se poser la question de savoir si, à travers ces métamorphoses (le mot convient bien à l'auteur), on retrouvait néanmoins un fond commun et permanent qui permît de fixer la physionomie essentielle d'Apulée. Le découpage auquel il se livre l'a empêché de le faire : il nous présente cinq aspects d'Apulée, mais ne se préoccupe pas de nous en composer un portrait d'ensemble. J'ajoute qu'il y a une disproportion considérable entre les parties de l'ouvrage : 286 pages pour les seules Métamorphoses; 67 pages à peine pour tous les autres écrits.

Ces réserves faites sur la conception même et la composition du livre, il faut reconnaître qu'il fournit dans le détail plus d'une contribution utile à notre connaissance du style d'Apulée. L'ouvrage de Koziol était un chaos; celui de M. P. Médan (que M. Bernhard n'a pu connaître), mieux composé, est superficiel et déparé par toute sorte de fautes. M. Bernhard a classé correctement les faits, et en donne des interprétations généralement justes. La partie la plus faible — et malheureusement une des plus importantes — est celle qui traite du vocabulaire. M. Bernhard ne distingue pas nettement dans le vocabulaire d'Apulée, la part de création personnelle et la part qui lui est commune avec les écrivains de son siècle ; il emploie souvent d'une manière impropre les qualificatifs *Archaismen* et *Vulgarismen* (par ex. p. 131 sqq., on voit avec étonnement *autumo* classé parmi les vulgarismes, alors que Quintilien le qualifie de *tragicum* et le range parmi les mots *quibus dignitatem dat antiquitas*). On sent que sa science repose plus sur le dépouillement hâtif du dictionnaire que sur l'examen et la connaissance des textes. Les théories grammaticales sont surannées : p. 157, il est parlé de « l'ellipse de la copule *esse* » à propos de la phrase nominale. Si la théorie de la phrase nominale lui avait été plus familière, il lui eût été possible de mieux classer les faits, et de voir ce qui représentait la continuation d'un état ancien, et ce qui était une innovation, et proprement effet de style. On regrette vivement l'absence d'un *index nominum*.

A. Ernout.

P. Krueger, *Codex Theodosianus* recognouit, fasc. I lib. I-VI ; fasc. II lib. VII-VIII, grand in-8°, 318 pages, Berlin, Weidmann, 1923 et 1926 ; prix 12 mk. et 7 mk. 50.

Après avoir publié en collaboration avec Theod. Mommsen une première édition du Codex Theodosianus, P. Krueger, sur la fin de sa vie, s'était séparé de son illustre collaborateur et avait décidé de reprendre le travail à lui seul. Nous avons ici seulement les débuts d'une œuvre que la mort

l'a empêché d'achever ; car je crois bien que nous n'aurons jamais la préface développée qu'il annonce en tête de la *signorum explicatio* du premier fascicule. La partie éditée présente toutes les qualités de soin et de compétence que l'on pouvait attendre de l'éditeur de la *Collectio librorum iuris anteiustiniani*, de l'auteur de cette *Histoire des sources du droit romain* que M. Brissaud a traduite en français. Il semble toutefois que Krueger n'ait pas eu le temps de revoir toutes les épreuves de son ouvrage. Sans parler du texte du livre VIII, 13, 1 p. 308.2, où je pense qu'il a eu tort d'imprimer *matrem autem ingenuam liberam*, *libertam libertinam*, au lieu de suivre Gothofredus qui a bien vu que *liberam*, glose évidente de *ingenuam*, était à supprimer (cf. l. 5 *filios filias ingenuos ingenuas, libertos libertas, libertinos libertinas*), toute la fin du fascicule II est déparée par de nombreuses fautes d'impressions : p. 304, 26 *accipieniumue* (*-tiumue*), 30 *conseribendis* (*conscr-*) ; 305, 12 *cul* (*cui*), 18 *possessiones* (*-nis*), 29 *quibuslibet* (*-libet*), 31 *faeta* (*facta*) ; 306,5 *affectnm* (*-tum*), 20 *princips* (*-pis*) ; 310,6 *coastet* (*cons-*) ; 311, 29 *autem* (= *autem*) ; 312, 17 *minuenerit* (*minuerit?*) ; 314,20 *desistutos* (*desti-*) ; 315, 12 *patrib*[*b*]*us* (l'un des *b* est de trop), 23 *datulerint* (*de-*) ; 316,7 *aucturitate* (*aucto-*), 37 *purte* (*parte*) ; 317, 8 *obsearari* (*obseruari*), 37 *quioquid* (= *quic-*) ; 318,3 *testamto* (*mento*). Et je ne signale pas toutes les confusions de *u* et de *n*, de *c* et de *e*, les lettres renversées. On regrette que l'éditeur, tout en respectant le texte de Kraeger, n'ait pas pris soin d'en assurer la correction matérielle.

A. Ernout.

Victor Chapot, *Le monde romain* (Bibliothèque de synthèse historique, XXII). Paris, La Renaissance du livre, 1927 ; in-8, 503 pages, 2 planches et 12 cartes : 30 francs.

Dans la Bibliothèque de synthèse historique dirigée par M. Berr, cinq volumes sont réservés à l'antiquité romaine. D'autres collaborateurs avaient à traiter de l'Italie primitive et des débuts de l'impérialisme romain, du génie romain dans la religion, la pensée et l'art, des institutions politiques, de l'organisation du droit. M. Chapot était chargé pour sa part de décrire le monde romain, tel que l'avait fait la conquête et que l'administraient ses maîtres. Son livre, clair et précis, est accompagné d'une bonne bibliographie, d'un index, d'une carte hors texte de l'Empire au milieu du IIe siècle ap. J.-C., de onze cartons représentant les différentes provinces et de deux planches représentant les effigies monétaires de douze empereurs. Il se divise en trois parties de longueur inégale, dont la troisième est de beaucoup la plus développée. L'auteur se place tour à tour à plusieurs points de vue pour envisager son sujet sous tous ses aspects. Il est sûr ainsi de ne rien laisser échapper, mais peut-être le plan adopté et le manque d'équilibre entre les parties nuisent-ils un peu à l'unité de l'impression.

Les quatre-vingts et quelques premières pages sont la suite et le complément des chapitres de M. Homo, dans la même collection, sur les débuts de l'impérialisme. Il fallait montrer ce qu'est devenue l'ambition romaine après les guerres puniques, les buts qu'elle s'est proposés, les résultats qu'elle a atteints. Sans entrer dans le récit détaillé des guerres et des négociations, M. Chapot résume à grands traits les phases de l'expansion, depuis le milieu du IIe siècle après notre ère jusqu'au temps des Antonins. Il insiste sur le caractère et le rôle de César, d'Auguste, de Trajan. Il montre comment l'ère des grandes conquêtes est close dès le règne d'Auguste, et qu'à partir de celui d'Hadrien il n'est plus question de

tenter de nouveaux agrandissements, mais seulement de maintenir, non sans peine, les positions acquises et de défendre les frontières contre les attaques de plus en plus nombreuses et redoutables des Barbares.

Les quarante pages qui suivent font connaître les rouages gouvernementaux de l'ensemble des provinces ; elle nous disent comment le monde romain était défendu et gouverné. Les développements sur l'armée, la marine, les voies de communication, les finances, les institutions municipales, les grandes divisions provinciales sont intéressants et exacts, mais trop rapides. L'auteur paraît avoir craint, en insistant davantage, de s'attarder à l'excès sur des faits et des idées que bien des ouvrages, depuis les manuels de Mommsen et Marquardt et de Bouché-Leclercq jusqu'à l'*Empire romain* de M. Homo dans la collection Payot, ont déjà rendus familiers au public cultivé.

Les 330 dernières pages, sous ce titre : la vie régionale, reprennent et mettent au courant de l'état actuel des recherches le sujet même auquel Mommsen avait jadis consacré la cinquième partie de son *Histoire romaine*. Tour à tour nous sont présentées l'Italie et ses îles, l'Espagne et la Grèce, l'Asie Mineure et la frontière d'Orient, l'Égypte, la Gaule et la frontière du Rhin, la Bretagne, les régions danubiennes, l'Afrique du Nord. M. Chapot déclare qu'il s'est résolu, non sans avoir longtemps hésité, à suivre à *peu près* l'ordre des annexions à l'Empire ; en fait, il s'écarte souvent de cet ordre, au point de terminer par Carthage, l'une des premières conquises, et une disposition nettement géographique des matières, rapprochant par exemple l'Espagne et la Gaule, l'Égypte et l'Afrique du Nord, eût été préférable. Pour chacune des provinces qu'il passe en revue, l'auteur rappelle d'abord les conditions de sa formation et les vicissitudes de son histoire, il indique ensuite ses divisions administratives, analyse les éléments de sa population, le fonctionnement des institutions locales, de la justice, des finances, appelle enfin l'attention sur les traits caractéristiques de la vie économique et de la vie religieuse. Bien entendu l'état de la documentation ne permet pas d'entrer partout dans le même détail ni d'atteindre partout une égale certitude ; il y a des parties de l'Empire sur lesquelles nos renseignements sont rares et vagues, comme la Bretagne et les pays danubiens ; d'autres au contraire, comme les Gaules et surtout — grâce aux papyrus — l'Égypte, sur lesquelles ils abondent. En dépit de ces inégalités, on en sait assez dès à présent pour répondre, à propos de chaque province, à la question essentielle, qui est celle-ci : dans quelle mesure les Romains ont-ils transformé les populations qu'ils ont soumises à leur autorité ? Leur domination a-t-elle produit des résultats heureux et laissé une empreinte durable ? M. Chapot est d'avis qu'au total la conquête romaine a été profitable aux vaincus ; elle leur a assuré plusieurs siècles de vie paisible, de bon gouvernement, de prospérité matérielle. L'œuvre de Rome, dans son ensemble, a été bonne. Mais il n'est pas moins certain, d'autre part, qu'elle ne fut pas aussi efficace en toutes les régions. Il en est qui ne furent romanisées que très superficiellement, les unes, comme celles de l'Orient hellénistique, parce qu'elles étaient en possession d'une civilisation plus ancienne et plus raffinée que celle des conquérants, les autres, comme la Bretagne, les contrées danubiennes, l'Afrique du Nord, parce que les traditions indigènes, surtout dans les campagnes, y sont restées particulièrement tenaces et vivaces. La belle unité politique du monde romain au temps de son apogée, sous les Antonins, ne doit pas faire illusion ; elle laissait subsister bien des dissemblances locales, qu'il faut savoir gré à M. Chapot de mettre en lumière.

Maurice Besnier.

NORMAN BAYNES, *The Historia Augusta, its date and purpose*, Oxford (Clarendon Press), 1926, 150 pages in-8°.

Dès la fin de 1924, M. Baynes avait lancé son idée (*The date of the composition of the Historia Augusta*, *Classical Review*, XXXVIII, p. 165-169), qui est originale : l'*Histoire Auguste* est une œuvre de propagande écrite pour soutenir la personne et les intentions de l'Empereur Julien. Réflexions et critiques, bien entendu, n'ont pas manqué ; et la composition de ce petit livre, qui vise à nourrir et défendre cette thèse, s'en trouve embarrassée. Parmi les réfutations et les preuves qu'apporte l'auteur, non sans répétitions et renvois, on est obligé de chercher aux pages 67-75 et 145-147 son jugement d'ensemble sur la composition de l'*Histoire Auguste* ; on fera bien de s'y reporter d'abord, pour ensuite mieux apprécier le détail de la démonstration. Il est impossible, selon M. Baynes, de distinguer l'une de l'autre les sources dites « annalistique » et « biographique », et injuste de réduire outre mesure la valeur de la seconde ; l'ouvrage a pu être écrit en grande hâte, peut-être par plusieurs compilateurs, mais d'un tenant et pour un seul but ; s'il existe entre les *Vies* des différences, elles sont de degré, non d'espèce. Quant au problème littéraire et aux différences stylistiques (qui ont bien leur importance), M. Baynes se refuserait volontiers à en juger ; pressé de donner son avis, il propose, sans y attacher une valeur absolue, une « reconstruction » de ce genre : l'ouvrage serait né de l'ambition de refaire, sous une forme plus populaire, les *Césars* d'Aurelius Victor ; Julius Capitolinus, si l'on veut (les noms importent peu), écrit les premières *Vies* ; puis « Vopiscus », ami de la famille païenne des Probi, a l'idée de faire de cette *Histoire des Empereurs* une œuvre de circonstance ; une « équipe » réalise alors l'ouvrage, non sans insérer des passages tendancieux dans les parties qu'avait déjà rédigées « Julius Capitolinus ». Tel est le cadre qui sert à la fois (et paradoxalement) de soutien et de conclusion à la discussion de M. Baynes.

Le premier chapitre a pour but de détruire les arguments invoqués par Dessau, Seek et d'autres, pour prouver que l'*Histoire Auguste* est postérieure à 363. C'est la critique d'une quinzaine de points très spéciaux, surtout l'oracle de Probus (p. 24-30), la mention des Samaritains (p. 30-33), la prétention de Hönn à retrouver souvent dans l'*Histoire Auguste* des allusions au *Code Théodosien* (p. 41 et suiv.), l'importance de la famille des Ceionii (p. 45 et suiv.). Choc de vraisemblances plus ou moins probantes, dont la logique est fine et acceptable, mais qui bien des fois ne sauraient exiger une adhésion sans réserve. La partie constructive (2e et 3e chapitres) sera-t-elle plus convaincante ?

Le faisceau des vraisemblances générales est lié avec beaucoup de force. L'*Histoire Auguste*, se présentant sous l'aspect d'un ouvrage de propagande destiné à toucher un public populaire, glorifie Claude le Gothique considéré comme ancêtre de Constance I ; mais à quelle utilité ? Le dernier dans le temps qui puisse en profiter, c'est précisément Julien. Or l'insistance de l'*Histoire Auguste* sur la fréquente indignité des fils d'un père illustre, la description tendancieuse de Claude comme une sorte de prototype de Julien, les allusions à la conquête de la Perse, au respect que mérite le Sénat, la « couleur gauloise » de bien des parties, les tendances religieuses païennes (et surtout solaires), mais sans violentes attaques contre le christianisme, par quoi semble suggérée la première attitude de Julien en ces matières : autant d'indices dont M. Baynes tire parti pour appuyer sa thèse. A quoi s'ajoute l'apologie des deux illustres modèles de

Julien : Marc-Aurèle et Alexandre le Grand, évoqué à propos d'Alexandre Sévère. Mais, quand M. Baynes entre dans le détail et, à propos de chaque Empereur, relève les allusions tendancieuses à l'Apostat, sa thèse ne semble-t-elle pas perdre beaucoup de sa consistance par l'excessive généralité ou la portée minime des faits invoqués ? Sans compter leur très petit nombre relatif. Sans relever même toutes les affirmations contestables : que le commandement de Pescennius Niger en Gaule a été « inventé » pour préfigurer celui de Julien (p. 89) ; que les apostrophes à Dioclétien et Constantin veulent signifier l'Empereur régnant, c'est-à-dire Julien (p. 93) ; que la vie de Maximin a été écrite pour contraster (par anticipation ?) avec celle de Julien ; que le personnage de Misithée (= Timésithée), préfet du prétoire de Gordien et son général contre les Perses, représente Salluste, qui prépare la campagne de Julien en Orient (p. 104)..... Si l'*Histoire Auguste* est favorable aux empereurs « sénatoriaux » du IIIe siècle, si elle loue les empereurs gaulois et met le mérite au-dessus de la naissance, si même elle déclare les Césars meilleurs que les Augustes, est-ce une raison suffisante pour attribuer cette « unité d'intentions » indéniable au désir de glorifier Julien, de son vivant ?

Le troisième chapitre, assez bizarrement, reprend ce genre de démonstration, avec plus de détails, en étudiant le début de la *Vie* d'Alexandre Sévère : le portrait physique et moral de cet empereur aurait été calqué sur celui, tout actuel, de Julien. Chez l'un et l'autre, même goût de la science, même hellénisme, mémoire semblable ; chez l'un et l'autre se retrouvent le goût de la faveur populaire, joint à la méfiance à l'égard des flatteurs, la simplicité, la facilité d'accès ; tous deux ont expurgé la Cour impériale des inutiles et des eunuques, se sont intéressés à la justice, aux soldats, au ravitaillement de Rome ; Alexandre, par sa bienveillance pour les Juifs, sa tolérance des chrétiens, la constitution d'une « cour ecclésiastique » païenne, est décrit comme un vrai précurseur de Julien ; l'auteur le lave même de son origine syrienne, pour le seul motif que Julien a dit du mal des Syriens : ce qui prouve, selon M. Baynes, que ces pages sont postérieures à la diffusion du *Misopogon* dans l'Ouest de l'Empire, où se rédigeait l'*Histoire Auguste* (p. 141 et suiv.).

La créance de chacun sera libre d'accorder plus ou moins d'importance à ces indices : M. Baynes les croit spécifiques dans le cas d'Alexandre Sévère. Pour le reste, il convient bien que sa thèse est hypothétique (mais quelle absolue certitude attendre d'une œuvre mutilée, à laquelle manque la préface ?) et que ses arguments sont souvent sporadiques : mais il faut, selon lui, reconnaître l'importance du panégyrique de la dynastie Claudienne et des passages relatifs à Ctésiphon et aux campagnes de Perse. Peut-être cependant que la discussion reste ouverte au moins sur ce dernier point : car, même après Julien, les empereurs Romains ne purent-ils espérer réduire la Perse ? Mais surtout, et en général, un ouvrage aussi consciencieux et aussi plein de suggestions que celui de M. Baynes ne prouve-t-il pas que, si la critique interne est parfois légitime en matière littéraire, elle ne peut mener à grand'chose en matière historique ?

Jean Bayet.

Karl Julius Beloch, *Römische Geschichte bis zum Beginn der punischen Kriege*, Berlin et Leipzig, W. de Gruyter, 1926, in-8°, 664 p. et 3 cartes ; 35 marks.

M. Beloch, professeur à l'Université de Rome depuis 1879, est connu surtout par sa très remarquable *Griechische Geschichte*, que recommandent

de brillantes qualités d'exposition et une façon originale et neuve d'envisager les événements. Mais son enseignement et ses travaux personnels ne l'ont pas moins familiarisé avec l'histoire romaine qu'avec celle de la Grèce, comme en témoignent ses livres sur la ligue italique et sur la Campanie et l'excellent chapitre sur Rome qu'il a donné à l'*Einleitung* de Gercke et Norden. Dans le présent ouvrage il nous fait part en détail de son interprétation des premiers siècles de la cité romaine, depuis les origines jusqu'à l'époque des guerres puniques. Cet exposé très dense, mais très clairement présenté, diffère tout à fait de ceux qui l'ont précédé. M. Beloch laisse délibérément de côté tous les épisodes légendaires imaginés par les annalistes de la fin de la République et répétés par les historiens du temps d'Auguste. Il veut se tenir sur le terrain solide des documents authentiques et des faits établis. Bien des questions auxquelles MM. De Sanctis et Pais, comme Schwegler et Mommsen, consacrent de longs développements, ne sont même pas traitées ici ou ne le sont qu'incidemment et en quelques mots. D'autres au contraire, généralement négligées, font l'objet de minutieuses recherches. L'effort a porté principalement d'une part sur l'étude critique des textes épigraphiques, Fastes et inscriptions municipales, dont M. Beloch tire le plus heureux parti, et d'autre part sur l'examen des conditions géographiques et démographiques de l'occupation du sol et de l'extension des territoires urbains, comme on devait bien l'attendre de l'auteur du livre sur la population du monde antique. L'intelligence intégrale du passé romain ne peut que gagner à ce déplacement et à cet élargissement des points de vue habituels.

Le premier chapitre porte sur les sources : Fastes annalistes, sources de Diodore, source de Polybe dans son récit des invasions gauloises. M. Beloch attache un prix tout particulier aux Fastes consulaires : ils représentent une tradition sûre à partir de l'an 300, avec des erreurs et interpolations de plus en plus nombreuses à mesure qu'on remonte plus haut dans le passé, de 300 à 364, de 364 à 486, et antérieurement. Les Fastes triomphaux, issus des *Annales maximi*, qui précèdent eux-mêmes des *Tabulae pontificum*, ne méritent créance qu'à partir de 296, date de la *lex de auguribus et pontificibus* qui est due aux deux frères Ogulnii pendant leur édilité curule, et qui marque la naissance de la chronique officielle de Rome. Dans l'œuvre de Diodore, il faut distinguer l'ensemble du récit, assez sommaire, et le système chronologique, empruntés vraisemblablement à Castor, et certaines narrations plus développées, impliquant une chronologie différente, prises non pas à Fabius Pictor comme le soutient Schwartz, mais à un annaliste du temps de Sylla, Claudius Quadrigarius ou Licinius Macer. — Au deuxième chapitre Rome naissante est replacée dans son véritable cadre historique, le Latium confédéré. Il n'y avait d'abord autour du temple de Jupiter Latiaris au mont Albain qu'une ligue purement religieuse ; le *foedus Cassianum*, organisant une confédération militaire où les autres cités latines traitaient avec Rome sur pied d'égalité, date non des années 502-486, mais des environs de 371. L'étendue du territoire des 30 cités latines représentait 2.344 kilomètres carrés, celui de la cité de Rome au début 150, passés à 820 après l'annexion d'Albe et la fondation d'Ostie, à 950 après la prise de Fidènes et de Crustumerium ; la ville du Palatin ne comptait que 16 hectares, celle du Septimontium 156, la Rome du v^e^ siècle et des époques suivantes jusqu'à Sylla 285, alors que la plus vaste de ses voisines, Ardée, n'en occupait que 83. Le nombre des habitants du territoire romain peut être évalué à 60.000 tout d'abord (dont 25.000 dans la ville), puis à 60.000 à partir de la fin du v^e^ siècle. — Les trois

chapitres suivants retracent l'évolution historique de Rome jusqu'à l'achèvement de la conquête de l'Italie. Les opinions de l'auteur sur la plupart des grandes questions de l'histoire intérieure et constitutionnelle s'écartent des données communément reçues. Il estime que Rome a été gouvernée au début par des rois élus, dont on ne sait d'ailleurs rien, et rejette l'hypothèse d'une conquête étrusque au VI^e^ siècle. La constitution attribuée à Servius n'avait pas originairement de caractère militaire ; elle était faite en vue de la levée des impôts et de l'exercice du droit de suffrage, et répond à un état de la population de Rome qui n'a pu être réalisé avant le milieu du IV^e^ siècle. Sous la République la magistrature suprême fut d'abord la dictature ; le second nom indiqué chaque année par les Fastes consulaires est ou bien une interpolation ou bien la mention du *magister equitum* à côté de celle du *dictator* ; les noms des Décemvirs se retrouvent tous sur les Fastes des années 482-451, mais à raison d'un seul par année. Le double consulat n'a commencé d'exister qu'au temps des lois Liciniennes. La rivalité du patriciat et de la plèbe n'est pas due à une différence de race, mais à des causes d'ordre économique, formation et ambition d'une bourgeoisie enrichie par le commerce. Elle est résolue au bénéfice de la plèbe, vers 371, par Spurius Cassius, dont M. Beloch fait ressortir le grand rôle. Il conteste au contraire celui que Mommsen attribue à Appius Claudius, le censeur de 312 ; la seule œuvre certaine de ce personnage, ce sont ses grands travaux de construction ; la soi-disant réforme de Q. Fabius Rullianus en 304 n'est qu'une projection dans le passé de celle de Fabius Cunctator pendant sa censure de 230, inscrivant tous les affranchis dans les tribus urbaines. Sur l'histoire extérieure, en particulier sur les guerres contre les Étrusques au V^e^ siècle, l'invasion gauloise au début du IV^e^, la deuxième guerre samnite, la prise des villes de l'Italie du Sud au début du III^e^ siècle, l'utilisation raisonnée des Fastes triomphaux et la discussion approfondie des textes littéraires permet fréquemment de modifier la chronologie courante et de préciser la marche et le caractère des faits. Le sixième et dernier chapitre, qui dépasse à vrai dire les promesses du titre, est un tableau de la géographie politique de l'Italie romaine, entre la guerre de Pyrrhus et la fin de la République. Il commence par une définition des magistratures municipales tirée des inscriptions ; on a tort de croire que les colonies ont eu toutes des duumvirs et les municipes des quattuorvirs ; en réalité, il y eut plus de variété dans l'organisation et plus d'incertitude dans les dénominations. M. Beloch s'efforce ensuite de combler une lacune de l'*Italische Landeskunde* de Nissen et des *Formae orbis antiqui* de Kiepert en déterminant, région par région, les limites des territoires municipaux de la péninsule d'après les rares données des auteurs, les lieux de trouvaille des textes épigraphiques, les divisions diocésaines du moyen âge. Il entreprend la même recherche pour le territoire appartenant à Rome, suit les étapes de son extension et conclut qu'au début de la guerre contre Pyrrhus il s'élevait à 17.390 kmq., au début de la première guerre punique à 23.226. Un dernier paragraphe examine la condition de la Gaule cisalpine et la portée de la *lex Pompeia* de 89. Trois cartes mettent sous les yeux du lecteur le Latium en l'an 500, l'Italie centrale au début du III^e^ siècle, la péninsule à la date de 263 (en distinguant le territoire romain, les colonies latines, les États alliés).

On voit combien d'importants problèmes sont agités par M. Beloch dans ce copieux volume. La plupart des solutions qu'il propose sont nouvelles, et il les défend avec une âpreté qui n'épargne aucun de ses devanciers, sans en excepter Mommsen. Elles ne seront pas toutes accueillies sans

réserves, mais il faut reconnaître qu'elles méritent d'être prises en sérieuse considération, et qu'elles ont en tout cas l'avantage de rompre avec la routine et de nous tirer des chemins battus.

Maurice Besnier.

Commentationes Philologicae in honorem professoris emeriti I. A. Heikel, in-8°, VI-163 pages, Helsingfors, 1926.

Ce recueil de Mélanges, à la fois dense et varié, fait autant honneur au maître qui le reçoit qu'aux disciples qui l'ont offert. Par leur essence même, de pareils livres échappent à l'analyse. Je me contenterai donc de publier le sommaire de celui-ci, qui permettra d'en apercevoir la richesse : Ahlman Erix, Zur Definition des Satzes (2-13); Biese Y. M., Bemerkungen zu einem τόπος in den Proömien der antiken Geschichtschreiber (13-24); Flinck Edvin, Miscellanea critica (24-32); Gulin E. G., Die Religion Epiktets und die Stoa (32-48); Gummerus Herman, Cognomen und Beruf (48-75); Gyllenberg Rafael, Zur Exegese von Hbr. 5, 11-6, 12, (75-83); Hammarström M., Zum lemnisch-phrygischen Alphabet (83-99); Jaakkola K., De iteratis praepositionibus Zozimi (99-106); Malin Aarno, Ein mittelalterliches Gedicht auf die hl. Birgitta (106-109); Rein Eduardus De Danaa Euripidea (109-130); Salonius A. H., Petroniana I. Vorläufige Mitteilungen über Petrons Cena Trimalchionis (130-149); Sundwall Joh., Ueber Menschenmotive auf italischen Hüttenurnen und Villanovavasen (149-154); Tudeer Lauri O. Th., Some Maps attached to Ptolemy's Geography (154-163).

Presque tous les mémoires ont trait à l'antiquité classique. J'ai lu avec un particulier plaisir, comme se rapportant plus spécialement à mes études, les articles de MM. Flinck, Gummerus et Salonius. Dans ses Miscellanea, M. Flinck, entre autres, corrige très heureusement une restitution fautive introduite par Mommsen dans le texte de la Columna Rostrata; M. Gummerus étudie soigneusement les noms de métiers qui ont servi de *cognomina* à Rome; M. Salonius montre autant d'ingéniosité que d'érudition dans des essais d'interprétation des passages les plus obscurs de la *Cena*. Je suis sûr que tout philologue, dans sa discipline, trouvera profit à lire le volume.

A. Ernout.

Pline le Jeune, *Lettres*, Tome I, livres I-III. Texte établi et traduit par Anne-Marie Guillemin, LII + 143 pages doubles in-8°, Paris, Les Belles-Lettres, 1927.

Cette édition de Pline le Jeune est faite avec un grand soin, et Mlle Guillemin n'a négligé aucune précaution pour élever à son auteur un monument digne de lui. Elle y travaille personnellement depuis longtemps déjà; elle n'a oublié ou omis, semble-t-il, aucune des sources d'information essentielles; et aussi, avec une modestie qu'on ne saurait trop louer, elle a accepté le concours d'un collaborateur, et aussi d'un réviseur réel.

Par sa vie publique, par les charges qu'il a remplies, par l'amitié dont l'a honoré Trajan, par ses relations avec tout ce que son époque comptait de personnages illustres ou officiels, Pline le Jeune appartient à l'histoire autant qu'à la littérature. Pour rédiger sa biographie, Mlle G. a donc recouru à un historien, M. Durry : la vie de Pline le Jeune qui ouvre le livre est leur œuvre commune; il y est adjoint un appendice qui, outre l'importante inscription du CIL V 5262, comprend tous les textes épigraphiques où il est, ou même où il peut être question de Pline. En outre M. Durry est

chargé d'éditer la correspondance avec Trajan et aussi le Panégyrique. Les heureux effets de cette collaboration se laissent facilement reconnaître : les questions chronologiques auxquelles donnent lieu la vie de Pline sont, dans la préface, posées ou résolues avec netteté et compétence, et certaines notes, concises et fermes, résument substantiellement de longs articles.

Ce n'est pas tout. Chaque volume publié par l'Ass. G. Budé doit être soumis à un réviseur qui — théoriquement au moins — doit relire le manuscrit et surveiller la correction des épreuves. Cette fois, ce n'est pas à un Français qu'il a été fait appel, mais à un savant étranger, M. J. P. Postgate, l'éditeur de Phèdre, de Tibulle (dans la Bibl. Oxoniensis), du Corpus Poetarum Latinorum, etc., dont le nom fait autorité, non seulement en Angleterre, mais parmi tous les philologues qui s'occupent d'antiquité classique. M. Postgate n'a pas voulu donner seulement son nom, mais avec un dévoûment inlassable, il a apporté à M^lle^ Guillemin toutes les ressources de son érudition, il a discuté avec elle toutes les leçons douteuses et difficiles du texte de Pline, et dans un article récemment paru dans la Mnemosyne, il a proposé toute une série de conjectures issues de ces études et de ses réflexions. Une mort prématurée l'a malheureusement empêché de revoir les épreuves du livre ; mais, s'il n'a pu contribuer à en assurer la correction matérielle, du moins avait-il pu surveiller entièrement la préparation du texte, et ce jusque dans les moindres détails. « Non content, dit M. G., d'étudier minutieusement et dans ses plus petits détails le texte que je lui ai soumis, il a lui-même examiné des mss, contrôlé la bibliographie, et enrichi cette édition de conjectures inédites dont les lecteurs apprécieront la finesse et la science, puisque les notes critiques en ndiquent la provenance. Sa compétence spéciale l'a incliné à surveiller soigneusement l'orthographe et à lui donner une plus grande rigueur scientifique. Mais il me laisse l'entière responsabilité de la ponctuation qui doit être, à son sens, conforme aux habitudes de la langue nationale des lecteurs. » — J'ajoute que M^lle^ G. s'est tenue en constants rapports avec le plus récent éditeur de Pline, Mr. Elmer Truesdell Merrill, et que celui-ci à mis à sa disposition toutes ses collations de manuscrits ; que, d'un autre côté, M. Goelzer « a bien voulu assumer la révision de la traduction française » ; qu'enfin, partout où se posait une question particulière, M^lle^ G. a tenu à prendre l'avis autorisé d'un spécialiste. Outre sa part personnelle, que je ne songe pas à diminuer, elle nous apporte ainsi une véritable *editio uariorum*. Qu'elle ne voie dans cette constatation aucune critique, mais bien plutôt un éloge. Dans l'état actuel de la philologie, il n'est aucune édition de texte qui puisse se vanter d'être tout à fait originale : qu'on le veuille ou non, qu'on le sache ou non, on est presque toujours l'obligé de quelqu'un. Seulement certains le reconnaissent, d'autres préfèrent ne pas s'en apercevoir.

Il va de soi que l'édition ainsi réalisée n'omet rien, ne néglige rien. Je dois dire même que, ce souci extrême d'exactitude parfaite me paraît aboutir à certaines outrances que l'on est parfois tenté de regretter. L'apparat critique est, à proprement parler, horrifiant. Composé en petits caractères, serrés, compacts, où voisinent et se heurtent la capitale, l'italique, la romaine, compliqué d'abréviations, de crochets, de signes diacritiques (du reste mal venus, car l'imprimeur manquait de caractères spéciaux), il est en outre de dimensions gigantesques : pour la première page, qui comporte quatre lignes de titres et deux lignes de texte, l'apparat a vingt-sept lignes ; pour la page 2, qui a treize lignes de texte et un titre,

l'apparat à vingt et une lignes ; pour la page 3, qui a dix-huit lignes de texte, l'apparat a vingt-deux lignes. Qu'on ne croie pas que j'ai choisi mes exemples : n'importe quel sondage, pour employer une expression à la mode, à l'intérieur du livre donnera des résultats analogues. On peut se demander si le texte de Pline exigeait cet appareil d'érudition. Mlle G. constate elle-même que « le texte de Pline présente moins de passages obscurs que celui de certains autres auteurs » (Préface p. XLII) ; et elle reconnaît aussi, à propos de l'édition de Keil que « les découvertes récentes et les innombrables travaux n'en ont pas sensiblement diminué la valeur » (*ibid.*, p. XL). Est-il donc nécessaire de remettre sans cesse en question des résultats que l'on peut considérer comme définitivement acquis, de refaire sans cesse un travail de Pénélope qui n'aura même pas la chance de prendre fin avec le retour d'un Ulysse ? Encore s'il s'agissait de collations de manuscrits inédits, la publication de leurs leçons, dût-elle aboutir à des résultats négatifs, se justifierait-elle dans une certaine mesure. Mais Mlle G. n'a pas, que je sache, utilisé dans son édition de manuscrits qui fussent demeurés jusqu'à présent négligés ou inconnus ; elle n'a pas non plus, je crois, revu personnellement des manuscrits déjà connus par ailleurs. Elle se repose entièrement sur les collations de M. Merrill, et sur les examens, qu'elle ne précise pas, mais qui doivent être partiels et fragmentaires, de M. Postgate. Que M. Merrill dont le Pline figure parmi les *Wissenschaftliche Einzelausgäben Griechischer und Lateinischer Schriftsteller* de Teubner, où sont publiés le Caton et le Varron de Keil, le Plaute de Ritschl-Lœwe-Goetz-Schoell, et tant d'autres éditions capitales, ait cru devoir donner intégralement le résultat de ses collations, ceci se justifie par le caractère même de la collection, destinée beaucoup plus aux érudits qu'au grand public, et qui fournit des ouvrages de travail plus que de lecture. Si je me reporte au Pline de R. C. Kukula, publié, lui, dans la *Bibliotheca scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana*, dont la clientèle est beaucoup plus vaste et plus nombreuse, je vois que l'apparat a été résolument déblayé de tout l'inutile : il dépasse rarement cinq lignes par page, souvent il n'atteint pas ce chiffre ; quelques pages mêmes ne comportent aucune annotation critique. Dans son zèle à servir son auteur, Mlle G. n'a pas observé cette sage discrétion. Elle reproduit aveuglément l'apparat de Merrill, jusque dans ses scories. Sauf le fragment en onciales de la collection Pierpont Morgan, aucun des manuscrits de Pline n'est antérieur au IXe ou au Xe siècle ; et toute une famille, celle qu'on appelle la famille des huit livres, est représentée uniquement par des manuscrits du XVe siècle. Si le témoignage de ces derniers peut valoir pour la constitution du texte, en ce qui concerne l'expression même, ou l'ordre des mots — et ce point est déjà plus discutable — il est de nulle autorité en ce qui concerne l'orthographe, qui présente toutes les déformations dues aux étymologies fantaisistes, aux changements phonétiques, bref à toutes les causes qui depuis la basse latinité ont contribué à déformer l'orthographe latine. Dès lors est-il utile de noter, comme elle le fait page 1, l. 3 du bas : epistulas : -o- *quidam* ; ce qui veut dire sans doute, car la rédaction est obscure et on ne sait où insérer le *o* qui est entre tirets, que « certains » manuscrits ont epistolas ? Valait-il la peine de signaler p. 10, l. 1 immo *plerique* : ymo *m* (comme si cette graphie était autre chose qu'une fantaisie graphique du moyen âge ; p. 20, l. 1 Lysiae *B F a*, *D x* : -sie [*sl*] m^1 lis- *o u*, comme si vraiment ces divergences entre mss du XVe siècle, soit à propos de la diphtongue, soit à propos de l'*y* avaient quelque intérêt pour la constitution du texte ou pour l'histoire de l'orthographe ? Mais toutes ces broutilles ne

sont pas seulement superflues ; elles sont nuisibles. Les variantes utiles, celles qui intéressent le sens, la langue, le vocabulaire sont noyées dans cette masse ; et le lecteur découragé renonce à les y chercher, s'il n'y est pas obligé par nécessité professionnelle. Est-ce bien le but auquel visaient les éditions G. Budé ? Si ma mémoire est fidèle, il s'agissait avant tout, dans l'esprit des fondateurs, de fournir au public lettré des facilités de renouer connaissance avec les grands classiques, en mettant à leur disposition, à côté de traductions fidèles, des textes sûrs munis dans les passages douteux ou difficiles d'une note critique justifiant la leçon adoptée. Croit-on que ce public désire et doive connaître une graphie absurde d'un manuscrit du XV^e^ siècle, qui n'intéresse ni le texte, ni la langue ? Et ne trouvera-t-il pas que la philologie, ainsi conçue et présentée sous cette forme, est une science aussi vaine qu'ennuyeuse ? N'étalons pas aux yeux du public ce qui ne doit pas sortir de nos laboratoires ; ne lui présentons pas comme l'œuvre ce qui n'en est que l'outil ou le « matériau » ; et ne confondons pas une édition faite pour deux cents érudits qui la manient dans l'isolement studieux de leur cabinet, ou devant l'auditoire clairsemé — et préparé — de leur séminaire avec un livre destiné à un public instruit certes, mais étranger et indifférent à notre technique, et qui demande à la rose son parfum mais non ses épines. Je terminerai par une considération matérielle, mais qu'il est peut-être bon de formuler. En rédigeant cette note sur une édition nouvelle, j'ai été amené à consulter le Pline publié jadis dans la Bibliothèque Charpentier, à côté de volumes qui ont encore leur valeur, l'*Horace* de Patin, le *Térence* de Talbot, le *Lucrèce* de Crouslé qui révéla le texte de Munro au public français et quelques autres. L'édition « complète en un volume » comprend en outre les *Lettres* proprement dites, la *Correspondance de Pline et de Trajan*. Elle comporte outre une introduction faite d'après Mommsen, un fort bon texte — c'est la reproduction de celui de Keil — et une traduction de Raoul Pessonneaux, qui est élégante et correcte [1]. Aux temps heureux qui précédèrent 1914, j'ai payé le livre trente-cinq sous : c'était le prix réel des « classiques » publiés chez Garnier ou chez Charpentier, en dépit des trois francs cinquante figurant sur la cou-

1. A ce propos, je remarque que nos traducteurs modernes sont bien ingrats envers leurs prédécesseurs, qu'ils semblent condamner en bloc, malgré les traductions excellentes qu'il serait facile de citer, d'érudits du XVIII^e^ ou du XIX^e^ siècle — pour ne pas remonter plus haut. Dans sa préface, M^lle^ Guillemin dit seulement qu'il lui « est arrivé cependant d'emprunter çà et là à certaines traductions d'humanistes, trop lâches dans leur ensemble, quelques expressions agréables ou quelques tournures ingénieuses ». Mais elle les confond tous dans le même anonymat injurieux, n'exceptant même pas de Sacy dont la traduction a longtemps passé pour un modèle d'élégance et de naturel. Et pourtant, par endroits, je suis enclin à donner à ses devanciers la préférence. Ainsi I,20,9 *Scio non nullis ita uideri, sed ego, forsitan fallar, persuasum habeo posse fieri, ut sit bona actio, quae non sit bona oratio, non posse non bonam actionem esse, quae sit bona oratio.* M^lle^ G. traduit : « *Je sais qu'il en est pour penser ainsi : mon opinion à moi — est-elle juste ? je l'ignore — est qu'un plaidoyer peut être bon quand on le prononce et ne pas l'être une fois écrit, mais qu'un plaidoyer qui n'est pas bon quand on le prononce ne peut l'être une fois écrit.* ». Pessonneaux dit au contraire : « *Je sais que tel n'est pas l'avis de quelques personnes ; pour moi, je suis persuadé peut-être à tort, qu'il peut se faire qu'un plaidoyer soit bon à entendre sans être bon à lire, mais un discours bon sur le papier est nécessairement bon devant le tribunal.* « C'est évidemment lui qui a raison. M^lle^ G. a négligé la double négation *non posse non* : « il n'est pas possible qu'un bon discours écrit ne fasse pas également une bonne plaidoirie ». — Du reste cette page de l'édition de M^lle^ G. trahit la fatigue ou l'incertitude. Le texte qu'elle donne, lignes 1 et 2, est proprement inintelligible : *Ex his apparet illum permulta dixisse* <QUAE>, *cum ederet, omisisse.* Avec l'addition de <*quae*> qu'elle adopte, il est impos-

verture. Sans doute le papier n'était pas fameux, et l'impression n'est-elle pas plaisante. Mais enfin pour un franc soixante-quinze, franc or il est vrai, on avait un Pline le Jeune. L'édition actuelle des Belles-Lettres doit comprendre quatre volumes, et revenir à quatre-vingts francs. Je sais bien que l'édition Kukula chez Teubner coûte, cartonnée, 10 marks, celle de Merrill 16 marks ; que toutes deux ne donnent que le texte, et que, comparaison faite, au taux actuel des changes, nos éditions sont à tout point de vue moins chères. Malgré tout, il faut songer à la capacité d'achat du public français, des étudiants, de professeurs. Un Pline en 4 volumes risque de dépasser leurs ressources. Sans parler de moi-même, j'entends souvent à ce sujet les confidences désolées d'amis, d'étudiants, de confrères. Je suis persuadé qu'en supprimant de l'apparat toutes les variantes inutiles, toute la menuaille philologique, il eût été possible de faire tenir l'édition en 3 volumes. Le public y eût gagné, les Belles-Lettres aussi ; et Pline n'y aurait rien perdu. A. Ernout.

Auli Gellii, *Noctium Atticarum Praefatio*. Texte revu et publié avec une traduction et un commentaire exégétique par Paul Faider, 30 pages in-8°, Liége, Imprimerie H. Vaillant-Carmane, 1927.

M. Faider a de l'inclination pour Aulu-Gelle. En 1924 il avait publié, in usum lectionum suarum, des Excerpta Noctium Atticarum, judicieusement choisis, et tout à fait propres à initier les étudiants à la connaissance de ce curieux auteur. Aujourd'hui il nous donne, dans le Musée Belge, une édition avec traduction et commentaire de la Préface, dont on ne peut que louer le soin, l'érudition et l'élégance. Si, sans se laisser rebuter par les longueurs et les difficultés de la tâche, il entreprenait de nous donner, sur ce modèle, un Aulu-Gelle complet, il aurait bien servi la cause de l'humanisme. A. Ernout.

Scriptores Historiae Augustae edidit Ernestus Hohl, vol. I, xv-305, vol. II, 304 pp. in-8°, Leipzig, Teubner, 1927.

Cette édition des Historiens de l'Histoire Auguste qui paraît aujourd'hui dans la collection Teubner est destinée à y remplacer l'édition de Hermann Peter, vieillie et du reste épuisée. Ce n'est pas une improvisation : M. Hohl y travaille depuis longtemps déjà ; et il a publié d'importantes études préliminaires sur l'histoire et la critique du texte, soit dans *Klio*[1], soit dans le Rheinisches Museum [2].

De ces recherches il résulte que les manuscrits de l'Histoire Auguste se classent en deux familles. L'une de beaucoup la plus importante est essen-

---

sible de rapporter à quoi que ce soit l'infinitif *omisisse*. Ou il faut garder le texte des mss. avec Merrill et Kukula : *ex his apparet illum permulta dixisse, cum ederet, omisisse ;* ou lire avec Mommsen : *ex his apparet illum permulta <quae> dixisse<t>, cum ederet, omisisse ;* ou écrire ; *ex his apparet illum permulta dixisse <quae>, cum ederet,omiserit ;* ou encore, avec l'Anonyme du *Phil. Anz*, XIII, 558 supprimer *dixisse* et lire : *ex his apparet illum permulta, cum ederet, omissise.* Mais la phrase de M^lle G., telle qu'elle figure dans le texte, ne relève d'aucune syntaxe.

1. Beiträge zur Textgesch. der Hist. Aug., Klio XIII, 1913, p. 258 sqq., p. 387 sqq. ; Zur Textgesch. der Hist. Aug., Klio XV, 1918, p. 78 sqq.

2. Zur Historia Augusta, Rhein. Mus. 68, 1913, p. 316 sqq. ; Textkrit. zur Hist. Aug., Rhein. Mus. 70, 1915, p. 474 sqq.

tiellement représentée par le *codex Palatinus Latinus 889* (P), manuscrit du IXe siècle, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, que complètent et corrigent le *codex Bambergensis E. III 19*, également du IXe siècle, et d'autres manuscrits beaucoup plus récents, dont l'*Ottobonianus 1304*, et le *codex Urbinas 414*, tous deux à la Vaticane. La seconde famille (Σ), outre un manuscrit autrefois consulté par Erasme pour l'édition de Frobenius et aujourd'hui perdu, le *codex Murbacensis*, comprend des manuscrits de basse époque (XIVe ou XVe siècle), qui malgré toutes sortes de fautes, de mutilations, de changements inutiles, permettent néanmoins par endroits, soit de rétablir un ordre troublé dans P, soit de combler des lacunes qu'il présente. Il n'y a presque rien à tirer de quelques recueils d'*Excerpta*, qui se rattachent soit au groupe de P, soit à celui de Σ, mais en tous cas ne représentent pas une tradition indépendante. Certains indices laissent entrevoir même que le groupe de P et celui de Σ se rattachent finalement à un ancêtre commun, écrit en minuscule carolingienne, sans doute du VIIIe siècle. M. Hohl a surtout constitué son texte sur le témoignage de *P B*, corrigé accessoirement par le témoignage des *deteriores*. Il a soigneusement noté par des signes diacritiques, emploi d'italiques, de crochets droits ou brisés, etc., tout ce qui dans son texte s'écarte de la tradition manuscrite, même la notation d'un *ae* pour *e*, d'un *c* pour un *t*, la suppression ou l'addition d'un *h*, etc. On peut se demander si ce souci d'exactitude n'est pas poussé un peu loin, et s'il est bien utile, par exemple, d'imprimer : h<*a*>ec, pr<*a*>etorius, su<*a*>e, pyrric<*h*>as, pa*t*ientiae, post*u*lavit, ad*u*lator, etc., quand ces graphies n'ont aucune répercussion sur le texte lui-même. Ce sont là des fautes communes à tous les manuscrits d'époque carolingienne, et que l'éditeur a le droit de corriger *de plano*, sans les souligner, comme on a le droit d'exclure les graphies barbares *quum, condicio*, etc. D'autre part, je me demande pourquoi M. Hohl maintient les formes incorrectes *humeros* (e. g. I p. 110, 17), *sepulchrum* (e. g. I p. 116, 4), *loquutus* (I p. 46, 1), et imprime *compr*[*a*]*ehendendos* (I p. 159, 7) en supprimant la diphtongue, qui est étymologique. Je n'ai pas grande confiance non plus dans la graphie *collafum* (I p. 22, 20), malgré le caractère populaire du mot, et l'étymologie qui le rapprochait de *collum* ; ni dans le *adhoc* de la p. 75, 7 malgré le renvoi au Thesaurus qui doit le justifier ; ni dans l'ablatif pluriel *beniuolentis* (I p. 183, 12) ; ni dans *repperitur* (I p. 290, 3). Bien que de date tardive, les vies des empereurs sont écrites par des hommes qui savent encore le latin, et il ne faut pas s'exagérer le caractère populaire de leur langue, et la mettre en parallèle avec celle de l'auteur de la *Peregrinatio Sanctae Siluiae* ou de tout autre texte en langue vulgaire. L'influence des travaux des travaux de M. Löfstedt, si heureux à tant d'égards, pourrait bien ici être décevante.

Malgré ces petites taches, l'édition rendra de grands services. L'information historique de M. Hohl est abondante et sûre ; et l'apparat critique renferme plus d'une note qui équivaut à un commentaire (cf. I p. 5, 22 ; 69, 19 ; 137, 9/10), etc. L'index nominum de plus de cinquante pages qui termine le second volume sera particulièrement apprécié des historiens.

A. Ernout.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

La Revue de Philologie annoncera désormais régulièrement, sous cette rubrique, les livres qui lui seront envoyés par les éditeurs. Elle signalera les articles, tirages à part, conférences, etc., et continuera à donner dans son Bulletin bibliographique *des comptes rendus critiques et analytiques de tous les ouvrages importants. Elle prie les éditeurs d'ouvrages concernant l'antiquité classique de lui assurer le service régulier de leurs publications, comme elle serait reconnaissante à ses collaborateurs de lui envoyer aussi tôt qu'il leur sera possible les comptes rendus dont ils ont bien voulu se charger.*

Em. Cesareo, *Uno sguardo a Tacito*...Commento filologico-estetico al l. XII degli Annali, Palerme, D. Capozzi, 1926; 156 pp. in-12.

Cornell Studies in Classical Philology, vol. XXII : *Isocrates, De Pace & Philippus*, éd. L.W. Laistner, 173 pp. in-8°; Longmans, Green & C°, New-York.

Mnemosyne, N.S. XXV, 4, pp. 335-448 in-8°; Lugduni-Batavorum, E.J. Brill, 1927.

H.W. Prescott, *The development of Virgil's art*, x-490 pp. in-8°; The University of Chicago Press, Chicago, Illinois, U.S.A.

Stahelin, *Die Schweiz in römischer Zeit*, in-8°; Basel, Benno Schwabe & C°.

Memoirs of the University of California, vol. IV, n^os 1 et 2 :

IV 1. Paetow, *The Battle of the Seven Arts*, 60 pp. in-4°, 10 planches.

IV 2. — *Morale Scolarium of John of Garland*, 208 pp. in-4°, 4 pl., University of California Press, Berkeley, 1927.

Bevan, *A History of Egypt under the Ptolemaic Dynasty*, xxi-409 pp. in-8°; Londres, Methuen & C°.

Mitteilungen des Vereins klassischer Philologen in Wien, IV, 1927; 99 pp. in-8° + 1 planche.

A.H. Salonius, *Die griech. Handschriftenfragmente des Neuen Testaments in den Staatlichen Museum zu Berlin* (Abdruck aus Zeitschr. f. neutestamentl. Wissensch., XXVI, 2; Verlag von Alfr. Töpelmann in Giessen 1927), 24 pp. in-8°.

A.H. Salonius, *Ein Thukydidespapyrus* (Societas Scientiarum fennica, Commentationes Humanarum Litterarum II 2, Akademische Buchhandl., Helsingfors), 16 pp. in-8°.

J. Wight Duff, *Literary History of Rom in the Silver Age*, xiv-644 pp. in-8°; Londres, T. Fischer, Unwin Limited, 1927.

Fasc. I. 7. Kubitschek, *Grundriss der antiken Zeitrechnung*.

Handbuch der Altertumswissenschaft, Verlag O. Beck, München :

Fasc. VIII 1. Mart. Schanz, *Geschichte der römischen Literatur*, I^r Teil, *Die röm. Literatur in der Zeit der Republik*, 4^e neu bearbeitete Aufl., von Carl Hosius, xiii-654 pp. in-8°.

University of Michigan Studies, Humanistic Series, XXI :

Sanders & Schmidt, *The minor Prophets in the Fun Collection* & c; New-York, The Macmillan Cy.

Tübinger Beiträge zur Altertumswissenschaft, Heft 3 :

Heintzeller, *Das Bild des Tyrannen bei Platon*; Verlag Kohlhammer, Stuttgart.

Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége :

Fasc. 36. Delatte, *Anecdota Athenensia*, t. I.

Fasc. 37. Hubaux, *Le réalisme dans les Bucoliques de Virgile.*

A.N. Modona, *Rassegna di Etruscologia* (Estratto dalla Rassegna Nazionale, Roma 1927), 14 pp. in-8°.

Edw. Perry, *An interpretation of Apuleius' Metamorphoses* (Extr. from the Proceedings of the Amer. Philol. Assoc., vol. LVII, 1926), 23 pp. in-8°.

Edw. Perry, *On Apuleius' Hermagoras* (Extr. from Amer. Journ. of Philol., XLIII, 3, 1927), 4 pp. in-8°.

Egypt. Exploration Society ; *Graeco-Roman Memoirs 22, Oxyrynchus Papyri XVII*, ed. with transl. and notes by A.S. Hunt, London, Egypt Exploration Society, 13 Tavistock Square, W.C. 1, xv-313 pp. in-4° + 4 planches et un portrait.

Collection des Universités de France publiée sous le patronage de l'Association G. Budé :

1. *Pline le Jeune, Lettres*, tome II, texte établi et traduit par A.-M. Guillemin ;
2. *Euripide, Tragédies,* tome II, texte établi et traduit par G. Méridier ;
3. *Plotin, Ennéades*, tome IV, texte établi et traduit par Bréhier.

Paris, les Belles-Lettres, 95, boul. Raspail.

Bury J.B., Cook S.A., Adcock F.E. The Cambridge Ancient History : vol. VI, *Macedon, 401-301 B.C.* ; xxii-553 pp. in-8°. *Plates,* vol. I prepared by C. T. Seltman, xxviii-394 pp. in-8°, Cambridge, at the University Press, 1927.

Charlesworth, *Trade Routes & Commerce of the Roman Empire*, new & cheaper edition ; xxiii-296 pp. in-12° ; Cambridge, at the University Press, 1926.

A. Degressi, *Notiziario archeologico* (1926) ; Parenzo, Stab. Tip. G. Coana e figli, 1927 ; 7 pp. in-8°.

Id., *Studio archeol. ined. di Pogestchnig : il Tiempo Romano Maggiore di Parenzo* ; Parenzo, même librairie, 28 pp. in-8° + 1 planche.

Germania Romana : e. Bilder-Atlas, 2e erweit. Aufl., I-III Text u. Tafeln, 6 fasc. in-4° (3 de textes, et 3 de planches), Bamberg, C.C. Buchner's Veralg 1924-1926.

Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. hors série : Pfister, *les Schweighaeuser et la chaire de littérature grecque de Strasbourg* ; 44 pp. in-8°, Paris ; Société d'édition Les Belles-Lettres, 1927.

St. Andrews Univers. Publications, 23 : *Palaeographia latina*, ed. by W.M. Lindsay, V ; 78 pp. in-8° + 9 planches ; Humphrey Milford, Oxford University Press, 1927.

Univ. of Michigan. Publications : Humanistic Papers ; Kelsey, *Latin & Greek in American Education* ; xiii-360 pp. in-8° ; New-York, The Macmillan Company, 1927.

Skrifter uz avkgl. humanistiska Vetenskopssomfundeti, Lund, IX :

M.P. Nilsson, *The Minoan Mycenaean Religion and its Survival in Greek Religion* ; xxiii-582 pp. in-8° ; Lund C.W.K. Gleerup, 1927.

Skrifter utgivna av. K. Humanistiska-Vetenskopo-Samfundet i Uppsala ; 24,7 : *Ad Ciceronis epistulas ad Atticum scripsit*, H. Sjögren, 21 pp. in-8° ; Uppsala. Almqvist et Wiksells Boktryckeri-A.-B.

Le Gérant : C. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXVIII.

ΚΥΝΟΥΧΟΣ [1]

Tous les hellénistes connaissent la grande inscription délienne de Démarès contenant les comptes des hiéropes pour l'année 179 av. J.-C.

La première partie, face A, de ce texte (futur n° 442, Durrbach) n'a encore été publiée que par Homolle (BCH, VI, 1882, p. 6 suiv.). Elle commence par l'énumération des sommes prises en charge par les hiéropes dans la caisse d'Apollon. Les premières jarres (στάμνοι) sont munies d'étiquettes indiquant que le numéraire qu'elles renferment provient de Ténos ou de Minoé. M. Roussel a supposé, en ce qui concerne Ténos (BCH, XXXIV, 483), qu'il s'agit de sommes remises autrefois au Trésor par le banquier Mantithéos, originaire de cette île où il avait peut-être un comptoir.

La 9e jarre porte, d'après la lecture traditionnelle, la mention (l. 7) : τὸ ἀνενεχθὲν ἐκ τῆς Μινόης (272 dr.) καὶ τὸ ἀπελθὸν πρῶτον ἐκ Τήνου ἐν τῶι ΚΥΝΘΥΧΩΙ (330 dr.). Ce dernier mot, qui se retrouve, paraît-il, dans d'autres inventaires déliens, a été interprété depuis Homolle comme désignant un lieudit de l'île de Ténos (sans doute parce que la première syllabe rappelle le mont Κύνθος, à Délos); mais, fait remarquer M. Durrbach, on attendrait plutôt ἐκ τοῦ Κυνθύχου.

La vérité est toute différente. Il faut lire non Κυνθύχωι, mais κυνούχωι (dans ces textes, les lettres Θ, Ο sont pratiquement indiscernables). Il s'agit non d'une localité, mais d'un sac.

Le mot κυνοῦχος est quelquefois adjectif ; il signifie alors « qui retient le chien ». Le poète Philippe parle de κλοιοὺς κυνούχους (*Anth. Pal.*, VI, 107) : ce sont des entraves de chiens, colliers ou laisses.

Quand κυνοῦχος est substantif, et c'est le cas ordinaire, il désigne une espèce de sac que les grammairiens et les lexicographes (Hérodien, Hésychius, Photius, Eustathe), — on trouvera les textes cités dans le *Thesaurus*, — assimilent aux termes usuels θύλακος, μάρσιππον, βαλάντιον. Certains textes nous en font connaître à l'époque classique la matière, la forme et la destina-

1. Communication faite à l'Académie des Inscriptions le 3 février 1928.

tion. Le kynoukhos se faisait en cuir de veau [1], il avait l'aspect d'une grande bourse ou d'un havresac souple muni d'un cordon de serrage [2], il servait aux chasseurs pour enfermer leurs filets et leurs toiles [3], aux habitués du gymnase pour y déposer leurs effets [4]. Enfin, à l'époque alexandrine, comme on le verra, on l'utilisait aussi à garder de l'argent.

Si l'on en croyait nos dictionnaires [5], le substantif κυνοῦχος aurait encore un autre sens (qu'ils placent en tête), celui de laisse ou de collier de chien. Mais cette signification prétendue repose en tout et pour tout sur un article de Suidas qui ne prouve que l'ineptie de son auteur [6]. Suidas, en effet, qui interprète notre substantif par « le lien qui retient le chien », s'appuie sur un vers d'une épigramme de Léonidas de Tarente (*Anth. Pal.*, VI, 298) ainsi conçu :

κῶλπαν ἀστλέγγιστον ἀχαλκωτόν τε κυνοῦχον.

Des commentateurs modernes ont accepté cette interprétation, ainsi rendue en latin : *collare sine clavis* [7], et le fameux Jacobs en a conclu : 1° que l'épigramme visait un philosophe cynique ; 2° que certains cyniques poussaient la manie de ressembler à un chien jusqu'à s'affubler d'un collier [8] ! *Risum teneatis.* Hecker, suivi par le sage Dübner, n'a pas eu de peine à montrer que tout cela est pure fantaisie. Il suffit de lire la charmante épigramme jusqu'au bout pour voir qu'il s'agit de l'offrande ultime d'un pauvre chemineau mort de faim. La ὀλπὰ ἀστλέγγιστος est une gourde qui n'a jamais été polie au strigile ; le κυνοῦχος ἀχαλκωτός est une bourse où il n'y a jamais eu un sou (χαλκοῦς). Et voilà

1. Xénophon, *De venatione*, II, 9 : ἔστω δὲ καὶ ἐν ὅτῳ ἔσονται αἱ ἄρκυς καὶ τὰ δίκτυα, ἐν ἑκατέροις κυνοῦχος μόσχειος. Pollux, V, 31 : κυνοῦχος δὲ δέρμα μόσχειον, εἰς ὃ ἐντίθενται τὸ δίκτυον, τῷ σχήματι πεποιημένον ὥσπερ τὰ συσπαστὰ βαλλάντια.

2. συσπαστὰ βαλλάντια. Pollux, *suprà*, note 1.

3. Xénophon et Pollux, note 1. Pollux, X, 41, énumère dans l'outillage des chasseurs les κυνοῦχοι.

4. Pollux, X, 64 (parlant du mobilier du gymnase) κυνοῦχος ὑποδέξασθαι τὰ ἱμάτια (*frustra tentavit* P. Girard). L'objet est représenté sur une peinture de vase (*Arch. Zeit.*, XXXIV, pl. II) que reproduit le dictionnaire de Saglio, fig. 3 678 (II, 1701), « sorte de havresac muni d'un cordon à coulisse qui le serre à la manière d'une grosse bourse ».

5. *Thesaurus*, Bailly, Lafaye dans *Saglio*, V, 688 qui cite aussi pour cette acception les textes de la note 1 ci-dessus.

6. Suidas, κυνοῦχος· ὁ τὸν κύνα κρατῶν δεσμός· « κῶλπαν ἀστλέγγιστον ἀχάλκωτόν τε κυνοῦχον. »

7. On est attristé de retrouver cette traduction même dans les dictionnaires de Bailly et de Pape. Mais le nouveau Liddell and Scott donne correctement : *without money*, A. P. 6, 298.

8. *Ex hoc autem loco colligi potest fuisse cynicos qui quo magis canibus essent similes collari instructi intercederent.*

l'acception de collier de chien pour κυνοῦχος définitivement enterrée. Ce collier se dit κυνάγχη ou κυνόδεσμος.

On vient de voir qu'à l'époque de Léonidas de Tarente le κυνοῦχος pouvait servir de réceptacle à monnaie. Cet emploi est aussi attesté par un texte de Théophraste où l'on voit « l'homme méfiant » s'agiter sur son lit et demander à sa femme si le κυνούχιον est bien fermé et scellé. Malheureusement le mot essentiel est altéré dans le manuscrit ; la restitution du Casaubon n'est pas certaine, mais je la crois excellente [1].

Nous possédons depuis peu un texte d'un grand intérêt qui apporte un nouveau et décisif témoignage en ce sens. C'est le papyrus Zénon n° 59, deux fois publié par Edgar [2] et déjà commenté par Schubart, Segré, Kubicek et par moi-même en 1926/7 dans mon cours du Collège de France. Il s'agit d'un bordereau qui énumère en détail une somme d'espèces d'or et d'argent versées (en partie) à une Banque : ἔνεστι μναεῖα, etc. ; or, au verso de ce document, comme layette ou indication du contenu, on lit ἔμβλημα ἐκ τοῦ κυνούχου « versement du contenu du sac en cuir ».

Il n'y a donc aucun doute qu'il ne faille désormais traduire la l. 7 de l'inscription de Démarès comme suit : « somme rapportée originairement de Ténos dans le sac de cuir » ; la localité Κύνθυχος doit rentrer dans le *schéol* des villes imaginaires.

Il resterait à expliquer l'étymologie ou plutôt la dérivation sémantique du mot κυνοῦχος. Pape, Schubart (*Zeitschrift für Numismatik*, 33,68) et même le prudent Preisigke analysent ainsi : « un sac en cuir de chien ». Étymologie triplement absurde : 1° parce qu'on a vu que le κυνοῦχος était en cuir de veau ; 2° parce que l'adjectif κυνοῦχος a manifestement, on l'a vu aussi, le sens de « qui *retient* ou *contient* le chien » ; 3° parce que dans tous les mots de formation analogue, et ils sont légion (ἐαδοῦχος, κλειδοῦχος, γαιηοῦχος, εὐνοῦχος, etc.), ἔχω a le sens actif, non pas simplement celui d' « avoir », mais conformément à l'énergie primitive du verbe, « tenir, contenir, retenir, garder », avec, pour complément direct, le premier élément du composé. Mais

1. Théophraste, *Charact.*, 18,4 ; mss. : τὴν γυναῖκα ἐρωτᾶν — εἰ σεσήμανται τὸ ΚΥΛΙΟΥΧΙΟΝ (ou ΚΟΙΛΙΟΥΧΙΟΝ). Casaubon suivi par Saumaise écrit κυνούχιον, Galeus κυλικεῖον, d'autres conservent κυλιούχιον, dans le même sens (armoire à coupes). On a encore proposé κλειδούχιον, κυλικούχιον, κολικούχιον, κολιούχιον, καλώδια, κυλίχνια, στολιούχιον, δακτυλιούχιον. Voir la longue note de l'édition de Leipzig (1897), p. 141 suiv. (celle de Navarre, *Commentaire*, p. 112 est peu instructive et inexacte). Il est clair qu'au point de vue paléographique (ΛΙ = Ν) comme au point de vue sémantique, la correction de Casaubon est irréprochable et d'une simplicité qui la recommande.

2. *Annales du service des antiquités*, XX, 168 ; Papyrus du Caire (Pap. Zénon), n° 59022.

si, d'une part, κυνοῦχος signifie étymologiquement l'appareil qui *retient*, qui *maîtrise* le chien, si d'autre part, l'objet a la *forme* d'un sac serré par un cordon à coulisse, il ne peut s'agir ni d'une laisse ni d'un collier (κυνάγχη), mais plutôt d'une *muselière*. Or, chose singulière, si les anciens mentionnent et figurent la muselière (*capistrum*, φιμός, κημός, περιστόμιον) du bœuf et du cheval, destinée à l'empêcher de brouter, *aucun* texte, *aucun* monument de moi connu n'indique qu'ils aient eu l'idée de la muselière du chien, et cela malgré leur préoccupation des morsures et de la rage canines. Comme on ne peut tout de même pas admettre que le « sac à chien » soit l'analogue du récipient mignon où les Parisiennes cachent un pékinois pour l'introduire dans un compartiment de chemin de fer, force nous est d'admettre que le *mot* κυνοῦχος nous a conservé le *seul* souvenir chez les Grecs d'un appareil dont l'invention, ou du moins l'application à l'espèce canine, se dérobe dans la nuit des temps [1].

Théodore Reinach.

1. M. Robert Eisler, dans une communication à l'Association des études grecques, provoquée par le présent article, a très ingénieusement — trop ingénieusement, je crois — supposé que dans κυνοῦχος substantif, κύων désigne non un chien, mais *membrum virile* comme dans le composé κυνοδέσμιον (voir le *Thesaurus*). Le sens primitif serait alors « braguette », mais les anciens ont-ils connu ce détail d'habillement ? et les textes cités de Pollux, etc., ne montrent-ils pas que le κυνοῦχος était de beaucoup plus grandes dimensions ?

NOTES SUR HÉRONDAS

II, 41-45.

[Κ]αίτοι λαβών μοι, γραμματεῦ, τῆς αἰκίης
τὸν νόμον ἄνειπε· καὶ σὺ τὴν ὀπὴν βῦσον
τῆς κλεψύδρας, βέλτιστε, μέχρις οὗ εἴπῃ,
μὴ πρός τε κυσὸς φῇσι χὠ τάπης ἡμῖν,
τὸ τοῦ λόγου δὴ τοῦτο, λῃΐης κύρσῃ.

Au v. 44, la leçon φῇσι (papyrus : φησι) me semble certaine. Je ne veux pas, dit Battaros, que le greffier lise la loi ἐν τῷ ἐμῷ ὕδατι. Il faut que la clepsydre se taise, que son glouglou s'arrête, tant que le greffier parlera. Sinon, je perds mon procès, et je suis ruiné par mon adversaire. — Κυσός reprend ὀπή. Litt. : *Bouche le trou de la clepsydre, tant qu'il parlera, de peur que ce c..-là ne parle en même temps* (πρός) *et que, par là même* (τε καί), *comme dit le proverbe, ma couverture ne tombe au pillage.* La *couverture* — nous dirions le *lit* — semble prise ici pour le type des meubles que l'usage, sinon la loi, ne permet pas de saisir. Naturellement, l'emploi du dicton est ici simple hyperbole : Battaros ne court d'autre risque que de n'être pas dédommagé des dégâts commis chez lui.

II, 79-82.

Ἐρᾷς σὺ μὲν ἴσω[ς] Μυρτάλης· οὐδὲν δεινόν,
ἐγὼ δὲ πυρῶν· ταῦτα δοὺς ἐκεῖν' ἔξεις·
ἢ νὴ Δί' εἴ σευ θάλπεταί τι τῶν ἔνδον,
ἔμβυσον εἰς τὴν χεῖρα Βατταρίῳ τιμήν...

On explique ainsi le v. 81 : *ou si quelque chose au fond de toi est échauffé* (*par l'amour*). Mais le ἤ n'a alors aucun sens, et l'expression τι τῶν ἔνδον σευ est vraiment surprenante. En fait, τὰ ἔνδον ne peut désigner que les marchandises, c'est-à-dire les pensionnaires, du πορνοβοσκός. L'opposition marquée par ἤ est entre Myrtale et toute autre femme de sa maison. Il faut lire σ'εὖ : litt. *si quelqu'une de mes femmes t'échauffe agréablement...* L'emploi du moyen est caractéristique de la langue d'Hérondas (cf. III 54, VI 41, VIII 9), et εὖ encore semble joint à θάλπειν au dernier vers du mime VII.

IV, 88-95.

Κοττάλη, καλῶς
τερ.οῦσα μέμνεο τὸ σκελύδριον δοῦναι
τῷ νεωκόρῳ τοὔρνιθος, ἧς τε τὴν τρώγλην
τὸν πελανὸν ἔνθες τοῦ δράκοντος εὐφήμως
καὶ ψαιστὰ δεῦσον· τἄλλα δ' οἰκίης ἕδρῃ
δαισόμεθα. Καὶ ἐπὶ μὴ λάθῃ φέρειν, αὕτη,
λ
τῆς ὑγιίης δωι πρόσδος· ἦ γὰρ ἱροῖσιν
με.ων ἁμαρτίης· ἡ ὑγίη 'στὶ τῆς μοίρης.

Κοττάλη, au vers 88, ne peut être qu'une faute pour Κοκκάλη. Sans doute, on peut imaginer la présence d'une esclave, du nom de Κοττάλη. Mais on ne confierait pas à une esclave le soin d'accomplir tous les rites qui suivent. Kynnô, qui est déjà venue à l'Asclépieion et qui en connaît tous les usages, continue à guider son amie, Coccalé, comme elle l'a fait au cours des scènes qui précèdent. — Au v. 95, l'étendue de la lacune ne permet la restitution que d'une lettre, un Z, non un I. La leçon μέ[ζ]ων peut être considérée comme sûre. Il ne reste donc de doute que sur le texte du v. 94. La restitution en est liée à l'interprétation générale du passage.

Cette interprétation a fait de grands progrès grâce à deux excellents articles, l'un de R. Wünsch (*Archiv f. Religionswiss.*, VII, 1904, p. 95), l'autre de R. Herzog (*ibid.*, X, 1907, p. 201). Mais aucun de ces savants n'est parvenu à expliquer les deux derniers vers. Les traductions proposées jusqu'ici ne méritent même pas d'être mentionnées.

Les gestes dictés par Kynnô ont été bien compris par Wünsch ou par Herzog. Le sacristain vient de remettre à Coccalé les restes de la victime qu'elle avait offerte au dieu : Coccalé en détachera une cuisse ; c'est la part réservée au ministre du culte. Elle mettra ensuite une obole dans la gueule du serpent de bronze qui sert de couvercle au θησαυρός. L'emploi de πελανός pour désigner une offrande en argent est attesté par de nombreuses inscriptions [1]. L'argent versé dans le θησαυρός est consacré à l'entretien du temple, et la cotisation de chaque fidèle est proportionnée à l'importance du sacrifice qu'il a offert. Pour un coq, elle est d'une obole. Coccalé trempera ensuite les ψαιστά. Les ψαιστά sont des animaux [2] en pâte, qu'on offre aux dieux à la place d'animaux en chair et en os ; mais le mot a peut-être dési-

1. Cf. Th. Homolle, dans les *Mélanges Nicole*, p. 625-638.
2. Cf. A. Willems, *Aristophane*, III, p. 345-349.

gné aussi des pâtes de toutes formes. Les ψαιστά ne sont mangeables que s'ils sont trempés (dans l'huile ou dans le vin). On ne pourrait les servir sans cela ; et, ici, il s'agit de les servir au dieu, c'est-à-dire de les déposer sur la table d'offrandes. Kynnô n'ajoute pas : « et offre-les au dieu », parce que c'est là sans doute le rôle du sacristain, à qui Coccalé les remettra, pour qu'il les dépose sur la table sacrée, dans le *pronaos*. — « Le reste », τἄλλα, c'est le coq — largement entamé — que Coccalé vient de recevoir des mains du sacristain : Kynnô et Coccalé le mangeront « à leur aise chez elles », οἰκίης ἔδρῃ.

C'est au v. 93 que commencent les véritables difficultés. Elles tiennent à l'insuffisance de notre documentation sur l'ὑγίεια et, en même temps, à l'état du texte : δωι et λωι sont également inintelligibles, à première vue.

Les lexicographes nous ont conservé plusieurs définitions de l'ὑγίεια. Elles sont, en somme, concordantes. Le mot désigne des « pâtes trempées de vin ou d'huile », ἄλφιτα οἴνῳ καὶ ἐλαίῳ πεφυραμένα, dit Hésychius. La définition conviendrait aussi bien aux ψαιστά. Et un autre texte assimile en effet l'ὑγίεια à un ψαιστόν, en la décrivant ainsi : μαζίον τι ψαιστῶδες ὅπερ ἐδίδοτο τοῖς θυομένοις (Bekker, *Anecd.*, p. 313,12). Retenons les derniers mots : l'ὑγίεια est distribuée à ceux qui offrent le sacrifice. Le détail est confirmé par Athénée (115 a) : ὑγίεια... ἡ διδομένη ἐν ταῖς θυσίαις μᾶζα ἵνα ἀπογεύσωνται. Tous les éditeurs ont déjà fait le rapprochement qui s'impose ave le « pain bénit » du rituel catholique. Les formules liturgiques qui accompagnent la bénédiction du pain contiennent également les mots de *sanitas* ou de *salus*[1]. On comprend sans peine que le pain bénit des anciens ait pu recevoir le nom d'ὑγίεια : il assure aux fidèles santé, force, longue vie.

Wünsch a conjecturé que l'ὑγίεια n'était pas différente des ψαιστά. Les ψαιστά déposés sur la table d'offrandes sont par là même *consacrés*[2]. Le νεωκόρος prend alors un d'entre eux et le donne à celui qui offre le sacrifice, et celui-ci le rompt et le distribue à son tour aux autres assistants : c'est l'ὑγίεια. La conjecture de Wünsch me paraît d'autant plus vraisemblable que les définitions citées plus haut décrivent l'ὑγίεια comme un ψαιστόν et que le texte d'Hérondas n'indique aucun jeu de scène relatif à autre chose qu'aux ψαιστά offerts par Coccalé.

1. « Ut omnes ex eo gustantes inde corporis et animae percipiant *sanitatem* ». Ou encore : « ut sit omnibus sumentibus *salus* mentis et corporis, atque *contra omnes morbos* et universas inimicorum insidias tutamen ».

2. Comparez les *pains de proposition* de l'Ancien Testament, qui sont déposés dans le temple, devant l'Arche. Mais ceux-là ne peuvent être mangés que par les prêtres. Voir H. Pernot, *Évangiles, Pages choisies*, p. 97, note à Marc, II 26-27.

Le reste du texte se restitue et s'interprète dès lors assez aisément, pourvu qu'on ne se méprenne pas sur le sens des mots φέρειν et πρόσδος. Le mot φέρειν ne signifie pas *emporter*, comme l'ont cru tous les commentateurs, mais *apporter*, *donner*, et il est en rapport avec πρόσδος. Προσδιδόναι correspond à προσαιτεῖν ; le premier se dit de celui qui fait l'aumône, le second de celui qui la sollicite [1] ; et φέρειν a le même sens que προσδιδόναι [2]. Kynnô réclame sa part de l'ὑγίεια, et πρόσδος n'est qu'une reprise de μὴ λάθῃ φέρειν τῆς ὑγιείης. Dans ces conditions, les trois lettres δωι ou λωι doivent contenir le complément indirect de φέρειν. M. Louis Laloy [3] a vu que ce complément était λ(ε)ῷ. (*n'oublie pas de donner*) *à l'assistance*. Le mot était écrit ΛΩΙ dans le modèle de notre papyrus, parce qu'il doit être scandé comme un monosyllabe [4].

On doit donc se représenter ainsi le jeu de scène dont s'accompagnent ces vers. Coccalé a trempé les ψαιστά et les a remis au νεωκόρος. Celui-ci les a déposés sur l'autel, puis a repris l'un d'eux — ou un fragment de l'un d'eux — et l'a tendu à Coccalé. Mais Coccalé, novice et embarrassée, semble oublier que ce pain bénit n'est pas pour elle seule, et Kynnô, vivement, la rappelle à l'ordre : « *Hé ! là-bas ! toi, ne va pas oublier de donner aux gens leur part de pain bénit. Donne, car...* ». Le vers qui suit doit évidemment justifier l'insistance de Kynnô et affirmer les vertus propres à l'ὑγίεια ; et cette affirmation doit avoir la forme d'une maxime, d'un dicton, si l'on veut que le mime se termine de la même manière que les autres.

« *Car, dans les sacrifices, le pain bénit est plus fort que l'*ἁμαρτίη τῆς μοίρης ». On devine déjà l'idée : dans un sacrifice, l'ὑγίεια est le rite essentiel, celui qui « prévaut contre le malheur ». Mais il faut préciser et justifier ce sens. L'expression ἁμαρτίη τῆς μοίρης ne se rencontre pas ailleurs. En revanche, on trouve dans Euripide des mots qui lui ressemblent singulièrement (*Troyennes*, 644-645) : « J'ai visé à un bon renom », dit Andromaque, « et, à trop bien l'atteindre, *je manquais le bonheur* », τῆς τύχης ἡμάρτανον. L'ἁμαρτίη τῆς μοίρης, c'est donc le fait

1. Xénophon, *Mém.*, II 29 : οὐ πρέπον ἀνδρὶ καλῷ κἀγαθῷ τὸν ἐρώμενον ... προσαιτεῖν ὥσπερ τοὺς πτωχοὺς ἱκετεύοντα καὶ δεόμενον προσδοῦναι. Le préverbe προσ- marque aussi bien le mouvement de celui qui recourt à un protecteur que le mouvement du protecteur qui se porte à son aide. Ainsi προσίκτωρ désigne également le mortel suppliant et le dieu qu'il supplie.

2. Cf. Ar. *Paix*, 771, φέρε τῷ φαλακρῷ, δὸς τῷ φαλακρῷ | τῶν τρωγαλίων.

3. Dans l'édition Nairn-Laloy, publiée par l'Association Guillaume Budé.

4. Même scansion dans Euripide, fr. 362,7, et à la même place du vers. La forme λεώς ne doit pas surprendre dans Hérondas : Hérodote l'emploie également, et Hérondas lui-même offre plus d'une forme attique (cf. ἴλεῳ au v. 11 du même mime).

de manquer le bonheur, la *malchance*, ce qu'Homère appelle ἀμμορίη (υ 76). En absorbant sa part du pain consacré, le fidèle s'assure contre l'inclémence du sort. Le style de ce dernier vers ne ressemble pas à celui des autres propos de Kynnô : évidemment elle répète ici une formule pieuse.

VI, 34-36.

τῇ, μή, δοκέω — μέζον μὲν ἢ δίκη γρύξω,
λάθοιμι δ', Ἀδρήστεια — χιλίων εὖντων
ἕνα οὐκ ἂν ὅστις λεπρός ἐστι προσδοίην.

Je reproduis le texte du reviseur qui, dans Hérondas, est presque toujours le bon. Seul, le μή du vers 34 reste inintelligible. Je ne puis y voir, comme quelques-uns, une sorte de négation exclamative, placée en dehors de la construction. Ne pourrait-on lire μοι δοκέω?

P. Mazon.

LE ROI RHÉSOS ET LE HÉROS CHASSEUR

ÉTUDES SUR QUELQUES TYPES CURIEUX DU CAVALIER THRACE

Troisième série[1].

M. Émile Boisacq vient[2], après tant d'autres déjà, de reprendre pour étude l'étymologie du nom de Ῥῆσος, roi de la Thrace mythique consacré par l'épopée (*Iliade*, K, 435, 474, 519). Il abandonne cette fois la racine que jadis il avait proposée dans son *Dictionnaire* (p. 843) : ῥοῖζος = *sifflement*. Ce terme de la langue homérique, justement, se rencontre sous la forme verbale dans le passage même de la Dolonie où se trouve narrée la mort de Rhésos (v. 502 : ῥοίζησεν ; *Ulysse siffla pour rappeler Diomède*). Pareille coïncidence permettait déjà de suspecter l'identité radicale de deux mots dont l'orthographe se révélait ainsi variée presque dans la même phrase. On n'aurait même pas, pour expliquer ou excuser ce passage de οι à η, le motif qu'on aperçoit à propos de deux noms propres pisidiens que leur identité orthographique avec ῥοῖζος oblige à citer sur le même plan : Αὐρ. Ῥοιζιανὸς Ῥοῖζος (*Glotta*, IV, 1915, p. 150 en note). Vu leur date tardive, ces deux noms sont suspects d'iotacisme, et par suite pourraient bénéficier d'une explication commune avec la forme hypothétique *Ῥῆζος.

Car c'est à cette forme que M. Boisacq se réfère maintenant. Je m'y rallie personnellement d'autant plus volontiers, qu'en somme, voilà quinze ans que je l'ai proposée[3], lorsque j'en ai

1. Première série : *Revue des Études anciennes*, XIV, 1912, nos 2, 3, 4 = p. 137-166, 239-261, 383-391 ; tirage à part de 64 p. — Deuxième série : *Ibid.*, XXV-XXVI, 1923-1924, p. 305-324 et 25-67 ; tirage à part de 67 p. ; traduction serbe dans le *Starinar* pour 1922. La rédaction de la note 3, à la p. 317 du texte français, donne faussement à penser que la deuxième série qu'elle annonce, pourrait être constituée par un autre travail que celui à l'annotation duquel elle appartient.

2. *Rev. Ét. gr.*, n° 182, juin-septembre 1926, paru en octobre 1927 : l'*Étymologie de gr.* Ῥῆσος, p. 332-334. Ce court article est la reproduction presque identique d'une note publiée sous le même titre par la *Revue belge de phil. et d'hist.*, VI, 1-2, mars-juin 1927, p. 231-232.

3. *Rev. Ét. gr.*, 1913, p. 248, n. 9.

signalé et adopté la variante *Ῥαΐζος [1]. M. Boisacq ajoute que *Ῥᾱ́ζος pourrait bien être la transcription primitive, en langue thrace, de la racine indo-européenne qui a fourni le sanscrit *râjâ*, le gaulois *rix*, le latin *rex* ; tous mots signifiant *roi*. Cela non plus n'est pas une nouveauté ; l'auteur le soupçonnait du reste, sans avoir pu, dit-il, le vérifier.

Rappelons donc brièvement l'histoire de cette étymologie qui, par l'assentiment général qu'elle a provoqué [2], a conquis en quelque sorte droit de cité parmi ceux qui s'occupent des études thraces. Soupçonnée par Tomaschek [3] dès 1894, proposée définitivement par M. Cuny [4] en 1909, adoptée l'année suivante par M. Perdrizet [5], l'interprétation de *Ῥῆζος (adouci en Ῥῆσος) au moyen de la racine *reg-* (= **rêgo-s*) a triomphé sans peine du rapprochement, spécieux mais bien retardataire, institué jadis par O. Gruppe [6]. On peut ajouter qu'elle a triomphé avec autant de facilité, tout récemment encore, d'une proposition pourtant renforcée par l'autorité de son auteur, M. Paul Kretschmer. Il s'agissait de rattacher directement Ῥῆσος à toute une série connue et importante de noms propres indigènes. Je ne sache pas

1. Tirée de la forme Ῥαΐζδος (Collitz, *Dialektinschr.*, n° 2746), nom d'un roi thrace ; selon moi patronymique, plutôt que simple variante de Ῥῆσος, comme le proposait, dès 1896, M. Perdrizet dans le *Bull. Corr. hell.*, p. 481.

2. M. Rempe, p. 26 de sa Dissertation *De Rheso Thracum Heroe* (Munster, 1927 ; voir le Compte Rendu plus loin, p. 175) cite, comme le dernier en date : Hirt, *Indogerm. Grammatik*, I, p. 30 (Heidelberg, 1927). Seul Leaf (*Rhesus of Thrace*, dans *Journ. Hell. Stud.*, 1915, p. 3) a rejeté, sans explication, cette étymologie.

3. *Die alten Thraker*, II[1], p. 53 (*Wiener Akad. Sitzungsberichte*, vol. 130).

4. *Rev. Et. anc.*, 1909, p. 241 suiv. M. Rempe, qui n'aime pas à citer les travaux des Français, paraît avoir ignoré cet article. Mais il connaît le mémoire cité par la note suivante.

5. *Cultes et Mythes du Pangée*, p. 17 (*Annales de l'Est*, t. XXIV, fasc. 1).

6. *Mythologie*, p. 214, note 1, dans le *Manuel* d'Ivan Müller. Le nom propre Ῥῆσος aurait pour explication la composante initiale de l'adjectif ῥησσό-αρχος (Hésychius ; variante chez Suidas ῥησί-αρχος) appartenant à un vers perdu d'Épicharme, et expliqué par une glose comme signifiant : ὃς ἐρέει τὰ θέσφατα.. Ce rapprochement aboutit, non seulement à créer un substantif grec qui aurait eu le sens de *prophète* ; mais encore à identifier le mot prétendu grec ῥῆσος avec le nom thrace *Ῥῆσος, c'est-à-dire à faire de la langue thrace une variante ou un dialecte du grec : interprétation contre le principe de laquelle j'ai eu ailleurs l'occasion de protester (*Rev. Et. anc.*, 1920, p. 1-21).

Le raisonnement, du reste, apparaît comme fondamentalement vicié, car il est trop clair que le sens de *prophète* est allégué ici pour expliquer le vers 972 du *Rhésus*, où le pseudo-Euripide qualifie de Βάκχου προφήτης un mystérieux *héros* (ἀνθρωποδαίμων), caché au mont Pangée *dans les cavernes du sol argentifère*. Encore faudrait-il, à tout le moins, que l'épithète s'appliquât sans conteste à Rhésos, qui n'est pas nominalement désigné dans ce passage. M. Perdrizet (*op. cit.*, p. 27) a soutenu, après tant d'autres, dont il cite les noms, que ce prophète est bien Rhésos. Mais certains savants ont pensé, pour des raisons plus ou moins contestables, à Dionysos (le Dios de Nysa, supposé distinct de Bacchus), à Lycurgue, à Zalmoxis, à Orphée surtout (Rempe, p. 28-33, cite les diverses références). Dans cette incertitude, tout s'écroule.

qu'on ait sérieusement attaqué cette proposition nouvelle. Mais le silence même qui l'a accueillie semble prouver que l'opinion générale considère la question comme résolue.

Le savant linguiste reprend à son compte [1], en somme, une opinion émise par Strazzulla dès 1901 [2], lorsqu'il proposait d'identifier le nom Ῥάσκος (roi thrace : Dion Cassius, XLVIII, 25) avec le nom Ῥαΐζδος (autre roi thrace : *Bull. Corr. hell.*, 1896, p. 476 et suiv.), c'est-à-dire avec le nom Ῥῆσος, dont Ῥαΐζδος ne serait selon lui qu'une variante. M. Kretschmer fait de même, quand il revendique pour Ῥῆσος la même racine que pour toute la séquelle de noms thraces commençant par ῥασκ — et analogues.

Or, M. Mateescu, le dernier en date qui ait établi et mis à jour la longue liste des noms appartenant à la racine *rask* — et variantes [3], fait remarquer que le thrace pur préfère écrire ῥασκου —, ῥαισκου —, ῥεσκου —, tandis que la graphie ῥησκου — appartient au dialecte thraco-scythe du Bosphore Cimmérien. Au contraire, si Ῥῆσος est vraiment un nom indigène thrace, l'orthographe par η en est constante et assurée [4] ; jamais la voyelle ne subit même les légères modifications que parfois admet la consonne voisine. Les prétendues variantes rares, si on les examine de près, apparaissent soit comme des transcriptions étrangères, soit comme des identifications hypothétiques.

Ainsi : 1. Ῥάεσος en Égypte (*Bull. Corr. hell.*, 1896, p. 182, col. II, 83 ; dans une liste de mercenaires thraces, cf. Milne, *Catal. du Caire*, n° 9.296 ; le Dr Littmann, dans son complément au *Namenbuch* de Preisigke, col. 514, prétend que c'est la transcription de l'arabe *Rajis* : opinion douteuse) ; — 2. Ῥαίσιος à Thasos (*Rev. hist. des relig.*, 1911, p. 102 : mais voyez le suivant) ; — 3. *Raesius*, en Mésie (mais fonctionnaire romain ; le nom transcrit le précédent, ou bien forme une variante du latin *Raecius* : Kalinka, *Ant. Denkm. in Bulgarien*, n° 169) ; — 4. *Resius*, en Mésie (mais centurion romain ; peut-être variante du précédent ; en tout cas régulièrement orthographié s'il fallait le rapporter à Ῥῆσος [5], en vertu d'une prétendue influence des noms

1. *Glotta*, XIV, 1925, p. 103.
2. *Bessarione*, fasc. 63, p. 167.
3. *Ephimeris Daco-Romana*, I, 1923, p. 219-220, note 1.
4. Ῥῆσσος dans Photius, *s.v.* Ὀλυνθος ; texte dans Rempe, p. 10 ; — Ῥῆσσος en Arcadie, *IG*, V², 488.
5. Même remarque pour les formes *Resus*, *Rhesus*, qui se rencontrent à Rome (*CIL*, VI, 7988, 12618), en Italie (*CIL*, X, 2122, 7816), dans les provinces (*CIL*, XII, 1925 ; XIII, 2260). Cf. *Cod. Just.*, VI, 56, 2. — Il n'y a rien à tirer du nom de ville Ῥαισίπολις dans Théophylacte ; c'est peut-être la traduction du Ῥεσίδινα de Procope, et le rapport avec Ῥῆσος n'est pas vraisemblable.

homériques dans le choix des surnoms romains [1] : *Izvestia Inst. Bulg.*, 1927, p. 313) ; — 5. Ῥαῖζος et Ῥοῖζος (voir ci-dessus).

Je sais bien qu'une orthographe véritablement thrace — et même, pourrait-on dire, *pangéenne* [1] —, de cette racine sous la forme ῥησκ —, paraît avoir existé à tout le moins dans un mot, celui même dont s'occupe M. Krętschmer dans la courte note à laquelle je réplique ici. C'est l'adjectif Ῥησκυνθίς, féminin, appliqué à Ἥρη (remarquer la forme ionienne en η de ce nom divin, d'où peut-être une explication suffisante de η pour α dans la racine de l'adjectif). L'épithète est tirée d'un substantif Ῥήσκυνθος (scol. de Nicandre, *Theriaca*, v. 460).

L'argument, selon moi, porte à faux, car, quelle que soit la raison qui lui ait fait donner l'apparence d'une graphie par η, le mot n'appartient pas, en réalité, à la catégorie de ceux qui se classent sous la racine ῥησκ —. Contrairement à l'opinion de M. Mateescu [2], et d'accord avec celle de Roesler [3], je considère le nom Ῥήσκυνθος comme une contraction de Ῥήσ(ου) κύνθος, réduction à trois syllabes d'une expression tétrasyllabique : procédé habituel en Thrace, dont j'ai cité jadis [4] quelques exemples typiques, puisés dans une liste qu'on pourrait beaucoup allonger. — Je repousse par contre deux suggestions de Roesler : d'une part l'identification κύνθος = κένθος ; d'autre part, la traduction par : *fils de Rhésos*, ne fût-ce que pour ce motif péremptoire qu'il s'agit d'une *hauteur voisine de l'embouchure du Strymon* ; donc d'un nom de lieu.

Toutefois, que Ῥήσκυνθος ait un rapport certain avec le nom et la légende de Ῥῆσος, c'est un fait qui apparaîtra évident si on réfléchit que justement la ville d'Amphipolis, gardienne du tombeau et centre du culte de Rhésos, est située près de la mer sur la rive gauche du Strymon, et que le monument du héros local y est édifié sur un tertre : ἐστὶν ἱερὸν τῆς Κλειοῦς ἐν Ἀμφίπολει ἱδρυθέν, ἀπέναντι τοῦ Ῥήσου μνημείου ἐπὶ λόφου τινός. Ce témoignage, fourni par le scoliaste à propos du v. 346 du *Rhésus*, remonterait, dit-on, à un historien natif du pays : Marsyas le Jeune, de Philippes, contemporain de Trajan, auteur de *Récits Macédoniens* [5].

Comme je ne crois pas qu'on doive imaginer un nom propre tétrasyllabique, Ῥησουκύνθος, du type Ῥηξουκένθος (*Bull. Comité*

1. Théorie soutenue par Mateescu, *op. cit.*, p. 215.
2. *Op. cit.*, p. 180, note 2 de la p. 179.
3. *Zeitschrift für Œsterr. Gymnasien*, 1873, p. 144.
4. *Rev. Et. gr.*, 1913, p. 250, note 1. — *Rev. Et. anc.*, 1923, p. 315.
5. Cf. Rempe, p. 12-13. Sur le crédit que mérite cet auteur indigène, voir Perdrizet, *op. cit.*, p. 16, et *Bull. Corr. hell.*, 1922, p. 39, note 1.

trav. hist., 1894, p. 418, n° 3), et comme j'admets une forme primitive Ῥήσου κύνθος, en deux mots populairement contractés, — je me demande si cette expression supposée du dialecte amphipolitain n'équivaudrait pas à ce que Marsyas appelle Ῥήσου μνημεῖον, et peut-être aussi à ce que l'on nommait, près de Byzance, le Ῥήσειος τόπος : c'est-à-dire un *hérôon de Rhésos*, établi sur une butte [1].

Suivant cette hypothèse, corrigée selon les vues de M. Boisacq, ῥήσου κύνθος signifierait *regis tumulus* [2]. Ce nom équivaudrait à l'un de ceux qu'on donne le plus volontiers, aujourd'hui encore, aux *tumuli* de la Thrace. Dans tout le pays entre le Danube et l'Egée, où fourmillent les tertres, funéraires ou non, on rencontre de nombreux monticules appelés en turc *Sultan tépé*, en bulgare *Tsareva moghila*, en dialecte mixte *Kral mezar*. Tous ces noms signifient le *tumulus du roi*, *la tombe du chef*, sans qu'on puisse souvent deviner s'il s'agit seulement de qualifier les dimensions particulièrement importantes d'un monticule en l'attribuant à quelque grand personnage, ou si l'on ne constaterait pas l'influence du souvenir persistant de quelque légende locale consacrant la sépulture d'un héros. Pour les régions du Pangée et la vallée du Strymon, il n'existe pas, à ma connaissance, de statistiques où les *tumuli* soient dénombrés et catalogués par noms [3]. Il est probable cependant que sur ce territoire doivent exister une certaine quantité de *Vasilikès toumbès* (tombes royales), comme disent les Grecs modernes. On aimerait à connaître celles qui portent ce nom, ou un nom semblable, dans la région amphipolitaine.

*
* *

La nouveauté dans l'article de M. Boisacq, ce n'est donc pas le rattachement de Ῥῆσος à la racine *rêg-*. Ce serait plutôt l'hypothèse que le mot, à l'origine, n'aurait pas été un nom propre, et qu'il aurait existé dans la langue thrace primitive un nom

1. Références chez Rempe, p. 19.

2. Sur un mot indog. *κυνθος, qui signifierait *montagne* (cf. le *Cynthe* délien), voir la *Notula graeca* n° 1 de M. Rozwadowski (dans *Charisteria C. de Morawski oblata*, Cracovie, 1922, p. 6-8) : *de vetustissima voce graeca* κύνθος *montium altitudines culminaque significante*. M. P. Kretschmer cite cette notule dans *Glotta*, XV, 1926, p. 169, mais déclare la conjecture non prouvée.

3. Sur le nombre et la répartition de ce genre de *tumuli* en Bulgarie, cf. le livre des frères Chkorpil, *Moghili*, p. 18 (Plovdiv, 1898). — Pour la Thrace occidentale, je possède, transmis par l'École d'Athènes, le dossier d'une enquête archéologique instituée en 1919-1920 par le général Charpy pendant l'occupation. La maladresse des questionnaires, l'incompétence des enquêteurs, l'ignorance des gens interrogés, rend ce document inutilisable et peut-être ridicule.

commun ῥῆσος signifiant le *roi*, le *chef*, le *maître*. Encore même cette supposition n'est-elle pas inédite, puisqu'elle a été indiquée, de façon explicite, dès 1918, par M. F. Müller. C'est ce dernier qui, en bonne justice, doit être considéré comme l'inventeur de ῥῆσος, nom commun de la langue thrace ayant originairement voulu dire : *roi* [1]. — Équivalents grecs : βασιλεὺς, ἄναξ, τύραννος, κοίρανος, βάλην, πάλμυς, δεσπότης, κύριος.

Cette remarque sur les équivalences n'est pas de M. Boisacq ; mais elle est provoquée par lui. Car il cite les six premiers mots dans ses articles (les deux derniers dans la revue belge seulement). C'est pour montrer qu'ils sont eux aussi, et tous les six, étrangers autant que ῥῆσος à toute étymologie tirée d'une racine purement grecque. A cette liste, c'est moi qui ai ajouté les deux derniers, parce que, offrant le même sens que tous les autres, ils sont de couleur plus foncièrement hellénique. S'il fallait trouver des mots pour traduire en grec l'hypothétique substantif ῥῆσος — ai-je voulu indiquer —, les mots δεσπότης et κύριος seraient capables, tout autant que les autres sinon mieux, d'en fournir une exacte interprétation.

Or, en attirant ainsi l'attention sur ces deux mots et sur leurs équivalents, je laisse dès à présent deviner où je veux en venir. Car quiconque a pratiqué l'étude des *ex voto* thraces au Dieu Chasseur, sait que ces mots apparaissent sur certaines dédicaces. Si bien qu'on a le droit de se demander si, dans la langue grecque *seule écrite en Thrace*, κύριος ou δεσπότης, etc., ne seraient pas la traduction d'une épithète de la langue parlée : ῥῆσος = *maître*, *souverain*. D'autant plus que Ῥῆσος — avec une majuscule cette fois —, paraît bien avoir été, dans les cultes locaux, une des personnifications adoptées par le populaire pour figurer le Héros innommé. Certaines variantes de l'imagerie traditionnelle consacrée à ce Dieu reproduisent, avec une fidélité impressionnante, la légende indigène de Rhésos.

De cette imagerie, assurément; des dédicaces, éventuellement, pourrait donc résulter une double vérification, ou confirmation, des hypothèses ῥῆσος = *roi* et Ῥῆσος = *Héros Chasseur*. C'est

---

1. *Etymologiae graecae*, dans *Mnémosyne*, 1918, p. 133 et suiv. : I Ῥηξήνωρ (sur ce mot et ses analogues, voir ci-dessous p. 123). Citant l'*Iliade*, K, 435 : Ῥῆσος βασιλεὺς, l'auteur remarque que nulle part ailleurs dans Homère βασιλεὺς n'est joint à un nom propre. D'où, très nette, la conclusion que ῥῆσος doit être un nom commun, et la remarque suivante : « Quand ils lisaient K, 476 : Ῥῆσος δ'ἐν μέσῳ εὗδε, les anciens interprétaient, ou plutôt comprenaient : *Rex medius somno sepultus jacebat* ». Même affirmation, sous la même signature, dans *Philologus*, LXXVIII, 1922, p. 273 : « A l'origine, Ῥῆσος n'était pas un nom propre, mais signifiait *roi* ».

ce que j'ai voulu examiner ici. La seconde possibilité a déjà été entrevue [1] ; mais c'est une indication qu'il est loisible de transformer en démonstration si on la précise et si on l'illustre. La première possibilité ne pouvait apparaître qu'à présent, en corollaire à la trouvaille de M. Boisacq reproduisant ou retrouvant ses prédécesseurs.

Ces savants du reste, n'ont pas présenté comme une certitude absolue leur supposition. Elle est, en effet, seulement probable, tant qu'elle ne sera pas étayée par d'autres arguments pris en dehors de la linguistique. M. Boisacq s'est borné à faire appel à la théorie générale, suivant laquelle on constate par des exemples assez fréquents que les noms communs qui dans une langue signifient *roi*, *chef*, ont été pris par erreur, chez des étrangers, pour le nom propre de l'individu qui portait ce titre. L'exemple le plus connu, et qu'il cite, est celui du *brenn* gaulois, anonyme, vainqueur à l'Allia : roitelet que les Romains baptisèrent du nom de *Brennus* [2]. Pareille méprise, continue-t-il, a dû avoir lieu pour le substantif asianique πάλμυς, que nous savons avoir signifié *roi* [3]. Un aède homérique, insuffisamment documenté sur les dialectes anatoliens, a fait dans l'*Iliade* (N, 792) de ce substantif, le nom propre d'un Troyen. D'où la possibilité que même aventure soit arrivée, dans le même poème, à un roitelet de la ville d'Æneia sur la côte thrace, ῥῆσος Αἰνειῶν [4], travesti dans l'épopée en roi Ῥῆσος, auxiliaire barbare de Priam.

---

1. Perdrizet, *op. cit.*, p. 21.

2. Tite-Live (V, 38) met en relief cette erreur par la juxtaposition du nom supposé et du titre méconnu : *Brennus, regulus Gallorum.*

3. Lycophron, 691 : Ζεὺς ἀφθίτων πάλμυς. — Tzetzès, *Hist.*, V, 456, dit : Τοῖς Λύδοις καὶ Ἴωσι τοῖς ἐν Ἐφέσου τόποις πρὶν πάλμυς βασιλεὺς ὁ σύμπας ἐκαλεῖτο.

4. J'emprunte cette formule à un vers d'Hipponax (fragm. 41 Diehl) qu'on lira plus loin, p. 114, note 3, avec son contexte. Il offre la particularité, curieuse dans le cas actuel, de juxtaposer justement lesdeux motsῥῆσοςet πάλμυς. Bien entendu, je n'ignore pas que dans la fin de vers considérée, Ῥῆσος Αἰνειῶν πάλμυς, Ῥῆσος est un nom propre.

Je n'ignore pas non plus qu'une controverse s'est élevée, et attend toujours sa solution, pour localiser l'ethnique Αἰνειῶν. On doute s'il s'agit d'*Enos*, aux bouches de l'Hèbre, ou d'*Enéia* en Chalcidique. — Du point de vue orthographique, le problème est insoluble : on accentuera seulement Αἰνείων ou Αἰνειῶν, selon qu'on rattachera ce génitif à Αἶνιος (d'Enos) ou à Αἰνιεὺς (d'Enéia). — Du point de vue historique, la question est inacceptable, car les lexicographes prétendent que l'une et l'autre ville n'auraient été fondées qu'après la guerre de Troie, donc après la mort de Rhésos. Il est vrai que leur documentation a pour but d'attribuer à Énée fugitif, la création de ces cités dont il serait devenu l'éponyme. Mais, bien qu'il n'y ait sans doute là que l'explication onomastique *par à peu près*, si chère aux Anciens, nous n'avons aucune donnée à opposer à leur assertion. — Du point de vue géographique, Enéia serait peut-être, selon moi, plus probable qu'Énos, car cette localité est moins éloignée du Pangée et du Strymon, région où se trouve circonscrite la version thrace de la légende de Rhésos. Maass (*Orpheus*, p. 142) cite un passage du *Liber Monstrorum* qui localise à Énéia également la

*
* *

Sur ce héros mythique, — qu'il ait été créé de toutes pièces par l'imagination épique, ou que l'ignorance linguistique de quelque aède l'ait seulement haussé d'un anonymat méconnu jusqu'à une personnalité fictive —, quels autres témoignages sont en notre possession ? Avant de les citer, et d'étudier les deux qui me paraissent capitaux, je me permettrai de saisir l'occasion pour exposer des réserves d'une généralité et d'une portée qui dépassent de beaucoup le personnage falot qui nous occupe, et les piètres récits qui permettent d'en esquisser une silhouette.

Une longue pratique des problèmes relatifs à la Thrace m'a persuadé d'une erreur de méthode à laquelle il faut renoncer avant d'espérer apercevoir aucune clarté réelle. Nous vivons sur l'illusion que la Thrace, dans l'espace et surtout dans le temps, a été et peut être étudiée comme un objet unique.

La pauvreté, le vague, la dispersion des documents, à propos d'une contrée qui a changé de frontières, mais qui a gardé son nom sous tant de maîtres divers, nous pousse à accepter, à classer sur le même plan, à expliquer l'un par l'autre des témoignages absolument dissemblables en valeur, en époque, en matière. Nous ne craignons pas de justifier Strabon par Homère, ou Thucydide par Jordanes. Nous invoquons les noms de lieu catalogués par Procope, pour analyser les noms d'individus sur des inscriptions attiques du v^e^ siècle avant notre ère. Nous fouillons, Hérodote en mains, une sépulture tumulaire du IV^e^ siècle après J.-C. [1]. C'est comme si on expliquait l'argot parisien du vingtième siècle par la langue des Serments de Strasbourg, ou le mercantilisme contemporain par des références à la civilisation décrite par Froissart.

Pour en revenir à Rhésos, il est clair que les témoignages à examiner ne vaudront que pour l'époque dont ils proviennent et pour la contrée où s'est concentrée la légende sous sa forme indigène : Pangée et Strymon.

Tout d'abord, on doit constater que la légende possède deux variantes, qui peuvent avoir réagi l'une sur l'autre : la première bithynienne, la seconde thrace. La variante thrace est sans doute, chronologiquement, la plus récente, car nous allons

légende strymonienne d'Orphée : *Orpheus citharista erat Æneae*. Maass supprime la difficulté de choisir entre les deux villes par l'affirmation que la forme Αἶνος serait une variante du nom Αἰνεία ; mais il n'en fournit point les preuves, et je n'en connais pas.

1. On me permettra cet exemple, puisque c'est à moi-même que je renvoie : *Bull. Corr. hell.*, 1901, p. 210 et suiv.

voir qu'elle suppose la résurrection, au Pangée, de Rhésos tué et enterré dans les plaines d'Ilion. Il faut donc qu'elle soit postérieure à la date à laquelle « les Athéniens ont dérobé aux Iliens le corps saint de Rhésos, pour l'enterrer à Amphipolis près du sanctuaire de Clio [1] » : c'est l'expédition d'Hagnon en 437. La variante bithynienne doit être la plus ancienne, puisqu'elle se borne à expliquer et à justifier le passage de Rhésos sur les rivages asiatiques de la Propontide, alors qu'il était en route vers Troie [2]. Elle a pour but principal, sinon unique, de coïncider avec la source épique traditionnelle. Mais Hipponax, au VI^e^ siècle, paraît ne connaître encore que la pure et sèche version homérique, qu'il se borne à paraphraser [3].

C'est seulement grâce à Parthénius que nous connaissons le développement épisodique de la version anatolienne de la geste de Rhésos : *les Amours de Rhésos et d'Arganthoné*. Même si le récit reproduit les *Bithyniaques* d'Asclépiade de Myrléa, cela ne lui donne pas une haute antiquité, puisqu'on ne remonte guère au delà du premier siècle avant J.-C. [4]. Contemporaine serait la version thrace dans l'état où nous la lirons tout à l'heure, si son auteur, Philostrate le Lemnien, est bien, comme je le croirais volontiers, le premier du nom. Si ce n'est que le troisième, comme M. Karl Münscher paraît l'avoir démontré [5], il faut des-

---

1. Perdrizet, *op. cit.*, I : c'est le texte même des têtes de chapitres 1 et 2.

2. Rempe, p. 16-23. Voir dans ce récit le souvenir ou même la preuve d'une migration thrace vers l'Anatolie ; en faire le complément des affirmations d'Hérodote ou de Strabon, c'est accorder à des anecdotes de romanciers hellénistiques une valeur historique sans proportion avec la minceur du sujet et le vague des détails. — Sur ce point spécial de la documentation géographique ou ethnique dans le roman grec tardif, on pourra consulter le chapitre III du livre de Karl Kerényi (*die griechisch-orientalische Romanliteratur*, Tübingen, 1927).

3. Cf. *Iliade*, K, 434-438, et ci-dessus, p. 112 :

> Ἐφ' ἁρμάτων τε καὶ Θρηϊκίων πώλων
> Λευκῶν συθεὶς κάτεγγυς Ἰλίου πύργων
> Ἀπηναρίσθη Ῥῆσος Αἰνειῶν πάλμυς.

4. Rempe, p. 17.

5. *Philologus*, *Supplementband*, X^4^, 1907 : *Die Philostrate*, p. 505 et 557. *Lucius Philostratus Lemnius*, troisième du nom, né en 190 à Lemnos où il mourut aussi (Suidas) — donc Thrace d'origine et de traditions — accompagna Caracalla en 214-215 dans son voyage en Asie. L'Empereur, suivant la voie de terre, c'est-à-dire vraisemblablement la *via Egnatia* qui parcourt la région amphipolitaine, alla traverser l'Hellespont. De cette époque, et au plus tard de 219, dateraient les *Héroïques*. M. Perdrizet (*Bull. Corr. hell.*, 1895, p. 112, n° 2), croit avoir retrouvé et publie un milliaire d'Amphipolis, datant du début de 217 : il le considère comme prouvant la réfection de la voie après le passage de l'Empereur, parti de Mésie pour la Bithynie. Cf. aussi *Ibid.*, 1923, p. 82.

Sur les *Heroïca* de Philostrate, Rempe, p. 23, cite deux dissertations : Katze, *de Philostrati Heroïco* (dans *Primitiae Czernovicienses*, 1909, p. 118) ; Heinrich Gentrup, *de Heroïci Philostratei fabularum fontibus*, Munster, 1914.

cendre plus bas de deux ou trois siècles. Même ainsi, nous restons dans une période de syncrétisme gréco-romain qui explique les analogies des deux récits, et qui permet d'en tirer une image du Héros. Cette image, il sera légitime de la chercher et naturel de la trouver dans les monuments figurés de la même époque et de la même contrée.

Commençons par le texte de Parthénius. Je ne le recopie pas en entier ; mais je reproduis les passages essentiels et je les accompagne d'une traduction, car j'ai besoin de laisser contrôler par le lecteur l'exactitude de mon interprétation, où j'ai pris soin de souligner les détails qui pour la suite me fourniront des arguments.

Περὶ Ἀργανθώνης [1].

Λέγεται δὲ καὶ Ῥῆσον, πρὶν ἐς Τροίαν ἐπίκουρον ἐλθεῖν..., εἰς Κίον ἀφίκεσθαι κατὰ κλέος γυναικὸς καλῆς, Ἀργανθώνη αὐτῇ ὄνομα. Αὕτη τὴν μὲν κατ' οἶκον διαῖταν καὶ μονὴν ἀπέστυγεν.

Ἀθροϊσαμένη δὲ κύνας πολλοὺς, ἐθήρευεν, οὐ μάλα τινὰ προσιεμένη.

Ἐλθὼν οὖν ὁ Ῥῆσος εἰς τόνδε τὸν χῶρον...., ἔφη θέλειν αὐτῇ συγκυνηγεῖν· καὶ αὐτὸς γὰρ ὁμοίως ἐκείνῃ τὴν πρὸς ἀνθρώπους ὁμιλιάν ἐχθαίρειν. Ἡ δὲ... εἰς πολὺν ἔρωτα παραγίνεται τοῦ Ῥήσου...., καὶ οὕτως ἐθέλουσαν αὐτὴν ἐκεῖνος ἠγάγετο γυναῖκα....

Ὕστερον δὲ πολέμου γενομένου τοῖς Τρωσὶ... Ῥῆσος μαλακισόμενος ἐπὶ μονῇ οὐκ ἠνέσχετο, ἀλλὰ ἦλθεν εἰς Τροίαν· καὶ μαχόμενος ἐπὶ τῷ

La légende raconte que Rhésos, avant de partir à Troie comme auxiliaire, vint à Kios, attiré par la réputation d'une belle chasseresse nommée Arganthoné. *Cette femme détestait vivre et rester à la maison.*

Ayant rassemblé une meute nombreuse, elle chassait les fauves sans se laisser approcher par personne.

Dès son arrivée dans le pays, Rhésus manifesta le désir de *l'accompagner à la chasse, prétextant d'une identique aversion pour la fréquentation d'êtres humains.* Elle se prit d'un grand amour pour Rhésos, et par conséquent elle accepta d'être prise par lui pour femme.

Lorsque plus tard fut déclarée la guerre de Troie, Rhésos, sans se laisser amollir ni rester près d'elle, partit pour Troie :

1. Ἐρωτικὰ Παθήματα, 36. — La montagne qui domine au N. Kios et le lac de Nicée s'appelle aussi Ἀργανθώνη (Steph. Byz.) ou Ἀργανθώνειον ὄρος Strab., XII, 564, qui rappelle que c'est le lieu où se déroule la légende d'Hylas).

ποταμῷ τῷ νῦν ἀπ' ἐκείνου Ῥήσῳ καλουμένῳ πληγεὶς ὑπὸ Διομήδους ἀποθνήσκει.

Ἡ δὲ, ὡς ἤσθετο τεθνηκότος αὐτοῦ, αὖθις ἀπεχώρησεν εἰς τὸν τόπον ἔνθα ἐμίγη πρῶτον αὐτῷ. Καὶ περὶ αὐτὸν ἀλωμένη, θάμα ἐβόα τοὔνομα τοῦ Ῥήσου. Τέλος δὲ [δίψᾳ καὶ λιμῷ] προσημένη διὰ λύπην ἐξ ἀνθρώπων ἀπηλλάγη [1].

dans un combat sur les bords du fleuve qui maintenant porte le nom de Rhésos, il périt sous les coups de Diomède.

Arganthoné, à la nouvelle de cette mort, *se retira dans les lieux où elle s'était donnée à lui* pour la première fois. *Là, errante, elle appelait sans cesse à grands cris Rhésos par son nom.* Elle finit, à force de chagrin, par se laisser mourir de soif et de faim.

Deux remarques générales s'imposent.

La première a trait au thème pathétique final. Un amoureux inconsolable, survivant à l'être aimé, erre dans une forêt, au bord d'un fleuve, et répète intarissablement à tous les échos le nom chéri du mort. — Il est facile de souligner, dans cette partie de la légende d'Arganthoné la Bithynienne, une réminiscence évidente du mythe d'Hylas le Bithynien[2], qui a précisément pour théâtre les mêmes halliers montagneux des environs de Kios. Suivant l'une des variantes, Hylas se noie dans un fleuve, et les nymphes oréades se lamentent en l'appelant vainement par son nom : exercice inutile, nous dit un Lexicographe, qui a donné naissance à un proverbe : Ὕλλαν καλεῖν, *appeler Hylas, invoquer les absents* : τὸν οὐ παρόντα καὶ μάτην καλεῖν [3].

Évidente est la contamination, l'adaptation d'une légende célèbre à une légende obscure née dans les mêmes lieux. Il est impossible toutefois d'oublier que dans la légende d'Arganthoné une moitié concerne le Strymonien Rhésos, et que la plus illustre des légendes strymoniennes montre Orphée désespéré redemandant Eurydice à tous les échos du fleuve.

Il est donc vraisemblable que la contamination se soit exercée,

1. La vulgate porte : Τέλος δὲ εἶτα καὶ ποταμῷ. etc. La correction a été faite par Rohde (*Rhein. Mus.*, 1894, p. 624). Il est évident qu'εἶτα après τέλος ne peut être qu'une maladresse ; ποταμὸς a été suggéré, soit par le ποταμὸς Ῥῆσος dont le texte venait de parler, soit par les détails des mythes d'Hylas et d'Orphée qui vont être signalés à l'instant même. Du reste, j'ai souligné intentionnellement le passage qui précise le lieu de la scène : il s'agit de la forêt où, au cours d'une chasse, la chasseresse s'est abandonnée à Rhésos ; il ne peut s'agir de l'obscur fleuve troyen où, loin de son amie, le chef thrace a trouvé la mort.

2. Opinion de Knaack, citée par Rempe, p. 17.

3. Roscher, s.v. *Hylas*.

non seulement entre légendes bithyniennes congénères, mais par emprunt à des passages célèbres, impossibles à oublier ou à démarquer, des légendes thraces. Dans cette mesure, nous sommes en droit d'emprunter à la version bithynienne certains traits caractéristiques qui peuvent servir à préciser l'image qu'on essaie de tirer d'une étude minutieuse de la version thrace.

Ce sera le but de notre seconde remarque. Deux points essentiels sont mis en relief dans l'histoire d'Arganthoné. D'abord, Rhésos est un cavalier qui pratique la chasse à courre [1] : c'est pourquoi il demande et obtient d'user de la meute réunie et dressée par la belle chasseresse, qui, elle aussi, est une cavalière. Ensuite, si celle-ci consent à lui permettre d'accompagner ses randonnées, c'est parce qu'il s'est fait valoir auprès d'elle comme un confrère en misanthropie : tous deux comptent comme plaisir essentiel et résultat principal de leur occupation favorite, le sentiment d'une solitude absolue et la certitude — disons mieux, la volonté — de n'être aperçus d'aucune agglomération humaine.

Nous allons retrouver, autrement accentués et précisés, ces deux traits essentiels dans les documents de la variante thrace, que nous devons maintenant aborder.

Cette variante a pour source documentaire, Philostrate nous le dit expressément, les *Chants populaires du Rhodope* [2]. Le récit, très court, mérite d'être cité et traduit en entier [3]. Je justifierai en passant les nuances de sens et les interprétations de détail qu'il m'a convenu d'adopter.

Γιγνώσκειν δὲ χρὴ καὶ τὰ τοῦ Θρακὸς Ῥήσου. Ῥῆσος γὰρ, ὃν ἐν Τροίᾳ [4] Διομήδης ἀπέκτεινε, λέγε-

Il importe de connaître aussi la geste du Thrace Rhésos. Ce Rhésos que, sous les murs de

1. Au sens propre de κυνηγεῖν. Θηρᾶν, que nous allons rencontrer plus loin dans la variante thrace, et ἐθέρευεν qu'on trouve ici, précisent qu'il s'agit d'animaux sauvages. — Sur la chasse à courre de Rhésos, voir Perdrizet, *op. cit.*, p. 19.

2. C'est le titre sous lequel on cite assez souvent un livre d'Auguste Dozon, consul de France à Belgrade, paru en 1878. Il s'appelle en réalité *Chants populaires Bulgares*; mais il est exact que sa documentation provient en grande partie du Rilo et du Despoto Dagh, c'est-à-dire *des Rhodopes*, comme s'expriment les gens du pays. On constate, en feuilletant cet ouvrage, que ni la légende de Rhésos ni aucun autre thème antique ne paraissent avoir été conservés par le folk-lore local.

3. M. Perdrizet, *op. cit.*, p. 21, a reproduit le texte grec dans sa note 1. Il n'en a pas proposé de traduction ; mais il s'en est servi, dans la même page, pour un commentaire où il a fait apercevoir quelques-unes des analogies que je préciserai plus loin par des renvois à des images ou à des dédicaces.

4. Référence obligatoire et aquiescement de pure forme à la tradition homérique. — Sur la question de savoir s'il y a eu, dans l'épopée, confusion entre Diomède le Tydéide et Diomède « le Thrace », voir le début du chapitre III de Rempe, p. 42 et suivantes.

ται οἰκεῖν [1] τὴν Ῥοδόπην, καὶ πολλὰ αὐτοῦ θαυμαστὰ ᾄδουσιν.

Troie, Diomède mit à mort, la légende prétend qu'il a pour résidence le Rhodope, et nombreux sont ses miracles célébrés dans les chants locaux.

Ἱπποτροφεῖν γάρ φασιν αὐτὸν, καὶ ὁπλιτεύειν, καὶ θήρας ἅπτεσθαι· Σημεῖον δὲ εἶναι τοῦ θηρᾶν [4] τὸν ἥρω, τὸ τοὺς σῦς τοὺς ἀγρίους καὶ τὰς δορκάδας καὶ ὅποσα ἐν τῷ ὄρει θήρια φοιτᾶν πρὸς τὸν βωμὸν τοῦ Ῥήσου κατὰ δύο ἢ τρία· θύεσθαι δὲ οὐδενὶ δεσμῷ ξυνεχόμενα, καὶ παρέχειν τῇ μαχαίρᾳ ἑαυτά.

C'est un éleveur de chevaux, raconte-t-on, équipé en soldat [2], fanatique de la chasse à la grosse bête [3]. Le signe qui montre que le Héros est en train de chasser, c'est quand les sangliers, les chevreuils et tout le gibier de la montagne se rassemblent auprès de l'autel de Rhésos par groupes de deux ou trois : on les immole alors sans les attacher, et ils s'offrent d'eux-mêmes au couteau.

Λέγεται δὲ ὁ ἥρως οὗτος καὶ λοιμοῦ ἐρύκειν τοὺς ὅρους [5]. Ἡο-

La légende ajoute que ce héros chasse les épidémies hors

1. Le même auteur insiste avec raison, p. 24, sur la signification historique des présents narratifs du texte : λέγεται (2 fois), φασί, ᾄδουσιν. Il s'agit évidemment d'un *état actuel* du Rhodope, comme le prouve la phrase finale, au présent elle aussi, qui décrit la densité de la population montagnarde et sa dissémination dans des *écarts* : on y sent la précision d'un témoin oculaire. Du reste, le voyageur Philostrate (sur ses voyages, cf. Münscher, *art. cité*, p. 498) prend comme porte-parole un vigneron de la région qui parle, bien entendu, de faits contemporains. C'est ce qui donne toute sa valeur au présent οἰκεῖν : au début du IIIe siècle de notre ère, les paysans rhodopéens croient encore que Rhésos vit et habite, invisible, dans les profondeurs de la forêt.

2. Si Philostrate se pique de précision dans le style, l'emploi du verbe ὁπλιτεύειν, d'usage assez rare et de sens en quelque sorte technique, ne peut se référer qu'à l'équipement. Les ὅπλα sont la lance et le bouclier (cf. Bailly, *Dict.*, s.v.). Il ne peut s'agir de donner ici à Rhésos le titre d'ὁπλίτης = *fantassin*, puisqu'on vient de nous dire qu'il est cavalier par essence (sur ἱπποτρόφος, ἱππόπολος, etc., signifiant en Thrace un *cavalier-né*, cf. *Rev. Ét. anc.*, 1927, p. 370, *Impromptu* n° XV, v. 1).

3. Le verbe ἅπτεσθαι, *s'attacher à*, *se consacrer à*, possède un sens fort : ainsi Platon (*Phèdre*, 64 A) dit que le philosophe professionnel ἅπτεται φιλοσοφίας.

4. La force de ce présent, écho certain des récits recueillis sur place par Philostrate, a été déjà signalée à la note 1 ci-dessus ; une exacte traduction en est essentielle pour l'intelligence du passage : voir ci-après la paraphrase par quoi j'en précise la signification. M. Rempe (p. 23) consacre le faux-sens grave commis par divers prédécesseurs, lorsqu'il traduit : *venatorem eum esse ea re probari, quod....*

5. La vulgate porte ici : λοιμοῦ ἐρυκεῖν τοὺς ὅρους, *écarter la pestilence des frontières*, expression peu claire dont nous entreverrons pourtant plus loin une interprétation très acceptable. Mais la construction usuelle de ἐρύκειν est l'ac-

λυανθρωποτάτη δὲ ἡ Ῥοδόπη, καὶ πολλαὶ περὶ τὸ ἱερὸν αἱ κῶμαι.

des limites de la contrée. Or le Rhodope est très peuplé, et nombreux aux environs du sanctuaire sont les hameaux.

*
* *

Selon la croyance locale, le Héros dont on chante les chasses merveilleuses et le pouvoir prophylactique *est vivant* dans quelque mystérieux recoin [1] de la montagne. Or, les mêmes fidèles savent et publient que ses ossements ont été rapportés et ensevelis dans l'*hérôon* qui lui est consacré à Amphipolis. Il faut donc admettre qu'il est ressuscité.

Mais on rencontre ici une particularité qui n'est pas l'exception, qui est presque la règle, dans tous les récits de résurrection. Le ressuscité, même quand il est officiellement constaté que son corps a cessé d'être au tombeau, n'est plus guère visible, fût-ce pour les plus intimes de ses fidèles. De Rhésos on ignore si le corps saint a quitté le tombeau. Il est au contraire probable que les Amphipolitains, les Pangéens, croient à la fois à deux choses qu'ils n'estiment pas autrement contradictoires : la tombe conserve les ossements ; mais le personnage est réincarné sous les espèces de ce Cavalier Chasseur qui hante les forêts inaccessibles.

A cause de cette invisibilité rituelle, Rhésos, si on le compare avec les autres héros de la côte thrace toute voisine, dont nous parlent également les *Heroïca*, ressemble non pas à Maron, mais à Protésilas. Maron, fils d'Euanthès, éponyme de Maronée, vit sur la colline Ismaros, dont il protège les célèbres vignobles : les vignerons *l'y voient de leurs yeux* (149, 3 : ὁρᾶται τοῖς γεωργοῖς). Au contraire, dans les environs d'Éléonte, en Chersonèse, où s'élève le volumineux tumulus qui lui sert de tombeau [2],

---

cusatif pour l'objet qui menace, et le génitif pour l'objet menacé. Le scoliaste le remarque du reste : ὤφειλεν εἰπεῖν· ἐρύκειν τὸν λοιμὸν τῶν ὅρων. Je me suis demandé si deux légères corrections, d'une lettre chacune, ne seraient pas admissibles — et je pose la question aux savants compétents — : λοιμὸν ἐρύκειν τοῦ ὄρους (λοιμὸν au lieu de λοιμοῦ, τοῦ au lieu de τοὺς). Ainsi serait rétablie la correction grammaticale et la référence à l'ὄρος Ῥοδόπη, déjà plusieurs fois nommé.

1. Par exemple κρυπτὸς ἐν ἄντροις τῆσδ'ὑπαργύρου χθόνος (*Rhésus*, v. 967), si c'est bien de Rhésos qu'il s'agit dans ce passage (sur ce point, voir ci-dessus, p. 107, note 6).

2. On sait que ce célèbre monticule, dominant toute la presqu'île, a été récemment fouillé, et qu'il a été constaté que c'est un site préhistorique, mais non pas un tombeau (*Fouilles du Corps d'occupation français de Constantinople* : I. *le Tumulus dit de Protésilas*, par R. Demangel, 1926 : cf. *Bull. Corr. hell.*, 1922, p. 540).

Protésilas, bien qu'il soit réellement vivant (130, 23 : ζῇ), bien qu'il exécute tranquillement ses exercices dans les sentiers qui lui sont consacrés (131, 31 : ἱεροὶ δρόμοι, ἐν οἷς γυμνάζεται), *reste invisible.*

Les personnages de cette sorte désirent ne rencontrer sur leur route aucun être humain : le téméraire du reste risquerait de devenir aveugle, pour avoir voulu trop voir [1].

C'est cette nuance spéciale de sauvagerie caractéristique que traduisait peut-être déjà, dans la version bithynienne de la geste de Rhésos, une phrase que j'ai soulignée avec intention : le chasseur ne lie connaissance qu'avec ceux qui sont décidés, comme lui, à vivre cachés sous les bois à l'écart du reste de l'humanité. Lors donc qu'il se manifeste, ce n'est plus jamais par une présence réelle, ce ne peut être que par des signes.

Le signe de Rhésos (et il est curieux de constater que Philostrate emploie le mot), c'est quand on s'aperçoit que les bêtes sauvages accourent en foule sans motif apparent, et se réunissent spontanément en groupe au voisinage des autels agrestes [2] : devenues inoffensives et sans défense, *domptées par quelque présence invisible*, elles se laissent capturer et égorger. On doit supposer que c'est le Héros lui-même qui parcourt au galop la forêt, dans une poursuite clandestine et solitaire dont la preuve matérielle est l'épouvante, la fuite éperdue du gibier. Il se révèle par la panique qu'il inspire aux animaux. A moins que cette course au sacrifice soit la marque qu'il paralyse leurs instincts, émousse leur défense, en somme qu'il les envoûte et les envoie

---

1. Sur tout ce passage, et notamment sur les modalités et les restrictions du phénomène de l'apparition (φάσμα) par l'intermédiaire d'un signe ou bien par l'intervention d'un personnage spécialement qualifié ou de caractère sacré, on consultera avec fruit Erwin Röhde, *Psyche*, 10e édit., 1925 ; en particulier t. II, p. 350-351, note 3. Voir aussi Jean Tolstoï, *AR*, 1927², p. 203.

2. Le texte porte βωμόν au singulier. Cela suffit pour qu'on puisse déclarer que le héros était l'objet d'un culte, mais ne suffit pas pour qu'on s'inscrive en faux contre une affirmation de Cicéron (*De nat. deorum*, III, 18) *qu'il n'existe nulle part un culte de Rhésos*. Il peut être exact que Rhésos n'ait pas eu de culte *à son nom*, mais qu'il ait été honoré sous un vocable de sens général, traduit ou non, tel que κύριος ἥρως. En tout cas, nous savons au moins une circonstance où on lui offrait les victimes dont parle notre texte. C'est lorsque, cavalier expert des détours de la montagne, il protégeait les voyageurs sur les sentiers qui, par les crêtes du Rhodope, aboutissent au cœur de la Thrace : « Faisons-lui des sacrifices, continue le vigneron de Philostrate (*Heroïca*, 132), quand nous voyagerons à travers le Rhodope et la Thrace — Θύοιμεν αὐτῷ διὰ Ῥοδόπης τε καὶ Θρᾴκης πορευόμενοι ».

Cette particularité d'un culte qui s'exerce pendant les étapes d'un voyage n'exige pas, et même interdit presque un autel unique. C'est pourquoi le pluriel m'a paru aussi exact et plus vraisemblable ; plus conforme aussi à des images plastiques dont nous nous occuperons plus loin.

à l'autel, victimes obéissantes et comme apprivoisées. Dans ce cas, la légende lui prêterait un pouvoir de charmeur qui rappellerait celui d'Orphée, son compatriote et son cousin germain [1]. Mais les miracles qu'il opère sont moins invraisemblables, car il ne fait pas *marcher les arbres*, et il ne séduit que le gibier ordinaire des halliers du Rhodope, sangliers ou daims, et non point les tigres, qui jamais ne s'y sont trouvés [2].

Chasseur qui terrorise ou qui dompte, Rhésos est aussi, sinon un guérisseur, du moins un protecteur. Du massif montagneux où il règne invisible, il écarte les influences pestilentielles. A bien réfléchir, il est difficile de supposer qu'il s'agisse de la peste proprement dite, maladie rare, peu redoutable pour une population non agglomérée, vivant au grand air et dans les altitudes. Les épidémies plus usuelles n'ont guère de prise non plus sur des gens dispersés. Or, Philostrate termine justement en notant chez eux, en même temps que leur nombre, leur habitude — conforme à tout ce que nous connaissons des Thraces — de vivre κατὰ κώμας, c'est-à-dire par petits groupes isolés [3]. Il ne convient guère, non plus, de penser à des épizooties, car il n'est pas assuré, ni même probable, que les troupeaux aient été fréquents dans le Rhodope, région abrupte, coupée de fourrés impénétrables, dépourvue de routes et de sentiers [4].

---

1. *Rhésus*, v. 941 : Ὀρφεὺς αὐτανέψιος. Maass, *Orpheus*, p. 67.

2. Cf. dans *Rev. Ét. anc.*, 1912, p. 155-158, à propos de la chasse au lion, mes précisions sur la faune balkanique dans l'antiquité. Il convient d'y ajouter l'indication suivante :

On a fait état, bien a tort (Schliemann, *Ilios*, p. 111-112), d'un texte d'Élien (*Hist. Anim.*, III, 21) qui aurait, au IIIe siècle de notre ère, signalé des lions et des ours dans le Pangée. Lecture faite du passage, on constate qu'il s'agit de la fable de l'ourse qui dépose ses petits dans la tanière du lion. Élien déclare l'avoir empruntée à Eudémos, littérateur par ailleurs inconnu, peut-être hellénistique (Pauly-Wissowa, *s.v.*, p. 901). Pour la date, pour le lieu, pour les animaux, ce prétendu témoignage est donc sans valeur.

3. Sur la manie durable et spécifique des Thraces, d'habiter κατὰ κώμας, j'ai réuni l'essentiel dans *Rev. arch.*, 1926², p. 141 en note. En cet endroit, mes remarques s'appliquent aux Besses de Bessapara, qui desservent sur les pentes septentrionales du Rhodope le sanctuaire du Cavalier à Batkoun. Elles conservent la même valeur pour les populations de cette tribu qui, sur le versant égéen de la montagne, honoraient les autels agrestes du chasseur Rhésos. Ce sont celles au sujet desquelles M. Perdrizet a écrit (*Bull. Corr. hell.*, 1894, p. 436, § 3) : « les emplacements habitables ne sont pas nombreux dans ce district de montagne, et on doit admettre que les rares villages qu'on y voit encore aujourd'hui, existaient déjà tous à l'époque où l'occupaient les Bisaltes ».

4. La carte de Danef (au 420.000e ; Plovdiv, 1898) ne portait aucune passe dans l'inextricable Rhodope. Sa réédition (au 500.000e ; Wien, 1924) indique bien deux passages à travers les crêtes à l'E. du Nestos, et même elle les marque comme de véritables routes. Pour qui connaît la sauvagerie et l'escarpement de toute cette région, la question se pose de savoir s'il s'agit de chemins straté-

Je songerais plutôt aux miasmes marécageux que dégagent, aux pieds du Rhodope et du Pangée, tant d'eaux stagnantes dans les basses vallées du Strymon et du Nestos. Mais ces germes de fièvre ne sauraient incommoder, tout au plus, que ceux des montagnards qui vivent sur les derniers contreforts, aux limites de la plaine. Nous avons vu justement que le texte paraît bien faire allusion à ces limites des basses terres, les plus fertiles en blé, en vin, en huile, en pâturages, et, par conséquent, en population. Il faudrait alors comprendre que Rhésos, aux frontières de la montagne sacrée [1], empêche de parvenir et de se répandre la pestilence des marais côtiers : λοιμός.

Par une coïncidence qui vaut une preuve, ce même mot λοιμὸς apparaît dans un texte oraculaire provenant d'Énos, localité côtière non éloignée d'Amphipolis et, comme elle, soumise aux influences paludéennes. J'ai jadis étudié ce texte, et montré qu'on doit en rapprocher une image du Cavalier attribuée aux mêmes lieux. Le Héros, *fétiche prophylactique* [2], y est invoqué dans une pièce de vers où il porte les épithètes de δεσπότης et d'ἄναξ.

Ces deux épithètes font partie de la liste où j'ai noté plus haut les mots grecs qui seraient susceptibles de fournir pour le thrace hypothétique ῥῆσος un équivalent et une traduction. Le moment est venu d'examiner pour quels mots de cette liste les dédicaces indigènes au Dieu Chasseur présentent des exemples favorables à ma thèse.

*
* *

I. — Ἄναξ ne se rencontre jusqu'à présent, dans l'épigraphie locale, que sur le seul texte énien auquel je viens de faire allusion. Des distiques y invoquent le Cavalier, sous la forme de Ἥρως προπυλαῖος : τὸν πρὸ πύλαις ἥρωα [3]. Un vers le salue du titre d'ἄναξ conjugué avec le titre de δεσπότης, c'est-à-dire accole à une

giques créés pendant ou après la guerre européenne, ou bien de l'indication prématurée de projets ou de désirs bulgares qui ont peu de chances d'être réalisés aussi longtemps que les Grecs posséderont les pentes méridionales du massif.

1. Sur la malaria, dans les marais du lac Takhino, à 10 km. au N. d'Amphipolis, voir *Bull. Corr. hell.*, 1894, p. 430, § 3.

2. *Rev. Ét. anc.*, 1912, p. 386-390. — Aux monuments cités dans ces pages, j'ajouterais aujourd'hui un relief macédonien provenant de Deuriopos. Il représente les Dioscures et invoque Asclépios, c'est-à-dire considère le dieu à la fois comme un cavalier et comme un guérisseur : ἐλπίδας εὖ φορέων Ἀσκληπιον ἰητῆρα θήκατο τῷδε οἴκῳ νουσῶν ἀλεξητῆρα (Dimitsas, *Macéd.*, n° 257 ; les trois premiers mots d'après une heureuse correction de *SEG*, II, 437, qui explique qu'ils sont une périphrase pour dire Ἐλπιδηφόρος).

3. Cf. Weinreich, *Heros propylaeos*, dans *Ath. Mitth.*, 1913, p. 62-72 ; notre texte y est reproduit p. 62, et analysé p. 64-65.

épithète héroïque une autre épithète ordinairement réservée aux dieux [1] :

Ζώγρει, δέσποτ' ἄναξ, τὸν σὸν ναετῆρα. . . .

J'ai fait remarquer [2] qu'il s'agit en cet endroit du Chasseur thrace assimilé à Apollon, c'est-à-dire du Héros (ἄναξ) promu l'égal d'une grande divinité (δεσπότης). Il est invoqué comme ἀλεξίκακος, c'est-à-dire comme revêtu d'un pouvoir prophylactique analogue à celui que nous venons de reconnaître, à la suite de Philostrate, au Rhésos Pangéen. Il exerce ce pouvoir — et Rhésos sans doute l'exerce comme lui —, sur les habitations villageoises : πρὸ δόμοισι, et dans les carrefours campagnards : ἐν τριόδοισιν.

A cet unique document épigraphique s'ajoute le poids non négligeable d'une conjecture linguistique que M. P. Kretschmer déclare sagace [3]. Dans un article que j'ai déjà eu l'occasion de citer [4], M. F. Müller rattache, non pas à la racine ϝραγ- (de ῥήγνυμι), mais à la racine indog. *rēg-* (thrace **rez-*), c'est-à-dire à la racine même de Ῥῆσος, la série de doublets onomastiques que voici (les trois premiers sont par lui cités d'après Fick-Bechtel, *Personennamen*, p. 7, 60, 124, 247 ; il y ajoute les deux derniers) :

Ῥηξίβιος ⟷ Ἀναξίβιος
Ῥηξήνωρ ⟷ Ἀναξήνωρ
Ῥηξίμαχος ⟷ Ἀναξίμαχος
Ῥηξίνοος ⟷ Ἀναξίνοος
Ῥηξίφρων ⟷ Ἀναξιμένης

D'où l'identité thr. ῥῆσος = gr. ἄναξ [5].

C'est l'une de celles que j'avais indiquées en commençant.

---

1. Le coryphée interpellant Hippolyte (Euripide, *Hippol.*, v. 88) établit cette distinction :

Ἄναξ ! — θεοὺς γὰρ δεσπότας καλεῖν χρεών.

et Xénophon l'explique (*Anab.*, III, 2, 13) : οὐδένα γὰρ ἄνθρωπον δεσπότην, ἀλλὰ τοὺς θεούς, προσκυνεῖτε. — Cf. Rohde, *Psyche*, 10e édit., II, p. 124.

2. *Rev. Ét. anc.*, 1912, p. 389-390 ; cf. Weinreich, *op. cit.*, p. 66.

3. *Glotta*, XI, 1921, p. 249.

4. Ci-dessus, p. 111, note 1.

5. Je me bornerai à faire remarquer, à propos du deuxième nom, que si l'épithète ῥηξήνωρ, qu'Homère et Hésiode accolent au nom d'Achille, peut à la rigueur équivaloir à ἀναξήνωρ, il est un passage de l'*Odyssée* (Ξ, 216-217) où, quand Ulysse raconte à Eumée ses prétendues aventures de Crétois *qui ne songe qu'à la guerre*, on a peine à comprendre que ῥηξήνωρ ne veuille pas dire *un briseur d'hommes* :

Ἦ μὲν δὴ θάρσος μοι Ἄρης τ' ἔδοσαν καὶ Ἀθήνη,
Καὶ ῥηξηνορίην.

M. F. Müller, qui cite l'explication d'Hésychius : ῥηξήνορα· πολεμιστὴν πρακτικόν, la repousse en disant qu'on ne trouve nulle part l'expression ἀνέρας ῥηγνύναι. Je ne sais si cette réponse est, à elle seule, péremptoire.

II. — Δεσπότης est le titre du Cavalier sur trois plaques votives thraces [1], en outre de l'exemple précédent.

III. — Κύριος fournit une statistique plus imposante. Dans 22 cas, l'épithète appartient au Dieu Chasseur. Mais 7 d'entre eux sont, de beaucoup, les plus intéressants, parce qu'ils ne s'appliquent, sous la figure du Cavalier, à aucune des nombreuses divinités auxquelles les Thraces hellénisés, suivant l'exemple général des pays grecs et spécialement anatoliens [2], donnaient la qualification de κύριος. Car ces textes laissent dans un vague intentionnel la personnalité du dieu, dénommé seulement ἥρως [3] ou θεός [4].

Dans les autres cas, c'est toujours dans les sanctuaires d'Asclépios, dieu guérisseur [5], et c'est presque toujours sous le nom de ce dieu [6], que le κύριος ἥρως est invoqué. *Il est essentiel de remarquer que tous les reliefs qui portent la dédicace* κυρίῳ ἥρωι, *sans rien de plus, proviennent uniquement des sanctuaires du Chasseur actuellement connus sur la face N. du Rhodope, c'est-à-dire dans la région immédiatement connexe à celle où mène une chasse invisible le Héros Rhésos.*

En ce sens donc, et dans ces limites, on est fondé à soutenir que la possibilité de cette équivalence, de cette traduction : κύριος ἥρως = ῥῆσος ἥρως, est heureusement corroborée par les inscriptions actuellement connues. Mais elle correspond d'autant moins à une certitude que les exemples de κύριος accolé à ἥρως paraissent bien rares, lorsqu'on les confronte avec l'emploi fréquent de κύριος comme épithète de tant d'autres dieux. Si, en pareille matière, la statistique peut prouver quelque chose, on

---

1. Références dans *Rev. Ét. anc.*, 1912, p. 389, note 2. — Le texte *Izvestia Mouzei*, p. 150, a été depuis lors reproduit et amélioré à la fig. 5, p. 9, de l'*Izvestia Soc. arch.*, 1920 ; il est passé de là dans l'*Année épigr.*, 1921, n° 55.

2. Sur κύριος, terme technique de la langue religieuse hellénistique, appliqué aux divinités les plus diverses, voir les copieux renseignements fournis par M. Ch. Picard, *Éphèse et Claros*, p. 361.

3. Six dédicaces : Dumont-Homolle, p. 329, n° 24 (sanctuaire de Batkoun) ; p. 332 et 335, n°s 32 et 39 (sanctuaire de Philippopolis) ; Kalinka, *op. cit.*, n° 202 (sanctuaire du Rilo) ; *Bull. Com. tr. hist.*, 1894, pl. 20, 2 (provenance inconnue, peut-être sanctuaire de Philippopolis) ; *Sbornik*, 1900, p. 20, n° 32 (sanctuaire du Rilo).

4. *Docum. d'arch. thrace*, I, n° 86 = *Rev. Ét. anc.*, 1912, p. 240, fig. 4 (sanctuaire d'Izvor, près de Philippopolis).

5. Quinze exemples, à Izvor ou à Glava Panéga.

6. Trois fois il est dit Apollon (*Sbornik*, 1900, p. 13, n° 16 ; 1894, p. 75, n° 1 ; *Arch.-Epigr. Mitth.*, 1894, p. 219, n° 122) ; une fois (?) Héraclès (Dimitsas, *Macéd.*, 1064 : la lecture κυρίῳ ἥρωι Ἡρακλ... se complète aussi bien par le nom du dieu que par un nom théophore d'individu ; d'où il suit que ce texte peut aussi bien être un huitième exemple de la formule κυρίῳ ἥρωι).

doit noter qu'en Thrace, au moment présent, seize autres divinités mâles ou femelles partagent avec le Héros Chasseur la qualification de κύριος. Ce dernier, sous son vocable en quelque sorte anonyme de ἥρως, n'a pour soi qu'un douzième à peine des références : 7 sur 86. Il est vrai que cette proportion est encore supérieure à toutes les autres [1], sauf en ce qui concerne Zeus et Héra. Car pour Asclépios et les Nymphes, en apparence plus souvent nommés, leurs rapports avec le Cavalier sont tels, que les proportions se trouvent renversées en faveur de ce dernier [2].

IV. — Βασιλεὺς n'existe pas sur les dédicaces au Cavalier ; même le titre de βασίλισσα pour sa parèdre Bendis-Artémis [3] demeure fort douteux.

Si *Rex*, équivalent latin de βασιλεὺς, et, pourrait-on dire, de Ῥῆσος [4], était une épithète assurée sur une plaque du Dieu Chasseur, il est clair que cet exemple, même unique, aurait une singulière valeur démonstrative. Or cet exemple unique pourrait exister, et il est connu depuis peu. Il provient justement de Philippes, c'est-à-dire d'une région voisine d'Amphipolis par la topographie aussi bien que par les mœurs.

Un *ex voto* rupestre porte, au-dessous de l'image d'un Cavalier, la dédicace : *Deo Magno Re[g]e P. Rufrius Proculus ex imperio* [5]. Malheureusement, le mot essentiel demeure incomplet, par une infortune habituelle en épigraphie. L'image laisse lire RE///E ; mais c'est un dessin au trait qui n'a d'autre valeur documentaire que la lecture de celui qui l'a inspiré ou exécuté. M. Ch. Picard, pour sa part [6], a lu RF///E, ce qui augmente nos doutes. Il regrette qu'il soit impossible de lire *Reso*, qui lui semblerait la clé du problème. Mais je ne partage pas ses regrets, d'abord parce que je ne m'attends pas à rencontrer écrit le nom réel d'une divinité rituellement innommée, ensuite parce que le Cavalier de cette image n'a aucun des caractères qui convien-

1. En voici le détail : Aphrodite 3, Apollon 3, Artémis 5, Asclépios 28, Cybèle 1, Darzalas 1, Dionysos 1, Hadès 1, Hélios 2, Héra 9, Héraclès 3, Hermès 1, Nymphes 8, Sabazios 1, Zbelsourdos 1, Zeus 11.

2. Pour Asclépios, 23 fois sur 28 il est assimilé au Héros ; pour les Nymphes, 5 fois sur 8 leur nom est gravé sur une image du Héros.

3. « *Basilissa* est peut-être l'épithète thrace de Bendis ; cf. P. Foucart, *Mélanges Perrot*, p. 95, n° 4 », dit M. Ch. Picard (*Les dieux de la colonie de Philippes*, note 7 de la p. 44, p. 45 du tirage à part de *Revue de l'hist. des religions*, 1922).

4. *Ibid.*, p. 32-33, où M. Ch. Picard résume et adopte la documentation de M. Perdrizet.

5. *Ibid.*, p. 30-33, planche IV, L.

6. *Ibid.*, note 1 de la p. 32.

draient au Rhésos légendaire à qui pourtant M. Ch. Picard se réfère [1]. Il n'est point chasseur, parce que le chien (douteux) qu'on aperçoit peut-être sous sa monture va vers son maître, et non pas vers aucun gibier [2] ; parce que le prétendu faucon, qu'il pourrait à la rigueur tenir sur son poing droit [3], n'est vraisemblable que comme emblème *égyptien* d'une divinité que les disques figurés autour d'elle nous invitent également à chercher en Egypte [4]. C'est aussi dans la nomenclature égyptienne qu'il conviendrait, selon moi, de chercher le nom ou le surnom du dieu.

Car ce nom, même s'il commence bien par RE [5], ne doit pas pouvoir se lire *Rege*, à l'ablatif. La faute est de toute manière invraisemblable, quelle que soit l'explication qu'on en veuille tenter : — ensemble de la dédicace construit à l'ablatif au lieu du datif, — déclinaison fautive du datif par un E au lieu de I, — erreur graphique ou inattention du graveur [6]. On doit admettre que le dernier mot est, comme toute la phrase, au datif ; et il y a un datif régulier en E (pour AE, graphie des plus usuelles partout, même à Philippes [7]) : c'est celui d'un mot dont le nominatif serait en AS ou A. Comme il n'y a pas d'exemple que Ῥῆσος ait été écrit Ῥήσας, ce qui aurait fourni une forme latine *Resa* (datif *Resae* = *Rese*), je renonce à indiquer à M. Ch. Picard ce détour par lequel il pourrait revenir à la lecture du nom *Resus* dont j'ai parlé dans les lignes qui précèdent. Selon moi,

---

1. *Ibid.*, p. 33. L'idée que Rhésos « héros guérisseur, pouvait envoyer des songes » (explication de *ex imperio*), paraîtra peut-être douteuse si, se reportant à ce que j'ai dit plus haut de son pouvoir prophylactique, on songe à ce que ce don surnaturel avait à la fois de restreint dans son objet et de collectif dans son application.

2. M. Picard y voit « un loup ou un sanglier qui s'élance sous les pattes d'avant de la bête cabrée ». Selon le dessin, l'hypothèse du sanglier me paraît exclue. Mais la tête n'est pas visible : peut-être ne faut-il pas la chercher du côté où elle semble le mieux s'adapter ; et alors nous reviendrions au type traditionnel du chien courant.

3. *Ibid.*, p. 30-31. Je ne prends point parti en face de cette suggestion. En Égypte, l'Horus des soldats a une tête de faucon (Perdrizet, *Negotium*, etc., p. 9) ; le dieu Héron tend à bout de bras une coupe plate (Lefebvre, type 1 et planche I, p. 239-240, dans *Annales du Serv. des antiq. de l'Égypte*, 1920 ; Daressy, *Ibid.*, 1921, p. 7, monnaie de Trajan).

4. Le dieu Héron a sur la tête un disque (Lefebvre, type 5, p. 241).

5. Puis-je signaler, sans y insister, que le dieu Héron, d'Égypte, a peut-être été confondu avec *Ré*-Apollon ? (Lefebvre, *Ibid.*, p. 248).

6. Aucune de ces fautes, à ma connaissance, ne peut se relever dans ce que nous possédons actuellement comme textes en latin vulgaire provenant de Thrace. Elles seraient encore plus improbables dans le parler local de Philippes, colonie romaine. Elles sont très rares dans l'ensemble de l'épigraphie latine : je n'ai trouvé dans les *Vulgärlateinische Inschriften* de Ern. Diehl qu'un exemple vraiment comparable (n° 750, à Brescia : *Inside* (= *Isidi*) *sacrum*).

7. *Lunae* écrit *Lune* sur un rocher voisin (Ch. Picard, p. 77).

il faut chercher un nom latinisé en *-as*, et vraisemblablement on le trouvera hors de Thrace.

Car l'épithète accolée à ce nom, *deus magnus*, n'est *jamais* une épithète du Héros Thrace. Les deux seuls cas où l'on trouve θεὸς μέγας appliqué à une divinité à cheval se réfèrent, l'un à un Cavalier d'importation, honoré dans une cité maritime de l'Euxin [1], l'autre — coïncidence curieuse — au dieu égyptien qui se rapproche le plus du cavalier Thrace [2].

Rayons donc de nos espoirs celui d'avoir trouvé le monument qui fournirait la double certitude de ῥῆσος = *rex* et de Ῥῆσος = Dieu Chasseur. Reste un faisceau d'arguments et de vraisemblances que nous avons constitué par nos remarques précédentes. En aucun cas nous n'avons atteint l'évidence, c'est donc ailleurs que dans l'épigraphie qu'il convient de la chercher.

Nous allons la rencontrer, si je ne m'abuse, dans l'imagerie.

* * *

Quand Philostrate le Lemnien, au début du IIIe siècle, a parcouru le Pangée à la suite de l'Empereur Caracalla, il a vraisemblablement visité le sanctuaire de Rhésos, dont il parle dans le récit que j'ai reproduit et traduit plus haut. Mais il ne décrit pas ce sanctuaire ; on ne l'a pas retrouvé ; tout ce qu'on en saurait dire d'après le contexte, c'est qu'il n'était sans doute pas situé sur un sommet perdu ni dans un recoin solitaire. Il s'élevait au centre d'un groupe de châlets de montagne, et ce seul renseignement devra guider un jour les fouilleurs qui entreprendraient de le rechercher.

Pour l'autel agreste du dieu, il est plus aisé de l'imaginer. Il semble que ce soit lui-même qui est représenté sur la curieuse stèle pangéenne décrite et reproduite ci-dessous [3] au n° 5. Il est

1. A *Odessos* : θεὸς μέγας Δερζελάτης (Kalinka, *op. cit.*, n° 114) ; variantes Δαρζαλίτης (Rostovtzev, *Mélanges Bobrinskoï*, 1911, p. 138, note 1, qui voit en ce mot un ethnique), Δάρζαλας κύριος (Filov, *Art ant.*, fig. 27). Les deux formules rappellent le θεὸς μέγας ΚΥΡΣΑ qui apparaît sur certaines monnaies de la ville, coiffé du *modius* (Pick, *Jahrbuch*, XIII, p. 157). Je signale que l'une des lectures de cette titulature énigmatique est θεὸς μέγας κύρ(ιος) Σά(ραπις).

2. Le dieu *Heron*, cavalier « cru jadis d'origine thrace, cru maintenant autochthone » (R.P. Mouterde, *Mélanges de Beyrouth*, XI6, 1926, p. 319 : *dieux cavaliers de la région d'Alep*, avec la bibliographie antérieure). Plusieurs exemples : Lefebvre, *op. cit.*, pl. I ; *Tebtunis Papyri*, II, n° 98, l. 60 : Ἥρωνι θεῷ μεγάλῳ ; — *Archiv für Papyrusforschung*, 1909, p. 156, n° 8 : Ἥρωι μεγάλωι καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς.

3. Je prie une fois pour toutes qu'on veuille bien se reporter aux figures de la planche qui termine mon étude, ainsi qu'à la description minutieuse que j'y

posé sur un tertre, dans une clairière de la forêt, figurée par un arbre, peut-être un chêne-vert. La présence invisible du dieu y est marquée par le symbole du serpent[1] ; la démarche et l'adoration des fidèles y est constatée par leur dédicace.

Les *ex voto* du temple, s'ils reproduisaient les traits de Rhésos sous le costume et dans les occupations du Dieu Chasseur, devaient ressembler singulièrement à ceux qu'on offrait à la même époque dans les sanctuaires thraces consacrés à cette divinité. Par bonheur nous connaissons plusieurs de ces temples agrestes qui vers le IIIe siècle furent particulièrement florissants. On les a retrouvés sur les pentes septentrionales de l'*Hémus* : à Glava Panéga, à Lieublen, à Devna (*Marcianopolis*). Si quelque voyageur à l'époque, si Philostrate même était entré dans l'un de ces lieux du culte indigène, voici les images qu'il y aurait vues :

Un jeune cavalier imberbe, en uniforme militaire et en armes : manteau au vent, justaucorps, bottes, éperons (nos 1, 2, 4), selle et harnais (no 2) ; bouclier passé dans le bras gauche (nos 1, 2, 3, 4) ; lance brandie par la main droite (nos 2, 3, 4). En somme, un soldat : non pas un *hoplite* grec, mais un homme d'armes d'une région où tout le monde vit à cheval et où les variations de la température imposent un costume spécial.

Ce cavalier est accompagné d'un chien (nos 2, 4, 6), voire même d'une meute (no 1). Il chasse le chevreuil (no 1) ou le sanglier (nos 2, 4, 6) ; mais il n'effraie pas toujours les animaux qu'il poursuit. Les uns, étendus, le regardent passer d'un œil tranquille, indifférent, peut-être amical (no 3) ; les autres trottinent sans hâte devant lui et, oublieux de leurs instincts, forment une troupe et se rendent, *par groupe de trois*, à l'autel où un autre animal déjà agenouillé attend placidement le couteau du sacrificateur (no 4).

N'ai-je pas rappelé, en renvoyant à cinq reliefs soigneusement choisis, tous les détails qui dans le texte de Philostrate composent le portrait de Rhésos? Relisons la traduction que j'en ai donnée tout à l'heure. Les traits caractéristiques s'y retrouvent tous sans exception : aussi bien la lance et le bouclier que l'autel

---

donne de chaque image. Ce qui me permet, ici, de me borner à procéder par grands traits ou par des allusions que mon texte justifie plus loin.

1. Le texte capital sur ce point est dans Plutarque (*Cléom.*, 39) : οἱ παλαιοὶ μάλιστα τῶν ζώων τὸν δράκοντα τοῖς ἥρωσι συνωκείωσαν. Les héros chthoniens se manifestent sous forme de serpents : Trophonios, Erechthée, Kykreus (Rohde, *Psyche*, Ire, p. 10, note 2 ; p. 142, note 3 ; p. 196, note 2). En ce sens on pourrait dire que le serpent de notre stèle représente Rhésos lui-même, *qu'on ne pouvait ni devait voir sous son aspect de chasseur* (ci-dessus, p. 10).

agreste auprès de la source (n° 1) ou dans la forêt (nos 2, 4, 5) aussi bien que la vie cachée dans les profondeurs de l'impénétrable maquis (n° 3). Il n'est pas jusqu'au miracle des animaux transformés en victimes volontaires, et à leur groupement par triade, qui ne se trouve aussi reproduit avec exactitude (n° 4).

A tel point qu'en somme, on ne sait plus guère décider si le texte de Philostrate est la description des reliefs, ou si les reliefs sont l'illustration du récit de Philostrate. Peut-on exiger une plus parfaite conformité ? Et si on objectait qu'après tout rien ne prouve que dans le Pangée même les images du Héros aient été identiques à celles qui se vendaient aux adorateurs locaux sur les confins de la Mésie, il suffirait de renvoyer à la plaque que je donne sous le n° 6, et aux stèles que j'y décris en outre, pour constater, dès à présent et avant toutes fouilles, que le Pangée romano-barbare possédait lui aussi des représentations analogues à celles qui ont fondé ma démonstration.

Mais que la légende populaire de Rhésos ait inspiré les sculpteurs dans leur fabrication des *ex voto* au Cavalier ; — ou bien au contraire que ce soit la représentation traditionnelle du dieu qui ait en quelque sorte imposé au folk-lore pangéen les détails de la vie mythique de Rhésos, c'est une controverse dans laquelle je ne veux pas entrer, parce que nous manquons d'éléments pour la résoudre. Un fait existe et suffit : il y a certaines plaques du Dieu Chasseur qui constituent une illustration intégrale de la légende de Rhésos ; il y a une légende de Rhésos qui semble la description littéraire de certaines plaques du Dieu Chasseur. Que, dans certains lieux et dans certaines circonstances, des monuments du culte du Héros aient pu devenir des *ex voto* à Rhésos, c'est désormais, je crois, une probabilité incontestable. Que l'identification totale ou partielle ait été facilitée par le titre de *roi* contenu dans le nom de Rhésos, et par l'habitude qu'on avait de décorer le Cavalier Thrace de divers titres le qualifiant tous de *seigneur*, c'est aussi, si je ne m'abuse, une possibilité acceptable.

On constate, entre le roi Rhésos et le Dieu Cavalier, une communauté sculpturale et épigraphique qui permet de conclure à une partielle identité, et de soupçonner que ῥῆσος, avec ou sans majuscule, était l'une des épithètes rituelles ou l'un des noms secrets du Héros National Thrace. Bien entendu, à la base de ce rapprochement, et comme support de toute la démonstration, il y a ce postulat que le Chasseur, figuré et nommé sur une si longue série de reliefs, est un dieu du pays.

*
* *

La portée du présent article serait considérablement diminuée s'il était prouvé que le prétendu Chasseur Thrace n'a jamais pu être ni le roi Rhésos, ni aucune divinité indigène. Du même coup deviendraient caduques les remarques et les essais de classification que j'ai souvent essayé de faire (et tant d'autres avant ou après moi) sur les monuments cultuels de ce Dieu Cavalier.

Cette mésaventure nous arriverait fatalement s'il fallait adopter les récentes conclusions proposées par M. le Dr Arpad Buday. Je ne suis pas sûr que ce savant connaisse tous les monuments du Dieu Chasseur, ni tous les travaux auxquels a donné lieu cette représentation encore mal expliquée. Ni son classement, ni ses références ne donnent l'impression qu'il ait tout examiné et tout lu. Son mémoire sur *le problème du prétendu Cavalier thrace* soutient [1] la thèse *dass der auf dem bezüglichen Denkmälern befindliche Reiter nicht die Gottheit selbst ist, sondern der Glaubige der das Denkmal stiftet.*

L'opinion que le cavalier ne représente pas le dieu, mais le dédicant, est originale dans tous les sens du mot.

Ce n'est pas ici le lieu de la discuter en détail. Mais j'aurai suffisamment défendu la présente étude et tous les travaux antérieurs si je puis montrer que cette opinion est peu probable. — Or il est clair que pareille interprétation ne serait valable que si elle pouvait s'appliquer à l'universalité des images. Sur celles qui sont anépigraphes, on pourra toujours discuter, bien que la preuve doive déjà être malaisée quand sur la même plaque on trouvera le Cavalier et des déesses incontestées, comme Hygie, Aphrodite, Artémis, les Nymphes. Mais quand l'épigraphie viendra à la rescousse, et que l'inscription (dédicace ou épitaphe) indiquera plusieurs dédicants ou bénéficiaires conjoints, ou encore quand elle nommera comme donatrice une femme, comment expliquera-t-on, alors, que l'image montre toujours un cavalier unique, — et masculin ? —

Cette seule objection suffit, me semble-t-il, à ruiner un édifice qui a peut-être plus de façade que d'aménagement, et plus d'imprévu que de solidité.

1. Publié dans les *Travaux* (*Dolgozatok*) *de l'Institut archéologique de l'Université François-Joseph à Szeged* (*Hongrie*), revue dont M. Buday est le directeur : tome II (1926), p. 1-55, avec 44 fig. (résumé en allemand aux p. 56-71), contenant la première partie, seule en cause ici (*Monuments avec un Cavalier unique*); tome IV (1928), p. 1-88, avec 54 fig. (résumé en allemand aux p. 89-147), contenant la seconde partie (*Monuments avec deux Cavaliers*).

2. Dans une annexe à la première partie, insérée dans le tome III (1927), p. 130-132 (résumé en allemand p. 140).

Choix de monuments relatifs au culte du Héros Chasseur.
1 à 4. Ex voto de sanctuaires thraco-mésiens.
5 et 6. Reliefs provenant de la région de Pangée.
Les dessins sont calqués sur les figures des publications où les monuments ont paru. Une explication détaillée en est fournie dans les pages qui suivent.

DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DES FIGURES

I. *Izvestia Mouzei*, 1907, n° 68, p. 71; fig. 42, p. 48. — *Sanctuaire de Glava Panéga*[1].

Plaque de marbre : $0^m35 \times 0^m29 \times 0^m04$. Cavalier galopant vers la droite sur un cheval cabré; chlamyde flottante, justaucorps, pantalon collant, bottes à éperons, la main g. tenant un bouclier derrière la tête du cheval, la dr. portant par les pattes d'arrière une biche morte dont deux lévriers mordillent le museau et les pattes. Entre les chiens, pot pansu à collerette laissant couler un flot d'eau[2] vers un autel carré surmonté d'une grosse flamme et sculpté, faute de place, sous le sabot d'avant du cheval.

Inscription, sans doute de la fin du I^er^ siècle après J.-C. (gentilice *Claudius*), nommant un soldat romain, *beneficiarius* : Κλαύδις Μάξιμος βφ εὐχαριστήριν. Au fronton : κόπην κοιρίω θεῶ ἐπιπίο (= κύριος θεὸς ἐφίππιος, avec un iotacisme, un macédonisme et une faute d'orthographe). Κόπην dépend de ἀνέθηκεν sous-entendu. Ce mot, qui signifie *taille*, *entaille* (*Thesaurus* : *sectio*, *incisio*) est peut-être un terme technique d'atelier pour dire un *relief* : littérairement ou épigraphiquement, il semble inconnu en ce sens; il appartient sans doute aux dialectes grecs d'Anatolie ou de Syrie, patries ordinaires[3] des *lapicides* de la Thrace romaine. Ἐφίππιος, *chevalin*, pour ἔφιππος, *cavalier*, est aussi une sorte d'ἅπαξ inventé par des gens qui savent mal le grec. Ce texte curieux prouve que les Thraces donnaient déjà à leur Héros Chasseur le titre que nous lui donnons souvent nous-mêmes, de Dieu Cavalier[4]. — Cf. *IGR*, I, 1407.

2. *Ibid.*, p. 115, n° 164 *a*, fig. 93; nouvelle lecture de l'inscription dans *Izvestia Soc. arch.*, VII, 1920, p. 2, n° 1.

Plaque de marbre : $0^m38 \times 0^m30 \times 0^m03$, trouvée dans le district de Karnabat, donc au S. du Balkan non loin de la Mer Noire. La provenance exacte, inconnue, peut se déduire approximativement : 1° de l'ethnique du dieu (l. 1 : θεῶ ἐπηκό[ω Αὐ]λαρχηνῶ, lecture de M. Kazarov); — 2° des ethniques des dédicants (l. 2-3 : on doit, selon moi, lire en deux colonnes,

---

1. Cf. n° 4 ci-dessous. — Ce célèbre Asclépéion était situé aux sources de la Panéga, affluent de dr. de l'Isker, donc sur le rebord septentrional du plateau balkanique. Au bord du lac de montagne d'où sort la Panéga Dorée qui, 12 km. plus loin, arrose la ville de Loukovit, chef-lieu de district, se trouvaient deux bâtiments qui, fouillés en février 1903, ont livré 126 monuments énumérés et partiellement reproduits par Dobrousky dans l'*Izvestia Mouzei*, p. 1-86, fig. 1-65. *Asclépios Saldobyssenos* (Σαλδοουισσηνός, var. sur notre n° 4; on dit aussi Σαλδοκελληνὸς et Σαλδηνός) y est honoré seul, ou en compagnie d'Hygie (parfois on les appelle Silvain et Diane) et aussi de Télesphore. Souvent (80 cas sur 126) le dieu est représenté sous la figure du Cavalier.

2. Figuration conventionnelle de la source : *Rev. Ét. anc.*, 1912, p. 150-151.

3. Voir mes *Docum. d'arch. thrace*, *Index* des tomes I à III (1925), p. 174, *s. v.* λιθουργός.

4. La lecture επικιο dans *REG*, 1909, p. 179 (*Bulletin épigr.* par A.-J. Reinach) n'est qu'une faute typographique dont il n'y a rien à tirer. M. Kazarov (*Izvestia Soc. arch.*, 1920, VII, p. 2, note 2), qui a vu la pierre et lu επιπιο, a le tort de citer cette *coquille* qu'il emprunte à O. Weinreich (*Ath. Mitth.*, 1912, p. 21, n° 102) lequel l'a enregistrée sans vérification afin d'en constituer un argument en faveur de l'épithète ἐπήκοος (ἐπικιος pour ἐπήκοος !).

à g. : Μουκιαν[ὸς]Τυρην[ὸς], à dr. : μης Ζενο[.....]'Αβρετ[τηνός]. Car un sanctuaire fréquenté par des gens d'*Abrittus* en Petite Scythie et de *Tyra* en Sarmatie doit avoir été situé sur la côte mésienne ou dans le Balkan maritime. Et en effet, les quatre autres monuments [1] qui nomment le dieu Αὐλαρχηνὸς ou Αὐλαρκηνὸς proviennent de *Trajana Augusta* (*Izvestia Mouzei*, p. 114, n° 164, fig. 92), de *Mésembrie* (*Ibid.*, p. 115, n° 164 *b*), et surtout des environs de *Marcianopolis* (Kalinka, *op. cit.*, nos 153 et 154) où se trouvait peut-être le sanctuaire de ce Cavalier assimilé à Apollon [2].

Le dieu, en costume militaire, assis sur une selle [3], armé d'une lance dont la hampe se perd au delà du fronton, et d'un bouclier faisant comme une auréole au cheval [4], poursuit un sanglier qui, mordu au cuissot d'arrière par un molosse orné d'un collier, se réfugie à grande course auprès d'un autel indiqué, faute de place, dans la bordure externe du monument.

3. *Ibid.*, p. 108, n° 154, fig. 87 ; de là, plus mal, dans *Dolgozatok de Szeged*, 1926, p. 12 et fig. 6. — *Sanctuaire de Lieublen* [5].

Plaque de marbre, ébréchée au coin supérieur gauche ($0^m20 \times 0^m16$). Cavalier au pas, avec lance et bouclier (la rayure transversale à hauteur du genou est une cassure rebouchée). Devant le cheval, un arbre à feuilles touffues, figurant la forêt ; plus bas, sous la patte g. levée de l'animal, un arbuste représente le maquis où est agenouillé, tranquille, un daim à côté de qui passe le Cavalier sans lui donner la chasse. Représentation d'un genre unique [6]. —

---

1. Dobrousky, *op. cit.*, p. 114, parlait d'un cinquième relief, inédit, provenant de Tchoklevo (district de Radomir), c'est-à-dire du Rhodope occidental. Renseignements pris au Musée de Sofia en août 1923, ce relief est celui que Dobrousky lui-même a publié plus loin dans son recueil (p. 156, n° 206, fig. 127) : il est dédié à Héra Σονκη[τηνή].

2. Θεῶ 'Απόλλωνι Αὐλαρχηνῶ, disent les 2 textes de Kalinka. Les deux stèles comportent un emplacement creux pour insertion à *force* d'une plaque sculptée disparue (cf. *Documents d'arch. thrace*, n° 131, fig. 45). L'un de ces deux reliefs manquants pourrait bien être celui que M. Kazarov cite comme trouvé aux mêmes lieux (à Asardjik, ainsi que le n° 153 de Kalinka) : Héros Cavalier sur un cheval au pas, tenant une coupe et une lyre (*Lexikon* de Roscher, *s. v. Heros*, p. 1135, n° 35). Sur ce type, voir *Rev. Ét. anc.*, 1924, p. 61, fig. 18 et 19.

3. Représentation rare : voir *Rev. Et. anc.*, 1912, p. 255.

4. *Ibid.*, p. 161-162 ; 1924, p. 66, 1°, et fig. 22.

5. Sur Malki-Lom, district de Popovo, ancien Dag Eni. En mai 1902, on y a trouvé 17 plaques au Cavalier, dont 9 sont publiées dans *Izvestia Mouzei*, nos 148 à 156 ; 16 sont brièvement décrites, avec leurs numéros d'inventaire, par Karl Chkorpil (*Inventaire des antiquités sur le cours du Lom de Roustchouk*, p. 159-160, n° 13 ; dans *Matériaux pour la carte archéologique de Bulgarie*, I, 1914) Cf. *Vodatch* (*Guide*) *du Musée de Sofia*, p. 140.

6. Je ne vois à rapprocher que les trois monuments suivants :

A. — Un relief très fruste et, par suite, d'interprétation très douteuse, conservé à Agram (Catalogue du Musée, n° 109, dans *Viesnik*, 1905). Un cavalier en bonnet phrygien, galopant vers un autel, dépasse trois animaux couchés dans le champ resté libre entre les pattes du cheval : poulain, oiseau, lion disent les uns ; sanglier, taureau, chien disent les autres (*Arch.-Epigr. Mitth.*, 1879, p. 168, n° 31 ; *Arch. Ertesitö*, 1903, p. 314, n° 9). — Il s'agit en tout cas d'animaux appartenant à la série, *mithriacisante* des reliefs au Cavalier thrace.

B. — L'*ex voto* de *Venustus* à Philippes (*Rev. hist. des relig.*, 1922, p. 34-40, planche IV, M) appartient à une autre série, celle de la *chasse à l'homme*. Les quatre animaux qui y sont figurés, rangés tranquillement debout et côte à côte, sont assez indistincts pour qu'on ne puisse les identifier assurément. M. Ch. Picard songe, à propos du mythe de Lycurgue l'Édone, roi du Pangée, à des panthères

Dédicace faite par un soldat[1] : *Aur. Surius miles coh(ortis) Pimasens(ium) Aure(lianae) Er(oni) ex voto posit* (cf. *Année épigr.*,1908, n° 136). Ethnique inconnu ; l'épithète *Aureliana* indique le IIIe siècle de notre ère.

4. *Ibid.*, p. 56, n° 36, fig. 28 ; de là, plus mal et avec le cliché inversé par inadvertance (cavalier à gauche, inscription retournée), dans *Dolgozatok de Szeged*, 1926, p. 35 et fig. 31. — *Sanctuaire de Glava Panéga.*

Plaque de marbre dont les dimensions indiquées : $0^m33 \times 0^m32 \times 0^m05$ ne correspondent manifestement qu'au seul tableau central représentant le Cavalier. Avec le fronton, la frise d'animaux et la plinthe, c'est une petite stèle qui mesure environ $0^m60 \times 0^m40$. Le Chasseur, costumé comme sur notre n° 1, tient à la place habituelle un bouclier ovale à rebord interne, et de sa dextre brandit l'épieu contre un sanglier harcelé par un chien de chasse aux longues oreilles. La bête se réfugie, semble-t-il, vers l'autel qui paraît indiqué en avant d'une femme en costume matronal[2] derrière

---

ou à des chiens. Le dessin me fait plutôt penser à des chevaux (surtout pour les trois derniers) et par conséquent au mythe de Diomède le Bistone, roi d'Abdère (cf. le chap. III de Rempe). Dans cette hypothèse, le Cavalier serait assimilé à Hercule : identification dont je ne connais épigraphiquement qu'un exemple douteux, car le nom incomplet peut avoir été celui du dédicant aussi bien que du dieu (Dimitsas, *Macéd.*, n° 1064 : ci-dessus p. 124, note 6). Au sujet de l'inscription latine sur cette plaque, lue douteusement, je me demande si les lettres D. PINC. ne devraient pas être complétées par *d(eo) Pinc(ensi)*. Cet ethnique, que nous connaissons par une tuile romaine (*Jahreshefte*, VI, 1903, *Beiblatt*, p. 56, n° 84) est celui de la forteresse de *Pincum*, sur le Danube, en Mésie Première (cf. *Notitia Dignit.*, planche 56). Il y avait là une garnison sans doute reliée avec les autres grands camps de la Thrace, comme Philippes. La forme grecque de l'ethnique, Πίγκισος, apparaît sur une dédicace au Cavalier Apollon Γιχαιτιηνὸς de Dinicli (*Izvestia Soc. arch.*, VII, 1920, p. 9, fig. 5 = *Année Épigr.*, 1921, n° 55). L'emploi d'un pareil ethnique, loin du lieu d'origine, n'est pas exceptionnel dans le culte du Cavalier. Ainsi une plaque d'*Intercisa* en Pannonie (*Arch. Ertesitö*, 1911, p. 411, fig. 1 = *Dolgozatok*, 1926, fig. 26) nomme le Cavalier Κένδρισος de *Philippopolis* en Thrace (*Sbornik*, XVIII, 1901, p. 772, n° 78, fig. 50).

C. — Une plaque de *Sarmizegethusa*, au type *de l'agoyate, et de l'adorante*, montre deux taureaux couchés dans la campagne que traverse le Chasseur. Ils animent le paysage du fond, transparaissant sous les jambes du cheval ; mais ils ne font pas partie du gibier que poursuit d'ordinaire le dieu, dont ils indiquent peut-être ici le caractère agreste, la protection du labourage. A moins que cette paire n'ait le même sens que le taureau mithriaque ordinairement unique (*Dolgozatok*, *id.*, fig. 33).

1. Il y a, dans le même sanctuaire, au moins encore deux autres signataires appartenant à l'armée. — D'une manière générale, du reste, le Dieu Héros a obtenu en Thrace la faveur continue de l'élément militaire. Il la doit sans doute au fait qu'il est un cavalier, et au fait, souligné dans le texte de Philostrate étudié plus haut, qu'il porte des armes de soldat.

C'est pourquoi dans l'illustration du présent article, choisie cependant pour des motifs d'un ordre tout différent, les reliefs dédicacés par des hommes de troupe se trouvent être au nombre de trois sur quatre. La proportion des 3/4 ainsi obtenue par hasard est sans doute un peu plus forte que celle qui résulterait d'un pourcentage appliqué à l'ensemble des monuments connus. Mais de toute manière la place occupée par les militaires dans le total des dédicants reste considérable. Aussi, pour l'explication de l'imagerie locale du Chasseur à l'époque romaine, on devra toujours tenir grand compte des goûts, des habitudes et des superstitions de la soldatesque (*Rev. Ét. anc.*, 1912, p. 252, p. 256 et suiv. ; 1923, p. 323 ; 1924, p. 56 et suiv.).

2. Sur le costume matronal de la femme dans les reliefs au Dieu Cavalier, et

laquelle s'élève le motif de l'arbre avec un serpent [1]. — L'originalité de la représentation est dans la frise d'animaux figurés sur un champ séparé [2].

Un ours, un daim, un lion courent, chacun pour leur compte, sans se montrer effrayés, sans se poursuivre ni s'attaquer [3], vers l'extrémité droite du registre : un taureau y est agenouillé au-dessous de l'autel et comme dans l'attente du sacrifice [4]. — La dédicace est faite, par un *beneficiarius*,

---

sur la possibilité que cette femme soit une Nymphe, adorante ou parèdre du dieu, cf. *Rev. Ét. anc.*, 1912, p. 142-145.

1. Sur l'emploi général de ce motif si fréquent (banquets funèbres, stèles funéraires d'adultes ou d'enfants, cavaliers, etc.), cf. Pfuhl, *das Beiwerk auf den ostgriechischen Grabreliefs*, dans *Jahrbuch* de Berlin, XX, 1905, p. 93 et suiv. — Au sujet de l'emploi spécial au voisinage du dieu Chasseur, cf. Pick, *Ibid.*, XIII, 1898, p. 164 : il y voit l'indication que le Héros appartient au cycle des dieux infernaux. Nous avons signalé ailleurs (p. 128) d'autres arguments qui corroborent cette interprétation ; je montrerai plus loin (p. 136, note 3) ce qu'il faut penser de la prétendue signification obligatoirement funéraire du motif.

2. Prolongement, par registres superposés, de la scène de chasse et surtout de s'échappée fournie sur la vie intime et grouillante de la forêt. Étude sur cette annexe de la représentation principale dans *Rev. Ét. anc.*, 1912, p. 155.

3. Scène plus rare. D'ordinaire, les fauves sont représentés en chasse pour leur propre compte. Ils attaquent le faible gibier, ou même, à défaut, ils luttent entre eux. Ici au contraire le daim timide, encadré par l'ours et le lion, est aussi tranquille qu'eux. D'aucun des trois la course n'est turbulente, effrayée ou menaçante. Chacun galope, en quelque sorte, d'un pas égal et sans trop de hâte, regardant en face de soi et sans s'occuper du voisin. Les animaux se suivent ou l'accostent (selon qu'on suppose que le sculpteur a voulu les dessiner en ligne de front ou en file indienne) ; mais ils ne se touchent pas. Ni morsures, ni griffures, ni contorsions de poursuite ou de peur. Ils courent d'une allure modérée vers un but commun que leurs yeux fixent dans le lointain et que leur groupe hétéroclite atteindra pendant une sorte de trêve.

Comparez la scène inverse, indiquée sur deux frises superposées au-dessous d'une représentation de curée (*Sbornik*, 1894, planche II). — Au milieu d'une excitation et d'une mêlée extraordinaires, des lions dévorent des taureaux ; des ours, des tigres (? image indistincte) s'entretuent dans des rondes où ils tournent vertigineusement trois et quatre ensemble ; un sanglier même participe à l'universelle frénésie et, dressé sur ses pattes de derrière, s'élance raide comme une flèche vers le ciel. C'est la folie déchaînée, par la liberté et l'entassement, parmi les gibiers variés que les grands seigneurs orientaux élèvent dans leurs réserves de chasse (παράδεισοι). Les sculptures sassanides, les miniatures persanes, s'inspirent souvent de ce grouillement de fauves et de ces scènes de meurtre. Il n'y a pas besoin de se demander si l'auteur d'un pareil tableau est un Anatolien.

4. L'attitude du lion allant droit devant lui et comme indifférent au voisinage, telle que je viens de la définir à la note précédente, empêche selon moi qu'on puisse songer ici au motif *mithriacisant* du lion furieux sautant à la gorge du taureau qui s'effondre à genoux. Je n'ignore pas que certains reliefs du Cavalier sont ornés de l'image de ce combat (par ex. *Izvestia Mouzei*, p. 106, n° 151 ; p. 113, n° 162 ; *Izvestia russe de Constantinople*, 1905, p. 28, n° 4, planche 98, n° 4 ; *Sbornik*, 1900, p. 17, n° 23 ; 1894, pl. XI, n° 1). Mais, dans la plupart de ces exemplaires, les deux animaux combattants sont placés sous le Cavalier, et leur bataille y remplace la lutte, plus commune, du sanglier et du chien.

Ils appartiennent à la série orientalisante dans laquelle le lion figure, non plus en qualité de bête fauve chassée par le Dieu (souvenir du thème dit *de la chasse d'Alexandre* : *Rev. Ét. anc.*, 1912, p. 157-158), mais en qualité de bête domestiquée, travaillant pour le compte du Chasseur, et lui servant en quelque sorte de chien (par ex. *Sbornik*, 1894, pl. III, n° 2 ; pl, XIV, n° 4), ou même faisant partie de la meute parmi les chiens (par ex. *Ibid.*, pl. X, n° 1 ; *Izvestia Mouzei*, fig. 82 ; fig. 98 ; *Izvestia Soc. arch.*, 1913, fig. 108). — Du reste, on doit remarquer que le

à Asclépios. Une petite figure de Télesphore a été ajoutée, sommairement et au trait, dans le fronton, par le lapicide à qui on avait acheté un relief figurant le Cavalier et l'adorante, mais qu'on avait voulu faire transformer au dernier moment [1] de manière que la femme pût être assimilée à Hygie : Κυρίῳ Ἀσκληπίῳ Σαλδοουισσηνῷ καὶ Ὑγείᾳ Κ. Ἀνθέστιος Οὐαλεριανὸς βφ. (*IGR*, I, 1404). Le surnom *Valerianus* correspond au IIIe siècle.

5. *Bull. Corr. hell.*, 1894, p. 444, n° 7 et fig. — *Piérie du Pangée* (à Karien = *Galepsos* ?, 18 km. S. E. d'Amphipolis, sur la mer).

Stèle de marbre (dimensions non fournies) dédiée par deux frères et le fils de l'un d'eux. Le fait que l'inscription nomme le fils avant son père pourrait laisser croire que les personnages sont indiqués dans l'ordre chronologique de leur disparition, et que par conséquent le monument serait destiné à prendre place sur un tombeau. La forme de la stèle, au lieu de la simple plaque plus ordinairement usitée [2] pour les *ex voto* au Héros thrace, confirmerait cette opinion. C'est celle de M. Perdrizet, qui ne fournit aucun des deux arguments que je viens à dessein de proposer, parce qu'ils paraissent favoriser une interprétation que je n'admets pas. Il se borne à enregistrer comme un fait prouvé que l'autel avec arbre et serpent constitue un ensemble appartenant au type du Cavalier funéraire.

Mais, dans la réalité, on constate que cet ensemble appartient, également et avec la même fréquence, au type du Cavalier votif, c'est-à-dire, notamment, du Héros Chasseur [3], car les deux séries d'images sont souvent usi-

---

motif du lion domestiqué est doublement orientalisant : en art et en littérature. Sur ce dernier point, le texte capital se trouve dans Élien, *Hist. Anim.*, XVII, 26, parlant de l'Inde : ἡμεροῦνται καὶ γίγνονται ῥᾷστα τιθασοὶ, ὡς ἄγειν γε ἀπὸ ῥυτῆρος ἐπὶ θήραν κεμάδων καὶ ἐλάφων καὶ συῶν καὶ ταύρων καὶ ἀγρίων ὄνων. Remarquer la mention, parmi le gibier spécialement réservé au lion apprivoisé et tenu en laisse, des biches, cerfs, sangliers et taureaux : tous animaux figurés sans cesse (surtout les trois premiers) sur les reliefs du Dieu Chasseur.

Sur les divers types du lion tauroctone, on consultera Graillot, dans *Mélanges Perrot*, p. 143 et suiv. ; sur le caractère astrologique de la lutte du lion et du taureau, Dussaud, *Rev. arch.*, 1904², p. 235 ; sur le lion seul, Delatte, *Bull. Corr. hell.*, 1913, p. 257 et suiv.

1. Exemple semblable : *Rev. Et. anc.*, 1924, p. 43, note 6, 2°.

2. Exceptions (je ne cite que celles qui par leurs dimensions et par la dédicace sont hors de conteste ; la liste serait bien plus longue si elle comprenait toutes les stèles anépigraphes avec image du Chasseur : car sur le monument à destination funéraire, l'épitaphe est bien plus nécessaire que sur le monument votif) : *Izvestia Mouzei*, fig. 90 ; fig. 92 ; n° 162, p. 113.

3. Voici les indications que fournit la statistique pour la longue série des Cavaliers Héros Chasseurs, qui comprend plus de 600 monuments au moins partiellement décrits (j'ai donné les bases de ce calcul dans *Rev. Ét. anc.*, 1923, p. 317, note 4 : je profite de l'occasion pour supplier encore une fois les archéologues de ne pas se contenter de cataloguer les cavaliers qu'ils rencontrent sous la rubrique de : *Cavalier Thrace du type ordinaire*. Il n'y a pas de *type ordinaire* du Cavalier thrace : mes trois premières séries d'études tendent à le prouver. Qu'on veuille donc bien *décrire tous* les monuments ! — Même prière en ce qui concerne les *Banquets funèbres*).

a) Plus de la moitié sont anépigraphes.

b) Seulement 36 sont assurément funéraires d'après leurs inscriptions.

c) Le motif complet (arbre, serpent, autel) apparaît sur 24 exemplaires : 18 inscriptions, dont 8 votives.

d) L'arbre seul, sur 18 exemplaires ; 11 inscriptions, dont 4 votives.

tées l'une pour l'autre : à preuve notre fig. 4. Or trois noms sur une même stèle, de gens de même famille mais de générations différentes, constitueraient une sorte d'anomalie dans le rituel funèbre, à moins d'une mort simultanée dans un accident qui serait alors probablement mentionné. Trois donateurs pour un même *ex voto* sont au contraire naturels ; naturelle aussi l'absence du nom de la divinité, suffisamment identifiée par le dépôt de l'offrande dans son sanctuaire [1].

Ici cependant, objectera-t-on, le dieu lui-même serait absent. D'accord ; mais le défunt aussi. C'est, de toute façon, une anomalie et probablement une exception [2]. Il y a déjà longtemps qu'un spécialiste des motifs de décoration hellénique a noté que « l'autel avec arbre et serpent est la forme la plus simplifiée du sanctuaire [3] ». Cette opinion est probable, elle cadre mieux avec l'explication votive qu'avec la supposition funéraire.

Il s'agirait donc de l'indication sommaire et conventionnelle d'un sanctuaire forestier dans le Pangée. A l'appui de cette interprétation, je prie qu'on examine le relief pour noter avec moi les points suivants :

A. — L'autel n'est pas placé directement sur le sol ; mais il couronne une sorte de petit tertre. On s'explique très facilement ainsi la levée de terre, le *suggestus* qui forme le soubassement d'un autel agreste. Au contraire, le tombeau serait plutôt figuré soit par l'autel seul, soit par le tertre seul [4].

B. — L'autel est inversé. Dans la scène complète du type usuel, l'autel, par rapport au spectateur, est placé soit devant l'arbre, dont il cache le bas du tronc, soit à la gauche de l'arbre. — Du reste l'ensemble de la scène est inversé aussi, le motif occupant à l'ordinaire l'extrême droite du relief.

Je laisse en suspens la question de savoir si la variante n'est dans l'intention du sculpteur qu'une fantaisie pour affirmer sa liberté au moment où la simplification d'une scène traditionnelle lui permet d'en déplacer les éléments. N'était la crainte de paraître subtiliser, je supposerais que l'artiste a voulu indiquer qu'on n'attend pas, au pied de cet autel, le cavalier habituel marchant obligatoirement vers la droite [5], et par suite devant

---

e) L'autel seul, sur 48 exemplaires : 26 inscriptions, dont 20 votives.

f) L'autel avec serpent : un seul exemplaire, funéraire.

g) L'autel avec arbre : 4 exemplaires anépigraphes, douteux (peut-être le serpent est-il négligé dans une description trop brève, unique pour les 4 monuments : Dumont-Homolle, n° 17).

h) L'arbre avec serpent, sur 45 exemplaires : 24 inscriptions, dont 13 votives. Totaux 45 inscriptions votives sur 79 : plus de la moitié.

La cause est entendue.

1. Cf. *Rev. Ét. anc.*, 1920, p. 12.

2. Perdrizet, *loc. cit.*, p. 445 : « Notre stèle offre une simplification curieuse et, croyons-nous, unique de ce motif ».

3. Pfuhl, *loc. cit.*, p. 94.

4. Je n'ai pas à fournir d'exemples : ils sont nombreux ; mais aucun d'eux n'appartient, de près ou de loin, à la série thrace. Je me borne à signaler le tertre funéraire sur la stèle d'un *biarchus*, *Val. Valentinus*, en 324 (*Analele*, XXXVI[II], page 386, fig. 25), et le tertre cultuel sur des plaques votives au Cavalier (*Sbornik*, 1894, p. 79, n° 7 ; inscr. : εὐχήν ; — *Ibid.* ; p. 88, n° 56 et pl. XII, n° 1. — Sans doute aussi sur bien d'autres monuments où apparaît sous le sabot antérieur du cheval une masse informe dénommée au hasard *boule* ou *bûche*).

5. Afin de présenter au spectateur la main droite et l'épieu, et non pas la main gauche et le bouclier. Sur les adaptations de cette attitude nécessaire, voir *Rev. Ét. anc.*, 1924, p. 61-62.

rencontrer l'autel à l'extrême droite de l'image. J'aimerais imaginer en outre que, l'intention précédente étant exprimée par le déplacement de l'arbre vers l'extrême gauche, la position de l'autel au centre de la composition, l'indication de la tête du serpent dans l'axe de l'autel, sont deux détails par quoi est exprimée l'intention suivante : l'autel est celui d'un dieu, et il occupe la place du milieu parce que le dieu n'est supposé ni absent, ni venant en quelque sorte d'un point situé quelque part sur la droite. Le dieu est présent, invisible, sur son autel ; ou encore il le domine en son centre, caché sous la forme d'un serpent [1].

C. — Il n'est ni juste ni suffisant de dire seulement que « l'arbre est grossièrement figuré ». La vérité est que, quelles que soient peut-être les faiblesses du rendu, la silhouette n'en est pas banale : au contraire, elle vise à être précise et caractéristique. Le tronc, épais et court, se divise très bas en deux grosses branches, elles aussi épaisses et courtes. Il semble que l'intention de l'artisan (et c'est sur ce point qu'on peut lui reprocher une médiocre, une maladroite réalisation technique de son idée), ait été que l'une de ces branches fût figurée horizontale et vue de côté, l'autre verticale et vue de dos. La série de tiges qui forment comme l'épanouissement circulaire de chaque branche ne ressemblent pas à des feuilles, mais à des branchettes elles-mêmes dépourvues de feuilles, et noueuses ou recroquevillées. C'est au point qu'elles rappellent moins un arbre que le bourgeonnement en volute des tiges de certaines plantes. Comme néanmoins la hauteur et l'épaisseur du tronc indiquent assurément un arbre, j'avais songé à reconnaître dans cette image, surtout dans la portion de droite, le dessin d'une feuille du palmier [2] *chamoerops* vue par côté. Mais pareille feuille a beaucoup plus de lamelles, la tige qui les réunit est mince, et toutes partent en éventail d'un même centre, ce qui ne correspond en rien aux insertions successives des lamelles sur la branche de gauche le long d'une tige fort épaisse.

Réflexion faite, et après comparaison, l'arbre qui fournirait la silhouette la plus voisine serait peut-être le chêne (liège ou vert) ; indication qui serait précieuse, si elle était certaine, pour identifier la forêt à laquelle le sculpteur veut faire allusion [3]. En tout cas nous n'avons ici ni le palmier, ni l'oranger, ni le cyprès, ni aucun des arbres plus spécialement dits « funéraires [4] ».

---

1. Sur le serpent remplaçant et figurant la divinité, voir ci-dessus p. 128, note 1.

2. Sur les exemples possibles du palmier, et sur la préférence des sculpteurs anatoliens ou syriens établis en Thrace pour les arbres de leurs pays, cf. mes *Documents d'arch. thrace*, II[2], p. 152, note 2.

3. Ce que je trouve de plus voisin comme figuration d'arbres, ce sont certaines parties de « forêt » dace sur la Colonne Trajane, notamment n[os] 24 et 52 (*Répert. Reliefs*, I, p. 338 et 347) pour la tige ; n[os] 101 et 109 (*Ibid.*, p. 364 et 366) pour la courbure.

4. Sur la presque impossibilité de reconnaître l'espèce de l'arbre, voir Pfuhl, *loc. cit.*, p. 93. — En sens inverse, mon essai d'identification à propos du n° 243 de mes *Documents d'arch. thrace*.

Sur l'arbre « traité selon la manière connue des reliefs pittoresques », voir la fig. 8, p. 317, du *Bull. Corr. hell.*, 1912. Un cippe trouvé à Imbros présente deux arbres qui séparent deux cavaliers des gibiers qu'ils poursuivent : ici, sanglier et chien ; là, lièvre et deux chiens. La silhouette des arbres a des analogies et des différences avec l'exemple qui nous occupe. — Enfin, la *Revue arch.*, 1928[1], p. 86 et note 3, vient de publier d'intéressantes remarques sur la figuration de l'arbre dans la sculpture hellénistique et romaine : type romantique composite, réunissant les beautés d'espèces aussi dissemblables que l'olivier, le chêne et le pin.

6. — *Jahreshefte*, 1908, *Beiblatt*, p. 102, fig. 70. — *Amphipolis*.

Plaque anépigraphe : 0^m 26 × 0^m 19 × 0^m 06. Un cavalier, en blouse flottante serrée par une ceinture, galope, manteau au vent, brandissant l'épieu contre un sanglier qui, caché à mi-corps derrière un arbre, tient tête à un chien qui se garde sur la défensive. Un serpent enroulé à l'arbre approche sa tête de celle du cheval.

M. Heinrich Sitte appelle cette plaque *relief funéraire* parce que la scène représentée se retrouve, identique, dans un autre monument amphipolitain qu'il reproduit sur sa fig. 68 et qui porte une inscription en l'honneur d'un romanisé appelé *Aufustius Primigenius* (2e siècle après J.-C.). — On peut faire encore un autre rapprochement : la « stèle funéraire du Pangée » publiée sous ce titre par M. Perdrizet[1]. Dans la représentation, une seule différence : pas de serpent autour de l'arbre. Les noms incomplets qu'elle porte : Γηνυδρυ.. | Διζαζελμ..., doivent, selon toute vraisemblance [2], être restitués en Γηνῆδρυσα Διζαζέλμεως, inscription funéraire, qui pourrait cependant être votive, soit qu'on sous-entende ἀνέθηκεν, soit qu'on la modifie en Γηνηδρύσᾳ Διζάζελμις, sous-entendu εὐχήν [3].

Malgré ces deux identités, — mieux, à cause d'elles —, je considère la plaque de ma fig. 6 comme votive, justement parce qu'elle est anépigraphe, et qu'on conçoit mal la stèle funéraire anonyme [4]. Comme sujet, comme provenance, comme utilisation, les deux stèles de comparaison que je viens de citer sont la preuve de ce que j'avance. Un cavalier sans inscription serait-il placé sur une tombe, ce ne serait pas comme portrait du mort, ce serait à titre d'image divine protectrice du défunt. Grâce à ce détour, qui unifie les imaginations populaires et qui simplifie les créations plastiques du sculpteur local [5], le cavalier héroïsé et le cavalier divinisé ne se distinguent guère, et le même tableau peut orner les temples et les tombeaux.

Mais c'est le type adopté dans le pays pour figurer le dieu qui, par surcroît et avec l'aide d'une inscription, peut figurer aussi le mort. Remarque essentielle qui corrobore la valeur religieuse de toutes les images que nous avons fournies ici.

Georges Seure.

---

1. *Rev. Ét. anc.*, 1914, p. 402-403 avec fig. « A Pravista, gros bourg au S.-E. du Pangée : la pierre provient de Samakov, en Piérie, sur le versant méridional du Pangée. Premier siècle avant ou après notre ère ».

2. La restitution, probable et ingénieuse, de Γηνῆδρυσα = *Genebrisa*, est due à M. G. Mateescu (*Granita de apus a Tracilor = les frontières occidentales des Thraces*, dans *Anuarul Institului de Istorie Națională*, 1924, p. 425-426, Cluj = Klausenbourg = Kolosvar). Le tétrasyllabe supposé devrait s'orthographier * Γενεδρισα, de manière à s'apparenter d'une part à *Dentu-brisa* (*CIL*, XIII, 7052), d'autre part à Γενι-κείλας (*Répert. Reliefs*, III, p. 207, n° 3). Mais le passage de Γενε- à Γηνη- se justifie fort mal, même à la plus mauvaise époque du grec en Thrace.

3. Dans le premier cas, Γηνῆδρυσα au nominatif serait le nom du défunt, ou, moins, probablement celui du dédicant ; dans le second, Γηνηδρύσᾳ au datif serait l'une des appellations nominales du Héros (liste dans ma monographie sur *Nicopolis ad Istrum*, p. 58, note 1 = *Rev. arch.*, 1908[3], p. 57). Mais l'absence totale du nom du Dieu, ou la mention de ce nom sans quelque épithète comme θεός, κύριος, etc., seraient exceptionnelles.

4. C'est ce que j'ai expliqué plus haut, p. 136, note 2.

5. Point de vue exposé dans *Rev. Et. anc.*, 1923, p. 321 322.

L'ENFER DE SILIVS ITALICVS

Les pages qu'on lira ci-après sont un fragment d'un livre qui ne paraîtra jamais, car la mort a trop tôt arraché leur auteur à l'affection des siens et de ses amis. Doué d'une curiosité d'esprit qui s'étendait à tous les domaines, à la musique et à l'antique philosophie grecques aussi bien qu'à la littérature la plus moderne Camille Maubert[1] *s'était senti attiré par les lettres latines et, voici quatre ans, avait entrepris une étude sur l'enfer de Silius Italicus, au XIII*[e] *livre des* Puniques.

Maigre sujet, à première vue, mais dont une intelligence comme la sienne devait singulièrement élargir l'horizon. Avec une aisance qui étonne il lut et s'assimila à peu près tout ce qui a été écrit sur la mort et sur l'au-delà, sur les croyances eschatologiques du monde oriental et gréco-romain et, l'esprit enrichi de connaissances multiples, il revint au texte de Silius qu'il sut interpréter de façon très personnelle et avec une pénétration rare. Au fur et à mesure qu'il poussait ses investigations le sujet s'était agrandi et le dessein primitif du livre fut plus d'une fois modifié.

Camille Maubert s'était proposé tout d'abord une étude générale qui aurait porté le titre « l'Enfer dans les Punica *de Silius Italicus ». Mais il renonça bientôt à exposer ce qui lui paraissait le moins original dans Silius, ce qui était au total conforme aux traditions héritées des écrivains antérieurs : décidé à alléger son ouvrage, à mettre seulement en relief ce qui lui semblait être une conception particulière de Silius, il ne songeait plus à écrire, quand la mort le surprit, qu'une étude intitulée « Le triple Élysée dans les* Punica ».

Et voici le plan auquel il s'était arrêté. Dans une Introduction il voulait montrer que, contrairement aux affirmations de Carlo Pascal, aucun poète grec ni latin n'a imaginé un triple Élysée. Il eût en quelques pages fait le tableau des Élysées grecs et latins et indiqué leurs différentes localisations. Après quoi il aurait peint à larges traits l'enfer de Silius et sa configuration générale.

---

1. Voici le trop bref *curriculum uitae* de notre regretté ami : Camille-Julien-René Maubert, né à Paris le 7 février 1888. Agrégé des lettres en 1913. Successivement professeur de première à Gap (1913-14), de troisième à Vendôme (1923-24). Décédé le 23 juin 1927.

La première partie était consacrée à l'Élysée souterrain. Là Camille Maubert se proposait d'étudier la question si embarrassante de la pluralité des portes, la population de cet Élysée (physique, psychologie de l'ombre, condition des ombres), la possibilité d'un Léthé d'abord souterrain dans la pensée de Silius.

La seconde partie traitait de l'Élysée Océanique. L'auteur cherchait à y préciser l'emplacement de cet Élysée, sa description, les éléments qui y font la béatitude, les origines de ce séjour des élus.

La troisième partie enfin était réservée à l'Éysée céleste. En fait cet Élysée céleste doit se dédoubler, car Silius distingue un Élysée céleste temporaire ou « cercle de la Lune » et un Élysée céleste définitif dans le Ciel des étoiles fixes.

C'est à la deuxième partie de ce plan, à l'Élysée océanique, qu'il faut rattacher les pages que l'on va lire : ce sont les deux premiers chapitres, les deux seuls qui aient été, après plusieurs retouches, rédigés par l'auteur d'une manière à peu près définitive. Je dis « à peu près », car rien n'était plus vivant ni mobile que l'intelligence de Camille Maubert, nul n'était plus difficile pour lui-même, plus soucieux du vrai et du mieux. Malgré nos scrupules, qui auraient été les siens, nous croyons remplir un devoir pieux en publiant ces pages où Camille Maubert a mis tant de lui-même.

E. GALLETIER.

CHAPITRE PREMIER

L'EMPLACEMENT DE L'ÉLYSÉE OCÉANIÔUE

Avec les Champs-Élysées de la neuvième porte, nous sortons de l'Enfer souterrain [1] : Silius les place en effet « au delà de l'océan [2] ».

Ce faisant, remarquons-le tout de suite, Silius rompt avec la tradition en honneur chez ses prédécesseurs : comme nous l'avons vu plus haut [3], presque tous les poètes romains et la grande majorité des inscriptions funéraires latines situent leurs Élysées dans les profondeurs de la terre ; les « piorum sedes » ne sont

---

1. *Pun.*, XIII, 552-553 :
Hic turba piorum
Nec Stygio in regno.....
2. *Ibid.*, 554 : Verum ultra Oceanum.
3. Cf. Première Partie : *L'Élysée souterrain.*

plus qu'un canton de l'enfer souterrain, celui où mène la « route de droite[1] ».

Que pèsent, en regard d'une tradition aussi importante, quelques fugitives allusions de Plaute[2], de Salluste[3], de Cicéron[4] et de Pline l'Ancien[5] à un Élysée océanique? Horace[6] et Tibulle[7] sont, avant Silius, les seuls à parler avec quelques développements des « îles fortunées ». S'il faut en croire Plutarque[8], Sertorius, après sa défaite, avait songé sérieusement à y chercher un refuge. C'est un des rares Romains qui, avant Silius, aient fait un sort à cette tradition purement hellénique.

Mais ici se pose un curieux problème de topographie infernale. Nous avons établi ailleurs[9] que les dix portes étaient groupées en cercle autour d'un abîme central. Comment expliquer dès lors qu'une porte *souterraine* conduise les élus « hors du royaume stygien »[10], à la surface du globe, aux bornes du lointain Océan? Comment Silius conçoit-il l'Océan, la Terre et le Ciel? Quelle

---

1. Cet Élysée souterrain a son pendant dans l'Élysée céleste des philosophes dont nous traiterons plus loin. (Cf. *Quatrième porte : Le cercle de la lune et l'Élysée céleste.*)

2. *Trinummus*, II, 4, 148 :

Sicut fortunatorum memorant insulas,
Quo cuncti qui aetatem egerunt caste suam
Conueniant.

3. Servius, ad *Æn.*, IV, 735 : Secundum philosophos Elysium est insulae fortunatae, quas ait Sallustius inclitas esse Homeri carminibus.

4. *Hortensius* (dans S. Augustin, de *Trinitate*, livre XIV, ch. 9) : Si nobis cum ex hac uita migrauerimus in beatorum insulis immortale aeuum, ut fabulae ferunt, degere liceret, quid opus esset eloquentia cum nulla fierent judicia? Encore ce passage est-il traduit de Platon, *Rep.* VII! Cf. aussi *Tusc.*, I, 19.

5. *Nat. hist.*, IV, 2. 119; VI, 32, 202.

6. « Puisqu'une nouvelle ère de discordes civiles s'ouvre pour Rome, s'écrie Horace (*Épode XVI*, 41-66), cherchons, à travers « l'Océan qui entoure le monde, les champs, les bienheureux Champs et les Iles fortunées où, chaque année, la terre sans culture se couvre de moissons ».

Nos manet Oceanus circumuagus : arua, beata
Petamus arua diuites et insulas,
Reddit ubi Cererem tellus inarata quotannis.

Cf. aussi *Odes*, IV, 8, 25-27 :

Ereptum Stygiis fluctibus Æacum
Virtus et fauor et lingua potentium
Vatum diuitibus consecrat insulis.

7. *Élégies*, I, 3, 57-66. Tibulle d'ailleurs ne dit pas explicitement que son Élysée soit insulaire. Mais outre que certains traits (seges, etc.) conviennent bien à l'Élysée agricole des Iles Fortunées, le vers 58 :

Ipsa Venus campos ducet in Elysios,

suggère l'idée de ces Élysées océaniques où les dieux eux-mêmes conduisent leurs favoris (*Odyssée*, *Travaux*, *Cycliques*).

8. *Sert.* VIII, 9.

9. Cf. ci-dessus, dans la Première Partie (*L'Enfer de Silius*) les chapitres « Vastum inane » et « les Dix portes ».

10. *Pun.*, XIII, 553.

idée se fait-il du Monde ? Nous ne pouvons répondre à ces questions qu'en esquissant brièvement la cosmographie de Silius.

L'EMPLACEMENT DE LA NEUVIÈME PORTE

Cosmographie de Silius. — Où s'ouvre la neuvième porte ? — Comment est-elle reliée à l'Élysée ? — Le « secretus limes ».

Les idées cosmographiques avaient sensiblement évolué entre l'époque d'Homère et le premier siècle après J.-C. Les philosophes ioniens, les pythagoriciens, les astronomes et les géographes, Eudoxe, Aratos, Eratosthène, Aristarque de Samos, Hipparque, Strabon, Cicéron, Pline l'Ancien, Vitruve, Manilius avaient beaucoup écrit, et l'univers des contemporains de Nerva ou de Domitien différait notablement, on le croira sans peine, de celui d'Homère et d'Hésiode. Mais, chose digne de remarque, les poètes grecs et romains, quelles qu'aient pu être leurs opinions personnelles, semblent toujours, dans leurs vers, se référer à la cosmologie homérique[1].

On connaît les grandes lignes de cette cosmologie : Le Monde est une sphère d'airain[2] divisée en deux hémisphères égaux — le « Ciel » et le « Tartare » — par le disque terrestre, dans l'épaisseur duquel est creusé l'Hadès. Le Fleuve « au cours profond », l'Océan, ceint ce disque de toutes parts ; le soleil, la lune et les astres s'y plongent alternativement, après avoir glissé sous la voûte du ciel, dont les bords posent sur le rivage extérieur de l'Océan. Les côtes d'Hespérie et de Mauritanie, le détroit de Gadès, qui fait communiquer la « Mer » avec l'Océan, sont donc les bornes de la terre.

Telle était la figure du Monde consacrée par les poèmes homériques ; elle était devenue le « fond » obligé de toute peinture

1. « Geminus a raison de dire que la conception cosmologique (d'Homère)... a été commune... à tous les anciens poètes grecs. Elle fut aussi celle d'Hérodote et des plus anciens historiens grecs... A partir de la fin du VII[e] siècle avant notre ère, elle a rencontré, parmi les plus anciens philosophes grecs, quelques commentateurs plus ou moins libres et quelques adversaires. Mais... longtemps encore après cette époque, cette même conception mythologique, protégée par son union avec les croyances religieuses, est restée dominante en Grèce, où les poètes surtout l'ont conservée par tradition ». Th. H. Martin, *Mémoire sur la cosmographie populaire des Grecs après l'époque d'Homère et d'Hésiode.* (Extrait des mémoires de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres, tome XXVIII, 2[e] partie, 1875, p. 5 et 6).
Quant aux Romains, leur ignorance en astronomie était extrême. « Aucun Romain ne produisit de travail original sur l'astronomie et ne fit faire de progrès à cette science... tout ce que l'on trouve dans les auteurs latins sur ce sujet est purement et simplement emprunté aux Grecs ». (L. Laurand, *Manuel des Études grecques et latines*, Appendice I : Les Sciences dans l'antiquité, pages 18 et 19).

2. *Od.*, III, 2-3 : Le soleil monta... dans le ciel d'airain (οὐρανὸν ἐς πολύχαλκον).

épique et s'imposait avec la force d'une convention littéraire. Quelques rares poètes latins, de loin en loin et par allusions, laissent percer des connaissances plus neuves ou plus étendues ; mais c'est toujours avec circonspection qu'ils s'y risquent [1] : encore sont-ils l'exception. La plupart acceptent telle quelle la tradition. Et même les esprits les plus cultivés, un philosophe comme Cicéron, traducteur d'Aratos, un savant comme l'auteur des *Questions naturelles*, reviennent à la cosmologie homérique dès qu'ils écrivent en vers [2]. Silius, non content d'imiter en cela ses illustres prédécesseurs, affecte de renchérir sur leur traditionalisme cosmographique comme sur leur traditionalisme mythologique. Par ostentation d'érudition alexandrine, il remonte aux conceptions plus antiques, et sa cosmographie dans son ensemble est encore celle d'Homère et d'Hésiode.

Pour Silius comme pour Cicéron [3], Horace [4], Sénèque [5], l'Océan borne encore la terre ; la côte occidentale d'Espagne,

Hesperio tellus porrecta sub axe [6]

et les colonnes d'Hercule sont donc le bout du monde, dans les *Puniques* comme dans la *Pharsale* [7] : c'est là que succombe Hamilcar [8]. De même, Hannibal, en assiégeant Sagonte, ébranle le Capitole des extrémités de la terre [9] et après la chute de la place, il entre en relations avec les peuples établis « à la charnière du monde » [10]. Au cours du dénombrement des troupes

---

1. Souvent ils mettent les hypothèses nouvelles sur pied d'égalité avec les conceptions courantes (cf. Virgile, *Géorg.*, I, 247-251).

2. Dans *Hercule sur l'Œta*, le Chœur s'adresse en ces termes au héros « astérisé » : « Brilleras-tu dans le tiède couchant, d'où tu entendras retentir autour de Calpé les deux mers que tu as réunies » ?

An sub Occasu tepido nitebis
Unde commisso resonare ponto
Audies Calpen ? (*Hercule Œt.*, 1567).

Ainsi, pour Sénèque, le ciel tombe à Calpé, à la jointure de la terre, de la mer et de l'Océan.

3. *Somn. Scip.*, XIII : Omnis enim terra, quae colitur a uobis... parua quaedam insula est, circumfusa illo mari, quod Magnum, quem Oceanum appellatis in terris. Cf. Le *Panégyrique de Messala*, 148.

Oceanus ponto qua continet orbem, etc.

4. *Epode*, XVI, 41 : Nos manet Océanus circumuagus...

5. *Hercule Œt.* 742-743.

6. *Pun.*, I, 130.

7. Lucain, *Phars.*, IV, I : At procul extremis terrarum Caesar in oris...

8. *Pun.*, 141-143 : Atque hominum finem Gades Calpenque secutus
Dum fert Herculeis Garamantica signa columnis
Occubuit saeuo Tyrius certamine ductor.

9. *Pun.*, I, 270 : « Et extremis pulsat Capitolia terris ».

10. *Ibid.*, III, 3 : « Extemplo positos finiti cardine mundi
Victor adit populos, cognataque limina Gades.

carthaginoises, le poète, parmi les contingents africains, cite les Massyles, les « derniers des hommes », comme les Éthiopiens occidentaux de l'*Odyssée*[1] : ils viennent des bois des Hespérides[2], c'est-à-dire des rivages[3] de l'Afrique occidentale. A ces extrémités du monde — Espagne et Libye — se trouvent les « écuries » des coursiers du soleil[4] : c'est dans la « Mer de Tartesse » qu'il les dételle[5]. La mer de Tartesse, c'est le Fleuve Océan où Phébus s'engloutit[6]. Si le soleil tombe chaque soir dans l'océan occidental[7], il en émerge chaque matin aux « rivages indiens[8] » qui sont les extrémités orientales du Monde[9]; et tous les astres, comme le soleil, renouvellent leur éclat dans « l'onde océane[10].

Silius se représente évidemment la voûte céleste comme retombant sur la rive *ultérieure* de l'Océan. Il est nécessaire, en effet, que le Fleuve soit inclus dans l'hémisphère céleste, pour que le soleil et les astres, qui d'après la *Théogonie* circulent *sous* le « large ciel[11] », puissent se plonger dans ses ondes. Si la jointure des deux moitiés de l'univers — l'hémisphère céleste et l'hémisphère tartaréen — ne se trouvait pas au-delà du fleuve, le soleil, intérieur au ciel, devrait crever sa « voûte solide » pour se plon-

---

1. *Od.*, I, 23 : Ἔσχατοι ἀνδρῶν.
2. *Pun.*, III, 282-283 :
Quin et Massyli fulgentia signa tulere
Hesperidum ueniens lucis domus ultima terrae.
3. *Ibid.*, 285 : Sacratas in litore siluas.
4. *Ibid.*, 399 : Armat Tartessos, stabulanti conscia Phoebo.
5. *Pun.*, VI, I-2 : Jam, Tartessiaco quos soluerat aequore, Titan...
.....equos jungebat.
Cf. *Pun.*, V, 399 : Tartessos latis distermina terris.
6. *Pun.*, X, 537 : ... Stagna in Tartessia Phoebus.
Mersit equos.
7. Sur l'Océan, borne du monde, et sur l'Espagne, « fin de la terre » du côté du couchant, nous pourrions accumuler les textes des *Puniques*. Cf. VII, 106-199, 171-172, 433-434. XIV, 8; 147. XV, 638; XVI, 289; XVII, 637-639.
8. *Pun.*, VII, 477 : Dum sol Indo se litore tollet. Virgile, l'un des très rares poètes romains qui fassent preuve de connaissances astronomiques, distingue *deux* océans, situés aux deux extrémités de la terre. Cf. *En.* VII, 100-101 :
Qua sol utrumque recurrens
Adspicit Oceanum.....
Silius revient à la conception populaire d'un océan unique qui fait le tour du monde.
9. Stace, *Théb.* VIII, 272-274, semble placer à l'Orient une seconde « écurie » où les chevaux de Phébus hennissent à l'aube naissante :
Tempus erat, iunctos cum iam soror ignea Phoebi
Sentit equos, penitusque cauam sub luce, parata
Oceani mugire domun.
10. *Pun.*, VII, 639 :
Qualis ubi Oceani renouatus Lucifer Unda...
11. *Théog.* 110 : ἄστρα τε λαμπετόωντα καὶ οὐρανὸς εὐρὺς ὕπερθεν.

ger dans l'Océan. C'èst ce qui explique que le cours du fleuve, et les îles bienheureuses qu'il lave d'après les *Travaux et les Jours*, demeurent baignés au loin dans l'or du soleil couchant.

Une telle conception de la voûte céleste, retombant presque aux confins de la terre, ne paraît compatible qu'avec une terre plate, le disque d'Homère et d'Hérodote ou le tronçon de colonne de Thalès. Pourtant Silius, comme Socrate [1], Aristote [2], Manilius [3] ou Pline [4], semble la considérer comme une sphère placée au centre du Monde [5]. Mais il s'exprime partout comme si la terre était un disque et l'Océan un bourrelet aqueux recouvert comme elle par la coupole céleste : les « déserts arides » de la Libye, nous dit-il, s'étendent au sud jusqu'à l'océan méridional et aux « confins du ciel » ; le nord de l'Afrique est pour Silius ce que l'Omphalos de Delphes était pour les Grecs, « le milieu du monde [6]. »

Telle est, dans ses grandes lignes, la cosmographie poétique de Silius. Comment les « Champs-Élysées » et la neuvième porte s'insèrent-ils dans ce système ?

Et d'abord, quel est l'emplacement exact de la neuvième porte ? Comment communique-t-elle avec l'Élysée ? Ce n'est qu'après avoir élucidé ces deux questions que nous pourrons aborder le problème de la situation géographique des Champs-Élysées.

---

1. Platon, *Phédon*, 108 : ἔστιν ἐν μέσῳ τῷ οὐρανῷ περιφερὴς οὖσα.
2. *De Caelo* II, 14 (Didot) : Patet... rotundam esse (tellurem)
..... existimare.
3. *Astron.*, II, 220-224 : Quod si plana foret tellus.....
.....
Sed quia per teretem deducta est terra tumorem,
His modo, post illis, apparet Delia terris,
Exoriens simul atque cadens...

Cf. Aussi I, 373-377 ; II, 233-236.

4. *Nat. Hist.*, II, 64-65, ed. Littré (Nisard) : Orbem certe dicimus terrae globum, etc.

5. *Pun.*, XI, 456 : Tellurisque globum media compage locasset. Si la terre est une sphère concentrique à la sphère du Monde, la distance entre le monde et la terre doit être la même partout, et la largeur de l'Océan est égale à la hauteur du ciel (D'après la *Théogonie* (126-128), le diamètre de la terre est égal à celui du ciel qui la couvre exactement de sa voûte étoilée :

Γαῖα δέ τοι πρῶτον ἐγείνατο ἶσον ἑωυτῇ
Οὐρανὸν ἀστερόεντ', ἵνα μιν περὶ πάντα καλύπτῃ.

Il est évident que Silius, dans sa cosmographie épique, n'attribue pas une pareille largeur à l'océan ; sans doute estime-t-il, comme Lucain, que « les nuages apportés par le vent d'est sur l'Espagne se trouvent arrêtés et comprimés par la voûte solide du ciel *qui touche à l'Océan.* » (*Phars.* IV, 72-76, cité par Th. H. Martin, Cosmogr. à l'époque d'Homère et d'Hés., p. 11.)

6. *Pun.*, III, 654-655. Sur la proximité immédiate de la terre et de la voûte céleste, cf. Lucain, IX, 350-351. Quant à la rotondité de la terre, Tacite paraît l'avoir ignorée. Et Plutarque (Questions de table, VII, 4) écrit encore que la table est une image de la terre.

Dix portes, nous dit Silius, entourent l'empire des morts [1]. « L'odieux royaume [2] » n'offre en son centre qu'un « vide immense [3] », limité en haut par la voûte infernale, en bas par le sol stérile du « *campus iners* », et sur lequel s'ouvre, les dix portes de la « demeure unique [4] » des morts.

Les huit premières tout au moins. Il n'y a pour ces portes aucune difficulté : elles sont disposées circulairement et voisines les unes des autres. Silius souligne même ce voisinage avec une certaine monotonie : « *Una*... *Altera*... *Tertia*... *Proxima*... *Finitima*... *Septima* ». Ce numérotage, dans sa sécheresse, a du moins le mérite de la clarté. Les huit portes forment donc un groupe ; elles se tiennent comme les perles d'un collier.

Mais avec la neuvième tout change : Silius nous en avertit par un « *tum* » qui, comme celui du vers 562 [5], marque une solution de continuité, aussi bien sur le terrain que dans l'énumération. Cette neuvième porte, au lieu d'être « voisine » de la précédente, se trouve au contraire « à l'écart [6] » ; elle doit même en être assez éloignée, car dès qu'on en approche, la nuit infernale se dissipe [7].

A vrai dire, le « *seducta loco* » comme le « *laxata nocte* » se rapportent bien moins aux « *claustra* » proprement dits qu'à l'Élysée en général : ce n'est pas sans doute la porte qui est à « l'écart » et « lumineuse », c'est le séjour des bienheureux. Le « *seducta loco* » du vers 550 se concilie assez peu avec le « *cingunt* » du vers 531 : cet éloignement de la porte rompt le cercle des dix portes, ou tout au moins leur symétrie.

Mais enfin, rien n'empêche de prendre à la rigueur le texte de Silius. La porte élyséenne peut bien être « à l'écart » des autres et s'ouvrir néanmoins sur la cavité centrale. Les dix portes ne dessineront évidemment pas un cercle parfait, une figure géométrique régulière ; mais on conviendra que la signification du mot « *cingunt* » est assez élastique. Les « *claustra* » de l'Élysée peuvent être au fond d'une anfractuosité, d'un « recessus » quelconque du « *vastum inane* ». Donnant d'un côté sur les « ténèbres stygiennes », de l'autre sur la lumière des régions bienheureuses,

1. *Pun.*, XIII, 15-31. Cingunt regna decem portae.
2. *Ibid.*, 523-4 : Non optanda...
Regna.
3. *Ibid.*, 526 : In medio uastum late se tendit inane.
4. *Pun.*, XIII, 525 : Domus omnibus una.
5. Tum iacet in spatium sine corpore pigra uorago.
6. *Pun.*, XIII, 555 : Seducta loco.
7. *Ibid.*, 550-552 : Tum, seducta loco, et laxata lucida nocte
Claustra nitent, quae secreti per limitis umbram
Elysios ducunt campos : hic turba piorum...

ils laissent filtrer quelques rayons de la splendeur élyséenne, et la nuit infernale se dissipe aux abords du séjour de la félicité.

Cette porte, toute brillante qu'elle soit [1], n'ouvre d'ailleurs pas directement sur l'Élysée, mais sur un chemin dont les détours « ombreux [2] » mènent les âmes à l'écart [3], loin du « royaume stygien ». Il n'est plus question ici, on l'entend assez, d'« ombre infernale » : comment le « *secretus limes* », reliant la porte lumineuse » au séjour éclatant des justes, serpenterait-il dans l'obscurité ? Une fois cette porte franchie, les Bienheureux peuvent-ils retomber dans la nuit ? Ce serait bien invraisemblable. Il s'agit de cette ombre rafraîchissante qui, chez tous les poètes, est un des attraits de l'Élysée [4].

Le « secretus limes » s'insinue donc dans la profondeur de la terre comme une veine lumineuse. Passé la porte « à l'éclat de neige [5] », on n'est encore qu'au début du voyage : une longue étape reste à franchir, analogue à la pérégrination des âmes dans la *République* de Platon [6].

Le chemin s'élève d'une pente insensible jusqu'au lit de l'océan, et passe sous le fleuve profond pour déboucher enfin « au-delà de l'océan [7] » dans la terre des Bienheureux. Ainsi le territoire élyséen, étant au niveau de la surface terrestre, n'est plus prélevé, comme celui des huit premiers « cercles », sur le *campus iners*. Les huit premières « portes » sont des secteurs de ce *campus;* mais la neuvième n'est plus qu'une simple « porte » menant hors du « royaume stygien ».

Le *secretus limes* explique donc que l'Élysée de Silius puisse être à la fois « à l'écart » de l'Érèbe souterrain et rattaché à ce Érèbe. Mais ce rattachement, qui sauve à la rigueur l'unité et la continuité de l'Enfer des *Puniques*, du moins en ce qui concerne la neuvième porte [8], reste fragile et laborieux. Silius, ici encore,

---

1. *Pun.*, XIII, 550-551 : ? ..... lucida .....
Claustra nitent.....
2. *Ibid.*, 551 : ... per limitis *umbram*.....
3. *Ibid.*, 551 : secreti... limitis...
4. Voir ci-dessous : « Les éléments de la béatitude », dans le chapitre « Description de l'Elysée ». La difficulté est ailleurs : comment les rayons du couchant peuvent-ils descendre des confins de l'Océan jusqu'à la porte souterraine et l'illuminer ? Nous verrons plus loin (cf. le chapitre : «*Les doubles emplois dans Silius* »), s'il y a lieu de s'en tenir à cette conception du « secretus limes. »
5. *Pun.*, XIII, 551. Claustra nitent.
6. *Rep.*, X, 614 B-616 B ; 618 C-621 D.
7. *Pun.*, XIII, 554 : « Ultra Oceanum ».
8. Nous verrons le problème se poser de nouveau, et avec plus d'acuité à propos de la dixième porte. Et peut-être, en ce qui concerne la neuvième porte elle même, la solution adoptée ici nous apparaîtra-t-elle comme provisoire. (Cf. le chapitre : « Les doubles emplois ».)

paraît avoir hésité entre deux conceptions opposées : celle de l'Élysée virgilien, partie intégrante de l'enfer souterrain, et celle de la « Plaine Élysie » de l'*Odyssée,* entièrement indépendante de l'Hadès [1]. Il n'a laissé sous terre que la porte de l'Élysée ; il a transporté tout le reste, avec la multitude des âmes pieuses, aux extrémités du monde [2].

L'EMPLACEMENT DES CHAMPS-ÉLYSÉES

La Terre d'outre-Océan avant Silius. — L'Élysée de Silius n'est pas transocéanique. — Y a-t-il, dans la mythologie gréco-romaine, des Élysées continentaux ? — Les Élysées océaniques avant Silius : îles fabuleuses, enfers insulaires, Élysées océaniques.

Nous débouchons enfin, avec la « foule vénérable [3]. » des justes, dans les *Elysii campi.* Silius en a déterminé l'emplacement avec une précision inaccoutumée. Mais cette précision même ne laisse pas d'être embarrassante. On en jugera :

> ....Hic turba piorum
> Nec Stygio in regno, caeli nec posta sub axe,
> Verum ultra Oceanum.....
> Lethaeos potat latices [4].

Nous sortons de l'enfer souterrain. Nous voici donc « sous la voûte du ciel » ? Pas d'avantage semble-t-il :

> « Caeli nec posta sub axe ».

---

1. V. plus loin, ch. III : *Les sources de l'Élysée de Silius.*

2. Il faut sans doute distinguer le *secretus limes* du vers 551 de l'*Elysius limes* du vers 778. Ce dernier n'est pas un « chemin », mais un « seuil ». Scipion aperçoit Homère qui a déjà franchi le « seuil élyséen » et qui en « vient » : Scipion en effet, même si son regard plonge dans le *vastum inane,* ne peut voir derrière les *claustra* de la neuvième porte ; le *secretus limes* lui est donc caché. Mais il peut voir distinctement (*cernens*) Homère dès qu'il a passé la neuvième porte.

— [J'ai relevé la note ci-après, insérée au crayon, entre la fin du § « L'emplacement de la neuvième porte » et le début du § « L'emplacement des Champ-Élysées » : « C'est du moins là une des explications possibles, et nous l'avons développée parce que c'est celle qui sauvegarde le mieux la cohérence et l'unité de l'Enfer de Silius. Ce n'est pourtant pas la plus vraisemblable, ni surtout la plus simple.

L'explication la plus simple et la plus probable, c'est que la neuvième et la dixième portes, comme les Élysées auxquels elles donnent accès, se trouvent en réalité bien loin des huit premières, bien loin du V. I. et de l'enfer souterrain, et qu'elles n'ont avec les portes « infernales » aucun lien topographique. [Et exposer ici toute la chose, ou la réserver pour plus tard ? Non : il vaut mieux l'exposer ici.]

.....

[Ici, exposer la vraie théorie, celle de l'incohérence topographique de l'enfer de Silius. — P.M.]

3. *Pun.,* II, 697 : uenerabile uulgus.

4. *Ibid.,* XIII, 552-555.

Ne sommes-nous donc ni sous la terre ni sur la terre ? Le vers suivant nous apporte une précision qui paraît décisive : nous sommes « au delà de l'Océan ».

Ce vers semble tout expliquer. En effet, d'après la cosmographie poétique de Silius ou d'Homère, la voûte du ciel finit à l'Océan. Tout ce qui est au delà du fleuve est donc en dehors de la voûte céleste. Mais tout de suite une question se pose : puisque le ciel et l'Océan sont les limites du monde, y a-t-il donc place, dans la cosmographie poétique, pour une région située au-delà de ces limites ? Trouve-t-on, avant Silius, des exemples d'une Terre d'outre Océan [1] ?

Chez tous les peuples, aussi loin qu'on remonte dans le temps et dans l'espace, on trouve solidement implantée la croyance en une « autre terre », presque toujours séparée de la nôtre par une mer ou un fleuve infranchissable. Chez les Égyptiens, chez les Chaldéens, chez les Grecs et les Romains, chez les Celtes de Gaule, d'Irlande et de Bretagne, chez les Polynésiens comme chez les Groënlandais [2], partout se retrouve la même croyance, plaçant les morts au loin, dans une région mystérieuse et inaccessible aux vivants.

Le « Douaout » égyptien, comme l'Hadès hellénique, est une contrée ultra-terrestre et *ultra-céleste*. « Le Soleil, en sortant de notre terre et de notre ciel, traverse les montagnes de l'Occident et pénètre dans une terre nouvelle, dans un ciel nouveau, le Douaout, ... qu'il parcourt pendant les heures de notre nuit : c'est la « demeure des âmes » [3]. Cette « terre nouvelle » est baignée sur toute sa longueur par l'*Oïrounas* [4], analogue à l'Ὠκεανός [5] des Grecs, et qui coule derrière les « montagnes de l'Occident », portant durant la nuit la barque du soleil mort.

---

1. [J'ai trouvé la note marginale suivante, après la phrase : « Trouve-t-on, avant Silius, des exemples d'une terre d'outre-Océan ? » Y a-t-il vraiment lieu d'étudier cette question des « Terres d'outre-Océan », puisqu'en définitive les Champs-Élysées de Silius *ne sont pas un T.O.O.*, comme nous l'établirons plus loin ? — P.M.]

2. [Le texte porte que la croyance en une autre terre se retrouve « chez les Égyptiens, chez les Chaldéens, chez les Grecs et les Romains, chez les Celtes de Gaule, d'Irlande et de Bretagne, chez les Polynésiens comme chez les Groenlendais », ce qui semblerait annoncer qu'on va le développer : or, le développement s'arrête aux Romains inclusivement].

3. G. Maspero, Rev. d'hist. des Rel., 1887, XV, p. 277.

4. Cet *Oïrounas* est le bras infernal du Fleuve céleste, le *Nou* qui porte la barque solaire pendant le jour et dont le bras terrestre est le Nil, « tombé du ciel », comme l'on sait.

5. Pendant la nuit, le « soleil égyptien .....circulait... sur un cours d'eau qui, semblable au Fleuve Océan des Grecs, enveloppait complètement notre terre et la *séparait du ciel* » (G. Maspero, *la Mythologie égyptienne*, p. 205-208, dans Études de myth. et d'arch. égyp., tome II).

La stèle d'Antouf du Louvre [1] appelle cette demeure des morts une « autre terre » ; elle était « séparée de la nôtre par les montagnes, et ténébreuse comme cette contrée des Cimmériens dont il est questions dans l'Odyssée [2] ».

Le héros chaldéen Gilgamesch [3] va demander l'immortalité à son aïeul Ut-napitschtim, au pays des Bienheureux. Il parvient à la *Porte du soleil,* où le ciel et la terre se touchent, c'est-à-dire aux extrémités du monde. Cette Porte du soleil que franchit le héros, indique bien qu'il sort du ciel et de la terre, et pénètre dans une contrée ultra-solaire : il y marchera douze heures à travers « le pays de Masu, vaste et solitaire, et couvert de ténèbres éternelles. » Cette région correspond assez bien au pays des Cimmériens de l'*Odyssée*. Cependant, elle est extra-céleste sans être encore transocéanique. La région transocéanique sera précisément le Champ des Bienheureux, où Gilgamesch arrivera après avoir passé « la Mer qui enveloppe le monde [4] », l'équivalent de l'Océan hellénique [5].

Comme chez les Égyptiens et les Babyloniens, nous trouvons dans l'*Odyssée* et dans la *Théogonie* des régions mystérieuses dont la localisation ultra-céleste et transocéanique n'est pas douteuse. « Aux bornes du profond Océan [6] », au delà des hautes colonnes que conserve Atlas et sur lesquelle retombe l'Ouranos étoilé, s'étend une terre d'Outre-Ciel et d'Outre-Océan [7]. Là sont le peuple et la ville des Cimmériens, « que le resplendissant Hélios ne regarde jamais de ses yeux rayon-

---

1. C. 24, I. 4. — Cf. Gayet, Musée du Louvre, stèle de la douzième dynastie, pl. XVII, cité par Maspero, *l. c.*

2. G. Maspero, *la Mythologie égyptienne*, p. 205-208.

3. Cf. A. Jérémias, *Die Babylonisch-Assyrischen Vorstellungen vom Leben nach dem Tode*, Leipzig, 1887 ; Roscher, « Unterwelt », p. 35 ; G. Maspero, Histoire anc. des peuples de l'Orient classique, I, p. 543-545.

4. Masp., *l. c.*

5. ..« Cette *mer circulaire* qui entoure la terre... occupe la fosse qui sépare la terre des montagnes-limites du monde..... De même qu'en Égypte, le monde était une sorte de chambre close, en équilibre au sein des eaux éternelles.... C'était une mer étroite et mystérieuse, un fleuve Océan que les hommes ne franchissaient vivants qu'avec la permission d'en haut »... G. Maspero, *l. c.*, 543-545. Le champ des Bienheureux où arrive Gilgamesch est bien une île, comme les Iles Fortunées des Grecs ; mais cette île n'est pas dans l'Océan : elle est au delà, et baigne dans les « Eaux de la Mort », parfaitement distinctes de la « Mer » : « Si même, Gigamès, tu franchis la mer, quand tu seras parvenu à l'Eau de Mort, que feras-tu ? » (Masp., *l. c.*). Ces Eaux de la Mort dérivaient de la « mer circulaire », comme l'Oïrounas du Nou, et le Styx de l'Océan grec. Elles arrosaient celui des rivages bienheureux qui faisait face à la terre ; la rive opposée était baignée par les « Eaux de la Vie », auxquelles on accédait par un bac, en contournant l'île.

6. *Od.*, XI, 13.

7. *Od.*, X, 508.

nants [1] », car ils sont au delà de la voûte céleste et de la route du soleil. Là sont aussi le bois sacré de Perséphone, « ses saules aux fruits morts et ses hauts peupliers [2] », qui couvrent l'entrée de l'Erèbe. C'est là qu'Ulysse, après avoir traversé le Fleuve [3] et longé vers le nord la côte cimmérienne, trouvera « le Roc et le confluent des deux fleuves retentissants [4] » ; là qu'il verra, près de sa fosse, s'amasser du fond de l'Erèbe les ombres des défunts qui dorment dans la mort [5] ».

Dès l'antiquité, on a tenté de ramener sur la terre des vivants les contrées transocéaniques de l'*Odyssée* : nous préférons, pour notre compte, nous en tenir à la théorie « exocéanique » de Strabon [6], qui est d'ailleurs celle d'Hésiode. L'auteur de la *Théogonie* nous décrit une région monstrueuse, « terrible même aux immortels [7] ». « Là se touchent les sources et les bornes de toutes choses, de la sombre terre et du Tartare ténébreux et de la mer stérile et du ciel étoilé, région d'horreur et de désolation, abhorrée des dieux mêmes [8]. . . ». Là se dresse le palais terrible de la Nuit, et ceux de ses enfants, le Sommeil et la Mort ; là s'ouvrent les demeures retentissantes du « dieu chthonien » et la « gorge [9] » qui, par delà le « Chaos », mène à la prison des Titans ; là habite « la vierge odieuse aux Immortels [10] », Styx, fille aînée de l'Océan, « dont le palais de roc aux voûtes colossales s'élève vers le ciel sur ses colonnes d'argent [11] ».

Cette région formidable des « bornes [12] » et de la nuit, plon-

---

1. *Od.*, XI, 15-16.
2. *Od.*, X, 509-510. La traduction du vers 510 est empruntée à l'*Odyssée* de V. Bérard.
3. *Od.*, X, 508 ; cf. XI, 158.
4. *Od.*, X, 515.
5. *Od.*, XI, 37. Trad. V. Bérard.
6. Dans l'antiquité, dit Th. H. Martin (*Traditions homériques et hésiodiques sur le séjour des morts*, p. 4, note 1, dans l'*Annuaire de l'Assoc. pour l'enc. des études grecques*, 1878), certains critiques refusaient de reconnaître qu'Homère eût placé au delà de l'Océan (ἐξωκεανικέναι) aucune des contrées nommées dans l'*Odyssée*, par exemple le pays des Cimmériens, et ils cherchaient toutes ces contrées, même l'île de Calypso, dans la Méditerranée, en deçà des colonnes d'Héraclès. Au contraire, Strabon (I, II, § 37, 40 ; II, III, § 6) veut, avec raison, que l'on constate chez Homère l'opinion qui place certaines contrées au delà de l'Océan (ἐξωκεανισμός), sauf à reconnaître que ces contrées étaient purement fabuleuses ». [Après « purement fabuleuses » il y avait au crayon l'annotation suivante : « Aussi bien en ce qui concerne la *Théogonie* qu'en ce qui concerne l'*Odyssée* ». Et la mention : « Réf. à contrôler ».]
7. *Théog.*, 743-744.
8. *Ibid.*, 736-739 ; et 807-810.
9. *Théog.*, 727.
10. *Ibid.*, 775.
11. *Ibid.*, 778-779.
12. *Ibid.*, 736-739 ; 807-810.

gée dans d'éternelles ténèbres, cette entrée de l'Hadès, gardée par le monstre aux cinquante têtes et à la voix d'airain, sont évidemment transocéaniques et ultra-célestes, puisqu'elles sont au delà d'Atlas et du « grand seuil d'airain » où se croisent le Jour et la Nuit [1], à l'extrême-occident du monde ; elles correspondent aux Pays des Morts et des Cimmériens de l'*Odyssée* [2].

Nous trouvons aussi, dans Virgile et ses successeurs, d'assez fréquentes allusions à une Terre d'outre-Océan. Virgile, dans un éloge hyperbolique d'Auguste, fait mention d'une terre qui « s'étend hors de l'hémisphère étoilé, au delà de la route du soleil et de l'année ». C'est donc bien une région ultra-solaire, située d'ailleurs au delà de ces rivages indiens et libyens [3] où se lève et se couche le soleil.

Nec uero Alcides tantum telluris obiuit [5] !

---

1. *Théog.*, 746-750.

2. Nous ne nous arrêterons pas aux fictions philosophiques telles que l'*Atlantide* de Platon et la *Méropide* de Théopompe.

L'*Atlantide* (Platon, *Timée*, ch. III ; cf. Critias, à la fin) n'était d'ailleurs qu'une île immense de l'Océan, habitée par des hommes mortels ; quant à la *Méropide* (Théopompe, dans Elien, *Var. hist.*, III, 18) c'était à la vérité un vaste continent transocéanique ; mais cette conception purement idéologique ne paraît fondée sur aucune tradition mythologique. De même, il y a chez les poètes latins — comme d'ailleurs chez certains auteurs grecs (cf. Fr. Cumont : les Enfers selon l'*Axiochos*, p. 281) toute une catégorie de pays « transocéaniques » sur lesquels nous passerons : ce sont les régions — terres habitées par des vivants, Enfers, Élysées même — situées dans l'hémisphère austral, aux Antipodes. Ces contrées sont évidemment, en ce sens, des terres d'outre-Océan, éclairées d'ailleurs par le soleil pendant nos nuits (Virgile, *Géorg.*, I, 247-251) ; mais ces contrées d'invention scientifique, si l'on peut dire, n'ont aucun rapport avec les traditions fabuleuses de la mythologie homérohésiodique, ni avec l'Élysée de Silius. D'ailleurs, c'est de vivants et non de morts que les Stoïciens et l'école de Posidionus, auxquels Silius se rattache, peuplaient l'hémisphère austral (cf. Servius), *Ad Georg.*, I, 249 : « Et hoc secundum Stoicos, qui dicunt solem uicissim per utrumque hemisphærium ire et alternis noctem facere. ». Cf. aussi Fr. Cumont, les Enfers selon l'*Axiochos*, 1920. Sur les Antipodes et leurs habitants, cf. Cicéron, *Songe de Scipion*, XIII. Quant à Sénèque, il élève l'allusion aux Antipodes à la hauteur d'un procédé oratoire :

Dans *Œdipe*, 1015 sqq., l'infortuné mais érudit époux de Jocaste lui suggère cet ingénieux moyen de sortir de leur situation délicate :

Nefandos diuidat uastum mare
Dirimatque tellus abdita : et quisquis sub hoc
In alia uersus sidera, ac solem auium.
Dependet orbis, alterum ex nobis fert.

Il fallait y penser !.

3. *Én.*, VI, 795-797 : Iacet extra sidera tellus,
Extra anni solisque uias, ubi caelifer Atlas
Axem humero torquet stellis ardentibus aptum.

4. *Én.*, VI, 794-795 : Super et Garamantas et Indos
Proferet imperium ..... [Augustus Caesar.]

5. *Ibid.*, 801. Hercule, en effet, ne sortira pas du ciel.
On peut rapprocher de ce texte un passage du *Panégyrique de Messala* :

Sénèque fait à la Terre d'outre-Océan, une allusion dont la précision érudite, malgré l'emphase du ton, ne laisse rien à désirer :

« I, profuge, quaere, si quid ulterius patet
Terris, freto, sideribus, Oceano, inferis » [1] !

Ce pays qui « s'ouvre au delà de la terre, de la mer, des astres et de l'Océan » a bien tous les traits des « autres terres » de l'*Odyssée*, de la *Théogonie* et de l'*Énéide*.

Et dans une anticipation en quelque sorte prophétique, le poète nous montre l'Océan « relâchant les liens dont il enserre le monde » pour nous « dévoiler des terres nouvelles [2] ». Il y a dans de tels espoirs, de quoi nourrir les rêves ambitieux d'un Alexandre [3] et l'entraîner « au delà de l'Océan et du Soleil [4] ».

Est-ce donc dans cette Terre d'outre-Océan que nous devons chercher l'Élysée de Silius ? Est-ce là que la « multitude pieuse », hors du royaume stygien et de la voûte céleste », au delà du fleuve Océan, « boit l'onde du Léthé et l'oubli de son âme » ? En dépit des apparences, nous ne le croyons pas.

En effet, par tous leurs caractères, les Champs-Élysées, chez Silius et ailleurs, diffèrent profondément des contrées transocéaniques. Ces régions désolées, « qu'abhorrent les dieux mêmes », cette lande cimmérienne, ces ténèbres surtout et cette « nuit de mort » qui règne partout dès qu'on sort de « l'Ouranos étoilé », est-ce là le cadre d'un Élysée ? On peut même dire que les Élysées sont la parfaite antithèse des Terres d'outre-Océan. Là, tout est joie, ordre, splendeur ; ici, obscurité, horreur, con-

---

.....Oceanus ponto qua continet orbem
Nulla tibi aduersis regio sese offeret armis.
Te manet inuictus Romano Marte Britannus ;
Teque interiecto mundi pars altera sole.

Messala doit donc étendre ses conquêtes au delà de l'Océan « dont le lit entoure la terre », jusqu'à cette « autre partie du monde » que le ciel sépare de nous. (Cf. 148 sqq. Mais peut-être s'agit-il des Antipodes.)

1. *Herc. Œt.*, 742-743.

2. *Médée*, 375 sqq.

Venient annis saecula seris
Quibus Oceanus uincula rerum
Laxet, et ingens pateat tellus,
Thetysque nouos detegat orbes,
Nec sit terris ultima Thule.

3. *Nat. Quest.*, V, 18, 10 : Volet quaerere quid sit ultra magnum mare ; *Epist.* 94, 63 : It tamen ultra Oceanum solemque....., etc.

4. La croyance à une Terre d'outre-Océan n'est d'ailleurs pas particulière aux peuples civilisés : elle paraît bien attestée chez presque tous les peuples sauvages (cf. E. B. Tylor, *la Civ. primitive*, II, 78, 98, 119).

fusion. La mort et l'immortalité s'affrontent sur le « seuil d'airain » où l'inflexible nécessité courbe la nuque du Titan sous son fardeau céleste. Les plaines riantes et « lumineuses », aux « sentiers ombreux », dont nous parle Silius, n'ont donc pas leur place dans une région ultra-solaire.

Il y a plus. Si l'on prenait à la rigueur le texte des *Puniques*, Silius serait le seul, chez les Grecs et les Romains, à placer son Élysée au delà du ciel, et sur un « continent » transocéanique. En effet, parmi toutes les Terres d'outre-Océan que nous venons d'énumérer, *aucune n'est un séjour des morts bienheureux*. Ce sont des contrées désertes (régions des sources et des bornes) ou habitées par des mortels peu favorisés, comme les « hommes » cimmériens [1], ou les séjours mythiques de divinités terribles, « l'odieuse Styx » ou la « Nuit funeste », ou enfin des « Pays des morts » en général, tels que les Hadès de l'*Odyssée* ou de la *Théogonie*. A de tels hôtes convient un cadres de ténèbres.

Il n'en est plus de même des Bienheureux. Nous avons réparti plus haut [2] leurs séjours en trois groupes : souterrains, océaniques et célestes. Le groupe « océanique » pourrait lui-même se subdiviser en Élysées transocéaniques, océaniques et cis-océaniques, suivant leur emplacement exact aux bornes occidentales du disque terrestre, dans le cours du Fleuve, ou sur son rivage extérieur. Or, les Élysées du type transocéanique, dont on trouve des exemples chez divers peuples, chez les races primitives de l'Amérique entre autres [3] et chez les Assyro-Babyloniens [4], sont inconnus dans la mythologie des Grecs et des Romains, et cela en raison de leurs conceptions cosmographiques. Quelques-uns de ces Élysées sont peut-être « cis-océaniques », et nous y reviendrons ; mais l'immense majorité sont des *îles* situées en plein Océan, ou proches de sa rive ultérieure ; donc des Élysées « océaniques » ou « extrême-océaniques [5] ».

---

1. *Od.*, XI, 14.
2. Cf. *supra*, Introd.
3. Cf. Tylor, II, pp. 78, 98, 119.
4. Cf. plus haut, pp. 15-16, le voyage de Gilgamesch à l'île des Bienheureux.
5. Il suffit, pour s'en assurer, de passer en revue les principaux Élysées de la mythologie gréco-latine. Nous les avons répartis, d'après leur localisation, dans le tableau qui figure dans l'*Introduction* de cet ouvrage. Tous les Élysées du groupe océanique sont des *îles* (même, semble-t-il, la « Plaine Élysie » de l'*Odyssée* : cf. plus loin, p. 14, n. 3). Ce n'est pas à dire, d'ailleurs, que la réciproque soit vraie, et que toutes les îles merveilleuses de la mythologie soient des Élysées : les unes, qui ne sont pas habitées par des morts, ne sont ni des Enfers ni des Élysées ; d'autres sont des Enfers communs à tous les morts ; d'autres, enfin, sont réservées aux morts bienheureux : ce sont les véritables Élysées. Les premières — les « îles fabuleuses » — sont ou des séjours de divinités solaires, ou des séjours de mortels fortunés ; ce sont en quelque sorte, des Élysées de

Enfin les mots « *ultra Oceanum* » ne doivent point être interprétés dans un sens trop strict. Le poète de la *Théogonie*, et d'autres auteurs encore, emploient couramment l'expression « au delà de l'Océan » pour désigner des *îles* baignant encore dans les flots de l'Océan et dans la clarté céleste.

En effet, à côté des contrées proprement transocéaniques de l'*Odyssée* et de la *Théogonie*, — Cimmériens, Pays des morts, Région des bornes, Palais du Styx et de la Nuit, « contrées affreuses [1] », on trouve dans ces antiques poèmes et chez les mythographes postérieurs tout un archipel merveilleux, proche des régions précédentes, mais qui fait avec elles un étrange contraste. Il s'agit bien d'îles en effet, quoique la *Théogonie* ne le spécifie pas toujours ; le pays des Gorgones, où Persée va trancher la tête de Méduse « près des sources de l'Océan [2] », c'est « l'île Sarpédon » des *Vers cypriaques* [3] ; le « Jardin des Hespérides », gardiennes des « belles pommes d'or [4] » qu'Héraclès ira conquérir, c'est également, d'après Phérécyde de Léros [5], une île de l'Océan occidental, voisine de la précédente [6] ; c'est dans une île enfin, dans la rouge Érythie, « baignée des flots de toutes parts [7] » que le héros dorien massacrera Géryon,

---

vivants ou des Olympes marins. Tels sont, parmi les séjours divins : *Aea*, la « terre du soleil », fondement mythique de la légende des Argonautes ; *Érythie*, l'*île des Gorgones* et celle des *Hespérides*, théâtre des exploits des héros solaires ; *Ogygie*, l'île de Calypso, et l'*Ogygie* de Plutarque, l'île de Cronos ; et parmi les « paradis terrestres » : l'*Hermioneia* des Orphiques, l'*Atlantide* de Platon, l'île des *Hyperboréens*, l'île *Pancaia*, l'île d'*Iambouios*, etc. Les îles des Morts ne sont pas toutes des Élysées : beaucoup sont de simples Enfers insulaires ; on trouve même dans Lucien des îles « tartaréennes » ! Citons la *Brittia* de Procope (*Bell. Goth.*, IV, 20), les îles de la *Bretagne armoricaine*, l'île de *Tuoni*, chez les Finnois, l'île *Bolotu*, chez les indigènes de Tonga, etc. Certaines de ces îles n'ont d'ailleurs pas un caractère bien tranché. Nous nous contenterons de renvoyer ici à Tylor, *la Civ. prim.*, II, pp. 61-81, et à Zemmrich, *Totenlnseln*, Leiden, 1891. Mais ces enfers insulaires n'appartiennent pas à la mythologie gréco-latine, dans laquelle toutes les îles des morts ou des héros immortalisés (exception faite de certaines fantaisies de Lucien) sont des Élysées. Telles sont les îles des *Bienheureux* des *Travaux*, l'île *Leucé* des Cycliques, qu'on retrouve chez Euripide (*Hélène*, 1675), les îles *Fortunées* de la *Deuxième Olympique* et du *Gorgias*, les îles australes de l'*Axiochos*, l'île d'*Ogygie* de Plutarque (*De facie*, 26 ; *De def. or.*, 18), les îles bienheureuses de l'*Histoire vraie*, de l'*Hymne à Harmodius*, du Pseudo-Callisthène (II, 39 sq. Müller), etc.

1. *Théog.*, 739.
2. *Théog.*, 282 : Ὠκεανοῦ περὶ πηγάς. Sur les exploits de Persée, cf. 274-286.
3. Dans Hérodien, περὶ μονήρους λέξεως, p. 14 (Dindorf), cf. Th. H. Martin, *Cosmogr. après l'époque d'Homère et d'Hésiode*, p. 14.
4. *Théog.*, 215-216.
5. Cf. Le Scholiaste d'Apollonius, *Argon.* IV, 1396 et 1515. Dans Th. H. Martin, *l. c.*
6. *Théog.*, 275.
7. *Théog.*, 290.

Orthros et le bouvier Eurytion « pour les bœufs aux pieds flexibles [1] ».

Toutes ces terres « entourées d'eau » ne sont donc plus transocéaniques, mais proprement océaniques ; elles s'égrènent sans aucun doute le long du rivage ultérieur du Fleuve, à la chute [2], mais en deçà de la voûte céleste, à l'endroit même où le soleil à son déclin touche la surface des flots, à l'horizon éblouissant [3]. De là la splendeur qui les baigne ; de là les noms des personnages [4] et des lieux [5], et les récits merveilleux qui avaient cours touchant les régions océaniques [6].

Il y a donc, en somme, « aux bornes du profond Océan », deux groupes bien tranchés de régions mythiques : les régions ténébreuses du « continent » transocéanique, qui se partagent la rive extérieure du Fleuve, au delà de la voûte du ciel et de la course du soleil, et l'archipel de pourpre et d'or, leur parfaite antithèse, théâtre des exploits des héros solaires, les Héraclès et les Persée.

La limite entre ces deux groupes, c'est la voûte solide du ciel, et celui qui la porte : Atlas. Debout devant le « grand seuil d'airain » où se croisent le Jour et la Nuit [7], il se tient donc exactement entre les brillantes Hespérides et les sombres nuées [8] qui couvrent le Palais de la Nuit, tourné vers le couchant splendide [9] ; derrière lui règne « la Nuit de mort » [10]. Pourtant le poète a raison de dire qu'il est debout aux extrémités de la terre [11], car la terre s'étend, par les îles qu'elle détache au loin,

---

1. *Théog.*, 290.
2. Cf. Euripide, *Hippolyte*, 742-747 : σεμνὸν τέρμονα κυρῶν
οὐρανοῦ, τὸν Ἄτλας ἔχει...
3. Ni Persée ni Héraclès ne dépassent ces îles du Couchant. Ils n'abordent donc pas à la Terre d'outre-Océan, mais s'arrêtent « aux bornes du monde du côté de la nuit » (*Théog.*, 275 : ἐσχατιῇ πρὸς νυκτός). Ils vont en somme moins loin qu'Ulysse ou que Gilgamesch. S'il faut en croire Mimnerme de Colophon (dans *Athénée*, XI, p. 470 A B Cas), Hélios lui-même ne dépasse pas l'île des Hespérides, d'où sa couche d'or le ramène à l'Orient, en glissant sur les eaux du Fleuve. Stésichore paraît suivre une tradition un peu différente, à moins que l'on ne place les « abîmes de la sombre Nuit sacrée » dans la profondeur du fleuve (*ruit Oceano nox*) : « Hélios, fils d'Hypérion, descendit dans sa coupe d'or pour traverser l'Océan et aller dans les profondeurs de la sombre Nuit sacrée » (Stésichore, dans *Athénée*, XI, 469 E).
4. L'« éclatante » Aeglé ; la « rouge » Érythéis, etc.
5. Érythie, l'île « empourprée », etc.
6. Navigateurs et géographes rivalisaient sur ce point, d'audace et d'imagination : Strabon fait bonne justice de ces reportages sensationnels.
7. *Théog.*, 748-750.
8. *Ibid.*, 745.
9. *Théog.*, 518 : πρόπαρ Ἑσπερίδων λιγυφώνων.
10. *Ibid.*, 757.
11. *Ibid.*, 518 : πείρασιν ἐν γαίης.

jusqu'à la voûte même du ciel[1]. L'Océan qui l'entoure en fait encore partie. Le poète laisse donc, dans l'hémisphère lumineux, l'Océan et ses îles, et toutes les régions d'extrême-Océan qu'il faut distinguer avec soin des véritables contrées d'outre-Océan.

Or le poète de la *Théogonie* place « *au delà* de l'illustre Océan[2] » toutes ces régions merveilleuses, qui sont pourtant *dans l'Océan* puisque ce sont des îles. Il ne faut donc pas prendre au pied de la lettre le « *ultra Oceanum* » de Silius, mais entendre par là que ses Champs-Élysées, comme le pays des Gorgones, comme le Jardin des « harmonieuses Hespérides », comme Érythie baignée des flots, sont une île — ou un groupe d'îles — situées dans l'extrême-Océan, près de la « rive ultérieure », séparée des vivants par ses « courants profonds ».

Une difficulté subsiste cependant. Silius ne nous dit-il pas que la foule des âmes pieuses « n'est pas sous la voûte du ciel[3] » ? Il est vrai. Mais qu'entend-il par là ? Le séjour des vivants et celui des dieux bienheureux ne sont-ils pas l'un et l'autre « sous la voûte du ciel[4] » ?

---

1. Nous ne pouvons nous ranger à l'opinion de Th. H. Martin, qui écrit dans son savant mémoire sur la « Cosmologie à l'époque d'Homère et d'Hésiode », p. 26 : « A l'Occident, mais sur la rive *en deçà* de ce fleuve, en face des îles des Hespérides, se tient Atlas, supportant le ciel ». Puisque la voûte céleste retombe sur le bord ultérieur de l'océan (v. plus haut, p. 0), Atlas, s'il était debout sur la côte africaine, devrait se courber en arc au-dessus du Fleuve, et le ciel, portant à faux sur ses épaules ployées, lui ferait perdre l'équilibre. D'ailleurs la *Théogonie* nous montre le fils de Japet à la frontière même du Jour et de la Nuit (*Theog.*, 748-750), c'est-à-dire près du rivage transocéanique où s'élève le « Palais de la Nuit » (746). De plus, Héraclès doit passer l'Océan (διαβὰς πόρον Ὠκεανοῖο (292) pour se trouver en relation avec Atlas et les Hespérides, aussi bien qu'avec Géryon. Et Virgile nous dit (*Én.*, VI, 795-796) qu'une « Terre extra-sidérale et ultra-solaire » commence « là où se trouve Atlas » :

.....Iacet extra sidera tellus
Extra anni solisque uias, *ubi caelifer Atlas*....

C'est la tradition postérieure qui ramena en Lybie Atlas et les Hespérides (cf. *Én.*, IV, 480-482 ; Val. Flaccus, *Argon.*, V, 411 ; Silius, *Pun.*, I, 200-202 ; III, 282-283).

[La note 19 sur Th. H. Martin comportait au crayon la mention « douteux ».]

2. *Theog.*, 215. Ἑσπερίδας θ', ἧς μῆλα, πέρην κλυτοῦ Ὠκεανοῖο...
274. Γοργούς θ', αἳ ναίουσι πέρην κλυτοῦ Ὠκεανοῖο...
290-294 .....εἰν Ἐρυθείῃ...
πέρην κλυτοῦ Ὠκεανοῖο...

Cf. Servius, *Ad Aen.*, IV, 484 : « Hesiodus has Hesperidas... *ultra Oceanum* mala aurea habuisse dicit ».

3. *Pun.*, XIII, 553 : Caeli nec posta sub axe.

4. Virgile, *Én.*, VI, 789-790, avait déjà employé l'expression *caeli axis* dans la même acception :

Hic Caesar et omnis Iuli
Progenies, magnum caeli uentura sub axem.

Il entend par là que l'empereur Auguste jouira de l'apothéose.

Silius, croyons-nous, veut insister sur ce fait qu'il y a, dans la « demeure commune » des morts, trois séjours distincts : un Erèbe souterrain, celui des huit premières portes ; un Élysée céleste, celui de la dixième ; et un Élysée qui n'est ni souterrain ni céleste,

« Nec Stygio in regno, caeli nec posta sub axe »,

mais bien océanique :

« Verum ultra Oceanum ».

La neuvième porte n'est déjà plus souterraine, comme les huit premières, mais elle n'est pas encore céleste, comme la dixième ; c'est un séjour intermédiaire. Ainsi le contexte nous tire d'erreur, après avoir failli nous égarer : le rapprochement de *caeli nec posta sub axe* et de *uerum ultra Oceanum*, qui dégage un peu laborieusement la pensée du poète, était assez équivoque : rien n'était plus tentant que de l'expliquer, conformément à la cosmographie homérique, par un séjour ultra-céleste et transocéanique, analogue à l'Hadès de l'*Odyssée*. Silius, dans cette hypothèse, aurait confondu l'emplacement de l'Hadès, au onzième chant, avec celui de la « Plaine Élysie », au quatrième. Il faut laver Silius de cette inconséquence.

APPENDICE

A propos de la « Région des bornes » d'Hésiode (cf. *supra*, pp. 151 à 154).

Est-il bien certain que la « Région des bornes » 736-739 ; 807-810 : πάντων πηγαὶ καὶ πείρατα) ne s'étende qu'à l'extrême-occident ? Nous ne le pensons pas.

Les « limites » du « ciel étoilé » et du « Tartare » (pris ici dans le sens d'hémisphère inférieur), c'est-à-dire la suture des deux hémisphères du monde, le point d'intersection de toutes les parties du monde, ne se trouvent pas seulement à l'extrême-occident, mais aussi à l'extrême-nord, à l'extrême-sud et à l'extrême-orient : les deux hémisphères posent circulairement sur toute la rive extérieure de l'Océan ; la région située au delà ne peut donc être qu'une banquette circulaire et continue, une sorte d'anneau de Saturne, concentrique au « Fleuve » et au disque terrestre : c'est la Terre d'outre-Océan, telle à peu près qu'elle était déjà conçue par les Égyptiens et surtout par les Babyloniens.

Quant aux extrémités de la terre, elles sont partout où l'Océan

l'enserre ; et celles de la « mer stérile » touchent à l'orient aussi bien qu'à l'occident.

La « Région des sources et des bornes », c'est donc cette jointure, cette commissure du monde : c'est le bord inférieur de la voûte céleste et le bord supérieur de la coupole tartaréenne, qui s'appliquent exactement l'un sur l'autre ; c'est le bord du disque terrestre avec sa ceinture océane, que la « mer » touche à ses deux bouts aux colonnes d'Héraclès et à « l'Étang du Soleil ».

On l'appelle la « Région des sources » parce que c'est là que commencent la terre, la mer, le ciel, le Tartare et l'Océan ; c'est la « Région des bornes », parce que c'est là qu'ils finissent.

Néanmoins, que toutes les « demeures » énumérées par la *Théogonie* soient groupées ensemble dans le secteur occidental de cette banquette, nous n'entendons nullement le contester : demeures retentissantes de Pluton et de Perséphone, Palais de la Nuit, Palais de Styx aux colonnes d'argent, peuvent n'être situés qu'en un seul point de « l'Autre-Terre », ce secteur occidental que le poète de la *Théogonie* et les poètes postérieurs considèrent exclusivement. Mais ce n'est pas à dire que les *limites* du ciel, de la terre, de la mer et du Tartare ne le débordent pas.

Aussi bien, la situation des Cimmériens, qu'on trouve à l'Orient comme à l'occident, en pendant septentrional aux Éthiopiens de l'*Odyssée*, semble bien confirmer la conception originelle d'une banquette continue. De même Atlas, à l'origine, « conservait » toutes les colonnes qui faisaient une ceinture extérieure à l'Océan et soutenaient le ciel sur l'ensemble de son pourtour (*Od.*, I, 53-54) ; Anchise enfin (*Énéide*, VI, 794-798) prédit qu'Auguste portera les aigles romaines au delà de la Libye et de l'Inde, c'est-à-dire au delà des deux bouts du monde, jusqu'à une « terre extra-sidérale » qui paraît bien s'étendre d'occident en orient.

Camille MAUBERT.

QUELQUES NOTES SUR LE PAP. OXY. XI, 1380.

On trouve dans le XI[e] volume des *Oxyrhynchus Papyri*, édité par Grenfell et Hunt, entre autres morceaux de littérature gréco-égyptienne, un fragment très intéressant, qui contient une litanie grecque d'Isis, ou plutôt un hymne en prose, dédié à cette déesse. Ce fragment, si remarquable, tant par son contenu que par son étendue est, malheureusement, fort déchiré. Au verso du même papyrus se lit un éloge à l'Imouthes-Asclepios, qui est beaucoup mieux conservé.

Le papyrus a été écrit au commencement du II[e] siècle de notre ère, mais la litanie date probablement du I[er] siècle.

Notre papyrus est très endommagé ; l'encre en est effacée et dans plusieurs passages l'écriture est fine, très difficile à lire, ou même à peu près illisible. Il n'estdonc pas surprenant que dans la première édition, le texte ne soit pas partout suffisamment établi.

Depuis cette première publication, plusieurs savants ont déjà discuté ce morceau : Georges Lafaye dans la *Revue de Philologie*, nouv. sér., t. XL (1916), p. 55 sqq., reproduit le texte des éditeurs anglais et présente un commentaire plus étendu. — K. Fr. W. Schmidt, dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen*, t. 180 (1918), p. 106 ff., a donné une nouvelle édition et proposé plusieurs conjectures. Son commentaire critique et explicatif est plus approfondi. Grominger (1921) et G. P. Wetter, dans l'*Eranos*, 1918, XVIII, p. 114 sqq., ont écrit des dissertations sur le même sujet, sans apporter de changement au texte. Enfin, le fragment est encore mentionné brièvement par A. Kœrte dans son bulletin des textes littéraires, trouvés sur papyrus (*Archiv f. Pap.*, VII, p. 251).

Je n'ai nullement l'intention d'entreprendre ici une étude d'ensemble sur ce sujet, ni même de discuter tous les passages obscurs que ce texte présente en si grand nombre. Pour le moment, je me contenterai de proposer seulement quelques conjectures et corrections, faites sur l'original. J'ai eu l'occasion de l'examiner dans la Bibliothèque Bodléienne, pendant mon séjour à Oxford, où, grâce au Ministère de l'Instruction Publique polonais, je suis allé étudier quelques textes, écrits sur papyrus.

Mes corrections sont les suivantes :

	Les éditeurs	Ma collation.
1) v. 12-13.	ἐν τῇ Νεικίου [ἀ]θάνα<το>, δότειραν·	ἐν τῇ Νεικίου [ἀ]θανῇ, δότειραν·

Dans la remarque critique, ils suggèrent encore [.]θ ἁγίαν ou ἀθανα<σία>ν : Schmidt, *l.c.*, p. 108 propose [Ἀ]ματίαν (cf. rem. 2) et traduit : « Mächtig (ist) Isis ». — Pap. [.] ΘΑΝΗΔΟΤΕΙΡΑΝ, cf. Max. Tyr. 28,2 ἀθανής = ἀθάνατος. Le sens n'est pas changé, mais il ne faut pas corriger la leçon du manuscrit.

2) v. 16-17.	τὴν [ἐν] κε.. κυλήμι[..] την·	τὴν [ἄνα]σσα[ν ἐν] σαλα[μῖ]νι ἥδιστην. C

Pap. [...] CCA [...] CΑΛΑ [..] NIHΔITHN. « C » est écrit au-dessus de IT ; ma lecture σαλαμῖνι est très peu sûre.

3) v. 17-18.	τὴν ἐν [Ἐρ]μο[ῦ π]όλει καλλίμορφον, ἱεράν·	τὴν ἐν [Ἐρ]μο[ῦπ]όλει Ἴσιν [εὖ]μορφον, ἱεράν·

Pap. ICIN[.(.)]MOΡΦΟΝ. Je n'ai pas pu reconnaître les traces de ΚΑΛΛΙ, les restes de lettres sont mieux adaptés à ma nouvelle lecture. [ἄ]μορφον est peu vraisemblable.

4) v. 63-64.	[ἐ]ν Μεν[ι]ούει Ἰοῦς ἣ κτίζεται π[...]. [.]μερεί[α]ς προκαθημέν[η]ν·	[ἐ]ν Μεν[ι]ούει Ἰοῦς ἡ κτίζε[ι]τὰς π[όλει]ς [ἐν] Κυρήνῃ προκαθημέν[η]ν·

Cf. la remarque critique p. 212. [ἐν] Κυρήνῃ est assez clair ; au v. 64 commence alors une autre idée.

5) v. 72-73.	ἐπὶ χάρακος [Ἀ- θήνην·	ἐπὶ χάρακος [σε- λήνην·

La première lettre du v. 73 n'est certainement pas « Θ », plutôt « Λ » ou « Χ ».

6) v. 79-80.	ἐν Μύροις τῆς λυκίας κεδνήν, ἐλευθε[ρί]αν·	ἐν Μύροις τῆς λυκίας κεδνήν ἐλεύ- θε[ρ]αν·

La lacune est, selon moi, trop courte pour deux lettres, mais cf. la remarque, p. 214.

7) v. 83-84.	[ἐν] ταῖς Κυκλά[σ]ι νήσοις τριφυήν, Ἄρτεμειν·	[ἐν ταῖς Κυκλά[σ]ι νήσοις τροφίην Ἄρ- τεμειν·

Cf. la remarque p. 214 « O » au lieu de « I » est assez clair ; τρόφιος = τρόφιμος. Cf. Athen. 304 e.

8) 85 ff. ἐν [Π]άθμῳ Νέα, μ.[.]ι0 [..—κη· ἐν Πάφῳ ἀγνήν, δία, ἠπία· [ἐν χίῳ στ[ί]χουσαν·

ἐν [Π]άθμῳ..ροια (ou N ou M)..θ (ε ou ς) κον. ἐν Πάφῳ ἁγνήν· ἐν Πηλο[υ[σ]ίῳ στ[εί]χουσαν·

La première ligne reste obscure ; au v. 86, on peut reconnaître assez clairement ΕΝΠΗΛΟ[.]-[.]ΙΩ ; il n'y a aucune trace du « X ».

9) v. 99. ἐν Γάζῃ εὐπλέαν·

ἐν Γάζῃ θή[λ]εαν·

θήλεα = θήλεια ; cette épithète est plus compréhensible et convient très bien aux traces des lettres.

10) v. 109. ἐν Ἰταλίᾳ ἀ[γά]πην θεῶν·

ἐν Ἰταλίᾳ ἀ[γα]θήν, ἄθολον·

Pap. A[..]THN AΘ-OΛON ; l'épithète ἀγάπη θεῶν est très curieuse. Le mot θεῶν n'existe pas dans le manuscrit ; « τ » au lieu de « θ » est une faute assez fréquente dans les papyrus. La plus grande difficulté est dans la fausse division du mot ἄθολος, mais peut-être peut-on l'expliquer en raison de l'écriture continue.

11) v. 141. λ.ρατια αρπ[.....

δέρατα ποι (ou δ)[.....

Le sens reste obscur ; je trouve impossible la reconstruction proposée par Schmidt, p. 114 : v. 139 — ἐξ ἧς καὶ εἰκόνες καὶ τὰ ζῷα πάντων τῶν θεῶν π[αρὰ τοῦ] ὀνόματός σου π[α]ραπλησ[ίας ὀνομασί]ας ἔχοντα προσκυνεῖται·

12) v. 142 sqq. Κ[υρ]ία Ἶσι, μ[εγίστη θεῶν, πρῶτον ὄνομα, Ἰσῖ Σῶθι· τὸ μεταίωρον κρατεῖς κ[αὶ ἀμ[ε]τρητον <.>

Κ[υρ]ία Ἶσι, μ[εγίστη θεῶν, πρῶτον ὄνομα, Ἰσῖ Σῶθι· τὸ μέγα γ[ὰ]ρ ὄνομά σου θε[ῖον ἀμ[έ]τρητον <·>

Les éditeurs ont indiqué la ligne 144 comme très douteuse, et certainement au lieu du « τ » il faut lire « γ », et au lieu du « ῖ » un second « γ » ; la nouvelle rédaction répond mieux à la phrase précédente et donne un sens excellent, conforme aux idées égyptiennes. Ἰσῖ Σῶθι, selon Schmidt, cf. *l. c.*, p. 114, rem. 5, où il cite p. Lond., I, 121, 495.

13) v. 145-6. ἐ[πι]νοεῖς καὶ τὰ[.].ν[.θωτα ὑφῆναι· — ἐ[πι]νοεῖς καὶ τὸν χ[ι]θωνα ὑφῆναι·

χιθῶνα est probablement au lieu de χιτῶνα.

14) v. 148 ff. οἱ πρέσβεις ἅπαντες ἐ[ν]Η[..κτω θ<ύ>ουσι· νέαι ἅπασαι αἱ.. [...].ε[..]σαι ἐν Ἡρακλέους πόλει φ[έρ]ονται ἐπὶ σοῦ καὶ ἔκτισαν σοὶ τὴν χώραν· — νέαι ἁπαλαὶ αἱ[νοῦσι]σε [πᾶ]σαι ἐν Ἡρακλέους πόλει·

15) v. 164. οἱ.[..] δ[α]ίμονες ὑπήκοοι σοὶ [γ]ίνο[ν]ται<·> — οἱ Στ[υγὸς]δ[α]ίμονες ὑπήκοοι σοὶ [γ]ίνο[ν]ται<·>

La lacune, indiquée par les éditeurs, est selon moi un peu plus large et par conséquent ma restitution ne paraît pas trop longue.

16) v. 169 ff. [....]..[..]παν[....] ....[[..]]η..[..].καὶ τὴν γὴν σπορίμην [..]..ασα[.] — [....]τ..[ἅ]παν[τα τὰ] ἑρπ[[..]]η[σ]τῇ<·>[σὸ]καὶ τὴν γὴν σπορίμην [ποιήσ]ασα....

Les vers précédents sont illisibles, mais il s'agit probablement de la création des animaux (cf. v. 169).

17) v. 172 ff. ...πανταχῇ τελ..κ....[ἐ]πινοοῦσα τὴν δρόσον [·] καὶ τὰ...[.]μενα πάντα[·] — πανταχῇ ἔσπ[ει]ρας κ....τι δοῦσα τὴν δρόσον καὶ τὰ [δε]όμενα πάντα[·]

La lacune du v. 174 n'est pas, selon moi, plus large, mais peut-être peut-on remplir [ἐνδε]όμενα, car les lettres généralement ne sont pas égales.

18) v. 179 ff. —σὺ—κ[.].[.]α[..]α εὑροῦσα οἴνου πᾶν τὸ.[.].[.]α[.] παρέσχες[[..]]πρῶτον ἐν ταῖς τῶν θεῶν πανηγύρισιν ἐπ...[.]τοα καὶ εὐχεαις καὶ ἐπικαν..[..·] — —σὺ [κ]α[ὶ] ἡ[δ]ε[ία]ν ε[ὑ]ροῦσα οἴνου πᾶν τὸ [χάρμ]α (?) παρέσχες[[..]] πρὸς τὸ ἐν ταῖς τῶν θεῶν πανηγύρισιν σπα[....]. καὶ εὐχέεις καὶ ἐπικλᾶ[ς·](?)

v. 179-180 sont restitués par Schmidt p. 115.

19) v. 192. α.[.....] πόλει κα[...] — π]όλει [ἴ]σχο[υσ]α

20) v. 193 ff.

ἡ[γ]ε-
μ[ο]νὶς διαδημάτων. αὐ[ξ]ήσε[ως
καὶ φθορᾶς κα[ὶ ...]ήσεως κ[αὶ]
..ή[σεως κυρία· σὺ τοῦ πα..ν[..]
ταφῆς κ[..αναγ.[...].ια[·]σὺ[...].
αστω.... Ὄσιρ[..] π....ν. [....
καὶ ..[..] ...] τα εστιν ἐ[....
σας<·>σὺ τὰ πάντα... μ..[.....
καὶ τὰ πάντα πρὸς δια.ο..[...]ρ]..
σας·

ἡ[γ]ε-
μ[ο]νὶς δια δημάτων. αὐ[ξ]ήσε[ως
καὶ φθορᾶς κα[ὶ γενν]ήσεως κ[αὶ
φ]θ[ί]σ[ε]ως κυρία· σὺ ἐν νούσ[οις]
πεφην[υῖ]α μαγε[ία φά]ρμ[α]κ[α
ἕδ]ω[κ]ας, σώ[τ]ειρα<·>Ὄσιρ]ιν
σὺ περιέ[στειλας.....
καὶ ἅπαντας το[ὺ]ς σφαλέν[τας ἔσω-
σας.

v. 194-5 : Schmidt, *l.c.*, propose : αὐ[ξ]ήσεως καὶ φθορᾶς κα[ὶ κιν]νήσεως κ[αὶ στά]σεως κυρία, mais à la fin du vers 195, j'ai lu : κ[...]θ[.]σ[.]-ως, et par conséquent, la nouvelle conjecture semble être meilleure. La seconde phrase est très difficile à lire ; je crois, en général, avoir deviné la pensée qui rappelle un passage connu de Diodore, I, 25,5 : κατὰ γὰρ τοὺς ὕπνους ἐφισταμένην διδόναι τοῖς κάμνουσι βοηθήματα πρὸς τὰς νόσους καὶ τοὺς ὑπακουσαντας αὐτῇ παραδόξως ὑγιάζεσθαι. Cf. ib. 2 : τὴν Ἶσιν φαρμάκων τε πολλῶν πρὸς ὑγίειαν εὑρέτιν γεγονέναι. La phrase du v. 201 est presque sûre.

21) v. 207 ff.

ἐν
πάντει τὸ π[....] ἔδιξας πρὸς τὸ ἰ-
δέναι πάν[τας ἀ]νθρώπους ὅτι σὺ
[.]αν ουνα[....].αρα σοῦ·σὺ τὸν
υἱόν σ[ο]υ Ὧρον Ἀπόλλωνα
π[α]ντῇ κύριον νέον το[ῦ πα]ντὸς
κόσμου καὶ απ .... κ[....].ν[[πα-
σαν]][...τ]ὴν.....λν [πᾶ]σαν εἰς
τὸν ἅπ[αντα] χρόνον [κ]ατέστη-
σας·

ἐν
πάντει τόπ[ῳ κατ]έδιξας πρὸς τὸ εἰ-
δέναι πάντας ἀνθρώπους ὅτι οὐ[ρ]α-
νὸς ἀνε[στάθη π]αρά σου·σὺ τὸν υἱ-
όν σ[ο]υ Ὧρον Ἀπόλλωνα π[α]ντῇ
κύριον νέον το[ῦ πα]ντὸς κόσμου καὶ
ἀπ[άση]ς [τῆς] Α[ἰγύπ]του[[πᾶσαν]]
εἰς ἀνα[νέωσιν] αἰων[ί]αν εἰς τὸν
ἅπ[αντα] χρόνον [κ]ατέστησας·

v. 217, voir la remarque des éditeurs, p. 219. — 219, l'écriture n'est généralement pas égale ; le nombre des lettres oscille entre 23 (v. 214) et 31 (v. 202), les lignes l'une dans l'autre contiennent 25-27 lettres et par conséquent mon supplément ne sera pas trop long. Dans ce passage, l'encre est très effacée, néanmoins on voit des traces isolées, et le tout donne une bonne idée.

22) v. 229.

— καὶ πά-
σης λ[.]σε[ω]ς κα[ὶ] γῆς καὶ θα-
λάσσης[·]

— καὶ πά-
σης ἅ[λ]σε[ω]ς καὶ γῆς καὶ θαλάσ-
σης[·]

Cf. Schmidt, *l.c.*, p. 116. Les éditeurs pensaient à λ[ύ]σε[ω]ς, mais cela ne donne pas un bon sens ; au lieu du « λ », je crois voir un « α » et alors, ce passage, légèrement changé, est intelligible.

23) v. 233. τὸν.[.]εον Ὧρον εἰς τὸν [νέον Ὧρον εἰς ἥλιον.
ἥλιον .[.].[..].

La lacune de 2 lettres, indiquée par les éditeurs, n'est pas si large, mais en général, ce passage reste pour moi obscur.

24) v. 244. καὶ πάσῃ χώρᾳ τ[.]. καὶ πάσῃ χωρᾳ [μυ]στ[ικὰ ....
τ[.....παρέδωκας θρήσκ[ι]α παρέδωκας θρήσκ[ι]α [.....
[..... ὁμοίως δὲ καὶ Ὧ- ὁμοίως δὲ καὶ Ὧρ[ον]ήι [περιέσ]ωσε
ρ[ον]τ[.].[....]ος εὐεργέτην γε- ἐργάτην γενάμε[νον] καὶ ἀγαόν·
νάμε[νον] καὶ ἀγαθόν·

246. Chez Schmidt, p. 117 et rem. 2, on trouve la reconstruction suivante : ὁμοίως δὲ καὶ Ὧρ[ον] τ[ὸν πατρ]ὸς εὐεργέτην γενάμενον καὶ ἀγαθόν· Il pense aussi à la lutte d'Horus contre Seth et à la résurrection d'Osiris. Je crois cependant reconnaître assez clairement au lieu des lettres OCEϒ (chez les éditeurs) : ΩCE; le changement de la 2e personne en la 3e ne présente aucune difficulté; cf. les lignes 185 et 227.

247. Je suis tout à fait sûr qu'on ne trouve pas dans notre papyrus le mot εὐεργέτην,, mais ἐργάτην et au lieu de ἀγαθόν — ἀγαόν ; on peut naturellement écrire ἀγα<θ>όν, mais il me semble que la leçon du manuscrit est correcte, puisqu'on peut interpréter le mot ἀγαός = ἀγαυός, « admirable, illustre », écrit vice versâ, comme ἀγαύομαι pour ἀγάομαι.

25) v. 250 ff.

Ὧρος προκρίνας ὁτ[ι]ὲ[ποί]ησας Ὧρος προκρίνας ὅτ[ι] ἐποί]ησας
αὐτοῦ διάδοχον .α[..]. ε[..]θρο- δυ[νάστου διάδοχον [ἐπ]α[ίνει[σε[ὡς]
νισθής· χρησ[μ]ῳ[δ.].[...]ελην- θρονιστής· χρησ[μ]ῳ[δ]ὸς [τὸν π[ει-
τα ἐπιστρα [.....] τ.[.....]ασιαι θόντα ἐπιστρέ[φεις....
π [.....] η [.....] α[.]σαν

Schmidt, p. 117 et rem. 3, donne la reconstruction suivante : Ὧρῳ, προκρίνας· ὁτ[ε] ἐ[ποί]ησας αὐτοῦ διάδοχον [π]α[σῆ]σ[θα] θρονιστής· Il croit lire dans ce passage une allusion au jugement des dieux, provoqué par la plainte du dieu Seth, dont Horus fut reconnu pour l'héritier véritable et couronné (v. Erman, *Aeg. Religion*, Berlin, 1909, p. 41). Mais on notera les changements

et les corrections apportés par Schmidt au manuscrit (le mot θρονιστής n'est pas même attesté) ; la lecture des éditeurs n'est pas parfaite à mon avis. Ainsi, au vers 250, on peut lire plutôt AY[..], et au commencement du vers 251 CTOY au lieu de αὐτοῦ. De cette manière, sans aucune correction, la pensée sera compréhensible.

*
* *

Telles sont les corrections que je propose. Je me rends très bien compte de toutes les difficultés de ce texte si mal conservé, qu'il faut souvent deviner les idées plutôt que les lire. Cependant, je crois que mon effort pourra être utile aux travaux futurs, surtout en un temps où l'on trouve d'autres documents du même genre. Ainsi, les Italiens ont récemment publié [1] deux fragments d'un hymne à Isis.

L'hymne bien connu d'Andros (Kaibel, *Epigr. gr.*, 1028, p. 437 ff.) sera bientôt réédité à Berlin. Ces documents se distinguent de notre papyrus sous quelques rapports, mais en général, ils appartiennent tous à ce genre, si populaire dans toute l'Antiquité, dont un spécimen est conservé chez Diodore, I, 17, et dont on trouvera par la suite tant d'exemples dans les papyrus magiques.

Georges de Manteuffel.

1. G. Oliverio, Due frammenti di Inni ad Iside, dans *Notiziario Archeologico*, Roma, fascicolo IV, 1927 pag., 210 sqq. (Ministerio-della-Colonie).

NOTES ET DISCUSSIONS

Émile Bourguet, *Le dialecte Laconien*, in-8 viii-170 pp. Paris Champion, 1927 (Collection linguistique publiée par la Société de linguistique de Paris, tome XXIII).

Il existe de bonnes descriptions des dialectes grecs. Sans citer des ouvrages plus anciens, après les manuels de Buck et de Thumb, les trois gros volumes de Bechtel semblent avoir rassemblé la somme de nos connaissances sur les parlers grecs. Le livre de Buck offre une classification des dialectes, et examine les aspects différents que prennent dans des régions différentes la phonétique, la morphologie, la syntaxe. Celui de Thumb suit un plan géographique et note successivement les caractéristiques de chaque groupe dialectal. De même Bechtel groupe des milliers de particularités, observées dans chaque parler l'un après l'autre, quitte à se répéter ou à ne pas laisser apparaître les grandes lignes d'isoglosses qui permettraient d'ordonner les faits. Mais un caractère commun marque ces trois ouvrages. Même dans un livre aussi complet et soumis dans le détail à une critique aussi rigoureuse que celui de Fr. Bechtel, l'image de chaque dialecte apparaît à la fois abstraite et systématique. Nous n'apercevons pas l'histoire concrète de la langue, l'évolution des parlers et leurs relations entre eux. Le tableau, très net, manque de perspective et de réalité.

Ce défaut a frappé M. Bourguet. Dans son *Dialecte laconien*, il donne le modèle d'une méthode différente qui mérite d'être analysée dans le détail. Il a pensé que les faits sont trop complexes pour qu'à les grouper sur un même plan on ne risque pas de les fausser un peu. Excellent épigraphiste, il a commencé à étudier les textes « chacun à son moment dans le détail le plus minutieux. On a ainsi dans un ensemble qui eut ses raisons d'être et qui vécut à son heure la perception directe de quelques faits groupés d'une manière qui n'est jamais deux fois la même » (p. 3). Cette nécessité d'étudier directement les textes conduit M. Bourguet à publier quarante-quatre inscriptions qui lui paraissent les plus significatives, placées chacune à sa date probable. Une telle méthode donne au lecteur le sentiment qu'il a

affaire non à une théorie construite, mais à une réalité vivante. Archéologue, épigraphiste, en même temps que philologue et linguiste, l'auteur était bien préparé à marquer son livre de ce caractère concret qui en définit l'originalité. On y apprendra par mille détails comment chaque fait doit être mis à sa place, combien il est imprudent d'en abstraire un pour le faire entrer dans une combinaison fragile, sinon chimérique. — Si les caractéristiques essentielles sont ainsi découvertes dans les textes et étudiées au fur et à mesure qu'elles sont découvertes, une introduction les annonce et en précise l'importance.

Première constatation notable : plusieurs faits phonétiques qui donnent au laconien sa physionomie ont été fixés par l'écriture à une époque plus éloignée de nous que celle où l'on croyait qu'ils avaient apparu pour la première fois. L'étude historique des inscriptions conduit ainsi à reviser sur plusieurs points les opinions communément admises par les dialectologues. C'est dès le v^e^ siècle que l'on trouve ὀπιδομενος = ὀπιζομενος avec simplification de la géminée (Bourguet IX = *I G*, V, 1, 919). La graphie δ ou δδ pour ζ s'observe aussi dans d'autres dialectes, mais, bien attestée en laconien (v. aussi Bechtel, II, p. 323), elle garantit que la γυμνάδδομαι et le μυσίδδω d'Aristophane sont d'authentiques emprunts au lacédémonien. — De même la date à laquelle il faut rapporter le passage de θ à σ a été méconnue. Au début du IV^e^ siècle (Bourguet XV = *I G*, V, 1, 255) le θ étymologique est écrit σ. Si les Laconiens ont attendu jusque là pour adopter cette orthographe, c'est que les lapicides ont noté la prononciation d'une façon défectueuse. La concordance entre les données des grammairiens, le papyrus d'Alcman, les passages laconiens de *Lysistrata*, apparaît décisive. M. Bourguet a raison d'insister sur le caractère ancien de cette prononciation[1] (cf. au contraire Thumb *Handbuch*, p. 66). C'est dans ces discussions que sa connaissance personnelle de l'épigraphie laconienne lui apporte un grand secours. L'orthographe des inscriptions de Sparte ne s'est jamais fixée. Le second paragraphe de l'*Introduction* (pp. 6-10) fournit des indications précieuses pour l'étude du dialecte. Il la libère d'une foule de faux problèmes qui l'encombraient. Pour un même mot, à la même date deux graphies

1. Il n'est pas impossible que les fouilles anglaises nous fassent connaître un jour une dédicace archaïque à Ἀσαναια (Bourguet, pp. 7 et 75). Mais le rapport de M. Woodward (*B. S. A.* XXVI, 1923-1925) ne fournit encore rien de tel. P. 235 on lit Ἀσαναιᾳ (et ἀνεσηκε) dans une inscription que M. W. place vers le milieu de IV^e^ siècle. Les formes doivent être rapprochées de ἀνεσηκε dans la dédicace Bourguet XV = *I G*, V, 1, 255.

sont attestées. Dans des formules de dédicaces qui sont contemporaines nous lisons aussi bien ἀνεσηκε que ἀνέθηκε. A la même époque le nom de la divinité est écrit Ὀρθέα, Ὀρθεία, ϝωρθέα, Βορθέα, Βωρθεία, Βωρσέα. — La transcription du digamma par F et par B a coexisté dès la fin du v^e^ siècle. C'est dans un acte d'affranchissement du Ténare (fin du v^e^ siècle) que se rencontre pour la première fois (Bourguet XIII = *I G*, V, 1, 1229) Βοινε[ας] dérivé de ϝοῖνος (cf. *I G*, VII, 1888 ϝοινιας). Le fait bien connu pour d'autres parlers (v. Bourguet, pp. 66-70) s'observe aussi de très bonne heure à Sparte (Bechtel, III, p. 288, semble l'admettre). — On a noté depuis longtemps le passage de σ intervocalique à *h* en laconien[1]. Il apparaît fort ancien, constant déjà dans l'inscription de Damonon. Mais dès le vi^e^ siècle, semble-t-il (voir p. 9), on trouve le même nom Βασιλιδας écrit tantôt avec un σ à trois branches, tantôt avec un *h*[2].

Un système orthographique ne possède pas la stabilité d'un système linguistique. Il est exposé à varier suivant le lapicide. L'étymologie et la prononciation exerçaient sur l'écriture deux influences contradictoires. Les flottements dans la graphie apparaissent à Sparte plus nombreux et plus graves qu'ailleurs. C'est que les règles de l'orthographe ne retenaient pas l'attention de ce peuple orgueilleux de sa routine illettrée (p. 19).

Trois caractéristiques importantes et souvent méconnues sont ainsi mises en lumière par M. Bourguet : c'est à date ancienne que θ est passé à σ, que F a été écrit B, que σ est devenu *h*. Ces remarques amènent l'auteur (pp. 139-150) à accepter comme authentique le laconien du papyrus d'Alcman ou de la *Lysistrata* d'Aristophane, en écartant complètement toute hypothèse de « barbouillage dialectal » (voir au contraire Thumb, *Handbuch*, p. 88).

Si M. Bourguet est conduit à situer plus tôt qu'on n'a accoutumé de le faire quelques-unes des particularités du laconien, les faits apparaissent pourtant dans une succession historique. — Les Doriens conquérants ont trouvé, établies à Sparte, des populations de langue et de culture probablement « achéennes » (p. 51). Il faut noter soigneusement les éléments prédoriens du dialecte. La caste des conquérants conserva, il est vrai, tout

1. Cet amuïssement du sigmá se rencontre aussi en argien, en éléen, en cypriote. Quant aux conclusions qu'il est possible de tirer de ce fait touchant le classement des dialectes ou l'influence d'un substrat « achéen », voir les prudentes observations de la page 47.

2. Il est notable que dans δαμοσιος le sigma est toujours écrit. Le fait que le mot appartenait au vocabulaire politique et international en aurait-il préservé l'orthographe ?

l'essentiel de sa langue. Mais il convient de relever avec d'autant plus de soin des formes comme Ποhοιδαια (p. 50) qui présentent un traitement laconien de la forme arcadienne Ποσοιδαν (la forme dorienne Ποτειδαϝων, Ποτειδαν se trouve à Corinthe et dans presque toute la Crète). Les envahisseurs ont généralement maintenu le système de leur langue, mais en même temps qu'ils acceptaient le culte et les sanctuaires (en particulier celui du Ténare), ils ont admis aussi le nom du dieu. De même, il faut sans doute attribuer à une survivance des parlers prédoriens l'apocope de la préposition dans l'épithète de Zeus, καδατας (= καταιδάτης). Ce phénomène caractéristique de l'apocope met le laconien à part des autres dialectes doriens. Il est bien garanti par des gloses et s'est perpétué jusqu'à nous dans le dialecte tsaconien (p. 55).

Si le laconien a admis des éléments « achéens », il présente par ailleurs une évolution originale. A l'époque impériale le parler de Sparte et de la Messénie s'est profondément modifié : il a subi à la fois l'influence de la κοινή ionienne attique qui devenait la grande langue de civilisation, et celle de la κοινά grecque du Nord-Ouest qui se constituait autour du sanctuaire delphique (v. p. 90). — D'autre part, on assista sous Auguste, dans la confédération des Eleuthérolaconiens, puis sous Trajan et sous Hadrien à une véritable résurrection du passé. Cet effort pour restaurer la langue ancienne se situe dans tout un ensemble historique : on a rendu toutes leurs forces aux prescriptions anciennes, tout son prestige à la légende de Lycurgue. L'étude des textes conduit M. Bourguet à ne pas attribuer à la tradition savante une trop grande influence dans cette renaissance du dialecte. Les textes composés en laconien récent plongent par leurs racines dans une langue qui était vraiment parlée, en particulier par les paysans du Parnon. Les tentatives plus ou moins heureuses auxquelles nous assistons dans l'Europe d'après guerre pour restaurer des langues nationales (Irlandais, etc...) nous aident à mieux comprendre le caractère véritable du laconien récent. Les derniers textes du recueil présentent un mélange composite de traits de toutes sortes. Dans l'inscription des Cloatii par exemple (Bourguet XXIX = *I G*, V, 1, 1146) se lisent des formules comme τας πολεως, et même τας πολεος, compromis inattendu entre le dialecte et l'attique.

Pourtant la tradition du laconien ne s'est jamais perdue et un chapitre sur le tsaconien (pp. 31-33 et 133-138) marque l'aboutissement contemporain d'une évolution que le livre permet de suivre depuis le sixième siècle avant notre ère.

L'ouvrage de M. Bourguet, on le voit, précise et renouvelle sur bien des points l'histoire du laconien. Mais c'était le trahir que d'en donner une analyse. Dans le détail l'auteur ne veut rien laisser dans l'ombre ; sa connaissance personnelle de l'épigraphie lui permet d'asseoir la discussion sur un fondement solide et souvent neuf. L'écriture est soigneusement décrite (v. par exemple p. 63, l'étude sur l'emploi de H à la fois comme signe d'aspiration, comme signe d'aspiration + E, comme *ē* long ouvert, deux valeurs différentes du signe s'observant parfois à l'intérieur d'un même mot écrit). Le détail du commentaire montre à chaque page la complexité des faits. Il n'existe pas deux textes exactement comparables qui présentent les mêmes particularités dialectales groupées de la même façon. Les parlers influent les uns sur les autres. « A parler net, nous ne connaissons pas un seul dialecte grec qui puisse être dit pur[1] » (p. 14). Des influences particulières dans un texte donné peuvent intervenir. Si sur le trépied de Platées (Bourguet III = Collitz 4406) les caractéristiques dialectales sont si effacées, c'est peut-être que les convenances internationales ne permettaient pas de trop déformer les ethniques traditionnels.

De nombreuses gloses d'Hésychius confirment l'interprétation des textes épigraphiques. Noter en particulier (p. 17, n. 2) la correction ΔΕΛΦΟΥΛΟΙΜΟΡ, « faim de Delphien » pour l'inintelligible διαφοιγοιμορ d'Hésychius, bien que λοιμός (qui doit d'ailleurs être rapproché de λιμός) ne signifie jamais « faim ». — P. 99, n. 4, M. Bourguet démontre que μοθαξ et μουσαξ ne sont en réalité qu'un seul et même mot. — Des notes aussi suggestives inspirent le regret que l'auteur n'ait retenu dans son étude qu'une partie du vocabulaire. Mais le livre, qui ne vise pas à être exhaustif, ne laisse rien échapper d'essentiel.

Un ouvrage d'un contenu aussi riche pose à chaque instant des problèmes dont on est tenté d'indiquer la portée et l'intérêt. — Les désinences d'indicatif présent « sans iota », en -ες -ε citées par Eustathe comme appartenant au dialecte de Théra (v. pp. 79 et 156) s'interprètent aisément. Elles doivent être considérées comme des désinences secondaires employées avec le sens de présent. Cet usage représente une authentique survivance de l'indo-européen (v. Meillet, *B. S. L.*, XXIII, p. 68 et Renou, *Mél. Benveniste*, p. 79). — Si les Laconiens (p. 99) ont pendant longtemps prononcé l'upsilon *u* (français *ou*), la graphie ου, qui appa-

1. A dire vrai cette notion d'un dialecte « pur » apparaît bien livresque et chimérique. Il existe des parlers qu'il est possible de répartir en plusieurs groupes et qui présentent des combinaisons diverses de particularités dialectales.

raît assez tard (second siècle avant notre ère) indique moins le souci de noter exactement la prononciation que l'influence de l'orthographe ionienne-attique. En laconien ancien υ notait constamment *u* et le son *ü* n'existait pas. Lorsque les Spartiates ont dû transcrire un son *ü*, ils ont utilisé l'iota comme le montre l'orthographe Τινδαριδαι (p. 59). La double orthographe : laconien Τινδαριδαι = ionien-attique Τυνδαρίδαι décèle deux emprunts parallèles à une même langue. Les Tyndarides ne se distinguent pas des Dioscures, équivalent grec du mot étranger (cf. Bourguet IX = *I G*, V, 1, 919). Ce culte, antérieur à l'invasion indo-européenne doit être rapporté aux « Pélasges », proches parents, semble-t-il, des Étrusques. Il paraît alors légitime de retrouver dans Τινδαριδαι le nom du dieu étrusque *Tin-*, *Tins-* qui a peut-être exercé une influence sur la structure de certaines formes dans la flexion de Ζεύς (voir Maresh, *Glotta*, XIV, p. 298 et Kretschmer, *ib.*, p. 300). L'iota laconien transcrirait donc un *ü* préhellénique. — Rien de plus malaisé à fonder que l'étymologie d'un nom propre. On lit dans plusieurs inscriptions à Mégare, Syracuse, en Crète et en particulier sur un bas-relief d'Amyclées une forme Ἀπελλωνι (Bourguet XXI = *I G*, V, 1, 145) où la voyelle ε doit sans doute être considérée comme ancienne : cf. les noms propres Ἀπελλεας, Απελλᾶς, etc... Απόλλων s'expliquerait par une assimilation de l'ε à la voyelle suivante. Le thessalien Απλουν apparaît plus obscur. Il est vain, en tout cas, de se demander si le mot a été apporté par les prédoriens. Il n'y a rien à tirer de l'étymologie indo-européenne que M. Bourguet propose en note, non sans réserves, en rapprochant l'homérique ἀλιγηπελίη et la glose d'Hesychius : ἀναπελάσας ἀναρρωσθείς. Dans un mot de ce type Απλουν ne peut guère s'expliquer comme « un degré faible ». Enfin la variété des formes ne prouve pas que le nom du dieu soit né et se soit développé sur le territoire grec. Un fait semble certain : le nom d'Apollon ne doit pas s'interpréter par l'indo-européen. L'histoire des religions n'apporte pas grand secours à la linguistique (voir p. ex. Ch. Picard, *Revue de l'histoire des religions* 1926, pp. 88-91). M. A. B. Cook voit dans Apollon un dieu du Nord-Ouest venu du pays « au delà des montagnes », des sources du Danube [1]. Pour M. Poulsen, Apollon serait un dieu chaldéen. M. Bethe revendique le caractère proprement hellénique du dieu. Devant tant d'interprétations diverses, M. Picard insiste sur les origines complexes du panthéon hellénique où des éléments

1. Rien de moins convaincant que l'explication du nom d'Apollon par le nom indo-européen de la pomme (v. A. B. Cook, *Zeus*, II, p. 1219).

divers, sinon contradictoires ont pu s'associer. La concordance de traditions mythologiques, de découvertes archéologiques, des données linguistiques semble pourtant nous orienter vers une hypothèse plus probable que les autres. On a proposé depuis longtemps de considérer Apollon comme un dieu asiatique, (v. U. von Wilamowitz-Möllendorff, *Hermes*, XXXVIII, p. 575). Dans l'*Iliade*, il protège en toute circonstance les Lyciens et les Troyens. Aux Achéens, il envoie la peste. Sur la côte asiatique se pressent des sanctuaires apolliniens : le Gryneion, Claros, etc... Or les récentes fouilles de Sardes semblent nous avoir rendu une forme lydienne du nom d'Apollon : *Pλdāns* et le nom dans les inscriptions est fréquemment associé à celui d'Artemis (*Artimus*). L'équivalence peut être tenue pour fort vraisemblable (voir en dernier lieu Sturtevant, *Language* I, 76 et comme partisan de l'étymologie indo-européenne Kretschmer, *Glotta* XIII, 242).

Le livre touche à tant de questions suggestives qu'on se laisse entraîner à arrêter l'auteur, pour lui demander une explication, lui proposer une objection. Il invite à réfléchir parce qu'il met directement en contact avec la réalité du langage, partant de la culture et de la civilisation. Ce sens du réel donne à l'ouvrage sa saveur propre. On se permettra donc de souhaiter que l'heureuse réussite du *Laconien* ne suffise pas à M. Bourguet et qu'il applique maintenant à d'autres dialectes (au béotien par exemple) une méthode aussi personnelle et aussi fructueuse.

Pierre CHANTRAINE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Rempe (Hermann Joseph Jean), *De Rheso Thracum Heroe*. Munster; 1927, 55 p. in-8°.

Cette dissertation d'un Docteur à l'Université de Munster, écrite en un latin empêtré, est conçue suivant la vieille formule, c'est-à-dire uniquement fondée sur les textes anciens et sur des ouvrages de seconde main, dont la plupart sont allemands. La seule publication française utilisée est l'opuscule de M. Perdrizet sur les *Cultes et Mythes du Pangée*.

Ces restrictions admises, l'auteur est bien documenté. Il s'occupe d'abord des témoignages antiques sur Rhésus, à commencer par Homère dans la Dolonie. Puis il étudie le *Rhésus* du pseudo-Euripide, et termine par l'examen de diverses particularités dans la légende du Héros : rapports avec les Muses, dont l'une est parfois appelée sa mère ; rapports avec Diomède ; variations de la légende primitive sous l'influence des commentateurs de basse époque.

Conclusions : Rhésus est un personnage mythique du cycle thrace, et non pas grec ni anatolien. Mais ce n'est pas un dieu du panthéon indigène, et *le prophète de Bacchus, dieu vénérable que les initiés savent habiter les rochers du Pangée, homme divinisé caché dans les cavernes d'un sol argentifère* (Pseudo-Euripide, V, 970-973 ; la traduction et sa présentation sont mon œuvre), ce n'est pas Rhésus, comme divers savants l'ont cru ; ce pourrait être, très douteusement, Dionysos, Lycurgue, Zalmoxis ; plus probablement, Orphée.

Rhésus est le héros local d'Amphipolis, où son tombeau voisine avec le temple de la Muse Clio : c'est-à-dire qu'à un culte thrace d'époque primitive s'est juxtaposé un culte hellénique, lorsque la colonie grecque, Amphipolis au nom douteux, à succédé à la bourgade barbare dont le clair nom indigène signifiait *les Neuf Routes* (je précise sur ces points des indications que l'auteur a laissées vagues et éparses).

Enfin, le mythe de Rhésus tué par Diomède, surnommé bien à tort « le Thrace », serait la transposition légendaire d'un fait que M. Rempe déclare historique, à savoir l'invasion par les Illyriens des côtes septentrionales de l'Égée, d'où les Thraces expulsés passèrent en Asie (?).

On voit que l'auteur ne répugne pas aux généralisations hypothétiques. Mais il a eu le tort de ne point recourir aux informations que pouvaient lui procurer l'archéologie et la linguistique. Cette dernière lui a fourni un bref paragraphe de huit lignes ; l'archéologie tient en deux lignes et se borne à constater que sur les rares peintures de vases où est figurée la mort de Rhésus, ce héros porte le costume thrace. Ce qui est du reste peu exact : il faudrait au moins dire le costume que les décorateurs adoptent conventionnellement pour en habiller les Thraces légendaires, et qui tient du scythique et du phrygien.

Mais il y avait mieux à faire. Une interprétation rationnelle de certaines images du *Chasseur Thrace*, conjuguée avec une étude détaillée de la geste

littéraire et romanesque de Rhésus, ouvrirait des aperçus nouveaux dont la valeur dépasserait de beaucoup la personnalité assez falote de ce héros.

J'ai essayé de montrer, dans une étude qu'on trouvera ici-même, p. 106 et suivantes, que pareille confrontation semble devoir aboutir à comparer, sinon à identifier, le prétendu Roi Rhésus avec le Héros Cavalier. On peut regretter que M. Rempe, confiné dans une dissertation trop exclusivement académique et livresque, n'ait aperçu aucune des voies qui l'auraient conduit vers une enquête si pleine de promesses.

Georges Seure.

Sister Mary Raphael Arts, *The Syntax of the Confessions of Saint Augustine*, in-8, xv-135 pages; The Catholic University of America, Washington, D.C. 1927.

Dissertation pour le doctorat de philosophie qui forme le tome XIV des Patristic Studies de l'Université Catholique d'Amérique. L'étude est faite suivant le plan traditionnel : syntaxe du nom et des formes qui se rattachent au nom, adjectifs, pronoms, etc.; syntaxe du verbe, emploi des temps, des voix, des modes, des formes nominales, tant dans les propositions principales que dans les subordonnées. Il s'en dégage peu de faits nouveaux : la syntaxe des Confessions ne diffère pas de celle des autres œuvres de saint Augustin ; c'est celle des écrivains latins de la même époque qui ont reçu la culture classique. La langue qu'ils écrivent, fixée par l'école et la tradition littéraire, évolue peu : tout au plus, voit-on percer, sous le vernis de cette langue artificielle et archaïque, les tendances de la langue vivante. Beaucoup des observations faites par Sister Arts concernent le vocabulaire, et c'est abusivement qu'elles sont rangées dans la syntaxe. Un chapitre a pour titre : Nouns used synonymously. Nous y apprenons que saint Augustin emploie *portio* dans le sens de *pars*, *sermo* pour *oratio*, *conditor* pour *creator*, etc. Page 79 il est signalé que « *uideri* apparaît souvent avec le sens de « être vu » dans les Confessions. Dans la conclusion (Summary) on lit des observations de cette sorte : « *adhuc* appears for *etiam*, *olim* for *iampridem*, *plerumque* for *saepe*, etc... The expression *opus habeo* and *opus habeo ut* appear occasionally. » D'autres remarques concernent plutôt la morphologie : ainsi la substitution de *fui* à *sum* dans les temps du parfait passif ; le développement du type *habeo amatum* aux dépens de *amaui*. Je ne nie pas l'intérêt de ces constatations : je suis même persuadé que la dissertation de Sister Arts aurait gagné à les multiplier. Mais vocabulaire, morphologie, syntaxe sont des termes de sens assez précis et délimité pour qu'on ne fasse pas entrer dans l'un ce qui appartient aux deux autres.

A. Ernout.

Sister M. A. Adams, *The Latinity of the letters of Saint Ambrose*, in-8, xviii-140 pages, Washington, The Catholic University of America, 1927.

Cette dissertation est sortie de l'enseignement du professeur Roy J. Deferrari qui dirige le « département » du grec et du latin à l'Université Catholique de Washington. Elle fait partie d'une série de monographies qui ont pour objet l'étude des Pères de l'Église. Ces ouvrages sont en général faits avec soin, mais un peu mécaniquement, avec l'application méticuleuse de bons élèves encore novices. L'étude de Sister M. A. Adams ne diffère point, par ses qualités et ses défauts, des travaux antérieurement parus. Même plan traditionnel, même uniformité dans l'exposition. On ne

sent pas assez le souci de distinguer ce qui est de tradition et d'école, d'avec ce qui est résolument nouveau, de marquer le conflit entre la langue littéraire et la langue parlée, de mettre en lumière la personnalité de l'écrivain étudié. Néanmoins, comme ces relevés de formes et d'emplois portent sur des écrivains dont la langue a été encore peu étudiée, ils peuvent fournir des matériaux à qui se préoccupera de dresser une construction d'ensemble. On est un peu étonné de ne pas trouver dans une étude de ce genre un chapitre sur les clausules.

Une remarque pour finir : cette étude a pour base le texte publié par les bénédictins J. du Frische et N. le Nourry à la fin du XVII^e^ siècle. Je sais tout le mérite de ces excellentes éditions. Pourtant, comme l'a montré la publication du *Corpus* de Vienne, elles ne contentent plus nos exigences modernes. Plutôt que de publier des commentaires sur des textes vieillis, ne conviendrait-il pas d'en publier d'abord des éditions nouvelles? La tâche est peut-être plus difficile, mais elle semble indispensable.

A. Ernout.

S. Ambrosii, *De Nabuthae*, A commentary with an Introduction and Translation, by Martin R. P. Mc Guire, A. M., in-8°, XIX-249 p. ; The Catholic University of America, Washington, D.C., 1927.

Cette édition d'un traité de saint Ambroise forme le tome XV de « Patristic Studies » publiées par l'Université Catholique d'Amérique, sous l'active direction du professeur Deferrari. L'ouvrage est fait avec soin : l'auteur connaît les outils essentiels du travail philologique, et il sait y renvoyer à propos. Le texte, qui reproduit celui de Schenkl, le corrige en plusieurs endroits, notamment en ce qui concerne les citations de l'Écriture. L'introduction et le commentaire fournissent de bons matériaux pour l'étude de la langue. C'est un compilation consciencieuse. Mais on souhaiterait voir s'affirmer davantage la personnalité de l'auteur : il voit trop souvent les faits de langue à travers l'Antibarbarus de Krebs-Schmalz, les faits de grammaire à travers Kühner-Stegmann, etc. Là où ses autorités n'enseignent rien, il ne trouve rien à dire. Ainsi, par exemple, § 36 à propos de *orbatorum infantium pater*, on cherche vainement une note sur l'emploi de *infans* au sens du *puer* dans son auteur. D'autre part, M. Mc Guire semble se faire du latin vulgaire une idée fausse et périmée. Au § 35, *ostendo tibi ubi melius tua frumenta custodias*, etc., il note « this use of the present for the future is characteristic of poetry and the vulgar language, though occasionally found in Class. Prose (e. g. in Cicero's Letters). Cf. K.-Steg. II 1, 119 ». Il s'agit d'un tour expressif qui, par l'emploi du présent, projette les faits directement sous nos yeux. Qu'en raison de sa valeur affective, cette façon de s'exprimer se rencontre à la fois dans la poésie, et dans le langage parlé (Plaute, Térence), ou voisin du langage parlé (correspondance de Cicéron), rien de plus normal. Mais y voir une façon de parler vulgaire, c'est se méprendre étrangement sur la valeur de ce terme.

A. Ernout.

Corpus Medicorum Latinorum editum consilio et auctoritate Instituti Puschmanniani Lipsiensis. Vol. IV : Antonii Musae *de herba uettonica ; Liber* Pseudo Apulei *herbarius* ; Anonymi *de taxone liber* ; Sexti Placiti *liber medicinae ex animalibus*, etc. Ediderunt *Ernestus* Howald et *Henricus E.* Sigerist ; XXIV-347 pages in-8°, + 2 planches hors texte ; Leipzig, Teubner 1927.

Ce tome IV du Corpus Medicorum latinorum contient des textes d'importance diverse. Le morceau principal est fourni par le Pseudo-Apulée (p. 13-225) ; vient ensuite le traité de Sextus Placitus (p. 233-286). Enfin y sont compris le liber de herba uettonica du Pseudo-Musa (p. 11), le liber de taxone (p. 227-232) ; un appendice au Pseudo-Apulée contenant les traitements (curae) qui s'y trouvent insérés (p. 287-298). De copieux *indices* terminent le volume (p. 299-347) : I Index nominum propriorum 299 ; II Index populorum et uirorum quorum nomina plantarum laudantur 299-300 ; III Index uerborum memorabilium 301-338 ; IV Index nominum plantarum 338-347. Ces deux derniers sont particulièrement précieux : celui des noms de plantes comprend environ quinze cents formes, latines, grecques, ou autres, dont les lexicographes pourront faire leur profit. On sait le parti que M. Antoine Thomas a tiré de la traduction latine des œuvres d'Oribase [1].

La dernière édition du Pseudo-Apulée et de Sextus Placitus est celle d'Ackermann qui remonte à 1788 ; H. Koebert, auteur d'une dissertation « De Pseudoapulei herbarum medicaminibus » (1888, Münich), a bien utilisé quelques manuscrits pour rédiger les articles du Thesaurus ; mais ses collations, du reste incomplètes, ne sauraient remplacer une édition. Pour le *De herba uettonica* du Pseudo Antonius Musa, le Thesaurus renvoie à l'édition de Torinus (1528) et d'Alde (1547). Quant au *liber de taxone*, il était demeuré jusqu'à présent inédit, et n'était connu que par l'abrégé de Constantinus Africanus. Si, comme l'écrivent MM. Howald et Sigerist dans leur préface, « post Ackermannum nemo Apuleium et Sextum Placitum edere temptauit, multi polliciti sunt », ce n'est pas que la tâche fût dépourvue d'intérêt. Nous sommes en présence de textes précieux à plus d'un titre, aussi bien par leur contenu que par la langue dans laquelle ils sont écrits. Mais la besogne était de nature à décourager même des âmes bien trempées. En raison de leur nature et de leur objet, ces textes ont subi toutes sortes d'altérations et de remaniements. Les interpolations, les additions y abondent. Comment dans la masse énorme des manuscrits, distinguer le vrai du faux, l'addition postérieure de la leçon originale, la graphie authentique de la forme corrompue ? Il est peu de textes dont la tradition pose des problèmes aussi complexes ; il suffit, pour s'en rendre compte, de regarder le stemma codicum que les auteurs ont mis à la fin de leur préface.

A force d'ingéniosité et de patience, MM. Howald et Sigerist sont arrivés à mettre de l'ordre dans ce chaos. Ils ont pris connaissance des manuscrits les plus importants, soit qu'ils les aient vus directement, soit qu'ils en aient eu des copies ou des reproductions photographiques. Ils ont pu les répartir en trois classes α, et $\beta\gamma$; la première étant de beaucoup la meilleure, et les deux autres servant surtout à combler les lacunes qu'elle présente, notamment en ce qui concerne les reproductions de plantes qui illustrent le texte du Pseudo-Apulée. Tout en s'efforçant de nous restituer la physionomie authentique de leur texte, ils ont noté dans l'apparat les interpolations dignes d'intérêt, notamment les synonymes que les glossateurs ont ajoutés au Pseudo-Apulée. Enfin dans les *testimonia* ils ont signalé les passages imités de Pline, ou qui se retrouvent dans d'autres auteurs. Bref, ils nous donnent un texte lisible et sûr, qui fournira une base solide aux travaux ultérieurs. J'ai regretté qu'ils nous aient donné un

1. Antoine Thomas, Notes lexicografiques sur la plus anciène traduccion latine des œuvres d'Oribase, Mélanges Havet, pp. 503-528.

Index uerborum memorabilium, au lieu d'un Index uerborum tout court. Tout choix est nécessairement arbitraire, et risque de laisser échapper des formes intéressantes : c'est ainsi que je n'ai trouvé ni à *cubitus* ni à *gubitus* la forme *gubitum* qu'on lit p. 290 l. 17 et 18. Il n'y a pas non plus d'article *portare,* alors que l'emploi de *porto*, comme substitut de *fero*, est presque général dans ces textes; l'article *caput* ne signale pas l'accord étrange *caput leuiorem* de la page 291, XLIV. MM. Howald et Sigerist nous ont montré qu'ils n'étaient pas de ceux qui épargnent leur peine : leur en eût-il coûté beaucoup de nous donner un index complet[1]?

A. Ernout.

P. Faider, *Répertoire des index et lexiques d'auteurs latins*; 56 pages in-8°; Paris, les Belles-Lettres, 1926.

Le dernier en date des répertoires de ce genre est celui qu'a publié M. P. Rowald en 1914 chez Teubner. Celui-ci était incomplet, obscur, mal commode; et en outre il est actuellement épuisé. M. Faider a entrepris de le remplacer par un index à la fois plus complet et plus maniable, et il y a pleinement réussi, fournissant ainsi aux historiens de la langue et de littérature un instrument des plus utiles. Puisse-t-il encourager aussi des vocations : nous n'avons pas d'index spécial de la correspondance de Cicéron; pour Plaute, nous n'avons que l'index vieilli de Naudet, ou le Lexicon inachevé de G. Lodge, qui se publie avec une lenteur désespérante, et qui, en outre, est hors de prix; pour Térence, rien n'est paru depuis Lemaire; pour Sénèque, même pénurie. Le livre de M. Faider est doublement utile, en nous montrant ce qui est fait, et ce qui reste à faire.

A. Ernout.

B. Meinersmann, *Die lateinischen Wörter und Namen in den Griechischen Papyri*; in-8°, xii-124 p.; Leipzig, Dieterich, 1927; prix 11 M. 50.

Ce livre fait partie des publications de l'Institut papyrologique de la Bibliothèque universitaire de Heidelberg, que dirige M. Friedrich Bilabel. Outre une brève introduction, il comprend deux parties, un vocabulaire (page 3-102); et une étude phonétique et morphologique des mots transcrits ou empruntés (p. 119). Une conclusion de deux pages (p. 120-121) dégage les résultats du travail. En dehors de certains termes techniques, dont on peut souvent se demander s'ils ne sont pas des transcriptions plutôt que des emprumts proprement dits, le vocabulaire grec a très peu pris au vocabulaire latin, et on a là une preuve de plus du peu d'emprise que la culture romaine a exercé sur l'Orient hellénisé qu'elle avait conquis. Le recueil de M. Meinersmann, fait avec soin, complète le travail déjà ancien de Wessely. A l'historien de la langue grecque, il fournira plus d'un document instructif, en même temps qu'il permettra de mieux connaître les conditions et le mécanisme de l'emprunt.

A. Ernout.

---

1. P. 238, l. 1. Je doute de la forme isolée *ossacula*; d'autant que le même texte a *ossucula* p. 271, 31. 237, 62, et *ossiculum* p. 234, 74. Comment serait formé *ossaculum* ? De *genu* le diminutif est *genuculum* ou *geniculum*, non * *genaculum*. Étant donné la confusion constante de *a* et *u* dans la minuscule, je crois qu'il faut lire *ossucula*.

P. Lehmann, Pseudo-antike Literatur des Mittelalters ; Leipzig, Teubner, 1927, 108 p. in-8° + 3 planches. Prix, 5 marks.

De tous les auteurs latins profanes, il n'en est aucun, pas même Virgile, dont l'œuvre ait connu pendant le moyen âge chrétien un succès pareil à l'œuvre d'Ovide. Les raisons en sont faciles à saisir. Ovide est un auteur d'abord aimable et accueillant. Sa langue, d'une limpidité parfaite, n'offre ni pièges ni obscurités. Enfin et surtout une grande partie des sujets qu'il traite (Métamorphoses, Heroïdes, Fastes) est pour la littérature romanesque et d'aventures une source inépuisable. Il est aisément concevable qu'il ait été abondamment lu, copié, imité, paraphrasé, aussi bien en latin qu'en langue vulgaire et qu'il ait fourni, directement ou non, aux arts décoratifs des motifs d'inspiration nombreux, que révèlent la sculpture ornementale (notamment l'ornementation des chapiteaux, des objets en ivoire), l'enluminure, la tapisserie. L'étude de cette survie (Fortleben) d'Ovide à travers le moyen âge est aussi importante que complexe, et ne peut s'élaborer qu'à force de recherches de détail, patientes et méticuleuses. Il faut donc savoir gré à la bibliothèque de Warburg, dont plusieurs publications précédentes concernaient déjà le Moyen Age et la Renaissance[1], d'avoir publié le livre de M. P. Lehmann. On y trouvera une étude des pastiches médiévaux de certains auteurs latins, parmi lesquels Ovide tient la place principale ; une série de textes, pour la plupart inédits, de pseudo-Ovidiana, notamment des textes relatifs à la légende de Pyrame et Thysbé, les *Héroïdes* de Baudri de Bourgueil, et un poème, assez obscur, « de distributione mulierum ». Quelques planches enfin permettent de suivre l'influence de la légende de Pyrame sur les arts plastiques et graphiques. La monographie est digne d'intérêt tant par les résultats qu'elle apporte que par les recherches qu'elle suscitera. A. Ernout.

Tenney Frank, *An Economic History of Rome*, 2nd Edition, Baltimore 1927, xi-519 p. in-8°.

Cette nouvelle édition a été considérablement augmentée : deux nouveaux chapitres étudient le retentissement sur l'Économie et la Politique romaines de la formation des premières provinces, surtout de celle d'Asie. Notons (p. 141 sq.) un tableau intéressant du régime agraire du royaume de Pergame (l'auteur en emprunte les éléments aux travaux de Cardinali et de Rostovtzeff.)

La première édition s'arrêtait à la fin de la République, un second volume devait être consacré à l'Empire. La publication du grand ouvrage de Rostovtzeff a fait renoncer M. Frank à ce projet. Mais il a résumé dans cinq nouveaux chapitres les conclusions auxquelles ses recherches l'avaient amené ; conclusions souvent originales, et qui, appuyées sur une documentation indépendante, ne seront pas dénuées d'intérêt même à qui aura lu le livre de Rostovtzeff. Malheureusement, faute de place, l'auteur ne peut pas citer tous les textes sur lesquels s'appuient les hypothèses, qui apparaissent ainsi comme des impressions toutes personnelles. Il y a là beaucoup d'idées intéressantes, surtout à propos de l'Afrique au temps d'Hadrian, de

1. Dürers « Melencolia I » von E. Panofsky u. F. Saxl ; Fulgentius Metaforalis von H. Liebeschütz ; Antike Götter in der Spätrenaissance von F. Saxl ; Individuum und Kosmos in der Philosophie der Renaissance, von E. Cassirer ; etc.

la politique agraire de ce dernier et des problèmes que soulèvent les inscriptions relatives aux saltus impériaux de la Proconsulaire. A propos de l'Égypte M. Frank a essayé de comparer à diverses époques le prix du blé et le taux du salaire ; il croit pouvoir conclure que la situation du fellah s'est améliorée entre Auguste et Dioclétien ; mais ses résultats sont peu précis. A diverses reprises l'auteur affirme que la romanisation de l'Occident s'est faite à l'insu et en dehors du gouvernement central, qui est toujours resté fidèle à une politique d'intervention minima, satisfaite dès que la paix et la soumission étaient assurées.

Le dernier chapitre (Début du Servage) est plein d'aperçus curieux. En définitive l'auteur s'arrête à l'hypothèse suivante : quelle que soit l'importance qu'il faille attacher à l'évolution insensible des conditions économiques et sociales, il reste que les *coloni*, de francs tenanciers qu'ils étaient sous les Antonins, sont devenus sous Constantin attachés à la glèbe. Il faut pour expliquer cela qu'un décret impérial soit intervenu. M. Frank le placerait volontiers vers la fin du IIIe siècle (sous Aurélien ?) au moment où les décurions, rendus responsables du paiement de l'impôt, auraient dû être armés contre une désertion possible de leurs colons.

L'ensemble de l'ouvrage ne laisse pas d'être intéressant. Le texte un peu compact, la rareté des références dispersées au bas des pages n'en font pas un manuel bien commode. Il sera surtout utile aux étudiants qui auront besoin de s'initier à ces questions et d'en acquérir rapidement une vue d'ensemble. H.-I. Marrou.

J. Sautel, *Vaison dans l'Antiquité*, 3 vol. in-8° : t. I, 407 et XXXIII p. ; t. II, XXXI et 630 p., Avignon, Aubanel ; t. III, CVIII planches, Lyon, Rey.

On connaît l'activité de M. l'abbé Sautel qui, depuis 1907, dirige les fouilles si fécondes de Vaison : il a tenté de faire la synthèse des résultats obtenus daus le présent ouvrage, thèse de doctorat présentée à la Faculté d'Aix.

L'auteur a classé et décrit avec une grande minutie tous les objets découverts dans le *Catalogue* qui remplit le t. II. Ce catalogue a plus de deux mille numéros, et encore en a-t-on exclu la trop abondante numismatique. La statuaire est représentée par des pièces plus nombreuses et plus belles qu'en aucune autre ville gallo-romaine : le Diadumène du British Museum, une belle statue impériale décapitée, un Tibère, une Sabine, un Hadrien, etc. L'épigraphie nous fournit, entre autres choses, deux inscriptions celtiques, une dédicace bilingue, grecque et latine à Belus, et une brève épitaphe chrétienne remontant au IVe siècle.

Il faut féliciter l'auteur d'avoir, malgré les difficultés matérielles, complété son Catalogue par le Recueil des planches qui constitue son T. III. Il y a réuni de bonnes photographies des monuments les plus intéressants. Ce fascicule, luxueusement édité, facilitera l'étude de ces pièces conservées pour la plupart dans les musées locaux d'Avignon et de Vaison,

C'est le t. I qui contient l'essentiel du travail de M. Sautel ; l'*Histoire* de la cité méridionale des Voconces ? A vrai dire, faute de textes, l'histoire proprement dite cède le pas à l'archéologie, à l'analyse d'ailleurs très poussée des monuments : théâtre, thermes, etc. Néanmoins l'auteur s'efforce à tirer le maximum des documents qu'il possède, peut-être s'aventure-t-il quelques fois un peu trop. Ainsi lorsqu'il dit qne « Vaison s'efforça de donner son nom à la cité tout entière » « chercha à assimiler le reste des Voconces ». Tout ce que nous révèle l'épigraphie, c'est que les Vaisonnais

s'intitulent dans leurs actes : *Vasiones Vocontii*. Cette formule nous paraît révéler plutôt un particularisme que l'impérialisme qu'y trouve M. Sautel. Nous verrions là une tendance à se distinguer du reste de la grande communauté Voconce, à s'en séparer pour former une communauté à part. C'est d'ailleurs ce qui a fini par se produire : une dédicace à l'empereur Gallien est faite au nom des *Vasienses* seuls, qui ne se considèrent plus, par conséquent, comme Voconces.

Ainsi composé, l'ouvrage de M. Sautel constitue une de ces monographies exhaustives comme il serait nécessaire d'en avoir pour chaque grande cité gallo-romaine. Celle-ci est conçue pour rendre de grands services : les renvois qui relient ses parties, les tables et indices très copieux qui la complètent en rendront la consultation facile et sûre.

H. - I. Marrou.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Russel M. Geer, *Quadripedante putrem* (repr. from The Classical Journal XXI, mai 1926, p. 625-628).

W. A. Oldfather, *MR Shaw and the Apology of Socrates* (ibid., XXI, janv. 1926, p. 286-290).

Id. *Caesar's Grammatical Theories and his own practice* (ibid., p. 584-602).

Id. *A Fleury text of Avianus* (repr. f. The Philological Quarterly, V, 1, p. 20-28).

Id. *Kerameus of a Worker in Glass* (repr. f. The Journal of the Amer. Ceramic Soc., vol. 9, n° 9, sept. 1926).

A. Stanley Pease, *The loves of the Plants* (repr. f. Classical Philology, XXII, 1, p. 94-98).

Id. *Notes on the pathetic fallacy in latin Poetry* (repr. f. The Classical Journal, XXII, juin 1927, p. 645-657).

D. M. Robinson, *A Graeco-Parthian Portrait head of Mithradates I* (repr. f. Amer. Journ. of Archaeology, 2e série, XXI (1927), p. 338-344).

E. H. Sturtevant, *Notes on hittite and indo-europaean pronouns and morphology* (repr. f. Journ. of the Amer. Orient. Soc., vol. 47, p. 174-184).

Id. *Hittite h initial = indo-europaean bh* (repr. f. Language, vol. III, 1927, p. 110-122).

Edw. Kennard Rand, *A nest of ancient notae* (offpr. f. Speculum, vol. II, 2, p. 160-176 + 6 planches).

F. de Visscher, *La formule Paricidas esto et les origines de la juridiction criminelle à Rome* (Extr. des Bulletins de l'Acad. royale de Belgique, Lettres, Ve série, XIII, 6, p. 298-332).

Emanuele Cesareo, *Uno sguardo a Tacito nel quadro della storiografia latina e commento Filologico-estetico al l. XII degli Annali*; Palerme, D. Capozzi, 1926; 156 pp. in-12°.

R. G. Kent, *The textual criticism of inscriptions* (Language Monographs publ. by the Linguistic Soc. of America), Linguistic Society of America, Philadelphia ; 77 pp. in-8°.

Anna Röding, *Studier till Petrus de Crescentiis och hans antika Källor*; Göteborg, 1927, Eranos' Förlag, VI-121 pp. in-8°.

A. H. Salonius, *Die Griechen und das Griechische in Petrons Cena Trimalchionis*, Akademische Buchandl., Helsingfors, 1927, 38 pp. in-8°.

Id. *Zur Sprache der Griechischen Papyrusbriefe* (ibid., 1927) 41 pp. in-8°.

J. Sieminski, *Les symboles graphiques dans les éditions critiques de textes. Projet d'unification* (Soc. des Sciences et des Lettres de Varsovie. Annales de la Commission d'Histoire, t. I, fasc. I B); 1927, Fondation J. Mianowski, Varsovie, Palais Staszic, 50 pp. in-8°.

Erich Stolte. *Der Faliskische Dialekt* (Dissertation inaugurale), Munich, 1926, Druck von Val. Höfling, 62 pp. in-8° + 1 planche.

W. Süss, *Zu Lucilius* (Extr. de l'Hermes, 1927, t. LXII, 3, p. 342-356).

J. Svennung, *De Auctoribus Palladii* (Extr. de l'Eranos, Göteborg, t. XXV, 1927, p. 123-248).

Gerhard Wiman, *Textkritiska studier till Apuleius*, Göteborg, 1927, Eranos' Förlag VI-88 pp. in-8°.

Th. Simenschy, *Le complément des verbes qui signifient « entendre » chez Homère*. Étude de syntaxe historique et comparative. Bucarest, Typographies roumaines unies S. A., 1927, IX-91 pp. in-8°.

H. Dessau, *Geschichte der römischen Kaiserzeit*, I^{r} B. Bis zum ersten Thronwechsel VIII-585; II^{r} B. Erste Abt. Die Kaiser von Tiberius bis Vitellius, VI-400 pp. in-8°, Berlin, Weidmann, 1924 et 1926; Prix 18 et 14 marks.

Paul Collomp, *La Papyrologie* (Collection Initiation, Méthodes, Publication de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg), Paris, Société d'Édition Les Belles-Lettres, 1927, 35 pp. in-8° + 2 planches.

Attilio Degrassi, *Notiziario Archeologico* (1926), Estratto degli « Atti e Memorie della Società Istriana di Archeologia e Storia patria', vol. XXXVIII, 1926, fasc. 2, p. 155-161.

Antonio Pogatschnig, *Il tempio Romano maggiore di Parengo*, con prefazione e note di Attilio Degrassi; ibid., p. 4-28 + 1 planche.

Chr. Pfister, *Les Schweighaeuser et la chaire de littérature grecque de Strasbourg (1770-1855)*. Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, Paris, Société d'édition Les Belles-Lettres, 1927; 44 p. in-8° + 1 portrait; prix : 5 fr.

Francis W. Kelsey, *Latin and Greek in American Education* (University of Michigan Publications, Humanistic Papers); New-York, The Macmillan Company; XIII-360 pp. in-8°, prix : $ 2.

Ff. Back, *Körper und Rythmus*, 52 griech. Bildwerke mit einer Einführung; Leipzig, B. G. Teubner, 1927, 8 p. + 26 planches doubles, in-8°; prix : 4 mk.

P. Cloché, *La civilisation athénienne*, Paris, A. Colin, 1927; 203 pp. in-12°.

G. P. Baker, *Sulla, The fortunate*, the great dictator, being an essay on politics in the form of a historical biography; London, John Murray, 1927; 320 pp. in-8°, prix : 16 sh.

A. Gercke † und P. Norden, *Einleitung in die Altertumswissenschaft*; I. Band; Geschichte der Philologie; Textkritik; Griech. u. röm. Literatur; Christl. Liter.; Sprache, Metrik; Griech. u. Lat. Epigraphik; Papyruskunde; Griech. u. Latein. Paläographie; 3^{e} Aufl; Leipzig, Teubner, 1927, XVI-80 + 18 + 199 + 118 + 36 + 121 + 32 + 26 + 26 + 81 + 68 + 36 pp. in-8°; prix : 32 mk.

B. A. Terracini, *Spigolature Liguri* (Estr. dall Archivio glottologico Italiano, vol. XX, G. Chiantore, éditeur, Torino) 39 pp. in-8°.

B. A. Terracini, *Osservazioni sugli strati piu antichi della toponomastica sarda*, Reggio nell' Emilia, 1927; 18 pp. in-4°.

H. J. Milne, *Catalogue of the Literary Papyri in the British Museum*; London, 1927, published by the Trustees; 243 pp. in-4° + 12 planches; prix : 25 sh.

Carl Weymann, *Beiträge zur Geschichte der christlich-lateinischen Poesie*; Max Hueber Verlag, München, 1926, XII-308 pp. in-8°; prix broché : 16 mark 80, relié 19 mk 80.

S. Wartena, *Nux Elegia*; Groningue, P. Noordhoff, 1928; 106 pp. in-8°.

Le Gérant : C. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXVIII.

REMARQUES SUR UNE NOUVELLE INSCRIPTION LOCRIENNE

Les fragments d'inscriptions locriennes qu'a publiés M. Pappadakis dans Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς, 39, p. 119 et suiv. et qui ont été étudiés ensuite par M. von Wilamowitz-Moellendorff, *Sitz. ber. d. preuss. Akad.*, 1928, 7-17, et M. Luria (Comptes rendus de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S., 1927, p. 216 et suiv.) donnent lieu à de nombreuses observations sur la langue.

Voici deux faits qui semblent dignes de quelques remarques parce qu'ils sont de nature à éclairer l'évolution du grec en général.

1° τετθμος.

Le mot τεθμος est bien connu dans les parlers grecs du Nord-Ouest, de l'éléen jusqu'au delphique, soit avec sa graphie ordinaire, soit avec une graphie étymologique θεθμος, soit dans le dérivé τεθμιον θεθμιον.

La graphie τεθμος, avec τ initial, semble indiquer que le θ de θεθμιον, qui se lit sur la table d'Œanthée, serait une graphie étymologique plutôt que la notation d'une assimilation de caractère phonétique, on le note ici incidemment. Il en est de même de ποτθεθηι, de la loi des Labyades à Delphes. L'ancien état phonétique de l'initiale est maintenu dans τεθμος de la même inscription. En revanche, le béotien et l'attique ont des assimilations phonétiques bien connues, donc d'un caractère autre que les faits locriens et delphiques. Mais ce n'est pas sur ce détail que porte la présente note, c'est sur la gémination de consonne.

La graphie τετθμος avec -τθμ-, qui revient deux fois, en face d'un τεθμος, prend son sens si on la rapproche de la graphie crétoise connue αλλοττριος dont la valeur ressort de la graphie βατθρα attestée à Théra (v. Bechtel, *Gr. Dial.*, III, p. 706).

En effet, le -τθ- de τετθμος est la graphie normale de θ géminé. Le souffle qui constitue l'aspiration ne peut exister qu'après l'explosion de l'occlusive, et une graphie -θθ- serait peu satisfaisante. La graphie -τθ- répond moins mal à la réalité.

Les graphies -ττρ-, -τθρ- et -τθμ- sont des notations de la prononciation géminée d'une occlusive devant une « sonante ».

Cette gémination, qui est de date indo-européenne et se retrouve dans l'Inde, est ce qui rend compte de l'ancienne valeur de ces groupes dans la prosodie. C'est parce que l'on prononçait -ttr- -tthr- -tthm- que la syllabe qui est fermée par l'occlusive était sentie comme longue. En ionien et en attique, cette gémination a tendu à s'éliminer : c'est ce qui fait que dans les groupes tels que -ατλα-, -αθλα-, -ετμο-, la première syllabe y est devenue brève.

Le locrien a conservé avec une remarquable fidélité trace de la prononciation géminée des occlusives dans certaines graphies. La loi relative à Naupacte avait déjà fourni ψαφιξξιν, avec ξξ, c'est-à-dire -*kks*- après ι bref, en face de καρυξαι avec ξ simple après υ long. La nouvelle inscription apporte, après voyelle brève, δοξξαι, αξξιομαχας et εξξολειαν (au revers αξιοδοτας ; mais là l'orthographe est autre, comme l'a noté M. von Wilamowitz-Moellendorff).

La graphie simple -θμ-, après diphtongue, que l'on trouve dans ανδαιθμον, δαιθμος, est celle qu'on attend après un élément vocalique long.

Les faits indiqués montrent que, sans être rigide ni exactement conséquente, la graphie des consonnes géminées a une valeur réelle et précise dans les bronzes locriens.

Il n'est dès lors pas fortuit que τεθμος οδε (où οδε sans *h* se groupe avec le mot précédent) s'oppose à οδε τετθμος et à τον ανδρεφονικον τεθμον où le mot τετθμος termine le groupe. Quiconque sait comment l'élargissement d'un radical entraîne l'abrègement des éléments qui le composent, sera tenté d'attribuer une valeur à l'opposition de αλλαγα et de son dérivé αλαζεσθω. Sans doute, l'impératif εσστο que l'on a une fois n'est pas toujours dans d'autres conditions, au moins dans une partie des cas, que εστο qu'on lit 7 fois. Mais il y avait des cas où εστω, figurant à l'intérieur de la phrase, devait être plus bref que εσστω, en fin de phrase. Or, le εσστο unique se trouve à la fin d'une prescription. Dans la nouvelle inscription, *h*οστις est noté avec un seul σ, tandis que dans la loi relative à Naupacte on a σσ deux fois : *h*οσστις, en face de ϝεκαστος, qui est fréquent et de beaucoup d'autres -στ-. La notation *h*οσστις a évidemment pour objet de détacher et de faire sentir l'autonomie de *h*ος devant τις ; cf. αι τις. Dans l'inscription DI 1479, on lit αι κ'ο ϝασστος ποι τον ϝαστον δικαζεται où ϝασστος avec σσ figure dans un groupe plus court que ποι τον ϝαστον.

Le εμισον du revers du la nouvelle table de bronze a σ simple en face de *h*εμισσον de Delphes. La valeur de la graphie de cette inscription peut être fortuite, parce que l'orthographe du revers

ne concorde pas avec celle de la face principale et que l'on y lit γεγραμενον à côté de αλλο et de εννεα. Mais le μ simple de la forme longue et lourde γεγραμενον, c'est-à-dire γεγραμενων, peut être aussi phonétique. En tout cas, le σ simple de ερμισον garde son intérêt, car la graphie avec -σ- simple n'est pas isolée. On la retrouve dans une colonie ionienne du Brutium et en argien notamment. De même que *-ty-* aboutit à -ττ- dans att. μέλιττα, mais à -σ- dans att. πόσος (Bechtel, *Griech. Dial.*, III, p. 104), le groupe *-tw-* admettait en grec deux traitements : att. τέτταρες n'exclut pas le traitement -σ- simple de *-tw-* ; et ce traitement existe dans ἴσος comme on l'a montré. M. Kretschmer a exprimé un doute à ce sujet dans *Glotta*, XVI, p. 195, mais à tort. Le double traitement n'est pas plus surprenant dans τέτταρες : ἴσος qu'il ne l'est dans μέλιττα : πόσος. Car, à l'initiale du mot, *ty-* et *tw-* aboutissent également à σ-, tandis que le groupe *ky-* qui ne se simplifie jamais à l'intérieur et aboutit toujours à att. -ττ- donne à l'initiale att. τ-. La coexistence de ἡμισσον et de ἡμισον apporte à cette doctrine une confirmation décisive, dont elle n'avait d'ailleurs pas besoin.

La raison d'être du double traitement n'a rien de mystérieux : le rythme du grec ancien était quantitatif ; la géminée issue de *-ty-* et de *-tw-* a été soit conservée soit simplifiée suivant que le mouvement du rythme du mot ou de la phrase appelait une syllabe longue ou une syllabe brève, ainsi qu'on l'a indiqué depuis longtemps. Les faits homériques relevés par M. Magnien, *M.S.L.*, XXII, pp. 70 et suiv. et 113 et suiv., ont confirmé l'hypothèse.

Ces conclusions éclairent la forme παντεσιν, qui se lit une fois sur la nouvelle table, et qui pose de plus d'autres problèmes.

2° παντεσιν.

Au datif pluriel de πᾶς, la langue épique dispose de deux formes : πάντεσσι(ν) ou πᾶσι(ν), mais les poèmes homériques n'offrent jamais παντεσι(ν), avec -σ- simple. Sans disposer d'un témoignage positif, M. Magnien, l.c., p. 72, a noté que, en nombre de passages où χείρεσσι figure avec -σσ- au temps faible, une forme χείρεσιν serait plus satisfaisante. La forme παντεσιν du locrien vient en quelque mesure justifier cette observation.

Chez Homère, πάντεσσι n'a jamais sa finale élidée. Le seul exemple contraire se lit dans un morceau qui ne peut passer pour ancien, dans les jeux, Ψ 671 ; le vers renferme une faute contre le ϝ qui en dénonce le caractère tardif :

ἐν πάντεσσ' ἔργοισι...

Aussi ne peut-on attribuer aucune valeur à des graphies telles que M 382 :

χείρεσσ' ἀμφοτέρῃσ' ἔχοι...

La tradition graphique des consonnes simples ou géminées et des ι élidés ou non n'a rien d'ancien, et une lecture :

χείρεσιν ἀμφοτέρῃσ' ἔχοι

n'est pas une correction ; elle figure d'ailleurs dans des manuscrits. Du reste, χείρεσι est sûr dans Υ 468 :

ὁ μὲν ἥπτετο χείρεσι γόν(ϝ)ων

cas unique, il est vrai, en face de nombreux χείρεσσι.

De même Ψ 191 :

(F)ίνεσιν ἠδὲ μέλεσσιν.

De même, K 486.... :

αἴγεσιν ἥ(ϝ)' οἰέσσι.

De même encore, o 386 :

παρ' οἴεσιν ἢ παρὰ βουσίν,

alors que οἰεσσι(ν) est la forme normale ; ou, o 557 :

(F)ανάκτεσιν ἥπια (F)ειδώς.

La rareté de l'élision de l'ι dans ces datifs exclut la correction -εσσ' qui a été proposée, qui fournirait des vers moins satisfaisants.

Pindare apporte une preuve supplémentaire. A côté de -εσσι(ν), qui chez lui est fréquent (ainsi dans un court fragment, où l'on a : παίδεσσι, κυμάτεσσιν et ὠδίνεσσι), il a une fois πολίεσι, garanti par le mètre, *Pyth.*, VII, 9, en face de πολίεσσι qu'on lit ailleurs, par exemple, dans un fragment cité par Athénée, VII-317, édition Puech, vol. IV, p. 206.

Là où -εσσι(ν) est primitif, la langue homérique admet à la fois -εσσι et -εσι, ainsi : στήθεσσιν-στήθεσιν. Là, au contraire, où -εσσι(ν) résulte d'une extension analogique, le doublet -εσι(ν) ne figure pas d'ordinaire, sans doute parce que l'analogie a répandu de préférence la forme -εσσι(ν) comportant un sommet rythmique. et, par là, relativement forte.

L'extension de -εσσι(ν) caractérise, on le sait, le groupe éolien, le groupe du Nord-Ouest, et en dorien, le corinthien avec les parlers coloniaux qui sont d'origine corinthienne ; le -σσ- est de règle partout dans ce que l'on connaît de ces trois domaines, mais on conçoit que le doublet -εσι ait pu recevoir aussi quelque extension. Le locrien en donne maintenant la preuve. Le fait que παντεσιν, dans l'inscription, est la seule forme de ce type, n'est pas isolé. Dans la κοινή étolienne, en face du datif régulier en -οις, on a παντεσσι. Ainsi, pour se borner aux exemples qui figurent dans la nouvelle édition du recueil de Cauer, qu'a donnée

M. Schwyzer (Leipzig, 1923, pp. 172 et suiv.), alors que dans un décret de proxénie, de 228 av. J.-C., εμ παντεσσι τοις αγωνεσσι, on lit dans un autre décret de proxénie, de 209, εν παντεσι (ainsi écrit) τοις αγωνοις, dans un autre décret, de 207, παντοις deux fois.

Dans la nouvelle table, le datif pluriel est ordinairement en -σιν : γονευσιν, ἀνδρασιν. Il n'y a rien de comparable au μειονοις de l'inscription n° 333 du *Corpus*.

La coexistence des formes -σι(ν) -εσσι(ν), -εσιν, -οις en locrien, n'est pas chose unique. L'éléen offre la même situation : φυγαδεσσι et χρεματοις. — Dans le groupe du Nord-Ouest, le datif pluriel en-σι(ν), faisant difficulté, a été remplacé par les deux types analogiques en -εσσι(ν) et en -οις. On soupçonne là-dessous, arbitrairement, des substitutions de parlers ; mais il y a lieu aussi de penser à des flottements qui n'ont rien que de naturel dans des parlers voisins les uns des autres, pour des formes où se posaient à la langue les mêmes problèmes : le datif en -εσσι se rencontre soit constamment, soit de manière sporadique, dans la Thessalie (dans la Pelasgiotis) jusqu'à Corinthe et à l'Élide. En tous cas, l'existence de παντεσιν dans la nouvelle inscription fait disparaître l'une des principales oppositions qu'on constatait entre le locrien de l'Est et celui de l'Ouest.

Du reste, il ne faut pas tirer de l'opposition entre ἀνδρασιν et παντεσιν de l'inscription des conséquences trop précises. Ainsi qu'on le voit par le livre de M. Bourguet sur le laconien, les personnes qui rédigeaient en des parlers non fixés littérairement subissaient l'influence de la langue écrite ; il leur arrivait d'éviter les formes qui risquaient de donner à leur texte un caractère trop singulier. Le rédacteur de la table nouvellement trouvée s'est abstenu de noter certaines particularités du parler locrien qui sont de règle dans d'autres documents locriens. Les autres tables ont α devant ρ, ainsi φαρειν, ϝεσπαριον, αμαραι, παταρα (à côté de μερος, du reste) ; or, la nouvelle table a ενφεροι, διαφεροι. Les anciennes tables ont régulièrement le -στ- au lieu de -σθ- qui est l'un des traits des parlers du Nord-Ouest ; or, la nouvelle table a toujours -σθ- : επινεμεσθο, δαμευεσθον (au pluriel), κατασκασκαπτεσθο, αλαζεσθο, et aussi υπαπροσθιδιον. Il n'y a rien à conclure de ces notations pour l'état réel du parler. En revanche, on voit par là que dans la graphie, la réaction contre les singularités locales était forte dès le v^e^ siècle av. J.-C. Si le dialectologue souffre de ce manque de sincérité dans les notations, le linguiste qui fait l'histoire de la langue grecque trouve dans ces réactions précoces contre les singularités des parlers locaux des témoignages d'une haute valeur sur la tendance à constituer une langue commune.

Un détail caractérise à ce point de vue la graphie de l'inscription. Suivant l'usage locrien général, en face de ἀνα et de παρα de l'ionien-attique, on y lit, comme il est attendu, αν-δαιθμον, παρ-βαινοντι. Mais comme dans le reste du groupe occidental, κατα a l'α final : κατασκαπτεσθο. Or, dans ce même groupe, on sait que, devant l'article, κατα et ποτι se réduisent à κα, πο, sans doute par haplologie. Pour le locrien, le fait est bien attesté : la nouvelle table offre la formule κατο δικαιον. Mais dès qu'il s'agit de groupes non fixés où l'on prend conscience de la préposition, κατ est noté : κατ τον ανδαιθμον, κατ τον ανδρεφονικον τετθμον. Pour ποτι, le locrien a connu deux moyens d'éviter la répétition de τ. Dans la loi sur la colonie de Naupacte, on lit : ποτους δικαστερας avec le procédé de κατοδικαιον. Mais sur l'autre table, DI 1479, on a recouru à la forme abrégée ποι de ποτι, où il y aurait non pas haplologie, mais dissimilation, suivant l'hypothèse qu'a émise M. Kretschmer.

A. Meillet.

LOI INÉDITE D'ÉRYTHRÉES

Le commentaire qui va suivre a été exposé par M. Bernard Haussoullier dans les conférences faites à l'École des Hautes Études au printemps de l'année 1926[1]. *La mort l'a empêché de le parfaire et de le publier. Ayant assisté à sa conférence, j'ai considéré comme un devoir pour ses élèves de ne pas laisser perdre ce fruit de son travail. J'ai donc fait appel à mes collègues, MM. Camille Bottin, professeur à l'Athénée royal de Charleroi, Gabriel Chevallier, professeur au lycée de Beauvais, et N.-G. Sakellaridès, licencié ès lettres, les priant de vouloir bien m'aider dans cette tâche en me communiquant les notes qu'ils avaient prises aux conférences. L'empressement qu'ils ont mis à répondre à ma suggestion m'a montré que nous étions d'accord dans la volonté de rendre un hommage affectueux à la mémoire de notre cher et regretté maître. Les notes qu'ils ont voulu me confier ont complété les miennes et m'ont permis de reconstruire en gros sa pensée. Les lecteurs voudront bien tenir compte de ce fait et ne pas attribuer les imperfections de cet article à M. Bernard Haussoullier. Nous avons, simplement, voulu conserver pieusement ce qui lui appartenait et rendre en même temps hommage à la mémoire de notre cher grand maître.*

S. Lambrino,
Professeur à l'Université de Bucarest.

*
* *

Le Musée du Louvre possède une importante inscription provenant d'Érythrées[2]. Elle nous présente une loi antérieure à celles, déjà connues, qui ont modifié la constitution de cette cité grecque d'Asie Mineure.

---

1. Voir l'*Annuaire de l'École pratique des Hautes Études*, 1926-1927, p. 68-69.
2. Héron de Villefosse et Michon, *Musée du Louvre... Acquisitions de l'année 1905*, dans le *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France*, 1905, p. 365, n° 5.

C'est une plaque de ce trachyte rose qui forme les hauteurs voisines de la ville et le monticule même où était située l'acropole [1].

Inventaire MND 735. Acquis en 1905 [2]. Dimensions : hauteur 0,72 m., largeur 0,40 m., épaisseur 0,045 m. ; hauteur des lettres 0,025-0,035 m. L'inscription est gravée stoichédon, à raison de 9 lettres à la ligne. Seules les lignes 2,10 et 17 ont une deuxième lettre, à droite, qui dépasse. La deuxième place des lignes 5 et 6 est libre : un défaut de la pierre a obligé le graveur à la laisser inoccupée

ΜΗΣΥΝΕΛΕΟ		Μὴ συνελεο- [3]
ΡΕΝΤΟΝΑΥΤΟ		ρῆν τὸν αὐτό-
ΝΜΗΔΕΓΡΑΦ		ν, μηδὲ γράφ-
ΕΝΔΕΚΕΤΕΩ		εν, δεκ' ἐτέω-
ΝΗΝΔΕΜΗΟ	5	ν· ἢν δὴ μὴ ο-
ΦΕΛΕΤΩΣΤ		φελέτω στ-
ΑΤΗΡΑΣΠΕΝ		ατῆρας πέν-
ΤΕΔΙΩΞΙΝΔ		τε, δίωξιν δ'
ΕΝΑΙΤΩΙΒΟ		ἔναι τῶι βο-
ΛΟΜΕΝΩΙΚΑΙ	10	λομένωι καὶ
ΗΓΚΑΤΑΛΑΒ		ἢγ καταλάβ-
ΗΙΕΝΑΙΤΩΜ		ηι ἔναι τῶμ-
ΥΣΥΤΟΔΙΩΞ		υσυ τὸ διώξ-
ΑΝΤΟΣΤΟΔΗ		αντος τὸ δ' ἢ-
ΜΥΣΥΠΕΠΡΩ	15	μυσυ πεπρω-
ΙΩΝΤΑΥΤΑΕ		ιων· ταῦτα ἐ-
ΨΗΦΙΣΘΗΕΠΙ		ψηφίσθη ἐπὶ
ΠΟΣΙΟΣΕΛΕ		Ποσιος ἐλε-
ΟΡΕΟΝΤΟΣ		ορέοντος.

Traduction :

Le même citoyen qui a fait partie du collège des gardiens des forêts ou qui a été secrétaire ne pourra de dix ans exercer les mêmes fonctions, sinon il paiera cinq statères. Le droit de poursuite appartiendra à qui le voudra et, si le poursuivant arrive à faire condamner le cou-

1. L. Bürchner, art. *Erythrai* 1, dans Pauly-Wissowa, col. 577. Plusieurs inscriptions de cette ville sont gravées sur des pierres de la même qualité (U. von Wilamowitz-Moellendorff, *Nordionische Steine*, dans les *Abh. d. k. preuss. Akad. d. Wiss.*, 1909, p. 15, 16, 29, etc.).

2. Héron de Villefosse et Michon, *lieu cité*.

3. Un petit fragment de ce texte, publié par B. Haussoullier, *Revue de Philol.*, 1909, p. 11 (δίωξιν δ' ἔναι τῶι βολομένωι καὶ ἢγ καταλάβηι, ἔναι τῶμυσυ τὸ διώξαντος), a été reproduit dans les *Griech. Dial.-Inschr.*, IV, p. 880-881 ; l'inscription est mentionnée aussi par U. von Wilamowitz-Moellendorff, *ouvr. cité*, p. 31, en note.

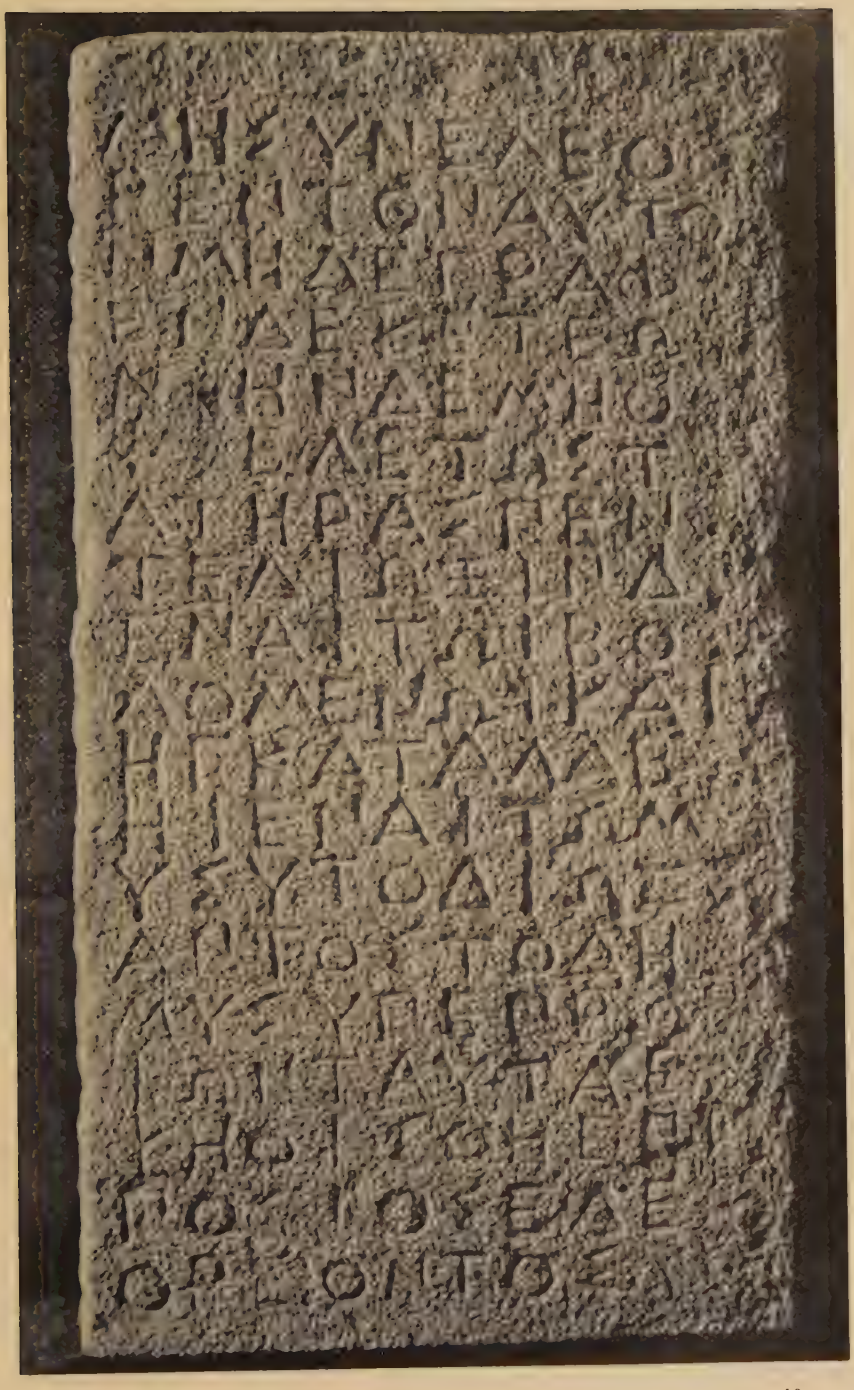

pable, il aura la moitié de l'amende, l'autre moitié sera mise en vente (?). Ce décret a été rendu dans l'année où Posis était gardien des forêts.

Pour des raisons de commodité, nous commencerons le commentaire de notre inscription par les lignes 16-19 qui nous font connaître le nom du magistrat éponyme et le titre de sa fonction. Il s'appelle Πόσις comme cet autre éponyme de la ville d'Érythrées qui est nommé dans la loi d'Apellias, publiée par M. von Wilamowitz-Moellendorff en 1909[1]. Ce nom, hypocoristique de Ποτειδώνιος[2], n'est donc pas rare à Érythrées. Cependant, si le nom des deux personnages est le même, le titre de leur fonction ne l'est pas. Tandis que le second a été ἱροποιός, le premier a rempli une charge désignée par le participe ἑλεορέοντος. C'est un terme curieux qui n'est attesté par aucun texte littéraire ou épigraphique. On s'aperçoit tout de suite que ce mot est un composé de ἕλος « marais » et de la racine qui signifie « voir ». Par conséquent, ce nouveau Posis était « gardien des marais[3]. Mais quelle sorte de « marais » surveillait-il, pour que sa fonction fût éponyme dans la ville d'Érythrées ? Si nous regardons la carte publiée par Bürchner[4], nous voyons que le territoire de la ville est traversé par la rivière Aléon qui forme, sur une certaine portion de son cours, des marais. Pline l'Ancien, décrivant cette vallée, mentionne la localité *Helos*[5]. Ce serait donc cette région couverte de marais qui aurait donné son nom à la fonction éponyme d'Érythrées. Cela nous fait penser au domaine administratif cité par Hiéroclès dans l'ἐπαρχία Αἰγυπτιακὴ et qui s'appelle Ἑλεαρχία[6]. Il semble, cependant, que nous devons nous éloigner du sens usuel de ἕλος « marais » pour comprendre l'ἑλεορέοντος de notre inscription. En effet, une glose d'Hésychius nous montre que le mot ἕλη signifie « lieux plantés d'arbres[7] » et dans Suidas nous trouvons ἕλος avec le sens de « forêt dense[8] ». Ce dernier sens est confirmé par un passage de Cédrénus. L'historien byzantin, racontant des événements qui se passent dans le Péloponèse, mentionne une localité, Ἕλος, qui porte ce nom διὰ τὸ συνηρεφὲς

1. *Ouvr. cité*, n° 7, p. 29 et suiv.
2. *Ouvr. cité*, p. 32.
3. Voir Héron de Villefosse et E. Michon, *lieu cité* : « décret relatif aux gardiens des marais ».
4. *Ouvr. cité*, col. 581-582.
5. *N. H.*, V, § 116.
6. *Synecdémus* (éd. Parthey), p. 69.
7. ἕλη· σύνδενδροι τόποι.
8. ἕλος· δίυλον δάσος...

τῆς ἐκείσε ὕλης [1]. Nous pouvons donc admettre une explication semblable pour le *Helos* que Pline nous fait connaître dans la plaine d'Érythrées. Le titre de fonction ἑλεορέον tirerait donc son origine des forêts qui entouraient primitivement la ville. En effet, les marais ont souvent donné leur nom à la localité voisine [2], mais ils n'ont jamais constitué une richesse dont la surveillance et l'exploitation ait demandé la création d'une fonction d'une importance telle que celle d'Érythrées. En revanche, la présence de forêts qui, entourant une ville, ont imposé l'institution d'une semblable magistrature suprême nous est attestée à Thétonion, en Thessalie, au Ve siècle av. J.-C. L'éponyme s'intitule hylorèon [3], mot de formation analogue à notre ἑλεορέον, mais dont le premier élément est ὕλη « forêt ». Il semble donc bien que l'éponyme d'Érythrées était, comme son collègue de Thétonion, un « gardien des forêts ».

Les lignes 1-5 portent l'interdiction pour un même citoyen de revêtir une seconde fois les fonctions désignées par συνελεορῆν et γράφεν, avant dix ans [4]. Le premier terme nous montre que Posis n'était pas le seul ἑλεορέον d'Érythrées. Il y avait un collège d'ἑλεορέοντες dont il devait être le président. Comme tel, il était le magistrat éponyme de la ville. Le second terme, γράφεν, désigne le secrétaire du collège des ἑλεορέοντες. Ce sont ces deux fonctions qui tombent sous l'interdiction et le transgresseur sera passible d'une amende de cinq statères (l. 5-8). Suit la mention du droit de poursuite (l. 8-10), accordé à tout citoyen qui voudra s'en charger. On trouve indiquée, à la fin (l. 10-16), la destination de l'amende au cas où le coupable sera condamné.

Nous relevons (l. 11-12) le terme juridique καταλαμβάνειν « faire condamner ». C'est un nouvel exemple de ce mot ionien [5] qui apparaît dans plusieurs inscriptions d'Asie Mineure [6]. Notons

---

1. Cédrénus, 585 D (= éd. de Bonn, vol. II, p. 253).

2. Voir le *Thesaurus*, et Pape, *Wörterb. der griech. Eigennamen*, s.v. Ἕλος.

3. *IG.*, IX, 2, 257 ; le mot reparaît sous la forme ὑλωρός dans Aristote, *Polit.*, 1231 b et 1331 b.

4. δέκ' ἐτέων ; cf. Platon, *Gorgias*, 516 B : les Athéniens ont ostracisé Cimon pour ne plus entendre sa voix δέκα ἐτῶν ; Aristote, Ἀθ. πολ., XI, 1 : Solon s'absente εἰπὼν ὡς οὐχ ἥξει δέκα ἐτῶν ; Xénophon, *Anab.*, I, 7,18.

5. W. Dittenberger, *Hermes*, XXXII (1897), p. 34 ; cf. A. Wilhelm, *Jahresh. ösl. Inst.*, XII (1909), p. 128 et K. Schodorf, *Beiträge zur genaueren Kenntnis des attischen Gerichtssprache aus den zehn Rednern*, 1904, p. 16 et suiv.

6. Voir à Érythrées même : A. Wilhelm, *ouvr. cité*, p. 127, A l. 6-7 (τῶι καταλαβόντι) ; cf. Dittenberger, *Syll.*², 523 (Téos) l. 58, et *Or. gr. Inscr.*, 483 (Pergame), l. 146 ; à Olbia, Michel, *Recueil*, 336, l. 22. On le trouve aussi en territoire éolien : à Érésos : *Or. gr. Inscr.*, 8, l. 20 : καλλαφθέ[ν]τος.

aussi la forme ἥμυσυ, attestée deux fois dans cette inscription et que l'on connaissait déjà à Chios et à Halicarnasse [1].

Maintenant, arrêtons-nous un instant aux lignes 12-16 : ἔναι τῶμυσυ τοῦ διώξαντος, τὸ δ' ἥμυσυ πεπρωιων. La phrase contient les dispositions concernant l'attribution de l'amende appliquée au coupable. Comme dans la majorité des cas, une moitié appartiendra au poursuivant : τοῦ διώξαντος [2]. La destination de l'autre moitié ne ressort pas clairement du mot πεπρωιων qui s'y trouve employé et qui s'oppose à τοῦ διώξαντος. La lecture est pourtant certaine, sauf peut-être le | que l'on serait tenté de prendre pour un K. Mais l'écriture est *stoichédon* et cette haste verticale se trouve au milieu du M qui est au-dessus et en prolongement de la verticale du Y, situé au-dessous. Les autres K de l'inscription ont leur haste verticale un peu en retrait, par rapport au milieu des lettres supérieures et inférieures, pour que les deux barres obliques aient leur place. Il faut donc s'en tenir à πεπρωιων. Ce mot a l'apparence d'un parfait et, comme il s'oppose à τοῦ διώξαντος, il paraît être un génitif du participe. On peut objecter qu'il devait être accompagné de l'article comme le premier terme de l'opposition et l'on serait tenté d'y voir autre chose qu'un participe au génitif, un participe éolien au nominatif, par exemple, ou un infinitif qui s'opposerait à ἔναι ; mais la terminaison ferait difficulté dans ce dernier cas. Quelle que soit la forme que l'on admette, le mot semble se rattacher ou bien à πέπραμαι « être vendu », ou bien à πέπρωται « il est marqué par le destin ». Nous ne voyons pas comment le sens du second verbe pourrait expliquer πεπρωιων. En revanche, le sens du premier s'accorde mieux avec notre texte. En effet, l'amende revient le plus souvent, sauf la part du poursuivant, soit à l'Etat, soit à un temple [3]. A Érythrées même, une loi qui date des environs de 465 av. J.-C., porte la formule suivante : δίωξιν δ' ἔναι τῶι βολομένωι καὶ τῶι καταλαβόντι τῶμισυ, τὸ δ' ἥμισυ τῆς πόλεως [4]. On y voit la même opposition, avec la cité comme second terme. Le recouvrement de la part qui revient à l'État se fait de différentes manières. Une autre inscription d'Érythrées nous montre que cette charge est

1. *Gr. Dial. Inschr.*, 5664 et 5731. [Cf. B. Haussoullier, *Rev. de Phil.*, XXXIII (1909), p. 11].

2. Pour le quantum accordé au poursuivant, voir E. Ziebarth, *Hermes*, XXXII (1897), p. 609-628 ; A. Wilhelm, *ouvr. cité*, p. 128 et suiv. ; Ch. Lécrivain, art. *Zemia*, dans Saglio-Pottier, *Dict. des antiq.*, V, p. 1038 b.

3. Ch. Lécrivain, *ouvr. cité*, p. 1044 a.

4. A. Wilhelm, *ouvr. cité*, p. 127, l. 4-8. Pour la date, voir du même, *Jahresh. öst. Inst.*, XIV (1911), p. 237.

confiée aux ἐξεταστaί [1]. A Éphèse, cependant, le temple vend ses créances sur des particuliers [2] et les acheteurs se font rembourser ensuite par voie de justice. A Olbia, on trouve même, au IVe siècle av. J.-C., une compagnie de fermiers, chargée de recouvrer les amendes [3]. Notre πεπρωιων paraît indiquer un semblable système indirect de recouvrement. Les exemples cités et la parenté avec πέπραμαι [4] semblent autoriser notre interprétation selon laquelle la moitié de l'amende qui revient à l'État sera mise en vente.

Le bref contenu de l'inscription nous fait connaître une loi d'Érythrées, destinée à empêcher un citoyen de revêtir plusieurs fois de suite les deux plus hautes magistratures. Ses prescriptions nous rappellent tout de suite une autre loi d'Érythrées d'une teneur semblable, la loi d Apellias [5]. La comparaison des deux lois est des plus intéressantes. Celle d'Apellias date de la première partie du IVe siècle d'après M. von Wilamowitz-Moellendorff [6]. Plusieurs éléments nous font voir que l'inscription du Louvre est beaucoup plus ancienne. D'abord, le nom de la magistrature éponyme. La loi d'Apellias nous fait connaître l'ἱροποιός, titre qui se retrouve au IIIe siècle sous la forme ἱεροποιός [7]. Il existait donc à Érythrées au moins depuis le commencement du IVe siècle. L'ἐλεορέον de l'inscription du Louvre a dû être auparavant le nom de la fonction suprême et c'est, peut-être, dans les premiers temps du Ve siècle qu'il a été remplacé par l'ἱροποιός. On a dit de l'hυλορέον attesté à Thétonion, en Thessalie, au Ve siècle, qu'il témoigne d'un état de choses très ancien où la ville était entourée de forêts [8]. On peut faire la même remarque pour l'ἐλεο-

---

1. Wilamowitz-Moellendorff, *ouvr. cité*, p. 29, l. 13-14.

2. Dittenberger, *Syll.*², 11 C, l. 102 et suiv.; [cf. le commentaire de B. Haussoullier, *Bull. corr. hell.* IV (1880), p. 313].

3. Michel, *Recueil*, 336 (= Dittenberger, *Syll.*², 546), l. 23 et suiv. : πράξονται δὲ τὸ[ς πα]ρὰ τὸ ψήφισμά τι παρανομοντας ο[ἳ] ἂν τὴν ὠνὴν πρίωνται τῶν παρανομησάντων δίκηι καταλαβύντε[ς].

4. Nous sommes obligés, toutefois, de reconnaître que le parfait πέπραμαι se présente toujours avec -πρᾱ-. Il n'y a pas d'exemple d'une alternance -ρᾱ-/-ρω-, sauf peut-être τρανής/τιτρώσκω : A. Meillet et J. Vendryes, *Traité*, p. 165.

5. Wilamowitz-Moellendorff, *ouvr. cité*, p. 29 et suiv. [Le texte accompagné d'une traduction et d'observations se retrouve dans B. Haussoullier, *Traité entre Delphes et Pellana* (Bibl. de l'École des Hautes Études, fasc. 222), 1917, p. 79, note 3].

6. Wilamowitz-Moellendorff, *ouvr. cité*, p. 29. [B. Haussoullier, *lieu cité*, la fait remonter au Ve siècle.]

7. Michel, *Recueil*, nos 502, 503, 504, 839.

8. W. Kahrstedt, *Grundherrschaft, Freistadt und Staat in Thessalien* (dans les *Nachr. der Gött. Ges. der Wiss.*, 1924), p. 133; cf. G. Busolt et H. Swoboda, *Griech. Staatskunde*², II (1926), p. 1480.

ρέων d'Érythrées. Mais il n'y a pas que le titre du magistrat éponyme qui ait changé d'une loi à l'autre. La fonction de secrétaire dans la loi d'Apellias est désignée par γραμματεύεν, dans la nôtre par γράφεν. Au γραμματεύς du IVe siècle s'oppose le γραφεύς antérieur [1]. A cela s'ajoute la graphie. La fausse diphtongue ει est systématiquement exprimée par **E** dans l'inscription du Louvre (γράφεν, ἔναι). Le graveur de la loi d'Apellias respecte encore l'ancienne graphie à l'infinitif en -ειν (γραμματεύεν, etc.), mais partout ailleurs il écrit ει (ἐξεῖναι, etc.).

L'inscription du Louvre est donc de beaucoup antérieure à l'autre et ensemble, ces deux lois représentent deux moments successifs de l'évolution subie par la constitution d'Érythrées. La loi ancienne interdit à un même citoyen d'entrer dans le collège des ἑλεορέοντες ou d'exercer la fonction de γραφεύς une seconde fois avant dix ans. Ces interdictions marquent les progrès de la démocratie qui voulait s'assurer contre le retour de la tyrannie. La loi d'Apellias, votée sous un ἱροποιός, porte également une interdiction. Cette fois le magistrat suprême est hors de cause. La loi concerne les seuls secrétaires. Mais, tandis que la loi ancienne frappait d'interdiction une seule catégorie de secrétaires, en l'espèce ceux du collège des ἑλεορέοντες, la nouvelle loi frappe sans distinction les secrétaires de n'importe quels magistrats. La loi ancienne permettait au citoyen de revêtir une seconde fois la même fonction après dix ans écoulés, la nouvelle ne le permet plus qu'une seule fois [2]. Par le nombre de secrétaires qu'elle nous fait soupçonner, la loi d'Apellias nous fait voir, en outre, que l'organisation de l'État s'était développée et était devenue plus compliquée. Dans la même mesure, la loi devient plus minutieuse, plus précise et sa nouvelle rigueur veut assurer la paix dans la démocratie.

Notre inscription est donc antérieure au commencement du IVe siècle. Mais à quel moment a-t-elle été gravée ? La loi d'Érythrées concernant les juges [3], dont nous avons cité plus haut

1. Le γραφεύς se retrouve, semble-t-il, dans le traité entre Delphes et Pellana (B. Haussoullier, *ouvr. cité*, planche N° II B, l. 6 : [- -γ]ραφεύς) qui reproduit, au IIIe siècle, des textes beaucoup plus anciens (*ibid.*, p. 10 et suiv., 174 et suiv.) ; on pourrait, cependant lire [-ἀντιγ]ραφεύς ou [-ἀναγ]ραφεύς (*ibid.*, p. 43).

2. [B. Haussoullier, *ouvr. cité*, p. 79, note 3 : la loi d'Apellias « était destinée à corriger des abus qui ont dû se produire dans plus d'une cité. Les greffiers avaient de bonne heure pris un grand pouvoir. Quand la procédure écrite s'est substituée — s'était ajoutée d'abord — à la procédure orale, on n'avait pas tardé à se défier de ces scribes, de ces bureaux trop puissants et facilement tyranniques. »]

3. A. Wilhelm, *Jahresh. öst. Inst.*, XII (1909), p. 126 et suiv. ; pour la date voir du même, *Jahresh. öst. Inst.*, XIV (1911), p. 237.

une phrase et qui date des environs de 465, ne mentionne pas de magistrat éponyme, ni de secrétaire; nous aurions pu voir si l'ἑλεορέον et le γραφεύς ont déjà été remplacés par l'ἱροποιός et le γραμματεύς. Ces fonctions ne sont pas nommées non plus dans les décrets attiques qui établissent la nouvelle constitution d'Érythrées [1]. Il est probable que ces diverses lois ont fixé l'état de choses que nous retrouvons, au commencement du IVe siècle, dans la loi d'Apellias. Dans cette hypothèse, l'inscription du Louvre remonterait plus haut dans le Ve siècle. En effet, si nous les comparons à la loi concernant les juges, nous voyons d'abord que son énoncé bref et concis contraste avec les dispositions développées et minutieuses de cette dernière. D'autre part, la gravure de notre inscription a un aspect plus rude que l'autre. On peut s'en rendre compte en comparant la photographie qui accompagne cet article avec celle qui a été publiée par J. Keil [2]. Les M de notre inscription ont souvent la barre extérieure de droite plus courte que celle de gauche. Ceci nous donne des raisons de croire qu'elle est antérieure à la loi concernant les juges qui date des environs de 465 et aux décrets attiques de la même époque.

L'inscription du Louvre nous offre donc une loi d'Érythrées qui témoigne, par les noms de fonctions qu'elle nous fait connaître, d'un état de choses très ancien. Elle est antérieure aux changements qui sont intervenus dans la constitution de cette cité ionienne vers 470-460.

† B. Haussoullier.

---

1. *IG* I, 9 (vers 465 : Busolt, *Griech. Gesch.*, III, 1, p. 225 et 590), 10 et 11 (470-467 : U. von Wilamowitz-Moellendorff, *Aristoteles und Athen*, II, p. 300).
2. *Jahresh. öst. Inst.*, XIV (1911), *Beiblatt*, p. 50.

I. — SUR QUELQUES PASSAGES DES LETTRES DE CAELIUS A CICÉRON (Fam. VIII).

La préparation d'une édition de la Correspondance de Cicéron pour la collection Guillaume Budé, et d'autre part le fait que le VIII[e] livre des lettres *ad familiares* figurait au programme d'agrégation de l'an dernier, m'ont amené à faire de ce livre une étude particulière. Il ne sera peut-être pas inutile que je consigne ici quelques-unes des remarques que cette étude m'a suggérées [1].

Le VIII[e] livre des lettres *ad familiares*, qui contient les lettres adressées par Caelius à Cicéron entre les années 51 et 48, et particulièrement pendant que Cicéron était proconsul de Cilicie, est du plus vif intérêt pour le philologue comme pour l'historien. A celui-ci, les lettres de Caelius apportent maints détails curieux sur les dernières années de la République romaine; à celui-là, elles offrent l'attrait d'une langue originale, à la fois familière et élégante, d'un style non moins personnel, alerte, pittoresque, primesautier, débordant de vie; et à cet attrait s'ajoute celui des difficultés qu'à chaque instant il faut vaincre pour rétablir le texte le plus probable et l'interpréter sainement.

Parce que Caelius écrivait comme il parlait, et se souciait plus d'être expressif que grammaticalement impeccable, sa langue et son style ont, dès longtemps, surpris; et des fautes nombreuses se sont, de ce chef, introduites dans les manuscrits. Une autre cause de corruption du texte, c'est l'obscurité de maintes allusions qui, transparentes pour Cicéron, ne pouvaient l'être que pour lui. En présence de ces difficultés, les éditeurs, depuis la

1. Un article de M. Gaffiot sur quelques passages des lettres de Caelius à Cicéron a paru ici-même en 1927 (p. 133-152). Les passages dont je m'occupe ne sont généralement pas les mêmes dont a traité M. Gaffiot ; pour ceux que j'étudie après lui, je dirai en quoi ma solution diffère de la sienne. En tout cas, notre accord est complet sur la question de méthode générale : je pense comme M. Gaffiot qu' « on réduira les chances d'erreur en suivant le plus rigoureusement possible la tradition que représente le Mediceus. »

Renaissance, ont accumulé, à côté de corrections ou d'interprétations heureuses, les corrections inutiles ou arbitraires, les exégèses fantaisistes : trop souvent, on a corrigé pour rapprocher la langue ou le style de Caelius des habitudes d'expression cicéroniennes ; trop souvent aussi, on a cédé à la séduction des possibilités indéfinies qu'un texte corrompu, ou prétendu tel, offre à l'ingéniosité des critiques. Il convient d'en user, au regard du texte que les mss. nous ont transmis, avec beaucoup de prudence. Trois principes essentiels doivent nous guider : ce ne sont que des règles de bon sens, si simples qu'en les énonçant on a l'air d'énoncer des truismes ; il s'en faut, cependant, qu'elles soient toujours observées.

1° En présence d'un texte qui paraît peu intelligible, ne pas le déclarer corrompu avant d'avoir épuisé tous les moyens de le comprendre.

2° Si l'idée s'impose qu'il y a faute, essayer d'en expliquer l'origine avant de songer à améliorer le texte.

3° Si l'on découvre de cette origine une explication plausible, et que l'existence de la faute se trouve par là-même confirmée, chercher la correction dans la voie qui est indiquée par la nature et les causes de la faute.

VIII, 2, 1. Certe, inquam, absolutus est : me repraesentare pronuntiatum est.

Ce texte est celui du *Mediceus* 49,9 (M), ms. du IX^e^ siècle dont l'autorité, surtout pour les livres I-VIII, dépasse de très loin celle des autres mss. Le ms. 17.812 de la Bibliothèque Nationale (XII^e^ siècle), qu'on désigne par la lettre R, offre le même texte. Une correction de la Renaissance (2^e^ main de P, copie du *Mediceus* faite en 1389) offre **repraesentante** ; cette leçon est donnée à tort par Mendelssohn comme étant celle du *Mediceus*[1] : elle n'est, en réalité, qu'une tentative — et du plus douteux succès — pour rendre intelligible le **repraesentare** des mss. C'est pourtant cette correction **repraesentante**, et non la leçon première **repraesentare**, qui a servi de point de départ aux très nombreuses conjectures des éditeurs. Citons, à titre d'exemple : me in re praesenti *Gronove* ; meme praesente *Mendelssohn* ; me in re praesente adstante *Purser*. M. Gaffiot s'efforce de

1. J'ai l'heureuse fortune, grâce à l'initiative de M. Paul Mazon, secrétaire général de l'Association G. Budé, d'avoir à ma disposition la reproduction photographique intégrale de ce ms., ainsi que du Med. 49, 18 pour les lettres *ad Atticum*. Toutes mes lectures seront fondées sur ces documents et, pour les mss. de Paris, sur l'examen de l'original.

garder et d'expliquer **me repraesentante** : « j'expliquerais, dit-il, cet ablatif absolu non pas comme contemporain du verbe **pronuntiatum est**, mais comme une notation actuelle : *on a prononcé le jugement, moi au moment où j'écris rappelant la scène devant les yeux = et j'ai encore la scène devant les yeux;* **repraesentare** serait employé absolument ». Qu'il me suffise, sans examiner autrement cette interprétation, de l'écarter comme tendant à justifier une simple correction ; correction qui a eu une fortune imméritée parce qu'elle a été prise — à la suite d'une erreur accréditée par Mendelssohn, mais antérieure à lui, car « repraesentante M » est déjà dans Orelli — pour le texte même du *Mediceus*.

Revenons au texte des mss. Il y a faute; mais elle est bénigne : elle procède de la non séparation des mots, de la *scriptura continua*, qui est attestée par une foule de preuves comme un des caractères les plus certains de l'archétype. Il faut lire : **re praesente, re** : ces trois mots réunis, **repraesentere**, ont naturellement conduit le scribe à **repraesentare**. Le texte **me re praesente, re pronuntiatum est** se traduit ainsi: *j'étais bien réellement là; la sentence a bien réellement été rendue.* Cette répétition de *re* est tout à fait dans le ton du début de la lettre : Certe, inquam, absolutus est : *Oui, te dis-je, acquitté!* Caelius veut convaincre son ami de la réalité d'une chose inouïe, l'acquittement du consulaire M. Valerius Messala, que chacun croyait condamné d'avance.

VIII, 2, 1... in theatrum Curionis Hortensius introitu puto ut suum gaudium gauderemus.

Ce texte est manifestement corrompu. La vulgate est : **introiit, puto, ut**... Je propose de lire ; **introit, ut puto, ut**... La répétition des deux **ut** n'a rien qui ait pu arrêter Caelius, pas plus d'ailleurs que Cicéron ou César. **introit ut** est plus près du **introitu** des mss. que **introiit**. La contraction **introit** pour **introiit** est des plus acceptables chez Caelius[1].

VIII, 3, 1. De quo ut quem optas quam primum nuntium accipias, tua medius fidius magis quam mea causa cupio ; nam mea, si fio, si forsitan cum locupletiore referam ; sed hoc usque eo suaue est; sed, si acciderit, tota uita risus nobis desse non possit; sed tanti; sed me hercules non multum M. Octauius eorum odia quae Hirrum premunt, quae permulta sunt, subleuat.

---

1. Voir les nombreux exemples de it=iit réunis dans Neue, *Formenlehre der lat. Sprache*, 3e éd., III, p. 446-447.

Tel est le texte des mss. Il a été très diversement corrigé, au point de changer complètement la physionomie de la phrase. C'est le cas de cette conjecture de Wesenberg : **Est tanti? Est, mehercules**, que la plupart des éditeurs modernes ont adoptée. La série des **sed** doit être gardée, comme l'a bien vu M. Gaffiot : elle marque une suite plaisante de compensations aux inconvénients que présenterait pour Caelius l'échec de son concurrent Hirrus. Cette série est même plus longue que ne le pense M. Gaffiot, car les mss. donnent **sed hoc usque eo suaue est sed**, et non pas **ut**, qui est une correction passée dans la vulgate. Je ne crois pas, d'ailleurs, que l'on puisse se dispenser ici d'un minimum de corrections : je propose d'écrire **si<c>forsitan** au lieu de **si forsitan**, **re <m> feram** au lieu de **referam**. Si l'on admet ces fautes, légères et banales, on obtient le sens suivant :

Ce que tu souhaites impatiemment d'apprendre à son sujet [au sujet d'Hirrus, concurrent de Caelius pour l'édilité, et dont Cicéron souhaite l'échec], *c'est pour toi, ma foi, plus que pour moi que je le désire. Car à mon point de vue, si je suis élu,* **avec ce que tu souhaites** [**sic** = si nuntium quem optas acceperis], *j'aurai pour compagnon de victoire* [**rem feram, je remporterai la victoire**, par analogie avec decus, triumphum, praemium, honores ferre[1]] *quelqu'un* [M. Octavius] *qui est sans doute plus riche que je ne suis. Oui, mais la perspective,* **à part cela** [**usque eo**, au sens restrictif : jusque là, à cela près], *est délicieuse ; mais nous serions sûrs, si la chose arrivait, de ne pas manquer de quoi rire pour le reste de notre vie ; mais ce n'est pas payé trop cher ; mais M. Octavius ne réussit guère, par Hercule, à soulager Hirrus du poids accablant, énorme de tout ce qui le rend odieux.*

VIII, 4, 4. Profecto aut transigeretur aliquid aut turpiter intercederetur; nam in disputando coiecit illam uocem Cn. Pompeio, omnes oportere senatui dicto audientis esse; ego tamen sic nihil exspecto quo modo Paulum cos. designatum, primum sententiam dicentem.

Tel est le texte des mss. Les éditeurs écrivent, au lieu de **transigeretur** et **intercederetur**, **transigetur** et **intercedetur**, corrections qui s'imposent. Mais ils écrivent aussi **Cn. Pompeius** pour **Cn. Pompeio**. Ici l'évidence est moindre. Antoine observe fort bien que « conicere est rare sans la personne contre qui on dit quelque chose ». C'est une première difficulté. La deuxième

1. L'expression est rare, elle est créée par Caelius pour désigner avec modestie la victoire qu'il envisage. A rapprocher Cic. *Att.*, II, 1, 9 : Fauonius meam tribum tulit, *Favonius a enlevé le vote de ma tribu.*

est plus grave encore. Quelle est, avec ce texte, la suite des idées ? J'avoue ne pas la saisir. Caelius a dit précédemment : « On a posé à Pompée une question sur le remplacement de César : à ce sujet, c'est-à-dire au sujet des provinces[1], on décida que Cn. Pompée reviendrait le plus tôt possible devant Rome, afin que l'on traitât en sa présence la question de la succession des gouvernements provinciaux : car il était sur le point de partir pour Ariminum, où est son armée, et il est parti aussitôt. Je pense que l'affaire viendra en discussion le 13 août ». Et il continue : *Acoup sûr, ou l'on fera quelque transaction, ou il se produira une intercession scandaleuse.* Quel rapport entre ce pronostic et le propos prêté à Pompée : « Tout le monde doit obéir aux ordres du Sénat »? et comment comprendre que Caelius écrive immédiatement après : **car** *Cn. Pompée a jeté dans la discussion cette parole : « Tout le monde doit obéir aux ordres du Sénat »* ? Antoine restitue une idée intermédiaire : « Intercession que Pompée semble prévoir; d'où la menace qu'il a faite. » Et Tyrrell : « ou il se produira une obstruction scandaleuse : scandaleuse parce que... ». Il me paraît bien difficile de trouver l'une ou l'autre de ces explications satisfaisantes. Tout s'éclaire, au contraire, si nous intervertissons les deux phrases **nam in disputando**... et **ego tamen**..., en gardant la leçon des mss. **Cn. Pompeio**. Il y aura ou transaction ou intercession d'un tribun. Beau spectacle pour un Caelius, observateur passionné de la politique. Mais il y a quelque chose qui excite davantage son impatience : entendre *Paullus, consul désigné, donnant le premier son avis au Sénat : car, au cours de la discussion, il a jeté ce mot, destiné à Pompée : « Tout le monde doit obéir aux ordres du Sénat. »*

L. Aemilius Paullus, élu consul pour l'année 50, était, comme son collègue Marcellus, du parti aristocratique; mais il était lié à César : celui-ci ne lui avait-il pas donné 1.500 talents pour l'aider à construire, sur le forum, la basilique qui portait son nom? [2] Aussi, lorsque, le 1er mars 50, Marcellus proposera de désigner un successeur de César au gouvernement de la Gaule, Paullus, au lieu de joindre sa voix à la sienne, gardera le silence[3]. Dans la discussion au sujet du remplacement de César,

1. Hoc est de prouinciis. Ces mots ne sont pas, comme le veulent certains éditeurs, une glose à supprimer. Glose, oui, mais de Caelius, et pleine d'intérêt : il indique à Cicéron, par cette parenthèse, que la question de son remplacement en Cilicie viendra en discussion en même temps que celle du remplacement de César (cf., plus bas, de successione prouinciarum, et VIII, 5, 2 ; 8, 2.)

2. Plut., *Caes.*, 29; *Pomp.*, 58; App., II, 26.

3. App., II, 27, 103 : καὶ Παῦλος ἐσιώπα.

Paullus a jeté, pour Pompée, cette phrase : Omnes oportere senatui dicto audientis esse. L'accent est sur le premier mot, **omnes** : *tous, Pompée comme César.* C'était une adhésion voilée à la thèse qui se faisait jour dans quelques esprits impartiaux, et que le tribun Curion devait l'année suivante soutenir avec éclat : que César et Pompée remissent ensemble leurs armées et leurs provinces entre les mains du Sénat. Caelius, qui n'ignorait pas la position fausse du futur consul de 50, attendait avec beaucoup de curiosité l'explication de vote qu'il donnerait.

On observera que les deux phrases que nous transposons sont de longueur sensiblement égale : la première compte 79 lettres, la seconde 75. Cette égalité a pu favoriser l'interversion.

VIII, 5, 3. Hoc si praeterito anno Curio tribunus et eadem actio de prouinciis introī utquam facile nunc sit omnia impedire et quam hoc Caesari qui sua causa rem p. non curent superet non te fallit.

Tel est le texte de M et du *Parisinus* 17 812 (R) ; celui de l'*Harleianus* 2773 (G) n'en diffère que sur un point : il donne **ut quam** au lieu de **introī utquam**. Il est évident que ce texte ne peut être admis tel quel. Les corrections auxquelles on a pensé sont nombreuses ; il serait vain de les énumérer ici ; voici, à titre d'exemple, le texte proposé par Mendelssohn :

Hoc si praeterito anno Curio tribunus *erit*, eadem actio de prouinciis introi*bit* : quam facile nunc sit omnia impedire et quam hoc Caesari, qui sua causa rem p. non curent, *suppeditent*, non te fallit.

On voit quelle est l'attitude de Mendelssohn, comme d'ailleurs des autres éditeurs[1], en face de ce texte : on essaye de le rendre intelligible en le corrigeant, mais on renonce à chercher des corrections qui soient le simple redressement des fautes commises. Il me semble, cependant, que le cas n'est pas tellement désespéré qu'on en soit réduit au dilemme de classer le passage parmi les *loci desperati*, ou de se lancer dans le champ indéfini des conjectures gratuites.

Examinons d'abord la partie du texte le plus manifestement corrompue : **introī utquam**. Que signifie ce tilde sur oi ? Il ne correspond pas à une abréviation usuelle des désinences verbales.

1. M. Gaffiot, *l.c.*, prétend garder le texte de M, sauf la correction *curet* pour *curent*. Mais il admet comme texte de M *introibit quam*, qui est une correction de Lambin. Je ne vois d'ailleurs pas bien comment il explique le rapport de la proposition conditionnelle à la principale, ni le tour *quam hoc Caesari superet*.

D'autre part, **ut** est manifestement corrompu : et ce que nous apercevons d'abord, c'est que sa jonction avec **quam** implique à l'origine un manuscrit en *scriptura continua*, fait qui, nous l'avons vu, est abondamment attesté par ailleurs. Essayons donc de voir quelle physionomie présente le groupe **introi utquam** si on l'écrit, sans séparation, **introiutquam**. On sait qu'il existe un type d'*a* ouvert très répandu dans les écritures italiennes antérieures à la minuscule caroline, depuis la cursive du VI^e^ siècle jusqu'à l'écriture dite lombardique. La confusion de cet *a* ouvert avec *u* est extrêmement facile : ainsi le groupe **introiutquam** nous apparaît, dans une écriture italienne du VI^e^ au IX^e^ siècle, comme l'équivalent de **introiatquam**.

Le tilde placé sur oī est plus embarrassant. Il me semble qu'on pourrait l'expliquer comme provenant d'une mélecture de *e*, la partie supérieure de cette lettre ayant pu être prise pour un tilde surmontant un *i*. La genèse des fautes serait la suivante : 1° Mélecture *u* pour *a* ; 2° Fausse séparation introe-utquam ; 3° Mélecture *ī* pour *e*. De sorte qu'en définitive la leçon correcte serait **introeat quam**. Elle fournit, comme on le verra, un sens tout à fait satisfaisant.

Cette difficulté n'est pas la seule qu'offre notre passage. **Caesari** est fort embarrassant. Baiter l'a corrigé en **Caesar iique**. D'autres le gardent, soit en faisant précéder **superet** d'une croix, soit en modifiant ce mot (suppeditent *Mendelssohn*; sperent *Orelli*). Il me semble que si on pouvait écrire **Caesariani**, sans modifier **curent** et en lisant **superent** au lieu de **superet**, on obtiendrait un sens beaucoup plus satisfaisant qu'avec toute autre version. Mais cette lecture se justifie-t-elle au point de vue paléographique? On va voir que oui, et que sa justification corrobore l'hypothèse que nous venons de faire d'un archétype italien des VI^e^-IX^e^ siècles.

Le mot **Caesari** est écrit dans M d'une façon très particulière, avec une ligature de **ri**, assez semblable à un **n**, qui est tout à fait exceptionnelle dans ce ms. Je n'ose la dire unique, étant loin d'avoir encore collationné tout le *Mediceus* ; mais je ne l'y ai pas rencontrée jusqu'à présent : en particulier, j'ai recherché d'autres exemples du mot Caesari, et, sur une vingtaine, je n'en ai trouvé aucun qui comportât une ligature des deux dernières lettres. La ligature que nous trouvons ici est au contraire courante dans les mss. italiens antérieurs au IX^e^ siècle, qu'il s'agisse de la cursive du VI^e^ siècle, de l'écriture de Bobbio ou des diverses variétés d'écriture lombardique. Pourquoi le scribe de M l'a-t-il fidèlement reproduite ici, et ici seulement ? Ne doit-on pas supposer qu'il

a vu que la forme Caesari ne convenait pas au contexte, et qu'il s'est fait un scrupule, dans ces conditions, de reproduire exactement ce qu'il avait sous les yeux ?

Et si maintenant nous nous demandons quelle était la leçon authentique qui se dissimulait sous cette forme **Caesari**, le contexte nous amène, comme je l'ai dit, à penser à **Caesariani**. Or, dans certaines écritures italiennes dérivées de la cursive latine, on trouve une ligature *ni* très voisine de la ligature *ri*, avec *i* souscrit, prolongeant le second jambage de *n*[1]. De sorte que, dans un archétype utilisant cette ligature, le mot **Caesariani** aurait présenté deux groupes de lettres successifs, *ari* et *ani*, très semblables : et, dès lors, la version **Caesari** pour **Caesariani** est un cas banal d'aplographie[2]. Il est d'ailleurs possible qu'il n'y ait pas eu cette faute, mais que Caelius, ou le scribe d'un manuscrit ancien, ait écrit, en abrégé, **Caesāni**, lequel **Caesani**, dans un ms. italien des VI^e^-IX^e^ siècles, aura été lu **Caesari**. On constate, au moins une fois, dans les lettres de Caelius, l'abréviation **Caes.** pour **Caesarem** (VIII, 9, 1).

Si l'on admet l'explication que je viens de donner des deux fautes **introī utquam** et **Caesari**, avec la correction qui en découle, il suffit de deux modifications insignifiantes, **sit** au lieu de **si** et **superent** au lieu de **superet**, pour obtenir le texte suivant :

Hoc si*t* praeterito anno Curio tribunus, et eadem actio de prouinciis introe*at* : quam facile nunc sit omnia impedire et quam Caesari*ani*, qui sua causa rem p. non curent, superen*t*, non te fallit.

Souhaitons qu'une fois cette année-ci écoulée Curion soit tribun, et que cette même question des provinces soit mise en délibération : car, pour le moment, tu vois sans peine combien il est aisé de tout empêcher, et quel avantage cela donne aux Césariens, qui, préoccupés de leurs seuls intérêts, ne se soucient point de ceux de l'État.

On sait que Curion, qui devait, pendant son tribunat, être l'auxiliaire le plus actif de César à Rome, apparaissait, lorsqu'il n'était encore que candidat à cette charge, comme un des meilleurs espoirs du parti aristocratique.

Le mot Caesariani, pour désigner les partisans de César, est courant à partir du moment où a éclaté la guerre civile[3] ; ce serait ici, dans une lettre du mois d'août 51, sa première apparition, du moins à notre connaissance. L'adjectif, dans l'expression

1. Voir, par exemple, Steffens, *Lat. Palaeographie*, 2^e^ éd., pl. 33, 1.

2. Je dois cette observation à M. Charles Samaran, que j'ai consulté avec fruit sur cette question.

3. *Bell. Alex.*, 59, 1 ; *Bell. Hisp.*, 34, 1 ; *Bell. Afr.*, 7, 5 ; 13, 1 ; 15, 3 ; 24, 3.

terrores Caesarianos, se trouve dans une lettre de Cicéron à Atticus du 1er octobre 50, quelques mois avant le passage du Rubicon [1].

VIII, 8. Cette lettre de Caelius à Cicéron offre un intérêt particulier, celui de contenir le texte d'un senatus-consulte et de trois résolutions du Sénat. Le Sénat, désirant obliger César à abandonner la Gaule et son armée, avait décidé que la question des provinces consulaires serait mise à l'ordre du jour le 1er mars 50, et que nulle autre question, à partir de cette date, ne pourrait être examinée avant celle-là. Caelius, soucieux d'informer Cicéron avec toute la précision possible au sujet d'une décision aussi grave, transcrit le texte du senatus-consulte et de trois autres qui étaient destinés à le compléter et qui, s'étant heurtés à l'opposition de tribuns, furent rédigés à titre de simples résolutions, *auctoritates*.

1° Dès le début de la citation que fait Caelius, on se heurte à une difficulté. Le texte du *Mediceus* porte : senatus consultu(m) auctoritas. Comme Caelius, dans la phrase précédente, écrit : senatus consultum quod tibi misi factum est auctoritatesque perscriptae, Manuce a corrigé **auctoritas** en **auctoritates**. Beaucoup d'éditeurs l'ont suivi, entre autres Tyrrell, Purser, Sjögren. Mendelssohn, Müller, à la suite de Mommsen, suppriment les trois mots comme étant interpolés. Il me semble qu'il convient de les maintenir purement et simplement, avec le singulier **auctoritas**. On observera, en effet, que la praescriptio (date et noms des témoins) qui précède le senatus-consulte n'est répétée qu'une seule fois, en tête de la première décision du Sénat frappée d'intercession, et que les deux décisions qui font suite à celle-ci sont simplement précédées de : item senatui placere. On est donc en présence d'une auctoritas en trois articles plutôt que de trois auctoritates. Il est vrai qu'à la fin de chaque article se lit la formule : huic s.c. intercessit etc... : et c'est ce qui autorise le pluriel **auctoritates** de Caelius.

2° A la fin de la praescriptio du senatus-consulte, on lit dans M et dans G trois lettres qui ont paru mystérieuses : **sal.** ; elles se réduisent à **s.** dans R. Les éditeurs qui ne suppriment pas ces lettres ont voulu y voir un surnom du dernier des témoins, et Klotz propose de lire : M. Eppius M. f(ilius) Ter(etina tribu) Sal(inator). Mais il y a à cela deux difficultés graves. La première, c'est que l'abréviation d'un surnom est contraire aux usages constants de l'onomastique. La deuxième, c'est qu'au début de

1. *Att.*, VI, 8, 1.

l'auctoritas, où figurent les noms des mêmes témoins, on ne retrouve pas, après le nom du dernier, M. Eppius M.f.Ter, les trois lettres en question.

D'ailleurs, deux remarques aisées vont nous fournir, sans qu'aucun doute soit désormais permis, la clef de l'énigme. La première remarque est celle-ci. Dans le *Mediceus*, **M. Oppius** (et non Eppius : je reviendrai tout à l'heure sur cette variante) est écrit au début d'une ligne, et M noté par un caractère en grande capitale placé en marge, exactement pareil à ceux qu'emploie toujours le scribe du *Mediceus* au début d'une lettre. Nous avons ici :

M oppius m.f.ter.sal.

exactement comme nous avons ailleurs, par exemple :

M cicero imp. sal. dic. m. caelio aed. cur.

ou :

C aelius ciceroni sal.

Dans le ms. R (*Parisinus*), le scribe est allé à la ligne après le nom de l'avant-dernier témoin, et il a écrit :

P oppius m.f.ter.s., la lettre P en grande capitale se détachant en marge à l'encre rouge.

Qui ne voit que **sal.** est ici l'abréviation usuelle de **salutem**, et que ce mot a été ajouté parce que le nom du dernier signataire du procès-verbal a été pris pour celui d'un correspondant de Cicéron ? Le scribe de G (*Harleianus*) est allé plus loin dans cette voie : il a corrigé **Ter.** en **Tullio**, de façon à avoir un intitulé complet : *M. Oppius, fils de Marcus, à Tullius, salut.*

On pourra objecter que ceci ne condamne pas forcément le mot **sal** ; que peut-être il appartient réellement, avec un sens à déterminer, au texte du senatus-consulte, et que c'est sa présence, mal interprétée, qui a fait croire qu'il y avait ici le début d'une lettre nouvelle. Mais à cette objection répondra la deuxième remarque que nous allons faire. Tous les mss. donnent **Oppius** au lieu de **Eppius**. Or, Oppius est un correspondant de Cicéron : on a une lettre de Cicéron à lui adressée [1] ; le même personnage, C. Oppius, est nommé cinq fois dans les lettres *ad familiares*, plus souvent dans les lettres à Atticus ; un autre personnage du même nom, L. Oppius, est mentionné quatre fois dans les lettres *ad familiares* ; enfin P. Oppius, auquel a pensé le scribe de R, ou son modèle, n'est pas nommé dans les lettres, mais on sait qu'un questeur de ce nom fut défendu par Cicéron [2]. Nul doute que ce soit la leçon **Oppius** pour **Eppius** qui ait déterminé l'addi-

1. *Fam.*, XI, 29.
2. Cf. Cic., *fragm.*, p. 221 Klotz ; Quint., V, 10, 69.

tion de **sal.** Comment les choses se sont-elles passées au juste ? On peut supposer soit que les deux modifications sont dues à l'initiative d'un glossateur plus zélé qu'intelligent, soit qu'elles ont été faites en deux étapes : un premier scribe, connaissant le nom d'Oppius, mais non pas celui d'Eppius, qui ne se retrouve pas ailleurs dans les lettres *ad familiares*[1], aura écrit **Oppius** pour **Eppius** ; puis un autre aura cru avoir affaire à l'intitulé d'une lettre d'Oppius, et aura ajouté **sal.** Ce détail, d'ailleurs, est sans importance : ce qui importe, c'est de savoir avec certitude que **sal.** est une interpolation.

Notre démonstration comporte une contre-épreuve. Le mot **sal.** ne se retrouve pas à la fin de la deuxième praescriptio, qui, par ailleurs, reproduit la première. Mais c'est qu'ici on a **M. eppius,** non **M. oppius,** et le nom est écrit dans le texte, sans alinéa ni majuscule, simplement comme le dernier nom de la liste des témoins. Seul le ms. R, sans doute parce que le scribe s'est référé au texte de la première praescriptio, porte **oppius,** et, conséquemment, l'initiale du prénom est écrite par une majuscule, en marge, à l'encre rouge.

3° A la fin du senatus-consulte, on trouve deux lettres, **i.u.** (i.u. MR; l.u.G) qui sont demeurées jusqn'ici énigmatiques. Une conjecture de Sigonius, souvent adoptée, mais qui n'est guère défendable, corrige **i.n.**, et interprète : i(ntercessit) n(emo). Hirschfeld proposait[2] : i(ta) u(ti e republica fideque sua uidebatur), la formule I.V.E.R.P.F.S.V. étant représentée par les deux premières initiales seulement ; on admettra difficilement semblable ellipse. Mendelssohn, Purser, Sjögren adoptent une correction de Mommsen[3], C ou C E N = censuere. Mais on ne voit guère comment C ou C E N ont pu se corrompre en I.V.

Toute correction devient inutile si l'on se reporte au traité *Des abréviations* que Valerius Probus a écrit dans la deuxième moitié du I^er^ siècle de notre ère. On y voit que les initiales D.E.R. V.I.C. s'employaient pour signifier : de ea re uniuersi ita censuerunt[4]. Ne doit-on pas, conformément à ce précieux témoignage de Probus, garder, dans le senatus-consulte transcrit par Caelius, les initiales **i.u.** et les interpréter : i(ta) **u(niuersi)**, *à l'unanimité ?* L'ellipse de **c(ensuerunt)** n'a rien que de normal ;

---

1. M. Eppius est nommé une fois dans les lettres *ad Atticum* : VIII, 11 B, 1.
2. *Kleine Schriften*, p. 785.
3. *Gesammelte Schriften*, IV, p. 139, n. 137; cf. *Droit public romain*, VII, p. 204, n. 7.
4. *De notis*, dans *Grammatici latini* de Keil, t. IV, p. 273.

et c'est elle qui commande l'interversion des deux initiales : car l'usage correct voulait que l'on dise soit : uniuersi ita censuerunt, soit : ita uniuersi.

II. — SUR DEUX PASSAGES DE LA LETTRE DE CICÉRON *AD ATT.* I, 16, ET SUR UN PASSAGE DE CÉSAR, *B. G.* VII, 65.

Att. I, 16, 10. Quid, inquit, homini Arpinati cum aquis calidis ? — Narra, inquam, patrono tuo, qui Arpinatis aquas concupiuit. Nosti enim marinas.

Le passage est bien connu, il figure dans tous les morceaux choisis. Cicéron raconte à son ami l'altercation qu'il a eue au Sénat avec P. Clodius. Celui-ci lui reproche d'être allé à Baïes, et s'écrie : *Qu'est-ce qu'un paysan d'Arpinum a affaire avec des eaux chaudes ?* Cicéron réplique : *C'est à ton patron qu'il faut tenir ce langage, lui qui s'est pris de passion pour les eaux d'Arpinum.* Et il ajoute, pour Atticus : *Tu connais en effet* **marinas** (**aquas**). Que faut-il entendre par ce **marinas** ? Nous savons que Curion le père avait acheté à bon compte, lors des proscriptions, la villa que Marius possédait à Baïes [1]. C'est à cela que Cicéron fait ici allusion : le patron de Clodius, c'est Curion ; et Cicéron joue sur **Arpinates aquae**, les eaux d'Arpinum [2]. Puis il explique sa plaisanterie à Atticus. Mais il est évident que **marinas** n'explique pas tout : on attend le nom de Marius. Aussi les éditeurs ont-ils souvent adopté une correction qu'on trouve dans l'édition princeps de Rome : **Marianas**. Mais **aquae Marianae**, est-ce suffisant pour qu'Atticus soit au fait ? Marius pouvait posséder plusieurs propriétés avec des eaux : il importe de préciser qu'il s'agit de sa propriété au bord de la mer ; et cette précision est indispensable pour éclairer le **Arpinatis aquas** : sinon, on penserait plutôt à une propriété située à Arpinum. Autrement dit, l'explication de la plaisanterie exige une double précision : le site de la propriété, au bord de la mer, et le nom du propriétaire,

1. Cf. *In Clodium et Curionem*, p. 335,6.
2. Il faut entendre Arpinatis = Arpinates, et non pas comme un génitif (« les eaux de l'homme d'Arpinum ») : car Cicéron aurait écrit *hominis* ou *uiri Arpinatis*.

Marius. La conjecture **Marianas** n'est donc pas satisfaisante. Sans compter qu'on ne voit pas bien la raison de la faute **marinas** pour **Marianas**.

Je crois que le texte de Cicéron était le suivant : **nosti enim Mari marinas**. Le génitif en *i* des noms en *ius* est la forme correcte au temps de Cicéron. On conçoit sans peine comment le premier **mari** a été omis : soit involontairement, en raison d'un *saut du même au même*, soit peut-être volontairement, par un scribe qui en présence du groupe **marimarinas** a cru à une dittographie. Avec le texte que je propose, l'explication des **Arpinates aquae** est complète : *Tu connais en effet la propriété de Marius au bord de la mer*. Les exigences du sens s'accordent si parfaitement avec les vraisemblances paléographiques que je suis, à la vérité, quelque peu surpris que cette lecture n'ait pas été proposée encore : du moins ne l'ai-je rencontrée nulle part.

Att., I, 16, 13. Sed heus tu ! uidesne consulatum illum nostrum quem Curio antea ἀποθέωσιν uocabat, si hic factus erit, fabamimum futurum ?

Mais, dis-moi, te rends-tu compte que mon fameux consulat, que Curion, jadis, appelait une apothéose, deviendra, si le candidat en question [L. Afranius, créature de Pompée] *est nommé consul*, **fabamimum**. Ce mot, ou ces mots, ont naturellement exercé la sagacité des philologues. Il ne me semble pas qu'aucune des solutions proposées soit satisfaisante. Mais voyons d'abord comment se présente à nous la tradition manuscrite.

Le *Mediceus* 49,18 (M), copie faite en 1389 du fameux ms. de Vérone découvert par Pétrarque, et reperdu, porte **fabam minimum**, avec **ni** exponctué. Mais le ms. P (Bibliothèque Nationale, 8536) ms. très soigné du début du XV^e^ siècle, qui représente une tradition indépendante de celle du *Mediceus*, porte **fabamimum**. Les autres mss. offrent la même leçon que M^2^ ou des variantes sans intérêt.

On a depuis longtemps rapproché du texte de Cicéron le passage suivant de l'*Apokolokyntose*, 9 : Olim magna res erat deum fieri : iam famam mimum fecisti. Il ne paraît guère douteux que Sénèque, dans ce passage, ne se souvienne de la lettre de Cicéron à Atticus. Mais son texte permet-il d'amender celui de Cicéron ? Que l'on suppose un mime de la Renommée, d'après Sénèque, ou un mime de la Fève, d'après Cicéron, on n'est guère plus avancé. Maintes corrections et exégèses ont été proposées pour les deux textes, mais surtout pour la lettre à Atticus. Par exemple : fabulam *Tyrrell*, fabae hilum *Hofmann*, fatuum

mimum *Brooks*, Laberi mimum *Reid*. Tout cela est très ingénieux, mais tient trop peu compte du texte des mss.

Je crois qu'il faut partir de la leçon de P, **fabamimum** : elle nous offre, avec son absence de séparation, une image fidèle de l'état de la leçon dans l'archétype. Il suffit de changer une lettre et de séparer convenablement pour avoir : **fabam imam**. Et ici souvenons-nous d'un texte de Festus qui dit : « Tam perit quam extrema faba » in prouerbio est, quod ea plerumque aut proteritur aut decerpitur a praetereuntibus [1]. « *Il périt comme la dernière fève* » *: expression proverbiale, parce que cette fève, presque toujours, est foulée aux pieds ou cueillie par les passants.* Qui ne voit que Cicéron fait allusion à ce proverbe, ou plutôt à une forme légèrement différente du même proverbe ? La variante *extrema-ima* semble en effet correspondre à deux formes du dicton : dans Festus, il paraît s'agir du plant de fèves qui est au bord du champ ; dans Cicéron, de la fève qui, parmi les fèves d'un même plant, est le plus près de terre. Cicéron craint que le souvenir de son consulat ne vive pas plus longtemps que la plus basse fève du plant.

La correction **imam** pour **imum** est des plus aisées, si l'on songe à la ressemblance extrême de l'*a* ouvert et de l'*u* dans toutes les écritures dérivées de la cursive latine. Aussi me paraît-il extrêmement probable que Cicéron a écrit **fabam imam** ; et dans le passage de l'*Apokolokyntose* où Sénèque s'est souvenu du mot de Cicéron sur son consulat, hier apothéose, aujourd'hui faba ima, il conviendra de rétablir également **fabam imam**.

Bellum Gallicum, VII, 65,5. Eorum aduentu, quod minus idoneis equis utebantur, a tribunis militum reliquisque [sed et] equitibus romanis atque euocatis equos sumit Germanisque distribuit.

A leur arrivée, comme ils avaient des chevaux médiocres, il prend ceux des tribuns militaires, des autres chevaliers romains, des évocats, et les leur donne.

Sed et est dans tous les mss., sauf un, l'*Ashburnamianus* (S). La plupart des éditeurs, depuis l'édition princeps, l'ont supprimé, et à juste titre. Mais on n'a pas expliqué comment ces deux mots ont pu s'introduire dans le texte. Mommsen et Gertz, suivis par Meusel, suppriment en outre tout le membre de phrase **equitibus romanis atque euocatis**, en supposant que **sed et** pro-

1. Festus, p. 363 (496 Lindsay).

vient d'un **scilicet** qui aurait précédé, en marge, **equitibus romanis atque euocatis**, glose de **reliquis** [1].

Mais on saisit mal comment a pu se faire cette corruption de **scilicet** en **sed et**. L'explication de ces deux mots est, croyons-nous, tout autre. On n'a pas assez remarqué que dans le *Parisinus* 5763 (B), qui est peut-être le meilleur ms. du *Bellum Gallicum*, la première main a écrit non pas **sed et**, mais **sedent**. Ce **sedent**, encore plus inadmissible que **sed et**, est révélateur. C'est le résidu d'un **sedent(ibus)** qui a été ajouté après **reliquisque** par un glossateur, surpris que César eût écrit : **a tribunis militum reliquisque equitibus**. En effet, au temps de l'Empire, comme pendant la plus grande partie de la période républicaine, les tribuns étaient choisis non pas exclusivement dans l'ordre équestre, mais aussi dans l'ordre sénatorial. Mais, précisément, dans l'armée de César, sans qu'on se rende compte de l'origine et de la raison de cette réforme, d'ailleurs éphémère, tous les tribuni militum étaient des chevaliers. Ceci nous est formellement attesté par un passage de la *Guerre civile* et par le rapprochement de deux passages de la *Guerre des Gaules* [2]. Le passage que nous étudions est la troisième preuve de ce fait, qui a échappé à l'éditeur ancien de César. Et c'est parce qu'il n'admettait pas l'attribution de la qualité de chevalier romain à tous les tribuni militum, impliquée par notre passage, qu'il a introduit le mot **sedentibus**. Grâce à ce mot, le sens se trouvait ainsi modifié : *aux tribuns militaires et aux autres officiers montés, à savoir les chevaliers romains* (préfets) *et les évocats*.

Le mot **sedens**, au sens de « homme à cheval », est dans Virgile, *Aen.*, XI, 692 :

> Loricam galeamque inter, qua colla sedentis
> Lucent, et laeuo dependet parma lacerto.

---

1. La raison pour laquelle Mommsen supprime ces mots, c'est qu'il n'est fait nulle part ailleurs mention d'évocats montés. Mais aussi ce passage est-il le seul où César emploie le substantif *euocati* dans le *Bellum Gallicum*. Et je soupçonne qu'il n'a eu dans son armée, pendant la guerre des Gaules, — compte non tenu des vétérans de Toulouse et de Narbonne appelés par Crassus pour participer à la campagne d'Aquitaine (III, 20,2) — d'autres *euocati* que d'anciens primipiles comme T. Balventius (V, 35,6 : qui superiore anno primum pilum duxerat) et P. Sextius Baculus (VI, 38,1 : qui primum pilum ad Caesarem duxerat ; cf. *Bell. ciu.*, III, 91,1 : Erat Crastinus euocatus in exercitu Caesaris, qui superiore anno apud eum primum pilum in legione x duxerat). Ces *euocati* d'un genre particulier nous apparaissent comme les prototypes des *primipilares* de l'époque impériale, qui avaient rang de chevaliers romains. On comprend qu'ils aient été montés.

2. *Bell. civ.*, I, 77,2 : Sed ex numero tribunorum militum centurionumque nonnulli sua uoluntate apud eum remanserunt. Quos ille postea magno in honore habuit : centuriones in priores ordines, equites romanos in tribunicium restituit honorem. — *Bell. Gall.*, III, 7, 3 : praefectos tribunosque militum ; cf. 10,2 : iniuriae retentorum equitum romanorum.

Le commentaire de Servius pour ce vers nous avertit que sedentis = equitis. Notre glossateur a employé sedentibus non seulement parce qu'il ne pouvait pas employer equitibus devant equitibus romanis, mais aussi parce qu'il voulait exprimer non l'idée de « cavaliers », mais celle d' « officiers montés ».

L.-A. CONSTANS.

L'ENFER DE SILIVS ITALICVS

CHAPITRE II

LA DESCRIPTION DE L'ÉLYSÉE ET LES ÉLÉMENTS DE LA BÉATITUDE

LE LÉTHÉ

I

Cette localisation de l'Élysée aux limites extrêmes du monde [1] répond chez tous les peuples à une préoccupation constante : celle d'isoler les élus dans une contrée inaccessible où rien ne vienne troubler leur félicité. Certains vivants participent d'ailleurs à ce privilège. De tous temps, il y eut des mortels fortunés qui vivaient à l'écart dans des îles lointaines : parmi ces paradis terrestres, sortes d'Élysées de vivants, citons [2] « la basse prairie *d'Hermioneia* », l'île hyperboréenne de Déméter, proche des Cimmériens orientaux, où vivent les plus justes des hommes [3] : quand ils meurent, « leurs âmes » passent aussitôt, sur une barque creuse, l'Achéron qui les sépare des « portes infrangibles d'Hadès ». Citons encore l'Atlandide de Platon [4], île immense située en face des colonnes d'Héraclès ; l'île merveilleuse des Hyperboréens, décrite par Hécatée d'Abdère [5], et dont *la Dixième Pythique* nous dépeint la félicité [6] ; l'île Pancaia d'Evhémère [7], au sud de l'Arabie ; l'île découverte par Iambulos, d'après Diodore [8], etc. Ainsi les dieux cachaient au loin ces mortels sages et vertueux pour leur éviter le contact de nos vices et leur ménager cette vie innocente qui était le secret de leur félicité.

---

1. Indépendamment des motifs d'ordre cosmographique : chez tous les primitifs, l'Élysée suit le soleil couchant.
2. Outre la « Plaine Elysie » de l'*Odyssée*, peuplée de héros vivants, citation de Quintus de Smyrne « A contrôler » R. G.
3. Orphée, *Argon.* 1136-1144 : (Dans Abel, *Orphica*).
4. *Timée*, ch. III. Critias, *in fine.*
5. περὶ τῶν Ὑπερβορείων (Dans Diodore, II, 47. Cf. Muller, *Fragm. hist. graec.* 1,30).
6. Pindare, *Pyth.* X, 31-44
7. *Historia sacra.*
8. Diod. Sic.

Pour les élus aussi, cet inviolable isolement est un des éléments de la béatitude. Aussi la terre des Bienheureux doit-elle toujours demeurer *terra incognita*. Au fur et à mesure que le monde s'élargit, elle s'éloigne. C'est dans les oasis du Delta — le bout du monde habité pour les Égyptiens primitifs — que ces derniers cherchaient à l'origine les pays d'Ialou et d'Hotep. Mais les flottes de Sidon reculèrent les bornes du monde. « D'escale en escale, elles chassaient devant elles la Terre des Bienheureux. Le Champ Élyséen finit par sortir de la Méditerranée ; au-delà des colonnes du couchant... le paradis disparut enfin dans la profondeur de l'Océan occidental[1] ».

Nous ne reviendrons pas sur l'île des Bienheureux des Babyloniens, inaccessible entre toutes[2]. Pour nous en tenir à la mythologie gréco-latine[3], nous voyons Ménélas envoyé par les dieux « aux bornes de la terre »[4]. Tel est également le sort des héros ou demi-dieux du quatrième âge, dans *les Travaux et les Jours* : « Zeus, fils de Cronos, plaça loin des hommes leur existence et leurs demeures; il les établit aux extrémités de la terre.., dans lss îles des Bienheureux, sur les bords de l'Océan aux tourbillons profonds »[5]. Comment, dans un isolement si pur, n'auraient-ils pas eu « le cœur libre de soucis » ?

---

1. V. Bérard, *Les Ph. et l'Od.*, t. II, p. 80 : « Pour les Égyptiens comme pour les Grecs de la première époque classique, écrit Maspéro (G. Maspero, *Rev. de l'hist. des Rel.*, 1887, XV, p. 177) le séjour des morts était une île ceinte de tous côtés par l'*Ouaz-oïrit*, la *grande verte*, le fleuve Océan. Un conte populaire... par le d'un vaisseau qui remonta le Nil jusqu'au point où, selon les croyances du temps, il prenait sa source dans la mer mystérieuse, et aborda dans l'île du « Double ». Ile fortunée, « où il n'y a chose qui ne s'y trouve, et qui est remplie de toutes les bonnes choses ». (G. Maspero, *Les Contes populaires de l'Egypte ancienne*, 3e éd. Paris, sans date : « le Naufrage », p. 88.)

2. Cf. plus haut, page 151.

3. Car cette situation isolée des Bienheureux se retrouve chez tous les peuples sauvages ou barbares. Pour les Australiens, les indigènes de Tonga, les Algonquins, etc., cf. Tylor, *La civ. prim.*, II, p. 79 sq. Quant à l'Élysée transatlantique des Celtes (« Grand Rivage », « Terre des Vivants », « Terre de Promission », « Terre de Jouvence », etc.) d'abord situé dans les Sporades de la Grande-Bretagne, il s'étendit peu à peu « vers l'Ouest et vers le Nord aussi loin que leurs connaissances géographiques ». Lucain (*Phars.* I, 450-458) savait déjà que l'enseignement druidique assignait aux trépassés un séjour non souterrain, un « autre monde » où leurs âmes allaient réanimer des corps. Servius (*Géorg.* I, 243) prend sous son bonnet de le placer aux antipodes ; mais nous nous garderons bien de l'y suivre. Brittia, l'île des morts de Procope (*Bell. Goth.* IV, 20) était située dans l'extrême-occident, en face de la côte anglaise dont les habitants avaient pour office de passer les morts. La Grande-Bretagne fut elle-même regardée comme un véritable Élysée (Cf. E. Beauvois : *L'Elysée transatlantique et l'Eden occidental*, Première partie, dans *Rev. de l'hist. des Rel.* t. VII, 1883, p. 283-286 ; Tylor, l. c , p. 81 sq. ; C. Pascal, *Le Credenze d'Oltretomba*, II, p. 85, n° 5).

4. *Od.* IV, 564.

5. Hés., *Les Travaux et les Jours*, 167-171. Trad. Waltz.

Les héros cycliques, eux aussi, allèrent jouir de l'immortalité dans des îles fortunées, mais dont l'emplacement varia beaucoup[1]. Certains héros historiques, à une époque très postérieure, se virent attribuer le même privilège[2].

Pindare fut le premier à concilier la tradition poétique avec les données nouvelles de la théologie ; il nous décrit deux Élysées : l'un[3], placé sous la terre selon la formule orphique, est un séjour temporaire; l'autre[4], le lieu de la béatitude définitive, est océanique comme les Élysées de *l'Odyssée* et des *Travaux*. Platon se conforme encore, dans le *Gorgias*[5], à la même tradition épique ; il n'est pas jusqu'au *Phédon* où l'on ne puisse retrouver l'équivalent aérien de ces îles océaniques : la « Terre pure », l'Élysée terrestre qui plonge dans une atmospère éthérée, est battue par les flots de l'Océan aérien ; elle y détache « des îles baignées tout autour par l'air »[6]. L'Élysée, on le voit, va toujours s'éloignant.

L'*Axiochos* le transportera même dans l'hémisphère inférieur du ciel[7]. Plutarque[8] et Lucien ramèneront les îles Fortunées sur la terre et dans l'océan boréal ; mais elles continueront à reculer avec les bornes du « Fleuve » primitif : le héros de Lucien n'y abordera qu'après soixante-dix-neuf jours de navigation : encore était-il poussé par la tempête[9].

Les poètes latins, dont l'Élysée, généralement souterrain, est partie intégrante de l'enfer commun, n'en insistent pas moins sur la situation isolée des Bienheureux ; ils y insistent même d'autant plus que le séjour des délices doit trancher sur le fond désolé du

1. Cf. Kinkel, *Æthiopis*, p. 33, pour Memnon ; p. 34, pour Achille et l'île de Leucé ; *Telegonia*, p. 56-58, pour Pénélope, Télémaque et Télégone, transportés dans l'île de Circé. Cf. aussi, pour Néoptolème (mais au quatrième siècle de notre ère) : Quintus de Smyrne, *Posthomerica*, I. IV, 760-763 à la suite de l'Hésiode de Didot.

2. On connaît l'hymne de Callistrate en l'honneur d'Harmodius et d'Aristogiton : « Harmodius bien-aimé, tu n'es pas mort ; tu habites, dit-on, les îles bienheureuses »... cf. Tylor, l. c., II, p. 81).

3. Pindare, *Isthmiques et Fragments*, texte établi et traduit par Aimé Puech, (Coll. G. Budé) Frg. de thrènes, I (106 Bergk).

4. Pindare, *Ol.*, 77 sq.

5. 523 A-525 B.

6. *Phédon*, III, a-b. Trad. L. Robin, (Coll. G. Budé)

7. Cf. Fr. Cumont, *Les Enfers d'après l'Axiochos*, 1920, p. 281. (Dans « Comptes-rendus de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres »).

8. Dans un fragment de Plutarque (11, 2, p, 21, Didot), il est question d'îles situées près du rivage océanique de la Grande-Bretagne. Dans son traité « Sur la figure qui apparaît dans la lune » (*De Facie i. o. l.* 26), il nous décrit l'île d'Ogygie, au nord de la Grande-Bretagne, où Cronos dort dans une caverne immense, et où selon un autre traité (*De def. oracul.* 18), continuent à vivre les âmes des héros. Cf. aussi *Sertorius*, VIII, 9.

9. *Ver. hist.*, II, 6 sq.

tableau infernal. L'Élysée de Virgile a son ciel, son soleil et ses astres [1] ; entre le palais de Pluton qui lui masque les Champs des Pleurs, le massif rocheux [2] qui le sépare du Tartare et le Léthé « qui coule en bordure des tranquilles demeures » [3], il est isolé de toutes parts et les justes y sont « à l'écart, sous les lois de Caton [4] ». Horace attribue de même un « séjour distinct » aux âmes pieuses [5] ; à plus forte raison les *divites insulae* de la seizième épode sont-elles vierges de pas humains : c'est aux justes que Jupiter a réservé ces rivages écartés où ni les Argonautes, ni Ulysse, ni les hardis Phéniciens n'ont jamais abordé [6]. L'Enfer des *Argonautiques* [7] et celui des *Silves* [8] réservent également aux élus des « champs écartés ».

Silius reste fidèle à la tradition commune :

> Tum, seducta loco.....
> Claustra nitent, quae secreti per limitis umbram
> Elysios ducunt campos ; hic turba piorum
> Nec Stygio in regno ; .....
> Verum ultra Oceanum [9].....

L'Élysée est à l'écart de l'Érèbe souterrain du fait de sa situation océanique [10] ; une porte isolée [11] y conduit par un sentier mystérieux. Tous les traits concordent. Le Bienheureux chez Silius, comme chez les poètes et les théologiens, est toujours l'élu séparé du troupeau, tenu à l'abri des contacts profanes. Le mot *claustra* même n'est peut-être pas employé au hasard : *claustra*, c'est plus qu'une porte ordinaire : c'est presque une « clôture ». Silius veut-il indiquer que l'Élysée est inaccessible à quiconque n'est pas *élu* ? Partout ailleurs, remarquons-le [12], il emploie le mot « porta [13] ».

---

1. *En.* VI, 641.
2. *Ibid.*, 548.
3. *Ibid.*, 705.
4. *En.* VIII, 670 Secretosque pios ; his dantem jura Catonem. La région du Léthé est plus isolée encore : *En.* VI, 679 et 703-704.
5. *Odes*, II, 13, 23 : Sedesque discriptas piorum.
6. 57-66 ; Juppiter illa piae *secrevit* litora genti.
7. Val. Flaccus, *Argon.* I, 751 : Secretisque ciet volitans pater Æolus arvis.
8. Stace, *Silves*, V, 13, 24 : Seu tu Lethaei secreto in gramine campi. Cf. *Thébaide*, III, 108-109 : Nunc quoque Tartareo multum divisus Averno ;
Elysias, i, carpe plagas..... ..... Mais il s'agit ici d'un Élysée céleste.
9. *Pun.* XIII, 548-554.
10. Nec Stygio in regno... verum ultra oceanum.
Seducta loco... claustra.
11. Secreti... limitis.
12. Sauf au vers 549 : « Vagitu janua nota ».
13. *Pun.* XIII, 531 : decem portae, 541 : naufraga porta, 545 : septima..... porta 561 Mors... portis omnibus errat.

Cette situation des Bienheureux « à l'écart » des hommes, de leurs passions et de leurs vices, de leurs inquiétudes et de leurs peines, est donc bien un des éléments de leur béatitude. Pour eux, plus d'agitation, plus de discordes, plus de spectacles attristants des douleurs humaines : ils sont désormais à l'abri de la « contagion du malheur ».

Mais cette félicité comporte d'autres éléments ; et d'abord l'éclatante lumière, la beauté merveilleuse des horizons élyséens :

..... Laxata lucida nocte
Claustra nitent [1]

Ce pur rayonnement, cette clarté idéale paraissent n'avoir séduit qu'assez tard les poètes grecs : celui de l'*Odyssée*, comme celui des *Travaux*, sont surtout sensibles à des avantages plus solides, à des agréments plus matériels : là, dit Protée, il n'y a ni neige, ni dur hiver, ni pluies [2] ; pas de grosses chaleurs non plus, car le zéphir « souffle de l'Océan pour rafraîchir les hommes [3] ». Ce qui intéresse Protée, en somme, ce n'est pas la lumière, c'est le climat. C'est aussi « l'existence facile [4] » sur un riche terroir. Ainsi pense également le rude laboureur d'Ascra : « Héros fortunés, s'écrie-t-il, pour qui la campagne fertile porte trois fois par an des fruits nouveaux, doux comme le miel [5] ».

Avec l'orphisme, cette conception encore grossière s'épure singulièrement, malgré les festins et « l'ivresse éternelle » à laquelle il convient encore les initiés. L'Élysée de Pindare, où l'encens fume vers les dieux, où l'haleine des champs de roses se mêle au parfum des autels [6], c'est le paradis d'un mystique, d'un poète et d'un aristocrate ; le point de vue utilitaire — les fruits qui alourdissent les rameaux et « toutes ces prospérités qui verdoient en leurs fleurs » — est relégué à l'arrière-plan : de l'encens, des fleurs et des jeux ; mais surtout la lumière et « l'ardeur du soleil », l'éclat des couleurs, les « roses pourprées et les fruits d'or [7] ».

Après Pindare, la lumière resta l'élément essentiel de la béa-

---

1. *Pun.* XIII, 550-551.
2. *Od.* IV. 566.
3. *Ibid.*, 567-8.
4. *Ibid.* IV, 555. ῥηΐστη βιοτὴ.
5. *Travaux*, 172-173.
6. Pindare, *Isthmiques et Fragments*, texte établi et traduit par A. Puech (Coll. G. Budé) Frg. de thrènes, I.
7. Pindare. l. c. : τοῖσι λάμπει μὲν μένος ἀελίου, etc.

titude : élysées océaniques et élysées souterrains[1] rivaliseront de splendeur. Car le soleil brillera sous la terre, soit que *notre* soleil, conformément aux croyances les plus antiques et les plus universellement répandues, s'enfonce dans les cavités du disque terrestre[2], soit qu'il passe sous la terre pendant nos nuits[3], soit enfin qu'un soleil particulier, plus resplendissant que le nôtre, s'allume sous la voûte infernale[4].

Souterrains, océaniques ou célestes, les Élysées sont donc tou-

---

1. A plus forte raison, les Élysées célestes de Platon, Cicéron, Plutarque, Silius, etc. qui baignent dans le resplendissement de l'éther. Cf. *Pun.* XIII, 557.

2. Les peuples qu'enserre un horizon marin ont imaginé l'horizon comme un fleuve circulaire où le soleil se plonge le soir à l'occident tandis qu'en monte « la nuit noire » ; Cf. *Iliade*. VIII, 485-486.) C'est le mythe du Fleuve Océan. D'autres peuples, par contre, accoutumés à voir le soleil disparaître à l'horizon des terres, ont cru qu'il descendait dans les profonds abîmes de la terre. « Le Nouveau-Zélandais qui s'écrie : « Le soleil est retourné aux enfers »... veut tout simplement dire que le soleil s'est couché ». (E. B. Tylor, *La Civ. prim.* II, p. 85). Cette seconde tradition se retrouve chez les Orphiques : dans *L'Hymne à Hélios* (Abel, *Orphica*, p. 291) au vers 11, le soleil est représenté comme allant au pays des morts » dans les cachettes de la terre « : ἣν γαίης κευθμῶνα μόλῃς νεκύων τ' ἐπὶ χῶρον. V. aussi Kaibel, *ep. lap.* 288 B. 7-8.

Λητογενές σὺ δὲ παῖδας ἐν ἡρώεσσι φυλάσσοις
εὐσεβέων ἀεὶ χῶρον ἐπερχόμενος.

C'est dans le même sens que nous interpréterions le fragment célèbre de thrène de Pindare (Fr. I Puech) : « Pour eux, l'ardeur du soleil brille *là-bas*, pendant ce qui est ici la nuit », et les vers 61-62 de la *Deuxième Olympique* ; où les ἐσθλοί du χῶρος εὐσεβῶν sont éclairés par le soleil dans l'Hadès souterrain. C'est aussi dans les cavernes de la terre qu'il faut chercher l'Élysée d'Aristophane où « sourient le soleil et la lumière » (*Grenouilles*, 454).

3. *Axiochos*, 371, D ; Virgile, *Géorgiques*, I, 247-251 ; Tibulle, IV, I. 66 : Sive supra terras Phoebus, *seu curreret infra* ; Lucain, VI, 570-572 : Nocte poli, Titan medium quo tempore ducit

Sub nostra tellure diem...

Une conception analogue se retrouve chez les Aztèques ; « Nous trouvons aussi le séjour temporaire des guerriers aztèques dans les plaines boisées du ciel où le soleil brille quand il fait nuit sur la terre, car, d'après les Mexicains, le soleil disparaît à l'horizon pour aller éclairer les morts ». Tylor, l. c., II, 93-94).

4. S'il faut en croire E. Rohde (*Psyché*, II, p. 209, n. 1) Virgile aurait été un des premiers à interpréter le soleil des élus comme un soleil *particulier* : Solemque *suum, sua* sidera norunt ».

Doit-on regarder le soleil qui « sourit aux initiés», dans les *Grenouilles* comme un astre distinct du nôtre ? On peut en douter. Héraclès ne dit-il pas à Bacchus, avant sa descente aux Enfers : « Tu verras là-bas une lumière éclatante, *comme ici* » ? (Aristophane, *Grenouilles*, 155). Mais Virgile, à défaut de précurseur, eut du moins des imitateurs, entre autres Valerius Flaccus, *Argon.* I, 843-845.

donec silvas et amoena piorum
Deveniant camposque, ubi sol totumque per annum
Durat aprica dies...

Stace, *Silves*, V, III, 287, ouvre à l'âme de son père le bois, « où brille un jour semblable au nôtre » ; et Claudien (*De Rapt. Pros. II*, 282-284) parle d'un « soleil élyséen ».

jours dans la lumière[1]. Mais tous les poètes ne les placent pas dans la même lumière : il semble qu'il existe sur ce point trois traditions divergentes, qui ont chacune leurs tenants. L'une baigne l'Élysée dans une lumière atténuée, dans une sorte de crépuscule éternel : nous en avons un témoin tardif dans Lucien[2] : Jamais il n'y fait nuit [aux îles fortunées] ; le jour n'est pas non plus fort éclatant ; mais on y jouit d'un crépuscule continuel, semblable à celui qui précède l'aurore ». La situation de l'Élysée de Lucien à l'extrême-occident explique fort bien cette opinion, encore qu'un crépuscule vespéral semblât ici plus indiqué.

Dans certains textes, Stace semble lui aussi partisan d'une « pénombre » élyséenne, intermédiaire entre la nuit infernale et la lumière des vivants. D'après une *Silve* assez touchante[3], les petits enfants morts trouvent encore qui les aime, et leur donne les fleurs pâles et les oiseaux muets de l'Elysée. Il était logique d'en arriver à ces Elysées « peu enviables », dès lors qu'on les plongeait dans les « cachettes de la terre » et qu'on les faisait mitoyens de l'Erèbe obscur. L'Élysée, comme l'ombre d'Amphiaraüs, semble se décolorer en descendant dans les *telluris hiatus*.

Un autre passage des *Silves*[4] que certains traducteurs[5] ont interprété dans le même sens, nous paraît au contraire se rapporter à une conception différente : « Venez, mânes pieux » s'écrie le poète, faire accueil à « l'âme illustre » de mon père,

> Et monstrate nemus, quo nulla irrupit Erinys,
> In quo *falsa dies caeloque simillimus* aer[6].

S'agit-il ici d'un « jour douteux » ? Le contexte nous paraît exclure cette interprétation. Le royaume des morts est aussi celui des « imitations »[7] : le jour dont on y jouit est donc une imitation du nôtre, une atmosphère (*aer*), une ambiance lumineuse égale en pureté et en intensité à celle qui règne sous notre ciel (*caeloque simillimus aer*) ; mais ce jour, parfaite image du

---

1. A l'exception de l'Élysée souterrain des *Puniques* (cf. ci-dessus, notre « Seconde Partie ».)

2. *Ver. hist.* II, 5 sqq.

3. *Silves.* [« D'après une *Silve* assez touchante... Il y avait en marge un ?. Le texte dactylographié est cependant bien conforme au manuscrit primitif qui, toutefois, porte au crayon l'annotation « contrôler sur le texte R.G.]

4. *Ibid.* V, 3, 284-287.

5. Cf. Œuvres complètes de Stace, texte et trad. par MM. Achaintre et Boutteville, Panckoucke, 1839.

6. « Ce vers est fort beau », s'écrie M. Achaintre, note 16 du tome II, « et nous représente la pâle lumière qui, suivant les poètes, éclairait le séjour des ombres fortunées », etc.

7. « Imitamina vitae » [La référence exacte manque R.G.]

« jour » que nous « respirons », n'est cependant pas le nôtre (*falsa dies*)[1], puisqu'il émane d'une autre source, sans doute d'un astre élyséen[2] et propre aux Bienheureux. On le voit, dans la pensée de Stace, comme dans celle de Virgile, de Valérius ou de Claudien, le « soleil des vivants n'éclaire plus les morts ». Tel paraît être le sens de ce passage, malgré l'ambigüité du texte ; mais, de toute façon, il est remarquable que Stace ne fait pas le séjour des élus plus lumineux que le nôtre ; ses ambitions d'outre-tombe ne vont qu'à trouver dans le χῶρος εὐσεβῶν une lumière « aussi belle que celle du jour », comme celle qui luit pour les initiés dans les *Grenouilles* d'Aristophane[3].

Mais la plupart des poètes ne se contentent pas de ce juste milieu : pour eux les Champs Élysées océaniques ou souterrains[4] resplendissent d'une clarté plus vive et plus pure que « l'obscur de notre jour ». Les premiers poètes qui situaient, comme Silius, les Iles Fortunées aux bornes éclatantes de l'Occident, entendaient bien les placer dans la région la plus lumineuse du monde : les bœufs de Géryon, les fruits d'or des Héspérides, Erythie, « l'île de pourpre », tous les mythes primitifs en portent témoignage. Le climat idéal, la miraculeuse fertilité des Élysées hésiodique et odysséen apportent à cette thèse une confirmation indirecte. Pindare[5] insiste sur « l'ardeur » rayonnante du soleil des élus ; Virgile[6] renchérit sur Pindare. L'astre élyséen n'est jamais offusqué par les brumes de l'hiver[7], et sa lumière, plus pure que notre jour, émerveillera Proserpine[8]. En est-il de même chez Silius ?

Il semble, au premier abord, que l'Élysée des *Puniques* brille d'une clarté d'aube[9] : sa porte luit (*lucida*) de cette blancheur « neigeuse » (*nitent*) qui succède aux ténèbres quand se relâchent (*laxata*) les « mailles d'ombre » de la nuit[10]. Mais l'aube dont il s'agit ici n'est pas le crépuscule matinal des vivants : c'est l'aube du jour bienheureux ; la nuit qui se dissipe au « seuil élyséen »

---

1. On pourrait presque traduire : « un jour artificiel. »
2. A moins que cette clarté ne vienne « ni du soleil, ni de la lune, ni des étoiles », comme celle des îles du *Pseudo-Callisthène*, II, 39, sq. (Müller) : αὐγὴν ἄνευ ἡλίου καὶ σελήνης καὶ ἄστρων.
3. 155.
4. Pour ne rien dire des Élysées célestes.
5. Fr. I. Puech.
6. *En.* VI, 640-641.
7. Val. Flaccus, *Argon.*, I, 844-845.
8. Claudien, *De Rapt. Pros.* II. 282, sq.
9. *Pun.* XIII. 550-551.
10. V. Hugo, *La Légende des Siècles : Plein Ciel.*

est la « funeste nuit » des morts. Il semble toutefois que les Champs-Élysées des *Puniques*, si lumineux qu'on les suppose, ne peuvent rivaliser avec ceux de Virgile ou de Claudien : c'est que Silius, soucieux d'établir une gradation entre deux Élysées inégalement glorieux[1], était tenu de ménager ses effets. Nous inclinons à croire que ses îles bienheureuses, étant en somme un Élysée *terrestre*, sont éclairées d'un jour semblable au nôtre, φῶς κάλλιστον σπερ ὧενθάδε. L'Élysée océanique n'est que l'aube de la béatitude, dont le jour éclatant « resplendira » dans l'Élysée céleste[2].

Silius insiste peu sur les autres caractères descriptifs de son Élysée. Un Virgile, par exemple, s'étend sur les bois[3], les eaux[4], les prairies[5] qui font de son Élysée un paradis d'ombre et de fraîcheur odorante[6] ; d'autres avant lui s'étaient émerveillés devant des « fleurs d'or » ou des « prairies de roses pourpre »[7], d'autres encore devant les miracles d'une incomparable fertilité[8].

---

1. Voir plus loin, « La Dixième Porte. »
2. *Pun.* XIII, 556-557.
3. *En.* VI, 638-639 : ..... Amoena virecta
Fortunatorum nemorum ; 659 : Per silvam volvitur amnis ; 673 : Lucis habitamus opacis; 704 : Seclusum nemus et virgulta sonantia silvae.
4. *En.*, VI, 674-675 : Riparumque toros et *prata* recentis rivis.
Incolimus ; 659 : Plurimus Eridani per silvam volvitur amnis. 705 : Lethaeumque, domos placidas qui praenatat, amnem.
5. *En.*, VI, 642; 653,656-7, 674-5, 677-8, 679, 684. D'ailleurs l'Élysée, parfaite antithèse de l'Enfer, est essentiellement une *prairie* de printemps, riante et verdissante, et toute coupée de ruisseaux clairs : dans l'Hadès de l'*Odyssée*, où l'on trouve comme une première ébauche d'Élysée, le groupe des héros foule à pas muets la « prairie d'asphodèles » ; mais déjà chez les Égyptiens, qu'était-ce que le « champ de Souchets » (Sokhit Ialou), sinon une prairie grasse, fleurie et largement arrosée ? Cf. aussi les prairies de roses de Pindare (fr. Thrènes I), celles où s'ébattent les initiés des *Grenouilles* (326), celles de l'*Axiochos* (371 D.) — Même quand on l'eut transporté dans les astres, l'Élysée resta une *prairie*, un champ ou un bois céleste ; telles sont les « prairies d'Hadès » de Plutarque (*De facie i.o.l.*, 28 : λειμῶνες ᾍΑιδου.) Cf. aussi les planches en couleur de E.A.W. Budge (*The Book of the Dead, Papyrus of Ani*, Londres, Warner, 1913, 2 vol.) représentant les « champs d'Ialou » célestes, avec leur flore et leurs canaux. Nous avons vu plus haut que les guerriers aztèques vont jouir de la béatitude « dans les plaines boisées du ciel » (Tylor, II, p. 93.) La « prairie » élyséenne, lumineuse et parfumée, fait donc une antithèse parfaite au « marais » infernal, pestilent et ténébreux : marais de fange, comme le βόρβορος des Orphiques ou *l'acerbam paludem* de Silius ; ou marais de feu, comme les *ustae paludes* de Stace.
6. *En.* VI, 668 : Inter odoratum lauri nemus...
7. Pindare, Fr. I, Puech ; *Ol.* II. 56-76.
8. Dans la prairie de souchets des « Égyptiens, « le blé avait sept coudées de haut dont deux pour l'épi. Des canaux sans cesse remplis d'eau y entretenaient la fécondité et la fraîcheur. » G. Maspero, dans V. Bérard, *Les Phén. et l'Odyss.*, *II*, *p. 67.*) Horace, *Épode* XVI, 4-66, nous décrit cette fertilité avec la satisfaction d'un gros fermier qui aurait lu les *Géorgiques* : Lucien, (*Ver. Hist.* II, 5 sq), nous en offre un tableau plus idéalisé, d'un ton ironique et charmant : « Un

Silius apparemment n'a rien à ajouter à ces aimables peintures ; il est très sobre de détails sur le climat et la flore océaniques ; une claire lumière[1] coupée de frais ombrages[2], la proximité de l'Océan[3] : la description tient en trois mots. Il nous est loisible d'en déduire quelques corollaires : ce jour brillant nous rappelle que nous sommes loin de la zône « de la neige et des longs hivers »[4], dans une contrée chaude comme celle des Éthiopiens occidentaux[5] que brûle le soleil couchant, ou comme la Libye « proche du ciel » de la *Pharsale*[6] et des *Puniques*[7] ; mais le voisinage de l'Océan, et les brises qui en émanent[8], ne peuvent manquer d'en tempérer l'ardeur[9]; de plus, les ombrages du *secretus limes* y entretiennent sans doute une fraîcheur délicieuse. C'est l'idéal des pays chauds : « cueillir le jour » en « prenant le frais » : *frigus captabis opacum !*

Silius est moins explicite encore en ce qui concerne les occupations des élus et la durée de leur béatitude : nous en sommes réduits aux conjectures. Le séjour des guerriers, des législateurs, des laboureurs et des poètes dans les quatre premières portes de l'Érèbe paraît devoir être éternel[10], comme celui des damnés dans le Tartare[11]. Les élus de la dixième porte se réincarneront après « mille lustres » de félicité[12]. En est-il de même de ceux de la neuvième ? Cela semble assez probable[13]. Quant à préciser

---

printemps éternel y règne, et le zéphyr est le seul vent qui ose y souffler... C'est une prairie délicieuse, environnée d'un bois épais, dont le feuillage ombrage les convives »... L'air était parfumé d'une odeur douce et suave, semblable à celle qu'exhale l'Arabie heureuse... C'était un mélange délicieux de rose, de narcisse, d'hyacinthe, de lis, de myrte, de laurier et de fleur de vigne... »

1. *Pun.*, XIII, 550-551.
2. *Ibid.*, 551.
3. *Ibid.*, 554.
4. *Od.*, IV, 566.
5. *Od.*, I, 22-24.
6. Lucain, *Phars.*, IX, 350 : Nam proxima caelo est.
7. *Pun.*, III, 654 sq.
8. *Od.*, IV, 567-568.
9. C'est cette fraîcheur océanique, ces « risées mélodieuses du zéphyr » (567) que les poètes remplacèrent par la fraîcheur des herbes, des bois et des ruisseaux, quand l'Élysée descendit dans les cavernes de la terre. Silius combine les deux types d'Élysées.
10. *Pun.*, XIII, 458-459 : ..... atris

Æternum demisit aquis...

11. *Ibid.*, 873 : Ales in aeternum laniabit morsibus artus.
12. *Pun.*, XIII. 558-559 : mille peractis... lustris.
13. Chez les modèles de Silius, l'intervalle qui sépare deux réincarnations successives n'est jamais inférieur à mille ans (*En.* VI, 748... ubi mille rotam volvere per annos. Cf. aussi Platon, *Rep.*, X.) Silius aurait pu s'en tenir à ce chiffre pour les élus de son Élysée océanique, moins favorisés et sans nul doute moins méri-

davantage la durée d'une béatitude dont il faut peut-être déduire, comme chez Virgile, de longues années de purification préalable [7], nous ne nous y risquerons pas : en l'absence de données sérieuses, toute conjecture serait vaine.

II

Une seule chose est certaine : c'est que cette béatitude aura une fin, et que les hôtes de l'Élysée devront renaître après avoir puisé dans l'onde du Léthé l'oubli de leur existence antérieure et de leur éphémère béatitude. Cette doctrine de la réincarnation est une antique croyance qui, à travers Virgile, Platon et Pythagore, remonte vraisemblablement à l'orphisme.

Silius, en nous parlant du Léthé qui coule dans son neuvième cercle, nous dit simplement que la *turba piorum* « y boit l'eau du Léthé et l'oubli de son âme » [1]. Mais il ne nous dit pas pourquoi. Il sera plus explicite aux vers 850-867 : ces âmes se préparent à retourner vers « la lumière du jour » [2] où les « appelle » un décret irrévocable du destin [3] :

sede reclusa
Hinc tandem erumpent [4].

Nous trouvons ici, chez le stoïcien Silius, une allusion indiscutable à une doctrine de la réincarnation, totalement étrangère à l'ancien stoïcisme, mais qui semble avoir passé — par l'intermédiaire de Posidonius — du platonisme dans le moyen stoïcisme et dans Virgile, et par Virgile dans Silius. Il nous faut maintenant exposer cette doctrine, et les étapes de sa transmission jusqu'à Silius, qui la tient directement de Virgile : à prendre au pied de la lettre le texte des *Puniques*, qu'en reste-t-il dans Silius ?

---

tants que ceux de l'Élysée lunaire. Il n'en est rien pourtant, car la génération qui précéda les Argonautes est séparée par plus d'un millénaire de celle qui fit la seconde guerre punique. Or, Alcmène et Léda, au moment de la nécyomancie de Scipion, sont encore dans l'Élysée et ne se préparent nullement à la réincarnation (*Pun.*, XIII, 632-633 : ...ubi magna moratur
Alcidae genitrix, ubi sacro munere Leda.

Silius, il est vrai, semble nier et affirmer tour à tour la réincarnation). Mais nous ne pouvons rien déduire de ce passage, car il semble bien qu'Alcmène et Léda, comme Pomponia, soient dans l'Élysée souterrain (*Pun.*, XIII, 631.)

1. *Én.*, VI, 739-744.
2. *Pun.*, XIII, 555.
3. *Ibid.*, 853-854.
4. *Ibid.*, 857. Cf. 856 : jussa.
5. *Ibid.*, 864-865.

Peu de chose, pourrait-on croire. Silius conserve le fait brut de la réincarnation, qu'il attribue sans autre explication à un « décret inéluctable du destin » : nulli divum mutabile fatum ». Après une béatitude temporaire dont la durée même n'est pas précisée, les âmes boivent au Léthé, oublient tout à la fois cette béatitude et leur existence antérieure, et répondent aux « ordres » du Destin et à « l'appel de la lumière ». C'est absolument tout. On pourrait croire, à lire ce sec exposé, que Silius fait bon marché de la doctrine théologique qui tend à expliquer le « fait » de la transmigration par des causes morales et par une justice supérieure.

Rien ne prouve, à première vue, que le stoïcien Silius accepte la préexistence des âmes, et attribue à une faute originelle leur chute dans le monde des corps ; rien ne prouve qu'il considère comme un châtiment leur première incarnation et le cycle de leurs transmigrations ultérieures. Sommes-nous fondés à prétendre que Silius y voit autre chose qu'un arrêt arbitraire de l'aveugle Destin, auquel il juge superflu de chercher des justifications théologiques (ce retour des âmes ne serait qu'un cas particulier de l'universelle palingénésie, dogme fondamental du stoïcisme, et le cycle de l'âme s'inscrirait dans le grand cycle cosmique). Silius parle-t-il nulle part de ces purifications posthumes qui, par de lentes étapes, préparent l'âme à sa délivrance définitive [1] ? Non, il n'en souffle mot.

Et pourtant... il semble bien que Silius sous-entende tout ce qu'il n'exprime pas, et que sa doctrine sur ce point soit celle de Virgile, c'est-à-dire celle de Posidonius et de Platon. La réincarnation est pour Silius un « décret irrévocable du destin » : « lux vocat et nulli divum mutabile fatum ». Il en était déjà ainsi chez le vieil Empédocle, chez qui « l'antique décret des dieux » s'identifie avec l'arrêt de la Nécessité [2]. Mais, on le voit, Silius ne parle nulle part d'une faute originelle, comme le font Empédocle [3] et à sa suite....., Platon..... et Virgile... ..... Chez lui, il n'est dit nulle part que la métempsychose soit le châtiment ou l'expiation d'une faute originelle. Il n'est fait non plus aucune allusion à une purification par les éléments.

---

1. Remarquons que Silius (*Pun.*, XV), semble admettre une apothéose et une béatitude définitive pour certaines âmes, qui paraissent ainsi délivrées du..... (*lacune sur le manuscrit*).

2. *Empéd.* Καθαρμοί, dans Diels, Vorsokr. I, p. 207, l. 7-8 : « ἔστιν Ἀνάγκης χρῆμα Θεῶν ψήφισμα παλαίον, αἰδιον, πλατέεσσι κατεσφρηγισμένον ὅρκοις ».

Les « serments πλατέεσσι », prêtés sans nul doute par les dieux, symbolisent vraisemblablement la Nécessité.

3. *Ibid.*, 9-10.

Mais il semble qu'on puisse conclure, puisque Silius ne fait que résumer hâtivement l'Élysée du VI[e] chant de *l'Énéide* et son Léthé, qu'il est parfaitement d'accord avec Virgile sur l'ensemble de la croyance à la transmigration, mais qu'il juge inutile d'exposer à nouveau une doctrine universellement connue et dont Virgile a donné une expression définitive. S'il en était autrement, il est probable que Silius aurait spécifié son dissentiment : en l'occurrence, qui ne dit mot consent.

Ainsi donc Silius, sans l'exprimer explicitement, admettrait comme Virgile la préexistence des âmes [1] et leur chute dans le monde des corps à la suite d'une faute originelle [2] dont l'incarnation et la réincarnation seraient le châtiment. Chacune de ces incarnations serait suivie d'une purification préalable à leur entrée dans l'Élysée, et à la béatitude que termineraient le « boire léthéen » et la réincarnation, jusqu'à la rupture du cycle des naissances [3]. Il ne faudrait donc pas conclure des *Puniques* [4] que Silius ne voit, dans la réincarnation, qu'un aveugle et arbitraire décret du Destin.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . [5]

Mais quels élus jouissent de cette béatitude ? Quelle est la population de l'Élysée océanique? Nous n'en parlerons pas, et pour cause : Silius nous montre bien une *turba piorum* qui boit au Léthé. Mais quand on essaye de déterminer les éléments de cette prétendue multitude, de désigner tel personnage ou tel groupe comme en faisant partie, on ne trouve plus personne : la subs-

---

1. *Én.*, VI, 730-732.
2. *Ibid.*, 730-734.
3. *Ibid.*, 745-747.
4. *Pun.*, XIII, 857.
5. Qui se réincarne ? « Toutes les âmes » ou seulement la « Turba piorum » ? Chez Virgile; il semble que ce soient les seuls Bienheureux, puisque le Léthé n'est qu'une région de l'Élysée. Mais justement *les hôtes de l'Élysée ne sont autres que les âmes qui ont subi une* PURIFICATION PRÉALABLE *par les éléments dans le purgatoire atmosphérique* (739-743), et qui, nous dit formellement le poète, au sortir de ce purgatoire, sont « envoyées dans le vaste Élysée » (743-744) jusqu'à la réincarnation (745-751). Ce sont donc TOUTES les âmes, sauf les damnées éternelles comme Thésée. Sans doute en est-il de même chez Silius : cette « turba piorum », qui correspond exactement aux élus de Virgile, est bien composée d'âmes préalablement purifiées, quoique Silius ne parle nulle part de la purification élémentaire. Il est à supposer qu'il la sous-entend, puisque son Élysée n'est qu'un résumé hâtif de celui de Virgile. Qui ne dit mot consent. [Voir fiche bleue : « Purification par les éléments ». Pas de traces dans Silius. R.G.]

tance s'évanouit à l'analyse. Nous avons vu plus haut [1] que les cinq Élysées souterrains [2] prélevaient toutes les élites des morts, et non pas seulement les élites sociales, mais les élites morales : telle cette *justissima turba* des laboureurs, qui n'a d'autre titre à la félicité que l'innocence de sa vie et la pureté de ses mœurs. Et de fait, les Bienheureux qu'évoque Scipion sortent sans exception d'une des portes de l'Érèbe. Ainsi, toutes les catégories possibles d'élus ont leur place marquée ailleurs ; aucune n'est plus disponible pour l'Élysée océanique. Silius a oublié de nous dire comment il entend le peupler : il ne nous appartient pas de combler cette lacune [3].

Mais pourquoi ne pas prendre à la rigueur le texte de Silius ? Les âmes passent mille lustres dans la dixième porte [4], ou demeurent « éternellement » sous terre [5], mais rien ne précise la durée de leur séjour dans la neuvième porte. Qu'y font-elles d'ailleurs sinon « boire l'oubli » [6] ? Pourquoi donc ne pas réserver cette « porte » aux seuls « transmigrants », population flottante et indéfiniment renouvelée ? Au terme de leur existence d'outre-tombe, ils « touchent barre », après un long voyage, aux rives du Léthé, s'y abreuvent et se réincarnent. comme les âmes de la *République*, après quatre jours de marche, campent pour un soir sur les bords du fleuve Insouciance [7].

Hypothèse spécieuse, mais ruineuse. D'abord, en dépit de certaines apparences, Silius ne conçoit nullement sa neuvième porte comme un lieu de passage. Voici Marius, dit la Sibylle à Scipion, en lui désignant une des âmes « qui boivent l'oubli » [8] ; « il ne lui reste que peu de temps avant de revoir la lumière » [9]. Ce « peu de temps » représente plus d'un demi-siècle, puisque Marius naquit en 156. Sulla non plus ne saurait « retarder l'arrêt du destin ni s'abreuver longtemps au fleuve assoupissant » [10]. Or Sulla « revit » le jour vingt ans après Marius. Cela laisse sup-

---

1. Cf. Le chapitre : « Les quatre portes ; population ».
2. *Pun.*, XIII, 531-539 ; 545-546.
3. Cette note était entre crochets. Elle se présentait comme suit : Mais peut-être pourrons-nous l'expliquer. Cf. p... à... (doubles emplois).
[Nous verrons plus loin si l'Élysée océanique ne fait pas double emploi, d'une part avec l'Élysée souterrain, de l'autre avec l'Élysée céleste].
Tâcher de ne pas découvrir d'avance nos intentions. — R.G.]
4. *Pun.*, XIII, 558-559.
5. *Ibid.*, 459, 611, 873.
6. *Ibid.*, 555, 851.
7. Platon, *Rép.* X, 616 B ; 619 E ; 621 D.
8. *Pun.*, XIII, 851.
9. *Ibid.*, 853-854.
10. *Ibid.*, 855-856.

poser que les futurs rivaux arrivent au terme d'un long séjour. Bien plus, la présence de César sur les bords du Léthé quelque cent neuf ans avant sa naissance [1] prouve bien que les âmes font dans la neuvième porte un séjour au moins séculaire.

D'autre part, ne serait-il pas étrange que Silius conservât l'Élysée souterrain de l'*Énéide*, et en détachât le seul Léthé, pour le transporter « hors du royaume stygien, par delà l'Océan » ? On conçoit beaucoup mieux, chez un poète érudit, le transfert de l'Élysée tout entier, — avec le Léthé qui, depuis Virgile, en faisait partie intégrante — dans la région océanique où l'épopée hellénique l'avait primitivement situé.

En effet, dans l'hypothèse envisagée, il n'y aurait plus dans les *Puniques* que deux Élysées : l'un souterrain, comme celui de l'*Énéide*, l'autre céleste, comme celui de la *République*. Or, comme nous venons de le voir, la neuvième porte a tous les caractères classiques d'un Élysée. D'ailleurs, Silius l'appelle positivement « Champs Élysées » et n'y donne accès qu'à la vertu ; c'est donc qu'elle est un lieu de rétribution réservé à la félicité des justes.

Peut-on croire enfin que Silius, dont le Léthé est calqué sur celui de Virgile [2], réduit purement et simplement les « Elysii campi » à la région du Léthé, rompant avec son modèle sur un point de cette importance ?

Dans l'*Énéide*, la région du Léthé n'est qu'un « canton détourné » des Champs Élysées : *in valle reducta seclusum nemus* [3]. L'Élysée de Virgile est un double vallon : le val de l'Éridan, le lieu de la béatitude, l'Élysée proprement dit [4], et le val du Léthé, le lieu de la réincarnation [5] ; une chaîne de hauteurs les sépare. Énée et la Sybille, dès le seuil des « bois fortunés », se trouvent d'emblée au milieu des jeux, des chants et des festins ; ils descendent [6] jusqu'aux berges de l'Éridan, qui roule ses belles eaux

---

1. 101 avant J.C. Nous plaçons l'évocation vers l'an 210 ; Scipion avait alors vingt-quatre ans.
2. *Æn.*, VI, 714-715 ; *Pun.*, XIII, 555.
3. *Én.*, VI, 703-704 ; cf. 679-680.
4. *Én.*, VI, 637-678 ; 743-747.
5. *Ibid.*, 679-723 ; 748-755.
6. C'est en quittant le palais de Pluton qu'Énée et la Sibylle commencent leur descente (638 *devenere locos laetos*), ou, plutôt, qu'ils la reprennent. Ils sont descendus, en effet, de la caverne d'entrée aux fleuves frontière, au delà desquels ils ont trouvé une plaine basse entourée de marais : les Champs des Pleurs. Fleuves, *lugentes campi*, bifurcation sont de niveau : c'est le premier palier de l'enfer. Après le *bivius* (540-3), la descente reprend ; à gauche, elle est vertigineuse : c'est le Tartare ; mais à droite après un court secteur encore un palier qui mène au palais de Pluton, elle n'est qu'une molle pente qui dévale jusqu'aux berges de l'Éridan. L'Éridan serait donc le point le plus bas de l'Enfer, s'il n'y avait à gauche, au pied

à travers les lauriers en fleurs. Pour passer dans l'autre vallon [1], où Anchise compte ses descendants, ils doivent franchir une ligne de crêtes [2] qui masque et isole le mystérieux travail de la réincarnation. Ces vivants de demain, qui volètent le long des rives, bruissant « comme des abeilles autour des lis candides » sont au déclin de leur béatitude : ils ont quitté le val bienheureux, ses palestres sablées et ses prairies d'élevage, ses bois ombreux et ses clairières rayonnantes, pour celui de l'inconscience et de l'oubli.

Silius a lu ce passage et il a renoncé à la lutte. Louons une modestie qui est une preuve de goût. Il se contente de nous montrer, lui aussi, les justes à la frontière de la béatitude et de la vie. Est-ce à dire que dans les *Puniques*, la région du Léthé se confonde avec l'Élysée lui-même ? Rien n'est moins probable. A deux reprises, il est vrai, les Bienheureux nous sont représentés en train de boire l'oubli [3] : à lire Silius, on ne leur supposerait guère d'autre occupation. Qu'en conclure, sinon que le poète s'exprime mal, et que son treizième chant, composé à coups de ciseaux, fourmille de lacunes de détail ? Cette attitude des âmes, évidemment, ne représente qu'un « moment » de leur félicité d'outre-tombe : de longs siècles sans doute ont coulé pour elles avant ce dernier acte de leur existence élyséenne.

Le Léthé de Silius, en effet, n'a pas d'autre raison d'être que de préparer les âmes à une nouvelle naissance. Il s'en faut bien que le Léthé ait toujours été conçu ainsi chez les Grecs et les Romains : la signification symbolique de cette fable a sensiblement varié. La première mention connue du Léthé date de l'année 405 : « Qui vient, s'écrie le Charon des *Grenouilles*, du séjour des misères et des tracas, aux champs du repos, aux plaines du

---

du massif rocheux, (548 : *sub rupe sinistra*) qui sépare les élus des réprouvés, le gouffre insondable du Tartare. — Énée et la Sibylle ont rencontré Musée sur les bords de l'Éridan : mais où trouver Anchise ? Il vous faut, dit Musée, remonter la pente d'en face : *hoc superate jugum* ! Arrivés au sommet du *jugum*, ligne de partage des eaux entre les vallées de l'Éridan et du Léthé, ils font halte un instant, et Musée leur montre d'en haut (*desuper ostentat*) la vallée bienheureuse qu'ils viennent de quitter. Puis de ce point culminant (*summa cacumina*), Énée redescend au fond (*penitus*) du vallon vert (*convalle virenti*) dont l'un des replis (*vallis reducta*) abrite Anchise et ses descendants ; et sans doute aura-t-il à remonter la pente opposée pour trouver la frontière de l'Élysée et de la terre et les « portes du sommeil »…..

1. *Én.*, VI, 679-681.
2. *Ibid.*, 676 : *jugum* ; 678 : *summa cacumina*.
3. *Pun.*, XIII, 555 ; 851.

Léthé »[1] ? Mais la notion d'une source qui procure l'oubli est bien antérieure, et remonte aux doctrines orphiques. Nous n'en trouvons cependant la preuve qu'au IVe siècle ; les lamelles d'or du Pétélia parlent de cette source sans la nommer. « Dans la demeure d'Hadès, tu trouveras à gauche une source et près d'elle un cyprès blanc ; garde-toi des eaux de cette source[2] ». Chez les Orphiques, en effet, « la mémoire est le privilège de l'initié,.... l'oubli est la punition des profanes et des criminels »[3]. Les âmes devaient boire, au contraire, à la source de droite, celle de Mnémosyne, pour conserver la mémoire de leur origine céleste. On voit que des Orphiques à Virgile et à Silius, l'évolution des idées a été aussi complète que possible : Platon[4] est à la charnière de cette évolution. Les âmes, nous dit-il, « campèrent sur les bords du fleuve Amélès..... Chaque âme devait boire une certaine quantité de cette eau. Celles que n'arrête pas la prudence en boivent plus que la mesure prescrite, et quiconque en boit perd le souvenir de toute chose... » Ici, Platon rattachant au mythe orphique sa doctrine de la réminiscence, conseille encore à l'âme de boire *modérément* ; déjà cependant elle *doit* boire : tel est l'arrêt de la Nécessité[5]. Dorénavant, la voie est frayée : les poètes postérieurs laissent les âmes boire « à longs traits » la paix avec l'oubli[6]. Il n'est plus question de l'origine de l'âme, mais de son existence antérieure, dont il faut assoupir le cuisant souvenir, et de cet amer ressentiment de la vie qui, jusque dans la mort, poursuit encore les héroïnes du Champ des Pleurs[7]. Il faut rendre aux morts le « cruel désir de la lumière »[8] par l'oubli total du passé qu'ils ont vécu. *Quis enim vitam acciperet, si daretur scientibus*[9] ? Le « fleuve Insouciance » de la *République*[10] amorçait la conception du Léthé qui « calme toute peine », παυσίμονον Λάθας πόμα[11] : cet oubli, l'irrémédiable malheur de l'âme chez les Orphiques, est devenu le refuge et la douceur

1. Aristophane, *Grenouilles*, 186. (Trad. Zévort. p. 395).
2. Kaibel, *Inscr. gr. Sic. et Ital.*, N° 638.
3. Cf. Weil., *Études sur l'antiquité grecque*, p. 73.
4. *Rép.* X 619 E — 621 D, trad. Dalmeyda.
5. Πᾶσιν ἀναγκαῖον εἶναι πιεῖν. Cf. *Pun.*, XIII, 857 : Lux vocat, et nulli divum mutabile *fatum*.
6. *Én.*, VI, 715 : Securos latices et longa oblivia potant.
Pun., XIII, 856 :..... amne diu potare soporo.
7. *Én.*, VI, 444 : Curae non ipsa in morte relinquunt.
8. *Én.*, VI, 721.
9. Sénèque.
10. X, 621 A.
11. Kaibel, *Epigr.* 244, 10.

suprêmes de quiconque a vécu, « l'onde de quiétude » [1]. Grâce à elle, rien n'empêchera les âmes, insoucieuses de l'avenir inévitable, de renaître pour leur malheur et celui des autres [2].

Platon, comme le fait remarquer Heyne [3], est le premier à rattacher directement l'idée du Léthé à celle de la réincarnation : l'oubli doit précéder toute nouvelle naissance. Virgile [4] lui emprunte cette conception, avec son Léthé et sa théorie de la métempsychose. Mais chez les poètes postérieurs, le sens de la fable s'altère ; il s'obscurcit peu à peu et tend à s'effacer, si bien que le Léthé, cessant d'être le fleuve de la réincarnation, en vient à n'être plus qu'un fleuve infernal comme les autres, souvent même un fleuve-frontière [5]. Lucain place en Libye le « Léthon taciturne », jailli « des veines de l'enfer » [6] ; Sénèque fait du Léthé, tantôt un fleuve d'oubli [7] cher à ce titre aux malheureux [8] dont il abolit les soucis [9], tantôt une des frontières marécageuses de l'Enfer [10]. Stace fait aussi du Léthé un fleuve-

---

1. *Én.*, VI, 715. Securos latices.
2. *Pun.*, XIII, 866-867 :

Heu miseri, quotiens toto pugnabitis orbe !
Nec leviora lues, quam victus, crimina victor.

(Cf. Lucain, *Pharsale*, VII).

3. *Ad Aen.* VI, 703 : « Platoni... peculiaris tamen fuisse videtur illa doctrina de bibenda ante reditum Lethe ».
4. *Én.*, VI, 703-751.
5. Parfois même le mot « Léthé » désigne l'enfer en général : Cf., *Culex*, 215 : « Lethae undae ». Cf. Λήθης δόμοι, *Trag. Gr. Frag.* (Nauck 2) p. 909.
6. *Pharsale*, IX, 354-355 :

Quam juxta Lethon tacitus praelabitur amnis,
Infernis, est fama, *trahens oblivia* venis.

Cf. *Pun.*, I, 236 : Infernae populis *referens oblivia* Lethes et Stace, *Thébaïde*, I, 341 :

..... *referens oblivia* vitae.

7. *Herc. Oet.* 936 :

Stabo ante ripas, *immemor Lethe*, tuas.....

8. *Hipp.* 1201 : Unda miseris grata Lethes.....
9. *Herc. fur.* 680-681 :

Placido quieta labitur Lethe vado
Demitque curas.....

10. *Herc. Oet.* 1162 : Per media Lethes stagna cum spolio redii.....

Herc. Oet. 1550 : Vadis ad Lethen Stygiumque litus
Unde te nullae referent carinae.....

Herc. fur. 679-683 : Intus immensi sinus
Placido quieta labitur Lethe vado ;
Demitque curas : *neve remeandi amplius*
Pateat facultas, flexibus multis gravem
Involvit amnem.....

frontière : Laïus, mort de la main d'un fils, ne peut « passer sur la rive ultérieure du Léthé » : telle est « la loi du profond Érèbe » [1]. Tirésias promet de lui faire franchir le « fleuve interdit » et de le confier aux « dieux Stygiens [2] ». Mais le Léthé demeure chez Stace le fleuve de l'oubli [3].

Silius, meilleur élève et plus docile imitateur, restituera intégralement au Léthé sa signification virgilienne. Virgile avait emprunté à Platon son Léthé pour fonder sur ce mythe son *nepotum recensus* [4] ; Silius à son tour emprunte aux mêmes fins [5] le Léthé virgilien. L'intention de Silius est encore moins dissimulée que celle de Virgile : la Sybille n'énumère à Scipion que « quelques-unes des âmes qui boivent l'oubli » [6] : et ce sont justement celles de Marius et de Sulla, de César et de Pompée [7].

De même, dans les *Puniques*, le Léthé n'est plus, comme chez Lucain, Sénèque ou Stace, un simple « fleuve d'oubli », symbolisant peut-être l'insouciance des « têtes vaines » des morts : il joue, comme dans la *République* ou dans l'*Enéide*, un rôle préparatoire à la réincarnation : c'est là sa fonction essen-

---

1. *Thébaïde*, I, 296-298 :

Laïus, extinctum nati quem vulnere, *nondum*
Ulterior Lethes accepit ripa, profundi
Lege Erebi... On voit que chez Stace, les *biothanati* sont traités comme les *inhumati* de l'*Énéide*.

2. *Théb.*, IV, 622 :

« Tunc ego te optata vetitam transmittere Lethen
Puppe dabo,....
Et Stygiis mandabo deis ».

Notons à ce propos que déjà dans Virgile, le Léthé « coule en bordure des demeures tranquilles » : il forme, semble-t-il, la frontière de l'Élysée du côté de la terre. (*Én.*, VI, 705).

3. *Silves*, V, II, 94-96 : « Quin saevas utinam exorare liceret
Eumenidas.....
Immemoremque tuis citius dare manibus amnem !

4. *Én.*, VI, 713-718.

5. *Pun.*, XIII, 850-867.

6. *Pun.*, XIII, 851-852 : ..... paucas In fine enumerasse paro.....

7. Après Silius, la signification originelle du mythe subit des altérations plus profondes encore. Dans le traité de Plutarque sur *Les Délais de la justice divine*, le Léthé n'est plus qu'un gouffre vertigineux, d'où s'exhale une odeur de vin, et qui symbolise l'engourdissement de l'intelligence dominée par la volupté. Quant au passage du *De occ. viv.*, (1130 G), le sens en a été fort controversé. On l'interprétait autrefois ainsi : les coupables passeront de la mémoire des hommes, et ce sera leur punition. « Ils disparaîtront pour jamais dans le fleuve odieux du Léthé », traduit M. Ricard. Leur châtiment, dans cette hypothèse, n'est plus ici d'oublier, comme chez les Orphiques, mais d'être oubliés. D'après Rohde, (*Ps.* II, 209, n. 2), il faut comprendre au contraire que les méchants « oublieront eux-mêmes leur vie antérieure ». (Cf. Plésent, le *Culex*, p. 255). Plutarque, à la suite de Pindare qu'il commente (p. 130), en reviendrait donc ici à la pure doctrine orphique.

tielle. « Je vais, dit la Sibylle à Scipion, t'énumérer quelques-unes des âmes qui boivent en ce moment l'oubli..... Voici Marius qui va bientôt remonter à la lumière du jour ; ..... Sulla, qui ne s'abreuvera plus longtemps au fleuve assoupissant : la lumière l'appelle, et le destin que nul des dieux ne peut changer » [1]. Ces âmes ne boivent donc que pour « rentrer dans des corps » [2]. Les ombres de l'Erèbe ont perdu la conscience, mais non la mémoire de leur existence terrestre. Il suffit d'une gorgée de sang pour raviver leurs souvenirs ; mais dès qu'elles auront bu à la « source sacrée » [3], toute mémoire s'abolira, et même le sang noir des victimes ne la réveillera plus.

Car cette « source sacrée » est bien celle du Léthé. D'anciens commentateurs [4] ont voulu y voir la source de l'Océan, dont parle la *Théogonie* [5]. Cette opinion n'a guère besoin d'être réfutée. Bornons-nous à constater que les « sources de l'Océan », selon la *Théogonie*, jaillissent dans l'île des Gorgones [6], et non dans celle des Bienheureux. L'Océan, symbole du temps, est bien, comme le rappelle Barthius, « l'origine des hommes et des dieux », mais non le fleuve de la réincarnation ; il n'y a donc entre lui et le Léthé qu'une similitude lointaine. D'ailleurs le vers 555 [7] était assez précis, et calqué d'assez près sur un vers de Virgile dont le sens n'est pas douteux [8], pour éclairer la religion des commentateurs [9]. Enfin, Silius n'est pas le premier à nous représenter le Léthé comme un « sacer fons » : le Léthé en effet était originairement une source : c'est ainsi que le concevaient les Orphiques ; les tablettes de Thurium et de Pétélia en font foi [10]. Aristophane [11] nous parle seulement d'une

---

1. *Pun.*, XIII, 851-857.
2. *Én*; VI, 751 ; *Pun.*, XIII, 559.
3. *Pun.*, XIII, 554.
4. Barthius, I-VIII. *Advers. cap.* VII : « Ipsius Oceani fonti, qui γένεσις ἀνδρων τε θεῶν τε, ultra quem nihil esse potest ». Drakenborch, dans son édition de Silius (*Caii* (sic) *Silii Italici Punicorum libri septemdecim*, Trajecti ad Rhenum, 1717), reprend cette interprétation.
5. *Théog.*, 282. Persée tue la Gorgone « près des sources de l'Océan, » Ὠκεανοῦ περὶ πηγάς.
6. *Théog.*, 274-283.
7. *Pun.*, XIII, 555 Lethaeos potat latices, oblivia mentis.
8. *Én.*, VI, 714-715 : Lethaei ad fluminis undam
Securos latices et longa oblivia potant
9. Ce qui a pu les égarer c'est de rencontrer un Léthé dans ces « Iles Fortunées » où l'épopée n'en connaissait point.
10. Kaibel, 638 : καὐτοί σοι δώσουσι πιεῖν θείης ἀπὸ κρήνης.
11. *Grenouilles*, 186.

« plaine du Léthé », que nous retrouvons dans la *République* [1], mais arrosée par le « fleuve Amélès ». Platon est donc le premier à nous parler d'un « fleuve de l'oubli [2]. L'auteur de l'Axiochos mentionne simplement des « sources d'eau pure » [3]. Plus tard, Lucien [4] parlera encore de la « source du Léthé », qui jaillit dans la prairie d'asphodèles. Les Grecs hésitèrent donc jusqu'à la fin entre le Léthé-source et le Léthé-fleuve.

Mais chez les poètes latins, Virgile, Lucain, Sénèque, Stace, le Léthé devint décidément un fleuve, conformément à la conception platonicienne. Silius a-t-il voulu rompre avec une tradition trop récente à son gré ? Cela nous paraît assez probable, car nous savons assez qu'il est coutumier du fait. Sans doute a-t-il cru devoir remonter ici de Platon aux Orphiques, comme il était remonté si souvent de Virgile à Homère. Belle occasion d'ailleurs, pour un alexandrin, de faire preuve d'érudition ! Mais la touche est discrète.

Est-ce à dire cependant que Silius réduise à une simple source le « fleuve » virgilien ? Non pas. Le Léthé peut avoir sa « source » dans les « Champs Élysées », et s'écouler ensuite vers l'Océan, après avoir arrosé et rafraîchi l'île bienheureuse [5]. Ce qui rend vraisemblable cette interprétation, c'est qu'aux chants I et XVI des *Puniques* [6], le poète nous décrit un Léthé ibérique, véritable fleuve infernal, comme celui de Lucain [7], et qui se jette dans l'Océan, à l'exemple de celui de Strabon [8].

Et c'est là la grande innovation de Silius : il nous fournit le premier exemple poétique d'un Léthé insulaire [9] et « océanique » [10]. Les Orphiques, en effet, plaçaient sous terre, non

---

1. X, 621 A.
2. *Ibid.*, 621 C.
3. 371 C.
4. *Sur le deuil*, 1-10.
5. Au vers 856 du chant) XIII, le Léthé est d'ailleurs appelé *amnis soporus*.
6. I, 234-236 ; XVI, 476-477.
7. *Pun.*, I, 236 : Infernae populis referens oblivia Lethes. Cf. *Pharsale*, IX, 355 : Infernis, ut fama, trahens oblivia venis. — Sur le Lathon ou Léthon de Libye, cf. : Strabon, XVII, III, 20 (p. 836 Casaub.) Pline, V, V sect. 5, parag. 31 (t. I, p. 345 Sillig) et Solin, ch. XXX, qui le fait aussi venir des Enfers.
8. *Géogr.* III, III, 4 et 5. Strabon appelle ce fleuve *Léthé*, Oblivio ou *Limaeas*. C'est aujourd'hui le *Lima*.
9. Notons cependant les πηγαὶ ὑδάτων καθαρῶν qui coulent aux antipodes, par delà l'Océan, dans les îles des Bienheureux de l'*Axiochos* (371 C.).
10. Nous ne parlons pas ici du Léthé « océanique » des *géographes*, celui de Lusitanie. Sur ce Léthé, outre Strabon, l. c., cf. : Plutarque, *Quaest. rom.*, ch. XXXIV ; Appien, XI, LXXII ; Pomp. Méla, III, I (p. 248, tome I, Leyde 1748) ; Pline IV. XXII, sect. 3, 5, 115 (T. I, p. 326 Sillig) ; Silius seul (*Pun.* I, 236) le compare sérieusement au Léthé infernal.

seulement la source du Léthé, mais aussi le théâtre de la réincarnation. Dans un fragment connu, nous voyons Hermès conduire les âmes « vers le lieu souterrain, et les renvoyer de là vers d'autres existences » [1]. Platon [2] ramène peut-être la plaine de la réincarnation sur la terre, mais non dans les îles de l'Océan [3]. Sur ce point, il n'eut pas d'imitateurs. A l'exemple des Orphiques, Virgile replongea sous terre le fleuve de l'oubli. Ainsi, les Élysées qui comportent un Léthé sont souterrains et les Élysées océaniques n'en comportent point [4], sauf peut-être l'Élysée de l'*Axiochos*. Silius se trouve donc être le premier et le seul à transporter la « source sacrée » dans le cadre de l'Élysée homérique et dans les îles de l'Océan [5].

Nous avons vu plus haut que l'Elysée de Silius n'était pas transocéanique. L'expression « Ultra-oceanum » ne permet pas d'autre part de le regarder comme cis-océanique et continental.

---

1. *Abel*, *Orphica*, fr. 224 ; εἰς τὸν ὑπὸ γῆς τόπον ἀνάγων καὶ πάλιν ἐκεῖθεν στέλλων, εἰς ἄλλας βίων αἱρέσεις.

2. *Rep.* X, fin.

3. Quelque fabuleuse que soit la topographie du mythe d'Er, fils d'Arménios, il n'est peut-être pas impossible de déterminer l'emplacement du fleuve Amélès. Quittant la Prairie du jugement où elle vient de passer sept jours, la caravane des âmes se met en route pour la « Plaine du Léthé ». Elle parvient, après quatre journées de marche, dans une contrée brûlante « dépourvue de plantes et d'arbres ». C'est là qu'elle campe sur les bords du fleuve Amélès. Cette « chaleur suffocante » (*Rep.* X, 621 A, trad. Dalmeyda) nous fait tout de suite penser aux régions équatoriales, à cette Libye aride et désertique (Lucain, *Pharsale*, IX, 357 : spoliatis frondibus. Cf. *Pun.* III, 655 : squalentis campi), qui d'après Silius s'étend « du milieu de la terre » jusqu'aux confins méridionaux de la voûte céleste (*Pun.*, III, 654 sqq :

Ad finem caeli medio tenduntur ab orbe
Squalentes campi.....)

« De toutes les terres, écrit Lucain, c'est la plus proche du ciel, comme le prouve son climat torride ». (*Pharsale*, IX, 350-351 ;

Terrarum primam Libyen (nam proxima caelo est
Ut probat ipse calor)

Seul l'arrose un fleuve muet, le Léthon, « qui tire l'oubli des veines de l'enfer » (*Ibid.* 354-355). On voit que l'analogie est assez frappante entre le Léthon et l'Amélès, entre la Libye embrasée et la plaine du Léthé, laquelle de toute façon n'est plus souterraine. Il reste cependant douteux que le Léthé de la *République* soit sur terre : toute la scène pourrait fort bien se passer dans le ciel : qu'on songe au fuseau de la Nécessité, au chant des Sirènes et à l'harmonie des sphères ! La « lumière qui traverse le ciel et la terre, » est regardée par presque tous les commentateurs comme la Voie Lactée.

4. Cf. Les Élysées de l'*Odyssée*, des *Travaux*, du *Gorgias*, de Tibulle, d'Horace.

5. Ce Léthé, qui coule sur la terre et se jette dans l'Océan, est de ce fait indépendant du système général des fleuves infernaux, groupés au centre de l'Erèbe. Il participe en somme de l'indépendance de son cadre élyséen. Aussi Silius n'en fait-il pas mention parmi les fleuves qui viennent aboutir à la *pigra vorago*.

Pourtant le *sacer fons* qui y jaillit [1] se trouve, dans d'autres passages des *Puniques* [2], ramené sur la côte occidentale de l'Ibérie. Comment expliquer cette présence, sur le continent, du fleuve insulaire des Bienheureux ?

Nous avons déjà noté, chez les géographes et les poètes postétérieurs, la tendance à réintégrer dans les limites du monde connu la plupart des contrées fabuleuses de l'épopée. A la suite des lointains périples, la géographie, par degrés, se substituait à la mythologie. Atlas, Erythie, les Hespérides, ralliaient donc les rivages terrestres, au fur et à mesure que reculaient « les bornes du profond Océan » [3] et que le « fleuve », en s'élargissant devant les proues tyriennes ou carthaginoises, cessait d'être l'étroite ceinture de la terre. Comment l'Élysée n'eût-il pas suivi cette exode ? Strabon n'hésita pas à lui faire passer l'Océan, et à situer en Espagne la « Plaine Elysie » de l'Odyssée [4].

Et quand plus tard le fleuve Léthé devint un des accessoires obligés de la théologie des morts et une partie intégrante de l'Élysée, il se trouva tout naturellement, lui aussi, transféré dans les régions élyséennes du continent ou dans leur voisinage. Strabon et Pline, avant Silius, nous parlent d'un « fleuve du Léthé ou de l'oubli [5] » « sur lequel on contait bien des fables [6] », et qui,

---

1. *Pun.*, XIII, 554-555.
2. *Pun.*, I, 234-236 ; XVI, 476-477.
3. *Od.*, XI, 13.
4. Il est en effet fort douteux que le poète de l'*Odyssée* ait entendu placer comme le veut Strabon (III, II, 13), la Plaine Élysie sur les « côtes méridionales de l'Ibérie ». Protée la situe vaguement « aux bornes de la terre..... où toujours l'harmonieuse haleine du zéphir souffle de l'Océan pour rafraîchir les hommes » (*Od.*, IV, 563-4 et 567-8). Les « bornes de la terre », nous l'avons vu, s'étendent pour le poète de la *Théogonie* jusqu'à l'extrême-Océan : Atlas placé sous la voûte même du ciel, n'est-il pas πείρασιν ἐν γαίης *Théog.* 518) ? L'Élysie odysséen peut donc fort bien être insulaire. C'est ainsi, d'ailleurs, que semblent l'avoir interprété tous les imitateurs de l'*Odyssée*, et leur accord nous paraît balancer l'autorité de Strabon. Et puis, l'Élysée peut-il être vraiment inaccessible et « à l'écart des hommes » (*Travaux*, 167 : δίχ' ἀνθρώπων) s'il n'en est pas coupé par le fleuve « qu'on ne saurait franchir » (*Od.* XI, 158) ? Enfin Strabon lui-même admet, à côté de la Plaine Élysie, l'existence d'îles des Bienheureux, dont il attribue l'invention à la poésie postérieure. (*Géogr.* III, II, 13 ; cf. aussi I, I, 4 et 5). Mais ce paradis insulaire ne fait-il pas double emploi avec l'Élysée continental ? Plutarque (*Sertorius*, VIII) nous semble donc être dans le vrai, en identifiant au contraire les îles Fortunées avec la Plaine Élysie de l'Odyssée.
5. Strabon, *Géogr.*, III, III, 4 et 5 : « On franchit encore d'autres cours d'eau puis l'on atteint le Léthé. Ce fleuve, que les auteurs appellent aussi tantôt le Limaeas tantôt l'Oblivio, descend également de la Celtibérie et du pays des Vaccéens » (trad. A. Tardieu, p. 250).
6. Pline, *Nat. Hist.* IV, XXII, sect. 35, § 115 : « Oblivionis antiquis dictus, multumque fabulosus. » Pline le place en Lusitanie.

comme celui des *Puniques* [1], allait se perdre dans l'Océan sur les côtes occidentales de l'Ibérie.

Ce Léthé hispanique, chez Silius, n'est pas un Léthé quelconque [2], mais le fleuve même de l'oubli, le Léthé élyséen. En effet, au premier chant des *Puniques* [3], il nous montre, rivalisant avec le Pactole, le Douro, le Tage et le fleuve qui chez les Graviens roule ses sables brillants, rapportant à ses rivérains l'oubli du Léthé infernal [4]. On pourrait à la rigueur soutenir que Silius distingue ici le Léthé d'Espagne du Léthé Élyséen : le vers 236,

Infernae populis referens oblivia Lethes,

peut en effet se traduire ainsi : « rappelant aux peuples qui vivent sur ses bords l'oubli du Léthé infernal ». Nous préférons toutefois la précédente traduction à cause d'un texte de la *Pharsale* [5] dont Silius paraît s'être inspiré. Lucain y fait mention d'un Léthon Libyen « qui tire l'oubli des veines de l'enfer »,

Infernis, ut fama, trahens oblivia venis.

L'imitation est ici des plus probables : la similitude des idées y est encore accentuée par le parallélisme de la forme, l'emploi des mêmes termes et leur disposition correspondante. Les deux vers se font écho, et celui de Lucain nous paraît éclairer celui de Silius.

Rapprochons maintenant de ces textes un second passage des *Puniques* :Théron, nous dit le poète, boit avec l'onde du Léthé l'oubli qui coule entre ses rives [6]. Le sens ici n'est pas douteux. Or, notons-le bien, dans le premier et le seizième chant de Silius, il s'agit du même fleuve. On pourrait être tenté de le contester en considérant dans les deux textes l'ordre d'énumération des fleuves. Dans le premier, il semble aller du nord au

---

1. *Pun.*, I, 234-236 ; XVI, 476-477.

2. On trouvait en effet des Léthés, sans rapport avec les Enfers, dans les pays les plus divers : en Crète, en Carie, etc. Cf. Th. MARTIN, *Trad. hom. et hésiodiques*, p. 21, n° 3.

3. *Pun.*, I, 234-236 : Hinc certant, Pactole, tibi, Duriusque Tagusque
Quique super Gravios lucentis volvit harenas,
Infernae populis referens oblivia Lethes.

4. Nous avons vu dans notre seconde partie (l'Élysée souterrain) qu'il y avait selon toute apparence, un Léthé dans l'Élysée souterrain des *Puniques*, bien qu'aucun Léthé ne soit mentionné parmi les fleuves qui arrosent l'Erèbe et se perdent dans la *pigra vorago*. (*Pun.*, XIII, 562-578).

5. IX, 35[illegible]

6. *Pun.*, XIII, 476-477 Et Theron potator aquae, sub nomine Lethes,
Quae fluit, immemori, perstringens gurgite ripas.

sud : Douro, Tage, Léthé. Si ce Léthé est au sud du Tage, il ne peut désigner que le riche Guadalete ; et il est tout à fait à sa place sur ces « côtes méridionales de l'Ibérie » où Strabon plaçait l'Élysée. Mais nous soupçonnons fort Silius d'avoir dérangé l'ordre de l'énumération pour soigner la chute de sa phrase et élargir la perspective : procédé courant, comme l'on sait. D'ailleurs ce Léthé roulait ses paillettes d'or chez les Graviens, peuple qui habitait aux confins de la Galice et de la Tarraconaise ; et cela tranche le débat. Au seizième chant, Silius rétablit l'ordre de l'énumération : en nommant les concurrents de la course à pied, il remonte cette fois du sud au nord, de Gadès à Corduba, à Sétabis, à Ilerda, enfin au Léthé. Le fleuve où boit Théron est donc bien, comme celui des Graviens, le Léthé de Galice, le *Limaeas* ou l'*Oblivio* de Strabon, le *Lima* d'aujourd'hui. Et ce fleuve, dans les *Puniques*, a tous les caractères d'un fleuve élyséen.

Par malheur, et par une singulière inconséquence, l'Élysée de Silius ne suivit pas en Espagne le « fleuve de l'oubli » : il resta aux « bornes de l'Océan [1] ». Silius se place donc, dans le premier et le seizième chants des *Puniques*, au point de vue des géographes qui, comme Strabon, ramenaient l'Élysée en Ibérie ; et dans le treizième au point de vue mythologique des poètes qui le laissaient dans les îles lointaines. Ses deux Léthés n'ont qu'un trait commun : ils se jettent tous deux dans l'Océan, à l'Extrême-Occident du monde.

Camille MAUBERT

1. *Pun.*, XIII, 554-555 : « Ultra Oceanum.....
Lethaeos potat latices... »

NOTES ET DISCUSSIONS

LES THÉORIES DE M. ISIDORE LÉVY SUR L'INFLUENCE DE LA LÉGENDE DE PYTHAGORE

Isidore Lévy, *Recherches sur les sources de la Légende de Pythagore* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences religieuses, 42e vol.). Paris, Éditions Ernest Leroux, 1926, 1 vol. in-8°, 151 p.

Id. *La Légende de Pythagore en Grèce et en Palestine* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences historiques et philologiques, 250e fascicule). Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1927, 1 vol. in-8°, 352 p.

Parmi les publications récentes relatives à l'histoire religieuse de l'antiquité, il y en a peu qui posent un problème aussi vaste que les travaux de M. Isidore Lévy sur la légende de Pythagore et sur son influence. Si la théorie qu'ils exposent est fondée, c'est une revision totale des conceptions relatives au judaïsme et au christianisme primitif qui s'impose. L'origine du christianisme serait à rechercher dans l'influence exercée sur le judaïsme par la légende de Pythagore. Le christianisme, par ses origines mêmes, serait un mouvement hellénique et il ne suffirait plus de parler, comme on le fait couramment, d'une hellénisation secondaire qui aurait commencé au moment où le christianisme, né sur le terrain palestinien, aurait été porté par les premiers missionnaires dans le monde hellénique. L'hellénisation se serait produite, avant la naissance même de la religion nouvelle, par la pénétration en Palestine, grâce à l'intermédiaire du judaïsme alexandrin, de la légende pythagoricienne. C'est ainsi toute l'orientation à donner aux recherches sur les origines du christianisme qui est mise en question par la théorie de M. Lévy.

L'exposé qu'il présente se recommande par l'association de dons que l'on trouve rarement combinés, d'une érudition prodigieusement étendue et qui entre dans les minuties de la critique de détail la plus pénétrante, et de l'esprit de construction et de synthèse. Ce ne sont pas seulement des recherches que présente l'auteur, c'est une thèse qu'il établit très soigneusement, avec un esprit de combinaison des plus ingénieux, et qu'il défend avec toutes les ressources d'une dialectique très habile. L'exposé

est présenté avec une grande clarté dans une langue sobre et nette. La seule critique de forme que l'on puisse exprimer est que, parfois, il arrive que M. Lévy fasse un peu trop crédit à la science de ses lecteurs en les supposant plus familiarisés que ce n'est souvent le cas avec la littérature qu'il étudie. A force de vivre dans les textes relatifs à Pythagore, il a fini par s'imaginer que tout le monde les connaît, non pas sans doute aussi bien que lui, mais cependant mieux qu'il n'aurait été prudent de le supposer. M. Lévy aurait rendu service à beaucoup de ceux qui auront à utiliser ses livres, s'il les avait complétés par un appendice donnant une analyse un peu détaillée des principaux textes relatifs à Pythagore et à sa légende.

On hésite, pour caractériser le système de M. Lévy, à employer le terme de panpythagorisme, parce qu'il évoque fâcheusement le souvenir du panbabylonisme et des fantaisies qu'il a développées, fantaisies qui, il est à peine besoin de le dire, n'ont pas d'équivalent dans ce qu'expose M. Lévy. Cela ne veut pas dire qu'il ne se soit jamais laissé entraîner plus loin qu'il n'eût fallu et n'ait parfois expliqué, d'une manière quelque peu laborieuse, par l'influence du pythagorisme et plus spécialement de la légende pythagoricienne, des faits qui s'expliqueraient autrement d'une manière à la fois plus simple et plus satisfaisante. On dirait qu'à force de rechercher les traces de la légende de Pythagore, M. Lévy ait fini par avoir l'obsession du pythagorisme et par le voir partout. Peut-être aussi, et pour les mêmes raisons, sa critique devient-elle parfois trop sévère et trop rigoureuse, on serait tenté de dire trop partiale, quand il se trouve en présence de faits difficilement compatibles avec sa théorie de l'influence quasi-universelle de la légende pythagoricienne.

*
* *

Le premier volume intitulé « *Recherches sur les sources de la légende de Pythagore* » est entièrement consacré à la question des sources. Elles se présentent dans un état de délabrement tel qu'au premier abord, on éprouve le sentiment décourageant d'être en présence d'un champ de ruines. Tout ce qui, dans la littérature relative à Pythagore, est ancien ou relativement ancien ne subsiste qu'à l'état de débris presque informes. Tout ce qui, au contraire, présente quelque cohérence et quelque développement est de date beaucoup plus basse, postérieure souvent de plusieurs centaines d'années à l'époque (VI^e^ siècle avant notre ère) où se place l'activité de Pythagore.

Sur l'histoire même de Pythagore, M. Lévy réduit à fort peu de chose ce que l'on peut considérer comme certain : naissance de Pythagore à Samos, son établissement à Crotone où il forme un groupe de disciples et d'où, chassé par une émeute, il se transporte à Métaponte où, vraisemblablement, il meurt. Quant aux idées de Pythagore, M. Lévy ne croit pas qu'on puisse lui attribuer même le commencement des théories et des spéculations scientifiques qui ont été plus tard développées dans des groupes qui se réclamaient de lui. Il admet seulement que Pythagore professait une doctrine voisine de l'orphisme (ce point est important) et qui comportait tout un système de pratiques ascétiques solidaires d'une doctrine de la transmigration des âmes.

Dès le v^e^ siècle, les souvenirs historiques qu'avait pu laisser Pythagore sont entièrement recouverts par la légende. Pythagore est devenu une sorte de surhomme, doué d'une science et d'une pénétration surnaturelles et qui, en particulier, possède une *anamnèsis* merveilleuse qui lui permet de se remémorer ses existences antérieures et celles des autres. C'est ainsi qu'il lui arrive, par exemple, de reconnaître dans un chien, l'âme d'un de ses amis défunts.

Vers la fin du v^e^ siècle, il existe en Grande Grèce des conventicules de Pythagoriciens qui s'imposent toutes sortes d'abstinences destinées à leur assurer un sort meilleur après la mort. Il y a, d'autre part, une école qui, se réclamant de Pythagore, élabore des doctrines scientifiques mais qui paraît n'avoir presque rien de commun avec le pythagorisme authentique.

Ce n'est que dans la génération qui a suivi Platon, dans la seconde moitié du IV^e^ siècle, avec Speusippe, Aristote et Héraclide le Pontique, que la littérature relative à Pythagore commence à se développer. M. Lévy passe en revue ce qui en subsiste et, en particulier, essaye, avec beaucoup (peut-être avec trop) d'ingéniosité de reconstituer ce que devait contenir l'œuvre d'Héraclide, l'*Abaris*. Partant de cette observation que trois des fragments que l'on peut attribuer sûrement à l'*Abaris* se trouvent, dans la littérature pythagoricienne postérieure, associés à d'autres thèmes, il pense que ces éléments que, dans la suite, on trouve en relation avec ceux de l'*Abaris*, ont la même origine, et c'est ainsi qu'il arrive à rattacher à l'œuvre d'Héraclide à peu près tout le contenu de la littérature légendaire sur Pythagore, non seulement les œuvres relativement anciennes d'Hiéronyme de Rhodes, d'Hermippe, de Callimaque, puis celles d'Aristoxène de Tarente, de Dicéarque, de Timée de Tauromenion mais même les *Vies* de l'époque impériale (Diogène Laërce, Porphyre, Antonios, Dio-

genès, Nicomaque, Jamblique) et jusqu'à certains ouvrages qui, comme la *Vie d'Apollonius de Tyane* de Philostrate et la *Vie de Saint Antoine* d'Athanase ne se rapportent pas à Pythagore mais seraient cependant des transpositions de sa légende.

Par cette méthode ingénieuse mais un peu hardie et fort arbitraire, M. Lévy arrive à se faire de la légende de Pythagore une idée assez concrète et passablement étoffée. On peut seulement regretter qu'il ait laissé à ses lecteurs le soin de la retrouver à travers ses analyses et ses recherches de détail au lieu de la résumer dans sa conclusion. Il y a là une lacune qui n'est que partiellement comblée par le résumé de la légende qu'on trouve dans le premier chapitre du second volume. Mais ce n'est là qu'une question de forme. Ce qui est beaucoup plus grave c'est la question de savoir quelle est la solidité de cette construction hardie sur laquelle va reposer tout le système de M. Lévy. Il y a, dans cette reconstruction, tant d'ingéniosité et tant d'habileté qu'on est invinciblement amené à se demander si le rapprochement et la combinaison d'éléments empruntés à des écrivains si divers et d'époques si éloignées les uns des autres sont parfaitement naturels et légitimes.

Deux observations générales amènent à éprouver des doutes assez sérieux sur la solidité du système. On est très frappé de ce fait que M. Lévy ne s'occupe que de la légende pythagoricienne et se désintéresse ou paraisse se désintéresser de la doctrine pythagoricienne, et l'on doit se demander si cette limitation du problème est légitime ou si elle ne risque pas, sur quelques points, de fausser la position de la question. Si l'on se demande dans quels milieux a pu se conserver et se transmettre la légende pythagoricienne, il est évident que ce doit être, sinon exclusivement, du moins principalement, dans les milieux où l'on était attaché à des idées qu'à tort ou à raison on rattachait à l'enseignement de Pythagore. Or, on le sait, les idées des Pythagoriciens ont évolué. Le néo-pythagorisme du premier siècle et de l'époque qui a suivi est une philosophie syncrétiste dans laquelle se retrouvent bien d'autres éléments que ceux qui peuvent provenir du pythagorisme authentique. Dès lors, il faut se demander si, au syncrétisme de la philosophie ne correspond pas ou, au moins, ne peut pas correspondre un certain caractère composite de la légende. Cela déjà inspire des doutes sur l'homogénéité que lui attribue M. Lévy.

Mais, même en dehors de cette considération, cette homogénéité d'une légende qui se serait conservée sans se laisser pénétrer par des éléments étrangers, constituerait une bien singu-

lière exception. En règle générale, les légendes vont en se développant d'une part, en se désagrégeant de l'autre. D'un côté, elles s'assimilent des thèmes empruntés à d'autres cycles et, inversement, on voit se séparer d'elles des éléments qui viennent s'intégrer dans d'autres développements. Il y aurait quelque chose de bien singulier à ce que la légende de Pythagore fît exception à cette règle très générale.

Dès lors il faut se demander ce que vaut, au juste, le raisonnement de M. Lévy. Est-il légitime de penser que les éléments qui, dans la légende postérieure, sont associés à ceux qui proviennent de l'*Abaris* ne peuvent qu'avoir la même origine? L'explication certes est plausible et même elle serait assez satisfaisante. Reste à savoir si elle est la seule possible et, par conséquent, si elle s'impose ; car il est évident que si elle est seulement une conjecture, il devient impossible de faire reposer sur elle une construction comme celle que M. Lévy présente dans son second volume. Ces éléments que M. Lévy restitue à l'*Abaris* pourraient parfaitement avoir une origine extrapythagoricienne et n'avoir été agrégés au cycle pythagoricien qu'en raison de cette puissance d'attraction que possède toute légende constituée. Inversement, il paraît assez téméraire de faire entrer dans la sphère pythagoricienne l'ensemble de toute tradition et de tout document dans lequel on trouve un élément reconnu pythagoricien car, en dehors de la possibilité, de laquelle il faut toujours tenir compte, de la genèse indépendante de traits similaires dans des conditions analogues, il faut considérer comme possible que des thèmes se soient détachés du cycle pythagoricien pour mener ensuite une existence indépendante ou pour s'agréger à d'autres ensembles, de sorte qu'il paraît un peu téméraire d'affirmer qu'il y a du pythagorisme véritable partout où on les rencontre.

Il y a un point sur lequel il nous paraît utile d'appeler spécialement l'attention. M. Lévy, nous l'avons dit, voit dans la *Vie d'Apollonius de Tyane* de Philostrate et dans la *Vie de Saint Antoine* de Saint Athanase, des répliques de la légende de Pythagore, et les rapprochements nombreux et précis qu'il fait ne permettent pas de douter qu'en effet ces deux biographes n'aient subi l'influence directe ou indirecte de la légende pythagoricienne. Mais celle-ci cependant ne suffit pas à expliquer leurs œuvres. Il n'est pas possible de les considérer comme de simples transpositions d'une biographie de Pythagore. Sous les traits d'Apollonius de Tyane, Philostrate a tracé le portrait idéal du héros religieux tel que le concevait le milieu essentiellement syncrétiste dans lequel il vivait et dans lequel, à côté des élé-

ments pythagoriciens, agissaient d'autres influences. S'il y a lieu d'apporter d'assez sérieuses réserves à la théorie qui a été autrefois très en vogue, d'après laquelle Philostrate, en composant son œuvre, aurait été animé par un souci de polémique antichrétienne et aurait voulu opposer un Évangile païen et, si on peut dire, un Christ hellénistique, à l'Évangile et au Christ de l'Église, il reste que cette préoccupation a joué, et n'a pas pu ne pas jouer un rôle, au moins accessoire, dans la genèse de son œuvre, si bien qu'il semble très téméraire de contester une influence au moins négative de la tradition chrétienne. Il est donc imprudent, pour ne pas dire davantage, de faire intervenir la *Vie d'Apollonius de Tyane* pour reconstituer une légende de Pythagore qui aurait agi déjà sur le judaïsme et, par son intermédiaire, sur le christianisme naissant.

On pourrait faire des observations toutes semblables à propos de la *Vie de Saint Antoine*. Même en accordant à M. Lévy tout ce qu'il est possible de lui accorder et même un peu plus, il resterait que des souvenirs réels sur Saint Antoine ont au moins joué un rôle dans la genèse de sa biographie et que, si le Saint Antoine d'Athanase est en réalité Pythagore, c'est au moins un Pythagore christianisé. La valeur du document pour la reconstitution de la légende pythagoricienne est, par là, singulièrement diminuée et l'on est en droit de douter de la valeur de la reconstruction qui l'utilise.

Le premier volume de M. Lévy ne laisse donc pas l'impression de solidité qui serait nécessaire pour qu'on puisse aborder sans quelque défiance l'examen du second dans lequel les résultats obtenus vont être utilisés pour retracer l'influence de la légende pythagoricienne. On ne peut certes pas se refuser à admirer l'érudition de M. Lévy et l'ingéniosité de sa critique, non plus que l'extrême habileté avec laquelle il présente ses idées et qui oblige à un effort pour se dérober à la séduction qu'exercent, au premier moment, ses théories ; mais on doit, pourtant, regretter qu'à ses rares qualités il n'ait pas ajouté une dose un peu plus forte de prudence.

*
* *

Tout le contenu du second volume est résumé dans la dernière phrase du premier : « Le Pythagore de la légende a conquis l'Orient et, par l'Orient, le monde ». C'est cette marche triomphante de la légende d'Occident en Orient, de Grèce en Palestine que M. Lévy décrit dans les cinq livres qui forment le second volume.

Le premier livre est un essai de reconstitution du roman de Pythagore par la combinaison des matériaux que les analyses du premier volume ont revendiqués pour la tradition pythagoricienne. Cette reconstitution est faite avec beaucoup d'ingéniosité et l'on peut admettre qu'elle nous donne une idée exacte ou suffisamment exacte de l'état du roman de Pythagore à l'époque impériale. Mais il y a lieu de se demander quelle est la portée exacte de cette reconstitution et s'il ne s'est pas produit, dans la pensée de M. Lévy, une sorte de glissement qui l'a fait passer presque insensiblement du roman tardif à la légende primitive, et l'a amené à opérer avec ces deux termes comme s'ils étaient rigoureusement identiques. Le titre du premier chapitre ne laisse place à aucune ambiguïté. C'est bien « *le roman tardif de Pythagore* » qui est reconstitué. Mais M. Lévy ne pose pas directement la question du rapport qu'il y a entre le roman tardif, celui de l'époque impériale, et la légende plus ancienne. Indirectement cependant et implicitement, il la résout ou, ce qui revient au même, la suppose résolue dans le sens de l'identité entre les deux, puisque c'est sur la base fournie par la reconstitution du roman de l'époque impériale qu'il poursuit ses recherches sur l'influence exercée par la légende de Pythagore tant en Occident qu'en Orient, non pas seulement à des époques postérieures à celle où la légende est constatée dans l'état analysé par lui, mais aussi à des moments sensiblement antérieurs. Pratiquement la distinction entre le roman tardif et la légende postérieure est ainsi annulée, et M. Lévy raisonne comme s'il était établi que la légende pythagoricienne n'a jamais varié mais est toujours restée identique à elle-même. Cet axiome avec lequel il opère a pour conséquence que, dans bien des cas, il conclut à une dépendance par rapport à la légende pythagoricienne, sans même poser la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'envisager une relation inverse ou de se demander si la légende pythagoricienne et celle qui lui est comparée ne pourraient pas dépendre, l'une et l'autre, d'une source commune.

Il faut ici donner un exemple. Nous l'emprunterons à ce que M. Lévy dit de la nativité de Pythagore. Pour la reconstituer, il utilise le récit d'Apollonius, les déclarations d'Alexandre d'Abonouthikos rapportées par Lucien et la biographie d'Apollonius de Tyane de Philostrate. Il admet qu'Apollonius a pu ajouter quelques détails mais, pour l'ensemble, il écarte l'opinion de Rohde qui pensait que c'était Apollonius qui avait assemblé les éléments essentiels de l'histoire de la naissance. Les raisons par lesquelles il justifie le rejet de l'opinion de Rohde ne

nous paraissent pas convaincantes. Il pense que l'idée de la naissance surnaturelle de Pythagore remonte jusqu'au IVe siècle et se trouvait déjà dans l'*Abaris* d'Héraclide le Pontique. Cela ne nous paraît pas s'imposer. Héraclide enseignait qu'en Pythagore s'était incarnée une âme qui avait successivement animé les corps d'Aethalide, d'Euphorbe, d'Hermotime et de Pyrrhos. On ne voit pas pour quelle raison il faudrait attribuer à Héraclide l'idée qu'à sa cinquième incarnation, cette âme serait entrée dans un corps par une tout autre voie qu'aux quatre premières.

L'idée d'une série d'incarnations successives n'étant rien d'anormal pour la pensée pythagoricienne implique la filiation naturelle. Il est vrai que, d'autre part, Héraclide pensait que Pythagore était une manifestation d'Apollon Hyperboréen. Les deux affirmations ne sont peut-être pas parfaitement conciliables au point de vue de la logique abstraite. M. Lévy pense qu'Héraclide a dû les harmoniser, et il estime qu'il n'a pu le faire que par l'intermédiaire d'une doctrine de naissance surnaturelle. Cette histoire s'accorderait bien avec le second élément, mais beaucoup plus mal avec le premier et elle laisserait subsister tout entière la difficulté qui résulte de l'association des deux thèmes logiquement inconciliables. Mais la question se pose de savoir si une pareille harmonisation était absolument nécessaire. Elle l'aurait été s'il s'était agi d'une théorie logiquement construite, mais ce n'était pas le cas, et il nous semble que l'erreur de M. Lévy est ici de postuler pour la tradition sur Pythagore une cohérence logique que les légendes de ce type ne présentent pas habituellement. Au lieu de l'association, d'ailleurs peu satisfaisante, d'une nature humaine et d'une nature divine par une doctrine de naissance surnaturelle, ne devrait-on pas penser plutôt que, dans les milieux où l'on révérait Pythagore comme un héros idéal, la légende qui se rapportait à lui, s'est progressivement développée sans que, à chaque stade nouveau de l'évolution de la tradition, on ait songé à éliminer les éléments et les conceptions anciennes qui ne s'accordaient pas logiquement avec les idées nouvelles que l'on développait, sans même que l'on se soit préoccupé de concilier, par des théories harmonistiques, ces idées nouvelles avec les idées traditionnelles que l'on continuait à reproduire ? Ce qu'il y a de disparate dans la légende ne permet donc pas de postuler des éléments intermédiaires qui supprimeraient ou dissimuleraient les contradictions ; ce sont seulement des témoins des états successifs par lesquels a passé la tradition ou la légende. Pythagore aurait d'abord été considéré comme un homme supérieur, plus tard on en aurait fait un dieu et, à

un stade encore postérieur, on aurait expliqué sa divinité par les conditions extraordinaires de sa naissance. Il n'est donc nullement certain que l'idée de naissance surnaturelle soit apparue dès l'instant où l'on a considéré Pythagore comme un personnage divin et par conséquent, on ne peut considérer que M. Lévy ait démontré que l'idée de naissance surnaturelle devait déjà se trouver dans l'*Abaris*.

La manière dont nous nous représentons le développement possible de la légende peut être illustrée et confirmée par ce qu'on observe dans l'histoire de la christologie chrétienne. Là aussi on constate qu'il y a une série de conceptions différentes qui sont simplement juxtaposées et que l'on ne s'est pas soucié de combiner entre elles de manière à faire disparaître le disparate qu'elles présentent. Ces conceptions différentes ne peuvent être comprises que comme des essais successifs et indépendants les uns des autres qui ont été faits pour s'expliquer ce qu'on trouvait d'extraordinaire dans la personne de Jésus dont on avait le sentiment qu'elle dépassait les normes de l'humanité. Tantôt on admettait que Jésus avait été un homme ordinaire mais qu'au moment de son baptême par Jean-Baptiste, il avait reçu l'effusion de l'Esprit divin et était par là devenu le Messie et avait été adopté par Dieu comme son Fils. Tantôt on pensait que Jésus était né d'une vierge par une intervention miraculeuse de l'Esprit Saint, tantôt enfin, on admettait qu'il avait préexisté et qu'il était l'incarnation du Logos éternel de Dieu. Dans le Nouveau Testament et, plus tard, dans la doctrine de l'Église ces diverses conceptions sont restées simplement juxtaposées, sans que l'on se soit préoccupé de les harmoniser et, le plus souvent, sans que l'on ait aperçu ce qu'elles avaient de contradictoire. On ne voit pas pour quelle raison on pourrait supposer que la légende de Pythagore a du avoir, dès son origine, plus de cohérence et plus de logique que la doctrine christologique.

Accessoirement M. Lévy invoque à l'appui de son opinion le fait que les légendes de Platon et d'Alexandre et celle, plus ancienne, d'Héraclès, contiennent aussi le thème de la naissance surnaturelle et que, par là, la présence de ce thème dans la légende ancienne de Pythagore est rendue plus vraisemblable.

Le rapprochement n'aurait quelque valeur que s'il était établi que c'est à ces légendes plus anciennes, qu'a été empruntée l'idée de la naissance surnaturelle de Pythagore. Mais c'est là une opinion qui n'est pas établie. La présence dans deux traditions d'un thème comme celui de la naissance surnaturelle ne permet pas d'affirmer qu'il y a eu une relation entre elles et que c'est à

la plus ancienne que la plus récente a emprunté cette idée. Il est si naturel, en effet, que, pour exalter un héros, on fasse de lui, physiquement, le fils d'un dieu que cette idée a pu naître de manière tout à fait indépendante dans des milieux sans relations les uns avec les autres. Il suffit de passer en revue les nombreux faits réunis par M. Saintyves dans son livre « *Les Vierges Mères et les naissances miraculeuses* » (Paris, 1908) pour se convaincre qu'il est impossible d'établir entre eux un lien généalogique et de les ramener à un prototype unique. Et ceci conduit à formuler un principe qu'il ne faut pas perdre de vue dans l'étude des pratiques, des traditions et des légendes religieuses, c'est qu'analogie ne permet pas, à elle seule, de conclure à généalogie. Des rites et des légendes tout semblables sont nés dans des milieux très différents et sans relations entre eux, dans des conditions telles qu'il n'est pas raisonnable de penser qu'il ait pu y avoir emprunts ou influences. Dans ces cas, il faut penser que les mêmes idées et les mêmes usages sont nés tout simplement parce que les situations étaient identiques, que, d'une part les démarches de l'esprit humain, au même stade de son développement, sont partout, à peu près, identiques et que, d'autre part, les matériaux à l'aide desquels les légendes et les usages peuvent se constituer sont en nombre restreint. M. Lévy n'a pas assez tenu compte de cela dans sa reconstruction de la nativité de Pythagore. La valeur de ses remarques sur les relations de cette nativité avec les récits évangéliques de la naissance de Jésus en est sensiblement diminuée.

Il est vrai que sur la question de la nativité de Pythagore M. Lévy use de certaines précautions de langage. « On est amené à envisager la possibilité... » écrit-il, ou encore « Rien n'empêche de penser... » (p. 12). Mais ces réserves prudentes disparaissent dans la dernière partie du volume, quand il s'agit des relations entre la légende pythagoricienne et la légende chrétienne. C'est pourtant là qu'elles eussent été à leur place.

Dans le livre II, M. Lévy étudie l'influence sur les littératures grecque et latine de deux thèmes de la légende pythagoricienne, de la katabase et de la lecture de la lettre scellée. Nous ne nous occuperons ici que du premier de ces deux thèmes, le seul qui présente de l'intérêt au point de vue de l'influence de la légende pythagoricienne sur le judaïsme et sur le christianisme.

La katabase qui était racontée dans l'*Abaris* d'Héraclide était un récit de la descente de Pythagore dans l'Hadès en compagnie d'un *daimôn* qui lui expliquait le sens des tableaux contemplés et lui révélait les secrets de l'autre monde. Cette katabase

inaugure, dit M. Lévy, un genre littéraire qui est l'expression d'une théodicée ; elle ouvre la série des apocalypses caractérisées par la figure d'un génie révélateur des mystères de l'au-delà. Admettons, pour ne pas compliquer la discussion, la reconstruction de la katabase pythagoricienne que donne M. Lévy et qu'il a faite à l'aide des rares fragments subsistants de l'*Abaris*, et d'indications empruntées à Lucien, à Hiéronyme et à Alexandre Polyhistor. M. Lévy pense que cette katabase pythagoricienne est la source à laquelle il convient de rattacher la descente d'Énée aux enfers au VI^e^ livre de l'Énéide, la *Necyomantie* de Lucien et l'*Apocalypse de Pierre*. Mais ce n'est pas tout. Dans son livre III, M. Lévy soutient encore qu'il faut rattacher au même cycle les descentes juives aux enfers et la légende que l'on trouve, selon lui égyptianisée seulement dans la forme, dans le roman de Siosiri. M. Lévy donne (p. 162-164) un tableau synoptique qui met en lumière les frappantes analogies que présentent entre elles ces diverses katabases. Elles sont telles qu'il ne paraît pas possible de mettre en doute l'existence d'une parenté entre toutes les œuvres de ce type. Mais la question n'est pas épuisée par cette constatation. Il s'agit encore de déterminer quel est exactement le caractère et, par conséquent, quelle est la portée de cette parenté. Deux explications sont en effet possibles. Il se pourrait, c'est la thèse de M. Lévy, que tous les récits de descentes et de voyages aux enfers ne soient que des répliques de la katabase pythagoricienne et en dérivent directement, avec seulement quelques variantes dues à des fantaisies individuelles. Mais on pourrait aussi concevoir que toutes ces œuvres appartiennent à un courant plus vaste que le courant pythagoricien et que les contacts signalés doivent s'expliquer seulement d'une part par la similitude du sujet traité, qui doit nécessairement avoir entraîné une certaine similitude dans la manière de le traiter et, pour une part aussi, par des emprunts qui pourraient avoir été faits d'une manière un peu extérieure, c'est-à-dire sans qu'ils établissent nécessairement une parenté d'inspiration. Les auteurs des diverses katabases et des diverses apocalypses considérées auraient simplement emprunté à des récits, dont certains pourraient avoir été d'inspiration pythagoricienne, des traits et des tableaux qui leur paraissaient susceptibles d'étoffer leurs propres récits et d'illustrer ce qu'ils avaient à dire.

Il n'est évidemment pas facile de se prononcer et peut-être ne peut-on pas le faire d'une manière absolument nette et précise, d'abord parce que, malgré toute l'ingéniosité que M. Lévy a

déployée dans sa reconstruction de la katabase pythagoricienne, on ne peut échapper à l'impression que, dans une assez large mesure, cette reconstruction reste conjecturale, et que les éléments qui peuvent être considérés comme d'origine certainement pythagoricienne sont trop rares et trop fragmentaires pour pouvoir servir de base à une comparaison qui conduirait à des résultats absolument certains. Mais il y a une manière d'envisager la question à laquelle M. Lévy ne paraît pas avoir songé. L'existence d'une katabase pythagoricienne étant certaine, il n'en résulte pas que le type même de la katabase soit d'origine pythagoricienne et encore moins que la conception de la vie d'outre-tombe qu'elle implique soit née exclusivement dans le pythagorisme. On doit donc se demander si c'est dans les cercles pythagoriciens que l'on a créé l'idée d'une révélation sur le monde d'outre-tombe par le moyen d'un ange qui y accompagne le voyant, ou si on s'est borné à reprendre, peut-être en la développant et en la précisant, une forme littéraire antérieure. Et cette question est étroitement solidaire de cette autre : la foi à une vie d'outre-tombe conçue comme une sanction des actes accomplis pendant la vie terrestre n'est-elle pas antérieure au pythagorisme? Il y a donc lieu de rechercher si la croyance à une survie, à une survie réelle et non seulement à une pâle existence dans le royaume des ombres telle qu'on la rencontre dans les croyances de l'époque homérique, est spécifiquement pythagoricienne ou s'il s'agit d'une conception que le pythagorisme a empruntée et a développée, mais qui est plus ancienne que lui. La solution de cette question ne règle pas directement le problème de l'origine de la katabase, mais, suivant qu'on la résoudra dans un sens ou dans l'autre, il y aura au moins une sérieuse présomption soit pour, soit contre le caractère spécifiquement pythagoricien de la katabase, et, par conséquent soit pour, soit contre la thèse de la dépendance de toutes les katabases à l'égard de la katabase pythagoricienne.

L'existence d'une katabase antérieure au pythagorisme ne paraît pas douteuse. Sans doute la descente aux enfers du onzième chant de l'*Odyssée* n'est pas une véritable katabase. Ce n'est pas Ulysse qui descend auprès des morts, ce sont ceux-ci qui, étant évoqués, montent vers lui. Ces ombres n'ont qu'un semblant d'existence, elles ne vivent pas véritablement. Il est vrai qu'en consommant le sang qui leur est offert en libation, elles se raniment quelque peu ; il y a là l'indice d'une vie au moins latente; mais c'est tout au plus l'amorce d'une conception plus réaliste de la vie future qui pourra se dévelop-

per par la suite, ce n'est pas encore cette conception elle-même. Enfin, et c'est là le plus important, le récit de l'*Odyssée* ne sert pas à introduire une description du monde infernal et des conditions de l'existence que l'on y mène, puisque Ulysse n'y descend pas et que les morts ne sont pas évoqués pour que, par leur intermédiaire, Ulysse obtienne des révélations sur le monde qu'ils habitent, mais afin qu'il reçoive des renseignements sur ce qui s'est passé depuis son départ d'Ithaque et sur les conditions dans lesquelles il pourra y revenir.

Mais, dans l'Odyssée, le récit de la consultation des morts est surchargé d'un morceau d'un caractère très différent qui, lui, n'est plus une évocation des morts mais bien une descente aux enfers ; il commence au vers 568. Là, nous sommes dans les enfers. Ulysse y voit Minos qui siège pour rendre la justice aux défunts, il contemple les supplices que subissent Orion, Tityos, Tantale, Sisyphe. C'est là vraiment une katabase, ou peut-être plutôt un fragment de katabase car, comme le fait remarquer Rohde [1], il ne s'agit que de quelques individus qui se sont rendus coupables de forfaits exceptionnels, bien que l'on ne puisse, dans chaque cas particulier, toujours reconnaître exactement desquels. De cette observation Rohde concluait que l'auteur de cette katabase n'avait pas dépassé le point de vue de la foi homérique et que son récit ne supposait pas une survie et des sanctions générales. Cette conclusion ne nous paraît pas justifiée car la manière dont il est parlé de Minos qui siège pour juger, ne permet pas de supposer qu'il n'ait à intervenir que dans le cas de scélérats exceptionnels. Il vaut mieux, nous semble-t-il, penser que la katabase n'est pas intégralement conservée.

La date de cette katabase ne peut pas être fixée avec précision, mais il n'est pas douteux qu'elle soit sensiblement plus ancienne que l'*Abaris* d'Héraclide à laquelle M. Lévy fait remonter la katabase pythagoricienne. M. Victor Bérard dans son « *Introduction à l'Odyssée* [2] » pense que le fragment de katabase a été ajouté à l'*Odyssée* dans la première moitié du VII[e] siècle. Il est, en tout cas, certain qu'elle l'a été antérieurement au cinquième car Pausanias (II, 13, 3) nous apprend que le côté gauche de la *leschè* de Delphes était orné d'une peinture de Polygnote dont le sujet était Ὀδυσσεὺς καταβεβηκὼς ἐς τὸν Ἅιδην et, pour décrire l'œuvre de Polygnote, Pausanias renvoie non seulement à

1. *Psychè*, I[3], Tübingen et Leipzig, 1903, p. 62.
2. Paris, 1925, III, p. 446.

l'*Iliade* et à l'*Odyssée* mais à tous les poèmes du cycle épique. Cela prouve que la katabase était un thème couramment développé antérieurement au pythagorisme.

On sait, d'autre part[1], qu'il y a eu une katabase orphique. M. Lévy (I, p. 6) reconnaît les affinités du pythagorisme avec l'orphisme, mais, sans doute parce qu'il s'est occupé uniquement de la légende à l'exclusion de l'enseignement pythagoricien, il n'a pas été amené à se demander si les idées qui sont à la base de la katabase ne seraient pas d'origine orphique, ou plutôt si les idées orphiques et pythagoriciennes n'auraient pas une origine commune plus ancienne. Nous aurons à revenir sur cette question à propos de la théorie de M. Lévy d'après laquelle ce serait sous l'influence du pythagorisme que l'idée de la vie future aurait pénétré dans le judaïsme. Pour le moment, il nous suffit de noter que les observations qui précèdent nous empêchent de considérer comme démontré que la katabase de l'*Abaris* puisse être regardée comme la source de tous les récits similaires que l'on trouve dans la littérature gréco-latine, dans la littérature juive et dans la littérature chrétienne.

Cette conclusion oblige déjà à écarter une partie des faits par lesquels M. Lévy entend démontrer que la légende de Pythagore a exercé une profonde influence sur les Juifs alexandrins. Cette thèse qui a, pour l'ensemble de la théorie de M. Lévy, une importance capitale, repose sur deux arguments. Le premier est que l'on trouverait entre la légende de Moïse développée par le judaïsme alexandrin et la légende de Pythagore des affinités telles qu'il faudrait admettre que la légende grecque est la source ou une des sources de la légende alexandrine. Le second est tiré des katabases juives. Accessoirement la théorie s'appuie encore sur le fait que le roman de Siosiri ne serait qu'une forme égyptianisée de celui de Pythagore.

Les traits les plus caractéristiques de la légende alexandrine de Moïse développée par Artapanos, Philon et Josèphe que M. Lévy croit pouvoir expliquer par l'influence pythagoricienne sont l'annonciation au père, l'idée philonienne d'un *noûs* « humain ou divin ou mêlé de divin et d'humain[2] » qui habite le corps de Moïse, sa beauté, sa précocité intellectuelle et physique, sa perfection morale. Des traits semblables se trouvant aussi dans la légende de Pythagore, l'idée d'une influence qu'elle aurait exercée sur la légende juive ne peut pas être absolument écartée.

1. Cf. Dietbrich, *Nekya*, Leipzig, 1893, [p. 128 s.
2. Philon, *Vit. Mos.*, I, 6, 27.

Mais il s'agit de traits qui ont leur place marquée, d'une manière presque nécessaire, dans toute biographie de héros religieux et auxquels on ne peut, par conséquent, attacher une portée telle que leur présence dans deux cycles de traditions établisse nécessairement l'existence d'une relation organique entre eux. Et même, s'il y avait contact, il ne serait pas nécessaire d'admettre une influence profonde et essentielle. Des emprunts tout extérieurs laissant subsister l'indépendance des deux traditions suffiraient pour rendre compte des faits constatés.

Quant à ce que M. Lévy dit du roman de Siosiri, il nous suffit de noter que, même si sa théorie était fondée et échappait à toute critique, elle prouverait seulement qu'une influence de la légende pythagoricienne sur le judaïsme alexandrin est possible et concevable mais non qu'elle est réelle et certaine.

Nous ne nous arrêterons pas à ce que, dans le livre V intitulé « *Pythagorisme et judaïsme* », M. Lévy développe au sujet de l'influence de la légende pythagoricienne sur Philon, sur la *Sagesse de Salomon*, sur l'essénisme. Les idées qu'il expose sur ces divers points ne reproduisent sans doute pas passivement des idées courantes, elles n'ont cependant pas le caractère de nouveauté sensationnelle que présentent d'autres parties du livre. Sur certains points, par exemple sur l'origine de l'essénisme, des vues très semblables à celles de M. Lévy avaient déjà été exposées notamment par Zeller. La seule particularité qu'il y ait sur ces points — et nous ne méconnaissons pas son importance — c'est que là où, en général, on parle d'influences helléniques, M. Lévy précise que c'est d'influences pythagoriciennes qu'il s'agit.

Beaucoup plus nouvelle est la théorie d'après laquelle la constitution du parti pharisien serait due à l'influence du pythagorisme. Ceci oblige à placer l'apparition du pharisaïsme à une date sensiblement plus tardive que celle qu'on admet d'ordinaire. M. Lévy pense en effet que sa première manifestation n'est pas antérieure à la dernière période du règne d'Hérode le Grand et qu'elle se produisit au moment de l'affaire du refus du serment. Tout ce que Josèphe raconte des pharisiens et de leur action à une époque antérieure aurait un caractère purement légendaire. Si minime que soit la confiance que mérite Josèphe, il paraît cependant bien difficile de suivre M. Lévy jusqu'au bout de sa défiance et de rayer purement et simplement de l'histoire toute manifestation et toute activité pharisiennes avant les dernières années du règne d'Hérode. Il paraît non moins difficile de penser que les premières origines du pharisaïsme n'aient aucune relation avec les événements de l'époque macchabéenne. Enfin il faudrait

rendre compte du fait très paradoxal que serait la constitution d'un parti national à tendances tout à fait particularistes et qui serait due à des influences étrangères.

Mais la question a encore un autre aspect. Elle est en connexion étroite avec un autre problème à propos duquel M. Lévy développe une manière de voir qui va à l'encontre des idées courantes. Il s'agit de l'origine, dans le judaïsme, de la foi à la vie future. On sait que l'affirmation de la résurrection est présentée dans le Nouveau Testament comme un des points essentiels sur lesquels les pharisiens se séparent des sadducéens. Tandis que ceux-ci restent fidèles à l'ancienne conception, développée sans doute par la réaction yahwiste contre le culte des morts, et nient toute survie, n'admettant pour les morts que le néant, les pharisiens croient à la vie future et aux sanctions d'outre-tombe. Il est évident que les deux questions de l'origine du pharisaïsme et de la formation au sein du judaïsme des espérances d'outre-tombe sont connexes et il n'est pas surprenant que M. Lévy soit amené à affirmer que c'est sous l'influence du pythagorisme que la foi à la vie future a pénétré dans le judaïsme.

Il y a là une question dont la solution a, pour déterminer le jugement qu'il faut porter sur la théorie de M. Lévy, une importance tout à fait capitale ; il faut donc l'examiner de près. Voyons dans quelles conditions elle se présente. Il est remarquable que, malgré les contacts qu'il y a eu entre la Palestine et l'Égypte, le développement que la foi à la résurrection avait pris dans la religion d'Osiris n'ait pas influencé la pensée religieuse des Israélites. La pensée juive s'exprime sur le néant qui suit la tombe avec une netteté qui ne laisse rien à désirer. Le témoignage de l'*Ecclésiaste* est formel : « le sort du fils de l'homme et celui de la bête sont pour eux un même sort. Comme meurt l'un, ainsi meurt l'autre ; ils ont tous un même souffle et la supériorité de l'homme sur la bête est nulle, car tout est vanité. Tout va dans un même lieu, tout a été fait de la poussière et tout retourne à la poussière » (*3, 19-20*). « Un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort. Les vivants, en effet, savent qu'ils mourront, mais les morts ne savent rien et il n'y a pour eux plus de salaire, puisque leur mémoire est oubliée... Tout ce que ta main trouve à faire avec ta force, fais-le, car il n'y a ni œuvre, ni pensée, ni science dans le séjour des morts où tu vas » (*9, 4-10*). Ce dernier passage, il est vrai, trahit une sorte de malaise. L'auteur n'est pas pleinement satisfait de la conception qui s'impose à lui. Il a comme le sentiment que des sanctions d'outre-tombe seraient nécessaires puisque l'expérience révèle que le sort des

hommes sur la terre n'est pas toujours celui que la justice exigerait et que leur absence rend la morale incertaine et vaine.

Le *livre de Job* exprime de même l'idée qu'après sa mort l'homme retourne au néant : « Celui qui descend au séjour des morts ne remontera pas » (*7, 8*) ; « Je m'en irai par un sentier d'où je ne reviendrai pas » (*16, 22*) ; et lui aussi exprime comme une aspiration à une vie d'outre-tombe qui serait une réparation des injustices de l'existence actuelle :

> « Oh ! si tu voulais me cacher dans le séjour des morts
> M'y tenir à couvert jusqu'à ce que ta colère fût passée,
> Et me fixer un terme auquel tu te souviendrais de moi !
> Si l'homme une fois mort pouvait revivre,
> J'aurais de l'espoir tout le temps de mes souffrances
> Jusqu'à ce que mon état vînt à changer. » (*14, 13-14*)

La célèbre vision des ossements du *37e chapitre* d'*Ézéchiel* ne trahit pas une conception différente, puisque les ossements qui reprennent vie ne représentent pas des individus mais le peuple d'Israël. Elle est cependant importante pour l'histoire de la pénétration de la foi à la vie d'outre-tombe, parce qu'elle montre que l'idée d'une nouvelle vie des morts par une intervention toute puissante de Dieu se présente au moins à certains esprits.

C'est dans le même sens qu'il faut comprendre *Ésaïe, 26, 19 :*

> « Que tes morts revivent !
> Que mes cadavres se relèvent !
> Réveillez-vous et tressaillez de joie, habitants de la poussière »

car le *verset 14* montre que le prophète ne s'élève pas à l'idée d'une vie future puisqu'il déclare :

> « Ceux qui sont morts ne revivront pas,
> Des ombres ne se relèveront pas. »

La foi à la vie future telle que le judaïsme la développera est quelque chose de radicalement différent de l'aspiration que trahissent par exemple les textes de Job, et qui garde le sentiment d'être chimérique. L'apparition de cette foi a été en quelque sorte rendue nécessaire par les transformations que les espérances d'avenir ont subies pendant la période des apocalypses. Ces espérances ont cessé d'avoir pour objet le sort du peuple pour se rapporter à celui des individus. Le développement de l'individualisme religieux a été, pour une part, une conséquence de la religion prophétique qui le contenait en germe, mais pour une part aussi, il a été déterminé par la situation politique, par le

fait qu'à partir de l'époque macchabéenne, l'unité morale du peuple juif est brisée, une partie de ses membres acceptant la tutelle étrangère, une partie seulement étant décidée à tous les sacrifices pour maintenir son individualité et son indépendance religieuses et nationales dans toute leur intégrité. On comprend que, dans ces conditions, on n'ait plus pu maintenir l'idée d'une restauration du peuple qui aurait été une récompense accordée aux rénégats, et que l'on n'ait plus pu avoir d'espérance que pour les saints, c'est-à-dire pour des individus. Dans ces conditions une espérance purement nationale ne suffisait plus ; il fallait que l'objet attendu fut une sanction dont bénéficieraient non pas la collectivité mais les individus.

C'est bien dans ces conditions qu'apparaît, pour la première fois dans un texte juif, l'affirmation d'une vie future. C'est dans le livre de *Daniel* qu'on la rencontre . « En ce temps-là ceux de ton peuple qui seront trouvés inscrits dans le livre seront sauvés. Plusieurs de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, les autres pour l'opprobre et pour la honte éternelle » (*12, 1-2*). A l'époque à laquelle se place la rédaction du livre de *Daniel* (165 avant J.-C.), il ne saurait être question d'une influence pythagoricienne. Aussi ce texte constitue-t-il une objection décisive contre la théorie de M. Lévy. Il y échappe en le déclarant interpolé. Les raisons principales qui lui dictent cette conclusion sont tirées surtout du fait que la foi à la résurrection ne se retrouve pas dans la littérature juive de la période qui suit. Le fait serait-il incontestablement établi, qu'il n'en ressortirait pas nécessairement les conclusions qu'en tire M. Lévy. On ne peut manquer, en lisant le texte de *Daniel*, d'être frappé du fait que l'idée de la résurrection n'y apparaît pas comme un fait d'ordre général. Ce ne sont pas tous ceux qui sont morts, qui ressusciteront pour recevoir — soit en bien, soit en mal — la rétribution des actes qu'ils ont accomplis pendant leur vie. Ce sont seulement « plusieurs ». Il n'est donc pas question d'autre chose que d'une exception qui sera faite à la loi de l'anéantissement absolu par la mort, pour quelques individus dont le sort, heureux ou malheureux, sur la terre aura été en trop flagrant désaccord avec ce que la stricte justice aurait exigé. Ce n'est pas encore une foi pleine à la résurrection mais c'est plus déjà que l'aspiration à une impossible résurrection réparatrice que l'on trouvait dans le livre de Job. Est-il surprenant qu'il ait fallu du temps pour que la foi naissante s'affermisse, se développe et s'épanouisse en une véritable doctrine de la résurrection qui seule devait nécessairement se traduire dans

les textes? On doit considérer qu'il y a dans *Daniel*, *12* comme un premier affleurement de la veine qui devait conduire à la foi à la vie future, mais que cette veine, après cela, peut avoir longtemps encore poursuivi un chemin souterrain avant de s'épanouir au grand jour.

Même isolé le texte de *Daniel*, *12* ne doit donc pas, pour cela, être considéré comme suspect. Il faut ajouter que l'hypothèse d'une interpolation se heurte à de très grosses difficultés. S'il y avait interpolation, il faudrait admettre qu'elle aurait été faite à un moment où la foi à la vie future s'étant établie dans la pensée juive, ou du moins dans la pensée de certains cercles juifs, on était surpris de ne pas la trouver exprimée dans le livre de *Daniel*. Étant donné ce que nous savons des procédés des auteurs juifs qui, sans se préoccuper des notions si importantes pour nous de propriété littéraire et de respect des textes, notions qui n'existaient pas pour eux, adaptaient les œuvres antérieures à leurs propres conceptions, il serait extraordinaire que l'idée de la vie future n'ait été introduite dans le livre de Daniel que sous une forme si timide, si modeste, si réservée. On ne peut faire intervenir l'idée que l'interpolateur aurait voulu sauvegarder les vraisemblances et respecter le coloris et l'allure du texte qu'il remaniait. Un tel souci serait quelque chose de tout à fait exceptionnel car, en règle générale, les interpolateurs ne se soucient nullement des contradictions, même flagrantes, que leurs additions introduisent dans les textes. Comme exemple on peut citer le *chapitre 7* de l'Apocalypse johannique dans lequel sont juxtaposés, sans le plus léger essai d'harmonisation, l'affirmation que les élus seront au nombre de 144.000, 12.000 de chacune des tribus d'Israël, et un tableau d'où il résulte qu'ils formeront une foule innombrable que personne ne peut compter et qui appartient à toute nation, à toute tribu et à toute langue.

Le texte de *Daniel*, *12* constitue donc, contre la théorie qui explique par une influence pythagoricienne l'origine de la foi juive à la résurrection, une objection qui ne se laisse pas aussi facilement surmonter que le pense M. Lévy. Mais ce n'est pas la seule. En voici une autre qui nous paraît avoir également une grande portée. Entre la foi juive et la foi grecque à la vie d'outre-tombe, il ne saurait y avoir de relation organique directe, parce que ces deux fois ne sont pas identiques mais supposent des conceptions anthropologiques non seulement différentes mais opposées, et que l'élément commun aux deux doctrines se réduit à l'affirmation qu'il y a quelque chose au delà de la tombe. Mais sur la définition de ce quelque chose l'hellénisme et le

judaïsme se séparent complètement. La doctrine grecque c'est celle de l'immortalité de l'âme, la doctrine juive c'est celle de la résurrection de la chair. La théorie pythagoricienne [1] est que le corps est un tombeau dans lequel l'âme est enfermée ; elle se condense dans la formule σῶμα-σῆμα. Selon les Orphiques σῶμα vient de σώζειν parce que le corps entoure l'âme comme d'une prison de laquelle elle sera finalement sauvée (Platon, *Cratyle*, p. 400 C.) Clément d'Alexandrie (*Strom.*, III, 3, 17, 1) rapporte cette déclaration de Philolaos : « Les anciens théologiens attestent que l'âme est, par châtiment, liée au corps et comme ensevelie dans ce tombeau ». Platon a fait sienne cette doctrine. Dans le *Phédon* (p. 62 B), il dit que l'âme est en prison (ἐν φρουρᾷ) dans le corps. Cicéron reprendra la même théorie. Dans le *De republica* (*VI, 14, 14*) il fait dire à Scipion l'Africain : « Ceux-là seuls vivent qui se sont envolés comme d'une prison, des chaînes de leur corps. Quant à la vie des vivants ce n'est qu'une mort » et dans l'*Hortensius* (frgm. 90) il dit : « Notre supplice sur la terre est semblable à celui de ces malheureux que des brigands étrusques, au pouvoir de qui ils étaient tombés, faisaient mourir avec un raffinement de cruauté en les liant face à face avec des cadavres, et en forçant ceux qui vivaient encore d'embrasser etroitement ceux qui déjà n'étaient plus. Nos âmes enchaînées à notre enveloppe charnelle sont des vivants rivés à des morts ». Des expressions toutes semblables se trouvent chez Philon. Elles représentent, dans sa pensée, l'apport de l'hellénisme. L'âme est dans le corps comme dans une prison (*De ebrietate, 101 cf. Migr. Abr.*, 2) ou comme dans une tombe (*Leg. alleg.*, I, *108*) une urne ou un cercueil (*Migr. Abr., 16*). Le corps est mort par définition νεκρὸν καὶ τεθνηκὸς αἰεί (*Leg. alleg. III, 69*).

Toute autre est la conception hébraïque. D'après elle l'homme est formé d'un corps de poussière animé par un souffle de vie (*Gen.*, 6, 17 ; 7, 15). Cet esprit, cette *rouaḥ* vient de Dieu ; quand il la retire, la vie cesse et le corps retourne à la poussière c'est-à-dire retombe dans le néant. « Tu leur retires le souffle, dit le Psalmiste , ils expirent et retournent dans leur poussière » *Ps. 104, 29-30* ; *cf. Ps. 146, 4* ; *Gen., 6, 3* ; *Job, 34, 14-15*). Cette conception se maintient dans le judaïsme et, de là elle passe au christianisme primitif. Il suffit de rappeler la discussion du quinzième chapitre de la *première épître aux Corinthiens* qui montre que l'apôtre Paul est radicalement incapable de conce-

1. Cf. J. Carcopino, *La basilique de la Porte Majeure*, Paris, 1927, p. 252.

voir une vie future qui n'intéresse que l'âme seule, et que, pour lui, la négation de la résurrection est exactement l'équivalent de la négation de toute vie d'outre-tombe.

Cette différence entre les conceptions anthropologiques grecque et juive a pour conséquence deux manières tout à fait différentes de concevoir la vie d'outre-tombe. Pour l'hellénisme, l'âme dégagée du corps s'épanouit dans la vie véritable, et cette vie commence au moment même où l'âme se sépare du corps. Pour le judaïsme au contraire, l'âme ne peut être qu'en sommeil tant qu'elle reste séparée de son corps : elle ne revient à la vie que si, par la résurrection, elle retrouve un organisme approprié; organisme qui, sans doute, est d'une autre nature et d'une autre substance que le corps qu'elle a quitté, mais qui n'en est pas moins un corps. Dans ces conditions, étant donnée l'orientation radicalement différente des deux doctrines, il nous paraît impossible de faire dériver l'une de l'autre.

Ce qui reste commun à la conception hellénique et à la conception juive, c'est uniquement l'affirmation que la vie et la destinée de l'homme ne se terminent pas définitivement à la tombe. C'est insuffisant pour établir une relation organique entre les deux doctrines, étant donné surtout qu'il est parfaitement concevable que, dans deux milieux différents, on soit parvenu, de manière tout à fait indépendante, à la foi à une vie d'outre-tombe. Et même si on admettait que cette foi dût avoir une source unique, le contact entre la doctrine juive et la doctrine pythagoricienne ne serait pas établi par là, car l'origine de la foi hellénique est dans le culte thrace de Dionysos. Là, nous ne savons pas comment elle est née, mais il n'est pas impossible qu'elle vienne d'Orient, d'une source à laquelle, directement ou indirectement, pourrait aussi avoir puisé la pensée juive.

La part très grande que M. Lévy fait à l'hellénisme dans l'explication qu'il propose du judaïsme, le met en opposition avec les théories courantes à l'heure actuelle, d'après lesquelles ce serait non pas l'hellénisme, mais le mazdéisme qui serait le facteur décisif de la constitution des doctrines du judaïsme. Peut-être y a-t-il quelque exagération dans la tendance à expliquer par l'Iran des faits qui seraient susceptibles de recevoir une autre explication plus simple. Cependant, le contact prolongé des Juifs avec les Perses d'une part, et, de l'autre, les analogies très frappantes que l'on constate sur divers points entre les conceptions du mazdéisme et certaines idées qui apparaissent dans le judaïsme, rendent bien difficile de nier complètement le rôle de la Perse. Il y a là, en tout cas, un problème important, et l'on

est surpris que M. Lévy ne l'ait pas examiné, ne serait-ce que pour déblayer le terrain en vue de sa construction personnelle.

Il y a d'ailleurs, à notre sens, une exagération à vouloir, comme on le fait souvent, expliquer l'évolution d'une religion par les influences étrangères qui se sont exercées sur elle. Ces influences certes ne sont pas niables et leur rôle n'est pas sans importance, mais il faut, quand on en rencontre, se demander d'abord si elles ne s'expliquent pas suffisamment par ce que Rudolf Otto a appelé, d'un terme emprunté à la biologie, la loi de la convergence des types. Là où cette explication ne suffit décidément pas et où, d'autre part, l'idée d'emprunts est rendue a priori vraisemblable par le fait que les peuples qui ont pratiqué les religions considérées ont été en relations et en contact, il faut noter que, pour qu'une influence étrangère puisse être accueillie par une religion, il faut que le terrain soit préparé pour cela, c'est-à-dire que la religion qui subit l'influence soit déjà orientée vers des conceptions ou des idées semblables à celles qui se trouvent dans la religion à laquelle l'emprunt est fait. Une action étrangère peut aider une religion à aboutir à ce à quoi elle tend, à formuler ce qu'elle contient en puissance ; elle n'en change pas la nature. Comme le dit Bousset[1], en matière religieuse, il n'y a d'emprunts que là où le terrain est préparé. Dans le cas particulier qui nous occupe, l'action éventuelle de l'hellénisme, plus probablement celle du parsisme peuvent avoir aidé le judaïsme à formuler sa doctrine de la résurrection, mais il n'en reste pas moins que c'est un développement interne qui a conduit le judaïsme à cette doctrine. Il y aurait abouti même sans influences étrangères.

Nous arrivons enfin au v^e^ et dernier livre de l'ouvrage de M. Lévy. Il est intitulé « *L'Évangile* ». Ce n'est certainement pas la partie de l'œuvre qui présente le moins de nouveauté, ou celle dans laquelle sont exposées des idées qui auraient le moins de portée. En gros la théorie de M. Lévy peut être résumée à peu près ainsi. La tradition évangélique a deux sources principales, la légende de Pythagore, et ce que M. Lévy appelle l'aggrégat messianique, c'est à dire un amas de matériaux constitués par la transformation en récits de la prophétie et de l'attente messianiques. Ces deux éléments n'auraient d'ailleurs pas la même importance. L'élément hellénique domine dans le mélange, comme le prouve le fait que, d'après M. Lévy, l'élimination de ce qu'il

1. *Die Religion des Judentums*[3], Tübingen, 1926, p. 511.

appelle les éléments bibliques laisserait subsister les grandes lignes de la construction, tandis qu'elle s'écroulerait complètement si on en retirait les matériaux pythagoriciens.

Pour M. Lévy toute la tradition évangélique doit être considérée sur le plan de la légende. Il ne s'agit pas de déterminer quelles réalités historiques correspondent aux matériaux transmis dans les évangiles, mais uniquement de rechercher quelles sont les sources de la légende. Cette manière de traiter par prétérition un problème d'une extrême gravité, celui de l'historicité de la tradition évangélique, surprend un peu. M. Lévy ne prend pas directement position dans la question de l'historicité de la personne de Jésus. Cette question ne l'intéresse pas, et cela se comprend aisément. Si vraiment tout le contenu de la tradition évangélique peut être expliqué par la double influence des traditions pythagoricienne et biblique, alors il devient tout à fait sans intérêt de savoir si un rabbin du nom de Jésus a vécu dans les premières années de notre ère, car, en tout cas, son histoire réelle serait entièrement recouverte par la légende.

Toutes réserves faites d'ailleurs sur le fond de la théorie, il nous semble que M. Lévy s'est singulièrement facilité la tâche en s'abstenant de poser directement le problème de l'histoire évangélique. S'il avait envisagé, dans son ensemble, la question de l'origine du christianisme, il aurait rencontré un certain nombre de faits positifs qui s'opposent à sa théorie, et qui l'auraient amené à constater qu'il avait posé la question d'une manière trop étroite.

On comprendra que nous ne puissions ici entrer dans une discussion détaillée de la théorie de M. Lévy. Pour le faire d'une manière approfondie, il faudrait reprendre tout le problème des origines du christianisme. Nous nous bornerons donc à quelques remarques qui ne prétendent aucunement épuiser la question et qui porteront surtout sur la question de méthode.

Notons d'abord le fait que les observations présentées portent exclusivement sur les récits évangéliques. C'est là, nous semble-t-il, une limitation singulièrement arbitraire, et un rétrécissement du problème qui risque fort d'en fausser les données. Quelle que soit l'importance de la tradition et des récits évangéliques, ils ne constituent pas le christianisme tout entier, qui est tout autre chose qu'un assemblage de récits réels ou légendaires. Le limiter à cela serait méconnaître sa nature propre et se tromper sur sa portée essentielle. Le christianisme primitif, en même temps qu'une tradition ou une légende historique, est une religion qui s'exprime dans une théologie. C'est précisé-

ment l'interprétation théologique de certains faits qui a donné naissance à ce qu'on peut appeler la légende religieuse qu'on trouve dans les évangiles, le terme de légende portant non pas sur les matériaux utilisés qui peuvent être et qui sont en effet de caractères assez divers, mais sur la construction d'ensemble. Nous sommes ici en présence d'une tendance caractéristique de l'esprit de M. Lévy, puisque, nous l'avons déjà signalé, c'est aussi la légende pythagoricienne seule à l'exclusion de la doctrine pythagoricienne qu'il envisage. Et ceci nous paraît très grave, car il est évident que l'influence du pythagorisme et celle de la légende pythagoricienne ont été de pair, tout comme, dans l'action et dans le développement du christianisme, on ne peut distinguer entre ce qui revient à la tradition et ce qui revient à la doctrine évangélique. La légende pythagoricienne d'une part, la tradition évangélique de l'autre ne se sont maintenues que grâce à la doctrine qu'elles exprimaient, et sans laquelle elles n'auraient pas tardé à se désagréger ou bien à s'assimiler en masse des éléments étrangers.

En ce qui concerne en particulier l'Évangile, M. Lévy pose le problème d'une manière beaucoup trop étroite, qui ne peut manquer d'affecter gravement les résultats de son enquête. Il aurait fallu examiner non seulement l'influence de la légende pythagoricienne mais encore celle du pythagorisme et du néo-pythagorisme et cela non pas exclusivement sur les récits évangéliques, mais aussi sur les doctrines du christianisme primitif. Il aurait fallu notamment rechercher si l'on peut trouver des dates précises d'influences pythagoriciennes ou néo-pythagoriciennes sur les systèmes paulinien et johannique. Une pareille enquête montrerait que, s'il peut y avoir dans les doctrines du christianisme primitif certains éléments susceptibles d'être mis en relations directes ou indirectes soit avec le pythagorisme, soit plutôt avec le néo-pythagorisme, ils n'ont qu'une importance tout à fait secondaire, et qu'à côté d'eux il y en a d'autres, et de bien plus plus importants, qui ont une tout autre origine. Il nous semble qu'une enquête poursuivie dans le sens que nous venons d'indiquer aurait fourni à M. Lévy l'occasion de soumettre sa théorie à une très utile contre-épreuve. Si le pythagorisme ou le néo-pythagorisme n'ont fourni, tout au plus, à la doctrine chrétienne que des éléments tout à fait secondaires, il serait bien surprenant que la tradition évangélique, qui n'est qu'un des aspects du christianisme ancien, ne soit, comme le pense M. Lévy, quant à ses éléments les plus importants tout au moins, qu'un reflet et une transposition de la légende de Pythagore.

Mais revenons à la question qu'a traitée M. Lévy. On est, dès le début, assez surpris qu'il fasse table rase de tout le travail d'analyse littéraire et de critique des évangiles qui a été accompli depuis un siècle, et qu'il opère comme si la tradition évangélique était un bloc homogène. Ce n'est pas qu'il ignore ce travail (encore que, par endroits, on ait l'impression qu'il n'en a peut-être pas une connaissance aussi approfondie qu'il le faudrait et qu'il ne suive pas toujours les meilleurs guides). Ce qui lui dicte cette attitude, c'est la conviction que l'élément pythagoricien est indifféremment présent dans les diverses sources que l'analyse littéraire a distinguées. Cette déclaration nous paraît quelque peu inquiétante. Si M. Lévy entreprend son enquête avec une méthode qui lui est dictée par la conviction que la tradition évangélique, dans toutes ses parties, est influencée par la légende pythagoricienne, cela ne conduit-il pas à se demander si, par hasard, il ne l'aborderait pas avec des idées préconçues?

Quoi qu'il en soit, l'enquête de M. Lévy nous paraît viciée en principe par le fait qu'il ne fait pas la distinction, à notre avis indispensable, entre les diverses couches de la tradition évangélique, qu'il met sur le même plan et traite exactement de la même manière des morceaux très récents que la tradition primitive ignorait, mieux pour lesquels elle n'avait pas de place et que même elle excluait, et d'autres qui sont parmi les éléments les plus anciens et les plus solides de la tradition ; pour donner un exemple, qu'il traite de la même manière et comme des morceaux exactement comparables entre eux, le Sermon sur la Montagne et les récits de la naissance surnaturelle.

Dans le même ordre d'idées, nous croyons que l'on n'a pas le droit de traiter de la même manière des morceaux qui sont communs aux trois synoptiques, et qui, par suite, ont de grandes chances de faire partie du fond le plus ancien, et d'autres qui, ne se trouvant que dans un évangile, sont, au moins, suspects d'être des éléments secondaires et surajoutés.

Enfin, il arrive à M. Lévy de combiner d'une manière qui fait retrouver chez lui, non sans surprise, les procédés chers à la vieille harmonistique, des éléments empruntés à des évangiles différents et cela aussi vicie son enquête. Un exemple caractéristique de cette manière de faire est fourni par ce que M. Lévy dit de l'évangile de l'enfance. Il opère comme si les récits de Matthieu et de Luc étaient seulement deux recensions d'un récit unique, et c'est ce récit hypothétique qu'il considère comme une transposition de la nativité de Pythagore. La méthode qu'il suit ici nous paraît tout à fait illégitime. Les deux récits sont en réalité pro-

fondément différents. On ne peut identifier l'hommage des mages et celui des bergers, ni considérer comme de simples variantes la venue de la Sainte Famille en Galilée après le massacre des Innocents et la fuite en Égypte que raconte Matthieu et le retour de Marie et de Joseph à Nazareth avec l'enfant qui est né pendant le voyage qu'ils ont fait à Bethléem en vue du recensement. On ne peut considérer comme équivalents un récit comme celui de Matthieu dans lequel la naissance surnaturelle est un élément si essentiel que, sans lui, tout s'écroulerait, et un récit comme celui de Luc dans lequel la naissance surnaturelle n'est qu'un élément épisodique représenté seulement par deux versets (*1, 34-35*) qui s'harmonisent très mal avec leur contexte. Comment en effet une jeune fille qui est fiancée et à laquelle on parle de l'enfant qu'elle aura, pourrait-elle dire : « Comment cela arrivera-t-il puisque je ne connais pas d'homme » ? N'est-il pas naturel qu'elle pense à l'enfant qui naîtra de son prochain mariage ? Et comment, d'autre part, concilier le *verset 32* du *chapitre 1* où il est dit de l'enfant à naître : « Le Seigneur lui donnera le trône de David son père », ce qui suppose que l'enfant sera bien le fils de Joseph, qui était de la maison de David (*1, 27*) et non seulement de Marie qui, comme Élisabeth sa cousine, appartient à la famille d'Aaron, donc à la tribu de Lévi ; comment, disons-nous, concilier ce *verset 32* avec le *verset 34* où c'est, parce qu'il sera né d'une opération du Saint-Esprit, que l'enfant attendu sera appelé « Fils de Dieu » ?

Ce ne sont pas là seulement des détails de peu d'importance que M. Lévy pouvait négliger sans grand inconvénient. Si on les considère avec quelque attention, on se convainc qu'ils constituent une objection décisive à la théorie d'après laquelle la présence dans la tradition évangélique d'un récit de naissance surnaturelle serait le résultat de l'importation d'une légende étrangère. Car, si tel était le cas, ce serait un récit tout constitué qui serait entré dans la tradition, et il ne pourrait y avoir entre les formes qui lui sont données par les deux évangélistes que des divergences secondaires qui laisseraient facilement reconnaître un récit commun. Or ce n'est pas le cas, c'est à deux récits différents que nous avons affaire, et cela prouve qu'il y a eu non pas importation d'un récit tout constitué, mais genèse spontanée d'une tradition destinée à expliquer le mystère de la personne de Jésus, et l'impression profonde qu'elle avait produite.

Sans doute, il ne faut pas nier les analogies, disons mieux, la parenté qu'il y a entre le récit de la naissance miraculeuse de Jésus, surtout sous la forme que lui donne Matthieu, et tant

d'autres récits de naissances surnaturelles, parmi lesquels se place — et pas même comme le plus caractéristique ou comme le plus ancien — le récit de la nativité de Pythagore. C'est ici l'occasion de rappeler le principe que nous avons noté à propos de la manière dont M. Lévy a reconstitué ce récit : l'analogie entre deux légendes ne permet pas d'affirmer que l'une doive nécessairement dériver de l'autre.

Sur un autre point de détail, nous rappellerons aussi ce que nous avons déjà noté, à savoir que la présence d'un thème ou d'un élément qui se trouve dans une certaine tradition ne permet pas de conclure à l'influence de l'ensemble de cette tradition, car il peut parfaitement se produire une désagrégation de certains cycles légendaires. Tel récit ou tel thème de la légende pythagoricienne peut parfaitement, à un certain moment, s'être détaché de cette légende pour poursuivre une existence indépendante. Admettons, pour prendre un exemple, que le thème du renversement des situations dans la vie d'outre-tombe ait appartenu originairement à la légende pythagoricienne. Ne peut-il pas s'en être, à un moment donné, détaché et avoir circulé sous forme d'apophtegme ou de conte, et avoir ainsi mené une existence indépendante au cours de laquelle il a pu pénétrer dans des milieux étrangers à toute influence pythagoricienne directe ? C'est ainsi qu'un élément du roman de Siosiri peut avoir passé d'Égypte en Palestine, sans qu'il soit prouvé par là que l'influence pythagoricienne ait suivi la même voie. La présence de ce thème dans l'histoire du riche et de Lazare est, pour M. Lévy, une preuve catégorique de l'influence de la légende pythagoricienne sur la tradition évangélique. La démonstration ne nous paraît nullement péremptoire. L'histoire du riche et de Lazare n'étant rapportée que par Luc, on ne peut affirmer, d'une manière absolue, qu'elle a bien été racontée par Jésus. Il n'y a cependant aucune impossibilité à ce qu'elle l'ait été, car on ne voit pas pour quelle raison Jésus n'aurait pas pu s'approprier une histoire qui faisait partie du fond commun de la morale populaire. Il y a d'ailleurs dans le récit évangélique tel que nous le lisons, un détail, l'affirmation de l'impossibilité de la conversion d'un incrédule par la résurrection d'un mort, qui est en si flagrante contradiction avec le rôle que la foi à la résurrection a joué dans le christianisme primitif qu'il est difficile, sinon impossible, de penser qu'une histoire contenant un tel trait ait pu être secondairement introduite dans la tradition évangélique.

Nous nous bornerons à ces remarques générales sans discuter dans le détail les rapprochements que fait M. Lévy entre la

légende de Pythagore et la tradition évangélique, l'interprétation qu'il en donne et les conclusions qu'il en tire. Il ne servirait à rien, en effet, de ne faire ce travail que sur quelques parties de l'enquête de M. Lévy ; et, pour le faire sur l'ensemble, il faudrait presque écrire un commentaire de tout le récit évangélique.

Par les observations qui précèdent nous n'entendons nullement soutenir qu'aucune influence pythagoricienne n'a pu s'exercer sur la tradition évangélique, mais seulement que les faits avancés par M. Lévy n'établissent aucunement que l'histoire évangélique ne soit qu'une transposition de la légende pythagoricienne. Les rapprochements qu'il a accumulés, s'ils sont loin d'avoir tous la valeur démonstrative qu'il leur prête, n'en sont pas moins intéressants. Ils illustrent et confirment une thèse qui n'est pas nouvelle sans doute, mais qu'il n'est pas mauvais de rappeler, c'est que l'histoire évangélique a pris de bonne heure la forme et le caractère d'une légende cultuelle et religieuse. Toutefois — et c'est là un point d'une importance capitale et sur lequel on ne saurait trop insister car on l'oublie ou on le méconnaît souvent — ce caractère qu'a la tradition évangélique d'être une légende religieuse ne doit pas être entendu dans un sens qui assimile entièrement la légende chrétienne, si l'on tient à employer ce mot, à d'autres légendes comme celle de Pythagore, telle qu'on la rencontre à l'époque impériale. Il y a, en effet, une différence d'une importance capitale, c'est que, derrière ces légendes religieuses païennes, on n'aperçoit plus directement de réalité historique qui leur ait donné naissance, tandis qu'on en saisit une derrière la légende de Jésus, et qu'on peut encore discerner à l'aide de quels matériaux a été constituée l'histoire de Jésus, du moins dans ses éléments essentiels. Le Pythagore de l'histoire n'a sans doute que les plus lointains rapports avec le Pythagore de la légende, tandis que les traits les plus essentiels de la figure du vrai Jésus et les idées directrices de son enseignement ont été conservées dans le portrait que nous tracent de lui les évangiles. Il s'agit seulement — c'est, il est vrai, un travail extrêmement délicat — de les dégager des éléments adventices et des développements dogmatiques qui s'y sont ajoutés.

Il faudrait encore discuter ce que, dans le chapitre II du cinquième livre, M. Lévy dit des éléments bibliques, c'est-à-dire empruntés à l'Ancien Testament, qui, avec les éléments pythagoriciens, mais d'une manière beaucoup moins importante auraient fourni les matériaux de l'histoire évangélique. Ici nous pouvons nous borner à des remarques sommaires puisque M. Lévy lui-

même n'a traité la question que très brièvement, il faut même dire d'une manière superficielle qui étonne chez lui. On est surpris, par exemple, de ne pas trouver cités les travaux les plus importants sur l'influence de la prophétie sur les récits évangéliques, ceux de Weidel notamment. On a comme l'impression qu'arrivé au bout de son long effort, M. Lévy a éprouvé quelque lassitude et quelque hâte d'en finir et que le dernier chapitre de son livre s'en est un peu ressenti.

Parmi les faits que cite M. Lévy il y en a d'abord toute une série que l'on peut éliminer, parce qu'il ne s'agit que d'éléments secondaires ajoutés après coup et dont le caractère est révélé par la simple analyse littéraire. Nous voulons parler de récits tels que ceux du massacre des Innocents ou de la fuite en Égypte. Dans le même groupe on peut faire entrer l'épisode de la transfiguration, puisqu'on aperçoit encore fort nettement que derrière le récit actuel, il y en a eu un autre, plus primitif, qui se rapportait à une apparition du ressuscité et à la proclamation de la messianité de Jésus par le fait de sa résurrection [1]. On doit de même écarter le récit de la tentation parce que son caractère symbolique est évident.

Parmi les autres faits que cite M. Lévy, il faut mettre à part encore ce qui concerne la messianité, question sur laquelle il passe d'ailleurs avec une rapidité qui ne paraît pas proportionnée à l'importance du problème, puisqu'il lui consacre moins d'une page. La notion de la messianité étant une notion traditionnelle, il est de toute évidence que ce que les évangiles disent de la messianité de Jésus ne peut qu'avoir été rattaché à la tradition messianique de l'Ancien Testament et du judaïsme, peu importe que ces affirmations correspondent à un sentiment que Jésus aurait eu en réalité ou à une idée qu'après coup on se serait faite de lui.

Que, dans la scène où Jésus repousse sa famille qui veut le détourner d'accomplir la mission à laquelle il se sent appelé, les paroles qu'il prononce s'inspirent de *Deutéronome*, *33,9*, cela ne nous paraît pas aussi évident qu'à M. Lévy ; mais, quand cela serait certain, on ne voit pas en quoi cela pourrait empêcher que Jésus ait prononcé ces paroles ou établir que cette scène ne puisse prétendre à aucune réalité historique.

---

1. Maurice Goguel, *Notes d'histoire évangélique. II, Esquisse d'une interprétation du récit de la transfiguration*, *Revue d'histoire des religions*, t. LXXXI (1920), p. 145-157.

*
* *

Après les observations que nous avons présentées sur les diverses parties de l'œuvre de M. Lévy, il est inutile de nous arrêter longuement à sa conclusion et de redire pourquoi nous ne pouvons souscrire la thèse qu'il formule en ces termes : « Comment comprendre qu'une doctrine élaborée en Judée, au terme d'une évolution religieuse singulière entre toutes, se soit trouvée fournir un aliment approprié aux besoins spirituels de la société gréco-romaine? La réponse est aisée pour qui a reconnu la filiation qui unit à l'hellénisme platonisant, le judaïsme d'Alexandrie, puis de Judée et l'Évangile. De la religion qui, sous les Césars, est sortie de Palestine, l'essentiel n'avait été introduit en Palestine qu'un siècle plus tôt. L'Évangile dissimule sous un vêtement oriental le système de croyances qui... captivait sur les rives grecques et latines de la Méditerranée les esprits les plus divers. Il a séduit le monde antique parce qu'il lui apportait, empreint du plus pénétrant charme exotique, un produit de la pensée grecque, héritière d'un lointain passé indo-européen ». Si M. Lévy avait raison, l'Orient serait dépossédé au profit de l'Occident qui deviendrait la source véritable d'où ont jailli la religion et la culture du monde moderne. On peut rendre au probe et méthodique travail de M. Lévy l'hommage qu'il mérite, et cependant penser que son auteur a été victime d'un mirage, le mirage occidental. Son œuvre certes n'est pas inutile. Ceux mêmes qui, comme nous, ont de très graves réserves à formuler sur ses conclusions peuvent y faire une abondante moisson d'utiles et suggestives remarques.

Dans une question aussi complexe et aussi délicate que celle des origines du christianisme, il est bon que soient examinées toutes les hypothèses possibles, celle de l'origine occidentale comme les autres. Il faut donc se féliciter que l'enquête menée par M. Lévy ait été ouverte, et il faut se féliciter qu'elle l'ait été d'une manière si brillante et dans des conditions telles que, si elle n'a pas abouti à des résultats qui s'imposent, on ne puisse incriminer l'insuffisance ni de l'érudition, ni de la dialectique de celui qui l'a menée.

Maurice Goguel.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

A. B. Cook, Zeus, a *Study in Ancient Religion*. Volume II, *Zeus Good of the dark Sky (Thunder and Lightning)*. Part I, *Text and Notes*, XLIII + 858 pages. Part II, *Appendices and Index*, p. 859-1397, Cambridge, University Press, 1925. Prix : £ 8. 8 s.

Après avoir étudié, dans un premier volume, Zeus, dieu du ciel clair, et exposé son évolution depuis le début du monde grec jusqu'au terme de l'époque hellénistique, M. Cook étudie, dans un second volume, « le dieu du tonnerre et des éclairs ». Ce second volume est, d'ailleurs, un ouvrage énorme, et qui pourrait effrayer le lecteur, si celui-ci n'était averti d'avance que cette masse de 1.400 pages est un trésor peut-être inépuisable, mais certainement très utilisable. L'index, de plus de 160 pages, se divise en deux parties ; d'abord les noms de personnes, de lieux et de fêtes, avec des rubriques parfaitement ordonnées, de façon que, pour chaque divinité, on trouve tout de suite, et toujours dans le même ordre, les renvois concernant le culte, les épithètes, les fêtes. oracles, rites, prêtres, personnifications, mythes etc. ; puis la table analytique des matières avec les noms d'auteurs, auteurs modernes, s'entend (*authorities*), car les noms d'Hésiode, Pythagore, Platon et autres sources doctrinales font naturellement partie du premier Index. C'est déjà un premier élément de clarté. Il est peut-être superflu de signaler la merveilleuse netteté de l'impression, même dans le petit caractère des notes, qui, si touffues qu'elles soient, si riches en renvois et en textes, figures et commentaires, sont comme des sous-bois pénétrés de lumière, où l'on retrouve toujours aisément le sentier. Mais la lumière qui aère et allège le plus cette masse, même au seul point de vue typographique. c'est celle qu'y projettent un fort millier d'illustrations, de grandeurs très variées, et une cinquantaine de planches, dont la perfection est une joie pour les yeux et une évidence parlante pour l'esprit. Tous ceux qui aiment le beau livre de science ne peuvent qu'admirer une telle réussite, qui fait honneur à l'auteur, à tous ceux qui lui ont prêté leurs collections ou leur talent, et aux presses de l'Université de Cambridge.

Naturellement, dans un ouvrage d'une telle ampleur, chaque chapitre risque de devenir un volume à lui tout seul, et l'on pourrait craindre que le sujet principal ne finisse par disparaître sous le foisonnement des questions connexes. D'ailleurs, l'auteur aime à donner tout au long les textes qu'il juge essentiels, il aime aussi, et l'avoue de bonne grâce, à explorer les pistes d'à côté, à ne laisser inétudiée aucune hypothèse utile. Une ressource toute indiquée, pour empêcher que cette « chasse au lièvre » ne vienne à tout instant croiser et traverser le texte, était l'emploi des notes. Mais la note dite de bas de page est souvent envahissante et risque de manger la page, en tout cas de la réduire parfois à son minimum d'existence. Comment sauver l'unité et la continuité logique, et comment aider le lecteur, à « garder le fil », à travers cette série d'explorations qui s'engendrent les unes les autres ? L'auteur y a pourvu par deux sortes de moyens.

Il a d'abord relégué, dans une seconde partie, sous le nom d'*Appendices*, toutes les questions connexes qui exigeaient un trop long développement. Cela nous vaut 12 Appendices (p. 859-1.230), dont quatre appartiennent au sujet traité dans le premier volume : *Kairos*, *Les cultes montagnards de Zeus*, *Les Cyclopes dans le Folk-Lore*, *Les Dioscures et Hélène dans les contes populaires modernes*. Les huit autres rentrent dans la matière propre du second volume, soit qu'on y étudie *les Théogonies Orphiques et l'Eros Cosmogonique*, soit qu'on y traite de Zeus sous des dénominations spéciales, *Ktésios*, *Agamemnon*, *Amphiaraos*, *Trophonios*, *Asklèpios*, *Meilichios*, *Philios*. Il serait difficile d'exprimer des préférences, si elles devaient comporter un jugement de moindre valeur pour le reste. Mais, dans cette richesse d'études particulières, qui sont de véritables traités *in nucleo*, chacun s'arrête naturellement là où le retiennent ses goûts ou ses recherches ordinaires. J'avoue donc être revenu plusieurs fois pour m'y attarder à l'appendice sur les théogonies orphiques (p. 1024-1054). Les données essentielles de l'ancienne théogonie, de la théogonie de Jeronymos et Hellanikos, et de celle des Rhapsodies Orphiques, y sont analysées en quelques pages plus que pleines, et que leur densité, semée de textes et de renvois aux interprétations et discussions modernes, n'empêche cependant point d'être claires. Un tableau de comparaison souligne de façon visuelle les ressemblances et les différences ; après quoi, on recherche, pour « l'œuf orphique », les parallèles qu'offrent l'Égypte, l'Inde, la Perse et la Phénicie. Enfin, une étude sur l'Éros Cosmogonique termine ce petit traité de trente pages, et c'est là que les gemmes, médailles, tableaux et fresques viennent verser leur évidence vivante et luxuriante. La série des appendices sur les formes spéciales et les *épithètes* de Zeus est toute entière très attachante. Mais les pages consacrées à *Zeus Meilichios* et surtout à *Zeus Philios* parleront peut-être plus directement à l'âme religieuse moderne et aux esprits curieux de sentimentalité comparée (p. 1091-1210). Peut-on aimer Zeus ? demandait Aristote, et peut-il y avoir échange d'amour entre Dieu et l'homme ? Il le niait expressément, encore que bien des traits de sa théologie, et tout son univers, mis en branle par une finalité qu'il compare à l'amour, eussent dû lui faire concevoir un Dieu moins marmoréen. Mais l'usage populaire était contre lui, et, quand on aborde les mystiques des différentes initiations, il est difficile, pour un moderne, de ne pas sentir, en certaines formules, comme un accent de tendresse. Les rapprochements que fait l'auteur avec le christianisme, et la curieuse étude, si clairement illustrée, qu'il nous donne du *calice d'Antioche*, posent au moins des questions qui ne laisseront personne indifférent.

Enfin, pour empêcher son lecteur de s'égarer dans les richesses dont il le comble, M. Cook a trouvé un moyen qui n'est, en somme, que le moyen classique, l'excellent moyen classique : lui exposer à l'avance, en un résumé large et clair, les principaux résultats auxquels son étude l'a conduit. Seulement, cet exposé se trouve à la fin, non au début du volume II, et il avertit charitablement les lecteurs pressés, et, avant tout, les critiques, qui sont, paraît-il, des gens pressés par vocation, d'aller tout de suite chercher ce qu'il leur faut, aux pages 840-858, mais de ne pas se hâter de juger la thèse ou les thèses avant d'avoir mûrement considéré les preuves présentées dans le texte et les notes. On ne saurait donner de précepte plus sage ni faire de prière plus justifiée.

Faisons donc, de ce *Retrospect*, ce qu'il doit vraiment être, un *Prospect*. L'auteur a montré, dans un premier volume, que Zeus, « le Brillant », ne

fut originellement que le Ciel, la lumière du jour, et que la conception animiste de ce ciel clair avait déjà fait place, bien avant Homère, à une divinité personnelle, à un dieu qui fait, comme l'on dit vulgairement, « la pluie et le beau temps », et qui demeure dans les hauteurs du glorieux éther. Quand Zeus, dieu du ciel clair, est envisagé comme dieu du ciel changeant, tous les phénomènes atmosphériques deviennent ses actes, ses manifestations et ses signes. Les poètes disent : Zeus éclaire, Zeus tonne, Zeus pleut ou grêle, tandis que « le moyen Grec », plus craintif peut-être, dit : Dieu tonne, pleut ou grêle, Ce ne sont pourtant que les phénomènes brusques et non prévus qui garderont, pour la superstition populaire et même la piété nationale, cette valeur de signes : *signes de Zeus*, *Diosemia*, qui interrompent immédiatement toute assemblée publique et font descendre les juges de leur tribunal. S'il tonne, c'est Zeus qui déchire la nue et apparaît sous la forme d'une lueur fulgurante (*Zeus Keraunos*) ; ou bien il s'appelle *Kataibates*, « celui qui descend dans l'éclair », et c'est l'occasion d'étudier les *elysia*, *enelysia* ou enclos sacrés, et d'analyser cette curieuse croyance qui veut que l'homme frappé par la foudre soit un homme divinisé, et fait du *diobletos* un *enelysios*. Mais il y a au ciel une route qui porte ce nom ; la *Voie Lactée* est, pour Pindare, la route de Zeus, comme elle est, pour les Pythagoriciens, la route des âmes. Or, le Platon pythagorisant du mythe d'Er associe, d'après l'interprétation de plusieurs commentateurs, anciens et modernes [1], cette voie lactée à l'image d'une « colonne lumineuse » ou d'un « pilier de lumière ». Nous voici donc engagés dans l'étude de ces piliers sur lesquels repose le ciel, et que nous retrouvons, associés encore, d'après l'exégèse de M. Cook, à la voie lactée, sur les sceaux de Mycène et de Cnossos ; nous expliquons ainsi l'*Irminsûl* des Westphaliens et des Saxons de Charlemagne, et les Jupiter-Colonnes de la Germanie romanisée, et les colonnes de Mayence, de Rome et de Constantinople (p. 36-114). Le pilier est associé, dans plusieurs représentations mystiques, avec *l'échelle des âmes* (p. 115-143), mais il est associé bien plus curieusement encore avec l'*omphalos*. Arbre central qui monte de la terre au ciel, le pilier est, en Italie, pilier d'une déesse (Diane), en Grèce, pilier d'un dieu (le dieu de la route, *Agyeus*). Et nous trouvons, sur des monnaies de Byzance du III° ou II° siècle avant J. C., le pilier d'Agyeus planté sur l'*omphalos* ou *nombril de la terre*. Cet *omphalos* nous renvoie naturellement à Delphes, où le pilier est doublé par un trépied, sur lequel s'assied la Pythie ; fiancée d'Apollon, celle-ci n'a pu être ainsi divinisée qu'après « avoir bouilli dans le chaudron de l'apothéose » (p. 210 et suiv.). Ce chaudron fait partie de l'imagerie d'un mythe orphique, localisé à Delphes, et qui a trait à la mort de Dionysos. Ainsi se dégagent les superpositions cultuelles de Delphes : d'abord un culte de Zeus et de Gê, puis celui de Dionysos, apporté par des immigrants thraces, enfin Apollon. La route est ainsi ouverte pour de nouvelles recherches sur les rapports de Zeus avec Dionysos et la Phrygie.

Zeus et Gê, ont en effet, leur correspondance dans le *Dios* et la *Zemela* de Thrace et de Phrygie. Dionysos est fils de Dios, « Dios le Jeune », *Dios Nysos*, et *Zemela* deviendra *Semele*. Mais Dios le fils n'est qu'une « renaissance » de Dios le Père, et l'on comprend ainsi que le jeune associé de

1. Cette interprétation est, d'ailleurs, assez discutée et discutable. Mais nous pourrons revenir sur ce point dans une autre occasion.

Cybèle s'appelle *Attis, Papas, le Père.* Ainsi s'explique aussi l'association constante de la déesse-mère d'Anatolie avec un jeune parèdre, qui est à la fois son mari et son fils. Ce dieu père et fils adoré en Thrace nous conduit aux *Kabires* de Samothrace, au « double Zeus » ou Zeus *Didymaios*, et enfin, par toute une série d'intermédiaires, à *Janus*, qui ne serait qu'un ancien dieu du ciel, adoré à l'ouest de l'Adriatique sous le nom de *Ian*, *Ianus*, et, à l'est, sous le nom de *Zan*. Le ciel, brillant le jour et sombre la nuit, prendra tout naturellement la double face, mais le Janus à double face soutient une voûte, et c'est bien là sa nature primitive, avant tout anthropomorphisme : la voûte du ciel, supportée par quatre piliers (p. 354 et suiv.). Ces piliers ont commencé par recevoir des noms de personnes, puis en ont pris les figures : ils sont devenus les *Dioscures*. La voûte du ciel se divise tout naturellement en deux moitiés, et les dieux jumeaux sont une apparition inévitable. Couples mâles avec Castor et Polydeukes, Romulus et Rémus, Zétès et Kalaïs, Zéthos et Amphion, Héraklès et Iphiklès. Mais l'un des jumeaux est toujours plus faible que l'autre, et nous obtenons ainsi le couple bisexué, Apollon-Artémis. Or, Apollon est venu du pays des Hyperboréens, qui habitaient « au delà des montagnes », vers la source du Danube. On descendait par la vieille route des marchands d'ambre, le long de la côte orientale de l'Adriatique, et cette route, projetée sur la voûte du ciel, fut la voie lactée. Les piliers d'Agyeus, d'Illyrie et d'Épire, ce sont des étapes de cette route, Apollonie, Orikos, Olympe, Ambrakia, les dernières étapes de la descente vers Delphes. Le long du chemin, le dieu hyperboréen s'est associé avec différents arbres, le pommier dans les régions encore septentrionales, et, dans les Balkans, le peuplier noir (*apellon*). Ce dieu du ciel obtint facilement à Delphes sa filiation avec Zeus, et, d'ailleurs, il fut, pour les Grecs, un dieu solaire. Il ne rencontra Artémis qu'en Asie Mineure, ou bien dans l'Archipel, où cette déesse fit son apparition comme personnification plus jeune de la déesse-mère d'Anatolie (p. 501).

Le Zeus tonnant a comme arme la foudre. Les savants modernes ont montré que, dans toute l'Europe, au moins, les pierres éclatées ou haches de pierre sont tenues pour des morceaux de foudre, tombés du ciel au fort de l'ouragan. Ainsi, dans l'époque minoenne et post-minoenne, pourrons-nous voir la double hache représentée, sur des sceaux mycéniens, comme tombant du ciel, pendant qu'une déesse assise, la Rhéa Minoenne, tend les mains pour la recevoir. La double hache est l'occasion de toute une série d'études ; sur le sarcophage de *Hagia Triada* ; elle apparaît en couple, surmontant deux troncs d'arbre, et sert de siège au corbeau annonciateur de l'orage ; par couples aussi, sur les colonnes ou piliers des bâtiments sacrés de Cnossos, et sur les colonnes de la cave du mont Dikté ; enfin, un peu partout, dans les restes de l'art crétois, entre deux cornes de bœuf. Nous avons là le culte de Kronos, époux de Rhéa, dieu minoen, dont les Grecs ont traduit le nom en l'appelant « le fendeur » ou encore, avec Homère, « celui qui porte la faux à lame recourbée », *ankylomètes*. A l'âge de bronze, Kronos est remplacé par le Zeus hellénique et lui lègue la double hache. Nous la retrouvons à Tarente au service de *Zeus Kataibates*. En Asie-Mineure, elle est portée par le jeune dieu hittite de Boghaz-Keui et par son successeur, *Sandon Héraklès* ; en Carie, par le *Zeus Labrayndos* ou *Stratios* de Mylasa. Or, le *Labranda* de Carie et le *Labyrinthos* de Crète désignent, l'un comme l'autre, un endroit frappé par le *labrys*, ou foudre, et nous en profitons pour imaginer, à la suite de E. Conybeare, que le

labarum de Constantin est une transformation avisée du vieux symbole païen, qui vient ainsi se fondre dans le monogramme chrétien. A Ténédos, la double hache passe aux mains d'un Dionysos à figure de Zeus, associé, sous le nom de *Tennes*, avec la déesse-terre, *Hemithea*. A mesure que la civilisation progresse, le pieu ou le glaive remplacent la double hache. Mais une arme plus fréquente encore entre les mains de Zeus est « le foudre » (*keraunos*), qui, d'ailleurs, s'efface de plus en plus à mesure que le geste menaçant du maître du tonnerre s'atténue et disparaît pour faire place à la majesté tranquille du maître de l'univers. Ainsi pouvons-nous suivre l'évolution parallèle de l'art grec, qui atteint son *climax* avec le Zeus Olympien de Phidias : il ne reste plus, du foudre, que les ailes, mais c'est une Victoire ailée. Alexandre reviendra, sur sa monnaie d'argent, au précédent substitut du foudre, l'aigle, et au type du *Zeus Lykaios*, peut-être par politique, pour offrir à ses sujets orientaux un équivalent du dieu *Baal-tars*.

Le foudre est d'ailleurs venu de Mésopotamie, sous la forme d'une fourche à deux ou trois branches zigzaguées, qui, vers le IX^e^ siècle, se stylise en une fleur de lotus. Celle-ci passe d'Asie-Mineure en Grèce, où elle apparaît pour la première fois sur des vases d'Ionie ; elle se développe progressivement, ses pétales devenant des rayons ou des flammes et ses sépales, des ailes, les ailes de l'aigle porte-foudre. Finalement, chez les Indo-Grecs, vers le dernier tiers du II^e^ siècle avant J.-C., le foudre s'anthropomorphise sous les aspects d'un jeune dieu Keraunos, tandis qu'il devient en occident, une dague, une pointe de flèche, une arme de trait à barbillons ou à crochets. La comparaison du foudre avec le trident de Poseidon révèle enfin que ce trident n'est qu'un ancien foudre fourchu, et que Poseidon fut d'abord un *Potei-Dan*, un « Seigneur Zeus », le pendant de *Potnia Hérè*. Le prétendu bident de Hadès dut avoir la même origine.

Je ne puis entrer dans l'analyse des nombreux titres cultuels que Zeus doit à son foudre ou à l'éclair qui le précède. Au surplus, j'en ai sûrement dit assez pour que le lecteur soupçonne l'intérêt puissant de cet ouvrage. J'en ai peut-être même trop dit, puisque mon compte rendu a pris des proportions un peu longues. Il est cependant si rapide, qu'il risque d'accuser l'apparent hiatus entre les étapes successives, et de laisser croire que, dans cette construction de M. Cook, les thèses naissent les unes des autres comme des feux d'artifice, comme des séries d'éclatements, et « s'allument » par contact au lieu de s'engendrer logiquement. Je comprends mieux ainsi pourquoi, de ce sommaire, qui eût pu et peut-être dû être une préface, l'auteur a fait un résumé rétrospectif. C'est que la première impression produite par un tel exposé peut être déconcertante pour le lecteur : une synthèse si condensée supprime toutes liaisons, toutes nuances, toutes preuves et toutes préparations. Toutes les conjectures y deviennent des affirmations, toutes les hypothèses des thèses, et le progrès patient et sage de la démonstration y devient un défilé bondissant. Le lecteur ne fera justice à l'ouvrage et ne profitera des trésors d'érudition qu'il lui offre qu'en entrant résolument dans le détail des preuves, des monuments et des témoignages. Il pourra, chemin faisant, mettre en doute ou même contredire telle affirmation ou telle hypothèse de l'auteur, mais c'est la plénitude même de l'exposé, si abondante, et franche jusqu'au scrupule, qui lui en aura fourni les moyens. L'auteur nous promet un troisième volume qui doit contenir certains Appendices et certaines justifications : ce volume, couronnement d'une grande œuvre, sera certainement le bien venu.

A. Diès.

Alfred Gercke † & Eduard Norden : *Einleitung in die Altertumswissenschaft*; Ier Band, 3e Aufl.; Verlag u. Druck von B.G. Teubner, Leipzig u. Berlin, 1927; in-8°; prix relié 32 marks.

La troisième édition de l'« Introduction à la connaissance de l'antiquité » paraît, sous forme de volume, quinze ans après la seconde. Je dis sous forme de volume, car la librairie Teubner avait déjà édité en fascicules séparés les études concernant les diverses disciplines dont la réunion forme le livre. De ces « Separatabdruck », il reste une trace en ceci que le volume n'a pas, comme dans l'édition précédente, une pagination continue; chaque chapitre gardant sa pagination propre, avec un numéro d'ordre qui facilité le repérage et permet les recherches avec l'index. De cette forme de composition, il résulte qu'on ne peut donner tout de suite le nombre total de pages. Mais, rien qu'à l'aspect extérieur, on s'aperçoit qu'il est beaucoup plus considérable que dans l'édition précédente. Il ne pouvait guère en être autrement. En quinze ans, de nouveaux faits se découvrent, de nouvelles études surgissent, de nouvelles doctrines s'expriment, dont les rédacteurs d'une encyclopédie doivent tenir compte, jusqu'au jour où l'inflation devient telle qu'il faut tailler résolument dans la masse, sous peine de mourir de congestion. Avec le présent ouvrage, nous n'en sommes pas encore là.

Ainsi, le premier volume de la seconde édition portait seulement comme sous-titres : Methodik - Griechische und Römische Literatur - Sprache-Metrik. Ici nous lisons : Geschichte der Philologie-Textkritik. Griechische und Römische Literatur. Christliche Literatur. Sprache-Metrik. Griechische und Lateinische Epigraphik. Papyruskunde und Lateinische Paläographie. — Si la *Methodik* a disparu — et le fait tient seulement à ce que Gercke, l'auteur du chapitre dans la précédente édition, n'était plus là pour le revoir, et que, par un pieux scrupule, personne n'a voulu se substituer à lui —, en revanche, le livre s'est enrichi d'une Histoire de la philologie due à M. von Wilamowitz-Moellendorff, dont la verte vieillesse ne connaît pas la fatigue, d'une Critique des textes due à Paul Maas, d'une Littérature chrétienne due à Paul Wendland et Hans Lietzmann, d'une Épigraphie grecque de F. Hiller von Gaertringen, d'une Papyrologie de Wilh. Schubart, d'une Paléographie grecque de Paul Maas, d'une Épigraphie latine de H. Dessau, d'une Paléographie latine de P. Lehmann. On voit qu'en fait de nouveautés, on nous a fait la part belle, et que les spécialistes les plus qualifiés ont contribué à l'enrichissement du volume.

On y trouvera donc une somme considérable de renseignements exacts mis au service d'une doctrine correcte, et une bibliographie brève, mais en général, judicieuse. Il serait évidemment facile d'y signaler des lacunes, dont quelques-unes étonnantes, ou des jugements partiaux. Mais l'ensemble fournit l'essentiel, et l'on voit avec plaisir M. Norden indiquer, dans la bibliographie de la litttérature latine, non seulement les plus importants travaux qui ont été faits, mais encore ceux qui restent à faire. C'est là un excellent moyen de guider l'activité des jeunes chercheurs. Pour certains chapitres (paléographie, papyrologie, épigraphie), l'absence de planches se fait vivement sentir et regretter. A. Ernout.

A. History of the Ancient World, by M. Rostovtzeff ... professor of Ancient History in Yale University, vol. I, *The Orient and Greece*, translated from the Russian by J.D. Duff. — Oxford, Clarendon Press, 1926. xiii-418 pp. 89 planches hors texte, 36 figures et 5 cartes.

Dans les Universités des États-Unis, au moins à Madison et à Yale, l'en-

seignement historique comporte un cours général d'Histoire Ancienne. C'est une coutume qui, dira-t-on, s'explique par l'insuffisance de l'Enseignement secondaire américain. En France, il semble que l'on veuille garder l'illusion que le nôtre suffit. La plupart des professeurs choisissent une ou plusieurs questions importantes sans doute, mais toutefois particulières, et qui leur sont le plus souvent dictées par un programme de licence ou d'agrégation. On ne croit pas possible, en vingt ou trente leçons, de traiter l'ensemble de la période. On se refuse à débiter un manuel, comme à écrire un nouveau discours sur l'Histoire universelle. Et cependant,... un jour prochain, il faudra bien que le mensonge officiel éclate, et l'on devra s'avouer que, depuis longtemps, les étudiants sortent généralement des classes ignorant tout de l'antiquité, même classique. Et quand ils la connaîtraient, comme aux temps révolus chez nous, où l'on apprenait assez le grec et le latin pour lire les textes, rien ne serait plus indispensable, au seuil des études universitaires, que de les orienter sur l'ensemble de la recherche. Il est étrange et cependant vrai qu'un licencié d'histoire, selon les fantaisies d'un programme, puisse quitter la Faculté après avoir écouté parler savamment, par exemple, d'Athènes, mais sans avoir entendu un mot sur Sparte, ou qu'il ait pu être largement documenté sur la civilisation égéenne et ignorer à peu près tout de l'Égypte ou de l'Assyrie. Pour éviter cet inconvénient, nos étudiants auront intérêt à se mettre à l'école de M. Rostovtzeff. Ils verront, à lire son livre, comment un vrai savant peut s'acquitter de sa tâche de professeur. Ce volume contient la première partie du cours, qui doit, je pense, prendre deux ans. Onze chapitres sont consacrés à l'histoire orientale, quinze à celle de la Grèce et de l'Hellénisme. Évidemment, chaque lecteur, selon ses goûts et sa compétence, pourra signaler des lacunes et trouver tel ou tel chapitre trop succinct. Mais en revanche, quelle clarté, et quel art de voir les ensembles et de ne dire que l'essentiel ! Le livre n'a rien d'un manuel pour les classes. Il s'adresse à un public déjà mûr. S'il rejette toute métaphysique historique, on n'y trouve pas moins le souci d'enchaîner les faits et de les expliquer l'un par l'autre. Une grande et légitime importance est donnée à la vie économique et sociale, et, sur plusieurs points, on retrouve les vues propres à l'auteur. Il est au courant des dernières doctrines et des dernières découvertes, mais il n'en est point encombré. Il écrit en homme qui n'ignore ni les textes ni les enseignements de l'archéologie. C'est un plaisir de parcourir la riche illustration qui accompagne le texte et met sous les yeux l'aspect des choses et des hommes. Les principaux monuments sont reproduits et définis dans une courte note qui accompagne les planches. Ce commentaire par l'image, si abondant et si agréablement disposé, distingue l'ouvrage de Rostovtzeff des ouvrages analogues parus chez nous dans ces dernières années. Le lecteur, quel qu'il soit, étudiant, homme du monde, ou même savant spécialisé, ne saurait manquer d'y trouver son profit. P. Jouguet.

Karl Julius Beloch, *Griechische Geschichte, zweite neubearbeitete Auflage*, IV. Band : *Die griechische Weltherrschaft, zweite Abteilung*. Berlin-Leipzig, 1927, xix-700 p., 6 cartes.

Ce volume termine la seconde édition d'une belle œuvre. Déjà dans la préface du III[e] volume, l'auteur parlait d'une troisième édition et se promettait de la publier, comme la première, à Strasbourg. Excellente idée :

l'illustre professeur, dont on ne saurait dire s'il est le plus Italien des Allemands ou le plus Allemand des Italiens, donnera ainsi une nouvelle preuve d'esprit international.

On sait comment est organisée cette seconde édition. Quatre tomes présentant un exposé suivi sont accompagnés chacun d'un tome réservé aux preuves et aux discussions. Il va de soi que la documentation du volume consacré aux temps hellénistiques, période que l'épigraphie et la papyrologie ont le plus renouvelée, est de beaucoup la plus touffue et la plus malaisée. Aussi des huit tomes, celui-ci est-il le plus gros, le plus compact, plein de substantifique moëlle. Mieux que tout autre, il nous éclaire sur la méthode de Beloch, sur cette implacable critique des sources qui sert une constante défiance de l'opinion reçûe. De là le très grand intérêt qu'offrent toujours les controverses où s'engage ce polémiste né, mais aussi la défiance qu'il provoque à son tour par ses dispositions combatives.

Impossible d'analyser une pareille masse d'études. Il faut se borner à un rapide aperçu des matières.

Après quelques indications précieuses sur les sources et une bibliographie sommaire, toute la première partie de l'ouvrage (chap. II-XIV, p. 19-290) est un travail de chronologie unique dans son ensemble. On y trouve tout le nécessaire, avec beaucoup d'idées neuves, sur les calendriers athénien, macédonien et babylonien et les ères usitées dans les pays monarchiques, sur les archontes d'Athènes et de Délos, sur les stéphanéphores de Milet, sur les rois de Macédoine, d'Épire et de Sparte, sur les dates et la généalogie des Ptolémées et des Séleucides, sur les dynasties d'Asie Mineure, sur les stratèges achéens. Après quoi, l'auteur peut examiner d'une façon systématique la chronologie de la période des diadoques et celle de l'histoire de la Sicile et de l'Italie, ce qui l'entraîne à parler aussi du calendrier romain et des fastes consulaires, de la guerre de Pyrrhus, d'Hiéron et de la première guerre punique.

La deuxième partie (chap. XV-XXIII, p. 290-434) a naturellement moins d'unité. Elle commence par un jugement sur Alexandre et Parménion : Beloch soutient des idées qui lui sont chères sur la médiocrité d'Alexandre en comparaison de son père, et sur le mérite trop ignoré de Parménion. Puis viennent des chapitres concernant la réorganisation de l'empire après la mort d'Alexandre, l'éphémère royaume créé en faveur de Pleistarchos après la bataille d'Ipsos, les possessions extérieures des Ptolémées, l'étendue et l'administration de l'empire des Séleucides, l'empire des Antigonides en Grèce et en particulier la politique d'Antigone Gonatas, le royaume d'Épire, l'Amphictionie de Delphes au III^e^ siècle, la confédération béotienne après la ruine de Thèbes.

Dans la troisième et dernière partie, on trouvera en six chapitres (chap. XXIV-XXIX, p. 434-639) des séries de notes justificatives et d'articles confirmatoires classés dans l'ordre des sections du tome I. Citons les pages où l'auteur étudie le Péloponèse sous Polyperchon, Dèmocharès de Leuconoè, les batailles de Couroupédion et d'Ausculum, de Cos et de Mantinée, les guerres des Lagides en Asie (première guerre de Cœlé-Syrie, guerre de Laodice), les bibliothécaires d'Alexandrie.

S'il est impossible de faire connaître tout le contenu d'un ouvrage si plein, à plus forte raison ne pouvons-nous pas en discuter les idées en détail. Il y aurait beaucoup à redire sur ce principe que les grands hommes ne font jamais souche de grands hommes, principe qui suffit à Beloch, grand admirateur de Philippe, pour rabaisser Alexandre. On peut lui repro-

cher aussi de ne pas attacher assez d'importance aux travaux publiés en dehors de l'Allemagne et de l'Italie. Il lui arrive ainsi de s'attarder à des problèmes déjà élucidés : il aurait pu s'épargner la peine de rechercher longuement (p. 109 ss., 485 ss.) la date de l'invasion des Gaulois en Macédoine et de la mort de Ptolémée Kéraunos, puisqu'il aurait suffi d'un simple renvoi à un article publié dans la *Rev. des Études grecques*, XXIX (1916), p. 15-19. Mais finissons en donnant au moins un exemple de sa perspicacité. A l'aide de Tite-Live et de Polybe, dont les assertions étaient confirmées par une inscription amphictionique et un décret étolien, Beloch montre (p. 413) qu'une bonne partie de la Thessalie dut adhérer à ligue étolienne. Cette opinion vient d'être définitivement corroborée par une inscription trouvée en 1927 par Poulsen et Rhomaios dans leurs fouilles de Calydon [1]. G. Glotz.

The Cambridge Ancient History edited by J. B. Bury, S. A. Cook, F. E. Adcock. Volume VI : *Macedon 401-301 B. C.* Cambridge, University Press, 1927, xxiii-648 p., avec 8 cartes hors texte, une planche de plans et une table chronologique en 4 planches.

On sait que les éditeurs de cette collection découpent l'histoire de l'antiquité par tranches chronologiques et donnent à chaque volume pour titre le nom de l'État qui domine la période traitée. Il est exact que l'histoire du siècle qui s'écoule entre la chute d'Athènes et la bataille d'Ipsos est remplie par les événements qui préparent, réalisent ou manifestent la grandeur macédonienne. Mais il s'en faut, heureusement, que le plan de ce livre soit rétréci de manière à négliger tout ce qui n'intéresse pas directement Philippe, Alexandre et les diadoques. Trois chapitres concernent spécialement l'Orient : Tarn étudie la Perse de Xerxès à Alexandre ; H. R. Hall, l'Égypte à la même époque ; Stanley A. Cook, ce qu'il appelle l'inauguration du judaïsme. Les trois tentatives d'hégémonie qui affaiblissent successivement Sparte, Athènes et Thèbes, comme pour mieux frayer la voie à la monarchie septentrionale, sont exposées par Cary en plus de 80 pages. Bury n'a laissé à personne d'autre le soin de présenter l'œuvre de Denys l'Ancien ; il s'est pourtant déchargé sur Hackforth du chapitre sur la Sicile de 367 à 330. Enfin, ce qui montre bien l'esprit qui a présidé à la conception du volume, c'est que trois chapitres y sont consacrés à la civilisation grecque du IVe siècle ; ceux de Cornford sur les écoles philosophiques, d'Ernest Barker sur la pensée et les théories politiques, de Beazley et Robertson sur l'art et l'architecture. La Macédoine n'occupe donc dans l'ensemble que la place qui lui revient de droit : deux chapitres de Pickard-Cambridge sur Philippe, deux chapitres de Tarn sur Alexandre et deux autres du même sur la Grèce de 335 à 321 et sur l'héritage d'Alexandre.

Malgré la diversité des auteurs, le volume a une grande unité d'esprit et de ton. Il est bien supérieur, à cet égard, à certains des volumes précédents. Il se lit avec plaisir. Les deux questions capitales, le long duel de Philippe et de Démosthène et le rôle d'Alexandre, sont appréciées d'une façon saine et juste. Ni Pickard-Cambridge ni Tarn ne tombent dans

1. Les épreuves ne sont pas toujours bien corrigées. Exemples pris au hasard : p. xv, l. 21 et 28, indications inexactes des pages dans la table des matières ; p. 349, Rayet, *Milet et le Golphe* (sic) *Latmique*.

l'excès des historiens qui font de la politique contemporaine avec l'histoire ancienne. On appréciera particulièrement la page où Barker affirme que, si la conquête macédonienne a pu favoriser le progrès matériel, elle n'en marque pas moins une régression morale (p. 509).

On nous permettra toutefois d'exprimer deux regrets. Pourquoi l'histoire des institutions est-elle à peu près sacrifiée? Il est impossible de bien comprendre la décadence qui mène la Grèce à l'asservissement, si l'on ne sait pas comment un individualisme forcené use et détériore les gouvernements du temps. Et pourquoi l'exposé des idées philosophiques (ch. XI) est-il complètement séparé de l'étude sur les idées politiques (ch. XVI)? Cet hiatus est d'autant plus surprenant, que la préface dit fort bien à quel point les deux choses se tiennent : « These two Chapters complement each other, for it was not easy for the Greeks to separate political from metaphysical speculation » (p. VIII)[1].

La bibliographie établie par chapitres et rejetée à la fin du volume est complète, peut-être même parfois trop complète pour guider le lecteur. On dirait aussi que les auteurs n'ont pas toujours étudié tous les livres et articles qu'ils mentionnent. Exemple : tel article sur la politique de Philippe lors de la prise d'Élatée, article que Pickard-Cambridge a bien cité, mais ne paraît pas avoir lu. G. Glotz.

The Cambridge Ancient History edited by J. B. Bury, S. A. Cook, F. E. Adcok. Volume of plates I prepared by C. T. Seltman. Cambridge, University Press, 1928, XXVIII-395 p. avec un frontispice. Prix : 25 s.

Les éditeurs de l'Histoire Ancienne de Cambridge ont eu l'heureuse idée de compléter les quatre premiers volumes de la collection par un volume de planches. On trouvera là l'illustration de l'histoire depuis les origines paléolithiques jusqu'à la veille des guerres médiques, avec des références aux passages illustrés. Mais, comme le fait justement observer la préface, le volume a, par surcroît, sa valeur propre : c'est, par l'image, l'histoire de l'art jusqu'au siècle de Périclès.

Seltman, un des dix-neuf auteurs (si j'ai bien compté), a été en même temps le directeur de ce travail collectif. Le plan en est fort judicieux. Chaque planche a pour pendant une page de notice. Les savants qui se sont partagé la tâche sont de premier ordre. Le préhistorique est présenté par Myres; l'Égypte, par Peet et Hall; la Babylonie, par Langdon et Campbell Thomson; l'Assyrie, par Sidney Smith; la Perse, par Seltman; l'Asie Mineure, par Hogarth; l'Égée, par Wace; la Grèce, par Halliday, Wade Gery, Adcock, Ure, Hill, Seltman, Beazley et Robertson; l'Étrurie, par Conway et Casson; les autres pays d'Occident, par Peet; les Scythes, par Minns.

Les notices sont, en général, très bonnes, elles disent l'essentiel avec précision et sobriété. Elles indiquent toujours la provenance des objets et le lieu où ils sont conservés. On regrettera pourtant de ne pas trouver plus souvent une ou deux indications bibliographiques, un fil conducteur à l'usage des lecteurs qui désireront de plus amples renseignements. Quant au choix des monuments, il est presque toujours excellent.

---

1. Cary aurait bien fait de rompre avec la déplorable habitude d'écrire Megalopolis. Déjà Beloch réagit en écrivant Megalepolis. Mais mieux vaut s'en tenir à l'orthographe officielle : Megalapolis.

Myres donne un véritable résumé des civilisations préhistoriques, avec de larges emprunts à la collection M. C. Burkitt (6, 14, 20) et au Musée ethnologique de Cambridge (10, 18). — Peet attache l'importance qui convient au manche d'ivoire sculpté de Gebel-el-Arak conservé au Louvre, œuvre extraordinaire de la période prédynastique (26). — Hall ne s'est pas borné à utiliser les ouvrages des autres et les siens; il reproduit d'après les photos qu'il a prises lui-même la pyramide de Zoser, les temples de Deir-el-Bahari et de Médinet Habou, une tombe de Béni-Hassan et, d'après une photo prise dans le Musée Fitzwilliam de Cambridge, le couvercle en granit rouge du sarcophage de Ramsès III (80 *a*, 88, 148, 166). Nous devons, de plus, nous féliciter qu'il ait obtenu, en même temps que Wace, la permission de reproduire d'après les copies peintes de N. de Garis Davies les peintures murales qui représentent, dans les tombes de Mencheper-reseneb et de Rekhmara, les Keftiou apportant des présents (150 *a*, 154 *a*). Oserai-je avouer, sans paraître succomber au snobisme, que je désirerais voir ici quelques-uns des objets qui ont rendu si subitement célèbre le nom de Toutankhamon ? — Langdon rend de grands services en faisant mieux connaître, à l'aide de ses photos, la tablette en pierre de Kish qui porte les plus anciens pictographes du pays sumérien, la cour du palais de Kish, la ziggourat et le temple d'Ilbala, des empreintes de sceaux sumériens (38 *a*, 44 *a*, 46 *a*, 48 *d-h*). — Il faut savoir gré à Campbell Thomson d'avoir assuré la publicité nécessaire à la remarquable tête exhumée à Bismya par l'expédition américaine (60). — Sidney Smith a tiré un bon parti des richesses que lui offraient les salles assyriennes du British Museum, la publication de King sur les portes de bronze de Balawat et le catalogue des cylindres du Louvre par Delaporte (214 ss., 216-217, 224-228). — Seltman a eu à sa disposition, grâce au Prof. Sarre, des photos du relief de Béhistoun, de la tombe de Cyrus, des autels à feu, de la tombe de Darios et du Propylée de Xerxès à Persépolis (312, 314, 318) ; il a pris plaisir à détailler les beautés gréco-perses du chamois ailé en argent qui est un des joyaux du Louvre (324 *d*).

Passons de l'Orient dans l'Égée. Ici Wace tient une grande place. Nul n'était plus qualifié que lui pour caractériser par des exemplaires soigneusement sélectionnés les différentes périodes de la poterie helladique et de la civilisation créto-mycénienne. Il nous donne, entre autres nouveautés, les vases qu'il a photographiés aux Musées de Nauplie et de Cnosse, ainsi que la « saucière » d'Asinè qui est maintenant au Musée Fitzwilliam (100 *b*, *c*, 102). Il nous présente mieux qu'on ne le fait d'ordinaire la belle déesse aux serpents en ivoire et or du Musée de Boston (118). Mais il accorde malencontreusement les honneurs du frontispice à une statuette de déesse en marbre qui ressemble par son costume à la fameuse déesse aux serpents en faïence : c'est le seul monument en marbre qui soit attribué aux Crétois, et son authenticité inspire les doutes les plus légitimes. Et puis, pourquoi fait-il venir de Phaistos la fresque au chat sauvage, qui est de Haghia Triada (120*b*)? — Les nombreux auteurs qui se sont occupés de la Grèce archaïque (et j'en dirai autant de ceux qui ont traité des Étrusques et des Scythes) nous présentent beaucoup moins de nouveau, ce qui ne veut pas dire qu'ils se soient moins bien acquittés de leur tâche. D'ailleurs, Wade Gery, ayant à montrer le développement des États doriens, publie sur une excellente planche le bol d'or consacré par les Cypsélides à Olympie (274). Et Beazley dans un rapide aperçu sur l'art, trouve moyen de présenter pour la première fois d'une façon complète de face et de profil, le kouros de Ténéa, aujourd'hui à la Glyptothèque de

Munich, de mettre en valeur les sculptures de Corcyre à l'aide de photos communiquées par l'Institut archéologique allemand et de publier un scarabée inédit de la collection Ionides qui est un pur chef-d'œuvre (364, 366, 368 *c*).

Dans l'ensemble, l'exécution matérielle des planches est pleinement satisfaisante. Il y en a toutefois quelques-unes qui sont mal venues. Je signalerai, par exemple, les figures 122 (les plaques de faïence crétoises qui représentent une chèvre sauvage et une vache allaitant leurs petits) et 166 *b* (le vase de Vaphio). G. Glotz.

Emanuele Ciaceri, Professeur à l'Université Royale de Naples, *Storia della Magna Grecia*, vol. II, 1 vol. in-4°, 476 pages et une carte hors texte, Milano-Roma-Napoli, 1927.

M. Ciaceri se hâte de publier son « Histoire de la Grande-Grèce »; en voici déjà le second volume, qui suit le développement des États italiotes du VII^e^ siècle jusqu'au milieu du IV^e^. C'est la partie la plus attirante de l'entreprise ; et, serait-on tenté de dire, la plus digne d'attention, si le savant professeur de Naples n'avait encore devant lui la tâche magnifique, et ardue, de déterminer. à partir du IV^e^ siècle, les actions réciproques entre la Grande-Grèce et l'Italie Centrale, de décrire « le heurt violent d'où devait sortir l'étincelle qui illuminerait les destins de l'Italie ».

Tenons-nous en à l'abondante matière de ce volume; ses deux parties s'équilibrent, à peu de choses près, de masse sinon de ton : la première, qui étudie la plus ancienne civilisation de la Grande-Grèce, jusqu'à la fin du VI^e^ siècle, voile sous des discussions générales notre ignorance des faits particuliers de cette période ; la seconde, au contraire, qui nous mène environ de 550 à 350, fait la part belle aux vicissitudes diplomatiques et militaires, sans sacrifier tout à fait, par bonheur, les questions économiques ou intellectuelles. On sent bien, en ce plan très artificiel, la difficulté à laquelle se heurte l'œuvre de M. Ciaceri : notre documentation est morcelée, hétérogène, inégale surtout. Un hasard, des fouilles clandestines, prises vigoureusement en main par M. Orsi, ont rappelé l'attention sur Locres qui jusqu'alors, faisait un peu figure de parente pauvre parmi les brillantes cités du littoral Ionien, et sur sa colonie de Medma. Du coup, les grands sites historiques de Crotone, Sybaris et même Métaponte, ont paru bien ternes; souhaitons qu'ils se révèlent à leur tour, sans nous dissimuler qu'en aucun cas l'archéologie ne suffira à combler les lacunes de la tradition politique. Mais il faut bien dire aussi qu'avec une matière si pauvre, et qui le restera, l'histoire de la Grande-Grèce ne s'éclaire un peu que par sa connexion à celle de la Sicile ; M. Ciaceri tient grand compte de l'Ile à partir du V^e^ siècle ; mais il conviendrait de faire état, dès la fin du VI^e^, des premières monnaies de Messine, Naxos, Himéra, Sélinonte, en corrélation avec celle de Rhégion ; de se demander si les crises intérieures, sociales ou économiques, que nous saisissons un peu mieux à Géla, Léontinoi, Catane et Syracuse, ne nous éclairent pas sur celles que nous connaissons si mal dans les villes de l'Italie grecque... En un mot une histoire de la Grande-Grèce *seule* est encore moins concevable que celle de la Sicile *seule*. On est contraint à les plus ou moins confondre ; que ne le fait-on de propos délibéré ?

L'idée essentielle de M. Ciaceri est que la civilisation de la Grande-Grèce est proprement « italienne » et due à un mélange de races, les colons hellènes s'étant unis aux femmes du pays et collaborant psychologique-

ment avec les indigènes. Il voit dans « l'adaptation des vues idéales aux exigences de la vie pratique » une « tendance particulière à notre race (l'italienne) » ; et il retrouve ce caractère aussi bien dans les législations de Zaleucos et Charondas qui, au VII^e^ siècle, auraient établi des régimes aristocratiques sagement tempérés, que dans l'activité des médecins-hygiénistes crotoniates, dont les préceptes auraient, dans la seconde moitié du VI^e^, donné une base scientifique à l'athlétisme : le célèbre Alcméon, en particulier, médecin, physiologue et philosophe, loin d'avoir été l'élève de Pythagore, comme on le dit d'ordinaire, aurait été pour lui, sur certains points importants, un initiateur. Il y a en ces pages, et dans la suite aussi, bien des phrases qui s'enveloppent d'une fumée « nationaliste » assez surprenantes (que deviennent les préceptes les plus élémentaires de la méthode historique ?) ; et l'on s'étonne qu'un savant puisse prétendre faire la part d'un mélange de « races », *sachant* si peu de choses sur les Hellènes de la Grande-Grèce, et autant dire rien sur les indigènes. Les formules de vraisemblance affirmée ou de certitude sans preuve ne changeront rien à notre irrémédiable et pénible ignorance. Mais il est très vrai (et bien plus après les travaux de M. Isidore Lévy) qu'on doit réduire à des proportions historiques le mirage pythagoricien et, sans diminuer l'homme, admettre que sa doctrine fut le résultat d'un ensemble d'actions et de réactions où la Grande-Grèce eut sa part, une part considérable : M. Ciaceri le montre parfois bien finement, comme lorsqu'il rapproche le symbolisme numérique pythagoricien des combinaisons du « lotto ». Encore la vive réaction cilonienne prouve-t-elle que le pythagorisme n'était pas tout à fait chez lui à Crotone. Quant à l'école eléate de Xénophane et Parménide, on trouvera sans doute que M. Ciaceri n'explique pas assez comment elle fut le fruit « du grand réveil religieux de l'Occident » : sa doctrine, si opposée au pythagorisme, si abstraite et si haute, ne paraît pas née du peuple ; et, au fait, quel peuple ?.. —Pratique et tout opportuniste, à ce qu'il semble, et qui venait depuis quelques années à peine de se fixer en Italie ! La spéculation de ces grands esprits aurait pu sans doute aussi bien prendre forme ailleurs qu'à Hyélé.

Les problèmes que posent la religion et l'art ne sont pas moins passionnants. M. Ciaceri a très justement montré la survivance d'habitudes cultuelles pré-grecques : ferveur pour les fleuves et les sources, vénération de grands sanctuaires en dehors des habitats helléniques. Le développement du culte des héros, au contraire, ne nous semble pas un témoignage de l'influence indigène : on en suit les progrès, relativement tardifs, à partir de la fin du VI^e^ siècle seulement. Dans la belle étude qu'il consacre à la question, encore si confuse, des origines de l'orphisme et des survivances de tabous et totems très anciens dans la doctrine pythagoricienne, l'auteur montre toute la prudence nécessaire, il se refuse, peut-être à bon droit, à reconnaître la moindre trace d'orphisme dans les tombes de Locres. Tous ces problèmes où M. Giannelli a commencé à porter la lumière, nous resteront bien peu connus tant que de nouvelles fouilles ne nous permettront pas les rapprochements de ville à ville. Sur l'art, tous les amoureux de l'Italie méridionale sauront gré à M. Ciaceri d'avoir proclamé l'originalité et la puissance des créations de la Grande-Grèce : il faut les proclamer bien haut ; mais ira-t-on jusqu'à écrire (sans autre preuve qu'un argument *ex silentio*, et en soi fort contestable) : « le grand art, l'architecture dite dorique, se forma dans nos régions » (p. 154) ? Et plutôt que d'attribuer (sans preuve non plus) au sculpteur Pythagoras de Rhégion, qui n'est pour nous qu'un grand nom, l'*Aurige* de Delphes, ne vaudrait-il pas mieux étu-

dier avec patience les terres cuites et les bronzes trouvés au sol même de la Grande-Grèce, et les monnaies surtout, si expressives de la succession des modes, ionienne, « péloponésienne », attique ?... J'accorderai à M. Ciaceri que Stésichore est italiote d'autant plus volontiers que j'ai cherché à le prouver dès 1920 (*Mélanges de l'École de Rome*, XXXVIII, p. 119, n° 3) ; et son rôle fut éminent dans la mise en forme de la poésie grecque d'Occident et dans la politique même des Hellènes de Sicile-Italie. Mais — contre-partie bien instructive et qui s'ajoute à tant d'autres exemples pour prouver le va-et-vient de la culture hellénique entre l'Orient et la Grande-Grèce en dehors des influences indigénes — le poète Ibycos de Rhégion alla exercer ses talents à la cour du tyran de Samos. Des Grecs d'Asie ont donc bien pu, comme le conjecture M. Ciaceri, imposer à l'ancienne *Italia* le nom flatteur de « Grande-Grèce » ; ils ne se trompaient certes pas en reconnaissant sur cette terre presque vierge un rejeton exceptionnellement vigoureux de l'hellénisme.

La seconde partie du volume prête beaucoup moins à la discussion. Un excellent chapitre décrit le développement économique, agricole et commercial, des grandes cités de la côte Ionienne au VI^e^ siècle (mais pourquoi affirmer dès lors, p. 212, contre les textes, la culture de l'olivier ?) ; les faits politiques nous échappent presque entièrement, et il en résulte une illusion de prospérité continue : mais enfin l'apparition et l'uniformité du monnayage incus témoignent de l'existence d'une ligue au moins commerciale entre cités. Les jalousies s'en trouvèrent d'ailleurs, comme on le sait, plutôt accrues, destruction de Siris, ambitions de Crotone, réprimées du côté de Locres, mais triomphantes sur Sybaris, M. Ciaceri nous donne de ces faits l'interprétation la plus raisonnable. Qu'il faille, pour présenter un récit lié, faire une large part à l'imagination reconstructive ou à l'hypothèse, qui en doute ? Mais un savant qui prétendrait fonder tout ce qu'il avance sur des *preuves* fera bien de ne pas toucher à l'histoire de la Grande-Grèce. A partir du V^e^ siècle, nous saisissons mieux les mouvements de peuples italiques, Étrusques, Ombriens et Sabelliens : Tarente lutte durement contre les Iapyges ; Rhégion affermit sa politique du Détroit ; Crotone étend son empire et semble maîtresse de ses destinées ; Posidonia développe ses relations avec les Étrusques. Mais déjà Syracuse, sous l'impulsion des Dioménides, intervient en Campanie, puis à Rhégion et à Locres ; et, lorsqu'une révolution anti-pythagoricienne aura affaibli Crotone, Athènes à son tour élève des prétentions en Occident, fonde Thourioi et suscite Naples où cultes et civilisation prennent une teinte attique très prononcée. La funeste expédition de Sicile, désastreuse pour Athènes, ruineuse pour Syracuse, scelle, il me semble, les destinées de l'hellénisme italiote ; il n'aurait pu se défendre contre la poussée sabellique que par un afflux de nouveaux colons grecs, analogue à celui qui au temps de Timoléon, rendit des forces à l'hellénisme Siciliote. C'est ce que ne dit pas M. Ciaceri, prisonnier de son système, et qui note, sans en saisir la leçon, tant d'arrivées, individuelles ou collectives, de Grecs d'Asie ou d'Europe en Grande-Grèce, au temps de sa splendeur. Ces colonies d'Occident (sauf peut-être l'étonnante Marseille) vivent en bien des cas non sur elles-mêmes, mais par « transfusion de sang » : Athènes n'est pas la seule à pouvoir se féliciter de ses « métèques ». Quoi qu'il en soit, la descente des Lucaniens, puis des Bruttiens, jointe aux rivalités perpétuelles entre villes grecques, ouvrait la porte aux interventions égoïstes : les historiens de la Sicile ont déja étudié en grand détail la politique des Denys dans le Bruttium ; M. Ciaceri en parle à son tour. On trouvera plus de nouveauté dans le dernier chapitre,

qui décrit la puissance de Tarente sous Archytas, dans la première moitié du IVe siècle : appuyée sur sa colonie d'Héraclée en Lucanie, sagement unie à Syracuse, bien gouvernée et s'ouvrant par terre des voies commerciales vers l'Italie Centrale, Tarente allait devenir plus ou moins en Italie ce que devenait en Sicile, Syracuse, le refuge et le point de concentration de l'hellénisme en régression.

Les réserves que nous avons dû faire au passage ne diminuent, bien entendu, en rien notre reconnaissance. L'ouvrage de M. Ciaceri comble de façon fort heureuse une des lacunes les plus graves de l'histoire ancienne. Avec lui je suis persuadé que, plus on étudiera ces régions, plus on verra grandir le rôle de l'hellénisme italiote, premier civilisateur permanent des Étrusques, des Sabins et des Latins. Et c'est là l'essentiel. Grand merci au savant que n'a pas rebuté une synthèse pleine de difficultés !

Jean Bayet.

Fr. Schwenn, *Gebet und Opfer ; Studien zum griechischen Kultus*. Heidelberg, 1927 ; 144 p. in-12°.

Présenté à l'Université de Rostock, comme *Habilitationsschrift*, par un élève de Geffcken, ce petit livre, petit mais dense, forme le tome 8 de la *Religionswissenschaftliche Bibliothek*, fondée par feu W. Streitberg, et publiée par la librairie C. Winter. L'auteur y recherche la signification originaire de la prière et du sacrifice, d'après les données fournies par M. Lévy-Bruhl et les savants allemands ou anglais qui ont étudié en ces dernières années la mentalité primitive. Il dépasse donc les cadres de l'antiquité classique ; mais il vise particulièrement à expliquer les formes de ses deux manifestations religieuses chez les Grecs. Pour les Grecs de l'époque classique, la prière est une demande adressée à un Dieu ; le sacrifice, une offrande qu'on lui apporte. « Mais il s'est passé un fort long temps, avant que l'on ait eu, de quelque façon que ce soit, la notion de Dieux, et la prière et le sacrifice, s'ils n'en sont pas les facteurs uniques, ont beaucoup contribué à son développement. La prière suppose d'abord seulement un objet considéré comme animé, nullement un Dieu ; elle aide à créer un Dieu, en maintenant par l'habitude traditionnelle d'un appel à quelqu'un la croyance que cet objet est animé, alors que bien d'autres ont été depuis longtemps reconnus comme choses mortes par l'esprit humain en progrès. Il n'y a pas davantage, à l'époque primitive, de divinité préexistante qui attende le sacrifice. Le sacrifice le plus ancien se crée à lui-même un Dieu ; sacrifier et créer un Dieu sont deux aspects d'un seul et même acte. » Telle est (p. 131-132), réduite à ses éléments essentiels, la thèse que soutient M. S., avec beaucoup d'ingéniosité, et non sans une assez grande prudence dans sa méthode, si l'on tient compte de l'extrême difficulté de la matière. Cela ne veut pas dire que cette thèse me semble à l'abri de la critique ; je crois, au contraire, qu'on peut lui faire des objections graves.

Les parties qui intéressent ici le plus les lecteurs d'une *Revue philologique* sont celles qui sont spécialement consacrées aux rites helléniques ; dans le chapitre sur la prière, l'examen de la formule éleusinienne ὖε, κύε ; celui du chant des femmes éléennes (Pausanias, V, 16,6) ; celui des prières homériques, dont M. S. passe une revue très complète ; dans le chapitre sur le sacrifice, l'interprétation des *Bouphonies* et des cérémonies analogues. Les observations intéressantes et utiles n'y manquent pas, et M. S., tout en y recherchant les éléments primitifs qui lui semblent con-

firmer sa théorie, a le bon goût de ne voir dans les allusions des poètes grecs que des survivances ; son commentaire des textes de l'*Iliade* ou de l'*Odyssée* ne les dénature pas en les mettant directement en contact avec la mentalité primitive. A. Puech.

Eugen Tæubler, *Die Archaeologie des Thukydides*. Teubner, Leipzig-Berlin, 1927, in-8°, 138 p. avec Index.

Il ne faut pas se laisser tromper par une fausse traduction du titre. Il ne s'agit point d'archéologie, mais d'histoire ancienne, ou plutôt de préhistoire, au sens que pouvait avoir ce mot à l'époque de Thucydide. La question discutée dans ce mémoire est celle de savoir quel usage l'historien a pu faire des traditions mythiques de la Grèce pour expliquer et justifier les origines de la guerre du Péloponèse.

L'auteur, dans une courte préface, résume son point de vue. Le préambule de l'ouvrage, dit-il, contient une démonstration historique occupant le premier tiers du livre I, soit les chapitres 1 à 22. Cette démonstration est faite sous la forme et suivant les règles de ce que les rhéteurs appellent un *discours apodeictique*. Chaque groupe de faits est présenté comme une portion intégrante d'un solide édifice dont l'ensemble jusqu'en ses plus petites parties est jointif et complet.

A l'extérieur de l'édifice correspond l'intérieur. Le contenu des chapitres préliminaires n'est pas, comme on pourrait croire, l'indication après tout sans portée et banale, parce que toujours on la répète après chaque conflit, que la guerre du Péloponèse a été la plus grande des guerres passées et futures. C'est l'affirmation que chaque guerre est l'expression des moyens potentiels d'une nation, et cette affirmation est fondée sur la preuve, *tirée de l'histoire et de la préhistoire*, que la progression continue de tous moyens matériels et politiques depuis l'antiquité aboutissait logiquement et fatalement à une lutte pour la vie entre Sparte et Athènes, devenue démesurément puissante.

On se trompe donc quand on croit que les références de Thucydide (la guerre de Troie, les migrations, la thalassocratie minoënne, les guerres médiques) ne sont qu'un abrégé historique ou une comparaison faite en gros entre les temps antiques et l'époque moderne. En réalité, chaque fait est une pierre dans un édifice, un argument dans une démonstration. Il n'y a pas d'autre moyen de le prouver que d'établir une analyse minutieuse du texte.

C'est à ce travail que s'est consacré l'auteur, et pour être plus clair et plus précis, il a établi une traduction en appendice à son livre. Chaque phrase y porte un numéro d'ordre et une lettre divisionnaire qui se réfèrent aux arguments généraux et aux preuves particulières. Ce décortiquage de Thucydide aboutit à un résultat livresque et doctoral qui correspond peut-être à l'enseignement technique et théorique d'une université allemande, mais qui laisse volontairement évaporer tout ce que l'œuvre grecque peut avoir de spontané, de personnel, de sentimental et d'humain. De pareilles analyses procèdent d'une chimie qui supprime le talent pour ne laisser subsister que le procédé : on ne considère que l'échafaudage et on oublie le bâtiment. Il n'est pas assuré que semblables travaux soient aussi scientifiques qu'ils le prétendent.

Georges Seure.

Arthur S. Hunt, *The Oxyrhynchus Papyri.* Part XVII. The offices of the Egypt Exploration Society, XVI-314 p., 1 portrait, 4 planches, 1927.

Depuis le tome XI de cette célèbre collection, les volumes nouveaux nous apportaient alternativement des textes littéraires et des documents. Le tome XVII, nos 2085-2156, reprend l'ancienne tradition et contient des textes mêlés. Est-ce trahir la pensée de l'auteur que de voir là l'exécution d'un dessein prémédité? Ce tome XVII, le premier que M. Hunt publie seul, est dédié « à la mémoire de Bernard Pyne Grenfell, 16 décembre 1869-18 mai 1926 »; les quelques lignes de la Préface qui consacrent cette dédicace sont d'une simplicité, d'une noblesse émouvantes. « Au loyal collaborateur, à l'ami fidèle, dont la perte est, en effet, irréparable », est-il téméraire de supposer que M. Hunt a voulu offrir un livre qui résumât, comme un symbole, tous les travaux exécutés autrefois en commun? On trouve donc ici des textes religieux, 2065-2074 : *Psaume*, XC; *Ecclésiaste*, VI-VII; *Credo de Nicée*, avec des fragments liturgique, apocalyptique, antésémite, chrétiens, homilétiques. Ensuite viennent les textes littéraires nouveaux, 2075-2089, entre autres : Hésiode, *Catalogue*; Sappho, l. II, le charmant *Épithalame d'Hector et d'Andromaque*, qui complète le n° 1232; Sophocle, *Nauplios*; Euripide, *Périthoos*; Callimaque, *Prologue des Aitia* et passage du l. II; un morceau des *Chroniques* de Phlégon relatif à la tyrannie de de Lacharès à Athènes; des fragments d'une *Vie d'Ésope* anonyme, un court *Éloge de la figue*, en prose; des scholies à Euphorion, le début d'un *Glossaire* et deux papyrus latins : un texte historique relatif à Servius Tullius et un texte juridique. Il y faut ajouter des bribes provenant d'originaux antérieurement publiés : *Ichneutes* et *Eurypyle* de Sophocle, Sappho, Alcée, Bacchylide, Ibycos, etc. Des fragments d'ouvrages connus, 2090-2103, aucun n'est à dédaigner : Hésiode, *Théogonie* et *Travaux*; Pindare, *IIe Olympique*; Sophocle, *Ajax*; Lycophron, *Alexandre*; Hérodote, restes de cinq éditions; Thucydide; Xénophon, *Cyropédie*; Platon, *Phèdre*; Gaius, *Institutiones*, IV. Les uns apportent ou confirment de bonnes leçons ou hypothèses, les autres ont un intérêt paléographique, le dernier supplée un manuscrit unique, par endroits indéchiffrable, le palimpseste de Vérone. — Les documents appartiennent tous à la période romaine. Il y a les papiers officiels, 2104-2129, parmi lesquels un rescrit de Sévère Alexandre aux Grecs de Bithynie, un édit du préfet M. Petronius Honoratus, une lettre d'un préfet aux Oxyrhynchites relative à une contribution d'or à verser dans un délai prescrit à Nicomédie de Bithynie, le procès-verbal, bien conservé, d'une séance du sénat, celui d'une affaire plaidée devant le préfet Petronius Mamertinus, des résumés de procès, des reconnaissances, des rapports, des listes de fonctionnaires par ordre de préséance, des comptes de dépenses municipales. Les pétitions sont peu nombreuses, 2130-2134, mais deux au moins sont importantes. La première, 2130, émane d'un candidat indûment désigné pour une charge liturgique en rapport avec la gymnasiarchie; la deuxième, 2134, est relative à l'enregistrement à Alexandrie d'un contrat de prêt sur hypothèque. Parmi les contrats 2135-2138, il faut noter une vente, sous forme de location, d'un bateau; parmi les ordres et comptes privés, 2139-2146, le plus curieux fait connaître une série de métrages exécutés dans les salles d'un établissement de bain. La correspondance privée, 2147-2156, traite d'humbles détails intimes : menus achats domestiques, vêtements, embarras d'argent, envoi de quaternions en parchemin et autres fournitures. On y remarque une demande de secours, 2151, d'un gaillard qui cherche à attendrir sa mère et

sa sœur sur son dénuement (γυμνός εἰμι) et ce billet d'invitation, 2147 : *Eudaimôn t'invite à dîner au Gymnase à l'occasion du couronnement de son fils Nilos, le 1er à 3 heures..*

Les *Index* sont dressés avec la clarté et le soin habituels ; les planches, qui reproduisent des écritures grecques et latines, judicieusement choisies, sont merveilleusement exécutées. Devant tant de science renouvelée et accrue, tant de labeur si opiniâtrément soutenu, on ne peut qu'exprimer son admiration et sa reconnaissance. Tous ceux qui ont eu l'honneur de connaître Grenfell sauront gré à M. Hunt du vivant portrait reproduit en tête du livre. Ils y trouveront avec émotion le regard rêveur et clair du Maître trop tôt disparu. Paul Collart.

M. L. W. Laistner, *Isocrates. De Pace and Philippus.* 173 p. in-8°. New-York-Londres, 1927,

Les intentions de M. Laistner sont nettes. Il ne vise pas à nous donner une nouvelle édition critique des deux fameux discours d'Isocrate. « Le texte du *De Pace* et du *Philippus* imprimé dans cette édition est celui de Ferdinand (?) Blass » (p. 28), sauf de légers changements dus en partie à l'incorporation des bonnes leçons du papyrus 132 du *British Museum*. En revanche, l'éditeur voudrait (Préface, p. 7) raviver l'intérêt pour la magnifique éloquence d'Isocrate, montrer que l'orateur n'est pas seulement un savant de cabinet, mais qu'il avait un sens politique très vif, enfin que les historiens peuvent trouver à prendre dans ses écrits. Au fond, toutes ces idées se trouvent déjà sous la plume d'A. Croiset dans l'*Histoire de la littérature grecque*, qui n'entre pas dans la bibliographie de M. Laistner. L'édition forme le t. XXII des *Cornell Studies in Classical Philology*. Après une introduction sur la vie, les œuvres et le rôle d'Isocrate (p. 11-29) et deux pages de bibliographie (31-32), on trouve le texte des deux discours avec de rares et brèves notes critiques au bas des pages. Ensuite vient le commentaire distinct, c'est-à-dire après un résumé de quelques alinéas du texte, la série des notes littéraires et surtout historiques afférentes au passage. Un index des noms propres et un autre de quelques termes techniques intéressants (avec références au texte) terminent le volume. Il faut féliciter M. Laistner d'avoir réalisé son projet ; il est douteux toutefois que les études sur Isocrate en reçoivent une orientation nouvelle.

Paul Collart.

Marshall M. Gillies, *The Argonautica of Apollonius Rhodius.* Book III, xlviii-160 p. in-8°. Cambridge, at the University Press, 1928.

M. Gillies a la foi. Excédé d'entendre répéter que la littérature alexandrine est le résidu de la littérature grecque antérieure ou le ferment de la littérature latine encore à naître, il a entrepris de démontrer, par l'exemple d'Apollonios, qu'un poète alexandrin est intéressant et original en soi. Il faut lire avec attention son *Introduction* persuasive. Elle commence par un tableau rapide de la littérature alexandrine : le Musée et ses bibliothécaires connus à présent par le papyrus 1241 d'Oxyrhynchos, la philosophie pratique née du cosmopolitisme de la capitale ; le drame toujours concurrencé par les grands modèles d'Athènes (l'*Alexandra* de Lycophron — qui est un monologue tragique — en reste l'unique exemplaire affolant de pédantisme et d'obscurité) ; le mime florissant avec Hérondas, Théocrite et des anonymes dont les papyrus nous ont rendu quelques œuvres. L'épopée,

pleine d'érudition, presque vide de poésie (Euphorion, Nicandre, Aratos, Rhianos) manque de souffle; on lui préfère l'*épyllion* où triomphent Théocrite et Callimaque, ou l'églogue avec Théocrite encore, Bion et Moschos. L'élégie est mal connue ; la floraison des épigrammes a rempli les Anthologies ; l'érudition en prose a fait naître la grammaire, encouragé la rhétorique, provoqué l'apparition des biographies critiques. M. Gillies passe alors à une étude plus détaillée d'Apollonios ; il serait trop long de la résumer. Il ne cache pas les défauts du l. I, encombré d'explications préliminaires qui retardent l'action, signale la répartition des passages narratifs alternant avec des épisodes mythologiques et arrive au l. III qu'il analyse presque avec tendresse. Suivent quelques considérations sur le mélange de l'intrigue amoureuse, du roman avec l'épopée, et sur la querelle d'Apollonios et de Callimaque. Une bibliographie consciencieusement établie termine l'introduction. Le poème lui-même est agréablement présenté. Sous le texte, on peut consulter un apparat critique très net et des notes extrêmement copieuses et précises. En appendice : 1° un plan expliqué du palais d'Aeétès ; 2° des discussions critiques sur des points plus importants. Trois index rendront de grands services aux travailleurs en facilitant les recherches : noms propres, notes sur des mots, notes sur les questions spéciales. Édition en somme très soignée, commode à manier, — et charmante à regarder. Paul Collart.

Karl Kerényi, *Die Griechisch-Orientalische Romanliteratur in Religionsgeschichtlicher Beleuchtung*. Tübingen, 1927, gr. in-8°, xvi-275 p. avec index.

Cet intéressant ouvrage d'un Privatdocent à l'Université de Budapest continue, en essayant de la renouveler, l'étude fondamentale jadis consacrée par Erwin Rohde au roman grec. L'auteur est parfaitement au courant des travaux modernes. Si le goût français pouvait lui reprocher quelque chose, ce serait de n'avoir pas su — ou pas osé — construire l'édifice d'idées générales pour lequel sont rassemblés tant de matériaux, poussière de petits faits recueillis avec patience et avec sûreté.

J'imagine, peut-être à tort, un des motifs que peut avoir eus l'auteur pour laisser à d'autres le soin d'agglutiner en un ciment solide les pierres d'une construction définitive. C'est que les conclusions de pareille étude, systématiquement présentées, heurteraient de façon grave et sur bien des points l'orthodoxie chrétienne. Dans un semblable sujet, il est assurément plus prudent, sans doute aussi plus subtil, de suggérer certaines réflexions que de les imposer. Or, dans cette histoire des thèmes romanesques, il se trouve que les Évangiles Apocryphes, les Homélies Clémentines, les Actes des Martyrs, occupent une place non négligeable, et prêtent à des parallèles inattendus.

Toute cette littérature religieuse issue du Nouveau Testament ne fait pas partie des textes officiels du christianisme et ne constitue pas un article de foi. C'est entendu. N'empêche que ce sera assurément avec une surprise un peu hétérodoxe que le profane constatera l'origine égyptienne, ou syrienne, ou anatoliennne, en tous cas hellénisante et préchrétienne, de thèmes romanesques usuels du genre de ceux-ci : l'héroïne rendue mère par l'intervention divine ; le héros qui meurt et ressuscite ; le symbole de l'exaltation de la croix ; la fuite sur un âne de la jeune mère persécutée ; la descente aux enfers du héros rédempteur.

L'auteur, qui se garde de conclure et même de généraliser, pense et démontre que la grande inventrice et pourvoyeuse de pareils thèmes, constante matière du roman grec à travers les âges, c'est l'Égypte. Avec beaucoup de vérité, cette opinion paraît contenir un peu d'exagération, due sans doute à deux causes principales : d'une part les découvertes passionnantes de la papyrologie, d'autre part la popularité que Maspéro a donnée, chez les modernes, aux *Contes de l'Égypte ancienne*.

Certains chapitres du livre sont particulièrement intéressants. Le premier, où M. Kerényi étudie et analyse la théorie des Anciens sur le roman : invention et mensonge ; drame et idylle ; complexité et merveilleux. Le troisième, qui met en lumière le fait curieux de l'importance hors pair donnée au paysage de type égyptien (voyages en Ethiopie, navigation sur le Nil), aux légendes égyptiennes (mythe d'Isis, fêtes d'Osiris, mutilation d'Horus). D'autre part la littérature éphésienne a fourni leur point de départ à de nombreux récits dramatiques accommodés à la mode grecque.

Les derniers chapitres renferment d'utiles indications : sur le symbolisme dans le roman grec (inexistant selon l'auteur) ; sur les tendances érotiques de l'affabulation (influences religieuses : nudité rituelle, prostitution cultuelle, etc.). On appréciera moins deux longs chapitres intercalés : études sur le Roman de l'Ane, sur les métamorphoses, sur la Légende d'Eros et Psyché. Au contraire, instructif et curieux est le travail consacré au « Roman de Clément » éclairé de façon suggestive par ses sous-titres, intitulés l'un « Divinité et Souffrance », l'autre « Le salut par la Croix et la Transfiguration ».

On voit que le plus gros intérêt de ce livre de valeur n'est peut-être pas dans son contenu officiel. Georges Seure.

W. A. Oldfather, *Contributions toward a bibliography of Epictetus* (*University of Illinois Bulletin*, XXV, 12). xvii + 201 p. in-8°. Urbana, 1927.

M. Oldfather est chargé de l'édition et de la traduction d'Épictète dans la collection Lœb. Il nous donne ici le résultat de l'enquête qu'il entreprit dès qu'il se mit à l'œuvre, c'est-à-dire dès 1915. Ses listes sont accompagnées d'observations diverses, dont les unes sont, elles aussi, de caractère bibliographique, tandis que d'autres sont de brefs jugements. Voici le plan général : 1° Les *sources* ; ce sont les catalogues de bibliothèque et autres recueils que M. O. a consultés ; 2° *œuvres : textes* ; 3° *œuvres : traductions* ; 4° le *Manuel* : *textes* ; *paraphrases* et *traductions de paraphrases* ; traductions (en vingt langues, parmi lesquelles figure même le turc, pour un numéro au moins) ; 5° *morceaux choisis*, *textes* ; *traductions* (il existe des traductions d'extraits jusqu'en japonais et en yiddisch) ; 6° *fragments*, *textes* ; 7° *commentaires anciens* (*textes et traductions*) ; 8° Epictète *pseudépigraphe* (il s'agit de la prétendue *Altercatio* entre Hadrien et Épictète] ; 9° *études* sur Épictète (*Criticism*). Le tout ne comprend pas moins de 1175 numéros. Parmi les *études*, ce ne sont pas seulement les livres consacrés spécialement à Épictète qui sont mentionnés mais un certain nombre de ceux où il n'est question de lui qu'incidemment. Même s'il s'est glissé dans cette énumération quelques disparates ou quelques erreurs (j'ai noté quelques fautes dans les transcriptions de titres français), elles sont compensées par les erreurs que M. O. a de son côté corrigées, au cours de ce long travail d'abnégation. Ces simples listes d'ailleurs en disent long sur la popularité d'Épictète, sur les époques et les milieux où son influence

s'est particulièrement exercée. Un appendice est consacré à la traduction allemande de Jacob Schenck (Bâle, 1534), la plus ancienne traduction du *Manuel* que M. O. ait rencontrée, antérieure même à celle d'Antoine du Moulin (Lyon, 1544). M. O. en reproduit le facsimile, à la fin du volume, d'après l'exemplaire que possède le British Museum. A. Puech.

Körper und Rythmus, 52 Griechische Bildwerke mit einer Einführung von Fr. Back; R. Leipzig, B. G. Teubner, 1927, 8 pages + 26 pl. doubles. Prix : br. 4 mk.

La culture physique, et en particulier la rythmique jouent à l'heure actuelle un rôle important dans l'éducation. Innovation ou imitation de l'antique et en particulier des Grecs? Il est certain que la recherche de l'harmonie dans les mouvements, de la grâce mesurée sont des caractéristiques essentielles de l'art hellénique. Il était donc tentant de rechercher les expressions les plus parfaites de ce sens du rythme, soit dans le mouvement, soit au repos dans les chefs-d'œuvres de la plastique grecque, et de les réunir pour tirer de ces modèles un enseignement profitable. C'est ainsi qu'en automne 1925 fut organisé à Darmstadt une exposition ayant pour objet « le corps humain et le rythme dans l'art grec ». Dans cette exposition M. Back a choisi les pièces à la fois les plus belles et les plus significatives, et il nous en donne de bonnes reproductions, qu'accompagne une très brève préface. Les œuvres sont classées non par époques, mais par mouvements ou par attitudes : la course, la marche, le repos assis, le repos droit, la danse et le jeu, etc. La plupart de ces œuvres sont bien connues. Mais elles prennent dans ce groupement un intérêt nouveau, et du reste elles sont de celles qu'on ne se lasse pas de regarder. A. Ernout.

Opera Facultatis Philosophicae Universitatis Masarykianae Brunensis, Řídí Jul. Glücklich, Frant. Novotný A. Frant. Trávníček číslo 22, K. Svoboda, *La Démonologie de Michel Psellos*. Brno 1927, Vydává filosofická Fakulta s podporou Ministerstva školství a národní osvěty v komisi knihkupectví A. Píša v Brne česká 28, 60 pp.

Dans ce petit mémoire, dont l'origine est une lecture présentée au IIe Congrès international des Études byzantines à Belgrade, M. K. Svoboda analyse minutieusement et savamment les idées de Michel Psellos sur les démons. Après avoir énuméré les écrits où Psellos donne sa doctrine sur le sujet (I), il étudie successivement chez son auteur le sens du mot démon (II), la classification des démons en six groupes (III), leur nature (IV), leurs rapports avec les hommes (V), les moyens d'action que l'on peut avoir sur ces êtres mystérieux (VI), Ces diverses questions sont examinées avec le souci constant de rechercher les sources de Psellos (VIII). Ces sources sont avant tout, comme il fallait s'y attendre, les néo-platoniciens, principalement Porphyre, puis Proklos, rarement Jamblique, et peut-être, pour la classification des démons, Olympiodore. Psellos combine leurs idées avec les traditions de la Bible, et ce qu'il a trouvé dans quelques Pères de l'Église, notamment S. Basile. La doctrine ainsi constituée est un système « ferme et bien fondé ». Toutefois il est remarquable que Psellos — probablement en conséquence de sa foi chrétienne — traite par moments d'une façon sceptique de la magie et des sciences apparentées (VII). Le travail de M. K. Svoboda, très bien rédigé en français par Mme J. Svoboda et M. J.

Duflot rendra grand service à l'étude des idées religieuses, comme à tous les historiens de la civilisation byzantine, qui verront se manifester « dans les écrits et les méditations démonologiques de Psellos » l'intérêt qu'inspiraient les démons, aux penseurs et aux lettrés aussi bien qu'à la foule de son temps. P. Jouguet.

Studi Etruschi, t. I ; ouvrage publié par le *Comitato permanente per Etruria*), Firenze, 1927, Rinascimento del libro ; 588 pages in-4+75 planches. Prix : 150 lires.

Ce beau volume, dont la publication fait honneur au comité permanent pour l'Etrurie, comprend toutes les communications et contributions apportées au premier Congrès national étrusque qui s'est tenu à Florence du 27 avril au 1er mai 1926. A en juger par l'abondance et la variété des sujets traités, des questions abordées ou résolues, les congressistes n'ont pas perdu leur temps.

Outre un supplément intitulé *Notiziario* comprenant des renseignements et des communications variées, l'ouvrage est divisé en trois parties correspondant aux trois sections du congrès : Histoire et Archéologie, Langue et Épigraphie, et ce que Sénèque aurait appelé *Quaestiones naturales*, recherches sur la géologie, la géographie, l'ethnographie et l'anthropologie de l'Etrurie, réunies sous le titre général de *Naturalistica*. Toutes trois témoignent de la belle activité que dans les différents domaines de la recherche manifestent les savants italiens. Un ouvrage de ce genre, par la diversité même des problèmes qu'il traite, se prête mal à l'analyse, et l'on encourrait justement le reproche de partialité en signalant à l'attention des lecteurs l'un plutôt que l'autre des mémoires présentés. Mais l'on peut dire que l'apparition de ce livre marque l'avènement d'une ère nouvelle dans les études étrusques. On peut penser qu'on en a terminé avec les fantaisies individuelles, les pseudo-découvertes d'imaginations aventureuses, les systèmes préconçus qui ignorent ou piétinent le témoignage des faits. Dans le domaine archéologique, les fouilles se multiplient, et la conduite en devient plus sûre : qu'on lise par exemple (et je m'excuse de ne citer que ceux-là) le rapport de M. G. Bendinelli concernant *une campagne de fouilles sur le territoire de Vulci*, ou celui de M. Mengarelli sur *Caere et les récentes découvertes* (celui-ci illustré de 43 planches), qui agrandissent notre connaissance de l'art et de la civilisation étrusque. En linguistique, une division méthodique du travail aboutit à ce résultat que les aspects du problème de la langue étrusque sont successivement examinés : possibilités de parenté de l'étrusque avec d'autres langues du bassin méditerranéen (articles de MM. Trombetti, Buonamici, Ribezzo) ; développement interne de l'étrusque (articles de MM. Devoto, Pasquali et Merlo ; l'article de M. Devoto, entre autres, qui étudie la phonétique et la morphologie des noms propres transcrits du grec est prudent, bien informé et judicieux ; celui de M. Pasquali sur *Acheruns* est tout à fait probant) ; survie de l'étrusque à travers les parlers toscans actuels et la toponomastique italienne (articles de MM. Merlo et Battisti). Tout ceci est riche de résultats, et plus riche encore d'espérances. A. Ernout.

Pericle Ducati et Giulio Q. Giglioli, *Arte Etrusca*. Società editrice d'arte illustrata. Roma-Milano, 1927 ; 267 pages in-8° (dont 158 pages de planches).

Il faut savoir gré à la Société éditrice d'art italienne d'avoir édité ce manuel

d'art étrusque, et d'avoir confié le soin de le rédiger à deux spécialistes éprouvés. M. Pericle Ducati, à qui nous devons entre autres l'*Etruria antica* récemment parue, est assez célèbre pour se passer de présentation ; M. Giglioli qui a publié notamment une étude sur le temple dans l'Italie à l'époque la plus ancienne, est plus particulièrement compétent en architecture. De là s'explique la division de l'ouvrage : M. Giglioli, outre l'introduction générale, a rédigé les chapitres concernant l'architecture et la sculpture, et M. Ducati s'est réservé la peinture et les arts mineurs. Un catalogue des tombes à peintures étrusques, et une bibliographie bien au courant complètent le texte. Mais les auteurs ont justement pensé que dans un ouvrage d'art les représentations figurées devaient tenir la première place et ils ont surtout fait parler les images. Vingt sept planches pour l'architecture, trente-huit pour la sculpture, quatre-vingt onze pour la peinture et les arts mineurs font connaître au lecteur, mieux que tout commentaire, les monuments les plus beaux et les plus représentatifs de l'art étrusque, depuis les murs d'enceinte de Cortona, de Véies ou de Volaterra jusqu'aux cistes, aux miroirs, ou aux vases de la plus belle période. C'est une joie pour les yeux et pour l'esprit de parcourir ces reproductions exactes et bien choisies parmi lesquelles, à côté d'œuvres célèbres comme l'Apollon de Véies, le Mars de Todi, ou la ciste de Ficoroni, se détachent des œuvres moins connues mais non moins remarquables comme le canope de Chiusi, avec l'admirable tête qui le surmonte (pp. 141 et 142), ou les masques du musée Faina à Orvieto (p. 175), ou encore le vase au galbe si pur de la p. 237, dont la provenance n'est pas indiquée. Beau et bon livre qui, sans étalage d'érudition superflue, constitue une introduction attrayante à l'étude d'un art attachant et singulier[1].

A. Ernout.

Erich Stolte, *Der Faliskische Dialekt*, Münich 1926, Druck von V. Höfling ; 62 pp. in-8 + une planche.

Ceci est l'impression partielle d'une dissertation inaugurale entreprise sous la direction de Gustav Herbig, à la mémoire duquel elle dédiée. Le guide était bon, et le sujet bien choisi. L'ouvrage de Deecke qui date de 1888 est vieilli et a besoin d'être remplacé. On regrettera que l'auteur ne nous ait donné que des fragments de son étude, qu'il n'ait pu y joindre le texte des inscriptions — il renvoie au Corpus Inscriptionum Etruscarum qui n'est pas d'un maniement commode, et que tout le monde n'a pas dans sa bibliothèque —. et qu'il n'ait pas rédigé d'index. Ces réserves faites, il faut reconnaître que le travail est judicieusement conduit, et témoigne d'une bonne information. Le chapitre sur l'alphabet me paraît tout à fait convaincant. Il est à souhaiter que l'auteur puisse reprendre son étude, et lui donner son entier développement.

A. Ernout.

M. Schanz, *Geschichte der römischen Literatur bis zum Gesetzgebungswerk des Kaisers Justinian* ; Erster Teil, *Die römische Literatur in der Zeit der Republik*, 4e neubearbeitete Auflage von Carl Hosius ; Münich, C.H. Beck'sche Verlagsbuchhandlung, 1927 ; in-8°, xiii-654 pages ; prix br. : 34 mk ; rel. : 38 mk.

---

1. Quelques fautes d'impression dans la bibliographie : p. 101 l. 12 lire *Martha J.* ; l. 14 et 15 lire *métaux* et *1905* ; l. 16 lire *die Etrusker* ; p. 102 l. 17, lire *Carcopino*.

Il est inutile de présenter aux lecteurs l'Histoire de la littérature romaine de M. Schanz. Publiée dans la célèbre collection de Manuels que fonda Iwan von Müller et que dirige actuellement M. Walter Otto, elle a pris immédiatement place parmi les ouvrages capitaux qui y figurent. Du vivant de l'auteur, trois éditions en avaient marqué le succès ; et chacune présentait sur la précédente une amélioration et un accroissement. L'information de M. Schanz était immense : il connaissait, au moins par le titre, tout ce qui paraissait sur la littérature latine, et il avait entrepris de le signaler à son lecteur que, d'une édition à l'autre, il tenait au courant de toutes les recherches et de tous les progrès. Ainsi le livre, conçu d'abord comme un volume destiné aux étudiants, assez copieux pour leur fournir toutes indications utiles, assez concis pour ne pas les égarer, avait perdu ce caractère élémentaire pour devenir une sorte de répertoire bibliographique, toujours plus vaste et mieux informé. Les services qu'il a rendus sont considérables. Il n'est pas un latiniste qui n'ait eu l'occasion de le consulter, de l'interroger, et qui presque toujours n'ait trouvé réponse à la question qu'il lui posait. Mais cette extension indéfinie du livre n'allait pourtant pas sans inconvénients. La partie proprement littéraire, c'est-à-dire la biographie des auteurs, l'histoire et la critique des œuvres et des genres, apparaissait de plus en plus noyée et perdue dans la masse envahissante de la bibliographie ; et le livre prenait un aspect hybride, n'étant presque plus une histoire, et n'étant pourtant pas une bibliographie pure et simple. En outre, les dimensions de l'ouvrage augmentaient démesurément. La première partie, qui traite de la littérature à l'époque républicaine, et qui formait dans la première édition de 1890 un volume de 304 pages, était devenue, dans la troisième édition de 1907 et 1909, un ouvrage en deux tomes de 362 et 531 pages. Le reste avait grossi à l'avenant : bref, l'histoire totale comportait près de 4.000 pages grand in-octavo ; et si l'on eût persévéré dans la méthode suivie par M. Schanz, elle eût continué à s'enfler à l'infini. Les inconvénients d'un tel état de choses sont assez nombreux, assez visibles pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y insister : μέγα βιβλίον, μέγα κακόν. Aussi, après la mort de M. Schanz, M. Hosius n'a-t-il pas fait de difficultés pour écouter les suggestions des éditeurs qui souhaitaient une compression du livre ; et il a réussi à faire tenir en un tome l'histoire de la littérature républicaine, et à la ramener de 900 pages à 654, tout en tenant compte de la production considérable qui a paru depuis vingt ans. Il faut lui savoir gré de nous avoir donné un livre aussi dense qui totalise une somme de recherches formidable. Sur plusieurs points j'ai vérifié sa bibliographie, et nulle part, pour ainsi dire, je ne l'ai prise en défaut. Et non content de mettre le livre à jour, il n'a pas craint de modifier la rédaction de la partie littéraire, soit en résumant des biographies, des analyses d'œuvres ou des jugements de M. Schanz, soit en substituant son propre jugement à celui de son prédécesseur. Il nous donne ainsi un livre neuf, dans les cadres de l'ancien. S'il avait pu suivre sa propre inclination, peut-être aurait-il volontiers brisé ces cadavres eux-mêmes, et au lieu d'une refonte, nous aurait-il donné une métamorphose. Répertoire précieux, incomparable, le livre de M. Schanz est difficile à lire, et surtout à lire d'une manière continue. On le consulte, à l'aide de la table des matières et des index, on ne le lit pas. J'oserai dire même que ce qu'on lit le moins, c'est pourtant ce qui, en principe au moins, est l'essentiel, c'est-à-dire la partie littéraire proprement dite. Et je dois ajouter que c'est là quelque chose d'injuste. Elle renferme d'excellents chapitres, tant dans les anciennes que dans la nouvelle édition. Mais c'est un fait que l'accessoire a étouffé le principal, la sauce a noyé le

poisson. Je crois que le livre aurait gagné des lecteurs, s'il avait été possible de séparer nettement l'exposé historique et critique de la partie bibliographique, de manière à donner à cet exposé l'aspect de la continuité : cette succession de petits chapitres, disjoints et sans lien apparent, éloigne et rebute. J'ajoute qu'il eût été plus facile, en recourant à ce mode d'exposition qui est celui de Norden et de Leo, de mettre en relief les œuvres et les hommes qui, par leur mérite propre ou par l'influence qu'ils ont exercée, méritent d'être distingués de la masse et placés en pleine lumière. On ne distingue pas assez actuellement ce qui est essentiel, et ce qui est de second plan ; on ne distingue pas bien non plus les œuvres que nous connaissons seulement par fragments ou même par ouï-dire, des œuvres que nous pouvons lire encore dans leur intégrité, et ce qui est conjecture ou pure hypothèse de ce qui est réalité. Dans la bibliographie même, il eût été désirable de voir signaler par un procédé typographique les ouvrages essentiels : tout est mis sur un même plan, éditions scolaires et éditions savantes, dissertations inaugurales ou travaux de synthèse, livres vieillis ou livres neufs. M. Hosius indique treize éditions des Captifs de Plaute : ne pense-t-il pas qu'il eût mieux valu, au lieu de les citer pêle-mêle, signaler l'importance de l'édition des Captifs de Lindsay qui est une contribution essentielle non seulement à la connaissance de cette comédie en particulier, mais de tout Plaute en général ? N'eût-il pas été bon de caractériser en quelques mots l'esprit dans lequel ont été conçues les dernières éditions complètes de Plaute, celles de Gœtz-Schœll, de Leo, de W. M. Lindsay ? Il eût été possible de lè faire, sans grossir le livre, grâce à quelques suppressions d'indications inutiles ou du moins peu utiles. Je ne veux faire de peine à personne, mais j'aperçois plus d'un titre d'étude ou d'édition qu'on pouvait omettre sans inconvénient. Et ceci m'amène à regretter qu'on ne trouve pas dans cette nouvelle édition l'indication des travaux qui restent à faire. M. Norden en a suggéré quelques-uns dans la *Römische Literatur* qu'il a publiée dans l'*Einleitung in die Altertumswissenschaft*. Il a donné là un excellent exemple, qu'on aimerait voir suivre. La lecture de la bibliographie de MM. Schanz-Hosius est de nature à décourager les jeunes chercheurs, en les inclinant à croire que tout est dit, tout est fait. Il eût été utile pour eux, et profitable pour la science, de les prémunir contre ce découragement en leur indiquant les routes qui sont à creuser, les enquêtes qui sont à faire. C'eût été un autre moyen d'animer cette bibliographie qui pour beaucoup reste lettre morte.

On exige beaucoup des personnes ou des objets qu'on aime. C'est parce que le livre de MM. Schanz-Hosius est bon qu'on voudrait le voir meilleur encore. Tel qu'il est, il est infiniment précieux par la somme de renseignements exacts et de jugements raisonnables qu'il renferme.

A. Ernout.

Palaeographia latina. Part V, edited by W. M. Lindsay (St-Andrews University Publications, XXIII). Oxford University Press, 1927, 78 pages in-8°, avec 9 planches en phototypie.

En 1922, M. Lindsay, dont on sait quels services exceptionnels il a rendus, au cours d'une vie particulièrement laborieuse, à la philologie classique et à la paléographie, a pris l'initiative de créer une revue internationale de paléographie latine, principalement consacrée à l'étude des manuscrits depuis l'antiquité jusqu'au XIV^e^ siècle. Un volume a paru régulièrement chaque année depuis cette époque, avec des articles de M. Lindsay

lui-même, P. Lehmann, Weinberger, P. Liebaert, Carusi, Heraeus, de Boüard, et Tafel. Le cinquième, dont il va être rendu compte, renferme les travaux suivants.

K. Löffler, *Zur Frage einer Konstanzer Schreibschule in Karolingischer Zeit.*

M. L. revient dans cet article sur une question qui a déjà attiré l'attention de plusieurs érudits allemands et qui sera sans doute encore débattue. Pour affirmer qu'il y a eu un *scriptorium* à Constance à l'époque carolingienne et que ce *scriptorium* a fait preuve d'une activité régulière, on ne peut en effet alléguer aucun texte. Mais des manuscrits de cette époque ayant fait partie depuis le milieu du XIV^e^ siècle de la Bibliothèque capitulaire de Constance existent encore à la Bibliothèque de Württemberg, à Stuttgart, après être passés, ainsi que l'a prouvé P. Lehman, par l'abbaye bénédictine de Weingarten, dont ils portent encore l'ex-libris. Est-ce là un indice suffisant que ces manuscrits, au nombre d'une vingtaine, les uns en miniscule dite précaroline, les autres en minuscule caroline, ont été exécutés à Constance même ? M. L. n'ose l'affirmer, mais l'étude paléographique minutieuse à laquelle il s'est livré, et qu'on peut suivre en partie sur quatre bonnes reproductions, montre en tout cas leur caractère nettement rhétique. Ce qui complique le problème, c'est que dans le voisinage de Constance, deux autres *scriptoria* au moins fonctionnaient à la même époque, ceux de Reichenau et de Saint-Gall et que les manuscrits de Stuttgart pourraient aussi bien provenir de l'un de ces deux centres.

W. M. Lindsay, *Some early manuscripts of Belgium and Holland.*

M. L. prend texte de divers manuscrits du VIII^e^ siècle conservés à Bruxelles, auxquels il ajoute l'Évangéliaire de Maeseyck et le Vossianus F. 26 de Leyde qui contient des glossaires latins et des fragments du traité *De Pascha* d'Athanase, pour mettre en relief une fois de plus les influences insulaires qui marquent la minuscule primitive des manuscrits exécutés à cette époque dans cette région du continent. A noter la présence dans le Voss. F 26 de l'abréviation de *pro* par un o suscrit, au lieu de l'abréviation traditionnelle, par imitation, semble-t-il, de scribes irlandais qui écrivaient $\mathring{t}$ (tro) et $p^{\mathring{a}}$ (pra), ainsi que de l'abréviation de *ur* en forme de chiffre 2 qui paraît n'avoir été régulièrement et systématiquement employée qu'au début du IX^e^ siècle.

M. L. redresse en passant une erreur de Vulcanius, qu'il avait fait sienne dans ses *Notae latinae* : savoir que le Voss. F. 26 provient, non de Saint-Bavon, mais de Saint-Pierre-de-Gand.

Un *excursus* sur quelques manuscrits de glossaires latins et quatre planches tirées trois des manuscrits de Bruxelles et une du Voss. F 26 de Leyde, complètent utilement l'article.

E. A. Lowe, *A new fragment in the b-type.*

Les paléographes ont pris l'habitude de désigner sous les noms de type *b* et *a-b*, d'après la forme spéciale de ces deux lettres, des spécimens de minuscule dite précaroline employée à Corbie et sans doute aussi dans la région de Corbie, le premier dans les premières décades de la deuxième moitié du VIII^e^ siècle, le second à la fin du VIII^e^ et au commencement du IX^e^,

M. Lindsay, dans un article de la *Revue des Bibliothèques* (t. XXII, 1912) intitulé *The old script of Corbie, its Abbreviation Symbols*, a donné une liste « pratiquement complète », au dire de M. Lowe, lui-même, des manuscrits encore existants en tel ou tel type d'ancienne écriture corbéienne. Il y faut ajouter cependant un fragment d'un seul feuillet en type *b* conservé dans le ms. lat. 4808 de la Bibliothèque nationale et contenant les 74 premiers vers, copiés d'ailleurs à la suite, comme un texte en prose, des *Enigmata* de Symphosius. Voir la reproduction Pl. IX.

D. de Bruyne, *Une abréviation inconnue.*

Il s'agit de l'abréviation *hēt* = *heret* (*haeret*) qui se rencontre à trois reprises dans un fragment d'un commentaire sur saint Mathieu en écriture anglo-saxonne du VIII^e^ siècle, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de Dresde. Cette abréviation avait été résolu dubitativement en *hoc est* par Manitius dans un article de la *Zeitschrift für Kirchengeschichte* (t. XXVI, 1905). Par comparaison avec le texte d'un autre exemplaire presque complet du même ouvrage conservé à Orléans, Dom de Bruyne a retrouvé la bonne leçon.

Cette abréviation n'a rien d'insolite en elle-même, comme le remarque à juste titre M. Lindsay. Tout repose sur la place du trait d'abréviation. Le groupe *het*, surmonté en son milieu du trait d'abréviation, doit signifier *habet*. Si, au contraire, ce trait coupe la haste de l'*h*, on ne peut lire que *heret*. Mais il se peut que, dans le fragment de Dresde, le copiste, ne comprenant pas ce qu'il écrivait, ait déplacé de son chef le trait d'abréviation qui se trouvait dans son modèle.

Olga Dobiache-Rojdestwensky, *Un scribe corbéien du VIII^e^ siècle.*

La *suscriptio librarii* du manuscrit F.V.I., 6 de Pétrograd (Ambrosii expositio in Lucam), tracée au minium immédiatement après l'explicit et incomplètement déchiffrée par l'abbé Staerk (*Les mss. latins du V^e^ au XIII^e^ siècle conservés à Saint-Pétersbourg*, 1910), renferme le nom du scribe *Ingreus* qu'on a pu faire apparaître, avec une suffisante netteté, par un procédé photographique. C'est là une forme onomastique assez insolite, et dont l'auteur n'a pu, malgré ses recherches, fournir d'autre exemple. Une reproduction eût été ici la bienvenue, ne fût-ce que pour s'assurer que les trois premiers jambages, qui se prêtent à des combinaisons diverses, doivent bien être lus comme ci-dessus.

E.K. Rand, *How many leaves at a time?*

Le savant professeur de l'Université Harvard sait mêler l'humour à la paléographie, et ses travaux sont intéressants sans être jamais ennuyeux. Sous ce titre exempt de pédantisme, il s'attaque à l'étude méthodique des procédés de réglage dans les manuscrits de l'école de Tours qu'il connaît mieux que personne et sur lesquels il publiera bientôt un grand ouvrage qui promet d'être plein de choses, et qui renouvellera sans doute le sujet, magistralement esquissé jadis par Léopold Delisle. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à l'exposé de divers procédés de réglage dont M. Rand a pu retrouver l'emploi. Il ne se prête pas au résumé et ne se comprend aisément que si le lecteur prend la peine de suivre la démonstration sur des binions, ternions et quaternions de circonstance, comme M. Rand le lui

conseille. Disons seulement qu'il y aurait eu deux styles principaux, le *vieux style*, usité de la fin du VIII^e^ siècle aux environs de 820, le *nouveau style*, couramment employé dans les décades qui précèdent et qui suivent le milieu du IX^e^ siècle. Bien entendu, il est des manuscrits où, pour des raisons diverses, le procédé ne se laisse pas déceler clairement. En tout cas, l'observation de la méthode de réglage pourrait fournir, sinon un criterium rigoureux, du moins un indice accessoire dans les questions, toujours si délicates, de datation et de localisation des manuscrits. Qu'il y ait eu sur ce point des habitudes différentes selon les époques et selon les *scriptoria*, c'est ce qu'on peut penser raisonnablement. D'autres recherches, qu'il faut souhaiter avec M. Rand, confirmeront peut-être cette hypothèse, et il n'y a pas de raison de croire qu'étendues aux manuscrits réglés autrement qu'à la pointe sèche et jusqu'aux manuscrits sur papier elles ne donneraient pas de résultats appréciables. J'ai pu me convaincre récemment qu'un manuscrit sur papier de petit format de la première moitié du XV^e^ siècle, donc antérieur à l'imprimerie, avait été écrit par le copiste par feuilles de seize pages réglées huit par huit, l'écriture étant disposée de telle sorte que, les feuilles une fois pliées comme celles d'un in-octavo, les pages du texte se trouvaient placées dans leur ordre numérique de 1 à 16 : détail qui, mieux que toutes les affirmations, m'a fait comprendre que nous ne savions pas tout sur les habitudes de nos vieux copistes.

Un mot pour finir sur la présentation matérielle de la revue. Au point de vue typographique elle ne laisse rien à désirer. Quant aux reproductions, elles sont très suffisamment nettes et toujours faites, semble-t-il, à l'échelle des manuscrits. Mais on souhaiterait 1° que chacune d'elles portât une légende permettant de se reporter facilement des planches aux commentaires paléographiques, 2° que les lignes des textes reproduits fussent numérotées, ce qui éviterait bien des tâtonnements au lecteur désireux de contrôler. CH. SAMARAN.

Carl WEYMAN, *Beiträge zur Geschichte der christlich-lateinischen Poesie*, Max Hueber, Münich, 1926, in-8°, XII-308 p.

Le professeur Carl Weyman est un de ces maîtres qui publient peu, et dont pourtant l'influence est grande, parce que leur information, leur conscience, leur méthode inspirent la sécurité et imposent le respect. Une simple note signée de ses initiales mérite toujours d'être lue : l'on est sûr d'y rencontrer quelque suggestion ou quelque rapprochement intéressant. Les études sur l'influence d'Apulée qu'il a publiées dans les *Sitzungs-Berichte* de l'Académie de Bavière, en 1893, ont éclairé l'évolution du style latin sous l'Empire. Dès qu'il approfondit une question, fût-ce dans une récension développée, il en renouvelle presque sûrement plus d'un aspect.

Le présent volume groupe une série de morceaux assez courts et de comptes-rendus jusqu'ici dispersés dans diverses revues. Ils portent sur la poésie latine chrétienne de l'Antiquité et du Moyen Age, depuis Commodien et Juvencus jusqu'à Odon de Cluny et Guiardinus.

Ce qui fait la force de M. C. Weyman, c'est avant tout une connaissance exceptionnelle de la langue des auteurs dont il parle. La *sémantique* n'a pas de secrets pour lui ; il domine et possède aussi bien la langue poétique « profane » que la langue ecclésiastique. Et il sait trouver à chaque moment le passage décisif dont il a besoin. Il suffit de lire sa discussion sur l'époque (encore incertaine) où a vécu le poète Commodien, pour se rendre compte des avantages d'une érudition si bien classée et digérée.

En outre, sans jouer le moins du monde au théologien, Carl Weyman est au courant de l'histoire des doctrines. Au besoin, il sait s'informer aux bonnes sources ; et il démêle aussi la part de fiction admise par certains théologiens de profession (comme H. Brewer), moins bien informés que lui du développement dogmatique au cours des premiers siècles.

Il n'aime guère, au surplus, les vues d'ensemble ; il ne se permet aucun développement « littéraire », et ses discussions gardent la précision inflexible d'exposés scientifiques ou juridiques bien conduits. Il est le philologue minutieux qui surveille les détails, et s'y joue avec virtuosité. Mais il n'en apparaît que plus redoutable. Et c'est merveille de voir comme il dégonfle certaines généralisations trop hardies en y piquant quelques textes imprudemment négligés.

Dans les questions relatives à la chronologie, aux attributions controversées, aux filiations d'idées, aux rapports et aux imitations stylistiques, il est un guide incomparable. Les lecteurs qui s'intéressent à la littérature chrétienne, au latin d'Église, à la survie de la poésie païenne chez les poètes chrétiens, etc., doivent être informés de l'extrême richesse des renseignements que contient ce volume. Des *Indices* copieusement rédigés en permettent l'exploitation facile [1].

Pierre de Labriolle.

M. P. Charlesworth, *Trade-routes and commerce of the Roman Empire.* Cambridge. University Press, Second Edition, revised, 1926 in-16°, 296 p. et 1 carte.

Cette nouvelle édition atteste le succès qu'a rencontré, à juste titre, l'utile travail de M. Charlesworth. Comme le dit l'auteur, ce livre est un manuel, non une encyclopédie, et il ne faut pas lui demander d'être absolument complet et d'entrer dans tout le détail des faits. On y trouvera du moins une vue d'ensemble, exacte et bien présentée, de la vie commerciale dans l'Empire romain aux deux premiers siècles de notre ère. Sous une forme sobre et claire et dans un cadre strictement géographique, en commençant par l'Italie et en passant en revue toutes les provinces, depuis l'Égypte et la Syrie jusqu'à la Gaule et la Bretagne, M. Charlesworth fait connaître pour chaque pays les grandes lignes du réseau routier, les objets d'échange, les principaux marchés. Les notes, fâcheusement reléguées à la fin du volume, appuient ses assertions de références aux textes anciens. et aux travaux modernes. Bien que les nécessités de la réimpression aient empêché de remanier le corps même de l'ouvrage, dont le nombre de pages n'a pas été modifié, des corrections attentives en ont amélioré la rédaction. Les additions ont porté sur trois points. Tout d'abord, la Bibliographie géné-

1. M. Weyman a eu tort, je crois, d'adopter (p. 10) les vues de Schenkl sur Rutilius Mamertianus, dont le « paganisme » ne serait nullement chose certaine (*Rhein. Museum* 1911, p. 393, et suiv.) J'espère avoir démontré le contraire dans un article à paraître dans la *Revue des Études Latines*. — P. 90, M. Weyman pense avoir relevé dans une épigramme où Ausone fait parler la vache célèbre sculptée par Myron une allusion, qu'il qualifie lui-même de fort déplacée, au Credo de la messe romaine : Bucula sum... | . .nec *factam me puto, sed genitam.* Ausone est parfaitement capable de cette réminiscence irrévérencieuse. Mais, d'autre part, *genitam* (au lieu de *natam*) est ici réclamé par le vers, et M. Weyman relève un cliquetis de mots analogue chez Ovide, Quintilien, Sénèque le Rhéteur, et Sénèque le philosophe. Cela affaiblit quelque peu, ce me semble, la certitude de l'allusion supposée.

rale en tête du livre, sans perdre son caractère de « bibliographie choisie », a été enrichie d'un assez grand nombre d'indications nouvelles, pour répondre aux desiderata exprimés par les critiques à propos de la première édition, et pour faire place aux publications de ces dernières années (notons à la p. XXI, une singulière confusion : les *Kulturpflanzen* de Hehn sont attribuées à Curtel et le livre de Curtel sur *La vigne et le vin chez les Romains* à Hehn ; il aurait fallu citer R. Billiard, *La vigne dans l'antiquité* (Lyon, 1913). En second lieu, l'Index terminal, très développé, comprend maintenant dix pages, au lieu d'une et demie. Enfin une petite carte économique du monde romain est imprimée deux fois, au commencement et à la fin, sur double page. Il est bien entendu que dans une troisième édition M. Charlesworth devra tenir grand compte de la *Social and economic history of the Roman Empire* de M. Rostovtzeff, qui a paru, elle aussi, en 1926. Maurice Besnier.

David M. Robinson, *Roman Sculptures from Colonia Caesarea* (*Pisidian Antioch*), 69 p. in-4°, 128 fig. ; tirage à part de *The Art Bulletin*, 1926, IX[1], publication de l'Université de New-York.

L'Université de Michigan fait des fouilles dans la ville d'Antioche, qui a appartenu à la Phrygie, à la Galatie, et tardivement à la Pisidie, dont elle est devenue la métropole au IIIe siècle de notre ère. Ces fouilles ont démontré surtout l'influence de la sculpture pergaménienne, notamment dans des reliefs figurant les chefs pisidiens captifs et dans la figuration des trophées et accessoires de guerre. Les œuvres découvertes n'ont pas la beauté et l'émotion des reliefs de Pergame, mais elles confirment l'influence de la technique et des conventions artistiques de cet atelier sur l'architecture décorative romaine. La simplicité, la beauté grecques s'y mélangent avec la complexité et la lourdeur de Rome. Ainsi, au temple d'Auguste, les guirlandes de fleurs et de fruits qui réunissent les bûcranes sur la frise, supportent la comparaison avec celles de l'*Ara Pacis* au forum romain.

Voici l'indication des monuments les plus importants :

I. — Temple d'Auguste, sans doute contemporain de celui d'Ancyre, et comme lui destiné à porter copie du Testament d'Auguste. Outre la frise, la pièce d'architecture la plus remarquable est l'acrotère centrale (en marbre, tandis que le reste est en calcaire) : un buste de femme, surmonté du disque solaire, y surgit d'une touffe d'acanthe.

II. — Propylées : arc de triomphe à trois portes, ouvert au sommet d'un escalier de douze marches. Les fragments comportent plusieurs possibilités de restitution. C'est de ce monument que proviennent notamment les deux figures de chefs pisidiens vaincus et agenouillés qui sont assurément d'un grand artiste, sans doute un Grec de race. A remarquer aussi les groupes rythmiques de Tritons qui sont une réminiscence manifeste de la Lutte des Dieux et des Géants sur le grand autel de Pergame. Enfin la frise du trophée comprend des boucliers, des épées de type gaulois, rappelant à la fois Pergame, la Galatie, et la *legio V Gallica* cantonnée dans le pays.

III. — Porte de la ville, triple ouverture surmontée d'une inscription en lettres de bronze par *G. Iul. Asper*, consul en 212 après J.-C. A cause de sa forme même, la porte triple fut influencée fortement par les Propylées, mais la décadence est apparente dans ce monument de deux siècles plus récent. Les sculptures les plus curieuses sont deux porte-étendards barbares bizarrement placés dans les contreforts latéraux de l'arcade centrale.

Selon l'usage de la plupart des publications similaires dans les pays de langue anglaise, cette description minutieuse et illustrée avec luxe reste objective et ne contient ni critiques ni conclusions ; à peine les quelques appréciations générales et comparaisons qui ont été notées au début. Aussi bien les fouilles américaines ne sont-elles pas terminées, et l'auteur n'a pas mission d'en donner le compte rendu. Son but, plus modeste et plus précis, est clairement indiqué par le titre de l'article : il s'agit d'étudier quelques sculptures d'époque romaine trouvées en pays anatolien, déjà presque oriental. Georges Seure.

Félix Staehelin, *Die Schweiz in römischer Zeit*, édité par la Fondation Schnyder von Wartensee, 1 vol. in-8°, 550 p. avec 172 illustrations dans le texte, 1 carte et trois plans, Bâle, Benno Schwabe. 1927.

On connaît bien en France M. Staehelin, l'archéologue bâlois à qui l'on doit de nombreux travaux sur l'histoire et l'archéologie de sa ville. Cette fois c'est un ouvrage de large envergure qu'il nous donne : il s'agit de la vie historique et de l'état de toute la Suisse à l'époque romaine. Ce n'est pas seulement une monographie de la cité des Helvètes ; car la Suisse actuelle englobe en outre une partie de l'ancienne Rhétie et même de la Narbonnaise, à laquelle appartenait Genève. Elle relève en outre de l'histoire générale de l'empire romain par ses grandes voies de communication entre l'Italie, le Danube et le Rhin et aussi, parce qu'à deux périodes différentes, au Ier et au IVe siècle, elle fut une des marches frontières du monde romain. L'histoire de la cité des Helvètes forme sans doute le cœur de l'ouvrage, mais en bien des points le livre dépasse l'histoire provinciale pour toucher à l'histoire générale.

Il se divise en deux parties : I, *L'histoire* (p. 1-296) ; II, *la Civilisation* (p. 297-536).

On appréciera tout particulièrement dans la première, pour sa fermeté, sa nouveauté et la solidité de sa documentation aussi bien linguistique qu'archéologique, le long chapitre consacré aux origines préromaines et aux populations préhistoriques. Les chapitres qui traitent de l'œuvre d'Auguste en Suisse, de la création de villes sous le haut empire, de l'occupation militaire jusqu'à Trajan et après Dioclétien ne sont pas moins excellents. M. Staehelin apparaît admirablement documenté, il sait voir large et faire entrer les détails dans un tableau d'ensemble. Les historiens de l'antiquité trouveront chez lui des aperçus et des faits nouveaux. Ils ne pourront ignorer ce livre.

Les archéologues seront tentés de passer immédiatement à la seconde partie, qui présente en effet un excellent exposé des principaux faits archéologiques mis au jour sur le territoire helvétique. Ils y trouveront, rapidement résumé mais précis et souvent nouveau, tout ce qui concerne les routes romaines et les passages des Alpes, l'occupation du sol et les habitations, huttes de bergers et villas de tout genre, le travail agricole et industriel, les monuments des villes, forums, basiliques, théâtres, amphithéâtres, bains, temples, la vie intellectuelle et la religion. Enfin un précieux *Appendice topographique* résume spécialement à leur usage, avec les références essentielles et de bons plans, les données des fouilles exécutées dans les principaux sites archéologiques de la Suisse. Nous trouvons là vraiment toute l'archéologie du pays à l'époque romaine, traitée par l'un des plus compétents parmi les spécialistes d'un pays qui en possède bon nombre d'excellents.

On aurait tort cependant de se borner à la partie plus spécialement archéologique de l'ouvrage car la partie historique elle-même s'appuie sur les faits archéologiques au moins autant que sur l'épigraphie, et beaucoup plus que sur les rares textes historiques. Il faut, d'une partie, se reporter constamment à l'autre. La division, histoire d'une part, archéologie de l'autre, se justifie évidemment par des raisons pratiques de composition. L'effet qu'en a tiré M. Staehelin, la clarté et l'ordre qui résultent de cette disposition, sont chose heureuse, mais il ne faut pas se laisser abuser par cet artifice. En réalité, ce livre n'est pas de ceux qu'on peut se contenter de parcourir ou même de lire une fois pour toutes. On l'apprécie mieux à mesure qu'on l'étudie davantage. M. Staehelin traite de l'histoire en archéologue et de l'archéologie en historien. La méthode est bonne ; elle l'a conduit à des résultats originaux. Ce livre est de ceux auxquels on est heureux de pouvoir revenir après en avoir pris connaissance, que l'on consulte toujours avec fruit, et que l'on apprécie d'autant plus qu'on les connaît plus à fond.

Très riche de détails, original par les précisions nouvelles qu'apportent la mise en œuvre et le rapprochement de faits demeurés jusqu'ici épars, cet ouvrage a en outre le grand mérite d'une présentation aisée et sobre. L'auteur a cherché à être clair et net. C'est là une sorte de politesse envers les lecteurs à laquelle les spécialistes eux-mêmes ne demeurent pas insensibles. Il a voulu présenter aux profanes un tableau d'ensemble aisément intelligible. Mais en même temps il a tenu à livrer dans ses notes l'appárat scientifique sur lequel repose son exposé. « Je ne puis me résoudre, dit-il, à cette méthode d'esthète malheureusement trop répandue aujourd'hui, qui évite les notes ou les relègue, comme des Cendrillons, n'importe où à la suite du texte ». Les notes s'étalent donc honnêtement et souvent copieuses au bas des pages et elles ne sont pas la partie la moins précieuse de l'ouvrage. L'illustration, à laquelle M. Staehelin a apporté un soin tout particulier, s'efforçant de reproduire tous les documents essentiels et de donner tous les plans utiles, autant que possible à la même échelle, achève de faire de ce livre un ouvrage de tout premier ordre qui facilitera singulièrement la connaissance des importants résultats obtenus par la science helvétique. A. Grenier.

Germania Romana, *ein Bilderatlas*, zweite erweiterte Auflage, C. C. Buchners Verlag in Bamberg, 1924-1926.

La première édition de cette Germanie romaine a paru en 1922 sous forme d'un atlas de 100 planches petit in-folio, sans autre texte que les références des figures. Tirée à plusieurs milliers d'exemplaires, elle s'est trouvée épuisée dans l'année, frappant indice de l'intérêt que, même en temps de détresse financière, l'Allemagne n'a cessé de porter à son archéologie nationale. Ce succès semble avoir surpris les éditeurs eux-mêmes ; les clichés avaient été distribués et renvoyés aux diverses revues archéologiques dont ils provenaient. Ce n'est qu'en 1924 que la Commission germano-romaine de l'Institut archéologique allemand, à Francfort, s'est décidée à réitérer l'effort d'une nouvelle édition qui est en réalité un ouvrage nouveau. La *Germania romana* paraît en format in-4°, sous forme de livraisons composées d'un fascicule de planches accompagné d'un fascicule de texte. Les deux premières datent de 1924 : I, *Die Bauten des römischen Heeres*, 25 pl. et 52 pages de texte, par Fr. Koepp, ancien président de la Commission de Francfort et auteur d'un ouvrage de vulgari-

sation *Die Römer in Deutschland*,qui a eu également grand succès ; II. *Die Bürgerlichen Siedelungen*, 25 pl. et 34 pages de texte dû à F. Drexel, le nouveau président de la Commission germano-romaine.

La 3e livraison, *Die Grabdenkmäler*, 48 pl. et 56 pages de texte, par Fr. Koepp, n'a paru qu'en 1926.

L'ouvrage doit comporter encore trois autres livraisons : les sculptures non funéraires et les monuments religieux, les petits bronzes et les terres cuites, la poterie et *l'instrumentum domesticum*. On en souhaitera le prompt et heureux achèvement. L'ensemble constituera en effet un précieux manuel par l'image de l'archéologie romaine en pays rhénan.

Les auteurs n'ont eu que l'embarras du choix entre les clichés publiés depuis une quarantaine d'années par les savants qui ont créé et porté à un si haut degré de développement l'archéologie romaine des bords du Rhin. C'est à juste titre qu'ils indiquent : 2e édition augmentée. Rares sont les suppressions, et nombreuses les adjonctions. La troisième livraison par exemple compte 192 figures correspondant à 151 figures de la 1re édition, on y voit notamment, pour la première fois, les monuments funéraires de la frontière du Danube à côté de ceux de la frontière rhénane, et la comparaison des uns et des autres est du plus vif intérêt. Les sculptures danubiennes semblent tenir de beaucoup plus près à celles de l'Italie. Elles accusent ainsi l'originalité de l'art gallo-romain de la province rhénane. Mais on voudrait mieux connaître l'art des provinces italiennes sous l'Empire. Ne se trouvera-t-il pas en Italie quelque Espérandieu pour recueillir et publier les modestes monuments trop méprisés que recèlent tant de petits musées italiens ?

Nous louerons en tout cas la Commission de Francfort de chercher à réaliser un ouvrage simple et pratique essentiellement destiné à la vulgarisation, à fin pédagogique plutôt que scientifique mais très sérieux, riche et vivant. L'effet en est un précieux service rendu, sinon à la science, du moins aux savants et à l'étude. Albert Grenier.

Michel Clerc, *Massalia, Histoire de Marseille dans l'antiquité, des origines à la fin de l'Empire romain d'occident (476 ap. J.-C.)*. Tome Ier, *Des Origines jusqu'au IIIe siècle av. J.-C.* Marseille, Tacussel, 1927.

Voici enfin le tome I de ce grand ouvrage sur Marseille antique auquel M. Clerc, doyen de la Faculté des Lettres d'Aix et directeur du Musée archéologique de Marseille, travaillait depuis un quart de siècle, dont une grande partie était prête dès 1914 et qui, sans le malheur des temps, aurait vu le jour plus tôt. Il me souvient encore de l'énorme manuscrit que M. Clerc me montrait à cette époque dans son cabinet du Château Borély, et des commentaires mélancoliques dont il en accompagnait la production. Félicitons tout d'abord l'auteur du courage persévérant grâce auquel il a pu venir à bout de toutes les difficultés qui s'étaient accumulées sous ses pas. La haute idée qu'il s'était faite de sa tâche n'était pas pour les aplanir. Il avait rassemblé tout ce qu'on peut savoir sur Marseille antique, poussé à fond ses investigations dans toutes les directions où son enquête l'orientait, examiné tous les problèmes, petits et grands, que pose, directement ou indirectement, l'histoire de Marseille, bref constitué un formidable dossier d'érudition. On ne se résout pas aisément, quand on arrive au terme d'un pareil effort, à faire des sacrifices : M. Clerc désirait publier son ouvrage tel qu'il l'avait conçu et réalisé, et avec l'illustration convenable. Il y a fina-

lement réussi : il nous offre aujourd'hui un premier volume grand in-8° de 480 pages, avec 4 planches hors texte et 105 figures dans le texte. Un second volume est annoncé.

Cet ouvrage est véritablement une somme : on y trouvera tout ce qu'on peut souhaiter de connaître sur les premiers siècles de Marseille, et même un peu plus : je veux dire que M. Clerc, qui procède sans hâte, tantôt s'attarde en quelque minutieuse enquête sur des documents archéologiques parfois moins intéressants par eux-mêmes que par la dissertation qu'ils provoquent, tantôt nous renseigne avec détail sur la vie et le caractère de tel érudit ou fouilleur marseillais, tantôt ne veut rien nous laisser ignorer des conditions dans lesquelles se font la pêche et le traitement industriel des coquillages à pourpre (p. 53), tantôt analyse longuement des documents de la Chambre de Commerce de Marseille sur l'importation des spartes d'Espagne à Marseille au XVIII^e^ siècle (p. 323-325, note). La méthode de l'auteur ne se contente pas d'être toujours exhaustive, elle est parfois, si j'ose dire, digressive. Mais ceci est à peine une critique. Nous avons lu avec un intérêt soutenu le gros volume de M. Clerc, et nous attendons avec impatience le suivant. Dans une époque de rapidité enfiévrée comme la nôtre, il y a quelque chose de reposant à suivre dans sa promenade tranquille à travers le passé de sa cité d'adoption un guide aussi admirablement informé que M. Clerc, aussi sûr, aussi bien armé des ressources de la critique historique et de toutes les sciences auxiliaires de l'histoire. Il continue, de la façon la plus distinguée et avec toute la supériorité que lui donnent les moyens et les méthodes de l'érudition moderne, la tradition de nos grands « antiquaires » provençaux des siècles passés. Souhaitons seulement qu'à la fin du II^e^ volume M. Clerc place un index très complet, qui permettra au lecteur pressé — ce qui est, hélas ! le cas de presque tous les lecteurs — de profiter du trésor de documentation historique qu'il a patiemment constitué.

Le tome I est divisé en trois livres qui comprennent respectivement quatre, six et huit chapitres : Livre I, la région marseillaise avant l'arrivée des Phocéens. — Livre II, De la fondation de Marseille au milieu du V^e^ siècle. — Livre III, Marseille à son apogée, du milieu du V^e^ siècle au début du III^e^. Il ne saurait être question ici de suivre pas à pas M. Clerc dans le détail de ces chapitres. Contentons-nous de donner par quelques exemples une idée du prix que leur confèrent l'abondance de la documentation et la probité des discussions critiques.

M. Clerc remonte dans le passé de Marseille aussi loin que l'esprit humain peut aller : il nous fait assister à la formation géologique du bassin du Lacydon, nous en montre les phases successives depuis les premiers plissements de l'écorce terrestre jusqu'aux dernières modifications des temps quaternaires. Il étudie tous les vestiges qu'a laissés dans la région l'homme préhistorique : en réalité, il n'y a pas là de problème particulier, mais ce n'est qu'un des éléments du problème plus général de la civilisation paléolithique et néolithique dans la Basse-Provence. M. Clerc montre même que la question doit être envisagée sous un angle plus large encore : « une civilisation à peu près uniforme a régné, à un moment donné, et sans doute pendant longtemps, sur tout le bassin occidental de la Méditerranée », y compris l'Espagne et l'Afrique du Nord. Sur la dénomination ethnique qui correspond à cette civilisation, M. Clerc montre une sage réserve. Il ne faut point parler des Ibères : l'auteur se rallie aux conclusions de M. Jullian, qui repousse toute apparition des Ibères dans la Gaule méridionale avant le début du V^e^ siècle. Ces Provençaux de la préhistoire étaient-ils des

Ligures? M. Clerc veut bien approuver à ce sujet ce que nous écrivions il y a quelques années à propos d'Arles : puisque les habitants de la Gaule du sud-est sont constamment désignés chez les auteurs grecs du VI^e^ au IV^e^ siècle sous le nom de Ligures, et que d'autre part l'archéologie de cette contrée ne nous montre aucun hiatus, aucune irruption d'envahisseurs entre les différentes époques de civilisation préhistorique, nous sommes autorisés à appeler ligures les populations de la préhistoire provençale. Mais l'auteur de *Massalia* insiste prudemment sur les difficultés qu'offre la « question des Ligures » : et il observe qu' « il faut bien se garder de se représenter la civilisation néolithique dans le bassin de la Méditerranée occidentale comme l'œuvre exclusive des Ligures. »

Cette extrême prudence qui caractérise l'attitude de M. Clerc en face des problèmes de l'histoire et de l'archéologie donne au lecteur une impression de sécurité complète. Mais cette sécurité comporte parfois une rançon : il arrive que le lecteur, au bout d'une longue discussion où tous les arguments ont été consciencieusement examinés, où les thèses opposées ont été présentées et critiquées avec une compétence sans défaut, au moment qu'il attendait une conclusion ferme, un point solide — fût-ce une négation — où se prendre, reste flottant et un peu déconcerté. Sur la question, par exemple, de la colonisation rhodienne, M. Clerc paraît favorable à la thèse générale d'une grande activité des Rhodiens dans la Méditerranée occidentale, antérieurement à l'arrivée des Phocéens; mais ont-ils, comme je le crois, précédé les Phocéens sur les côtes provençales et à l'embouchure du Rhône? Il semble que ce ne soit pas l'avis de M. Clerc; seulement, on le devine plutôt qu'il ne le dit. De même, sur la question de l'arrivée des Celtes en Provence, M. Clerc nous fait l'honneur d'écrire qu'il partage complètement notre manière de voir au sujet d'une infiltration celtique en Provence avant même la fondation de Marseille, et il cite (p. 172, n. 2) ce que nous en avons écrit dans notre *Esquisse d'une Histoire de la Basse-Provence dans l'antiquité*. Mais alors que nous admettons, comme conséquence logique, que les Phocéens fondèrent Marseille, vers 600, en pays non pas ligure, mais celto-ligure, M. Clerc ne fait intervenir les Celtes dans l'histoire de Marseille que dans la première moitié du IV^e^ siècle.

Après tout, de semblables flottements sont surtout la preuve de l'extrême complexité des questions que l'auteur étudie, et de la scrupuleuse conscience avec laquelle il en examine tous les aspects. Il arrive d'ailleurs plus d'une fois à M. Clerc de prendre plus nettement position. Par exemple, sur la question si controversée de la fondation de Marseille en une fois ou en deux fois, il se prononce contre cette dernière hypothèse : pour lui, il n'y eut pas deux bans successifs de colons, l'un en 600, l'autre en 540, mais un seul, le premier. Voici d'autres points sur lesquels son opinion s'affirme avec non moins de netteté. L'identification qui a été faite d'un petit monument découvert à Delphes en 1901 avec le Trésor des Marseillais doit être tenue pour valable; la célèbre Aphrodite à la colombe du Musée de Lyon a évidemment été sculptée en Asie Mineure, mais elle n'en constitue pas moins un monument de l'histoire religieuse de Marseille, et il ne faut pas croire, comme l'affirmait Henri Lechat, qu'elle ait été apportée à une date relativement récente; de même la fameuse inscription phénicienne de Marseille n'a pas été apportée de Carthage comme lest d'un navire, mais elle y a été expédiée pour être placée dans un temple de Baal élevé par une « colonie » de marchands carthaginois installés à Marseille dans le courant du IV^e^ siècle.

On trouvera ainsi dans ce livre maintes thèses savamment étayées d'arguments ou solides ou subtils ; plusieurs pourront être contredites — et comment en serait-il autrement sur des questions où le document décisif fait défaut ? — ; mais on doit rendre à l'auteur cette justice, que son contradicteur éventuel pourra puiser dans son ouvrage même les arguments qu'il aura à faire valoir. Tant il est vrai que l'œuvre de M. Clerc est un modèle de probité intellectuelle et de sereine impartialité. L'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a rendu un hommage mérité à ces hautes qualités d'historien et de savant en décernant à *Massalia* le grand prix Gobert.

L.-A. Constans.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Michel Clerc, *Massalia, Histoire de Marseille dans l'antiquité*; tome I. Des origines jusqu'au IIIe siècle avant J.-C.; Marseille, A. Tacussel, 1927, XI-480 pp. in-4° + 4 planches hors texte; prix : 100 francs.

Mnemosyne, *Nouvelle série*, tome LVI, fasc. I; Leyde, E. J. Brill, 1928; 108 pp. in-8°.

P. Collinet et A. Giffard, *Précis de droit romain*, tome I, 2e éd. revue et augmentée, Paris, Librairie Dalloz, 1928; VIII-511 pp. in-12°; prix : 18 fr.

Karl Julius Beloch, *Griechische Geschichte*; 2e neubearb. Aufl., IVr Band, *Die griechische Weltherrschaft*, IIe Abt., Berlin et Leipzig, Walter de Gruyter, 1927, XIX-700 pp. in-8 + 6 cartes; prix br. : 38 mark, rel. 40 mark.

Joh. Hasebroek, *Staat und Handel im alten Griechenland*; Tübingen, 1928, J. C. B. Mohr (P. Siebeck), VIII-200 pp. in-8°; prix : 10 m. 50.

L. Mohler, *Bessarionis in calumniatorem Platonis libri IV* (texte grec et trad. latine); Paderborn, 1927, Ferd. Schöningh; VIII-636 pp. in-8°; prix : 36 mk.

W. M. Ramsay et Ant. v. Premerstein, *Monumentum Antiochenum* (Klio, XIXs Beiheft); Leipzig, 1927, Dieterich'sche Verlagsbuchhandlung, X-121 pp. in-8° + XV planches; prix : br. 12 mk, rel. 14 mk.

W. A. Oldfather, *Contributions toward a Bibliography of Epictectus*; Appendix : Jacob Schenk's, *Translation of the Encheiridion* (Basel 1534); 1927, Urbana (University of Illinois, vol. XXV, n° 12), XII-201 pp. in-8° + 38 pp. de fac-similés; prix : $ 3.50.

Max Sulzberger, *Les noms propres chez Homère et dans la mythologie grecque* (Extr. de la Rev. des Études grecques, t. XXXIX, n° 183, pp. 383-447); 1926, Paris, Ern. Leroux.

J. Meunier, I Arrien, *Indikè*; II Euripide, *Iphigénie à Aulis* (Extr. du Musée Belge, tomes XXVI et XXXI) pp. 1-25; et 102-110; 135-155.

Johannes Theodorakopoulos, *Platons Dialektik des Seins*, 1927, Tübingen, J. C. B. Mohr (P. Siebeck); 95 pp. in-8°; prix : 4 mk.

F. J. E. Raby, *A History of Christian-latin poetry, from the beginnings to the close of the middle ages;* Oxford, Clarendon Press; XII-491 pp. in-8°; prix : 21 sh.

Friedrich Schwenn, *Gebet and Opfer; Studien zum griechischen Kultur*; 1927, Heidelberg, Karl Winter; 144 pp. in-8°; prix : broché 7 m. 50.

Axel Hagerström, *Der römische Obligationsbegriff im Lichte der allgemeinen römischen Rechtsanschauung*, I; 1927, Uppsala, Almqvist & Wiksells, IV-631 pp. in-8°; prix : 20 kronor.

Ragnar Ullmann, *La technique des discours dans Salluste, Tite Live et Tacite; la matière et la composition*; 1927, Oslo (Skrifter utgitt av Det Norske, Videnkaps-Akademi i Oslo, II Hist. filos. Kl., 1927, N. 2) Jacob Dybwad; 251 pp. gr. in-8°.

H. Weller, *Vestalis*; accedunt duo carmina laudata; ed. Academia regia disciplinarum Nederlandica; Amstelodami, 1927.

Max Mühl, *Die Antike Menscheitsidee in ihrer geschichtlichen Entwicklung*; 1928, Leipzig, Dieterich, XI-144 pp. in-8° ; prix : 6 mk. 50.

J. R. Ingersoll, *The Rome of Horace*; Colorado College Publications, General Series 147 ; Language Series vol. VIII, n° 2 ; nov. 1927 ; pp. 57-103, in-8°.

P. Viereck, *Philadelpheia* (Morgenland Heft 16) ; 1928, Leipzig, Verlag J. C. Hinrichs' schen Buchhandlung ; 70 pp. in-8° + 10 planches.

Alta, *Saint-Paul*, trad. sur le grec et commenté, Paris, Chacornac, 1928 ; 490 p. in-12.

A. E. Taylor, *A Commentary on Plato's Timaeus* ; Oxford, Clarendon Press, 1928 ; XI + 700 pp. in-8° ; prix : 42 sh.

Edgar Lobel, ΑΛΚΑΙΟΥ ΜΕΛΗ, *The fragments of the lyrical poems of Alcaeus* ; Oxford, Clarendon Press, 1927, XCVII-74 pp. in-8° ; prix : 21 sh.

Jean Colin, *Les antiquités romaines de la Rhénanie* ; Paris, Les Belles-Lettres, 1928 ; 296 pp. in-8°.

Mario Attilio Levi, *La costituzione romana dei Gracchi a Giulio Cesare* ; Florence, Vallecchi ed., 1928 ; 215 pp. in-8°.

O. Stahlin, *Das Seminar für Klass. Philologie an der Univ. Erlangen* ; Erlangen, Palme & Enke, 1928 ; 49 pp. in-8°.

Aristophane, *Les Oiseaux ; Lysistrata* ; texte établi par V. Coulon et trad. par H. van Daele ; Paris, Les Belles-Lettres 1928 ; 177 pages doubles in-8°.

Cicéron, *De l'Orateur*, livre II ; texte établi et traduit par E. Courbaud ; Paris, Les Belles-Lettres, 1927 ; 160 pages doubles in-8°.

Cicéron, *L'Amitié*, texte établi et traduit par L. Laurand ; Paris, Les Belles-Lettres, 1928 ; 55 pages doubles in-8°..

Sénèque, *Des bienfaits* ; tome II ; texte établi et traduit par F. Préchac ; Paris, Les Belles-Lettres, 1927 ; in-8°, 109 pages doubles + un index de 6 pp.

R. Cagnat, *En pays romain* ; Paris, E. de Boccard, 1927 ; in-12° ; 282 pp.

Apollonius Rhodius, *The Argonautica*, book III, ed. w. Introduction and Commentary by M. M. Gillies ; Cambridge, University Press, 1928 ; in-8°, XLVIII-160 pp.

Plato (attributed to), *The Hippias Major* ; with Introductory Essay and Commentary, by Dorothy Tarrant ; Cambridge, University Press, 1928 ; in-8° LXXXIV-104 pp.

E. H. Warmington, *The commerce between the Roman Empire and India* ; Cambridge, University Press, 1928 ; in-8°, X-417 pp.

M. Rostovtzeff, *A History of the Ancient World* : vol. II, Rom, transl. from the Russian by J. D. Duff ; Oxford, Clarendon Press, 1927 ; XIV-387 pp. gr. in-8° + 96 planches et 2 cartes hors texte.

W. A. Oldfather, *Cicero : a sketch*. Repr. from The Classical Journal, vol. XXIII, march 1928, N° 6 ; pp. 404-424.

St. Gaselee, *The Oxford Book of medieval latin verse* ; Oxford, Clarendon Press, 1928 ; XIV-250 pp. in-12°.

T. Lucrezio Caro, *Il primo libro del de Rerum Natura*, introd. e note di Carlo Pascal ; Torino, G. B. Paravia and C^{ie}, 1928, XLIII-163 pp. in-8°.

Mnemosyne, *Nova Series* ; vol. LVI, pers II, Lugduni Batauorum, E. J. Brill, 1928, pp. 109-224 in-8°.

E. Griset, *La patria e il regno di Odisseo* ; Pinerolo, Tip. già Chiantore-Mascarelli.

Arch. Prof. Ant. Cavallazzi, *La Cura della Malaria della Cefalea et della*

Laringite nel piombo etrusco di Magliano, Torino, Fratelli Bocca, 1928; 57 pp. in-8°.

Arch. Prof. Ant. Cavallazzi, *La stele etrusca di Novilara al duce caduto in battaglia*; C. Crudo & C., Torino, 1928; xvi pp. gr. in-4°.

Einar Löfstedt, *Syntactica* (*Studien u. Beiträge zur Historischen Syntax des Lateins; I^r Teil Ueber einige Grundfragen der lateinischen Nominalsyntax*); Acta Reg. Societatis Humaniorum Litterarum Lundensis; X 1; Lund, G.W.K. Gleerup, 1928; xx-288 pp. in-8°.

Stolz-Schmalz, *Lateinische Grammatik; II^e Lieferung Syntax und Stilistik; 5^e Aufl., völlig neu bearbeitet v. Manu Leumann und J.B. Hoffmann; C.H. Beck'sche Verlagsbuchhandlung*, München, 1928; xxii-347-924 pp. in-8°.

Paul Friedlander, *Plato, Eidos, Paideia, Dialogos*; Berlin & Leipzig, 1928; W. de Gruyter & Co; viii-278 pp. in-8° + 3 planches.

Fr. Novotny, *Platonovy Listy a Platon* (Op. Facult. phil. Uniu. Masarykianae Brunensis, t. 18); Brno 1926, 100 pp. in-8°.

K. Svoboda, *L'esthétique d'Aristote* (Op. Facult. phil. Uniu. Masarykianae Brunensis, t. 21); Brno 1927; 212 pp. in-8°.

K. Svoboda, *La demonologie de Michel Psellos* (Op. Facult. Uniu. Masarykianae Brunensis, t. 22); Brno 1927; 60 pp. in-8°.

Tenney Frank, *Catullus and Horaz; two poets in their environment*; H. Holt and Co, New-York, 1928; 291 pp. in-8°.

Sbgoník Prací, *Mélanges* publiés en l'honneur de M. le Pr. Václav-Tille... par J. Polívka, J. Frček, J. Ježek, J. Horák, 1927; ed. Orbis, Prague, XII, 271 pp. in-8° + 1 portrait.

P. Anthos Ardizzoni, *Pagine critiche di poesia greca*; Catana Libr. Tirelli di F. Guaitolini, 1928; 100 pp. in-8°.

O. Tafrali, *La Cité pontique de Dionysopolis* (avec 16 planches); Paris, P. Geuthner, 1927; 79 pp. in-8°.

A. Lévi, *Sulla dottrina di Parmenide e sulla teoria della Δόξα* (Extrait de l'Athenaeum; déc. 1927, pp. 269-287); 19 pp. in-8°.

A. Lévi, *La teoria stoica della verità e dell' errore* (Extr. de la Rev. d'Histoire de la philosophie; avril-juin 1928); 20 pp. in-8°.

C. Viglino, *Impressioni di Francia*; Soc. anon. libraria-edit. « Sodalitas »; Milan, 1928; 23 pp. in-8°.

Nicola Terzaghi, *Virgilio ed Enea*; edizioni Sandron, Palerme, 1928; 191 pp. in-8°; prix : lire 9.

Federico Carlo Forberg, *Manuale di erotologia classica*; Catania, Libreria Tirelli di F. Guaitolini, 1928; viii-179 pp. in-8°.

Fr. L. Johnson, *Lysippos*; Durham, Duke University Press, 1928; xii-334 pp. in-8° + 61 planches; prix : $ 7.50.

Karl Reinhardt, *Platons mythen*, 1927; Verlag von Friedr. Cohen, Bonn; 159 pp in-8°; prix : br. 6 mk., rel. 8 mk.

Ed. Williger, *Sprachliche Untersuchungen zu den Komposita der griechischen Dichter des V^en Iahrhunderts*; Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1928; 60 pp. in-8°; prix : 5 m. 80.

L. Roussel, *Callimaque, Hymne à Zeus*; Éditions du périodique « Libre »; Montpellier, 1928; 61 pp. in-8°; prix : 8 francs.

A. Neppi Modona, *Il rilievo votivo attico della collezione Antinori*; Firenze, Tipogr. E. Ariani, 1928 (Estr. dall' Atene e Roma, N.S. IX, 1, 1928; pp. 20-32 + 2 planches).

R.C. Flickinger, *On the originality of Terence* (Repr. fr. Philological Quaterly VII, 2, pp. 97-114).

ARISTOTELES, ΑΘΗΝΑΙΩΝ ΠΟΛΙΤΕΙΑ, post F. Blass, Th. Thalheim, edd. H. Oppermann; Leipzig, B-G. Teubner; XV-128 pp. in-12° + 1 planche; prix : br. 2 m. 80.

AUGUSTINUS, *De ciuitate dei*; ex recensione B. Dombart quartum recogn. A. Kalb; vol. I, lib. I-XIII; Leipzig, Teubner, 1928; XXXIV-599 pp. in-12°; prix : br. 10 mk.

SANCTI BENEDICTI, *Regula Monasteriorum*, edd. D. Cuthbertus Butler, ed. alt., Fribourg en Br., Herder & C° ; XXIV-223 pp. in-8° ; prix : 3 mk. 80.

ALBI TIBULLI ALIORUMQUE, *Carminum libri IV*, ed. Calonghi ; Turin, Paravia, 1928 ; VIII-92 pp. in-8° ; prix : 11 lire.

BRUNO SNELL, *Aischylos und das Handeln im Drama* (Philologus Supplementband XX, Heft 1) ; Leipzig, Dieterish'sche Buchhandlung, 1928 ; 163 pp. in-8° ; prix : 11 mk.

HERMANN HIRT, *Indogermanische Grammatik*, Teil IV : Doppelung, Zusammensetzung, Verbum; Heidelberg, Winter, 1928; VIII-371 pp. in-8° ; prix : br. 15 mk.

D. M. ROBINSON, *Four unpublished vases in the styl of the Brygos painter* (repr. f. the Amer. J. of Arch., 2e Série, XXXII, 1928, n° 1, pp. 33-55).

JOH. HASEBROEK, *Staat und Handel im altem Griechenland*, 1928 ; J. C. B. Mohr (P. Siebeck), Tübingen; VIII-200 pp. in-8° ; prix : m. 10.50.

RUD. GÜNGERICH, *Dionysii Byzantii Anaplus Bospori*; Berlin, Weidmann, 1927 ; LXXV-45 pp. in-8° ; prix : m. 8.

UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE, *Catalogue des mss. alchimiques grecs*, 1° V, 1. *Les mss. d'Espagne*, décrits par O. ZURETTI ; 2. *Les mss. d'Athènes*, décrits par A. SEVERYNS, 172 pp. in-8° ; 2° MICHEL PSELLUS, *Épître sur la Chrysopée*, publ. par J. Bidez [en appendice PROCLUS, *Sur l'art hiératique* ; PSELLUS, *Choix de dissertations inédites*, XIV-246 pp. in-8° ; 3° *Catalogue of latin and vernacular Alchemical Manuscripts in Great Britain and Ireland*, by DOROTHEA WALEY SINGER, vol. I, XXIII-326 pp. in-8° ; Bruxelles, Maurice Lamertin, 1928.

W. A. EDWARD, *The Suasoriae of Seneca the Elder*, Introductory essay, text, and explanatory notes ; Cambridge, University Press, 1928; XLVI-160 pp. in-8° ; prix 12 sh. 6.

A. WALDE, *Vergleichendes Wörterbuch der idg. Sprachen*, herausg. u. bearb. v. J. Pokorny ; I² B., 1e Lief. 162 pp. ; II² B., 4e Lief. 485-716 pp. gr. in-8° ; Berlin et Leizig, 1927-8; W. de Gruyter & Co. Prix : 15 et 16 mk.

M. GEURTS, *Het Huwelijk bij de Griekse en Romeinse Moralisten* ; H. J. Paris, Amsterdam, 1928; 184 pp. in-8°.

Symbolae Osloenses, edd. S. Eitrem et Gunnar Rudberg ; Oslo, Some & C° ; 1928.

K. REGLING, *Die Münzen von Priene* (Staatliche Museen zu Berlin); Berlin, 1927; Hans Schoetz & C° ; X-218 pp. in-4° + 5 planches hors texte. Prix : 95 mk.

G. IPSEN ET F. KARG, *Schallanalytische Versuche; eine Einführung in die Schallanalyse*; Heidelberg, 1928 ; K. Winter's Universitätsbuchhandlung ; XI-319 pp. in-8° ; prix : 12 mk.

ERNST HÖHNE, *Die Geschichte des Sallustextes im Altertum* ; Münich, 1927 ; Imprimerie de Val. Höfling ; 129 pp. in-8°.

A. TERZAGHI, *Marginalia alla Mostellaria di Plauto* (Extr. d. Ann. de dell' Istit. Sup. di Mag. del Piemonte, vol. III, 1928 ; p. 17-37).

P. MONCEAUX, *La vraie légende dorée*, Paris, Payot, 1928; 328 pp. in-8° ; prix : 20 francs.

Robert Eisler, ΙΗΣΟΥΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΟΥ ΒΑΣΙΛΕΥΣΑΣ; Lief. I *Der Streit um das sogenannte Testimonium Flavianum*; Heidelberg, 1928; K. Winters Universitätsbuchhandlung; 80 pp. in-8°; prix de la livraison : 5 m. 50.

Sister M.S. Kaniecka, M.A., *Vita Sancti Ambrosii*, The Catholic University of America, Washington, D.C. 1928, XIII-186 pp. in-8° (The Cath. Un. of Am. Patristic Studies, vol. XVI).

Comitato permanente per l'Etruria, *Studi etruschi*, vol. II, 798 pp. in-4° + 60 planches; Firenze, 1928, Rinascimento del libro; prix : 180 l.

Le Gérant : C. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXVIII.

INSCRIPTION DE MAGNÉSIE

La présente étude a pour point de départ le fait que les inscriptions *Inschr. v. Magn.* 58 et 73 a, au lieu de représenter les restes de deux documents différents comme on l'a cru jusqu'ici, sont les fragments d'une même pierre et d'un même texte. C'est ce que montrera la transcription suivante où sont reproduites les lignes 18-39 de 58, et 1-24 de 73 a ; on y lira les restitutions de Kern, excepté celles que la commodité de la démonstration a fait mettre en note, et qui sont citées pour mémoire ; les textes sont disposés de façon que 58_{18} et $73\,a_1$ soient au même niveau et les concordances qu'on peut observer entre eux, pour les parties conservées par la pierre et pour les restitutions, sont signalées par des traits tracés au-dessous des lignes. (*Voir tableau page suivante*).

On notera, outre les faits de concordance signalés dans la transcription, que les lignes 21, 27, 30, 31, 34 de 58 donnent la fin des mots qui commencent à droite de 3, 9, 12, 13, 16 dans 73 a.

Il ne saurait être question ici d'une série de coïncidences ; on observera d'ailleurs que la ligne 31 de 58 et la ligne 14 de 73 a se suivent sans lacune ; la cassure de la pierre s'est faite entre les lettres du mot ἔν.

On peut restituer à coup sûr, sans hésitation sur la longueur des lignes :

19 ξειν ταῖς τοῦ θεοῦ μαντ[είαις καὶ χα]ριεῖσθ[α]ι τῶι δήμωι ;
25 νὸ[ς] ἀπέστη τῶν χρησί[μων αὐτ]οῖς νυνί τε καὶ [δ]ιὰ τὸ πρὸς
26 τὸ θεῖον ὁσίως καὶ εὐσεβ[ῶς δι]ακεῖσθαι καὶ δι[ὰ] τὸ προαιρεῖ[σ- ;
28 σπουδῆς καὶ φιλοτ[ιμί]α[ς] τήν τε καθιέρωσιν τῆς τε
29 πόλεως αὐτ[ῶ]ν κα[ὶ τῆς χώρ]ας καὶ τὴν ἀσυλίαν προσδέδε-
30 κται καθότι ἠξίουν καὶ [τὸ]ν ἀγῶνα ἀποδέδεκται στεφα-
31 νίτην ἰσοπύθιον καὶ ἐν τῶι καθήκοντι καιρῶι πεμφ[θῆναι ;

Ces lignes ont respectivement 45, 44, 49, 40, 43, 42, et 46 lettres ; on en conclura que les lignes du document devaient rarement compter moins de 40 ou plus de 49 lettres.

Les restitutions que Kern a présentées pour le début de 58 sont donc trop courtes dans l'ensemble, et le texte du document complet peut s'établir à peu près comme suit :

[Ἐπειδὴ Μάγνητες οἱ ἀπὸ Μαιάνδρου φίλοι καὶ οἰκεῖοι]
ὄντες [τοῦ δήμου ψήφισμα καὶ πρεσβευτὰς ἀποστείλαν]-
τες Λάμπωνα [Φανίου . . . . . ἐπαγγέλ]-
λουσιν τήν τε [καθιέρωσιν καὶ τὴν ἀσυλίαν τῆς τε πόλε]-
ως καὶ τῆς χ[ώρας αὐτῶν καὶ τὴν θυσίαν καὶ τὴν πανήγυριν καὶ]
τὴν ἐκεχειρί[αν καὶ τὸν ἀγῶνα στεφανίτην ἰσοπύθιον μουσικὸν]
καὶ γυμνικὸν κα[ὶ ἱππικὸν ὃν τιθέασιν τῇι Ἀρτέμιδι
τῇι Λευκοφρ[υη]ν[ῇι καὶ παρακαλοῦσιν τὸν δῆμον συν]-
αύξειν τὰς [ἐ]ψηφ[ισμένας ὑπ' αὐτῶν τιμὰς τῇι θεᾶι· οἱ ἀπο]-
σταλέντες δὲ <ε> παρ[' αὐτῶν ἐπελθόντες ἐπὶ τὴν βουλὴν]

58

κολουθήσαντας γὰρ τ[. . . ἀκόλουθα πρά-
ξειν ταῖς τοῦ θεοῦ μαντ[είαις . . . .
δεδόχθα[ι τ]ῶι δήμω[ι· . . . . . στεφα-
νῶσαι μὲν Μάγνητας . . . . . .
ἕνεκεν καὶ τῆς πρὸς το . . . . . .
ἀπὸ χρυσῶν ἑκατὸν οπ . . . . . .
.ωσιν καὶ ἀποκρίνασθ[αι . . . οὐδε ?
νὸ[ς] ἀπέστη τῶν χρησί[μων ? . . . .
τὸ θεῖον ὁσίως καὶ εὐσεβ[ῶς . . .
θαι χα[ρί]ζεσθαι αὐτοῖς . . . . .
σπουδῆς καὶ φιλοτ[ιμίας . . τῆς
πόλεως αὐτ[ῶ]ν κα[ὶ τῆς χώρας . . . ἀποδέδε-
κται καθότι ἠξίουν καὶ[. . . τὸν ἀγῶνα στεφα-
νίτην ἰσοπύθιον καὶ ε . . . . . .
θυσίαν καὶ θεωρούς, [οἵτινες . . . πάντα τὰ νο-
μιζόμενα συντελ[ο]ῦ[σιν . . . . . .
ων καὶ τὴν ἀνα . . . . . .
τό λοιπόν α . . . . . .
τῇι θεᾶι κα . . . . . .
δὲ καὶ τὰ δέο[ν]τα . . . . . .
καὶ εἰς τὸ . . . . . .
. υρ . . Θε[ο]τίμο[υ

Kern 58
18 τ[ούτοις
21 [τοὺς ἐπὶ Μαίανδρωι, ἀρετῆς
22 το[ὺς θεοὺς εὐσεβείας
23 ὅπ[ως]
24 [—Μάγνησιν
28 [— καὶ τὴν ἀσυλίαν τῆς
38 [——ηἱρέθη θεωροδόκος

73 a

. . . . α ψη[φίσ]ματα
. . . . . χα]ριεῖσθ[α]ι τῶι δήμωι
. . . . . τύχαις] ταῖς ἀρίσταις στεφα-
νῶσαι . . . τῆς πρ]ὸς τοὺς θεοὺς εὐσεβείαι[ς
. . . . . εὐνοίας χρυσέωι στεφάνω[ι
. . . . . ωτον Λευκοφ[ρ]υηνὰ σ[τ]εφα-
. . . . . δῆμος οὔτε πρότερο[ν] ευ-
. . . . . οις νυνί τε καὶ [δ]ιὰ τὸ πρὸς
τὸ θεῖον εὐσεβῶς δι]ακεῖσθαι καὶ δι[ὰ]τὸ προαιρεῖ[σ-
θαι . . . οὐδ]ὲν ἐλλείψειν τῆς ἐν τούτοι[ς 1
. . . . . αα τήν τε καθιέρωσιν τῆς τε
πόλεως καὶ τῆς χώρ]ας καὶ τὴν ἀσυλίαν προσδέδε-
κται . . . καὶ τὸ]ν ἀγῶνα ἀποδέδεκται στεφα-
νίτην . . . ἐ]ν τῶι καθήκοντι καιρῶι πεμφ[θῆ-
ναι . . .] συνθύσ[ο]ντας καὶ τἄλλ[α] πάντ[α 1
. . . . κ]α[τ]αξί[ω]ς ἀμφοτέρων τῶν πόλ[ε-
ων καὶ τὴν ἐπαγγελίαν τοῦ]στεφάνου ποιησομένους εἰς
. . . ους τε καὶ θυσίαν καὶ παρα-
. . . τὰ Λευκοφρ]υηνὰ δραχμὰς ἑκατὸν ἑκασ-
. . . ὅπως δὲ μετὰ] τῆς τῶν θεῶν εὐνοίας νυν[ί]τε 2
καὶ εἰς τὸν ἀεὶ χρόνον συν]τελῆται, τοὺς πρόεδρους
. . . . . τος προσαπάγειν οφ . .
. . . . . τοι εὔχονται[ι
. . . . . ἐπὶ π . . .

73 a
1 τ]ὰ
4 [— χάριν τῆς
6-7 σ[τ]εφα|[νῶσαι ?
7-8 εὐ|[νοίας ἐλλείπων-]
18-19 παρα|[κομιδὴν εἰς
19-20 ἑκάσ|[τωι ·

καὶ τὸν δῆμον καὶ δηλ[ώσαντες διὰ πλειόνων τὰς γε]-
γενημένας ὑπὸ τῶν προ[γόνων αὐτῶν εἰς τοὺς Ἕλληνας εὐ]-
χρηστίας καὶ [π]ερὶ τῶν . . . . . .
ρε.ν ἀμφοτέραις ταῖς π[όλεσι οὐθὲν ἐλλείποντες σπουδῆς καὶ]
φιλοτιμίας παρε(κάλ)[ε]σ[αν ἡμᾶς . . . . . ὅσον]
ἐστὶν ἐφ' ἡμῖν προσπο . . . . . .
τῆι πόλει αὐτῶν τὴν σπου[δὴν . . . . . ἀ]-
κολουθήσαντας γὰρ τ[οῖς ἀξιουμένοις] ἀ[κόλουθα πρ]ά-
ξειν ταῖς τοῦ θεοῦ μαντ[είαις καὶ χα]ριεῖσθ[α]ι τῶι δήμωι·
δεδόχθα[ι τ]ῶι δήμω[ι τύχαις ἐπὶ] ταῖς ἀρίσταις στεφα-
νῶσαι μὲν Μάγνητας [τῆς τε πρ]ὸς τοὺς θεοὺς εὐσεβείά[ς
ἕνεκεν καὶ τῆς πρὸς τὸ[ν δῆμον] εὐνοίας χρυσέωι στεφάνω[ι
ἀπὸ χρυσῶν ἑκατόν, ὁ[ταν πρ]ῶτον Λευκοφ[ρ]υηνὰ σ[υντε-
λ]ῶσιν, καὶ ἀποκρίνασθ[αι αὐτοῖς, ὅτι ὁ]δῆμος οὔτε πρότερο[ν ο]ὐ[θε-
νὸ[ς] ἀπέστη τῶν χρησί [μων αὐτ]οῖς, νυνί τε καὶ [δ]ιὰ τὸ πρὸς
τὸ θεῖον ὁσίως καὶ εὐσεβ[ῶς δι]ακεῖσθαι καὶ δι[ὰ] τὸ προαιρεί[σ-
θαι χα[ρί]ζεσθαι αὐτοῖς [οὐθ]ὲν ἐλλείψει<ν> τῆς ἐν τούτοι[ς
σπουδῆς καὶ φιλοτ[ιμί]α[ς], τήν τε καθιέρωσιν τῆς τε
πόλεως αὐτ[ῶ]ν κα[ὶ τῆς χώρ]ας καὶ τὴν ἀσυλίαν προσδέδε-
κται, καθότι ἠξίουν, καὶ [τὸ]ν ἀγῶνα ἀποδέδεκται στεφα-
νίτην ἰσοπύθιον, καὶ ἐν τῶι καθήκοντι καιρῶι πεμφ[θῆναι
θυσίαν καὶ θεωροὺς [τοὺς] συνθύσ[ο]ντας καὶ τἆλλα πάντ[α τὰ νο-
μιζόμενα συντελ[ο]ῦ[ντ]α[ς] ἀξί[ω]ς ἀμφοτέρων τῶν πόλ[ε-
ων καὶ τὴν ἀνα[γγελίαν τοῦ] στεφάνου ποιησομένους. εἰς
τὸ λοιπὸν [δὲ πέμπεσθαι θεωρ]ούς τε καὶ θυσίαν καὶ (ἀ)παρ[χὴν
τῆι θεᾶι κα[. . . . Λευκοφρ]υηνὰ δραχμὰς ἑκατὸν ἑκάσ[τοτε· ἵνα
δὲ καὶ τὰ δέο[ν]τα [μετὰ] τῆς τῶν θεῶν εὐνοίας νυν[ί] τε
καὶ εἰς τὸ[ν ἀεὶ χρόνον συν]τελῆται, τοὺς προέδρους [τοὺς ἐπὶ . . .
[ο]υ [τοῦ] Θε[ο]τίμο[υ ἄρχον]τος προσα[γ]αγεῖν [θυσίαν
. . . . . τοι εὔχοντα[ι
. . . . . ἐπὶ π. . .

Lignes 1-17.

Le texte de Kern est reproduit tel quel aux lignes 7, 13, 16, 17.

On a adopté aux lignes 8, 10, 11, 14 les restitutions de M. Holleaux, *R.É.A.*, 1903, 214; les restitutions de Kern sont trop courtes aux lignes 1, 2, 4, 5, 9, 12 ; il suffit d'y ajouter à la ligne 9 : ὑπ' αὐτῶν après τὰς [ἐ]ψηφ[ίσμένας; cf. *Inschr. v. Magn.* 56, 18 sq. τὰς ἐψαφισμένας ὑπ' αὐτῶ[ν] τ[ιμὰς]/τᾶι θεᾶι; à la ligne 12 αὐτῶν après προγόνων; cf. *Inschr. v. Magn.* 36, 7 sq. τὰς γεγενημένας ὑπὸ τῶν προγό/νων αὐτῶν εἰς τοὺς Ἕλλανας εὐεργεσίας.

L. 1 sqq. Kern écrit : [Ἐπειδὴ Μάγνητες οἱ ἀπὸ Μαιάνδρου συγγε-
νεῖς]/ὄντες [καὶ φίλοι τοῦ δήμου ἀποστείλαν]/τες; la formule adoptée

dans le présent article est d'un type bien connu; cf. *Inschr. v. Magn.* 32, 2 sqq. : ψάφισμ]ά τε καὶ πρεσβευτὰς/ἀποστεῖλαν[τες Ἀριστόδαμο]ν Διοκλέος, Ἀριστέα Γορ/γάσου, Ἀντάν[ορα Κωλωτίων]ος, τάν τε φιλίαν καὶ τὰν/οἰκειότατα ἀ[νενεώσ]αντο.

L. 4-5. Kern : τήν τε[θυσίαν καὶ τὴν ἀσυλίαν τῆς τε πόλε]/ως καὶ τῆς χ[ώρας αὐτῶν καὶ τὴν πανήγυριν καὶ]. Il est plus naturel de placer le sacrifice avec les autres détails relatifs aux fêtes ; cf. *Inschr. v. Magn.* 85, 15 sqq. restitué par M. Holleaux, *R.É.A.*, 1901, 128 [δεδέχθαι — τὴν]/θυσίαν καὶ τὴν πανήγυριν καὶ τοὺς ἀγῶνας ἰσοπυθίους, καθότι ἐπηγγέλκασιν [οἱ θεωροὶ καὶ]/τὴν ἀσυλίαν καὶ τὴν καθιέρωσιν τῆς πόλεως καὶ τῆς χώρας.

L. 6-7. Στεφανίτην, omis dans la restitution de Kern, paraît nécessaire en raison de l'usage presque constant des décrets trouvés à Magnésie et à cause de sa présence l. 30 sq. ; la ligne est ainsi un peu longue (51 l.).

L. 7. La ligne est un peu courte, mais non excessivement (42 l.). On pourrait songer à restituer συντελοῦσιν au lieu de τιθέασιν ; cf. *Inschr. v. Magn.* 81, 3 sq. ἐπα[γγέλλ]ουσιν τή[ν]τε θυσίαν καὶ τὴν ἐ[κ]ε[χει]ρίαν/καὶ [τοὺς ἀγῶνας ἅτιν]α συ[ν]τε[λοῦ]σι[ν].

L. 15. La présence de ἡμῖν l. 16 doit, semble-t-il, faire restituer ἡμᾶς après παρε(κάλ)[ε]σ[αν qui a besoin d'un complément ; ὅσον est restitué d'après *Syll*³. 685, 17 sq. (Jugement des Magnètes, 139) διαλύειν ὅσον ἐφ' ἑαυτοῖς [τὰς...].. | .....ἔκθρας.

*Syll*³. 711L, 13 sq. (Delphes, 106/5 ?) τὸν — ἀρχηγὸν τῆς εὐσεβείας [γενό]/μενον η[ὔ]ξησαν ὅσον ἐφ' ἑαυτοῖς ; on peut également comparer *Syll*³. 640_{11} (Athènes, 175/4 env.) ἐφ' ὅσον ἐστὶν δυνατός ; *Syll*³. 456, 32 sq. (lettre de Ziaëlas aux gens de Cos, 250 env.) καθ' ὅσον/ἡμεῖς δυνατοί ἐσμεν.

Lignes 18 sqq.

Les restitutions de M. Holleaux, *R.É.A.* 1903, 214 et 216, 58_{22} [-στεφάνωι χρυσέωι, 58_{26} [-διακείμενος, 73 a_{14} (= 58_{31}) [— ἰσοπύθιον καὶ —], 73 a_{15} (= 58_{32}) [— θεωροὺς τρεῖς τοὺς —], 73 a_{16} (= 58 a_{33}) [τὰ νομιζόμενα συντελέσοντ]α[ς][1] ἀξί[ω]ς, 73 a_{17} (= 58_{34}) [— ἀναγγελίαν —] au lieu de [— ἐπαγγελίαν —] que donnait Kern, sont brillamment vérifiées par la réunion des deux fragments. Celle de L. Robert, *R. Phil.*, 1927, 116, n. 1 pour 58, 24 sq.

---

1. συντελ[ο]ῦ[ντας κ]α[τ]αξί[ω]ς ne paraît pas impossible ; cf. *Inschr. v. Magn.* 91 b 5 καταξίως τοῦ τε θεοῦ καὶ ὑμῶ[ν.

La restitution proposée par P. Boesch, Θεωρός, 79, n. 4 pour les lignes 32-33 du 58 : θεωρούς [οἵτινες τὴν θυσίαν καὶ τὰ ἄλλα τὰ νο]/μιζόμενα συντελο[ῦ]σιν est assez proche de la vérité.

ἀποκρίνασθ[αι Μάγνησιν ὅτι ὁ δ̣ῆμος οὐθε]/νὸ[ς ἀπέστη τῶν χρησί[μων αὐτοῖς est également confirmée dans l'ensemble.

L. 18. La lecture de Kern 73 a_1 ψη[φίσ]ματα ne peut subsister. La formule ἀκόλουθα πράξειν, que cet auteur restituait dans 58, 18 sq. s'impose ; il y eu confusion de K avec Ψ, le H est donné comme douteux, le M, qui l'est aussi, a été lu pour un A, le T pour un P. La bonne restitution de cette ligne et de la suivante a été donnée à propos de 58, par L. Robert, *R. Phil.*, 1927, 115 sq. comme le rapprochement des fragments le montre.

L. 20 (= 73 a_3). Kern : τύχαις] ταῖς ἀρίσταις donne une ligne un peu courte (37 l.) ; on peut songer à τύχαις ἐπὶ] ταῖς ἀρίσταις, formule qu'on trouve dans *Syll*³. 560_{23} (= *Inschr. v. Magn.* 46), ou à τύχαις οὖν] ταῖς ἀρίσταις ; cf. *Syll*³. 562_{23} (= *Inschr. v. Magn.* 50) τύχηι οὖν τῆι ἀγαθῆι.

L. 21 sq. La réunion des deux fragments doit faire écarter la restitution de Kern 58,21 sq. et 73 a_4 ; la place manque pour [τοὺς ἐπὶ Μαιάνδρωι ; le texte donné ici pour 22 peut passer pour sûr ; la ligne a 46 lettres ; tout au plus pourrait-on ajouter ἡμῶν] après τὸν δ̣ῆμον.

L. 23 sq. Le Π douteux est un T ; dans 73 a_6, les lettres douteuses ΕΦΑ doivent être remplacées par ΝΤΕ ; dans 58_{24}, la lettre qui manque au début de la ligne est un Λ.

En effet, l'habitude de conférer des couronnes, de faire des proclamations (en particulier, de proclamer les honneurs accordés à tel ou tel) au cours d'une fête, est bien connue. L'expression συντελεῖν ἀγῶνας (τὰ Διονύσια, τὰ Ἐλευσίνια κ.τ.λ.) est des plus courantes et divers textes offrent des passages assez voisins de celui-ci : *Syll*³. 562, 39 sqq. (= *Inschr. v. Magn.* 50) ἀναγορεῦσαι δὲ καὶ τὴν ἀσυλίαν καὶ τὴν καθιέρω[σιν]/τῆς τε πόλεως καὶ τῆς χώρας τῆς Μαγνήτων το[ὺς]/ἄρχοντας — ὅταν πρῶτον ἄγ̣ωμεν [τὰ Διο]/νύσια ; *Syll*³. 691,30 sqq. (décret des clérouques de Salamine, 131/0) ἀνειπεῖν τὸν στέφανον/τοῦτον Διονυσίων τῶν ἐν Σαλαμῖνι τραγωδοῖς, ὅταν/πρῶτον γίγνηται ; *Syll*³. 485,28 sqq. (Éleusis, ap. 336/5) ἀνειπεῖν δὲ τὸν στέφαν[ον.] | ...]. Διονυσίων τῶν ἐν ἄστει τραγωιδῶν τῶι καινῶι ἀγῶνι ὅταν πρῶτο[ν ὁ δ̣ῆμος/συ]ντελεῖ τὰ Διονύσια. Il va de soi que la lecture ευ- (Kern 73 a_7) et la restitution qui en résulte sont à écarter ; il faut lire [ο]ὐ[θε]-.

L. 27. ἐλλείψει<ν> dans 73 a_{10} est une faute du lapicide.

L. 28. Le premier A douteux dans 73 a_{11} est un Σ.

L. 35. On a décidé (cf. 31 sqq. et 20 sqq.) d'envoyer à Magnésie, à la prochaine fête d'Artémis, des théores chargés de couronner les Magnètes et d'amener un sacrifice à la déesse. Il est naturel que l'on fasse mention ailleurs des théories suivantes

qui n'auront qu'à sacrifier à Artémis ; c'est ce qui amène à restituer εἰς τὸ λοιπὸν [δὲ πέμπεσθαι θεωρ]ούς τε καὶ θυσίαν, en admettant que le A lu par Kern 58_{35} est un Δ.

A la ligne 36 figurent τῆι θεᾶι κα[.... Λευκοφρ]υηνὰ δραχμὰς ἑκατὸν ἑκασ[τ, soit 38 lettres auxquelles il faut ajouter la fin du dernier mot (1 à 3 lettres) et les 3 lettres de la conjonction ἵνα ; celle-ci, qui régit le subjonctif συν[τελῆται (73 a_{21} = 58_{38}), doit en effet se placer avant le δέ par lequel commence la ligne 37 ; il reste donc libres, à la ligne 36, 7 à 9 places au maximum.

Παρα ne peut être la préposition, qui ne saurait après πέμπεσθαι être suivie du datif τῆι θεᾶι (58_{37}). C'est le reste d'un nom ou d'un verbe régissant ce datif. S'il s'agit d'un verbe, il a pour complément ἑκατὸν δραχμάς ; si c'est un nom, ἑκατὸν δραχμάς en est l'apposition ; en effet, il n'y a pas place, semble-t-il, à la ligne 36, pour un verbe dont ἑκατὸν δραχμάς serait le complément. Parmi les noms, on doit songer à ἀπαρχή qui est suivi dans les décrets trouvés à Magnésie des datifs τῆι θεᾶι, τῆι Ἀρτέμιδι (cf. *Inschr. v. Magn.* 82,10 sq., 83,12 sq., 59,6 sq., 85_{22}, 87_{20}, 31,34 sq., 36,19 sq.). Kern aurait lu A (lecture douteuse d'après lui) le X ; quant au premier A de ἀπαρχήν, il figurait peut-être à l'endroit où Kern a discerné seulement les restes incertains des deux dernières lettres de καί [1].

Ἀπαρχή serait ici une somme remise non aux théores venus de Magnésie (cf. Boesch, Θεωρός, 77 sqq.), mais à ceux qu'on y envoie à chaque retour des fêtes : κα[τὰ πενταετηρίδα εἰς τὰ Λευκοφρ]υηνά serait la formule attendue, mais la place manque ; faut-il écrire : κα[θ' ἕκαστα Λευκοφρ]υηνά (on lit une expression sensiblement analogue dans *IG*, XI, 4, 1038_{26} [confédération des Insulaires, 280 env.] καθ' ἑκάστην πανήγυριν [2]) ? La somme est fixée à 100 drachmes chaque fois : ἑκατὸν δραχμὰς ἑκάσ[τοτε.

L. 38 sqq. Pour s'assurer la bienveillance des dieux, on sacrifie et on fait des vœux : cf. *Milet*, III, 143,39 sqq. (Milet, 212/1) ἵνα δὲ ἕκαστα γίνηται μετὰ τῆς τῶν θεῶν εὐμενείας τὸμ — προφήτη[ν] | καὶ τὸν ταμίαν — θυσίας καὶ προσόδους ἱερῶν ποι|ήσασθαι τὰς νομιζομένας τῶι Ἀπόλλωνι ἐπευχομένους συνενεγκεῖν τὰ [ἐ]|ψηφισμένα ταῖς πόλεσιν ἀμφοτέραις et les formules analogues ou identiques de *Milet*, III, 143,66 sqq. (Seleukeia-Tralles 212/1), III, 146,50 sqq. (Milet 209/8), III, 36,64 sqq. (Milet 223/2) ; *Milet*, III, 146,

1. Mon cher maître, M. Holleaux, à qui j'ai tant d'obligations par ailleurs, veut bien m'écrire que (ἀ)παρ[χήν lui paraît une conjecture très heureuse.

2. *S.G.D.I.* 4260, 6 sq. (Loryma) fournit un parallèle bien préférable : [σ]τε[φαν-οῦσθαι.. | καθ' ἕκαστα Ἀδώνια.

77 sq. (Mylasa 209/8) remplace θυσίας καὶ προσόδους ἱερῶν ποιήσασθαι.... ἐπευχομένους par προσαγαγεῖν θυσίαν τοῖς θεοῖς καὶ εὐχὰς ποιήσασθαι. C'est cette formule qui a servi à restituer 73 a_{22} (= 58, 39 sq.). Kern aura lu Γ pour Γ, O pour Θ, Φ pour Υ.

Les vœux qu'il était nécessaire d'adresser aux dieux devaient être mentionnés l. 40, et les noms de ces dieux figuraient aussi à cet endroit.

38-39 ont été restituées à partir des lectures de Kern ; seul le P donné comme douteux a été remplacé par un T (39). On devait préciser que les proèdres chargés du sacrifice étaient précisément les proèdres en fonctions.

On peut espérer qu'un examen des pierres, qui sont au Musée de Berlin, amènera de nouvelles améliorations du texte, puisque la présente étude a été faite sans estampages ni photographies. Le décret reste anonyme ; mais la place de 73 a dans le portique ouest de l'agora des Magnètes, ignorée par Kern (cf. lemma du n° 73 des *Inschr. v. Magn.*) est fixée, et par là-même, celle de 73 b qui se lit à sa droite ; ces passages étaient à droite du n° 58, sur la même pierre qui faisait partie du mur du fond (cf. *Inschr. v. Magn.* planche II).

Strasbourg, 2 février 1928.

A. Oguse.

« ITER POPVLO DEBETVR... »

I. — Sens de la formule.

De très nombreuses rubriques du « *Liber coloniarum* »[1] contiennent les mentions : *iter populo debetur ped.* (*n*) ; *iter populo non debetur*.

Pour Mommsen[2], la mention de l'*iter* est une allusion à la constitution d'une servitude publique de passage. Le peu de crédit qu'il accorde, en général, aux renseignements transmis par les compilateurs du *Lib. col.*, le détourne de tirer des conclusions différenciées, selon que la formule est positive ou négative. A son sens, les indications numériques qui suivent la prescription positive se rapportent à la détermination de la largeur des voies romaines, dont les dimensions varieraient entre 120 pieds (35 m 52) et 12 pieds (3 m 55). Mais il ne dégage pas la portée de la formule négative, et il n'observe pas que les voies auxquelles il applique la prescription créatrice de servitude, excluent, par la nature publique de leur statut domanial, la possibilité de souffrir une servitude.

Rudorff[3] discerne que les rapports entre le régime de la voirie rurale et celui de la propriété privée, ne sont pas uniformé-

---

1, Les opuscules dont il est fait état au cours de cette étude, figurent dans les *Gromatici veteres* de Ch. Lachmann (Berlin, 1848) sous les titres de *Liber Coloniarum I* (1. 208-251) et *L.C.II* (I, 252-262) C'est sous ces titres que les a désignés Mommsen dans le mémoire qu'il leur a consacré, au volume II des *Gromatici* (*Die Libri coloniarum.* in Lachm. II, 145-220, Berlin, 1852). Ils sont demeurés à peu près universellement ainsi désignés. Mais ce titre promet peut-être plus que le texte ne prétend lui-même tenir. Le document ne se donne, par lui-même, que comme un recueil d'extraits de sources qui ne sont pas exclusivement d'ordre coloniaire : *ex libro Balbi* (225,14) *ex libro regionum* (229,12)*Ex commentario, in commentariis* (229,10-239,17). L'expression de *Liber Coloniarum* (*Lib. col.*) n'est employée ici que sous ces réserves.

2. *Lib. Col.*, 161, 162, n° 2. — Ett. Pais, *Storia della colonizzazionne di Roma antica* (Roma, 1923, in 8°), pp. 314-324. — Cet ouvrage contient une réédition critique du *Lib. col.*, suivie d'un commentaire qui en fait le complément et le correctif nécessaire des travaux que Mommsen a consacrés aux villes citées par les volumes IX et X du *C.I.L.*. Pais revise le jugement, demeuré jusqu'à lui sans appel, que Mommsen avait porté sur ce document ; il améliore un texte qu'il rend accessible ; il restaure le crédit du *Lib. Col.*. Il a été fait ici de cet ouvrage un usage incessant et particulièrement confiant. (=P., *Col.*,).

3. *Gromatische institutionen*, in *Grom.*, de Lachm. II 401 § 60 et 349.

ment établis ; il fait l'importante distinction entre la viabilité dérivant de la servitude riveraine et celle qui a son origine dans une publicité absolue du sol. Il critique les opinions divergentes émises par Niebuhr et par Walter[1], et il marque avec netteté cette différence capitale entre les limites des champs dont le tracé coïncide avec l'axe de la route et celles qui se développent en bordure des chemins[2]. Mais il n'établit pas clairement s'il existe un rapport possible entre ces catégories de limites et les expressions du *Lib. Col.*

Pour G. Humbert[3] « en Italie, les *subruncivi* eux-mêmes obtiennent une largeur de 8 pieds : de là cette note, pour les colonies, *iter populo debetur* ou *non debetur* ».

Récemment, Ett. Pais[4], après avoir regroupé avec une patiente sagacité les données du problème et les éléments utiles à la solution recherchée, conclut : « Sono questioni che non abbiamo modo di resolvere. »[5]

Une question préjudicielle peut être utilement posée.

D'après les principes élémentaires du droit classique, il s'agit là d'une formule par laquelle est constatée l'existence d'une servitude réelle de passage à la charge d'un *praedium*. L'objet du droit est, dans le plein développement de la doctrine, une chose incorporelle, d'essence théoriquement rurale, et copieusement définie par les juris consultes[6]. Il est distinct, dans la rigueur du langage, d'autres objets qui lui sont comparables : *la via*, *l'actus*, *l'ambitus*[7]. La pratique ne dédaigne pas aussi les classifications nuancées : « *agitur*, dit Frontin[8], *utrumne actus sit, aut iter, aut ambitus* ». Mais, en fait, le respect des étymologies doctrinales plie volontiers devant les tolérances de l'usage. Frontin lui-même englobe la controverse sous les termes de « *Quae sit condicio itinerum juristractatio* », usant ainsi du mot *iter* dans un sens large, compréhensif des sens étroits de *actus*, *iter*, *ambitus*. Sans doute le juriste résiste-t-il à l'attrait des approxi-

---

1. Niebuhr, *Rom. Gesch.*, II, 704 ; Walter, *Gesch. Römisch. Recht*, I, 268.
2. *Op. cit.* 401 : « In der That Behielten die centurien in beiden Fellen, die *limites* mogten mit assignirt werden, von der Mitte, dort vom Rande des Fahrwegs ».
3. In Dar. Sagl. et Pottier sv. *Colonia*, 1314 col. I.
4. *Voir note 2, page 320.*
5. P., *Col.*, p. 232.
6. Cf. Cuq, *Inst. Jur. des Rom*², II, 268, sq. ; Paul, *15 ad Sab.*, *D.*, 8, 1, 14.
7. Ulp., *2 Inst.*, *D.*, 8, 3, 1.
8. 59, 19, sq. ; indices d'un usage propre dans les termes dans Hyg., 134 6 et sq. Flac., 157, 12, 13.

mations : « *Inter*[1] *actum et iter nonnulla est differentia : Iter est enim quia quis pedes vel equos commeare potest ; actus vero, ubi et armenta trajicere et vehiculum ducere liceat.* » Mais Hygin le Gromatique [2], lorsqu'il attribue une largeur de 8 pieds (2 m 39) aux *subruncivi*, spécifie qu'ils sont affectés *itineri publico, frutus adsportandi causa.* Ces *itinera* mériteraient strictement parlant, d'être dénommés *actus* [3], car le transport y était fait également par voiture : « *statuerunt* (*conditores*) *subruncivos non minus* (*patere*) *quam qua vehiculo iter agi possit* ».

Ainsi considéré dans sa portée la plus compréhensive, aussi bien que pris dans son acceptation étroite, le mot *iter* désigne l'espace ouvert à la circulation des hommes et des animaux.

Que cet *iter* soit « dû », c'est l'indice que l'usage qu'on peut en faire ne dérive pas de la nature des choses, mais qu'il est à la charge d'un sujet qui est tenu de le fournir. L'*iter* est ici le fruit d'une création positive du droit, d'un établissement de rapports impliqués dans la notion de servitude. — Les termes de ces rapports sont-ils donnés par la formule *iter populo debetur?...*

Nous savons ce qui est dû : l'*iter*. Mais qui le doit ? — A qui est-il dû ?

La formule ne répond qu'à cette dernière question ; le bénéficiaire de la servitude, dit-elle, est le *populus*, qui fait figure, ainsi, de créancier.

Dès le premier aspect, l'expression apparaît comme vicieuse. Elle enfreint les règles de la technique classique. La doctrine [4] en effet, qui place la charge de passage au rang des servitudes prédiales, exige que le rapport de droit soit de nature réelle et s'établisse entre deux fonds et non entre des personnes.

Sommes-nous en présence d'un relâchement de la discipline du style, où tomberont, on le verra, les classiques eux-mêmes ? — ou bien, ne possèderions-nous pas ici un témoin de la notion primitive du droit, contemporaine de la période où les premières lois d'assignations élaboraient le vocabulaire des rapports fon-

---

1. Modestin, *9 Diff.*, *D.*, 8, 3, 12. Cf. Paul, *21 ad Ed.*, *D.*, *h. t.*, 7 pr.

2. 168,8, sq.

3. « *Actus jus agendi vel jumentum vel vehiculum* » (D., *h. t.*, 1 ; cf. Paul, *h. t.*, 7.) Il est vrai que Paul (*15 ad Sab.*, *D.*, 8, 3, 23, pr.) donne les distinctions suivantes : « *Via constitui vel latior octo pedibus, vel angustior potest, ut tamen eam latitudinem habeat, quà vehiculum ire potest alioquin iter erit, non via* »

4. Cf. Girard, *Manuel de D. Rom*[5]., 357, 358, 361. — Marcien, *3 Reg.*, D., 8, 1, 1 : « *Servitutes aut personarum — aut rerum, ut servitutes rusticorum praediorum et urbanorum* » ; Paul, 21 *ad Ed.*, *D.*, 8, 1, 3 « *Servitus in solo* ».

ciers? On a, à juste titre, fait observer [1] que, en l'espèce, l'instinct dicte l'expression ; que le fonds Sempronien soit obligé à fournir une utilité permanente au fonds Séjan, c'est, en définitive, le propriétaire du fonds Séjan qui jouit de cette utilité ; et le langage originaire du droit, qui court aux affirmations rudes et aux précisions concrètes, a naturellement admis que le bénéficiaire ait pu dire : « Cet aqueduc est à moi ; — ce chemin est à moi ».

L'usage correct devrait prendre comme terme de comparaison des formules comme celles-ci : « *Fundus cui iter debetur* » ou « *cui servitus debetur* ; — *Quaecumque servitus fundo debetur, omnibus partibus ejus debetur* [2] » ; ou bien, comme s'exprime *l'agrimensor* [3] lui-même : « *Quidam conveniunt specialiter uti servitutem praestent his agris ad quos*, etc... » Des inscriptions emploient la formule dans sa pureté : » *Via privata C. Q. Largii..... iter debetur fundo Enniano* ; — *Per hanc viam, fundo Marci iter actus debetur* » [4]. Nous devrions donc rencontrer dans le *Lib. col.* une indication conçue différemment, comme par exemple « *iter agropublico debetur* ».

Toutefois, la présence de la mention personnelle du *populus*, à l'endroit où l'on s'attendrait à trouver celle d'un *fundus* ou d'un *ager*, n'est pas de nature à faire douter qu'il s'agit bien ici de servitude. La formule ne fait pas à ce point injure aux façons de parler classiques qu'on doive soit lui donner une signification particulière, soit la considérer comme une singularité tout à fait exceptionnelle. Pomponius, Celsus, Javolenus [5], n'écrivent-ils pas : « *Si ego via, quae nobis per vici fundum debebatur, usus fuero... ; si vicinus, cui via.....debebatur..... ; — facultas tributa est his quibus servitus debetur... ; — ... cum servitus per ea loca (religiosa vel sacra) nulli deberi potest* [6]... » Une inscription rapporte : « *(It)er Q. Critonii : iter debetur Q. Critonio — (alii) nulli* [7]. »

---

1. Cuq., *Op. cit*, I²,92 : « les servitudes sont, dans l'ancien droit, des choses corporelles ».
2. Ulp., *17 ad Ed.*, *D.*, 8, 5, 4, 3 ; Paul, *15 ad Sab.*. *D.*, 8, 23, 2 et 3 ; Celsus, 5 *Dig.*, *D.*, 8, 6, 6, 1.
3. Sic. Flaccus, 146.
4. *C.I.L.*, V, 2548 ; IX, 4792.
5. *D.*, 8, 4, 11 pr ; 8. 6, 6, 1 ; *h. t.*, 14, 1. Dans *C.I.L.*, VI, 29,784 « *Via junctis debetur ut hodie est in usum* » admet indifféremment d'être complété par (*fundis*) ou (*possessoribus*).
6. *D.*, 8, 1, 14, 2 (Paul).
7. *C.I.L.*, V, 2547.

En un mot, soit par l'effet d'une négligence cursive, soit par une survivance d'une formule primitive demeurée en usage, nous percevons dans la mention *iter populo debetur* que c'est l'*ager publicus* le territoire domanial de la cité ou de l'État, représenté par le *populus*, qui constitue le bénéficiaire réel de la servitude, et que, en un mot, il est le « fonds dominant ».

Mais quel est le « fonds servant »? La formule ne le désigne pas.

Et, d'abord, s'agit-il bien nécessairement d'un fonds? De même que le bénéficiaire est donné comme étant le « *populus* », le prestataire ne pourrait-il pas être, de son côté, une personne? Il semble que ce soit, d'ordinaire, (sans que toutefois la chose ait été explicitement articulée), par un complément personnel que l'on ait rempli la lacune offerte par la prétérition de l'élément contributif de la servitude. Et le sens général des solutions indirectes et comme obliques, qui ont été rappelées au début de cette étude, implique bien que l'on a considéré confusément que la servitude de passage est due au peuple par une personnalité déterminée, le *conditor*, *deductor* de colonie, ou *constitutor* de municipe. C'est à lui, dans cette interprétation, qu'il aurait appartenu d'assurer au peuple, par les dispositions réglementaires qu'il est appelé à édicter, le libre accès aux lots qu'il distribuait. La prescription complète serait ainsi reconstituée : « *Iter populo a conditore debetur.* » D'où le rappel que l'on fait alors des proportions légales prévues par les *leges Sempronia*, *Cornelia*, *Julia*, *Augusta*, *etc.* ou par la loi des XII Tables, qui imposeraient au magistrat fondateur de la colonie ou distributeur des lots, de prendre toutes dispositions pour que le *populus* de l'agglomération créée soit assuré de jouir d'un système de voirie, sans être contraint à une contribution réelle. Ainsi interprétée, la formule *i.p.d.* signifierait que le *populus* n'a pas à pourvoir à la constitution du support foncier des voies et accès. Par contre, l'indication *i.p.non d.*, impliquerait que le *conditor* n'a pas d'autre mission que d'attribuer des lots jointifs, laissant au *populus* le soin de pourvoir, par l'imposition spontanée de servitudes, à l'aménagement des voies d'accès et de communications.

Cette interprétation n'est pas admissible. Elle porterait à conclure que la formule *i.p.non d.* (*a conditore*) est précisément celle qui constate l'existence d'une servitude à la charge des riverains, alors, au contraire, que l'indication *i. p. d.* se référerait au cas où les riverains ne supportent aucune charge contributive de voirie. On obtient, dans ce système, une équivalence absurde entre ces deux expressions *Iter populo debetur* (*a conditore*) =

Iter populo non debetur (*a possessore*) d'une part ; et, d'autre part : *Iter populo non debetur* (*a conditore*) = *Iter populo debetur* (*a possessore*).

Mais il suffit de rappeler encore que le droit de servitude, incontestablement désigné ici, ne s'accommode pas de la restitution *a conditore*. Ce droit comporte une charge réelle, non une créance personnelle : le débiteur est un *praedium*, ou, au pis aller et par une tolérance du langage, le propriétaire du *praedium*. Il est une chose, d'essence perpétuelle, indépendante de la personne transitoire de celui qui dispose d'elle. Or le *conditor* est une personne qui n'intervient que durant un moment dans la destinée de l'opération foncière. S'il peut être vrai qu'il soit obligé d'agir conformément à des prescriptions préétablies, il s'acquitte de ses obligations d'une manière instantanée. Il ne demeure propriétaire de rien, sa mission accomplie ; il n'est pas de sanction qui puisse le contraindre à ouvrir un passage sur les terres auxquelles, après qu'il en a disposé, il devient étranger. Il serait, dans ce cas, surprenant que la mention permanente de ses obligations passagères survécût dans les rubriques du *Lib. col.* et, surtout, qu'une telle mention revêtît la forme consacrée, par laquelle les instruments juridiques constatent l'existence d'une servitude permanente attachée à un fonds servant au profit d'un fonds desservi.

Mais, pourrait-on objecter, admettons un instant que l'expression soit, en effet, vicieuse. Quel argument s'opposerait à ce qu'on reconnût en elle la prescription originaire par laquelle la loi organique, qui a ordonné l'opération domaniale, a imposé au magistrat *qui factus creatusve erit* de prévoir, ou au contraire, de ne pas prévoir l'aménagement d'un système de voirie en faveur du *populus* ? Dans ce cas, la formule pourrait être restituée : *iter populo debetur* (*a conditore*, *ex agro publico*).

Mais, ceci admis, il arriverait que le fondateur, par le fait même qu'il s'acquitterait de l'obligation qui lui est imposée par une formule improprement employée, aboutirait à constituer une servitude à la charge du domaine public, au profit du même domaine public [1].

A la vérité, cela pourrait être conçu, dans une mesure tout à fait exceptionnelle, en supposant que le fonds dominant est le domaine foncier privé de la cité, et que le fonds desservant est

---

1. La *lex coloniae* étant l'œuvre du *conditor*, celui-ci s'imposerait-il une obligation perpétuelle ? Cf. Mommsen, in *Gesam., Schrift.*, *I*, p. 151 sq. (*Lex Mun. Tarent.*), sur les limites imposées au *conditor* soit d'une colonie, soit d'un municipe et sur la large autonomie concédée aux décisions de ces magistrats.

l'*ager publicus populi romani*. Mais n'est-il pas raisonnable et suffisant de ne pas attribuer au législateur du VII^e^ siècle de Rome un goût aussi raffiné de la subtilité poussée aux confins de l'absurde, alors que pour parvenir aux mêmes fins, somme toute fort simples, il lui eût suffi de dire, et qu'il dit en effet, qu'il se proposait de les atteindre directement.

La *lex coloniae genetivae* [1] (ch. 78) prescrit en effet : « *Quicumque limites quaeque viae, quaeque itinera per eos agros sunt erunt [fuerunt,* (Mommsen)] *eae viae eique limites eaque itinera publica sunto.* » De même *la lex agraria* de 648/111 [2] n'use pas dedétours : « (*Quae viae in eo*) *agro, eae omnes publicae sunto, limites que inter centurias.* » C'est là la prescription à laquelle obéiront les *conditores ;* c'est de la préexistence de cette règle légale que découlera le statut de la voirie. Si chemins et limites sont, par avance, classés dans le domaine public, il est inutile de mentionner que l'usage en est dû au peuple au titre de servitude ; car il est de règle et de sens commun, qu'un fonds ne peut admettre de servitude à son profit sur lui-même : *nemini res sua servit jure servitutis* [3]. Par contre, si la voirie n'est pas classée dans le domaine public, il faut que son assiette physique, son support concret appartienne au domaine privé des attributaires des lots. La notion de servitude impliquant la préexistence d'une propriété privée que la servitude démembre, et, d'autre part, la propriété privée n'étant composée, en principe, dans les hypothèses du *lib. col.*, que par l'ensemble des lots assignés, la formule intégrale du *lib. col.* peut avoir été composée dans des termes voisins de ceux-ci : *Iter populo debetur ex fundis privatis.*

Et c'est bien ainsi que l'entendent les *agrimensores*. Hygin l'Ancien et Siculus Flaccus [4] examinent le cas où le tracé d'un *limes* coupe une maison, une villa. *Les conditores* décident que *is cui aedificium esset, daret iter populo idoneum per agrum suum, quod semper est pervium.* Parfois *januae sunt semper patentes praestantesque populo iter.* Même des gardes sont chargés d'assurer le libre usage de la servitude *ad transmittendum populum — quoniam utilissimum iter populo servari debeat.* Voici donc une espèce typique, où *l'iter debetur populo* par le fonds grevé. Il est dû, à la vérité en substitution d'un *iter* qui n'a pu coïncider avec le *limes* [5]. Mais si cette coïncidence n'avait pas été inter-

1. *C.I.L.*, 11, 5439.
2. *C.I.L.*, 1, 200, lig. 89.
3. Paul, 15 *ad Sab.*, *D.*, 8, 2, 26.
4. 120, 18 sq; 121, 1 sq.; 158, 8 sq..
5. On a respecté une *vetus possessio*. cf. *lex agraria* 643/111. lig. 2 et 17

dite par la nature des lieux, s'il avait été permis de prendre pratiquement le *limes* comme axe idéal de l'emprise réelle de la servitude, le mode de constitution et son effet juridique n'auraient pas été différents de ce qu'ils sont dans le cas de remplacement.

C'est dans tous les cas, *l'ager privatus* qui fournit la prestation au profit de *l'ager publicus* de *l'universitas* ou du peuple romain, domaine public constitué, en l'espèce, par l'ensemble des voies publiques qu'un réseau de servitudes, déployées à travers les propriétés privées, relie entre elles par un système d'intercommunication.

En résumé, l'expression *iter p. d.* signifie que, dans le cadre d'une limitation et d'une division agraires, le *territorium* d'une cité ou *l'ager publicus* du peuple romain constitue un *praedium* dominant desservi par une servitude générale de passage qui grève, au profit de la collectivité, les *praedia* détenus en pleine propriété par les citoyens privés.

II. — Examen des rubriques du « Lib. Col. », où figurent les formules « i. p. d. » et i. p. non d. ».

Il est peut-être permis de préciser davantage le sens des indications fournies par le *Lib. col.*

Les rubriques de cette sorte de *Dictionnaire des Communes italiennes*, sont composées suivant des formules assez régulières pour qu'elles puissent être ramenées à trois types :

1° La rubrique a pour objet unique, *l'ager* Elle est, alors intitulée par le mot *ager*, exprimé ou sous-entendu, accompagné d'un adjectif tiré d'un nom de lieu. — Exemples : *Ager Urbis Salviensis : Limitibus maritimis et montanis lege III virali (s. e. assignatus est) et loca hereditaria ejus populus accepit* [1] ; ou bien : *Cingulanus ager ; iter populo non debetur ; ea lege continetur qua et ager Potentinus ; in jugeribus* etc, etc... [2].

2° Le renseignement a pour objet unique *l'ager* mais la rubrique est intitulée par le nom propre de la ville de laquelle dépend l'ager. Exemple : *Colonia Capys : Pro aestimio ubertatis et naturâ locorum sunt agri assignati. Nam termini...* [3] ; ou : *Colonia Veios : Priusquam oppugnaretur, ager ejus militibus est assignatus lege Julia* [4].

3° La rubrique a un double objet : elle nous informe : a) de

1. 226,6.
2. 254,25.
3. 216,11.
4. 220,8.

l'oppidum ; b) de *l'ager* qui dépend de la ville. — Exemples : *Telesia* [1] *:* a) *muro ducta. Colonia a III viris deducta. Iter populo debetur ped. XXX ;* b) *Ager ejus limitibus augusteis in nominibus est adsignatus ;* ou bien : *Beneventum* [2] : a) *muro ducta, Colonia Concordia. Deduxit Nero Claudius Caesar ; iter populo non debetur ;* b) *Ager ejus lege III virali veteranis est assignatus.*

Quelques formules, au premier aspect, paraissent contredire ce classement. En réalité, elles sont assez aisément réductibles à l'une ou l'autre des catégories de la classification proposée.

Ainsi, le chapitre initial du *Liber*, dit *Augusti Caesaris et Neronis*, s'intitule : *In Lucania provincia pr[a]efectur[a]e.* Et il fournit ensuite l'énumération de huit adjectifs dérivés de noms de villes, suivie d'indications d'ordre gromatique. Mommsen, que l'établissement des commentaires du *Corpus* des inscriptions d'Italie a appelé à apprécier minutieusement la valeur de nos textes, refuse d'en accorder à l'ensemble de ce chapitre. Il est remarquable, en effet, que les noms qu'il cite soient ceux de villes dont on sait, par ailleurs, qu'elles ne sont pas des préfectures. *Volcei*, *Potentia*, *Atina*, sont certainement des municipes sous l'Empire ; *Paestum*, *Grumentum* sont des colonies. M. Pais [3] demeure impressionné par ces observations. Il ne fait grâce qu'à la *praefectura Valiensis*, dont l'ager est divisé suivant le mode de centuriation rectangulaire (*per strigas* et *scamma* = 16 actus × 25 actus = I centurie de 200 jugères), et il est porté, par considération pour ce fait, à reconnaître là « un territoire quelconque compris dans la région dans laquelle se trouvait Véléja et qui faisait partie de sa *pertica.* »

Il importe peu à l'objet de cette étude que sur ce point les mentions transmises fussent erronées. Car qu'il soit vrai qu'un compilateur originaire ou que des manipulations de copistes aient altéré la pureté des sources et que l'état actuel du fragment impose la circonspection, il ne reste pas moins que le cadre formel, dont la structure seule nous intéresse, échappe au discrédit des détails qu'il enferme. En admettant que le mot *praefecturae* témoigne d'une interpolation absurde, les noms mentionnés ne sont pas fantaisistes et les renseignements conservés n'offrent pas moins la caractéristique d'être de nature exclusivement rurale. La délimitation du champ le plus restreint de l'acceptabilité du texte laisse au moins subsister la valeur de cette indi-

1. 238,3.
2. 231,5.
3. P., *Col.*, 152.

cation sur l'objet des rubriques. La composition du chapitre peut donc être analysée utilement dans les éléments suivants :

1° — Notion générale, commune à tout le chapitre : « *In provincia Lucania pr[a]efectur[a]e* [1]. *Iter populo non debetur ;*

2° — §§ propres à chacune des préfectures groupées suivant les particularités techniques de la division rurale : *Vulcentana,... Grumentina,... Veliensis* », etc.

Mais, en définitive, si l'on se borne à ne demander au texte que ce qu'il prétend peut-être nous dire, il n'est pas évident qu'il soit indigne de quelque confiance. Cette liste, on l'a vu, ne s'intéresse qu'aux *agri*. Elle ne se propose pas de faire une nomenclature exhaustive des cités, colonies, municipes, *vici*, *fora*, *conciliabula*, *etc...*,de la Province. Elle ne dit pas : « Les villes de la Lucanie sont des préfectures, et ces préfectures sont les suivantes... » ; ni : « Les noms qui suivent sont ceux des préfectures de la Lucanie ». On peut, il semble, comprendre : « En Lucanie : préfectures qui dépendent de *Vulci*, de *Poestum*, de *Potentia*, etc... » Rien n'interdit, tout recommande, au contraire, de rechercher si les cités, pour ainsi dire suzeraines, ne sont pas précisément des colonies, comme *Poestum*, ou *Grumentum ;* il est suffisant que ces cités aient un statut municipal pour bénéficier de la mouvanee d'un *ager* préfectoral. Leur nom serait, ici, appliqué à la préfecture, non point nécessairement parce que celle-ci se trouverait enclavée dans leur *territorium*, tout en étant dans la dépendance d'une tierce cité, mais peut-être aussi parce que cet *ager*, situé dans quelque territoire voisin, serait avec ses *vici* et ses *pagi*, rattaché aux villes devenues, en quelque sorte, éponymes. Cette interprétation, dégagée de la hantise de ne rechercher dans le recueil des *gromatici* que des colonies, sous le prétexte que les éditeurs modernes l'ont intitulé *Libri coloniarum*, implique que, en ce qui concerne le mince fragment relatif à la Lucanie, nous ne possédons plus que les §§ spéciaux aux préfectures, d'un chapitre où figuraient aussi des énumérations rurales ou urbaines.

On peut donc retenir, comme infiniment probable l'authenticité de la mention *Iter populo non debetur,* insérée dans des dispositions exclusivement appliquées à la technique de la topographie rurale. Ici *praefectura* est l'équivalent d'*ager* ; et la formule est réductible à celle du premier type proposé. Elle peut

1. 208,4 sq.

être développée comme il suit, par exemple : « *Veliensis* (*s. e. : praefectura*) : [*ager* : *iter populo non debetur*], *actus n. XVI per XXV* ».

Un autre chapitre, celui de la *Provincia Tuscia*[1] contient une série de rubriques que le premier examen peut faire considérer comme relatives à des villes. Lorsqu'on lit « *Colonia Florentina*[2] *deducta a III viris, adsignata lege Julia, centuriae caesarianae in jugera, etc...* » il semble que la préoccupation du rédacteur ait été de renseigner aussi bien sur le statut de la *respublica* que de son *territorium*. L'examen impose un sentiment contraire. Le rédacteur, lorsque son intentiou est mixte, prend soin de diviser la formule en deux éléments constants (type n° 3). S'il n'en fait rien ici, on pourrait déduire de cette dérogation, soit que la formule du type n° 3 n'est pas unique lorsqu'il veut être traité simultanément de l'*urbs* et de l'*ager*, soit que l'auteur ne s'est pas proposé de traiter de l'*urbs*, mais qu'il ne s'intéresse qu'à l'*ager*.

Cette deuxième conclusion paraît devoir être retenue. La lecture du chapitre, en effet, révèle que l' « accent » porte sur l'*ager*. Le nom de la ville ne figure que comme titre de la rubrique : c'est une désignation topique purement indicative, de la position de l'*ager*, et qui ne prétend pas, par elle-même, qu'on lui accorde toute l'attention que notre curiosité lui consacre. Le compilateur dispose évidemment de listes complètes où il puise : il est un technicien de la mensuration des champs ; l'histoire des déductions ne l'intéresse pas. Il copie, mais en laissant tomber des mentions indifférentes à ses yeux. Il appelle *colonia*, d'instinct, toute ville, à l'occasion de laquelle il est question d'assignations, parce que « déductions » de colonies ou « assignations » *viritanae* sont des termes qu'il tient pour équivalents et interchangeables, et qui le sont peut-être.

Aussi, lorsqu'il entreprend d'écrire, il est visiblement mal assuré de la méthode qui présidera à la conduite de son travail. *Florentia* se présente ; il écrit : *Florence*[3] *: colonie ; déduite par les III virs ; assignée par une loi Julia ; les venturies ont 200 jugères*, etc... etc... » et il copie, par le menu, les détails singuliers. Florence est bien une colonie, au moment probable où il

---

1. 211 sq., Pour la Calabre l'énumération cite 15 *territoria* (*loca vel territoria*) et les indications sont d'ordre rural. Le chapitre est régi par la prescription *i. p. non d.*

2. 213,6.

3. 213,6 sq..

écrit ; c'est peut-être même une colonie triumvirale. Mais il passe immédiatement aux champs. Puis, abordant la rubrique « *Fida Tuder* » il trahit tout de suite la préoccupation qui le dominait déjà tandis qu'il recopiait celle de Florence ; *Fida Tuder* est bien une colonie, mais il n'est pas question de sa déduction ; sans transition il se réfère à l'*ager* de Florence [1] : « *ea lege qua et ager Florentinus* (*adsignatus est ager ejus*). » Poursuivant son œuvre, il investira, par la seule autorité de l'automatisme cursif appliqué à des faits qui ne lui importent pas, toute ville de la dignité coloniale : *Colonia Volaterrana..... Colonia Ferentinensis... Colonia Capys* [2] qui ne sont pas colonies. Il parle le moins possible de *deductio*. S'il le fait, comme pour *Sutrium* ou pour *Graviscos* [3] le renseignement est bon. Il va tout de suite à la mention d'assignation, qui est essentielle pour un agronome et qui n'implique pas nécessairement la *deductio* ni la qualité de colonie. Enfin comme s'il était las d'être, au début de chaque formule, embarrassé par les références urbaines, il modifie soudain sa méthode ; résolument, il ne parlera plus que des *agri* : « *Circa oppidum Veios sunt naturae locorum* » — « *Ager Lunensis* (*Luccensis*) *ea lege qua ager Florentinus* » — « *Ager Tiferinus* » « *Ager Spellatinus* » — « *Ager Amerinus* » [4]. Il ne se souciera plus de colonies, bien que par exemple, *Luca* et *Hispellum* [5] soient bien réellement des colonies.

Par un penchant invincible, l'auteur est revenu à la formule du type n° 2, après avoir erré à travers des mentions hésitantes où traînent d'incertaines allusions à la constitution des villes : « *Capys : agri sunt adsignati* — ; *Veios* [6] *: ager ejus est assignatus...* » Et c'est avec raison que le chapitre entier est placé par

---

1. De même : 217,5 et 217, 15 « *Colonia Faliscos... Colonia Nepys eadem lege qua et ager Faliscorum* »

2. 214,9 ; 216,3 ; 216,12. Même observation pour Tarquinies. Ett Pais signale avec raison, comme un critère utile, « la confusion déterminée entre *colonie* et *municipe*, par la présence de *l'ager datus assignatus dans le territoire* de municipes » P., *Col.*, 171 174. La chose est visible pour Graviscos : « *ab Augusto deduci jussa est* » Or, elle est colonie depuis +131 (P., *Col.*, 176) et la *deductio* imaginaire dans l'esprit du rédacteur, se lie si étroitement à une pure opération d'assignation, qu'après l'avoir mentionnée, il ajoute : « *nam ager ejus...* ».

3. 217,17 ; 210,1.

4. 220.13 ; 223,14 ; 224,1.

5. Sur *Luna* = *Luca*, cf. P., *Col.*, 183 La prescription constitutionnelle est si clairement étrangère aux fins du compilateur qu'il omet de dire que *Luca* et *Hispellum* sont des colonies (cf. Pline *N.H.* III, 113 ; *C.I.L.*, XI, p. 760) et qu'il les place sur le même plan que *Tiferinum* et *Amerinum* qui, n'ayant jamais fait l'objet que d'assignations, sont demeurés des *agri*.

6. 228,8 sq.

son auteur, sous le couvert de la loi agraire, d'objet purement rural, la *Lex agrorum ex commentario Claudi Caesaris* (= *C. Juli Caesaris*).

En ce qui concerne la formule du type n° 3, qui domine généralement le chapitre intitulé *Civitales Campaniae ex Libro Regionum* [1], il ne semble pas que l'attention ait été attirée sur la régularité de sa construction. Elle est répétée au moins 62 fois, sans variantes dans sa structure. La persistance de cette uniformité est l'indice que le fonds exploité offre une certaine solidité technique.

Ce fonds, il faut ici opposer sa résistance aux dépréciations qui ont discrédité son autorité. Mais encore faut-il circonscrire la zone que la critique peut efficacement atteindre. Si l'on considère isolément la partie de la formule d'intention rurale (assignations, attributions, particularités d'ordre technique, etc...,) on peut s'assurer que les renseignements tirés, par ailleurs, de l'histoire ou de l'épigraphie ne s'opposent pas à ceux qui nous sont transmis par notre document. Sur ce point, l'observation de Ett. Pais [2] prend une valeur particulière : « Dans cette compilation, écrit-il, il y a des inexactitudes, mais il n'y a pas de falsifications ; des détails, obscurs à nos yeux, dissimulent des faits qui, s'ils exigent assurément d'être contrôlés, ne doivent pas être rejetés sans raisons probantes ». Un exemple : — le *Lib. Col.* dit : « *Calatia* [3] : a) *oppidum : muro duct* <a> = [u]*m. Iter populo debetur ped. L. X.* — b) *Coloniae Capuensi a Sulla Felice cum territorio suo adjudicatum olim ob hosticam pugnam* ». Si, a priori, on soumet cette rubrique au critère fondé sur la division bi-partite de ses éléments, on peut soupçonner déjà que le § *b*) a subi quelque altération, car il continue de se référer à l'*oppidum*, tandis que, dans tous les autres cas et après l'indication relative à l'*iter*, le § *b*) ne traite plus que de l'*ager*. Le fait d'une attribution à Bénévent doit donc, à défaut d'autres indices, être retenu ; mais il convient de ne lui donner pour objet que l'*ager*, le *territorium*, et de restituer : ... b) [*ager ejus*] *coloniae Capuensi a Sulla Felice, cum territorio suo adjudicatu* <u> = [u] *s* [*est*] *olim ob hosticam pugnam.* « Il en va de même pour *Caudium* [4] où l'application de la même règle conduit à lire : « *Caudium :* a) *oppidum : muro duct* <a> = [*um*]. *Iter populo*

1. 229,12.
2. P., *Col.*, 215.
3. 232,3.
4. 232,6.

debetur ped. L.. b) [*Ager ejus*] *a Caesare Augusto Coloniae Beneventanae cum territorio suo est adjudicat* <*a*>=[*us*]*;* [*Ager ejus*] *veteranis fuerat assignatus, postea*, etc... » Et l'épigraphie confirme que c'est bien ainsi qu'il convient de lire, au moins au sujet de *Caudium* : « *Colonia Julia Concordia Aug. Felix Beneventum, devota majestati Aug. in territorio suo, quod cingit etiam Caudinorum civitatem muro tenus* [1]. »

Les réserves sont assurément plus sérieuses, dont il faut entourer les informations d'ordre en quelque sorte constitutionnel, contenues dans *la partie* a) de la formule du type nº 3. Les erreurs, les approximations y sont nombreuses. Mais comme l'a montré, avec fermeté et dans le plus grand nombre des cas, M. Ett. Pais, nos rubriques ne méritent pas cet excès de dépréciation systématique et préconçue qui les a dépouillées de toute valeur documentaire.

Il faut ici, nous semble-t-il, disjoindre encore les composantes constitutives du texte, si l'on veut éviter de l'interroger sur les questions dont il ne veut rien nous dire.

N'examinons que *la partie* a) de la formule. Elle comprend :

1º le nom du lieu : (*Aquinum — Acerras — Beneventum* etc...) ;

2º la mention : *oppidum* ;

3º la mention d'une *deductio* ou de la qualité coloniaire, d'une *munitio*, d'une *censio*. Cette analyse porte sur la structure actuelle des rubriques. Mais il est visible que la source construisait dans un ordre constant dont le compilateur a souvent interverti les termes ou brouillé la signification. La succession des mentions peut être reconstituée dans l'ordre suivant :

1º nom ; 2º *oppidum* ; 3º *muro ductum* ; 4º origine de la *deductio*, ou de la *munitio* ; 5º statut de l'*iter*. Exemple : « 1º *Volturnum* [2] ; 2º [*oppidum*] ; 3º *muro ductum* ; 4º *Colonia jussu imperatoris Caesaris deducta* ; 5º *iter populo debetur ped. XX.* » Ou bien : « 1º *Interamna* [3] ; 2º *oppidum* ; 3º *muro duct* <*a*>= [*um*] ; 4º *a III virisest munit*<*a*>=[*um*] ; 5º *iter populo non debetur.* » Ou bien : « 1º *Ardea* [4] ; 2º *oppidum* ; 3º (*néant*) ; 4º [*colonia*] ; *imperator Adrianus censuit* ; 5º *iter populo non debetur.* »

---

1. *C.I.L.*, IX, 2165.
2. 239,1.
3. 234,18.
4. 241,1 *Ardea* est une colonie (*C.I.L.*, VIII, 704). S'il n'est pas question de *muriductio*, l'omission peut être intentionnelle. La lacune paraît comporter en outre le défaut de mention de l'origine de la colonie ; la fin de l'indication figurant dans la source (*censio* d'Hadrien) a seule été retenue.

Le mot *oppidum* [1] figure ici en sous-titre, qui correspond et s'oppose au mot *ager* du deuxième membre de la formule. Celle-ci, complètement développée, donnerait : « Lieu dit : *a*) en ce qui concerne *l'oppidum* : il est (ou n'est pas), fortifié, il l'a été en vertu de telle décision ; — Il est (ou n'est pas) de constitution coloniaire ; la fondation de la colonie dérive de telle loi, ou de la décision de tel fondateur ; elle est caractérisée par telle particularité ; *l'iter* est, (ou n'est pas), dû ; — *b*) en ce qui concerne *l'ager* de ce lieu qui intitule la rubrique ; il est divisé suivant telle technique, il est réparti suivant tels principes. » Le mot *oppidum* trouve ici le sens le plus général dans lequel l'emploie Pline lorsqu'il use d'une source purement descriptive et toponymique.

Ces discriminations conduisent à une appréciation plus mesurée de la portée de nos textes.

Aussi, d'une part, le document a droit d'exiger qu'on ne lui demande compte du statut coloniaire, qu'autant qu'il a exprimé l'intention de nous en informer. C'est par l'effet d'un *ultra petitum* arbitraire qu'on le rejette tout entier du débat, sous le prétexte qu'une ville dont il ne nous dit pas qu'elle est une colonie, n'est pas en effet une colonie. D'autre part, lorsqu'il omet de signaler qu'une ville citée est une colonie, alors que nous savons, par ailleurs, qu'elle possède cette constitution, l'examen de la composition formelle de la rubrique trahit que nous sommes en présence d'une lacune évidente de copiste ou de compilateur, aux yeux de qui le détail revêtait moins d'intérêt, et peut-être de clarté, qu'il n'en a pour nous.

Vingt colonies sont expressément désignées. Le renseignement est recoupé et confirmé par l'histoire et l'épigraphie dans 13 cas. Pour le reste : *Acerras*, — *Atella* [2], rien n'infirme absolument l'authenticité de l'information ; *Setia* [3] est dite colonie par une erreur sensible, la rubrique doit être restituée : « *Setia : [oppidum] muro duct* <*a*> = [*um*] ; <*colonia*> ; — *III viri munierunt ; — Iter populo debetur p. XV.* » Une restitution s'impose

1. L'opposition entre l'*oppidum* et le *territoire rural* est particulièrement bien marquée dans la *Lex Mun. Tarent*, par ex. : lig. 27 « ... *in oppido Tarentei aut intra ejus municipii fines* » ; lig. 32 : « *ne quis in oppido...* » ; Dans la *lex Col. Gen.* ch. 73 : « *Ne quis intra fines oppidi colon*<*ve*>=(*iae*) *qua aratro circumductum erit...* » (cf. *C.I.L.*, 3825, un sillon tracé *jussu imp. Caes.* autour du *pomerium* de Capoue) ; ch. 75, 76 etc. ; cf. Kornemam in Pauly Wissowa s.v. *Coloniae* p. 511 et 512.

2. 229,21 ; 230,1.

3. 237,23.

pour *Segnia* [1] où la formule est réductible à celle d'*Interamna*. Pour *Esernia*, la rubrique (233,14) est, au premier aspect, brouillée « *Esernia colonia deducta lege julia i.p.d.p.x.* » La version II : (260, 7), est, au contraire, plus proche de la pureté originelle : « *Esernia — oppidum — muro ductum — Iussu Neronis (Tiberius Claudius Nero) est <deductum> = [munitum] i.p.d.* » Esernia, en effet, n'est pas colonie. Saepinum offre [2] un cas assimilable « *Saepinum — oppidum — muro ductum, <colonia> ab imp. Nerone Claudio est <deducta> = [munitum]*.

Par contre, il est des cas où le lieu est connu comme colonie ; et le *Lib. Col.* n'en dit rien. Mais, dans ces cas la formule, visiblement tronquée, contient le plus souvent un indice qui supplée à la lacune. Ainsi *Bovianum*, *Venafrum Casinum*, *Formias* [3] sont notoirement des colonies. Sur ce point notre texte se tait ; le renseignement qu'il transmet est ainsi exprimé :

Bovianum — oppidum : — lege Julia milites deduxerunt sine colonis. Iter...
Casinum — oppidum : — milites deduxerunt. Iter...
Formias — oppidum : — III viri deduxerunt sine colonis. Iter...
Venafrum — oppidum : — V viri deduxerunt sine colonis. Iter...

Mis à part l'indice *sine colonis* qui mériterait un examen particulier, la formule, par le terme *deduxerunt*, évoque la notion de colonie. Et la lacune parait clairement dénoncée, si l'on compare ce qui reste dans nos quatre rubriques avec ce qui s'offre dans une rubrique complète et authentique : *Privernum — oppidum — muro ductum ; Colonia : miles deduxit sine colonis* [4].

Sans doute, un long débat pourrait demeurer ouvert en faveur d'une réhabilitation du *Lib. col.* Mais, pour ce qui touche à l'objet même de cette étude, les observations qui ont été exposées n'ont tendu qu'à restaurer le crédit que mérite la formule elle-

---

1. 237,20 ; 234,18.
2. 237,14. Une inscription de *Soepinum* témoigne de cette *munitio*. Elle est accomplie par les fils de ce *Tiberius Claudius Nero*, ami d'Auguste « *cui uxorem Liviam Drusillam concessit* » (Suét., *Tib.*, 4) et qui fonda Arles et Narbonne. « *Tib. Claudius, Tib. F. Nero — Nero Claudius T.F. Drusus — Murum, portas, curres (d.s.p.) f.c.* » (*C.I.L.*, IX 2443). Ils ont achevé là, vraisemblablement, l'entreprise paternelle. *Alatrium* est donné par le *Lib. col.*, comme colonie : c'est un municipe ; mais la *munitio* est attestée par *C.I.L.*, X, 5807.
3. 231,8 ; 239,7 ; 232,17 ; 234,11.
4. 236,18.

même, abstraction faite de son contenu. La formule du type N° 3, peut, en un mot, paraître ferme, cohérente, constante.

III. — Signification des formules suivant leur position dans les rubriques, selon qu'il est traité de l'oppidum ou de l'ager.

Si maintenant, nous revenons à l'expression *iter populo...* nous observerons que :

1° lorsque la formule de la rubrique appartient aux types N° 1 ou N° 2, c'est-à-dire qu'elle est d'intention exclusivement *rurale* : ou bien elle ne comporte aucune allusion à l'*iter* (57 cas sur 62 examinés), ou bien, si la mention de l'*iter* est rapportée, elle l'est seulement sous la forme négative : *Iter populo non debetur* (5 cas sur 62) ;

2° lorsque la formule appartient au type N° 3 c'est-à-dire qu'elle est d'intention *mixte*, *urbaine* et *agraire* en même temps, l'indication de *l'iter* est toujours portée. Ou bien elle figure à la fin de la partie relative à *l'oppidum* (elle revêt alors soit la forme négative, soit la forme positive suivie d'un chiffre : *i.p.d.ped.* (*n*)) ; ou bien la mention est rejetée à la fin de la rubrique (elle est exprimée sous la forme négative, *i.p.n.d.*)

Ces observations de fait conduisent à articuler les propositions suivantes :

A. En matière d'assignation ou de division *rurale* :

1° La règle est que : *Iter populo debetur.*

2° Cette règle dérive de lois générales, organiques et permanentes. Ce caractère légal fait qu'elle est tacitement impliquée dans les rubriques dont le silence vaut, sur ce point, référence au statut légal.

3° Seule la dérogation à ce statut est exprimée par la mention négative : *Iter populo non debetur.*

B. En matière de division ou d'assignation *urbaine* :

Il n'y a pas de régime tacite légal de la voirie ; l'acte par lequel est organisée la voirie urbaine comporte nécessairement une décision relative à la création ou à la dispense d'une servitude d'*iter*.

*
* *

A. La règle qu'en matière rurale, *iter populo debetur* conformément à la loi, dans le silence de la charte de fondation ou de lotissement, paraît être contenue dans le passage 111,9 de Siculus Flaccus : « *Limites lege late patere* (*debent... [lacune]...*

aut late patere) *debent secundum constitutionem eorum qui agros dividi jusserint. Non quia ullus ex mensura limitibus adscribitur, solum lex observari debet* ». La caractéristique de la *constitutio* émanée du fondateur est donc de contenir des prescriptions positives touchant la largeur des *limites* ouvertes au public, c'est-à-dire aux chemins. Et lorsque cette constitution n'a pas affecté aux chemins des dimensions indépendantes de celles des lots préparés (*ex mensura*), c'est la loi qui supplée à cette omission et qui contrarie la tendance qu'auraient les riverains à considérer que, faute de prescriptions énoncées, ils sont libres de toute charge. Lorsque la charte se tait, ce silence signifie que, en vertu de la *lex : agri privati iter populo debent secundum legem.* Lorsqu'un *modus* est prévu par la *constitutio*, cette prévision exonère les riverains de toute servitude, puisque l'emprise des voies est réalisée au moyen d'une réserve accomplie sur le domaine public préalablement à l'assignation individuelle des lots [1]. Le *liber coloniarum* signale cette situation par les termes : *Iter populo non debetur* (s.e. *ex agris privatis*).

Le statut légal nous est donné par Hygin l'ancien. Il énumère les catégories des *limites* : les *kardo* et *decumanus maximi*, qui

1. La prescription de la loi des XII tables relative à la servitude rurale paraît étrangère aux opérations examinées ici. Elle ne s'applique qu'aux rapports privés à l'égard desquels elle agit également comme créatrice d'une servitude légale. Cette *viae latitudo ex lege XIII Tabularum* (Gaïus, *2 ad Ed prov.*, *D.*, 8, 3, 8) est de 8 pieds en ligne droite et de 16 pieds, dans les courbes, dans le silence des conventions, alors que l'*iter* et l'*actus* sont appréciés et fixés *ab arbitrio* ; s'il s'agit au contraire de *via*, et si « *dicta latutido non est, legitima debetur* » (Javol, *10 ex cass.*, *D.*, 8, 3, 13, §§ 2,3). Un *iter* de 5 ou 6 pieds est également imposé à la charge de la propriété privé par une *Lex Mamilia*, dont la position, par rapport aux prescriptions de la loi des XII demeure obscure bien que sa date soit solidement établie par les conclusions de Ernst Fabricius, dans son étude « *über die Lex Mamilia Roscia Peducaea Alliena Fabia* » (*Sitzungberichte der Heideld. Akad. der Wissenschaften*, 1924). D'après Cicéron, (*de legib.*, 1, 21) la loi des XII Tables ne prévoirait qu'une largeur de cinq pieds, indication qui correspondrait à celle que donnent Varron, *d. l. lat.*, 5,22 et Festus s.v. *Ambitus*, où la prescription ne paraît être que de nature urbaine (*Circuitus aedificiorum, patens pedes duos et semisses*). Le contexte de Cicéron semble indiquer que la *Lex Mamilia* n'innove, par rapport aux XII Tables, qu'en matière de procédure (3 arbitres au lieu de 2, dans le litige *finium regundorum*). Le fragment de la Lex *lex Mamilia Roscia Peducaea* etc. qui figure au recueil des *Gromatici* (262) et dont la teneur se retrouve dans la *Lex Julia col. Genetivae*, ch. 104, sanctionne bien le déplacement de bornes, mais ne parle pas de largeur légale. Si c'est bien à elle que fait allusion Callistrate (5 *de larg.*, D, 47, 21 3) en l'appelant *lex agraria* (soit de César, comme l'admet Mommsen, in Rudorff, *Grom.*, 11,223 soit de Caligula, comme le croit Fabricius (*op. cit.*, p. 12)) le mot *gradus* qu'emploierait cette loi (*adversus eos qui terminos staturos extra suum gradum moverent*) contiendrait une allusion à la servitude de 2 pieds 1/2 due de part et d'autre du *limes*. D'après Hygin (169,7) la *Lex Mamilia* préside à la largeur légale des *finitimi* : ceux-ci auraient donc 2 pieds 1/2? Il manque visiblement une maille à la chaine de nos documents.

« *latitudine ceteros praecedunt* » ; les *actuarii* (que d'autres auteurs appellent *quintarii*) et qui ont 12 pieds (3m,55) de largeur ; les *linearii* qui, en province, sont des lignes géométriques tracées « *mensurae tantum disterminandae causa* », mais qui, en Italie, ont une largeur de 8 pieds, « *publici itineris causa* », et prennent le nom de *subruncivi*. Des dimensions inconnues, (peut-être 5 ou 6 pieds) *ex lege Mamilia* sont imposées aux *limites finitimi*. Or Hygin nous fait connaître que c'est la loi qui fixe les proportions des emprises. Parlant des *actuarii* : « *per hos iter populo — debetur : id est cautum lege Sempronia et Cornelia et Julia* ». Il ne dit pas, dans ce passage, en vertu de quelle loi, les *subruncivi* auront huit pieds de largeur ; mais on peut estimer que, dans les débuts, les *conditores*, afin de ménager un réseau intercalaire rendu nécessaire par l'exiguïté des lots (« *pro aestimio ubertatis angustiores* »), prévoyaient des réserves sur le domaine public, sans grever les riverains du poids d'une servitude : « *hos conditores — fructus adsportandi causa publicaverunt* ».

Mais une constitution d'Auguste parait avoir organisé, sur ce point, une servitude semblable à celles que les lois des Gracques, de Sylla, de César et une disposition de la *Lex Mamilia* de l'année 109 av. J.C. relative aux *finitimi*, avaient instituées pour les autres limites. Le passage 194, 9, sq. spécifie en effet, « *limitibus latitudines* a) *secundum legem* b) *et constitutionem divi augusti dabimus* : *decimano* (*max.*) *pedes XL ; kardini maximo ped. XX, actuariis omnibus ped XII; subruncivis ped. VIII* ».

Le même Hygin [1] fait allusion aux cas où il est dérogé à la règle légale tacite *i.p.d.* (*secundum legem*) au moyen de la formule *i.p. non d.* « *In quibusdam regionibus*, dit-il, *cum limites late patere juberent* (*conditores*), *modus eorum limitum in adsignationem non venit* ». N'est-ce pas dire que le sol, n'étant pas attribué privativement, ne peut être grevé d'une charge au profit du domaine public, dans lequel il demeure ? L'effet juridique de cette opération est que l'*iter* n'est pas dû par le fonds privé du riverain ; il est important que cette réserve soit mentionnée dans la rubrique du *Liber*. Et c'est, nous semble-t-il, la raison pour laquelle seule elle y figure, puisque l'autre situation, dérivant de la loi, constitue le droit commun. Dans ce cas, les emprises réservées à la voirie sont indiquées par la constitution du fondateur « *quot volet... cujus auctoritate fit* » [2].

1. 120,22.
2. 111,11.

Cette procédure de réserve domaniale est mentionnée par Siculus Flaccus [1]. Il note d'abord que, en ce qui concerne les rivières, tantôt *fluminum modus in assignatione cessit,* tantôt *tanquam subscivus relictus est.* Puis il établit une distinction parallèle entre les divers *limites* : « *Limitum quoque modus in quibusdam regionibus per amplum spatium exceptus est, in quibusdam vero, modo assignationis cessit* [2]». Le principe de cette *exceptio* préalable est déjà inclus dans la mention, citée plus haut, d'Hygin. Après avoir marqué que, dans certaines régions *l'iter* n'entre pas en compte dans l'assignation, il ajoute : « *Saepe enim et viarum publicarum per centurias modus exceptus est* » [3]. Cet enchaînement d'idées trahit l'identité foncière du statut des voies publiques préexistantes et des voies créées sur la réserve domaniale préalablement exclue des superficies alloties.

Ici, sans doute, on pourrait avancer une objection. On pourrait estimer, en effet, que cette *exceptio* est réalisée au détriment de l'intégrité des superficies théoriques des lots préparés pour être assignés ; dès lors, au lieu que les *conditores* imposeraient une servitude publique aux lots riverains, ils exproprieraient simplement la bande de terre périphérique, par une *publicatio.* Et si tel devait être le principe, *l'iter populo debetur* pourrait, — en faisant abstraction, il est vrai, de la rigueur du vocabulaire juridique — signifier aussi bien la création d'une servitude perpétuelle, que la réalisation instantanée, dès l'origine de l'assignation, de l'expropriation définitive d'une bande marginale prélevée sur le lot et classée, quant au fonds lui-même, dans le domaine public.

Mais, indépendamment de l'objection tirée de la signification propre des termes tels qu'ils sont expliqués plus haut, il est difficilement admissible que le bénéficiaire, appelé par la loi à recevoir des superficies désignées par des fractions ou des multiples d'unités de mesure, n'obtienne pas, par l'effet d'une ablation de

---

1. 157,18 ; 158,8.

2. Frontin est plus absolu : « *In agris centuriatis excipitur limitum latitudo causa itineris* ». Mais la comparaison avec le passage du même p. 24 (*de itinerum controversiis*) montre que l'espèce citée à cet endroit est relative à un *iter* privé frappé de servitude publique. Cette situation originelle de la *via* est peut-être à la base des principes exprimés par Paul, *5 ad Sab.*, (*D.*, 18, 6, 7, 2) en vertu desquels les voies publiques, les *limites qui fundum tangunt. . in modum agri non cedebant* » dans le silence des conventions de vente, ou sauf stipulation contraire. Cf. Sic. Flaccus, 147,7.

3. 157,11.

surfaces latérales d'autant plus préjudiciable que le lot est exigu, ce que la loi ordonne de placer dans son patrimoine privé. Au contraire, s'il ne s'agit que de servitude, l'unité demeure entièrement dans la propriété du bénéficiaire ; elle n'est que démembrée, et les éléments de droit dont elle est privée peuvent, éventuellement, être recomposés par l'intervention d'un mode d'extinction de la servitude.

Un fragment de Siculus Flaccus [1], qui paraît bien n'être, à la vérité, qu'une glose de commentateur, lève le doute : l'opposition que Flaccus signale entre les voies publiques obtenues par *exceptio* et les passages réalisés par servitudes grevant le lot assigné, est accusée par une explication, confuse en apparence, mais, si on s'y arrête, particulièrement démonstrative :

« *Ergo centuriae limitibus clusae* (*sunt*) *1° qui* (*si*) *a limitationibus excipiuntur, a prescripta lege latitudine actae incipiant mensurae oportet* (*et*) *centuriarum ; 2°*) *in his* (*centuriis ex*) *quibus non excipiuntur* (*limites*) — *ab linea mensurali — omnis modus* (*limitis*) *in mensuram centuriae cadit.* »

En termes clairs, on peut paraphraser cette scholie : « Les *limites* qui enferment une centurie sont de deux sortes : 1° ou bien les *limites* ont été *excepti* en dehors des lots destinés à l'assignation ; dans ce cas, il faut que la largeur qui leur est imposée soit comptée à partir des lignes qui réalisent la superficie des centuries ; « *incipiant... a latitudine actae mensurae centuriarum.* » 2° ou bien, le *limes* n'est pas *exceptus ;* et son emprise totale, inscrite à l'intérieur même de la superficie de la centurie, est comptée de part et d'autre de la ligne géométrique qui encadre la centurie : *ab linea mensurali-omnis modus in mensuram centuriae cadit.* Dans le premier cas, la situation est exprimée nécessairement par la formule *i. p. non. d.* ; dans le second cas, s'il était nécessaire de définir un statut régi par les lois, on ne saurait le faire que sous la forme « *iter populo debetur* (*secundum legem*) ».

Ce double régime de la voirie, dérivant de la source même de son institution originelle, a inspiré les essais de systématisation juridique qu'en font Ulpien et Siculus Flaccus.

Ulpien nous avertit qu'il ne traite que des *viae rusticae*, auxquelles s'applique l'interdit « *ne quid in loco publico* », le soin des *viae urbicae* étant du ressort des magistrats de la cité. Cette

---

1. 158,10.

observation situe notre texte dans le plan même où vient d'être examiné le sens des formules rurales concernant *l'iter*.

Ulpien [1] énumère trois catégories de *viae* ; les *publicae*, les *privatae*, et les *vicinales*, soit dans les *privatae*, soit dans les *publicae* :

§ 21 — « *Viam publicam eam dicimus, cujus etiam solum publicum est ; — viae... publicae solum publicum est, relictum ad dilectum, certis finibus latitudinis ab eo qui jus publicandi habuit ut ea publice iretur et commearetur...* » Ces voies publiques proprement dites sont celles que les grecs appellent Royales, les romains, Prétoriennes ou Consulaires ; « *publice muniuntur* et *auctorum nomina optinent* » dit S. Flaccus [2] ».

D'autres voies encore sont publiques : ce sont certaines *vicinales*. Elles constituent le réseau d'accès ou de circulation dans les *vici*. Mais elles ne sont, juridiquement parlant, publiques que si elles ne sont pas constituées *ex collatione privatorum*.

De cette *collatio privatorum* proviennent les *vicinales privatae*. Car *l'iter*, né de cette contribution privée, n'apparaît que comme une servitude grevant la propriété riveraine. La situation de droit est ainsi définie : « *Viae privatae, solum alienum est : jus tantum eundi et agendi nobis competit* » (§ 21). Sur elles « *omnibus permeare licet — universo populo itinera praestari videntur* » [3].

D'autres enfin sont nées d'un pacte particulier conclu entre limitrophes et sont instituées dans leurs intérêts et leurs rapports restreints. Lorsque, en effet, les *vicinales* viennent à faire défaut, des servitudes privées sont créées à l'usage de ceux « *ad quorum opera et ad quorum agros per eas vias pervenire necesse est* ». Ces voies qui « *inter binos possessores, in extremis finibus pari utrinique modo sumpto, communique impensa, iter praestant* », sont dites par S. Flaccus, *communes* [4].

La distinction entre les *vicinales privatae* et les *vicinales publicae* se réfère, avec évidence, aux statuts imposés à *l'iter* soit par la loi, lorsqu'il est dû sous forme de servitude « *ex collatione privatorum* », soit par le *conditor* qui a utilisé directement le

---

1. *68 ad Ed.*, *D.*, 43,8 (*ne quid in l. publ.*) 2 §§ 21, 22, 23, 24.
2. 145,3.
3. Sic. Flac. 146,23.
4. Sic. Flac. 147,5 ; cf. Frontin, 41,20 sq. Il a cité les *itinera publica* et les *limites* dont le rôle est de constituer une limite ; il ajoute ; « *plerumque via, dum cum limite currit, etiamsi vicinalis...aut privata, finem praestat* ».

« *solum publicum relictum ad dilectum* ». Dans le premier cas, *iter populo debetur secundum legem solo privato ;* dans le second, *i. p. non d.*

La mention que les voies appartenaient au domaine public offrait un intérêt fiscal certain. Car les *viae publicae*, *publice muniuntur*. Elles ont un curateur : elles sont entretenues par la soumission de l'entreprise professionnelle ; pour la réfection de certaines d'entre elles, un impôt fixe et temporaire est parfois perçu. Sans doute, en ce qui concerne les *vicinales publicae*, la curatelle d'État peut n'avoir pas été de règle. Il semble que leur entretien ait été assuré par un mode de prestations collectives, alors que les *vicinales privatae* semblent avoir été confiées aux propriétaires des fonds grevés de servitude. Cette distinction expliquerait les modalités différentes de traitement que signale S. Flaccus. Les premiers, en effet, « *muniuntur per pagos* » c'est-à-dire vraisemblablement par une contribution physique des *pagani* sous forme *d'operae*. Dans le cadre de cette unité administrative, les *magistri pagorum — operas a possessoribus — exigere soliti sunt*. Tandis que, par contre, c'est à l'égard des *vicinales privatae* qu'on peut estimer que « *unicuique possessori per singulos agros certa spatia adsignantur, quae suis impensis tueantur. Etiam titulos finitis spatiis positos habent qui indicent cujus agri quis dominus quod spatium tueantur* » [1].

Ces observations nous conduisent à tenir pour probable cette *première règle* que, *en matière d'assignation rurale, la voirie est légalement organisée par l'imposition d'une servitude d'« iter » servie par les fonds riverains à l'ager publicus*, fonds dominant représenté par *le populus ;* et que *ce régime, étant de droit commun, ne fait pas l'objet d'une mention positive dans les rubriques des « Lib. col »*.

La *deuxième règle* est que *le prélèvement préalable d'un réseau de communication sur le domaine public constitue une dérogation aux principes de droit commun* — et que *ce régime, étant de droit exorbitant, doit faire nécessairement l'objet d'une mention expresse dans les rubriques du « Lib. col. » sous la forme de « i. p. non. d· »*.

*
* *

1. 146,10. Cette obligation d'entretien de l'assiette desservante de la servitude, par le propriétaire du fonds grevé, serait-elle le témoignage d'une dérogation par le droit public au principe classique qu'il n'y a pas de servitude *in faciendo*, règle absolue à laquelle ne déroge en droit privé que la servitude *oneris ferendi* (cf. Cuq., *op. cit.*, 11, 268, 1 ; Girard, *op. cit.*, 357,1).

B. — De la règle proposée touchant l'*oppidum*, à savoir qu'il n'y a pas de régime tacite légal de la voirie, et que l'acte constitutif de cette voirie comporte nécessairement l'énonciation soit de la servitude et de ses dimensions, soit du défaut du servitude et, en conséquence, de la publicité originelle des rues, la confirmation est, à la vérité, moins rigoureuse.

Il convient d'observer, d'abord, que dans trois cas à notre connaissance, la mention du régime de voirie fait défaut à la fin de la partie *a*) de la formule, mais qu'elle figure au contraire, à la fin de la rubrique ; dans cette circonstance, la mention est toujours négative.

ALLIFE — a) oppidum — muro ductum.....; b) ager ejus.... i.p.non d.

CA⟨D⟩=[I]ATIA — a) oppidum — lege gracchana munitum...; b) ager ejus.... i.p.non d.

GAVIS[1] *— a) oppidum — lege sullana munitum...; b) ager ejus.... i.p.non d.*

Allifae n'est donné comme colonie que dans des textes de la fin du Ier siècle ou du IIe siècle. De *Cajatia* on sait que c'était un municipe. *Gabii* fut un municipe [2]. Que des assignations rurales aient pu être accomplies dans le territoire dont chacun de ces *oppida* étaient le centre urbain, et que la *munitio* ait eu lieu à l'occasion des installations agraires, le fait est concevable et admissible [3]. Une seule et même règle aurait ainsi présidé au régime des rues et des routes et chemins.

Les autres exemples tirés de l'unanimité des rubriques portent à penser que l'acte déclaratif de servitude ou de défaut de servitude correspond à un moment important de la constitution de la cité.

Par exemple :

FUNDIS[4] *— a) oppidum — muro ductum.... i.p. non d....; b) ager ejus... etc.*

FERENTINUM — a) oppidum — muro ductum... i.p. non d...; b) ager ejus... etc.

---

1. 231,3 ; 233,9 ; 234,15.

2. *C.I.L.*, X, p. 444 ; XIV, p. 270. Le cas d'*Afile* (230,21) est réductible au type N° 2.

3. « *Ut aratores, cultu agrorum defessi, urbis domiciliis uterentur* » dit Tite-Live en parlant du rôle que peut jouer une *urbs* (Capoue en l'espèce), au milieu d'un champ assigné en dehors de toute *deductio*. T. Live., 27, 3,2.

4. *Fundis* : 234,8 ; *C.I.L.*, X, 6238, 6239, 6242 (2) ; *Ferentinum* : 234,3 ; *C.I.L.*, X, 5837, 5838 ; *Caudium*, 232,6 ; Dessau, *Insc. select.*, 5326.

CAUDIUM — a) oppidum — muro ductum . . . . i.p. non d. . . . ; b) ager ejus . . . etc.

L'épigraphie nous renseigne copieusement sur l'édification solennelle des murailles et des tours de chacune de ces villes, dès l'époque syllanienne ou augustéenne.

Telesia [1] offre un cas de confirmation remarquable des données du *Lib. col.* par les textes :

TELESIA — a) [oppidum] — muro duct ⟨a⟩ = [um] — colonia a III vir. deducta — i.p.d. ped. XXX —; b) ager ejus etc.

Pline l'appelle *oppidum* (N.H. 2,64) mais la restitution est imposée ici par les exigences du rythme même des notices. La construction de murs est attestée, dès l'époque républicaine, par *C. i. l.*, IX, nos 2235 où est commémorée l'édification de deux tours. La constitution coloniale est prouvée par *C. i. l.*, IX, no 2266; l'origine III virale est rendue infiniment probable par le commentaire de Ett. Pais sur *C. i. l.*, IX, nos 2217 et 2239. La *munitio* et la *deductio* peuvent avoir été accomplies simultanément, et le statut de la voirie urbaine serait l'œuvre de la loi constitutionnelle de la colonie.

La nécessité d'une énonciation formelle peut être attribuée au caractère relativement tardif de l'admission des servitudes urbaines dans le cadre du droit où, au contraire, les servitudes rurales figurent avec la dignité de *res mancipi*. Il se peut aussi que la seule servitude urbaine légalement prescrite et imposée d'office en matière urbaine par la loi des XII tables, celle *d'ambitus* relative aux édifices, n'ait ménagé que des passages trop étroits pour que des prescriptions positives ne lui aient pas substitué des dimensions plus amples.

Quelques indices peuvent cependant être recherchés dans les textes épigraphiques municipaux.

La *lex julia municipalis* [2] (dans les lignes 29 suiv.), traite de la voirie urbaine de Rome et d'une « zone » de mille pas : « *urbis et urbi continentia aedificia* [3] ». La thèse avancée par Mommsen [4] est que le principe en vertu duquel les riverains sont appelés à entretenir les voies au moyen de prestations et de corvées est assez ancien pour qu'il soit à l'origine même du nom des *aediles*, chargés de surveiller la fourniture de ces prestations. Cette pro-

1. 238,3 : cf. P., *Col.*, 250, n. 2 ; 257.
2. *C.I.L.*, I, 206 ; Bruns, 104-113 ; Dessau, II, 6085 ; Girard, *Textes*[3]. 78 sq.
3. Cf. di Ruggiero, in *Diz. epigr.*, sv. *Aedilicium*, p. 202.
4. Mommsen, *Dr. Publ.*, (trad. P.F. Girard) IV, 169-171 ; 200 sq.

position a rencontré des objections, développées par De Ruggiero, et qui peuvent la faire considérer comme une hypothèse sérieusement controuvée [1].

Il semble au contraire, que le régime double, — prestation par les riverains et entretien direct par le *respublica*, — existe dans la mesure où la voirie dépend, dans le même lieu, soit du domaine public de la cité, pour une part, soit de la propriété privée grevée de servitude publique, pour le reste. La pratique simultanée de principes différents peut, à notre sens, caractériser l'institution romaine, telle que nous l'expose *la lex julia municipalis* [2].

Les rues, en effet, sont soumises à une *tuitio* dont l'organisation n'est pas uniforme. Tantôt cette *tuitio* est dévolue aux riverains comme une charge *ante aedificium*, en contre-partie d'un droit de propriété privée que la collectivité lui reconnait sur l'*aedificium* : tantôt elle est confiée à un gestionnaire qui l'assume en contre-partie d'un bénéfice pécuniaire [3].

La première situation est notée en ces termes : « *Quojus ante aedificium earuum* (*viarum*) *quae via erit is eam viam — tueatur. Quorum ante aedificium erit quamque viam h* (*ae*) *l* (*ege*) *quemque tueri oportebit, ei omnes eam viam — tueantur* ». (20, 21, 22, 23). L'affectation d'une mission conservatoire dérive donc de la loi qui la prononce en termes directs.

La deuxième situation est celle des « *viae quae h* (*ac*) *l* (*ege*) *tuendae locari oportebit* ». Celles-ci échappent au régime de la prestation riveraine ; elles sont à la charge de la Commune.

La *tuitio* constitue donc une mission permanente dévolue par la loi, soit aux riverains, soit à des gestionnaires devenus adjudicataires, ou entrepreneurs des travaux par voie d'adjudication consentie par l'État ou la Commune.

Le rôle de l'édile est différemment qualifié selon qu'il s'applique à l'un ou l'autre cas. A l'égard des riverains chargés de

---

1. In *Diz. epigr.*, sv. *Aedilis*, 211 et 232.

2. La prescription qui impose cette *tuitio* lui donne pour objet : *quo minus commodi populus ea via utatur.* Cette circonlocution n'impliquerait-elle pas que le domaine éminent est à d'autres qu'au *populus*, que c'est une *via privata* grevée d'*iter* à usage public ? La notion de ce démembrement se retrouve dans une inscription : C.I.L., XI, 3743 « *Iter privatus A. Longi — utitur Ant. Astratis* ».

3. Pour Mommsen (D.P., III, 201), le régime général est celui de la corvée. L'édile n'intervient que dans le cas où la rue longe un édifice public et celui où le riverain n'accomplit pas sa prestation, cas où l'entretien est donné à l'entreprise. Il fait donc des lignes 45-50 le complément immédiat des lignes 30-32, dont elles sont séparées par le massif des lignes 33-44.

la *tuitio* il exerce des pouvoirs d'impulsion et de contrôle administratifs, définis par l'*arbitratus* : « *ei omnes eam viam arbitratu ejus tueantur* ». En ce qui concerne les voies proprement publiques, il a une *procuratio viarum reficiendarum sternendarum, tuendarum* [1].

Cette *tuitio viae* du riverain *ante aedificium suum* n'aurait-elle pas sa source dans le principe que le sol de la *via*, est, traditionnellement, privé, et qu'il l'est dans son essence originelle, encore que l'on donne incidemment à la *via*, dans le nouveau statut césarien, la qualification de *publica* ?. Le « fonds » était de nature urbaine et privée, frappé d'une servitude d'*iter* au profit du *populus*. L'obligation d'entretien, *in faciendo* [2], du sol qui souffre la servitude dériverait d'une dérogation du droit public à la règle contraire du droit privé qui limite la servitude à une obligation *in patiendo*.

Dans le nouveau statut césarien, venons-nous de dire, on donne incidemment la qualification de *publica* à une voie dont nous estimons que l'essence originelle est cependant privée (ligne 32). Cette publicité dont il n'est pas question aux lignes 21-23, peut ici dériver aussi bien d'un lapsus aisément explicable que d'une intention du rédacteur. Celui-ci a peut-être, en effet, voulu marquer que le réseau urbain, demeuré dans un statut mixte jusqu'à la *Lex Julia*, fait l'objet d'une *publicatio*, qui place désormais le fonds de toutes les rues dans une position juridique uniforme. Dans ce cas, la différence de traitement entre la catégorie demeurée soumise au régime de la *tuitio* riveraine et celle que le *procuratio* des édiles confie à l'entreprise professionnelle, trahirait la persistance, dans le nouveau règlement d'une procédure différenciée : celle-ci témoignerait que, malgré une assimilation nominale, la nouvelle voie publique porte la marque de son extraction privée.

On inclinerait à penser, de préférence, qu'il ne s'agit ici que d'une *publicatio* nominale, sans effets ni retentissement profond.

---

1. Lig. 22, 26, 29 ; cf. Mommsen *D.P.*, IV, 200, n° 2 sur la *procuratio*.

2. En parlant de *publicatio*, il serait prudent toutefois, de ne pas attribuer à ce terme sa force rigoureuse. L'expropriation pour cause d'utilité publique n'est pas éloignée de respecter le principe de l'indemnité obligatoire, comme l'attestent de nombreux textes : Frontin, *de aquis*, 128 : « *Majores nostri admirabili aequitate, ne ea quidem eripuerunt privatis quae ad modum publicum pertinebant, sed cum aquas perducerent, si difficilior possessor in parte vendunda fuerat, pro toto agro pecuniam intulerunt et post determinata necessaria loca rursus eum agrum vendiderunt* » ; ou bien *C.I.L., VI. 874* : « *Id quod intra cippos est, Caesar Augustus redemptum a privatis publicavit.* » Cf. une *publicatio* sans indemnité, mais à titre pénal dans Frontin, *de aquis*, 997.

C'est ainsi que les jurisconsultes, traitant de l'application de l'interdit « *ne quid in loco publico* », soumettent à ses sanctions les *vicinales privatae* frappées de servitude publique. Il est évident qu'en cessant de considerer la question du point de vue des rapports entre la propriété du fonds et ses éléments démembrés, pour ne plus s'intéresser qu'à l'un de ces éléments, qui est *l'usus publicus*, l'emploi des termes : *via publica* est naturel. C'est dans cette perspective que se place Ulpien : « *Ad ea loca id interdictum pertinet quae publico usui destinata sunt : ut si quid illic fiat, quod privato noceret, praetor interdiceret interdicto suo* » [1]. Sic. Flaccus [2] dans son développement sur les *viae*, offre un exemple de ce déclassement relatif des *viae* de nature privée quant au fonds, dans le cadre des *publicae*. Il cite, en effet, toutes les *vicinales* d'une manière absolue, sur le même plan que les *via publicae regales* (142, 2, 6), alors que nous savons par Ulpien qu'il existe une catégorie de *vicinales privatae* (D., 43, 8, 2, 23) ; d'autre part, il ne considère comme *privatae* que celles qui, nées d'un pacte privé, ne créent que des servitudes d'intérêt privé. C'est le signe qu'il verse d'instinct dans la confusion qui situe les chemins privés grevés de servitude publique, dans la classe de *viae publicae* [3], en se plaçant du point de vue soit de *l'usus publicus* soit de la sanction prétorienne.

Sous le bénéfice de ces observations, il semble que la coexistence des deux régimes de voiries soit révélée par deux dispositions de la *Lex Julia municipalis*.

Les lignes 29, 30, 31 prévoient en effet une situation particulière : « *Quae viae (int)er aedem sacram et aedificium locum publicum et inter aedificum privatum est erit ejus viae partem dimidiam is aed(ilis) — tuendam locato* » Ici *l'aedificium publicum* tient, dans son rapport avec la *via*, la place et assume la charge d'un riverain privé. C'est le signe que la publicité de la rue n'a pas la même origine que la publicité de l'édifice lui-même dont elle est la dépendance. La Commune traitera cette *dimidia pars* comme une voie publique proprement dite, elle en affermera la *tuitio* par le ministère de l'édile.

Au contraire, lorsqu'il s'agira d'une *via* dont l'entretien est dévolu au riverain, dans le cas où le prestataire se déroberait à ses obligations, le rôle de l'édile est différent ; il est dominé par

---

1. Ulp., *68 ad Ed.*, *D.*, 43, 11, 2,5. — Cf. Sabinien, *D.*, 43, 10. 1, 3.
2. 145 sq.
3. *D.*, 43, 79, 3, pr. « *Viae — quae ex agris privatorum collatis factae sunt. quarum memoria non extat, publicarnm viarum numero sint* ».

son *arbitratus* et non par sa *procuratio*. Au lieu de passer contrat avec un amodiataire amiablement choisi par lui et de rendre simplement exécutoire la convention par la transcription que le questeur urbain en fait sur les registres publics, il se borne à proclamer la carence, à provoquer des enchères publiques ; il avertit le riverain défaillant, qu'une procédure d'adjudication est engagée, qui l'expose à une aggravation des sanctions pécuniaires qu'il encourt. Mais, le contrat qui liera l'adjudicataire, c'est le questeur urbain qui le passera. Ce pacte sera assorti d'une stipulation comportant transfert de créance : l'État se déclarera, en effet créancier du défaillant, d'une somme égale à celle, majorée de moitié, qu'aura fixée le concours des enchères ; il délèguera sa créance à l'adjudicataire qui se retournera directement contre le riverain. Mais il est à observer que l'État ne demeurera pas débiteur transporté [1]. Si bien qu'on peut estimer que la Commune se borne, en l'espèce, à interpréter la carence du prestataire, comme une intention manifestée de n'assumer que les frais majorés de 50 % d'une opération qu'il ne veut pas accomplir et dont il préfère qu'un professionnel de l'entreprise publique soit chargé par adjudication. Mais, quoiqu'il puisse être avancé au sujet de l'analyse juridique de cette procédure, il reste que les modes de traiter sont différents, selon qu'il s'agit d'une *via* d'essence publique, ou d'une voie privée sur laquelle règne seulement la servitude d'*iter*.

La thèse pourrait être ainsi résumée : dans une ville comme Rome où la voirie est l'œuvre de hasards disparates, César s'est trouvé en présence d'un double régime. Il a prescrit que désormais toutes les rues seraient considérées comme publiques ; mais il a codifié les procédures qui dérivaient de la nature antérieure des choses sans les modifier. Les riverains d'une voie privée frappée d'*iter* au profit de la collectivité et qui devaient surveiller et assurer le libre usage de cette servitude sur leur fonds, n'ont pas été exonérés de cette obligation, du fait de la *publicatio* de cette voie. La persistance de la charge personnelle serait comme le témoin d'un statut aboli dans sa forme ; cette charge pèse sur eux au titre de *tuitio* légale. Par contre les voies nouvelles, ou celles qui, dès l'origine, sont publiques ou dont le percement procède d'une initiative communale, la Commune en a la charge : l'édile de la circonscription trouve dans la procura-

1. Cf. Bruns, *Kleine Schriften*, II, pp. 18-27.

tion qui lui est confiée par la loi, l'autorité suffisante pour traiter, par un pacte direct, avec l'entrepreneur qui gérera la *tuitio* au nom de la communauté.

Une autre loi julienne, la *Lex Coloniae Genetivae* [1] paraît contenir des indications utiles. On peut discerner en elles les traces :

1° d'un régime urbain privé, grevé de servitude publique (*i. p. d. ped.* [*n*]) ;

2° d'un régime rural public (*i. p. non d.*) ;

3° d'un système de servitudes strictement privées au profit de propriétés particulières.

Au chapitre 77 de la *Lex Col. Gen.* — aussi bien qu'au chapitre 5, lignes 39, 40 de la Loi municipale de Tarente [2] — il semble qu'il ne puisse être question que du réseau préexistant des rues de l'*urbs* proprement dite. L'expression « *intra eos fines qui col. Juliae* » ou « *ejus municipii erunt* » ne fait pas obstacle à cette proposition ; la mention de *viae* dotées de fosses et de cloaques suffirait à évoquer une préoccupation d'urbanisme. Le fait que le contrôle de cette voirie est confié au magistrat municipal, comporte que les *viae* sont *urbicae* [3]. Or ces *viae* sont *privatae* [4] ; ce caractère justifie la forme précautionneuse du texte : l'intervention du magistrat est facultative et, si elle se produit, c'est sous la réserve « *quod ejus sine injuria privatorum fiet* [5] ». Si le fonds des rues était public, les pouvoirs de l'édile auraient une portée absolue ; ils trouveraient leurs mobiles d'action moins dans le souci recommandé de ménager les intérêts privés que dans le sentiment du bien public de la collectivité.

---

1. *C.I.L.*, II, *Suppl.* 5439 ; Bruns, *Font.*, 123-140 ; Dessau, II, 6087 ; Girard Text.[3], 87 — Mommsen, *Gesamm. Schrift.*, I, 144-161.

2. Dessau, II, 6086.

3. *D.*, 43. 8, 2, 24 ; — 43, 10, 1, 3 ; — *Cf.* Mommsen sous n° 633 de *C.I.L.*, I, « Vias extra urbem valent curare non urbani magistratus sed ii quibus Italia magis quam urbs committitur consules, pratoresque et censores. »

4. Mommsen (*Ges. Schrift.*, I, 264) admet dans une certaine mesure le caractère privé de ces *viae* ; « Quae c. 77 caventur, (dit-il,) de viis fossis cloacis instituendis muniendis eo redeunt, ut magistratus ejus rei causa libere uti liceat agro coloniae, agro privato ne liceat nisi consentiente domino. »

5. La procédure de constitution de servitude au profit du *populus* de la colonie de Venafre (C.I.L., 4842, 1.29) a créé une situation comparable à celle où nous croyons qu'était placé le réseau urbain préexistant. Auguste se borne à prescrire que sur 8 pieds de part et d'autre de l'aqueduc, *iter facere ejus aquae deducendae — jus sit liceat que* (lig. 21) ; et il délimite l'étendue de ce droit : « *Earumque rerum colon(iis ?) Venafranis ius potestasque esse placet dum ne ob id opus dominus cujus agri locive per quem agrum locumve eo aqua ire fluere ducive solet invius fiat* » (lig. 29).

Par contre, les règles relatives au statut rural sont plus fermes. Le chapitre 71 se subdivisera en deux prescriptions : l'une est recognitive du caractère public des voies et chemins qui préexistent : « *quae viae publicae, itinera ve [publica] sunt — publica sunto* ». L'autre, s'applique aux chemins créés vraisemblablement par la déduction et par le tracé des limites : « *quique limites quaeque viae, quaeque itinera per eos agros sunt erunt — publica sunto.* » Si nous possédions au *Lib. Colon.* une rubrique relative à l'*ager* de la *colonia genetiva*, elle porterait la mention : *i.p. non d.*

Par contre, le chapitre 79 ne se réfère qu'aux servitudes rurales établies sur des fonds privés. Il spécifie que les futurs colons attributaires de lots, *in agro qui colonis — divisus erit*, conserveront l'*itus*, l'*actus*, l'*aquae haustus* destinés à leur donner l'usage des *fluvii*, *pontes*, *rivi*, *lacus*, *aquae*, *stagna*, *paludes* dans les conditions mêmes où les anciens possesseurs jouissaient de ces servitudes. Le même droit est reconnu d'ores et déjà, à ceux qui sont en possession : *itineris aquarum lex jusque esto.* Le fonds demeure donc privé, l'*iter* seulement est dû non plus *populo* mais au profit du fonds alloti [1].

La multiplication d'observations de fait portant sur des relevés minutieux de cadastration urbaine, pourrait contribuer à vérifier ou à infirmer la règle que nous venons de déduire touchant la voirie urbaine.

Les opérations de calcul topographique exécutées en Tunisie [2] ont conduit à vérifier le principe que *l'oppidum* de la *colo-*

---

1. Mommsen (*Gesam. Schrift*, I 248) donne de ces chapitres une analyse qui paraît s'écarter sensiblement de leur teneur exacte. Le ch. 77 traite bien de *viis novis instituendis ;* mais il parle aussi de travaux projetés sur des voies qui peuvent être anciennes. Le chapitre 78, qu'il résume ainsi : — « *Viae publicae ut sint quae fuerunt* » contient, en outre, la *publicatio* des *viae* et des limites qui ne possédaient pas encore le caractère de dominiabilité publique ou qui n'en étaient pas formellement investis. L'opposition théorique que Mommsen voit entre les ch. 77 et 78 le conduit à proposer des corrections, à notre sens arbitraires, au texte du ch. 78, à lire *erunt*, au lieu de *fuerunt* et à substituer « *quique limites sunt erunt* » au texte très clair » *quicum que... fueruntve* ». Enfin, à ses yeux, le ch. 79 prescrit «*Fluvii publici ut sint qui fuerunt* » : il ne s'agit nullement de cela, mais seulement de la consolidation des servitudes *d'iter*, *actus*, et *transitus*, adhérentes aux fonds attribués ainsi qu'aux fonds dont la possession n'a pas été modifiée.

2. Les opérations ont été exécutées à notre intention sur l'ordre de M. L. Poinssot, Directeur du Service des Antiquités de la Tunisie. Elles ont été exécutées sous la direction et le contrôle de M. Mannoni, Chef de la Section topographique du Bureau Foncier de la Direction générale de l'Intérieur, par les ingénieurs Mattewiew et Dzebanowsky, sur les bases calculées, obligeamment communiquées par M. Davin, Ingénieur en chef du Service Topographique de la Tunisie.

nia Julia Carthago étaient soumis à la règle *Iter populo non debetur*. Chacune des *insulae* mesure exactement la superficie d'un *heredium* de deux jugeres ; les *insulae* sont séparées les unes des autres par des rues dont les largeurs sont soumises à un barème consiant : *linearii* : = 20 pieds = 5 m 90, et *quintarii* : = 30 pieds = 8,88. Ces rues ont été nécessairement réservées sur le domaine public ; elles ne sont pas incluses dans les unités de mesure attribuées, qui demeurent intégrales ; elles n'empiètent pas sur elles par la charge d'une servitude [1].

Par contre, la colonie de *Sufetula* paraît obéir à la règle *i.p.d. ped* [*n*] [2]. Les *insulae*, nettement dessinées par les alignements de harpes dressées, de seuils de porte, d'infrastructures, déterminent un damier de rectangles dont les petits côtés mesurent de 42 m 40 à 43m 85 et les côtés longs, de 101m 70 à 103m 65. Les rues ont une largeur de 3m 75, 3m 85, 5m 90, 6m 85. La superficie des *insulae* ne correspond donc pas à une unité de mesure. Mais si l'on attribue à chaque rectangle une superficie de deux jugères, par 106m 56 sur 47m 36 (c'est-à-dire 360 pieds × 160 pieds) il est possible de construire un graphique théorique qui, superposé au plan du lotissement réel, coïncide avec lui. Cette superposition conduit à une constatation satisfaisante, si l'on prend soin par exemple de faire coïncider un angle d'une *insula* idéale avec un angle d'un lot concret : on observe alors que les rues sont réalisées aux dépens des lots. En outre, si la coïncidence initiale est réalisée sur le *decumanus* et le *kardo maximi*, dont le *groma* est situé sensiblement au pied de la façade du temple central du Capitole, on constate que l'empiètement de l'emprise des rues sur les lots n'est consommé que sur les deux côtés opposés à ceux sur lesquels a été réalisée la coïncidence des plans abstrait et concret. On peut en tirer la conclusion que le principe *i.p.deb.ped.* [*n*] régissait la voirie de la colonie. Il est peut-être même admissible de penser que la servitude ainsi créée sur deux des côtés du rec-

1. Cf. Ch. Saumagne, *Colonia Julia Karthago*, *in bull. arch. du Comité*, 1924, 132 sq. Le texte d'Hygin, 192, 9 sq, se réfère peut-être à une opération urbaine de division par *actus carrés* (*acnuae* de 120 × 120) : « *Actuarios palos suo quemque numero inscriptos inter centenos vicenos pedes defigemus... Limitibus secundum suam legem latitudines dabimus, et aperiri in perpetuum cogemus.* » Cette opération comporterait que *iter populo debetur ped* [*n*].

2. Un plan de Sbeïtla (Suffetula) est annexé aux *Notes et Documents publiés par la Direction des Antiquités de Tunisie*, V (*Forum et Eglises de Suffetula*, par Alfred Merlin). Les *insulae* qui figurent sur ce plan n'ont pas été levées avec toute la rigueur désirable. Les chiffres dont nous faisons état sont fournis par une révision du plan à laquelle M. Mirande, Inspecteur des Domaines à Kairouan, et moi-même avons eu l'occasion de procéder.

tangle, répond à la règle une fois mentionnée par les *agrimensores* dans la notice sur *Puteoles* : *ex uno latere iter populo debetur ped.* (*n*).

Ces indications sommaires ne sont données que pour être confrontées avec des découvertes vers lesquelles elles pourraient orienter les recherches. La question de savoir quelle interprétation doivent recevoir les chiffres qui suivent la prescription de servitude, demeure entière. Ne possèdons-nous que des chiffres erronés, mutilés, altérés ? s'ils sont exacts, représentent-ils le total des largeurs de servitudes pour l'ensemble de *l'oppidum*, expression en quelque sorte forfaitaire et globale d'un crédit de servitude, ouvert par le fondateur et qu'il fractionnait en les répartissant entre les *insulae* ? Seule l'application d'une méthode topographique très rigoureuse, au levé de plans des ruines, permettrait peut-être de répondre à cette question.

Conclusions. — Nous souhaiterions que cette étude permit d'arrêter les conclusions suivantes :

1° La formule *iter populo debetur...* a pour objet de définir un rapport réel de servitude, dont l'effet est de frapper la propriété privée d'une charge de passage au profit du domaine public, en constituant une contribution riveraine permanente, — la formule *i. p. non d.* soulage par contre, la propriété privée d'une telle servitude.

2° L'application de cette interprétation à l'analyse des rubriques du *Liber coloniarum* permet de reconstituer la structure originelle de ces rubriques et de soupçonner quelle était l'économie des sources d'où elles sont extraites.

3° L'examen de la place que les formules occupent dans les rubriques conduit à la restitution des principes qui régissaient le statut légal des voiries urbaine et rurale, en matières de fondation coloniale ou d'attribution de terres.

Carthage, 1927.

Ch. Saumagne

DE AMICITIA. LE MANUSCRIT *LAURENTIANUS*, 45,2.

Le manuscrit de Florence *Laurentianus*, 45,2 est depuis longtemps utilisé pour l'étude des *Catilinaires*. Mais on avait jusqu'ici négligé la copie qu'il contient du *De Amicitia*. C'est pourtant une des meilleures, comme l'avait reconnu l'un des juges les plus compétents en la matière, Carl Halm[1].

Nous avons publié les principales leçons dans l'édition Budé ; mais le plan de la collection ne permettait pas une description détaillée ; nous allons donc compléter ici ce que nous avons dû y résumer sommairement.

C'est au folio 69 verso que commence le *Laelius* ; l'initiale est une majuscule bleu et or assez élégante. Elle est précédée du titre : M. TVLLI CICERONIS DE AMICITIA LIBER INCIPIT.

Vers le milieu de la page suivante (70 recto), se trouve un dessin assez grossier, en trois couleurs (rouge, bleu, noir) ; il représente Lélius causant sous un portique avec ses deux gendres. Dans un coin, un autre personnage écrit sur un rouleau.

Bandini n'a pas interprété tout à fait exactement ce petit tableau : *pictura quatuor inuicem colloquentes personas repraesentans*[2]. En réalité, le quatrième personnage n'est autre que Cicéron ; il ne s'entretient pas avec les trois autres, mais il recueille leurs paroles pour les publier. De même, au folio 57 verso, début du *De senectute* on voit Caton et Cicéron ; ce dernier tient en main un livre ouvert où sont écrits les premiers mot du dialogue : *O Tite si quid*... Plus clairement encore, dans le *Vaticanus Ottobonianus* 2057, en tête du *De Oratore*, on voit représentés les personnages du dialogue et, dans un coin, en dehors du cercle des causeurs, Cicéron écrivant leurs paroles ; là, le nom même de l'écrivain est placé au dessous, pour éviter toute confusion. Le sens de l'image qui se trouve en tête du *Laelius* dans le *Laurentianus* 45,2 n'est donc aucunement douteux.

---

1. C. Halm, *Zur Handschriftenkunde der ciceronischen Schriften*. Progr. Munich, 1850, p. 19.
2. Bandini, *Catalogus* II, p. 338.

L'écriture est tracée d'une manière très nette et sûre ; fort peu de corrections et de surcharges. Le scribe a écrit couramment, sans se reprendre. Un petit nombre de passages (v. g. § 19), où les fautes sont nombreuses, trahissent les moments où il a été distrait, à moins que ces défaillances passagères ne doivent être attribuées à un copiste antérieur.

Nombreuses sont les abréviations, mais presque jamais l'interprétation n'en est douteuse. Il est vrai qu'on trouve l'abréviation de *per* employée au lieu de celle de *prae* (§ 75) et parfois *aliquod* pour *aliquid* ; mais ce sont des fautes de copie, non des ambiguïtés.

Bandini attribuait ce manuscrit au début du XIV^e^ siècle ; mais on admet aujourd'hui qu'il est du XIII^e^ ; et cette date nous paraît la vraie.

Le *Laelius* y occupe les folios 69 verso à 82 recto et se termine par ces lignes :

M. T. CICERONIS DE AMICITIA
LIBER EXPLICIT

Nous avons adopté les leçons du *Laurentianus* 45,2 dans un grand nombre de passages, en particulier dans les suivants :

1. a patre ita eram deductus — mandabam — me ad pontificem scaeuolam contuli
2. utebare multum
3. genero — saepius
4. aptior persona — memorabilem
5. ad senem senex — a me animum — te ipse cognosces
6. ista — esse coniectos. Vnum. — quia — multarum
7. posita esse. — D. Bruti
8. summi uiri tum amicissimi — causam
9. quod mihi — non recte
11. sibi suo tempore — est mortuus
12. reductus ad uesperum
13. haec nuper — institutis et praeceptis suis — est iudicatus
14. adessent — ex Africano
16. quae ex te quaeruntur
17. Quam ob rem
18. esse uirum bonum — finguntur — fuisse sapientes
19. quia sequantur — natos esse nos.
20. quicquam melius homini sit
21. contenta est
22. ut ait Ennius — qui esset tantus fructus — aduersas uero — res plurimas continet — non aqua non igni — locis pluribus — de uolgari (uulgari) aut de mediocri

23. bona spe praelucet — dictu est — tantus eos honos — dissentionibus atque discordiis
24. omnes mortales — ita ut erat — facturos fuisse — esse multa — si uidebitur
25. cum est de re publica disputatum — Facile id quidem fuit
26. dandis — fictum est
27. ab indigentia
28. caritate aliqua
29. arbitraretur
30. quisque sibi plurimum
31. liberalitatem
32. ac diuinum — suspicere — abiecerunt — se — sit honesta certatio
33. usque ad extremum uitae diem — praetexta toga ponerentur —
34. condicionis — maximas saepe
35. quod qui recusarent — sed odia etiam
36. id primum
37. paruissem — persoluit
38. sumus si
39. memoriae
40. in amicitia — eo loco — aliquantum
41. regnum occupare conatus est
42. Praecipiendum est igitur bonis — si in eius modi
43. futura
44. ab amicis — honesta petamus — semper adsit
45. nimias amicitias
46. minimumque uirium — amicitias appetere maxime — qui putentur
47. reapse — neque est — uideas
48. cadit nisi — esse quandam uolunt — exoriatur necesse est
49. ut gloria, ut aedificio, ut uestitu — animo autem
50. tam trahat — bonis inter bonos — neque inmunis
51. indigeant — studia nostra — secuta
52. uiuere
53. aut eum a quo — fidos amicos habuisset — neutris
54. parare — multorum — uidere — fuerint — sperni ab iis ueteres amicitias, indulgeri nouis
55. uestem egregiam — optimam et pulcherrimam uitae, ut ita dicam, supellectilem — cum parant, cui parent nesciunt — maneant
56. autem sunt — diligendi — affecti simus
57. quisque sit, sic — nostra causa — in aliquem inuehi
58. altera sententia est — definit — uera amicitia — plus aequo
59. se ipse faciat — Scipio solitus sit — edixero — inimicitiorem amicitiae — eius cui se — det sibi — dolere
60. cuiuscumque — in diligendo — Scipio potius
61. caput agatur — quatenus
62. eligendis

63. currum — amicitia — quam sint leues — sin uero erunt — non anteponant... ius amicitiae
64. itaque uerae... reperiuntur — in honoribus — reque publica
65. nihil est enim stabile — multiplex ingenium et tortuosum — neque enim fidum — licet dicere — semper... esse uiolatum
67. non enim debent... satietates
68. loco suo — maxima est enim — nemo est quin
69. qualis erat Scipionis — nunquam se ille Philo — Mummio
70. inbecilliore — maximus
71. si habere — factum queant dicere
72. molestas amicitias — contingit
73. possis — ad honores amplissimos
74. ingeniis et aetatibus — fuerunt — necessarios — quorum
75. discedendum
76. Est etiam — discindendae
77. Sin autem aut — sapientium — amicitiis — quocum
78. ferendae — non dignos
80. naturali — nec ipsi sibi — a se ipse —
81. qui et se ipse diligit
83. summa sunt
84. nec amicitiam
85. dicendum est enim — iudicaris
86. atque ostentatio — contulerunt — tradiderunt — nullam
87. ferre posset
88. narraret — declaret — anquirat — audimus — eleuare — subleuanda — amici saepe sunt — obiurgandi — accipienda amice
89. multo molestius
90. uacare — anguntur
91. blanditiam
92. ueritatem
93. quod amici genus
94. similes
95. a sinceris atque ueris
96. influebat — Licini — uidebatur —
97. recipit
99. quippe qui — ut ne accidat
100. inprouidorum — Virtus, uirtus, inquam, Q. Muci — ductum est
101. Mummium — maxime quidem
102. semperque — anquirendi — amaui illius uiri
104. solacium (solatium) — putetis

Quelques-unes de ces leçons doivent être signalée spécialement :

Reapse (47) n'a été conservé dans aucun autre manuscrit : il y est corrompu en *reabse*, *re ab se* ou *re ipsa*.

Ad senem senex (5), comme le *Didotianus*, au lieu des interpolations variées qu'on lit ailleurs.

Neutris (53) est également la meilleure leçon, et cela sans doute possible ; la plupart des autres manuscrits portent : *neutri*.

Posset (87) était admis par conjecture jusqu'ici, comme une correction nécessaire de *possit* qu'on lit partout ailleurs.

Veritatem (92) était aussi adopté par les éditeurs, mais ne se lisait que dans la marge de G.

Il est à remarquer qu'on ne trouve pas dans le *Laurentianus* 45,2 le titre, évidemment interpolé, LEX AMICITIAE, que beaucoup de manuscrits ajoutent aux § 40 et 44[1].

Voici maintenant la collation, indiquant les différences entre le manuscrit et l'édition Budé. On s'apercevra aisément que les fautes se trouvent presque toujours dans plusieurs autres manuscrits à moins que ce ne soient de simples erreurs matérielles, faciles à corriger[2].

1. augur sceuola
2. cum ego
4. maiore feci — scriptus — *En marge* : magister meus, *avec renvoi après* meminisset sceuola. *Cette addition est d'une autre encre.*
6. multa (*om.* et)
7. dicas — uenissemus
8. dolorem (*om.* te) — causae — nec enim
9. graium — sed caue hos praeponas catoni maximo et expectato uiro
10. cum utroque (*om.* uestrum) — discessu
11. quod minime (*om.* ille) — ille immortalitatem — consul factus est bis — funeris indicatum est
13. animas interire (*mais un peu plus loin, même paragraphe* : animos hominum) —quique *ajouté au-dessus de la ligne avant* magnamque. *Cette addition est de seconde main : encre et écriture différentes.*
14. quique idem — manlius — ad eos — Sin autem haud illa uereor
19. Agamus ergo — et uiuunt — modo quos uiuendi (*om.* bene) — inter omnes (*om.* homines) — satis non habet

---

1. Cf. *Musée Belge* XXX, 1926, p. 34,131.

2. Nous ne signalons pas les variantes purement orthographiques, comme *mutius* (1), *iocunde* (1), *ortos* (6), *animum aduerti* (6), *ociosi* (17), *lubet* (41), *facinndum* (70), *solatium* (104). L'une des caractéristiques du manuscrit à ce point de vue est la fréquence de l'assimilation : *ammiratione* (30), *quippiam* (39), *assit* (44) etc. — Mais quelques graphies se trouvent avoir une importance spéciale : *contempnunt* (44), *contempni* (72), *contempnendos* (ibid) confirment la conjecture *temptatis* généralement admise au lieu de *temperatis* et *tempestatis* (63). Comme dans la plupart des manuscrits, les formes des pronoms *is* et *hic* sont perpétuellement confondues (13, 57, etc).

20. potest maxime — Beluarum est hoc
21. metiemur — gaios
22. conquiescat
23. quamquam plurimas — uerum etiam amicum — nec agri quidem — quae tam firma ciuitas est
24. natura rerum — probant (*om.* re) — uter horestem se esse diceret. — *Dans* arbitramur, *l'a est ajouté au-dessus de la ligne; mais de la même main, semble-t-il.*
25. filum (*om.* quoddam) — facile ei (*om.* est) — iustitiaque seruata (*le signe d'abréviation de l'*m *a été oublié sur* seruatam).
26. quo quisque — que simulatione
27. ut earum sensus facile appareat
28. alliceat — caritate (*om.* cum) — beniuolentia — quique cassium — spurium melium
29. arbitraretur (*om.* uirium)
30. posita esse iudicet — quid (*om.* enim)
31. quoniam omnis
32. dissentientes — atque inter eos (*om.* haec) — eius erit ortus
33. una (*om.* saepe)
34. adolescentiam (*om.* ad) — luxuriae
35. recte non esset — inueterata
36. Nam si coriolanus — becellinum — amelium
37. bissius — lenate — in *avant* capitolium *est au-dessus de la ligne, mais très probablement de la première main* — ad hostem
38. res habeat — memoriam — accedant
39. paulum — m. curium — t. coruncanium minime tunc quidem
40. sanctiatur
41. T. gracchus — in p. scipionem — quoque quem modo — posuimus — de c. autem gracchi
42. in magnam aliquam r. p. — minor his
43. uel amicum bellum patriae
44. haec autem (*pour* haec igitur; *ce qui a amené la faute, c'est que, dans le texte,* autem *est presque exactement au-dessus, à la ligne précédente* — sanctiatur — consilium uerum dare gaudeamus
45. argutius
47. neque est
48. diffundantur — contrahantur — tam ualet — contra ad amicitiam — sic quasi significatio uirtutis — similis (*om.* se) — oriatur
50. alliciat — conceditur — eppetentius — constat
51. utilitatis — amicitiae nodum
52. erunt homines deliciis affluentes — haec enim est
53. a quo ipse metùi — coluntur enim — occiderint — tum exulantem — referre posset
55. egregiam uestem — caeteri — laborant
56. qui in amicitia sint
58. Divitior autem — stricte — neque in terram

59. in spem — Alius enim finis — sit osurus — posse se adduci — quonam modo (*om.* enim)

61. de uia est

62. dicere posset — dicere non posset (*au lieu de* non posse dicere ; *l'une des fautes, celle de* posset *est commune à la plupart des manuscrits ; le changement dans la place de* non *est spécial.* — et illis quidem parandis (*om.* in) — ad amicitiam — in amicitia ipsa praecurrit — tollit (*om.* que)

63. temperatis — solidum — quos honores — etiamsi (*om.* quam) — consecuti sunt — obscuraturi

64. in re certa — aut si in malis

65. in rebus moueatur — ingeniosum — idem rebus — ferendis (*om.* aut in) — quam dudum (*om.* iam)

66. debet esse et liberior

67. esse debent suauissima

68. fallacibus (*om.* non) — Atqui in ipso equo — intacto — qui locis

69. rutilio

70. consecuti sunt — multo magis (*om.* profecto)

71. nec commemorare

73. qua primum quantam — deinde autem — rutilium — fratrem eius (*om.* Lucium)

74. quos dum — est

75. percipi (per *écrit en abrégé*) — ad fabulam — eam causam ipsam

76. dilabitur — redundat — eleuandae

77. studiorumque — amicitiae sed (*om.* depositae) — nihil enim turpius — ut scipio (*om.* scitis) — grauiter auctoritate

78. id onos

79. eo potissimum

80. qualis — quisque sibi — transferatur

81. ut se diligant ipsae — homine (*mais* nis *est écrit au dessus de* ne, *sans que* ne *soit barré*) — alterum cuius (*om.* anquirit) — ut efficiatur — ex duobus unum

82. imprudenter — talem amicum habere — beneuolentiae

83. libidinem — petere

84. errare

85. diligendis — uetamur facere proverbio (*om.* uetere)

86. nihil leuius (*om.* esse) — contulerint

87. ut adquirat (*au lieu de* ut non anquirat) — aspiciendi (*om.* potestatem)

88. si non aliquem (non *est écrit en abrégé au dessus de la ligne, mais par la première main*) — nihil solitarium

89. familiaris meus (*om.* dicit) — molesta siquidem ueritas (quia *est ajouté au dessus de la ligne, après* ueritas, *et d'une encre différente*) — assit

90. mouentur — quo contra (quo *en abrégé*)

91. et mouere et moueri — amicitiae uerae — in amicis — ad uoluntatem — aduersitate (*pour* ad ueritatem)

95. inexpertissimis — constantem seuerum et grauem

96. quanta illa — quae maximo — c. licini (*om.* Crassi) — coaptatio — legio (*pour* religio) — per me (per *écrit en toutes lettres, mais la faute a été évidemment causée par une abréviation de* praetore)

97. scâna — contentione

98. optime (*om.* enim) — uoluntatem (*om.* sermo) — adhibetur assensus (*dans le texte,* assensus *est récrit sur un grattage avec une encre plus récente, il était écrit déjà en marge, avec une encre plus ancienne, mais non par le premier copiste; c'est, d'ailleurs, une interpolation*) — facta (*avec* e *ajouté au dessus de la ligne, encre plus récente*) — uideretur (*om.* nobis)

99. apertum enim — nemo uidet (*om.* non) insinuet in se (*pour* ne se insinuet) — litigasse simulans — ut iusseris

100. est enim ductum — quem amas — indigentia (*om.* nulla)

101. gallum — rutilium — nostra (*en abrégé au lieu de* uestra) — rutuli — quoniam quae — naturae — quibuscumque — peruenires

102. praeponendam putet

103. natura aut fortuna — nam in hac — nihil enim audiui

104. aut discendi — affert

L. Laurand.

NOTES ET DISCUSSIONS

Helmut Berve, *Das Alexanderreich auf prosopographischer Grundlage*, Munich, C. H. Beck, 1926, 8°; I, *Darstellung*, IX-357 pp.; II, *Prosopographie*, 446 p.

Nous sommes en retard pour rendre compte du livre de H. Berve. Ces deux volumes ne sont pas d'une lecture attrayante ni facile. Mais disons tout de suite que ce qu'ils ont d'un peu compact tient à la nature de la tâche que l'auteur s'est proposée. Dresser la prosopographie de l'Empire d'Alexandre c'était rendre un service des plus importants. Berve l'a fait dans le second volume, qui est une sorte de fichier alphabétiquement ordonné et rigoureusement tenu à jour. Le premier volume offre une description générale de l'Empire. Si j'ai bien compris les intentions de l'auteur, il ne s'agissait pas de reconstruire à nos yeux le siècle d'Alexandre mais de préparer, aussi objectivement que possible, les matériaux qui serviront à l'édifice, — travail délicat indispensable, mais répugnant aux esprits trop hâtifs qui oublieraient que, pour être une resurrection du passé, l'histoire exige un sévère classement des faits. Celui de Berve, qui comporte trois parties, subdivisées en chapitres, et où tour à tour sont décrites la cour, l'armée et l'administration de l'Empire, sera généralement trouvé irréprochable. On pourra corriger çà et là une référence ou l'orthographe d'un nom propre, regretter une discussion omise, un détail oublié[1]. Mais ce sont là de bien

1. — P. 84, l. 3. Lire Robiou au lieu de Robion. — P. 92. Je suis étonné que Berve ne cite pas le nom de Sarapis, qui figurait peut-être à tort (mais c'est précisément là une question dont il eût fallu signaler l'existence) dans les Ephémérides royales. Berve se contente de dire : einen babylonischen Gott. La conséquence est que Sarapis ne figure pas à l'index du t. I, et que si l'on voulait rechercher l'opinion de Berve sur la question, il serait impossible de la trouver.

P. 95. Berve parle des rapports d'Alexandre et de l'Amon de l'oasis en termes justes. Mais là, aussi bien que dans la précieuse liste qu'il a dressée des satrapies, au paragraphe sur l'Égypte, p 259, on aimerait à trouver quelques indications sur la géographie de l'oasis et sur la localisation du sanctuaire. Si le livre sur *Siwah*, de Darlymple Belgrave, Londres, 1923 — d'ailleurs assez insignifiant pour ce qui touche à l'histoire ancienne — ne lui était pas connu, il aurait pu citer la jolie relation de voyage de son compatriote G. Steindorff, *Durch die libysche Wüste zur Amonoase*, Band XIX des *Monographien zur Erdkunde* de A. Scobel, Biel-

petites fautes, inévitables dans un travail de longue haleine ; et aucun livre ne peut répondre à toutes les préoccupations de ses lecteurs. En général la manière exacte, minutieuse, un peu lente de Berve rappelle celle de son maître Walter Otto.

Sa critique est le plus souvent conservatrice : elle ne manifeste pas à l'égard des auteurs tels que Diodore ou Quinte-Curce la méfiance systématique dont on a quelquefois accablé tout ce qui vient ou est censé venir de Clitarque. Sans doute il y a dans cette tradition des éléments « romanesques » ; mais ce n'est pas une raison pour négliger ceux dont la valeur est garantie par la

---

fied-Leipzig 1904. On sait que, durant son séjour à Siouah, Steindorff a étudié ce qu'il a pu des monuments archéologiques de l'oasis et en particulier, à Aghourmi, les restes du temple où Alexandre a vraisemblablement consulté l'oracle. Il y a d'autres ruines de temple à Omn Beida. D'une manière générale on trouvera peut-être que Berve néglige un peu les monuments archéologiques. Voir ci-dessous, n.

P. 95, n. 1. La réponse des Éphésiens à Alexandre (erfunden, dit Berve ; c'est possible ; mais elle n'a rien d'invraisemblable en soi) est dans *Strab.* XIV, 641 (non 691).

P. 97. Il est dit que Nicanor communique aux Grecs l'ordre officiel d'accorder au roi des honneurs divins. Aucune référence ; mais un renvoi au t. II, n° 557. Mais là on ne trouve rien de précis à ce sujet ; ni au n° 252 (Démade) ni au n° 263 (Démosthène). Or je ne sache pas qu'aucun texte dise que Nicanor apporta un ordre pareil, et l'on a pu soutenir qu'Alexandre n'avait jamais demandé sa propre apothéose. Voyez, par exemple, E. Kornemann, *Klio*, I, p. 56 et les auteurs qu'il cite dans le n. 3. Ce n'est pas notre avis : voir ci-dessous.

P. 97 et P. 248. Les Ἀλεξάνδρεια ou fêtes en l'honneur d'Alexandre ne sont pas seulement mentionnées dans *Strabon*, XIV, 644, mais aussi dans d'importantes inscriptions d'Asie Mineure. Cf. P. Foucart, *Bulletin de correspondance hellénique*, IX, 1885, p. 387 et suiv. Ch. Michel, 486. Cf. Haussoullier, *Etudes sur l'histoire de Milet et du Didymeion*, p. 3 (décret du κοινὸν des Ioniens trouvé à Clazomènes) et Dittenberger, *Sylloge*, I³ n° 557 (Magnésie du Méandre).

P. 236. A propos des délégués d'Alexandre au conseil amphictyonique de Delphes, on ne doit pas citer Pomtow ni la troisième édition de la *Sylloge* de Dittenberger, sans rappeler la protestation d'E. Bourguet, *Revue archéologique* 4ᵉ s., t. XXIII, 1914 : p. 411-424 et ses rectifications, *ibid.* 5ᵉ s. t. VII, 1918, p. 209-251, notamment p. 231-233.

P. 268. A propos de l'Inde, il aurait peut-être fallu citer la note de Sylvain Lévi dans le *Journal asiatique*, 8ᵉ série, t. XV, 1890, p. 234 et suivantes.

T. II, p. 241 à la bibliographie de l'article Δημοσθένης ajoutez : G. Colin, l'affaire d'Harpale, dans *Revue des Etudes grecques*, t. 38, 1925, p. 306-349 ; t. 39, 1926, p. 31-89. On aurait aussi désiré que la liste des *Abkürzungen* à la p. XVI du tome I fût plus complète. Il est parfois impossible de retrouver les textes cités. Prenons un exemple au t. II, à la p. 132, l. 26. *Demad. fgt* 12. De quelle édition ? En tout cas la référence qui suit, *Val. Maxime*. VI, 2. Ext. 10 est certainement erronée. D'autre part on s'étonne de ne pas voir *Diog. Laert.* VI, 2, 63. On n'est pas obligé de savoir ce que signifie *Gnom. Vat.* n° 236.

Quelques rares fautes d'impression dans le grec. I, p. 263, n. 1. βασίλειο pour βασίλειον). Index s. v. Ἀλεξανδρεία (pour Ἀλεξάνδρεια). T. II, p. 139, fin, ἐπιστάην (pour ἐπιστάτην). Ces quelques remarques n'ont pas d'autre but que de montrer que ma lecture a été attentive, comme l'ouvrage le méritait.

vraisemblance, et qui s'encadrent heureusement dans l'ensemble des événements, quelquefois pour les mieux expliquer [1]. C'est ainsi, par exemple, que Berve admettra l'authenticité des ὑπομνήματα d'Alexandre, cités par Diodore [2], et qu'il défend contre Tarn [3]. Il n'y a rien là qui soit, en effet, contraire à ce que nous croyons savoir de l'Alexandre des dernières années. Mais, pour porter un pareil jugement, il a fallu se faire une idée de cet Alexandre. Même quand il veut se borner à enregistrer les faits, l'historien doit les comprendre, et comprendre entraine à prendre parti. Le livre de Berve, si près qu'il entende rester des documents, ne pourra donc être un livre neutre et dénué de vues personnelles. Il comporte une part d'interprétation et révèle des tendances qu'il est aisé de dégager.

D'abord on constatera que Berve ne se range pas parmi les auteurs portés à diminuer l'importance de la personnalité du héros. D'ailleurs en reste-t-il encore ? Ce ne sera pas chez nous Georges Radet, dont les *Notes critiques* [4] nous annoncent un Alexandre d'une vie débordante et d'une action irrésistible. En Allemagne, où le Macédonien est toujours à la mode — comme il est naturel dans un pays si préoccupé de maintenir son caractère impérial et son droit à la dénomination de *Reich* — je ne vois personne pour reprendre le point de vue autrefois soutenu par J. Beloch [5]. Et il est certain que, s'il fut un temps où l'on peut constater l'influence d'une individualité puissante sur la marche des choses humaines, c'est bien celui de la conquête macédonienne. Sans Alexandre il y aurait sans doute eu une hellénisation du monde, et une civilisation hellénistique, mais ses destinées eussent été certainement bien différentes. Les conceptions et les actes du roi ont devancé ou engagé l'avenir.

Il ne faudrait pas toutefois que l'unité imprimée par son génie à l'histoire de son temps nous fît illusion sur la complexité des choses. Cette complexité éclate dans la consciencieuse enquête de Berve, bien qu'il n'épuise ni même ne pose naturellement pas toutes les questions. Que ce soit au milieu de sa cour ou à la tête de son armée, Alexandre subit dès le début la tyrannie des

---

1. Exemple d'un cas où cette tradition permet de préciser les faits : E. Cavaignac, *Journal asiatique*, t. ccII, 1923, p. 332-334.

2. Diod. XVIII, 4, 4.

3. W. W. Tarn, *Alexander's* ὑπομνήματα *and the* « *World-Kingdom* » dans *Journal of Hellenic Studies*, vol. XLI, part. I, 1921, p. 1-17. v. Berve I, p. 52.

4. Ces notes critiques ont paru dans la *Revue des Etudes Anciennes*.

5. Voir notamment J. Beloch, *Griechische Geschichte*, III, 1, (1904) p. 66.

circonstances et le poids d'un passé sur lequel il n'avait pas mis sa marque. Plus tard, sur le trône de cet immense et disparate Empire, que ce soit dans la Grèce hostile, dans la Macédoine fidèle mais jalouse, ou dans l'Asie étrangère, et qui déçut tant de fois ses sympathies ; il lui faut dompter les résistances les plus diverses, et se plier à des nécessités inéluctables : c'est une lutte incessante entre l'ouvrier et la matière de son ouvrage, une lutte d'où la volonté créatrice n'est pas toujours sortie victorieuse. Si le plan de Berve lui interdit de nous montrer ce spectacle dans un tableau synthétique et saisissant, on en reçoit pourtant l'impression par les détails épars ou accumulés dans son livre. Ajoutez qu'Alexandre n'est pas lui-même un personnage si simple ni si facile à définir. Il y a chez lui des contrastes, qui choquent un certain rationalisme vulgaire ; tout le monde voit bien aujourd'hui qu'il s'est transformé lui même dans le temps où son action transformait le monde : mais l'admiration tendancieuse de certains de ses biographes modernes, en l'éloignant de l'humanité, l'a comme raidi dans sa gloire. Les épithètes louangeuses, dont il accompagne la marche de son héros, me font craindre que Berve n'ait pas toujours su résister à l'éblouissement de cet éclat un peu conventionnel dont il semble que l'Allemagne surtout aime à entourer les figures impériales. A vrai dire, je n'en suis pas sûr, car je ne trouve nulle part chez Berve ce portrait ou ces portraits d'Alexandre que l'on serait en droit d'exiger d'un historien. Soucieux sans doute de garder à son œuvre le caractère documentaire qu'il a voulu lui donner, Berve s'est dérobé à la tentation de peindre cette image ; mais les traits en sont pourtant disséminés dans tout le livre et il n'aurait pas été malaisé de les rassembler. Il s'en abstient même dans la conclusion du premier volume, où, après d'autres, mais souvent avec des vues nouvelles, il nous montre Alexandre tour à tour héros de la guerre hellénique de représailles contre la Perse, successeur des Grands Rois Achéménides dans leur héritage réel et même idéal, puisqu'il réunit dans sa personne la souveraineté de la Grèce et de l'Asie comme l'avait rêvé le grand Darius, fondateur enfin d'un Empire inachevé mais qui tend à être universel, sous l'autorité divine du Maître. Berve constate plus qu'il ne juge, et, se bornant à ce rôle, il s'est au moins donné l'air de tout louer. Pour nous il y a des réserves à faire sur l'œuvre d'Alexandre, et le monde a certainement souffert, après lui, de ce qu'il y avait de démesuré dans ses entreprises. Mais n'ayons pas l'indiscrétion de demander à notre auteur une pensée qu'il n'a pas voulu nous donner et résignons-

nous à ne voir que sous un voile l'opinion d'un des savants les mieux préparés à en exprimer une.

On ne saurait pénétrer jusqu'aux sources mêmes de son surprenant pouvoir sur les hommes, si l'on ne cherche pas à définir l'attitude d'Alexandre à l'égard des Dieux et de sa propre divinité. Berve a brièvement et très heureusement traité la question dans son chapitre sur le *Culte et la religion* [1]. Qu'on nous permette de nous y arrêter quelque temps, non certes pour le critiquer, mais plutôt pour le compléter, et attirer l'attention sur quelques monuments et sur quelques textes.

A bon droit Berve n'admet pas qu'il s'agisse uniquement ici de calcul politique. Alexandre n'était sûrement pas « so aufgeklaert, wie manche gern glauben mœchten » [2]. Mais il n'en faut pas moins analyser prudemment les démarches parcourues par sa pensée jusqu'à l'idée finale d'une divinisation parfaite. Berve distingue avec soin la foi en la filiation divine, consacrée par la visite à Ammon, et le désir, manifesté seulement en 324, d'une apothéose véritable [3]. Il a reproché à d'autres de les confondre [4]. Mais peut-être ces deux sentiments ont-ils coexisté chez Alexandre plus tôt que Berve ne l'a indiqué. Selon lui c'est au retour de l'Inde que le nouveau Dionysos [5] aurait à songé devenir vraiment un dieu. Toutefois bien avant l'expédition dans l'Inde, il y a eu le séjour en Égypte, dont Berve reconnait ailleurs l'influence profonde sur les méditations politiques et religieuses du roi [6]. Cette influence il faut autant que possible en mesurer la force et la portée. Quand Berve rédigeait son livre, le mémoire de V. Ehrenberg [7] n'avait pas encore paru. Nous le trouvons cité seulement dans les addenda : là nous pouvons lire [8] que la conception d'un premier Empire égéo-égyptien prêtée par Ehrenberg à Alexandre ne saurait être tenue que pour une idée transitoire (Durchgangstadium). C'est vrai, mais une idée ne passe pas dans l'esprit d'un Alexandre sans y laisser de trace ; on aurait tort, quand on décrit les diverses phases de la pensée

---

1. notamment p. 93-99.
2. p. 91,
3. p. 94-100.
4. p. 339.
5. C'est sous ce titre qu'Alexandre fut introduit dans le panthéon athénien, et il s'explique bien au retour de l'expédition de l'Inde. Voir Berve, p. 132.
6. p. 234.
7. V. Ehrenberg, *Alexander und Ægypten* dans *Beihefte zum alten Orient* de W. Schubart, Heft 7, Leipzig, 1926.
8. p. 340.

d'Alexandre, de les tenir pour entièrement définies, et étrangères l'une à l'autre. Quelque chose du héros vengeur de la Grèce, dévot d'Homère et d'Achille subsiste encore sous le roi de droit divin qui trône dans les palais de Babylone en 324. La preuve en est dans la part prépondérante qui dans l'Empire sera donnée aux cités et à la culture grecques. De même Alexandre n'a pas tout à fait oublié en Asie qu'il avait été proclamé en Egypte pharaon, c'est-à-dire Dieu. Qu'il y ait été en effet accepté, comme un pharaon véritable, c'est ce que prouvent les inscriptions monumentales du règne, celles qui sont gravées sur les sanctuaires qu'il a restaurés ou rebâtis, à Louqsor et à Karnak notamment [1]. Si les cinq noms du protocole n'y figurent pas, on y voit, et cela suffit, les cartouches avec le prénom de Soutenbiti (protégé de Ré, aimé d'Amon) et le nom de fils de Ré (Alexandros). On trouve aussi deux noms d'Horus, l'un et l'autre assez significatifs, « *celui qui protège l'Egypte* » et le vaillant « *qui attaque les pays étrangers* ». Cela ne veut pas dire, quoi qu'on l'ait quelquefois écrit [2], qu'Alexandre se soit soumis à la cérémonie égyptienne du sacre; celle-ci n'est mentionnée que dans le Pseudo-Callisthène [3], qui, sur ce point est tout à fait dépourvu d'autorité. Mais il fut traité en pharaon probablement dès qu'il fut entré à Memphis.

Dès lors, quelle est exactement la portée de la phrase d'Arrien (III, 1, 4) : Καὶ θύει ἐκεῖ τοῖς τε ἄλλοις θεοῖς καὶ τῷ Ἄπιδι καὶ ἀγῶνα ἐποίησε γυμνικόν τε καὶ μουσικόν. Berve, invoquant l'ἀγών, qui suit les sacrifices, veut qu'Alexandre ait sacrifié selon le rite grec. J'ai peine à le croire, et je demande aux égyptologues s'ils con-

---

1. H. Gauthier, *Livre des Rois* IV. p. 199-208, dans les *Mémoires de l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire* t. XX. Il est vraisemblable qu'Alexandre était averti du sens de ces inscriptions. Remarquez que dans une des versions du Pseudo-Callisthène il en dit (1,34) que dans chaque ville les « prophètes » viennent au devant d'Alexandre et le proclament νέον Σεσόγχωσιν κοσμοκράτορα. En réalité Alexandre n'a jamais porté le nom de Σεσόγχωσις, et le fait même de ces acclamations rituelles est douteux. Mais la phrase est écrite par un homme qui connaît les traditions et les usages de l'Égypte Σεσόγχωσις est un nom de pharaon. Il est donné au second roi de la XII[e] dynastie Senousret I[er] par les listes grecques et aussi à Chechenk (plus souvent Σεσῶγχις).

2. H. Gauthier, *l. c.* p. 199, n.

3. *Pseudo-Callisth.* I, 34. Mais les tendances de cet écrit le rendent suspect. Cependant autrefois Mahaffy faisait état de ce témoignage, *The Ptolemaic Dynasty*, dans *A history of Egypt* publiée sous la direction de Flinders Petrie p. 4-5 et n.2. et parlait d'un couronnement. E. Bevan, *A history of Egypt under the ptolemaic dynasty* pour la nouvelle édition de cette même collection, n'a pas repris cette assertion hasardée de Mahaffy.

çoivent un sacrifice grec dans un temple égyptien [1]. Plus tard, à Babylone, quand Alexandre sacrifie aux dieux, c'est selon les rites babyloniens, que les Chaldéens lui enseignent [2]. Dira-t-on qu'à Memphis il n'est pas entré dans les temples? Les autels que nous connaissons sont en effet dans les cours, non dans les salles. Mais a-t-on pu interdire au souverain, de pénétrer chez son père, le Dieu? L'eût-on voulu qu'Alexandre n'était sans doute pas homme à le souffrir. N'avait-il pas assiégé et détruit Tyr, parce qu'on lui refusait l'accès au sanctuaire de Melkart, c'est à dire, pour lui, de son ancêtre Héraklès, dont il eût reçu la royauté sur la ville [3] ? Ne doutons pas que les prêtres eux-mêmes ne lui aient ouvert les sanctuaires de Memphis. Mais lesquels?

Arrien ne nomme pas d'autres dieux qu'Apis, dont le temple, ou Ἀπιεῖον était attenant à celui de Ptah. Sur ce point il suffira de renvoyer aux belles études topographiques d'Ulrich Wilcken [4]. Apis intéressait particulièrement les Grecs. Cet Apis, le Perse Cambyse l'avait autrefois tué : il importait aux historiographes officiels d'Alexandre de mettre en lumière l'attitude toute différente du Macédonien ; et c'est pourquoi Apis était peut-être nommé seul dans les sources d'Arrien : c'était au moins sur lui qu'elles insistaient davantage. Mais on peut croire qu'Alexandre n'avait pas dû négliger Ptah. Entrant dans les temples il s'y comportait en dieu fils de dieu. Combien ces démarches n'ont elles pas dû flatter son orgueil mystique. S'il ne pouvait saisir tous les détails du rituel, il était bien préparé à entendre les doctrines sur la naissance divine des rois, telles que nous les révèlent les scènes de théogamies sculptées aux parois des temples de Deir-el-Bahari et de Louqsor [5]. Que de pareilles conceptions fussent de son temps officielles et vivantes, c'est ce que prouvent les *Mammisi* [6] comme celui de Dendérah, où l'on voit la déesse

---

1. Toutefois on est, je crois, mal renseigné sur les rites dont les dévots étrangers pouvaient user dans les temples égyptiens. Je note que Pierre Montet a vu un sacrifice persan dans une des représentations du *tombeau de Pétosirès* publié par G. Lefèbvre. Voir *Revue archéologique*, 1926, p. 161-181.

2. *Arrien*, III, 16, 5 : καὶ ὅσα ἐδόκει Χαλδαίοις ἀμφὶ τὰ ἱερὰ τὰ ἐν Βαβυλῶνι ἔπραξε, τά τε ἄλλα καὶ τῷ Βήλῳ καθ' ἃ ἐκεῖνοι ἐξηγοῦντο ἔθυσεν.

3. *Arrien*, II, 15,7 ; 16,7. *Diod.*, XVII, 40,2 ; *Curt.* IV, 2, 2 et suiv. *Justin* XI, 10, 10, 11.

4. U. Wilcken, *Urkunden der Ptolemaischer-Zeit*, I, p. 19.

5. A. Moret, *Du caractère religieux de la Royauté pharaonique*, ch. II ; p. 39 et suivantes.

6. Id. *Ibid.* p. 68 et suivantes. Voyez particulièrement dans E. Chassinat, *Le Mammisi d'Edfou*, t. I, la pl. XIII (*Mémoires publiés par les membres de la mission archéologique du Caire* t. XVI) où l'on assiste à la naissance de Ptolémée Evergète II et du dieu-fils.

mettre en même temps au monde, parce qu'ils sont le double l'un de l'autre, l'enfant-dieu Horus et l'enfant-roi Nectanébo [1]. Depuis le fondamental mémoire de G. Maspero, tout le monde sait comment Alexandre devint dieu en Égypte [2]. Ne doutons pas qu'il n'ait vu sur-le-champ le profit qu'il avait à le devenir. Mais ne doutons pas davantage qu'il ne se soit sincèrement cru de sang divin. Non ! ce nouvel Héraklès n'a pas reculé devant l'apothéose : une apothéose encore plus éclatante que celle d'Héraklès, c'est vrai, puisqu'il n'avait pas besoin du bûcher pour s'ouvrir le ciel, et qu'il entrait dans l'immortalité au cours de sa vie mortelle. N'oublions pas que pour ceux de sa race, il n'y avait pas tant de distance entre les rois et les dieux. Philippe lui-même, dans les fêtes de son mariage à Ægées, avait fait processionnellement défiler sa propre statue avec celle des douze grands dieux [3].

On ne s'étonnera donc pas qu'Alexandre ne se soit pas contenté d'être dieu pour ses sujets égyptiens : il fallait qu'il le fût pour toutes les populations de l'Empire, et, cet Empire étant encore un Empire méditerranéen, il va se faire proclamer fils d'Amon, non pas dans les temples de Thèbes, mais dans un sanctuaire prophétique célèbre pour tout le monde Égéen et Anatolien, celui dont on voit encore de misérables restes au village d'Aghourmi, dans l'oasis de Siouah. Ainsi ménageait-il l'union de ses peuples dans une religion royale appuyée sur un dieu accepté à la fois par les Hellènes, les Égyptiens, et les autres barbares. C'est ce qu'ont parfaitement expliqué G. Radet et V. Ehrenberg.

Quand Alexandre quitte Memphis en 331, il est bien vrai qu'il sort du cercle des idées égyptiennes. En Asie, tant à Babylone qu'en Perse, il trouve encore des royautés de droit divin (il n'y en eut jamais d'autres), mais ce ne sont plus des rois-dieux, ce sont des rois investis par les dieux. Là Alexandre ne sera plus un pharaon, mais le successeur des Achéménides. Pourtant il n'a jamais cessé de se proclamer fils de Zeus Ammon [4] et, à le bien examiner, après la chute de Darius, on notera un progrès

1. P. Lacau, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1920, p. 360.
2. G. Maspero, *Comment Alexandre devint dieu en Egypte*, dans *Etudes de mythologie et d'archéologie Egyptiennes*, t. VI, p. 263-286, cf. W. W. Tarn, *Journal of Hellenic Studies*, XLI, 1, p. 2.
3. *Diod.* XVI, 92, 5.
4. D. G. Hogarth, *Alexander in Egypt and some consequences*, dans *Journal of Egyptian Archaeology*, II (1915) p. 57-58.

dans ses prétentions divines. En qualité de fils de Dieu, il n'avait pas droit à un culte ; il ne pouvait même pas l'exiger en Égypte, comme pharaon vivant, puisque les pharaons, quoique dieux dans leur existence terrestre, sont seulement adorés quand ils ont rejoint les membres de leur père Ré. Maintenant il va tenter d'introduire, chez une partie au moins de ses sujets, un usage qui est bien près d'être un culte royal. Avec toute la tradition antique nous en voyons la preuve dans l'affaire de la proscynèse sur laquelle on a récemment beaucoup discuté.

On distingue dans nos textes deux traditions sur la proscynèse. Paul Schnabel [1] a très heureusement insisté sur leur diversité. L'une est représentée par Quinte-Curce (VIII, 5-24) Justin (XII, 7, 1-3) et Arrien (IV, 10,5-12,5). L'autre, qui nous est donnée aussi par Arrien (IV, 12, 3-5) et par Plutarque (Alex 54-55), remonte à Charès le chambellan (εἰσαγγελεύς) du roi. Faut-il aller plus loin et dire qu'à chacune de ces traditions répond une proscynèse distincte? Dans le premier λόγος, comme dit Arrien, il s'agirait de la proscynèse perse, — c'est-à-dire cette prosternation et ce baiser à terre devant le grand Roi — dans l'autre il s'agirait de la proscynèse grecque, c'est-à-dire le salut adressé aux dieux et qui consiste en un geste de la main portée à la bouche, comme pour envoyer un baiser. Une étude minutieuse du témoignage de Charès a conduit Schnabel à accepter comme possible cette conclusion, d'ailleurs vigoureusemeut contestée par Berve [2]. Si elle était juste, la preuve serait faite qu'Alexandre avait voulu instituer une sorte de culte royal. Mais doit-on aller jusque là ? La thèse de Schnabel est appuyée sur le texte de Plutarque, tenu pour plus fidèle à Charès que le récit d'Arrien. D'après Plutarque, chaque convive ayant reçu la coupe des mains royales, se lève pour se diriger devant le foyer (πρὸς ἑστίαν ἀναστῆναι) où a lieu la προσκύνησις, puis il va ensuite baiser Alexandre. La procynèse n'est donc pas ici un simple salut, — comme la proscynèse perse — car les convives ont dû déjà saluer Alexandre, à son entrée dans la salle. Près du foyer, elle se comprend mieux comme un geste d'adoration. C'est précisément le caractère de la proscynèse grecque. Ici au génie du foyer est associé celui du roi. Les mots πρὸς ἑστιάν sont si gênants dans

1. P. Schnabel, *Die Begründung des hellenistischen Königskultes durch Alexander*, *Klio*, XIX, 1924, p. 113-127.

2. H. Berve, *Die angebliche Begründung des hellenistischen Königskultes durch Alexander*, *Klio*, XX, p. 179-186, et la réponse de P. Schnabel, *Zur Frage des Selbstvergötterung Alexanders*, *Klio*, XX, p. 398-414.

l'autre hypothèse, que l'on a voulu les corriger [1], ce qui est d'une détestable méthode. Berve les croit introduits dans le texte de Charès par Plutarque, sous l'influence des idées romaines. C'est à Rome que le génie de l'Empereur sera associé aux Lares et nous n'apprenons rien de pareil sur l'ἀγχθὸς Δαίμων des Grecs. Il peut avoir raison ; mais j'hésite à le suivre, car après tout, Plutarque était mieux instruit que nous des traditions de son pays, et l'on s'explique mal qu'il ait contaminé sa citation de Charès avec des idées romaines. Mais d'autre part il faut bien constater qu'Arrien, qui nous donne, à la suite l'une de l'autre les deux traditions, ne manifeste nullement le sentiment qu'il s'agisse dans chaque cas d'une proscynèse différente, et il serait étrange qu'il ait si mal compris Charès. La procynèse devant le foyer a donc bien pu être la prosternation perse ; Schnabel l'admet, et remarque que le baiser qui suit est aussi un usage persan ; mais, n'étant plus un salut, la proscynèse serait ici un acte d'adoration. C'est bien possible et tout dépend de l'idée que l'on se fait des mots πρὸς ἑστίαν. Mais bien même il faudrait les supprimer du texte de Charès, et interpréter la scène tout autrement que le fait Schnabel, ce serait certainement diminuer la portée des exigences d'Alexandre, que de ne voir dans la proscynèse-salut qu'un geste d'étiquette asiatique. Pour les Perses, elle n'entraîne pas par elle-même la divinisation du roi ; mais il n'en était pas de même dans l'idée des Grecs et des Macédoniens. Les obliger à se soumettre à cette mode orientale, c'était les forcer à reconnaître la nature divine du roi et leur imposer un geste rituel. Les auteurs sont unanimes sur ce point : *quonam modo caelestes honores usurparet agitare coepit*, dit Quinte-Curce [2] ; *non salutari sed adorari se jubet*, dit Justin [3], et il suffit de lire dans Arrien, pour s'en convaincre, les arguments des sophistes qu'Alexandre avait chargés de soutenir ses prétentions secrètes, tout de même que la réponse de Callisthène. Plus justement qu'Héraklès et Dionysos, Alexandre doit être cru dieu, θεὸς, disent les uns ; un homme ne doit pas être traité comme un dieu, répond l'autre [4]. Le projet d'Alexandre échoua ; mais il n'en est pas moins vrai qu'en 324, quand il demandait aux villes grecques

1. Th. Birt, *Alexander d. Gr. und die Weltgriechentum* 1924, p. 492/3. Il faudrait écrire φιλοτησιάν au lieu de πρὸς ἑστίαν. Il est curieux qu'il y ait encore des savants qui ne soient pas las de ces petits jeux d'esprit.
2. Q. Curt. VIII, 5, 5.
3. Justin, XII, 7, 1.
4. Arrien, IV, 10, 5-11, 9.

les honneurs divins, cette mesure est comme le dernier anneau d'une chaine d'évènements dont Gordion, Tyr, Memphis, enfin l'affaire de la proscynèse à Bactres forment la suite impressionnante.

A vrai dire nous ne savons pas comment en 324 Alexandre a manifesté aux Hellènes son désir d'être Dieu. On n'ose pas parler d'édits ; les seuls édits mentionnés par les auteurs sont ceux qu'apporta Nicanor à la panégyrie Olympique. Ils concernaient l'un, le retour des bannis, l'autre les états fédéraux [1]. Aussi a-t-on pu penser que l'initiative est venue des villes : les cités d'Asie-Mineure n'avaient elles pas depuis longtemps divinisé spontanément Alexandre ? Mais une pareille opinion ne trouve pas d'appui dans les textes. Ceux dont le témoignage est contemporain des événements, et qui se réduisent en somme à quelques mots de Dinarque [2] et d'Hypéride [3] montrent bien, que les honneurs divins étaient ouvertement tenus pour demandés ou désirés par le Roi. Il aurait sans doute pu faire agir dans chaque ville des amis secrètement inspirés par lui ; ç'eût été un moyen de ménager les susceptibilités, sans d'ailleurs tromper personne, et c'est par un détour analogue qu'il avait autrefois essayé d'obtenir l'adhésion des Macédoniens à la proscynèse. Mais le roi pouvait-il ainsi compter sur l'empressement de toutes les villes à deviner ses ordres dans les motions de quelques orateurs à gage? Athènes par exemple était tout autrement disposée que les Grecs d'Asie, qui, selon la remarque très juste de Berve, devançaient les temps hellénistiques. Les discussions qui s'élevèrent alors à l'assemblée paraissent avoir été plus graves que s'il s'était simplement agi de repousser des suggestions que l'on eût pu affecter de prendre pour un excès d'adulation chez les flatteurs de la Macédoine. Enfin l'Alexandre de 324, n'était plus celui de 330. Dans tout l'éclat de ses prodigieux succès, il ne devait éprouver ni la nécessité ni l'envie de parler autrement qu'en maître. Refuser l'apothéose, c'était bien se heurter aux exigences formelles du roi, et tout porte à croire qu'il faut entendre à la lettre les termes de Dinarque et d'Hypéride : « allait on *contester* les honneurs célestes à *Alexandre* [4], ou *lui accorder* d'être le fils soit de Zeus

1. Berve, I, p. 234, 235, II, p. 277 ; Hyper. I, 18, 4-15.
2. Din. *c. Dem.* 94.
3. Hyper. I, 31, 15-18.
4. ἀμφισβητεῖν τῶν ἐν οὐρανῷ τιμῶν Ἀλεξάνδρῳ.

soit de Poseidon, *s'il le voulait* ? [1] » Dès lors on est amené à prendre en considération la tradition postérieure, représentée surtout par Plutarque et par Élien. On juge généralement suspect le décret des Spartiates, cité par eux, comme un bel exemple de laconisme [2] : « Si Alexandre veut être dieu, qu'il le soit », et c'est sans doute se ridiculiser auprès des critiques avertis que de défendre l'authenticité de pareilles anecdotes. Avouons cependant que nous ne voyons pas ce que celle-ci a de si invraisemblable. Pourquoi Sparte n'eût-elle pas gardé quelque fierté dans l'obéissance? La pointe qui se cache sous son décret n'a rien de plus hardi que la raillerie d'Hypéride et, quoique officielle et publique, elle n'était guère plus dangereuse, dans un temps où Alexandre était occupé de trop vastes desseins pour s'inquiéter de la vaine insolence d'un ennemi réduit à merci. Plutarque et Élien ne semblent donc pas si indignes de confiance. Relisons-les. L'un et l'autre désignent par le même terme l'acte qui fit connaître aux grecs la volonté d'Alexandre : ἐπέστειλε dit Arrien, πρὸς τὰ ἐπισταλέντα dit Plutarque. Ce serait donc une lettre, ἐπιστολή, ou une ordonnance ἐπίσταλμα [3]. Mais même si l'on se refusait à presser les termes de ces textes tardifs, il faut avouer qu'ils méritent une certaine attention ; Berve les a cités, comme il cite tous les textes, toutefois sans nous dire exactement la portée qu'il leur attribue.

Mais nous ne saurions faire pénétrer ainsi le lecteur dans tous les recoins du riche trésor — pour prendre le mot au sens égyptien — où il a engrangé sa moisson. Si l'on a besoin d'y puiser quelle reconnaissance n'éprouvera-t-on pas pour son intelligent labeur! Grâce à Berve, il n'est pas un personnage de l'époque sur lequel nous ne puissions être renseignés, sans courir les risques si fréquents de confusion qui viennent de l'homonymie. C'est comme une sorte d'annuaire rétrospectif, qui nous éclaire sur les choses et les gens. Voyez ces chapitres si pleins, si suggestifs, établis sur de consciencieuses statistiques, qui nous exposent soit les formations de l'armée ou de la flotte, soit l'or-

---

1. συγχωρῶν Ἀλεξάνδρωι καὶ τοῦ Διὸς καὶ τοῦ Ποσειδῶνος εἶναι εἰ βούλοιτο. Cette mention de Poseidon serait-elle une allusion à la politique navale d'Alexandre à la fin de son règne? politique de grande envergure, bien mise en lumière par Berve, p. 167-169.

2. Élien. V. h. II, 19 : Plut. *Lacon. Apopht. 219 E/F.*

3. Hypéride appelle ἐπιτάγματα les édits portés à Olympie par Nicaror (I 18, 15.)

ganisation des finances, soit un tableau synoptique des satrapies etc... Tous ceux qui ont écrit jusqu'ici sur l'histoire d'Alexandre regretteront de n'avoir pas eu entre les mains cet admirable instrument de travail qui leur eût évité tant de peine et bien des erreurs.

Pierre JOUGUET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

E.-A. Sonnenschein, *The soul of grammar*, Cambridge, University Press, 1927 ; XII-120 pp. in-8°.

Dans ce petit livre au titre prometteur, M. Sonnenschein s'est proposé de montrer que toutes les langues indo-européennes, anciennes et modernes, présentent au fond une même structure. Sans parler des faits d'étymologie, il pouvait être utile de montrer que des langues aussi évoluées que l'anglais et le français ne sont pas tellement éloignées du latin du grec, du sanskrit qu'on le pourrait croire d'abord. Le français conserve des débris du système casuel dans le pronom. Dans le verbe anglais les pronoms jouent un rôle comparable aux désinences en latin ou en grec. L'usure de la flexion, qui s'observe surtout dans le nom, s'explique en partie par des accidents matériels qui font succéder mécaniquement un type à un autre. Ce point accordé, on jugera la doctrine de l'auteur trop systématique, partant arbitraire. M.S. confond les cas avec la fonction grammaticale qu'ils expriment (p. 10, p. 15 etc.). Dans l'étude du verbe il méconnaît l'importance de l'aspect en indo-européen. La polémique enfin ne semble pas lui déplaire. Il s'en prend plusieurs fois aux théories de M. Jespersen, sans apporter jamais d'arguments vraiment probants.

P. Chantraine.

Alois Walde, *Vergleichendes Wörterbuch der indogermanischen Sprachen*. herausg. u. berarb. von Julius Pokorny ; II² B., 4ᵉ Lief. 485-716 pp. ; Iʳ B., Iᵉ Lief. 1-162 pp, gr. in-8° ; Berlin et Leipzig 1927-8 ; W. de Gruyter et Cᵒ ; prix 16 et 15 mk.

J'ai déjà rendu compte dans la Revue de Philologie (1927, 3. p. 260) des trois premiers fascicules du tome II de cet important ouvrage. Avec le fascicule 4 aujourd'hui paru, voici ce tome terminé. La publication s'arrêtait à la lettre *s* qui demeurait inachevée : la dernière livraison nous en apporte la fin, qui est presque toute entière consacrée aux mots commençant par un groupe *s* + *consonne* (ou *sonante*), groupe dans lequel d'ailleurs l's disparaît souvent (type *sp-/p-*, *sk-/k-*). L'importance de ces groupes initiaux en indo-européen est trop connue pour que l'on s'étonne de la place qu'ils ont pu prendre dans le dictionnaire. Ainsi sont parues les lettres *p*, *ph*, *b*, *bh*, *m*, *n*, *r*, *l*, *s*. Le premier tome doit comprendre le reste. Le fascicule initial comprend les mots commençant par les voyelles *a* (pp. 1-94), et *e* (95-162). On sait que M. Pokorny s'était assuré, pour la révision des étymologies concernant les mots slaves, la collaboration de M. Vasmer. Cette fois, il s'est adjoint le concours de M. Holthausen pour le germanique, et de M. Alf. Senn pour le lette et le lituanien. L'ouvrage de Walde, véritable thesaurus de l'indo-européen, comprend un si grand nombre de formes si diverses qu'il était

indispensable de recourir à des spécialistes pour en assurer la correction matérielle. L'expérience montre que l'on ne saurait prendre trop de précautions, et que, malgré tout il arrive encore qu'on laisse échapper quelque faute, et, comme il est naturel, dans les mots et les formes les plus courantes et les mieux connues, parce que l'effort d'attention se relâche en leur présence. Ainsi par ex., dans l'article *septĭn* « sept », le mot latin est donné sous la forme *eptem* et le mot grec ἑπτά ne figure pas (bien que ἕβδομος soit cité parmi les ordinaux !). Je dois dire que c'est là une exception rare, et qu'en général, l'impression des nouveaux fascicules est remarquablement correcte : je continue seulement à regretter que sur les mots latins, en particulier sur les finales, la quantité — au moins la quantité longue — des syllabes ne soit pas régulièrement marquée : ainsi page 427 : *seneo, senesco, senectus, senecio.* Page 695 *nivit* est donné sans indication de quantité; une parenthèse porte seulement « wohl *ĭ* ». En réalité l'*ĭ* est sûr. Le vers de Pacuvius est (sén. iamb.) :

sagittis niuit, plumbo et saxis grandinat ;

et *niuit* présente la même alternance avec *niuem* que νείφει avec νίφα. Parfois aussi la quantité indiquée est contestable : page 697 *conubium* est indiqué comme étant *cōnŭbium*. Rien n'est moins sûr que l'*ŭ* de *cōnŭbium*. Il étonne en face de l'*ŭ* de *pronuba*, et la formation correspondante *coniŭgium* montre que dans les dérivés de ce type la racine est au degré zéro. En réalité *conubium* est scandé le plus souvent *conubjum* trisyllabe, et la syllabe intérieure est longue par position : l'article du Thesaurus, obscur et confus, ne dégage pas suffisamment la vérité sur ce point. — P. 575, on est étonné de voir que *corium* est donné comme pouvant être emprunté au gr. χόριον. Il faut distinguer deux *corium* : l'un, ancien et usuel, qui a le sens de « cuir » et qui se rattache directement à la racine **sker-/ker-*; l'autre, attesté seulement dans Soranus avec le sens de « arrière-faix », et qui est une simple transcription de χόριον (cf. Varr. R. R. 2. 1. 19 qui se contente de reproduire le mot grec *chorion*, et le Thesaurus IV 953, 75).

Il est inévitable que dans le détail on ne soit pas toujours d'accord avec Walde. Mais on ne peut que rendre hommage à l'immensité de l'effort, à la prodigieuse patience de l'homme. Quand, avec la fin du premier volume, aura paru l'index général qui facilitera les recherches, nous aurons dans ce dictionnaire comparatif des langues indo-européennes un répertoire d'une richesse incomparable.

A. Ernout.

H. Hirt, *Indogermanische Grammatik*, Teil IV : *Doppelung, Zusammensetzung, Verbum* ; Heidelberg 1928, C. Winter's Universitätsbuchandlung ; in-8° VIII-371 pp.

Le nouveau fascicule de la grammaire indo-européenne de M. Hirt comprend trois chapitres d'inégale importance : le redoublement (pp. 1-15 ; la composition (pp. 15-82) ; le verbe (pp. 83-363).

Pour le redoublement, M. Hirt se contente d'en signaler la valeur intensive. Ce n'est pas assez dire. Il semble bien que le redoublement — à ce qu'on peut en juger par les noms, pronoms et adverbes redoublés — soit destiné à marquer originairement la répétition continue et aussi la totalité,

la généralité : cf. latin *quisquĭs* proprement « quiconque, quiconque », c.-à-d. « tous ceux qui, sans exception » ; *ubi ubi* « où et où » c.-à-d. « en quelque endroit que » ; gr. εἷς εἷς, μία μία « un [par] un », c.-à-d. « tous l'un après l'autre », etc., skr. *damē-damē* « maison par maison », *návō-návō* « nouveau et toujours nouveau ». Ainsi considéré, le redoublement rentre dans la catégorie des groupes asyndétiques, dont les deux parties réunies expriment aussi une notion de totalité : *sursum uorsum*, etc. De ce type il faut distinguer le redoublement expressif, formation populaire, qui a généraiement une valeur descriptive ou imitative : βόρβορος, *murmur*, *ululō*. Si le redoublement marque essentiellement la totalité, on conçoit qu'il ait été appelé à exprimer l'achèvement, et ainsi s'explique le rôle qu'il joue dans la constitution du *perfectum*.

M. Hirt a bien marqué, à propos des composés, que les plus anciens types de cette formation nous permettent de remonter jusqu'à une époque de l'indo-européen où la flexion n'existait pas encore. De même, il a justement indiqué que la flexion verbale s'est développée peu à peu en indo-européen, que la différence entre désinences primaires et secondaires, actives et passives, n'a ni toute l'étendue, ni toute la rigueur qu'on s'accorde volontiers à lui donner. Il est agréable de constater que les conclusions de M. Hirt ne diffèrent point de l'enseignement de M. Meillet, ou des résultats apportés par les études de MM. Renou et Chantraine. On lira aussi avec fruit les pages suggestives qu'il consacre à l'origine de la flexion verbale, issue pour lui de la flexion nominale. Pour audacieuses, souvent téméraires qu'elles puissent paraître, elles renferment sans doute le germe de vérités. Et elles nous aideront à nous débarrasser de ce préjugé logique qui fausse, malgré tout, nos conceptions grammaticales, en y introduisant des catégories, en quelque sorte nécessaires et préétablies. Si le verbe est sorti du nom, et si le nom a un moment donné apparaît comme ayant été dépourvu de flexion, les distinctions, qui sont considérées comme essentielles et fondamentales en grammaire, devront être replacées à un rang plus modeste, et apparaîtront comme des « accidents », *euenta*, *accidentia*, συμβεβηκότα, non comme des caractères permanents et immuables.

Le livre de M. Hirt n'est donc pas un simple recueil de faits : il donne à penser. Quelque attitude que l'on prenne finalement vis à vis des conclusions de l'auteur, ce n'est pas perdre son temps que de les avoir examinées et critiquées. Il est dommage que dans le détail l'exposé de M. Hirt prête trop souvent à la critique, et que plus d'un rapprochement ou d'une reconstitution de forme apparaisse comme invraisemblable ou franchement erroné. Il eût été facile de faire disparaître ces taches qui déparent un ensemble suggestif.

A. Ernout.

Max Sulzberger, ΟΝΟΜΑ ΕΠΩΝΥΜΟΝ, *les noms propres chez Homère et dans la mythologie grecque*, Paris Leroux (extrait de la *Revue des études grecques* t. XXXIX, pp. 381-447).

Tout indique que la famille indo-européenne constituait un clan, fondé sur la parenté masculine, dont le père était le chef. D'autre part l'enfant mâle, reconnu par le père qui l'avait pris sur ses genoux après l'avoir soulevé de terre, recevait pour mission de perpétuer la race, de continuer, juridiquement et religieusement, la lignée. Dès lors rien d'étonnant qu'entre

autres usages pour dénommer un enfant, les Grecs aient adopté celui de lui imposer un nom qui rappelle une qualité ou une particularité du père. C'est cette manière de choisir l'appellation de l'enfant que M. Sulzberger étudie sous le nom de « patronymie ». Il a voulu classer les faits historiquement. Sa division en « périodes » (pp. 408 et 410) semblera arbitraire, ses interprétations de détail souvent sujettes à caution. Sans méconnaître le rôle du calembour dans l'invention des noms propres, on admettra malaisément la combinaison (tirée de l'*Etymologicum magnum*) qui retrouve dans le nom d'Hésiode les deux éléments ἥσω et ὁδός (p. 415). Non moins fantaisiste apparaitra l'interprétation de μέροψ traduit par « au regard lumineux ». (p. 443). L'auteur n'a pas assez pris garde que les noms propres grecs représentent souvent des hypocoristiques de mots composés qu'il est difficile de restituer. Souvent aussi ils devraient s'expliquer par des étymologies non indo-européennes, et notre misérable connaissance des langues asiatiques ne nous permet pas de les interpréter. Les listes de M. Autran, malgré leurs disparates ont eu le mérite d'appeler l'attention sur ce caractère particulier de l'onomastique grecque. M.S. l'a peut-être trop négligé. Mais s'il abuse des hypothèses indémontrées et d'ailleurs indémontrables, on lui saura gré d'avoir courageusement abordé le difficile problème du nom propre grec. Il faudra tenir compte de sa dissertation, le jour où l'on entreprendra la tâche nécessaire et redoutable de refaire le Fick-Bechtel, qui n'a plus aujourd'hui que la valeur d'un répertoire.

P. Chantraine.

Th. Simenschy, *Le complément des verbes qui signifient* entendre *chez Homère*, Bucarest, Casei, Scealelor, 1927, in-8° x-91 pages.

Les verbes signifiant « entendre » admettent en grec des constructions variées. On enseigne souvent que le complément de personne s'exprime au génitif, le complément de chose à l'accusatif. M.S. qui a relevé tous les exemples homériques n'a pas eu de peine à montrer que ce classement fait violence à la réalité des faits. On trouve des compléments de personne à l'accusatif (avec le sens d'entendre dire au sujet de quelqu'un), des compléments de chose au génitif. Cela posé, l'auteur aurait pu marquer plus nettement que le choix entre le génitif et l'accusatif est commandé par la valeur propre de ces cas. Le génitif indique l'origine, d'où son emploi surtout fréquent avec les noms de personne; l'accusatif le contenu, on le rencontre donc souvent avec les noms de choses. — Il arrive pourtant que le génitif et l'accusatif semblent s'employer l'un pour l'autre. On lit chez Homère κλύειν αὐδήν et κλύειν αὐδῆς. Dans cette dernière construction le génitif marquait d'abord l'origine de la sensation. La nuance s'est effacée. En μ. 265 le génitif et l'accusatif sont coordonnés : μυκηθμοῦ τ' ἤκουσα βοῶν αὐλιζομενάων οἰῶν τε βληχήν (la leçon μυκηθμόν adoptée par M. Bérard est très faiblement attestée). — M.S. essaie d'interpréter le génitif construit avec les verbes signifiant entendre. Il exprime, nous l'avons vu, l'origine. Représente-il un génitif ou un ablatif indo-européen ? L'indo-iranien semble indiquer que nous avons à faire à un véritable génitif. Du point de vue grec la question ne se pose pas (il n'existe qu'un cas : le génitif), et sauf dans quelques emplois où la comparaison des autres langue-indo-européennes apporte des correspondances précises (μείζων τοῦ ἀδέλφου = lat. *maior fratre*) elle n'admet pas de réponse bien nette.

P. Chantraine.

H. J. M. Milne, *Catalogue of the literary papyri in the British Museum*. Londres 1927, in-8°, xvi-244 p. 12 planches.

Il est d'autant plus juste d'exalter la valeur de cet ouvrage que M. Milne dans son introduction a mis un soin charmant à le présenter d'une façon objective. Sous le simple titre de catalogue, on y trouve réunis les papyrus des *Classical Texts* de Kenyon (1891), tous ceux qui paru depuis et les inédits. En sont exclus : les papyrus mathématiques, métrologiques, à l'exception des amulettes. Sauf le cas de nouvelles lectures ou de remaniements des fragments, les textes antérieurement édités ne sont pas réimprimés, mais ils sont enregistrés avec une description minutieuse et une bibliographie importante. Comme beaucoup d'entre eux n'ont pas paru dans les grands recueils, mais dans des publications allemandes, anglaises, françaises, etc., on se félicite de les trouver ainsi groupés. Quant aux inédits, dont la proportion n'est pas si petite que le dit modestement l'auteur — plus de 90 numéros sur 257 — ils sont publiés *in-extenso*, sauf un ou deux qui reproduisent des textes connus ou sont trop mutilés. Signalons les n^{os} suivants : 51, monodie, lamentation sur la mort de Phaéton, d'un inconnu ; 52, dialogue lyrique entre une jeune fille, sa sœur, sa nourrice et un amoureux, d'un inconnu encore ; 53 et 54, fragments déchiquetés d'*Iambes* de Simonide d'Amorgos et de tétramètres d'Archiloque ; 64, vers mutilés d'un *Epikédeion* de Parthénios pour Timandre ; 98-101, série de pièces, prose et vers, de Dioscoros d'Aphroditopolis, le poète révélé par la publication de Jean Maspéro ; 138, plaidoiries fictives de rhéteur ; 169-172, lot de recettes médicales ; 181, curieuses et difficiles scolies à un texte des *Aitia* de Callimaque publié naguère dans *P. Oxy.* xvii) ; 163, lambeaux attribués à Phrynichos ; 255, trois paragraphes d'Isocrate, *Ad Demonicum*, où les mots sont séparés par syllabes, comme dans un livre de lecture enfantine ; enfin les textes religieux : fragments bibliques, hymnes, prières, où il faut remarquer : 204, reliques du plus ancien psautier connu (3^{e} s.) ; et 239, curieuse amulette du 6^{e}/7^{e} s. où on lit une Invocation au Nil, suivi du *Credo* de Constantinople et du Psaume 132. On doit mettre à part encore, pour leur rareté, deux textes latins : 42, quatre vers de Lucain, *De bello civili*, II, 247-8. 265-6 ; et 184, petit fragment attribué à l'*Ars grammatica* de Q. Remmius Palémon. Cette brève analyse laisse forcément de côté, les richesses les plus connues du *British Museum* : Bacchylide, Hérondas, Hypéride, Aristote et tant d'autres, et ne peut que signaler la perfection des douze planches si instructives. Grâces soient rendues à M. Milne dont l'irréprochable labeur nous vaut la joie de tenir ce précieux inventaire.

Paul Collart.

Paul Viereck, *Philadelpheia*. Leipzig, J. C. Hinrichs, in-8°, 70 p. 4 plans, 10 planches.

C'est le 16^{e} fascicule de la collection si vite accrue, *Morgenland*. Philadelphie est la ville fondée au N. E. du Fayoum par l'opulent Philadelphe au début de son règne. Il la peupla d'émigrants, d'indigènes transplantés, d'officiers et de soldats-colons auxquels il assigna des tenures. Il y concéda à son *diœcète*, le tout-puissant Apollônios, une δωρεά de 10.000 aroures (2750 k. carrés environ), dont Zénon fut l'incomparable régisseur.

Les prodigieuses *Archives de Zénon* ont permis de suivre presque jour par jour les travaux entrepris pour la construction de la ville, le défrichement et la mise en valeur du domaine et le mouvement commercial et industriel qui en était résulté. Rostovtzeff, le premier, a utilisé ces matériaux dans son livre si vivant : *A large estate*. Venant après lui, M. Viereck était particulièrement désigné pour écrire une monographie de Philadelphie. Non seulement il possédait, comme tout le monde, le trésor de la correspondance de Zénon, accru de nouveaux éléments, mais il a lui-même fouillé avec M. Zucker le *kôm* de Darb Gerze, l'ancienne Philadelphie, et publié avec le même savant le résultat de leurs trouvailles dans le t. VII des *Berliner Griechische Urkunden*. Tous ces éléments se retrouvent, développés et précisés, dans les deux chapitres dont se compose le livre (1° ruines de Philadelphie, p. 7-25; 2° construction de la ville, son territoire agricole, p. 25-67), précédés d'une brève introduction sur le site et la fondation de Philadelphie et suivis d'une courte conclusion sur l'histoire de la ville dans la suite des temps. En somme, d'après les ruines de Philadelphie, qui ne datent pas toutes du IIIe s., M. Viereck nous aide à imaginer la ville fondée par Philadelphe et, d'après la correspondance de Zénon, qui date du IIIe s. — complétée par quelques ostracas du second et de rares textes d'époque romaine — il essaie d'esquisser la vie du bourg, resté colonie militaire, dans les siècles suivants. Il faut bien l'avouer, pour nous, jusqu'à présent, Philadelphie n'est vraiment vivante qu'aux jours de Philadelphe, d'Apollonios et de Zénon. Les plans et les planches, dont plusieurs étaient connus par *B.G.U. VII*, sont très suggestifs et l'ouvrage unit un vif attrait à une grande précision scientifique.

Paul Collart.

J. Ludvíkovsky, *Le roman grec d'aventures*, 160 pp. in-8°. Prague, F. Rivnáč 1925.

L'auteur de cette dissertation écrite en tchèque a eu la précaution d'y joindre un résumé français qui donne une idée de son ouvrage. M. L. cherche à définir l'origine du roman grec. Il le rattache à l'histoire ou à la biographie, s'efforce de montrer comment à l'époque hellénistique le roman apparaît comme un genre populaire et vivant. (La comparaison du roman grec avec l'art cinématographique, p. 153 ne porte pas, elle ne vaut que pour le scénario, c'est-à-dire l'élément désuet et traditionnel dont le film ne se libère que peu à peu). M. L. n'a pas tort d'écrire que la *Cyropédie* constitue le premier roman grec que nous possédions; mais la *Cyropédie* est l'œuvre d'un lettré qui se pique de philosophie. Le roman de Chariton continue une tradition populaire d'un caractère bien différent.

P. Chantraine.

Julien Weill, *Œuvres complètes de Flavius Josèphe traduites en français*, t. II *Antiquités judaïques* l. VI-X, 366 pp. in-8°. Paris, Leroux, 1926.

La traduction des œuvres de Flavius Josèphe que dirige M. Théodore Reinach progresse régulièrement. Voici la version française des livres VI-X des *Antiquités juives* par M. Julien Weill. On y trouve l'histoire des Hébreux depuis le temps de Samuel jusqu'à celui de Cyrus. Traduction précise et exacte accompagnée de quelques notes substantielles qui confrontent

sur plusieurs points importants l'historien avec ses sources. Ce tome sera jugé de tous points digne de ceux qui l'ont précédé. L'ouvrage que l'on souhaite de voir achever bientôt fournira aux hébraïsants, et aussi aux hellénistes, un précieux instrument de travail.

P. Chantraine.

Nicomachus of Gerasa, *Introduction to arithmetic*, translated into english by Martin Luther d'Ooge, with studien in greek arithmetic by Franck Egliston Robbins and Louis Charles Karpinski. (New-York, Macmillan, 1926, 318 p. [University of Michigan Studies, Humanistic Séries vol. XVI]).

Cette publication qui a pour centre la traduction de l'*Introduction à l'arithmétique* de Nicomaque par M. d'Oodge, revue par M. Robbins, et utilement complétée par des notes et un glossaire (p. 291-310), souffre d'un défaut essentiel qui l'empêche d'être l'important instrument de travail qu'elle est proche et qu'elle méritait d'être à bien des égards : l'absence d'un texte grec accompagnant la traduction. Et pourtant, depuis celles d'Ast (1817) et de Hoche (1866), une nouvelle édition de ce texte s'imposait : non que la personnalité de Nicomaque fût de premier plan ; mais son œuvre de vulgarisation, si peu originale qu'elle soit, n'en reste pas moins une de nos sources principales de notre connaissance de l'arithmétique ancienne. Les doctrines qu'elle résume, les travaux antérieurs dont elle s'inspire, l'extraordinaire succès qu'elle a connu par la suite et jusqu'à la fin du Moyen Age en font un document précieux dont on sait le parti que, chez nous par exemple, a tiré Paul Tannery. Nous soulignerons plus tard les indications qu'elle peut fournir à l'historien de la philosophie, et l'influence qu'a pu exercer sur les origines de la métaphysique néoplatonicienne cette spéculation sur les Nombres dont nous avons avec Nicomaque un échantillon précis, assez exactement daté et sûrement mis à profit par un chef d'école comme Jamblique. D'autre part, les travaux philologiques faits aux alentours de l'édition Hoche, la publication par Müller, Hoche lui-même et Nobbe entre 1862 et 1871 de lectures nouvelles et des scolies inédites de Nüremberg et de Giessen [cf. Fr. Hultsch (*Zur Litteratur des Nik. von Ger.* in Iahr. f. d. Philologie 1868, p. 762-770)], les découvertes d'autres scolies par Tannery (*les commentaires sur Nicomaque* [Archives des Missions scientifiques et littéraires » 3e série, 14 p. 409-455 (1888)], que ne cite pas la présente publication, et les *Commentaires de l'Anonyme* (1895) utilisés ici-même, mais d'après l'édition de Diophante) rendaient particulièrement nécessaires une révision et une amélioration du texte de Nicomaque. Aussi est-il regrettable que les auteurs de notre publication aient renoncé à leur projet primitif de nous donner enfin ce texte grec revu, et obligent ainsi le lecteur à se reporter constamment à l'édition Hoche. Les recherches que nous venons d'énumérer sont loin cependant de leur être inconnues ; bien plus, le chapitre XI de leur copieuse introduction contient, outre la liste des éditions et des 44 manuscrits connus, une ébauche de travail critique, qui n'est malheureusement fondé que sur des collations partielles. Un apparat plus complet que celui de l'édition Teubner suit même quelques remarques sur certaines lectures de Hoche ; mais, ici encore, ces tentatives philologiques tournent court, l'apparat proposé ne portant que sur les trois premiers chapitres du livre I qui en compte 23, alors que le IIe en contient 29.

On voit tout ce qui n'est pas fait, tout ce qui reste encore à faire, et la difficulté d'utiliser une traduction qui se réfère à un texte absent dont les leçons nouvelles sont rejetées en dehors des pages du traité proprement dit, à des scolies dont les notes font état sans qu'il soit permis d'en prendre une connaissance directe. Que dire d'un glossaire qui classe et cite en grec des noms et des expressions dont on ne trouve dans le corps du texte que les correspondants anglais ? On ne peut donc chercher l'apport essentiel de cette publication collective dans la traduction du texte, quelques services qu'elle puisse rendre à un public de langue anglaise et si bonne soit-elle, ni dans les notes, pourtant si claires et si intelligemment explicatives. On connaît du reste l'ordre et le contenu de l'*Introduction* de Nicomaque qui porte sur les distinctions faites entre les nombres : pairs, pairement pairs, pairement impairs, impairement pairs, impairs, premiers, composés, parfaits, abondants, déficients ; énumère les rapports divers entre les nombres : nombres carrés et polygonaux, cubes et hétéroméciques, plans et solides ; expose la théorie des dix proportions connues des anciens, le tout présenté et juxtaposé sans démonstration réelle et simplement induit ou rapporté. Bien au contraire, c'est l'introduction à cette *Introduction* qui constitue l'intérêt du présent livre. De ces douze longues études où MM. Robbins et Karpinski ont utilisé et groupé la plupart des recherches actuelles sur les mathématiques grecques et sur notre auteur, résumons l'essentiel que nous grouperons sous trois chefs :

1° *Mathématiques.*

L'*Introduction à l'arithmétique* de Nicomaque n'est pas une œuvre originale : c'est, suivant l'expression de Jamblique, une ἀριθμητικὴ τέχνη, un manuel (p. 16) ; aussi M. Robbins est-il amené à retracer en quelques pages (ch. II, p. 16-45) l'histoire de l'arithmétique grecque en général et du genre de l'*ars arithmetica*, travail nécessaire si l'on veut retrouver, dans la mesure du possible, les sources de N. (p. 34). Au ch. I, M. Karpinski, cherchant à remonter aux origines de la science grecque, attribue, contre Burnet, une part considérable à l'influence égyptienne : il y aurait connexion intime entre la logistique grecque et l'arithmétique égyptienne, telle que nous pouvons la connaître d'après le manuel d'Ahmés et les derniers papyrus publiés, en particulier en ce qui concerne les méthodes appliquées au calcul des fractions (p. 5, 15, 70, — en sens contraire, voir l'étude de M. Rey dans la *Revue philosophique* de juin 1928). M. Robbins insiste sur le rôle des Pythagoriciens ; il considère comme authentiques les textes attribués à Philolaos, mais on ne peut que s'étonner de ne le voir ni discuter, ni même mentionner les études, sinon décisives, du moins capitales de M. Frank sur cette question. L'*ars arithmetica* aurait déjà été complète dans ses traits essentiels, du temps de Philolaos ; notre critique admet pourtant qu'elle pouvait n'être pas rédigée ; quant aux fragments qui nous sont parvenus, ils auraient fait partie d'ouvrages concernant la philosophie ou la musique (p. 20). Puis, s'appuyant surtout sur les travaux de Heath et de Tannery, M. R. expose quelle part revient aux découvertes d'Archytas, de Platon et des Académiciens, en particulier d'Eudoxe dont les succès d'astronome ont rejeté dans l'ombre l'importante contribution à la théorie des proportions ; il insiste à juste titre sur les précieux éléments que les contemporains de N. trouvaient chez les interprètes de Platon, c'est ainsi que le *Platonicus* d'Ératosthène (dont, par ailleurs, le « crible » se retrouve chez N. [v. p. 36]) est la source de Théon de Smyrne : *Sur les connais-*

sances mathématiques utiles pour la lecture de Platon ». N. également signale souvent à l'étudiant les chapitres de son livre qui lui serviront à comprendre Platon (p. 27-28) ; son ouvrage est donc intermédiaire entre un *Manuel d'arithmétique* et une *Introduction aux Dialogues*. Par ailleurs, une comparaison du traité de Théon et de celui de N. mis en parallèle, décèle à la fois une grande ressemblance de fond (sauf que l'élément pythagoricien est absent chez Théon) et une faible ressemblance verbale ; c'est donc qu'aucun des deux n'a servi de source à l'autre ; ils sont vraisemblablement contemporains (p. 43-45 cf. p. 72). Quant aux livres VII, VIII et IX des *Eléments* d'Euclide, ils se distinguent des autres *artes* par plus d'un caractère important : tout particulièrement, Euclide, plus géomètre, n'a pas de préoccupations philosophiques, mais il donne toujours les démonstrations de ses propositions, tandis que N. ne les donne jamais (p. 28, 34 et 46). En dehors de ceux qui viennent d'être cités, (peut-être faudrait-il cependant ajouter Hypsiclès (p. 29) et Moderatus de Gadès (p. 34)), nous ne connaissons point d'auteurs d'*ars arithmetica*, depuis le IVe s. jusqu'aux temps de Nicomaque ; et pourtant notre auteur se réfère souvent lui-même à des mathématiciens qu'il ne nomme pas, et qui, d'après Jamblique, paraissent être des pythagoriciens (v. p. 30 et 33) ; d'autre part, il résulte de l'examen du « matériel arithmétique » de Philon le Juif, antérieur à Théon et à N., qu'il possédait plus de connaissances même qu'on n'en trouve chez N. (p. 32). On en conclut que des sujets traités par celui-ci ont, avant lui, donné lieu à de nombreuses discussions et rédactions ; on les retrouverait d'ailleurs, et identiquement, chez Euclide et chez Théon. Inférieur comme valeur mathématique à ces deux savants, c'est pourtant N. qui donne l'exposé le plus complet des matières habituellement comprises dans les éléments de la science arithmétique en Grèce (ch. III, p. 46-65). Son manuel n'a pas que cette importance : il en a une autre par rapport à l'histoire ultérieure de la mathématique grecque. Après N., en effet, on ne trouve plus d'œuvres originales en dehors de l' *Arithmétique* de Diophante et de son traité des *nombres polygonaux* (p. 138). Il semble en tout cas que c'est N. qui résume pour la pensée hellénique à son déclin tout le savoir arithmétique : toutes les écoles y ont puisé (Jamblique, Hermas, Proclus, Asclépios de Tralles, Jean Philopon, Arsénios de Pergame, Isaac Argyre). Le *Commentaire* de Jamblique est une sorte de nouvelle édition de notre *Introduction*, complétée par de nombreuses additions (p. 126-131). Il y a mieux : une étonnante fortune en propage la doctrine au Moyen-Age ; elle est traduite une première fois en latin par Apulée, munie de scolies par Philopon et plusieurs autres ; le *De Institutione Arithmetica* de Boèce constitue une nouvelle traduction de notre *Introduction*, traduction assez libre au reste qui tantôt en développe le texte, et tantôt le condense ; mais MM. R. et K. le jugent moins sévèrement que Cantor, qui lui reprochait d'importantes omissions (ch. IX, p. 132-137). C'est par l'intermédiaire de ces traductions que l' *Introduction* a pu exercer une influence considérable qui se marque, jointe à celle d'Euclide, chez Martien Capella, Cassiodore, Isidore de Séville, et durant le Moyen-Age tout entier (ch. X, p. 138-145).

Ajoutons, pour être complets, que l'on trouve au ch. IV l'indication des notations arithmétiques employées en Grèce : système minoen ; système attique, ou d'Hérodien (chaque nombre désigné par l'initiale du mot correspondant), auquel fut substitué entre le Ve et le IIIe siècle, le système classique : les 9 premières lettres de l'alphabet représentant les unités, les

9 lettres suivantes les dizaines, etc. (avec addition du stigma, du koppa et du sampi) ; système compliqué qui fit obstacle au développement de l'arithmétique. Enfin, l'appendice I contient l'expression généralisée d'un théorème de N. (II, 20, 6) d'après lequel, si on considère la suite des nombres impairs, à partir du premier, la somme des deux suivants forme le cube de 2 ($3+5=8=2^3$), la somme des trois suivants le cube de 3, celle des quatre suivants le cube de 4 etc.

2° *Vie, Œuvre et Philosophie de Nicomaque.*

Malgré la célébrité qui fut celle de Nicomaque [Lucien emploie l'expression : « calculer comme Nicomaque » (mais l'attribution du *Philopatris* à Lucien est douteuse et l'expression pourrait bien n'avoir qu'une valeur ironique) et Proclus rêva que son âme s'était réincarnée en lui (cf. p. 77)], nous n'avons aucun détail sur sa vie. La date même en est contestée, Tannery allant jusqu'à situer N. dans la seconde moitié du Ier siècle, certains plaçant sa maturité vers 117, Saxe vers 147. Tout ce que l'on peut dire, c'est que le milieu du Ier et le milieu du IIe siècle de l'ère chrétienne forment les dates-limites de notre auteur : N. cite en effet Thrasylle qui vivait sous Tibère et il a été d'autre part traduit par Apulée (ch. V, p. 71-78). Nous savons également qu'il était né à Gérasa ; tout ce que l'on peut inférer d'autre sur son existence n'est que pure conjecture. Nous avons de lui, en dehors de l'*Introduction*, un *Manuel d'Harmonie* écrit à la demande d'une dame dont nous ignorons tout (p. 76-79). Il avait également composé une *Vie de Pythagore* (sur ce point, v. Is. Lévy, *Recherches...*, p. 95), une *Introduction à la géométrie*, peut-être un ouvrage d'astronomie et un autre livre sur la musique : il aurait ainsi étudié en plusieurs traités l'ensemble des quatre sciences mathématiques qui font l'objet du livre de Théon (p. 28-81, et p. 113, n. 1) et dont Nicomaque propose d'ailleurs une déduction (I, 3, 1-3). M. R. donne de bonnes raisons pour ne pas admettre qu'il ait écrit les autres ouvrages qu'on lui a attribués, à l'exemption d'un seul : les *Theologumena Arithmetica* dont Photius nous donne un résumé dans sa bibliothèque (cod. 187) et qui, d'après M. R., serait à la base, ou plutôt un des éléments de compilation, du traité du même nom publié par Ast en 1817 et attribué par Zeller à Jamblique (ch. VI, p. 79-87, cf. Zeller : (III, B, p. 124, n. 3 et p. 139, n. 3).

Tout en admettant qu'il y a continuité entre pythagorisme et néopythagorisme (ch. VII, p. 88). M. R. fait sa part à l'influence exercée sur N. par le platonisme et l'aristotélisme, — influence qui se manifeste surtout dans le dualisme de l'être immuable et du devenir, de la matière et de la forme qui en fait un τόδε τι (p. 92-95) — et par le stoïcisme ; celle-ci apparaît particulièrement dans la conception de Dieu, σπερματικῶς ὑπάρχοντα πάντα τὰ ἐν τῇ φύσει ὄντα (Theol. p. 4 ; p. 95, 5). Ces influences viennent se mêler à l'arithmologie, qui existe chez N. sous les deux formes qu'a distinguées M. Delatte : l'une est orientée vers l'étude des vertus mathématiques des nombres et de leurs analogies physiques ; l'autre, plus récente, identifie les nombres aux dieux et constitue une théologie mystique (p. 91-92). Le nombre a pour principes (ἀρχαί) *le même*, ou la limite, et *l'autre*, ou l'illimité, auxquels sont identifiées respectivement la monade et la dyade. Suit l'étude symbolique des différents nombres jusqu'à la décade, présente à l'esprit divin lors de la création, sous une forme d'ailleurs différente de celle que peut atteindre la science (v. p. 98-108) : les nombres sont les formes suprêmes. La théorie du nombre, ainsi esquissée, est précisée au ch. VIII. On y trouvera des indi-

cations sur la distinction du discret et du continu (p. 111), les diverses définitions du nombre (p. 114) et une intéressante analyse de ses éléments, monade et dyade (p. 115 sq). Signalons l'importance capitale qu'offre, pour qui doit comprendre les théories néoplatoniciennes de l'émanation et de la procession, la façon dont N. se représente la genèse des nombres : de même que le point, qui n'a pas de dimension, engendre la ligne, qui en a une, de même, de la monade, qui n'est pas un nombre, procède la dyade qui s'avance d'un petit pas vers le nombre (ἡ δυὰς δὲ βραχεῖά τις ἐπ' ἀριθμὸν προχώρησις, *Theol.* p. 13, p. 116, n. 6 ; cf. Plotin, *Enn.* III, 7, 11) ; la triade, premier nombre, qui, elle, a un commencement, un milieu et une fin ; puis, par étapes successives, toute la série des nombres. La suggestion est des plus intéressantes, le rythme même du néoplatonisme paraissant bien être né de l'union de la création religieuse par expression et expansion et de l'idée mathématique du développement en séries ; certains termes néoplatoniciens, jusque chez Damascius, désignent la procession par des expressions mathématiques ; une autre preuve serait, par exemple, fournie par la théorie de Syrianus et Proclus (cf. *in Parm.* VI, 167 Cousin) où le pair et l'impair sont affectés respectivement à la πρόοδος et à l'ἐπιστροφή et où procession et conversion doivent passer par les stades correspondants aux gradations mathématiques liées à ces deux ordres. En terminant, M. R. insiste encore, à juste titre, sur les qualités diverses dont les Pythagoriciens revêtent les nombres au lieu d'en faire l'objet d'une pensée froide et abstraite comme les mathématiciens modernes (p. 122-123).

3° *Philologie.*

Nous avons déjà indiqué, en tête de ce compte-rendu, la contribution qu'apport ecette publication à l'étude et à l'établissement philologique du texte, et aussi ses lacunes. Le chapitre XII (p. 167-177) clôt ces études préliminaires en traitant du style de N. ; il en met en valeur la clarté qui n'a pas peu contribué à rendre l'ouvrage si populaire. La langue est d'un hellénistique atticisant ; l'emploi de μὴ, de ὥστε, de ἵνα et des différents modes est en particulier examiné.

En fin de compte, on le voit, si nous reportons sur cette abondante introduction tout l'intérêt du volume, on ne saurait refuser au travail de MM. d'Oodge, Robbins et Karpinski ce mérite de pouvoir rendre aux historiens de la mathématique ou de la philosophie grecques d'appréciables services. Toute sa valeur n'arrive point cependant à faire oublier tout ce qu'il a d'incomplet au point de vue philologique, et l'absence d'un texte grec dont la réédition s'impose plus que jamais.

Henri-Charles Puech et Pierre-Maxime Schuhl.

J. Wight Duff *A Literary History of Rome in the Silver Age, from Tiberius to Hadrian* ; Londres, T. Fisher Unwin, 1927 ; XIV-674 pages in-8°. Prix 21 sh.

A l'encontre de la Littérature de M. Schanz qui s'adresse surtout aux érudits et aux gens du métier, l'ouvrage de M. J. Wight Duff vise le grand public, lettré sans doute, et qui s'intéresse à l'histoire des œuvres et des idées, mais qui demeure étranger à la technique de nos recherches et à la philologie proprement dite. On n'y trouvera point d'appareil encombrant d'érudition ; la bibliographie des auteurs est réduite à l'essentiel : indica-

tion des principales éditions, et des travaux de critique les importants, brève mention des *testimonia* dans les notes. Mais cette brièveté discrète dissimule une profonde connaissance des œuvres et des hommes, une lecture abondante au service d'un jugement personnel et sûr. En outre, M. Duff s'est proposé d'écrire un livre vivant, non de nous promener à travers une nécropole. Comme il anime ses personnages, il vivifie leurs œuvres, les rapprochant d'œuvres modernes ou contemporaines, et montrant l'influence qu'elles ont exercée par delà les siècles sur les littératures qui ont suivi. A propos de la vie de Tibère par Suétone, le lecteur est agréablement surpris de rencontrer un distique de de Hérédia :

Égratignant la cire impitoyable, il a
Décrit les noirs loisirs du vieillard de Caprée.

Des traductions bien venues de passages bien choisis illustrent abondamment le texte et appuient les jugements. Le livre est plaisant d'aspect autant qu'il est agréablement écrit. En faisant connaître la littérature latine de l'âge d'argent, il ne manquera pas de la faire aimer[1].

A. Ernout.

M. Rostovtzeff *A History of the Ancient World*, vol. II *Rome*, tr. f. the russian by J. D. Duff; Oxford, Clarendon Press, 1927; 387 pp. gr. in-8° + 96 pl. et 2 cartes.

Je n'ai pas compétence pour parler d'un livre d'histoire, et c'est justement pour cette raison que je me suis décidé à rendre compte de l'ouvrage de M. Rostovtzeff. En effet l'éminent auteur de cette histoire du monde ancien, qui a donné par ailleurs tant de preuves de sa profonde érudition, de sa maîtrise unique dans certains domaines de l'antiquité classique, a volontairement dépouillé tout appareil scientifique, toute discussion technique pour donner au lecteur bénévole, qui sans préparation spéciale désire s'instruire des choses de Rome, un exposé simple, lumineux, attachant, où les vues d'ensemble importent plus que les discussions de détail. Tout ce qui est obscur, controversé, douteux a été soigneusement banni; tout ce qui est hypothèse a été sciemment négligé. Il peut être intéressant, par exemple, pour l'histoire générale du monde ancien de discuter le problème de l'origine des Étrusques : pour l'histoire du monde romain, ce qui importe, c'est le fait qu'à partir d'une certaine date les Étrusques apparaissent établis en Italie, et se trouvent en contact avec les autres peuples de la péninsule. Tout ce qui précède cette date est donc omis par M. Rostovtzeff; par contre il insiste avec raison sur les rapports entre Étrusques et Latins, sur l'influence réciproque des deux civilisations, sur les luttes des deux peuples. Une autre particularité de l'ouvrage de M. Rostovtzeff, c'est l'importance considérable qu'il n'a pas craint d'accorder à l'histoire de l'Empire. Dans les manuels de ce genre, l'histoire des origines de Rome et de la période républicaine tient en général la plus grande place : la période

1. Je signale quelques omissions. P. 114 à propos de Celse, on est étonné de ne pas voir mentionnée l'édition donnée par F. Marx dans le *Corpus medicorum Latinorum* (Teubner); p. 196 on pourrait ajouter le livre d'Oltramarre sur les *Origines de la diatribe romaine*; p. 168, il manque l'indication du fac-simile du *codex Traguriensis* publié par Gaselee; p. 559 manque aussi le Tacite de Burnouf, dont la traduction demeure un chef-d'œuvre.

impériale est sacrifiée. Un grand intérêt se manifeste pour Auguste sans doute; mais il va vite diminuant pour ses successeurs, et les siècles du Bas Empire sont traités avec une certaine négligence, comme si la vie s'était presque toute retirée de cet immense corps, et que, en dehors de quelques soubresauts espacés, il fût frappé d'une torpeur sénile. Sans doute la vie politique de l'Empire n'a rien de comparable à celle de la République, sans doute non plus, n'y-a-t-il pas à l'extérieur de ces luttes héroïques pour la puissance du Latium, de l'Italie, puis du monde tout entier. Mais M. Rostovtzeff est un économiste trop averti pour ne pas apercevoir que c'est la vie de l'époque impériale à Rome ou dans les provinces, que ce sont les méthodes de l'administration impériale, la pensée, les idées religieuses et philosophiques de l'époque impériale qui préparent l'avènement du monde moderne; que ce sont aussi les faiblesses internes du système impérial qui amènent l'écroulement, *a priori* paradoxal, d'un colosse en apparence éternel. De là le renversement des proportions ordinaires : la part la plus petite à la période républicaine, et la plus grande à l'époque impériale. Dans la première, Rome conquiert mais ne rayonne pas encore : son influence sur le monde qu'elle a conquis ne commence qu'avec l'Empire. Et c'est à cette époque que s'ébauche la civilisation moderne commune à toute une Europe. Le peu qui survivra aux invasions et aux bouleversements du premier moyen-âge sera l'œuvre de l'empire romain.

Je n'ai pas besoin de vanter les mérites de l'exposition de M. Rostovtzeff, mérites que la traduction de M. Duff a su conserver. J'ajoute que l'ouvrage est, comme on pouvait s'y attendre, pourvu d'abondantes illustrations, bien choisies, bien venues, accompagnées d'un commentaire précis et sûr. Essentiellement documentaires, elles n'en constituent pas moins, par le souci d'art qui a présidé à leur choix, une sorte de recueil des productions les plus excellentes du génie romain, depuis ses origines jusqu'à Valentinien.

A. Ernout.

Ragnar Ullman, *La technique des discours dans Salluste, Tite Live et Tacite. La matière et la composition* (Skr. utg. at det Norske Vid.-Akad. i Oslo, II. Hist. filos. Kl. 1927, 2) Oslo, 1927, J. Dybwad, 251 pp. gr. in-8°.

Il semblait que tout eût été dit sur les discours des historiens latins, et que les lois du genre eussent été fixées, comme aussi l'application qu'en avait faite chaque écrivain suivant son tempérament particulier. Avec un beau courage M. Ulmann n'a pas craint de reprendre l'étude sous une forme nouvelle. Il analyse chacun des discours que les différents auteurs ont insérés dans leurs œuvres, il les examine, selon les règles fixées par les traités théoriques, dans leurs différentes parties, *exordium*, *tractatio*, *narratio*, *conclusio*, les replace dans leur milieu, dans les circonstances où ils ont été prononcés, discute leur vraisemblance générale, comme aussi la vraisemblance particulière des différents points de l'argumentation; enfin il confronte, dans les rares cas où il est possible de le faire, comme pour le discours de Claude à Lyon, les discours réellement prononcés par les personnages avec ceux que l'historien leur prête. Cent quarante et un discours au total sont ainsi examinés : quinze de Salluste, quatre-vingt dix de Tite Live, et trente six de Tacite. Le travail, fait avec un soin minutieux et une grande pénétration, sera des plus utiles. Non seulement le genre historique et le genre oratoire, et les rapports qui les unissent,

en apparaîssent, grâce aux conclusions de M. Ullmann, mieux définis ; mais aussi la personne et le talent des trois historiens étudiés en sortent mieux connus. Pour preuve, il me suffit de citer ces remarques, si pleines de sens, qu'on lit dans la conclusion : « Pour Salluste seul, nous avons vu qu'il se plaît à une certaine manière stéréotype pour les discours un peu longs, avec τόποι en alternance régulière entre les mobiles moraux et utilitaires, procédé qui ne manque pas d'ingénuité et ne donne pas l'impression de monotonie. Dans Tite Live et surtout dans Tacite, nous voyons les considérations morales prédominer sur les motifs utilitaires devant des auditeurs d'un niveau un peu élevé, surtout naturellement devant les sénateurs à Rome, tandis que dans les discours devant une foule ignorante, les buts du raisonnement sont empreints d'utilitarisme. Cette tendance moralisatrice que représente spécialement Tacite, tient à l'autre but des discours vraiment significatifs, à savoir de renseigner les auditeurs, c. à d. les lecteurs, sur les motifs agissants et les causes cachées des actions et des événements, et par là d'illustrer la politique et la psychologie, sur lesquelles se développent les évènements historiques... » De plus, ainsi envisagés, les discours en lesquels on se plaisait à voir un simple jeu d'esprit, un pur exercice de rhéteur, reprennent dans l'œuvre historique une tout autre place que celle que l'opinion commune leur attribuait trop volontiers : ils interviennent dans le récit des évènements pour en expliquer les causes et les ressorts cachés, comme ils éclairent d'un jour particulier la physionomie du personnage qui les prononce.

A. Ernout

René Cagnat, *En pays romain* ; Paris, de Boccard 1927 ; in-12°, 282 pages + 6 planches.

Nouvelle série de ces conférences vivantes, pittoresques, et nourries, qui font les délices de l'auditeur et ne perdent rien à être lues. Avec sa compétence ordinaire M. Cagnat promène son lecteur depuis Alésia jusqu'à Carthage et en Tripolitaine, en passant par Lyon, Vienne, Nîmes, Herculanum. Il s'arrête à Rome pour nous faire dîner dans la société élégante, ou nous entraîner, incognito, dans le couvent des Vestales ; et pousse une pointe jusqu'en Égypte, nous initiant à la vie de la province sous la domination romaine. Le recueil est aussi varié que ceux qui l'ont précédé ; l'érudition y est aussi aimable et accueillante ; le ton aussi jeune. M. Cagnat ne réussit pas à vieillir, et tous ses amis s'en réjouissent.

A. Ernout.

Victor Ehrenberg, *Karthago*, Morgenland, Darstellungen aus Geschichte und Kultur des Ostens. Heft 14. Leipzig, Hinrichs, 1927, 48 pp. mit fünf Tafeln.

Ce court mémoire pourrait avoir pour titre : « Discours sur l'histoire de Carthage ». Je ne sais ce qu'en penseront les savants spécialisés dans l'étude de l'Afrique du Nord ; mais pour l'historien, en général, la lecture n'en est pas indifférente. Le but de l'auteur est de montrer quel a été le rôle de Carthage dans le cours de l'histoire universelle, et comme, pour l'antiquité, celle-ci se résume à peu près dans l'opposition entre l'Orient et l'Occident, de marquer la place que Carthage a tenue dans ce conflit. Mais justement son exemple montre bien que la formule générale, qui

met ainsi en contraste l'Occident et l'Orient, n'est qu'un à peu près, et qu'elle exprime trop simplement une multitude de faits compliqués et parfois contradictoires.

Colonie de ces Phéniciens dont l'expansion a toujours eu un caractère plus commercial que politique, Carthage ne songera à fonder une puissance politique que sous la pression des Grecs, ses ennemis, non pas par l'effet d'une haine de race, mais par rivalité économique, et à cause d'une différence irréductible d'esprit. La Colonisation grecque lui inspire un système d'alliance avec les adversaires de l'Hellénisme. La formation de la puissance syracusaine de Gélon la jette dans le parti Perse. Puis c'est la lutte en Sicile entre les deux peuples. Lutte de nations et de cultures! Carthage représente l'Orient. Mais au IIIe siècle, tout change ! Carthage s'est hellénisée. Ses guerres contre Agathocle et Pyrrhos, qui essaient de fonder un état hellénistique en Occident, ne diffèrent pas de celles qui mettent aux prises les autres États du temps. C'est une lutte d'équilibre entre les Puissances : Carthage est aussi un État hellénistique. Les guerres puniques rentrent dans le même cadre. Mais la victoire de Rome a une signification complexe, malaisée à définir : triomphe de l'Occident sur l'Orient ? Sans doute; mais Carthage est une ville hellénisée, comme Rome, ouverte d'ailleurs, elle aussi, aux influences orientales. Prépondérance assurée à la culture latine en Occident ? Mais ni l'aristocratie marchande de Carthage, ni les Barcides eux-mêmes ne songent à anéantir Rome, ils veulent seulement limiter son empire et il ne faut pas se laisser tromper par les partis pris de l'annalistique romaine. Zama c'est surtout une victoire de l'impérialisme romain sur un état hellénistique.

Après avoir détruit Carthage, les Romains la font revivre dans leur Empire. César et Auguste parfont l'œuvre que Caius Gracchus avait tentée. La grande ville africaine ne tarde pas à devenir autre chose qu'une cité provinciale. Sa situation et son passé lui assurent un rang exceptionnel. Après Rome, Alexandrie, Antioche, c'est une capitale du monde, comme le montrera, par exemple, l'importance du Christianisme Africain.

L'histoire de Carthage révèle clairement les trois traits qui ont déterminé le caractère de son action : esprit commercial phénicien, enthousiasme religieux propre aux Puniques, culture et politique d'un état hellénisé. Sur ce dernier point, je ne suis pas sûr que V. Ehrenberg n'ait quelque peu exagéré. Malgré les emprunts qu'elle a faits aux Grecs, surtout à partir du Ve siècle, la civilisation et l'esprit de Carthage semblent bien être restés orientaux. Mais les pages où notre auteur soutient sa thèse n'en sont pas moins très suggestives, et méritent de retenir l'attention. Il semble que ce soit une idée fort juste de comparer, sinon d'assimiler, les luttes soutenues par Carthage au IIIe siècle, tant contre les Grecs de Sicile que contre Rome, aux guerres que se font les royaumes hellénistiques. D'ailleurs un résumé ne saurait donner l'idée de cette dissertation encadrée dans un début et une conclusion qui touchent à la philosophie de l'histoire. V. Ehrenberg a médité la pensée des grands historiens allemands, et il aime à les citer. Comme l'avait déjà prouvé son mémoire paru dans la même collection sur *Alexandre et l'Égypte*, c'est lui même un historien qui se plait aux vues larges : sans sortir des limites de sa science positive, il ne craint pas de nous faire sentir que les problèmes historiques ne sont pas tout à fait indépendants de conceptions spéculatives qui ne s'inspirent pas toujours du témoignage strict des documents.

Pierre Jouguet.

Jean Bayet, *Les Origines de l'Hercule romain*, Bibl. des Ec. fr. d'Ath. et Rome, fasc. 132, un vol. XVIII + 502 p. et 2 pl. in-8°; — du même, *Herclé*, un vol. VII + 276 p. et 9 pl. in-8°, Paris, de Boccard, 1926.

« Dieux gréco-romains », disons-nous, expression en un sens exacte, mais qui cache un mystère : le passage d'une conception à l'autre, la naissance de la forme romaine. Ce mystère, M. Bayet a voulu l'élucider pour le cas particulier d'Hercule, et avec une telle réussite qu'il a établi le modèle que suivront les monographies à venir; il y a déjà un *Apollon* sur le chantier.

Sujet passionnant et dangereux. Les données sont à première vue minimes; on peut donc selon le goût personnel ou la tendance à la mode se perdre dans un océan d'hypothèses ou nier tout. M. Bayet est plus raisonnable : ses suppositions ont une base et sa critique sauve ce qui doit être sauvé. Nous devons à cet effort une de ces synthèses qui par leur enchaînement rigoureux sont l'honneur de notre science.

Dans l'Italie du VI^e^ au IV^e^ siècle, avant l'influence romaine, nous trouvons en Grande-Grèce, Héraclès destructeur d'insectes à Locres, purificateur à Crotone, infernal à Poseidônia, vainqueur à Héraclée; en Étrurie, Hercle d'aspect grec, mais qui participe du Melquart phénicien [1]. Un excellent chapitre sur les routes, qui du golfe de Tarente convergeaient vers la Campanie et Rome, applique discrètement les théories de M. Bédier et permet de mieux comprendre l'arrivée du héros sur les bords du Tibre.

Le nom d'Hercule est grec; sa légende aussi, comme le montre les deux éléments qui la composent : le type du barbare inhospitalier et le rapt de troupeaux. Ce qui est propre à la forme romaine, c'est le fait que le rôle du barbare — rôle de traitre de mélodrame qui craint les sifflets des galeries — changera de titulaire de la façon la plus drôle. Il est d'abord tenu par Faunus dont on traduisait le nom indigène (rac. *faueo*) en grec : Evandre. Quand Faunus fut confondu avec Pan, Evandre prit une existence séparée, mais se chargea du crime paternel et devint l'ennemi d'Hercule. Comment toutefois tenir pareil emploi avec un nom aussi sympathique? Ce fut alors Cacus (autre jeu de mots) qui en hérita et aggrava son cas en volant les bœufs du héros. A ce moment (fin du III^e^ s.) la légende classique est formée et elle se maintiendra, étayée par des coïncidences onomastiques et topographiques et fixée par les textes.

Il y avait à Rome (sans parler de l'*Hercules Inuictus* de Tibur) deux cultes d'Hercule. Le premier *ad Portam Trigeminam*, officiel, voué à un dieu venu au V^e^ s. de Crotone par Populônia, d'abord purificateur, puis, peut-être sous l'influence des Minucii, maître des approvisionnements. Par contre le second, *ad aram Maximam*, plus récent, d'origine hypothétique, était un culte privé de *gentes* patriciennes. En 312 Appius Claudius, en transférant le culte du Grand Autel de la *gens* Potitia à l'État, voulut le soumettre à celui de la porte Trigémine. Mais celui-ci devait pourtant avoir le dessous et l'*Ara Maxima* devenir le centre du culte d'Hercule à Rome. Une fois au Forum Boarium le culte de l'*Ara Maxima* a peut-être subi une influence sabine qui n'a pu que contribuer à son succès, mais il n'en reste pas moins

---

1. M. Bayet résume ici sa thèse complémentaire, *Herclé*, « Étude critique des principaux monuments relatifs à l'Hercule étrusque ». Voir p. 224 et suiv. une importante contribution à l'explication du Foie de Plaisance

un culte nettement grec, comme l'assurent les cérémonies décrites dans l'*Énéide*. C'est ici un *Virgile et les origines d'Hercule* que nous devons à M. Bayet dont les pages ont la bonne fortune de faire songer à la thèse de M. Carcopino.

Les alliances (Faunus-Silvain, Junon,...) et le rituel (heure du sacrifice, banquet, choix de la victime, exclusion des femmes et des esclaves) obligent pour finir à donner à l'Hercule de *l'Ara Maxima* un caractère chthonien. Et c'est ce caractère qui explique son triomphe. Mais sa nature primitive se trouvera peu à peu oblitérée. Du héros grec qui personnifiait la fécondité de la terre et les puissances infernales, Rome, qui est partie à la conquête du monde par les armes et le négoce, fera une divinité commerciale et militaire.

Voilà dans ses grandes lignes le bel ouvrage de M. Bayet dont je ne saurais trop dire l'intérêt constant. Mes seules réserves touchent la forme : le papier et l'impression sont indignes du livre et de la collection; je n'aime guère cet enchevêtrement de résumés et de conclusions qui ralentissent la marche ; je ne crois pas enfin que l'ouvrage soit revêtu du vêtement qui lui conviendrait ; la naissance d'un dieu : quel plus haut sujet ! sans être poète, mais excellent archéologue et historien, on pouvait l' « écrire » autrement ; la faute n'en est pas à l'auteur mais au genre ; après dix ans d'efforts, le travail scientifique une fois au point, le courage manque pour faire œuvre d'art ; il est des sujets qui le font plus que d'autres regretter.

En terminant le compte-rendu de cette thèse remarquable où l'érudition est mise au service de la logique et de la clarté, j'appellerai l'attention des philologues sur ce qu'ils peuvent y trouver qui soit de leur ressort particulier : étymologies, discussions critiques, études de sources, et surtout commentaire supérieur de quelques pages parmi les plus fameuses de la latinité.

Marcel Durry.

M.G.P. Baker, *Sulla the Fortunate*. London, John Murray 1927. 320 pp. in-8°.

Lorsque le pouvoir appartient en Italie à Mussolini, en Espagne à Primo di Rivera, en Pologne à Pildsuski et en Russie exclusivement à une fraction du prolétariat, c'est une question actuelle que celle de la dictature ; il ne semble pas que ce soit pure spéculation que d'étudier l'histoire des gouvernements autoritaires du passé : on peut en retirer bien des enseignements.

L'histoire de la dictature de Sylla en particulier a suscité depuis peu de temps plus d'un ouvrage. M.G.P. Baker, dominé par les préoccupations actuelles entreprend à son tour de nous présenter une histoire de la période syllanienne.

Pour M. B. les phénomènes historiques se répètent éternellement. Nous vivons dans une époque très semblable à celle où vécut Sylla : « Sylla eut à envisager les mêmes problèmes qu'envisage un homme d'état actuel : le déclin de la foi, la faillite de l'aristocratie, l'apparition du bolchevisme, la révolution industrielle et la puissance de la finance internationale. » Malgré l'apparence trompeuse du temps c'est donc « un homme très moderne » que Sylla, et il y a un intérêt né et actuel à présenter au lecteur contemporain sa vie et son œuvre.

M. B. s'inspire donc de fins utilitaires et l'on comprend qu'il ait volon-

tairement exclu de son livre tout appareil d'érudition. C'est comme mode de présentation des idées, et des faits, qu'il convient de juger son ouvrage.

Malgré les tendances pratiques de l'exposé et les préoccupations très actuelles de l'auteur, celui-ci a le plus souvent évité les rapprochements faciles, mais artificiels et choquants entre le présent et le passé. M. B. écrit avec toute la sérénité qu'il convient de trouver dans les ouvrages d'histoire ancienne. Son style est constamment clair, soutenu, et digne.

La composition du livre plaît peut-être moins. Certes, puisque M. B. écrivait pour un très large public, il était naturel qu'il décrivît avec un certain détail le milieu où évolue son personnage. Bon nombre de grands faits de l'histoire romaine devaient être rappelés afin que la personnalité de Sylla apparût clairement dans son cadre. Mais était-il de toute nécessité de remonter à l'origine de Rome et même de la civilisation méditerranéenne? Le caractère et l'intérêt de l'œuvre de Sylla n'auraient pas, croyons-nous, moins bien apparu si l'auteur s'était borné a nous exposer l'état politique, économique et social de Rome depuis la révolution des Gracques.

Et lorsque M. B. conclut que le christianisme a apporté au monde romain la satisfaction du grand besoin d'ordre et d'autorité, que l'on peut reconnaître comme une des causes qui ont permis l'établissement de la dictature syllanienne, peut-être a-t-on le droit regretter que M. B. sacrifie à l'exposé de conséquences lointaines et contestables, l'exposé d'une conséquence plus proche, assurément importante : le pouvoir d'Auguste est fondé sur la *tribunicia potestas* perpétuelle, idée empruntée aux Gracques, mais aussi sur l'*imperium* perpétuel, idée empruntée à Sylla. On eût aimé que M. B... recherchât quelle a été exactement l'influence du précédent syllanien sur la conception augustéenne du pouvoir suprême.

D'une façon générale. M. B. a présenté avec un certain détail toute l'histoire de la période que dominent les personnalités de Marius et de Sylla.

L'inconvénient est que le figure du dictateur, malgré le portrait qu'en trace agréablement et finement à plusieurs reprises M. B., apparaît comme beaucoup plus indécise, beaucoup plus accessoire que le titre ne nous l'aurait fait espérer et que l'histoire ne nous la présente.

Toutefois, il ne faut pas méconnaître l'avantage d'un tel procédé : ce serait que les lecteurs de M. B. auraient, sous une forme volontairement moins rigide que celle à laquelle s'astreignent habituellement les historiens, un large tableau, généralement exact et clair, de l'histoire de la république romaine.

M. Isaac.

W. M. Ramsay et A. von Premerstein, *Monumentum Antiochenum*, Leipzig, Dieterich'sche Buchhandlung, 1927; X 121 pp. in-8° + 15 planches; prix : 12 mk.

On sait qu'au cours de l'été 1914, dans des fouilles effectuées sur l'emplacement de la *Colonia Caesarea* fondée par Auguste, l'Antioche de Pisidie, Sir W. M. Ramsay découvrit soixante fragments d'une inscription latine qui se révèla être une réplique du monument d'Ancyre, avec cette différence toutefois que le texte latin n'y était pas accompagné d'une version grecque. La trouvaille était trop importante pour ne pas éveiller l'attention du monde savant et susciter de nouvelles recherches, en dépit de difficultés de tout genre. Si misérables que fussent les restes exhumés — onze fragments sur soixante ne comprenaient qu'une seule lettre, et le

reste souvent ne valait guère mieux — ils ouvraient la porte à toutes sortes d'espoirs. Après une interruption de dix ans, Sir Ramsay, avec la collaboration d'une mission envoyée par l'Université de Michigan, et qui comprenait MM. D. M. Robinson de l'Université John Hopkins de Baltimore, Enoch, E. Peterson, et H. S. Feisy reprit les fouilles en mai 1924 : environ 220 nouveaux débris furent mis au jour, examinés, et déposés provisoirement dans une cave de l'école turque de Yalovadj qui sert de musée de fortune à ces précieux débris.

On sait qu'une première édition de ces fragments, baptisés un peu pompeusement *Monumentum Antiochenum*, fut donnée par M. D. M. Robinson en 1926 dans l'American Journal of Philology, vol. XLVII, 1, pp. 1-54.

M. Robinson s'est-il cru autorisé par Sir W. Ramsay à faire cette publication, comme il le prétend lui-même [1] ; ou bien, comme l'en accuse Sir Ramsay [2], a-t-il voulu frustrer celui-ci du bénéfice de sa découverte, et se réserver pour lui seul le mérite et la gloire d'être le premier à révéler au public savant cette nouvelle conquête de l'épigraphie romaine ? C'est là une question délicate et qu'il ne nous appartient pas de trancher. On conçoit néanmoins que Sir Ramsay n'ait pas vu sans amertume un collaborateur de la dernière heure le devancer dans l'édition du texte, et le déposséder d'un bien dont il pouvait à bon droit se considérer comme l'inventeur. Et ceci explique le caractère de polémique personnelle pris par l'exposé de MM. Ramsay et von Premerstein, et les critiques violentes qu'ils ont dirigées contre le travail de M. Robinson : il s'agissait d'une revanche à prendre, et d'une leçon à donner.

Laissant de côté cet aspect de la question, encore qu'il y ait là un problème d'ordre à la fois moral, pratique et juridique qui n'est pas sans intérêt, il nous faut seulement nous réjouir de ce que le travail de MM. W. Ramsay et v. Premerstein complète, rectifie, et améliore sur plus d'un point l'édition de M. Robinson. Les lectures sont plus sûres ; les fragments mieux utilisés et mieux ordonnés. De nombreuses planches reproduisent les fragments dans l'ordre où ils ont été assemblés ; en outre, un fac-similé les replace dans le texte complet, tel que le fournit le monument d'Ancyre.

Toutes les questions que pose la restitution de l'inscription sont examinées dans un commentaire critique de plus de 70 pages ; la forme et la dimension des lettres, la nature du monument qui portait l'inscription sont étudiées avec soin. Tous les moyens de contrôle sont ainsi mis à la disposition du lecteur, et l'on ne peut que louer l'ingéniosité et l'inlassable patience des deux collaborateurs.

Ils méritent d'autant plus nos éloges que le champ qu'ils ont ainsi défriché ne pouvait donner qu'une maigre moisson. Comme ils le reconnaissent

---

1. « I am indebted...to Sir William Ramsay, who by agreement turned over to the University of Michigan all rights of publication and promised to place at our disposal all the material of every kind in his possession that might be useful. » (p. 1, n° 1.)

2. « Die Erörterung der Frage, ob und inwieweit Professor Robinson...berechtigt war, durch diese Veröffentlichung dem Entdecker und berufenen Herausgeber, dessen Absichten ihm zweifelsohne bekannt waren, zuvorzukommen, und wie dieses selbst Eingeweihten nicht ganz verständliche, unter Fachgenossen ungewöhnliche Vorgehen mit Billigung anderer beteiligter Faktoren zustande kommen konnte, würde zu viel Raum beanspruchen und den Leser kaum interessieren.» (Einl. p. 7.)

loyalement : « Ia, Zusammenhang und Inhalt dieser trauriger Fragmente wären ohne das Vorhandensein des Ancyr. für uns in der Hauptsache überhaupt nicht mehr zu ergründen. » Néanmoins, le texte mutilé fournit un appoint subsidiaire à la connaissance du Monument d'Ancyre. Les variantes qu'il présente ne sont pas non plus sans intérêt pour l'histoire de la langue : on relèvera soit des différences de graphie : tricensimum, ou sumum *Ant.* : trigensimum *Anc.*?; impensarum *Ant.* : inpensarum *Anc.*; conlegia *Ant* : collegia *Anc.*; inchoaui *Ant.* : incohaui *Anc.* ; soit des variations dans l'ordre des mots : post annos aliquod *Ant.* : aliquod post annos *Anc.*, appellatur Marcia *Ant.* : Marcia appellatur *Anc.*; positae Romae *Ant.* : Romae positae *Anc.*, etc. — Ces flottements, si menus qu'ils soient, ne sont pas négligeables parce qu'ils proviennent de copies sensiblement contemporaines d'un texte bien daté, d'une rédaction particulèrement soignée et qu'ils nous permettent de juger de l'indifférence de la langue pour certains ordres ou certaines graphies. Ils doivent en particulier nous recommander une particulière prudence dans études sur l'ordre des mots, et nous apprendre à nous défier de toute généralisation hâtive ou de conclusions trop absolues.

A. Ernout.

S. Aureli Augustini, Hipponiensis episcopi *De catechizandis rudibus* liber unus transl. with an Introduction and Commentary by Joseph Patrick Christopher ; The Catholic University of America, *Patristic Studies*, vol. VIII.

« De l'art des catéchèses à l'usage de ceux qui ignorent encore la doctrine chrétienne », tel est le sens du titre de l'opuscule que M. Christopher vient de traduire en anglais, et de commenter.

Je m'étonne un peu qu'il ait été choisir, alors que tant de traités de Saint Augustin attendent encore leur exégète, un ouvrage qui, en ces dernières années, a été édité deux fois (par Krüger et par Drews), commenté deux fois (par Fausset et par Hooke), traduit en anglais trois ou quatre fois. M. Christopher n'a fait, au surplus, aucune étude personnelle de la tradition manuscrite[1] : il serait pourtant fort intéressant de la connaître pour certains passages, par ex. chap. xvi, 25, là où, énumérant les différentes catégories d'histrions, de gladiateurs, etc. qui se disputent les suffrages du public, Augustin vient à parler des *sintae*, mot énigmatique que Georges n'a même pas recueilli dans son lexique. La bibliographie qui ouvre le volume est trop chargée. L'introduction offre de bons renseignements, mais pourquoi M. C. écrit-il p. 3 « this treatise is a manual for both the catechist *and the catechumen* » ?. C'est essentiellement un « livre du maître », nullement destiné à être mis entre les mains des catéchumènes.

Le principal intérêt de l'ouvrage de M. C. est dans le commentaire très copieux, trop copieux parfois[2]. M. C. est au courant des derniers travaux dont la langue latine chrétienne a été l'objet, et il a groupé là beau-

1. Son texte et celui de Krüger, sauf pour deux leçons où il a suivi les bénédictins.

2. Par ex. p. 146-148 la longue note sur l'*Itala*. Les notes de la p. 204 et de la p. 310 avaient leur place naturelle dans l'*Introduction*, p. 6-7, qui justement en cet endroit paraît décharnée. Par contre, p. 206, on attendrait quelques indications historiques sur l'usage de rester debout pendant le sermon.

coup de remarques utiles. Il serait peu équitable de ne pas lui exprimer une réelle gratitude pour cette partie de son travail, pour celle-là seulement [1].

Pierre de Labriolle.

Commandant Lefebvre des Noettes, *La force motrice animale à travers les âges* ; Paris, Berger-Levrault 1924 ; 132 pp. in-8 + 80 planches. Prix 20 fr.

L'auteur de ce livre a consacré une grande partie de sa vie à étudier une seule question : l'attelage des animaux (et surtout du cheval) aux différentes époques de l'humanité, les procédés employés, leur évolution, leur progrès. De cette question qui peut sembler à un premier examen accessoire et secondaire, il a montré avec une évidence lumineuse l'importance primordiale dans l'histoire de la civilisation. En outre, homme de cheval et technicien consommé, il a étudié avec une compétence introuvable chez les archéologues les diverses conceptions et modes de réalisation de l'attelage, leurs défauts, leurs faiblesses, leur rendement. Les chapitres sur la traction animale en Égypte, en Grèce, en Italie seront pour plus d'un érudit une révélation. Les 217 illustrations réparties sur 80 planches qui terminent le volume constituent un document iconographique supérieur à tout ce que nous possédions jusqu'à présent.

A. Ernout.

Antonio Cavallazzi, *La stele etrusca di Novilara al duce caduto in Battaglia*. in-4°, 16 p. Crudo et Cie., Torino ; *La cura della malaria, della cefalea, e della laringite nel piombo etrusco di Magliano*, in-16, 57 p. Bocca, Torino.

C'est au lendemain du Congrès étruscologique de Florence qu'il me faut rendre compte des fantaisies de M. Cavallazzi, qui, par un procédé étymologique dont on fera grâce au lecteur, a découvert dans la stèle de Novilara (qui n'a rien d'étrusque) une inscription commémorative d'un héros. La seconde étude est plus divertissante encore : Le fameux plomb de Magliano contiendrait des remèdes contre diverses maladies. Sans insister davantage, reconnaissons que, comme le diable porte sa pierre à Dieu, M. Cavallazzi aura eu du moins le mérite de fournir de bonnes reproductions photographiques de ces deux monuments.

E. Benveniste.

---

1. P. XIII, l'édition des Bénédictins serait datée plus exactement : 1679-1700 ; p. XVI, il y a eu deux fascicules de Koffmane ; p. XVIII, écrire *M.* Roger ; p. XIX, indiquer le recueil où Holl a inséré sa dissertation sur Augustin ; p. 6, écrire Tixeront ; p. 184 écrire Asslaer ; p. II, l'assertion que la principale différence entre les classiques et les écrivains chrétiens est que ceux-ci se seraient exprimés dans « the language of the common people », me paraît plus qu'aventureuse : ils *disent* qu'ils parlent ainsi, mais le font-ils ordinairement ? ; p. 16, le *minus quam mihi notus est* n'est pas rendu dans la plénitude de son sens ; p. 165, M. C. connaît un *de Oratore* de Caton l'Ancien, ce qui ne manquera pas de surprendre ; p. 175, il écrit trop hardiment « l'ancienne version latine de la Bible est rédigée en *sermo plebeius* » ; sur le mot *idiota*, p. 179, citer Th. Zahn, *Neue Kirchliche Zeitschrift*, 1899, p. 42-43 ; p. 246, les textes de Cicéron et de Sénèque qui sont cités n'ont pas un rapport direct avec la conception augustinienne des deux Cités.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Edwyn Bevan. *Sibyls and Seers*; 189 pp. in-8°; Londres, G. Allen et Unwin ltd. 1928 : prix 7 sh. 6.

H. Rabe. *Ioannes Sardianus Commentarium in Aphtonium*, xxxvi-306 pp. in-8°; Leipzig, Teubner, 1928; prix 12 mk.

A. B. Drachmann. *Scholia uetera in Pindari Carmina*; vol. III; xi-402 pp. in-8°; Leipzig, Teubner 1928., prix 12 mk.

R. Eisler. ΙΗΣΟΥΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΟΥ ΒΑΣΙΛΕΥΣΑΣ, Lief. 2/3; pp. 81-240, in-8°; Heidelberg, Winter.

F. Bölte, V. Ehrenberg, L. Ziehen, G. Lippold. *Sparta* (*Sonderabdr. aus Pauly-Wissowa Real-Encyclopädie d. class. Altertumsswiss.*), 1 vol., col. 1265-1528, gr. in-8°: Stuttgart, J. B. Metzlersche Verlagsbuchh., 1928.

M. Lenchantin de Gubernatis. *Il libro di Catullo Veronese, teste e commento*; lxiv-286 pp. in-8°; Turin. G. Chiantore 1928; prix 20 l.

Em. Ciaceri. *Storia della Magna Grecia*, vol. I, 2e éd.; xvi-401 pp. in-8°; Città di Castello, Soc. ed. di Dante Alighieri di « Albrighi Segati et Cie » 1928; prix 48 l.

J. Marouzeau *Dix années de bibliographie classique 1914-1924*; tome II, *Matières et disciplines*; 463-1282 pp. in-8°; Paris, Les Belles-Lettres 1928, prix 175 fr.

J. Marouzeau. *L'année philologique, Bibliographie critique et analytique de l'antiquité gréco-latine*; 1ere année (1927) 1924-1926; xv-370 pp. in-8°; Paris, Les Belles-Lettres, 1928.

« Ulisse » *Clan non è filius*; 15 pp. in-8°; Roma, *La Speranza*, 1928.

Eschine. Tome II, *Contre Ctésiphon, Lettres*. Texte établi et trad. par V. Martin et Guy de Budé; 159 pp. in-8°; Paris, Les Belles-Lettres; 1928.

Hérondas. *Mimes*, Texte établi par J. Arbuthnot Nairn et trad. par Louis Laloy; 115 pp. in-8°; Paris Les Belles-Lettres,, 1928.

Ovide. *Les Métamorphoses*; tome I, livre I-V; tome II, livres VI-X. Texte établi et traduit par G. Lafaye; xxxiv-147; et 146 pp. doubles in-8°; Paris, Les Belles-Lettres 1928.

Pline le Jeune, *Lettres*, tome III; livre VII-IX; texte établi et traduit par A. M. Guillemin; 142 p. doubles + un index de 144-190 p. in-8°, Les Belles-Lettres, 1928.

Ign. Errandonea, *Deianira uere* ΔΗΙ-ΑΝΕΙΡΑ; extr. de la Mnémosyne; LV, 2, avril 1927; 20 pp. in-8°.

[E. Benveniste] *Étrennes linguistiques offertes à Em. Benveniste*; 122 pp. in-8°; Paris, Geuthner 1928,

Eduard Fraenkel *Vergil und Cicero, Estr. d. Atti e Memorie della R. Acc. Virgiliana di Mantova*, N. S. vol. XIX-XX; 13 pp. in-8°; Modena, Soc. tipografica Modenese, 1928.

N. Geurts, *Het Huwelijk bij de Grieske en Romeinse Moralisten* X-184 pp. in-8°; Amsterdam A. J. Paris, 1928.

J. Kromayer et G. Veith, *Heerwesen und Kriegführung der Griechen und Römer* (Hdb. d. Altertumswissenschaft, 4e Abt. 3rT., IIr Bd); IX-649 pp. in-8°; Münich, C.H. Beck'sche Buchh., 1928; prix rel. 45 mk.

Ada Adler, *Suidae Lexicon*, Pars. I, XXX-549 pp. in-8°; Leipzig, Teubner. 1928; prix 36 mk.

Ph. Meylan, *L'étymologie du mot « parricide »*; 51 pp. in-8°; Lausanne, F. Rouge, 1928.

Mnemosyne, *Nova Series*, vol. LXI, pars III pp. 225-312; Leyde, E.J. Brill, 1928.

Papers and Monographs of the American Academy *in Rome*, vol. VI; LII-520 pp, in-8° + 5 planches; Rome, American Academy, 1928.

P. Jouguet, P. Collart, Jean Lesquier, *Papyrus grecs*, tome I, fasc. IV, 265-311 pp. in-4°, + 12 planches. Paris, Ernest Leroux, 1928.

Ett. di Ruggiero, *Dizionario epigrafico di Antichità Romane*, fasc. IV (Italia-Iudaea); in-4° pp. 97-128; Roma Soc. An. editrice Sapientia, 1928. prix 4 l.

Gunvor Sahlin, *César Chesneau du Marsais et son rôle dans l'évolution de la grammaire générale*; XVI-490 pp. in-8°; Paris, Les Presses Universitaires de France, 1928.

Václav Tille, *Mélanges publiés en l'honneur de M. le Président Václav Tille*; 271 pp. in-8°; Prague XII, Editions « Orbis «, 1928.

Duane Red Stuart, *Epochs of greek and roman Biography*; vii-270 pp. in-8°; Berkeley, University of California Press, 1928.

Friedr. Walsdorff, *Die antike Urteile über Platons Stil* (Kl. Philol. Stud. herausg. von Chr. Jensen, H. 1); 128 pp. in-8°; Leipzig, Harrassowitz 1927; prix 4 mk.

S. James Aloysius Stein, *Encomium of Saint Gregory on his brother Saint Basil*; xcvi-166 pp. in-8°; Washington, D.C. The Catholic University of America, Patristic Studies, vol. XVII; 1928. Prix $ 3.

A. Walde, *Vergleichendes Wörterbuch der idg. Sprachen, herausg. v.* J. Pokorny, I. B., 2e Lief.; in-8° pp. 163-338; Berlin et Leipzig, W. de Gruyter, 1927.

P. Faider, *De la Clémence*; Ie partie, Introduction et texte (Recueil de travaux publiés par la Fac. de philos. et Lettres de l'Univ. de Gand, 60e fasc.); 99 pp. in-8°; Gand, Van Rysselberghe et Rombaut; Paris, Ed. Champion, 1928.

H.C. Elmer, *Latin Grammar*, xx-327 pp. in-8°; New-York, The Macmillan Company, 1928.

H.C. Elmer, *Is there need of another Latin Grammar* (Repr. fr. The Clas. Weekly, Déc. 6, 13, 1926); 40 pp. in-8°

Ch. H. Skalet, *Ancient Sicyon, with a Prosopographia Sycionia*, (The John Hopkins University Studies in Archaeology, 3); 223 pp. in-8°. Baltimore, The John Hopkins Press., 1928; prix $ 2,50.

TABLE DES MATIÈRES

A. Bourgery. — La géographie dans Lucain 25
G. Cantacuzène. — Correction à une inscription de Lucanie 54
L. A. Constans. — Sur quelques passages des lettres de Caelius à Cicéron 200
B. Haussoullier. — Loi inédite d'Erythrées 191
P. d'Hérouville. — Une correction à l'Opus agriculturae de Palladius 52
P. de Labriolle. — Saint Augustin et Sénèque 47
P. de Labriolle. — Les arrivistes 50
L. Laurand. — Pages de l'histoire du cursus 41
L. Laurand. — De Amicitia. Le manuscrit Laurentianus, 45, 2 353
G. de Manteuffel. — Quelques notes sur le pap. oxy. XI, 1380 161
C. Maubert. — L'enfer de Silius Italicus 140, 216
P. Mazon. — Notes sur Hérondas 101
A. Meillet. — Remarques sur une nouvelle inscription locrienne ... 185
A. Oguse. — Inscription de Magnésie 313
Théod. Reinach. — ΚΥΝΟΥΧΟΣ 97
Ch. Saumagne. — Iter populo debetur 320
G. Seure. — Le roi Rhésos et le héros chasseur 106
T. Walek-Czernecki. — La chronologie de la première guerre de Macédoine 5

Notes et discussions.

P. Chantraine. — Émile Bourguet, Le dialecte laconien 168
A. Ernout. — A propos du livre de Ingrid Odelstierna De ui futurali ac finali gerundii et gerundiui latini obseruationes .. 57
M. Goguel. — Les théories de M. I. Lévy sur l'influence de la légende de Pythagore 239
P. Jouguet. — Helmut Berve, Das Alexanderreich auf prosopographischer Grundlage 361

Bulletin bibliographique.

Sist. M. A. Adams. — The latinity of the letters of S^t^ Ambrose (**A. Ernout**) 176
S. Ambrosii. — de Nabuthae col. Martin R. P. Mc. Guire (**A. Ernout**) 177
Apollonius de Rhodes. — Argonautica, l. III ed. MM. Gillies (**P. Collart**) 288
Sist M. R. Arts. — The Syntax of the confessions of St Augustin (**A. Ernout**) 176
Aulu Gelle. — Préface ed. P. Faider (**A. Ernout**) 93
S. Aureli Augustini. — De cathechizandis rudibus ed. J. P. Christopher (**P. de Labriolle**) 393
Fr. Back. — Körper u. Rythmus (**A. Ernout**) 291
M. G. P. Baker. — Sulla the Fortunate (**M. Isaac**) 390

J. Bayet. — I. Les origines de l'Hercule romain; II. Herclé (**M. Durry**)..... 389
Norman Baynes. — The Historia Augusta (**Jean Bayet**)..... 85
K. J. Beloch. — Griechische Geschichte t. IV. Die griech. Weltherrschaft, 2e Abt. (**G. Glotz**)..... 277
K.J. Beloch. — Römische Geschichte (**M. Besnier**)..... 86
H. Bernhard. — Der Styl des Apuleius v. Madaura (**A. Ernout**)..... 81
J. B. Bury. — S. A. Cook, F.E. Adcock, The Cambridge ancient history; vol. VI, Macedon. 401-301 (**G. Glotz**)..... 279
Id. — Vol I of Plates, prep. by C. T. Seltman (**G. Glotz**).. 280
René Cagnat. — En pays romain (**A. Ernout**)..... 387
A. Cavallazzi. — I. La stele etrusca di Novilara; II. La cura...nel piombo di Magliano (**E. Benveniste**)..... 394
César. — Commentaires t. III ed. A. Klotz (**A. Ernout**)..... 77
Cèsar. — Guerre des Gaules ed. L.A, Constans (**H. I. Marrou**)..... 78
Victor Chapot. — Le monde romain (**M. Besnier**)..... 83
M.P. Charlesworth. — Trade-routes and commerce of the Roman Empire (**M. Besnier**)..... 299
Em. Ciaceri. — Storia della Magna Grecia, t. 1 (**J. Bayet**)..... 282
Cicéron. — De imperio Cn. Pompei; in Catilinam or. IIII; ed. P. Reis (**A. Ernout**)..... 74
Cicéron. — De Signis, ed. H. Bornecque et G. Rabaud (**A. Ernout**).. 75
Michel Clerc. — Massalia (**L. A. Constans**)..... 303
P. Cloché. — La civilisation athénienne (**P. Jouguet**)..... 71
A.B. Cook. — Zeus (**A. Diès**)..... 271
Corpus Medicorum Latinorum t. IV; Antonii Musae de herba uettonica; Pseudo Apulei herbarius; Anonymi de taxone; Sexti Placidi liber medicinae... ed. Ern. Howald et Henr. E. Sigerist (**A. Ernout**) 177
P. Ducati et G.Q. Giglioli. — Arte etrusca (**A. Ernout**)..... 292
J. Wight Duff. — A. Literary history of Rome in the silver age (**A. Ernout**)..... 384
V. Ehrenberg. — Karthago (**P. Jouguet**)..... 387
Eschine. — Discours T. I, ed. V. Martin et Guy de Budé (**P. Collart**).. 67
P. Faider. — Répertoire des index et lexiques d'auteurs latins (**A. Ernout**)..... 179
Tenney Frank. — An economic history of Rome (**H. I. Marrou**)..... 180
A. Gercke et Ed. Norden. — Einleitung in die Altertumswissenschaft (**A. Ernout**)..... 276
Germania Romana. — Ein Bilderatlas (**A. Grenier**)..... 302
L.A. Heikel. — Commentationes philologicae in honorem I.A. Heikel (**A. Ernout**)..... 89
Hermann Hirt. — Indogermanische Grammatik, Teil III, Das Nomen; teil IV Doppelung, Zusammensetzung, Verbum (**A. Ernout**)..... 66, 375
Arthur S. Hunt. — The Oxyrhynchus Papyri XVII (**P. Collart**)..... 287
Isocrate. — De Pace and Philippus ed. M. L. W. Laistner (**P. Collart**) 288
K. Kerényi. — Die griech.-Orient. Romanliteratur in religionsgesch. Beleuchtung (**G. Seure**)..... 289
Heimann Knorringa. — Emporos (**M. G. Nicolau**)..... 72
P. Krueger. — Codex Theodosianus l.I-VIII (**A. Ernout**)..... 82
W. Lang. — Das Traumbuch des Synesius von Kyrene (**A. Puech**).. 68

L. Laurand. — Etude sur le style des discours de Cicéron (**P. d'Hérouville**)..... 74
Lefebvre des Noettes. — La force motrice animale à travers les âges (**A. Ernout**)..... 394
P. Lehmann. — Pseudo-antike Literatur des Mittelalters (**A. Ernout**). 180
W. M. Lindsay. — Palaeographia latina, part V (**Ch. Samaran**)..... 295
J. Ludvikovsky. — Le roman grec d'aventures (**P. Chantraine**)..... 379
B. Meinersmann. — Die lateinischen Wörter und Namen in den griechischen Papyri (**A. Ernout**),..... 179
H. J.-M. Milne. — Catalogue of the literary papyri in the British Museum (**P. Collart**)..... 378
W. Morel. — Fragmenta poetarum Latinorum (**A. Ernout**)..... 73
Nicomachus of Gerasa. — Introduction to arithmetic transl. by M. L. d'Ooge (**H. C. Puech** et **P. M. Schuhl**).. 380
W. A. Oldfather. — Contributions toward a bibliography of Epictetus (**A. Puech**)..... 290
Opuscula philologica (**P. Chantraine**)..... 71
Pline le Jeune. — Lettres, ed. A. M. Guillemin (**A. Ernout**)..... 89
W. M. Ramsay et A. V. Premerstein. — Monumentum Antiochenum (**A. Ernout**)
H. J. J. Rempe. — De Rheso Thracum heroe (**G. Seure**)..... 175
D. M. Robinson. — Roman Sculptures from Colonia Caesarea (**G. Seure**) 300
M. Rostovtzeff. — A History of the ancient world vol. I. The Orient and Greece (**P. Jouguet**); vol. II Rome (**A. Ernout**)..... 276, 385
J. Sautel. — Vaison dans l'antiquité (**H. L. Marrou**)..... 181
M. Schanz-Hosius Geschichte der römischen Literatur, t. I, 4e ed. (**A. Ernout**)..... 293
Fr. Schwenn. — Gebet und Opfer (**A. Puech**)..... 285
Scriptores-Historiae Augustae, ed. Ern. Hohl (**A. Ernout**)..... 93
Sénèque. — Dialogues t. IV, ed. R. Waltz (**A. Ernout**)..... 89
Sénèque. — Tragédies t. II ed. L. Herrmann (**A. Ernout**)..... 80
Th. Simenschy. — Le complément des verbes qui signifient « entendre » chez Homère (**P. Chantraine**)..... 377
E. A. Sonnenschein. — The soul of grammar (**P. Chantraine**)..... 374
F. Staehelin. — Die Schweiz in römischer Zeit (**A. Grenier**)..... 301
Er. Stolte. — Der faliskische Dialekt (**A. Ernout**)..... 293
Studi Etruschi, tome I (**A. Ernout**)..... 292
M. Sulzberger. — ΟΝΟΜΑ ΕΠΩΝΥΜΟΝ (**P. Chantraine**).....
H. Svoboda. — La démonologie de Michel Psellos (**P. Jouguet**)..... 291
Eug. Tæwbler. — Die Archaeologie des Thukydides (**G. Seure**)..... 288
Ragnar Ullmann. — La technique des discours dans Salluste, Tite Live et Tacite (**A. Ernout**),..... 386
P. Viereck. — Philadelpheia (**P. Collart**)..... 378
P. Viereck et Fr. Zucker. — Papyri Ostraka und Wachstafeln aus Philadelphia (**P. Collart**)..... 69
De Vreese. — Petron 39 und die Astrologie (**A. Ernout**)..... 78
A. Walde. — Vergleichendes Wörterbuch der idg. Sprachen, herg. von I. Pokorny, II B. 4e L., I B. 1e L. (**A. Ernout**).... 374
Sist. Agnes Clare Way. — The language and style of the letters of St Basil (**P. Chantraine**)..... 68

J. Weill. — Œuvres de Flavius Josèphe trad. en français, t. II, Antiquités judaïques, l. VI (**P. Chantraine**)..... 379
O. Weinreich. — Die Distichen des Catull (**A. Ernout**)..... 73
C. Weyman. — Beiträge z. Gesch. de christlichlateinischen Poesie (**P. de Labriolle**)..... 298

Le Gérant : C. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXVIII.

BIBL. LONDIN. UNIV.

BIBL. LONDIN UNIV.

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

TROISIÈME SÉRIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

P. JOUGUET ET A. ERNOUT

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
DIRECTEURS D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

ANNÉE ET TOME I (53e DE LA COLLECTION)

1re Livraison (Janvier 1927)

SOMMAIRE

Note de la Direction, p. 5. — Ch. Dubois. *L'olivier et l'huile d'olive dans l'ancienne Égypte*, p. 7. — Ch. Saumagne. *Sur la loi agraire de 643/111. Essai de restitution des lignes 19 et 20*, p. 50. — d'Hérouville. *Une formule cicéronienne qui a fait fortune*, p. 81. — *Notes et Discussions*, p. 84. — *Bulletin Bibliographique*, p. 90.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1927

TOUS DROITS RÉSERVÉS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE — PARIS-7e.

Registre du Commerce.
Seine. N° 184-434.

Chèques postaux :
PARIS N° 734.94

EXTRAIT DU CATALOGUE GÉNÉRAL (NOUVEAUX PRIX)

Les ouvrages ci-dessous sont expédiés franco dans tous les pays de l'Union Postale contre reçu en mandat-poste ou valeur à vue sur Paris de leur montant augmenté de 10 °/o pour frais de port et d'emballage.

ΑΙΣΧΙΝΟΥ περὶ τῆς παραπρεσβείας, Eschine, discours sur l'ambassade. Texte grec publié avec une introduction et un commentaire, par J.-M. Julien et H.-L. DE PERÉRA, sous la direction de Am. HAUVETTE. 1902. In-8..... **7 fr. 50**

Anglade, J., Grammaire de l'ancien Provençal ou ancienne Langue d'Oc : Phonétique et morphologie. 1920. In-12, cartonné..... **20 fr. »**

Antoine, F., Manuel d'orthographe latine, d'après le Manuel de W. BRAMBACH, traduit, augmenté de notes et d'explications. 1881. In-12..... **6 fr. »**

Arnould, L., Méthode pratique de thème grec. 1892. In-12..... **4 fr. »**

Audouin, E., Étude sommaire des dialectes grecs littéraires (autres que l'Attique) : homérique, nouvel-ionien, dorien, éolien, avec une préface par O. RIEMANN. 1891. In-12, cartonné..... **12 fr. »**

Bally, Ch., Traité de stylistique française. 2e éd. 1919-21. 2 vol. In-8. cart. **75 fr. »**

Berger, E., Stylistique latine, traduite de l'allemand et remaniée par M. BONNET et F. GACHE. 4e édition revue et augmentée. 1913. In-12, cartonné..... **12 fr. »**

Besnier, M., Lexique de géographie ancienne, avec une préface de R. CAGNAT. 1914. In-12, cartonné..... **30 fr. »**

Boisacq, E., Dictionnaire étymologique de langue grecque étudiée dans ses rapports avec les autres langues indo-européennes, 2e éd. 1923. In-8, cartonné.. **210 fr. »**

Bonnet, M., La Philologie classique. Six conférences sur l'objet et la méthode des études supérieures relatives à l'antiquité grecque et romaine. 1892. In-8. Prix..... **7 fr. 50**

Bourciez, E., Précis historique de phonétique française, 6e édition revue et corrigée. 1926. In-12, cartonné..... **15 fr. »**

— Eléments de Linguistique romane, 2e éd. refondue et compl. 1923. In-8. **30 fr. »**

Brugmann, K., Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes, d'après le précis de grammaire comparée de K. BRUGMANN et B. DELBRUECK, traduit par J. BLOCH, A. CUNY et A. ERNOUT, sous la direction de A. MEILLET et R. GAUTHIOT. 1905. In-8 avec 4 tableaux..... **40 fr. »**

Cart, L. W., Précis d'histoire de la littérature allemande, avec notes bibliographiques et tableaux synchroniques. 1898. In-12, cartonné..... **12 fr. »**

Chevaldin, L. E., La Grammaire appliquée ou série synoptique de thèmes grecs et latins sur un chapitre de Montesquieu, avec une introduction théorique et un appendice contenant des Conseils pour les versions grecque et latine. 1897. In-12, cartonné..... **10 fr. »**

Ciceronis, M. T., ad Quintum fratrem epistola prima. Texte latin publié avec un commentaire critique et explicatif et une introduction par F. ANTOINE. 1888. In-8..... **7 fr. 50**

— in M. Antonium Oratio Philippica prima. Texte latin publié avec apparat critique, introduction bibliographique et historique et commentaire explicatif, par H. DE LA VILLE DE MIRMONT. 1902. In-8..... **7 fr. 50**

Cucuel, C., Éléments de paléographie grecque d'après la « Griechische Paläographie » de V. GARDTHAUSEN. 1891. In-12, avec 2 planches, cartonné..... **12 fr. »**

Devillard, E., Chrestomathie de l'ancien français (IXe-XVe siècles). Texte, traduction et glossaire. 1887. In-12, cartonné..... **12 fr. »**

Dottin, G., Les Anciens Peuples de l'Europe. 1916. In-8, cartonné..... **20 fr. »**

— La Langue Gauloise : Grammaire, texte et glossaire. 1920. In-8, cart. **20 fr. »**

Ernout, A., Morphologie historique du latin, avec un avant-propos par A. MEILLET. Nouvelle Édition. 1927. In-12, cartonné..... **20 fr. »**

— Recueil de textes latins archaïques. 1916. In-8..... **10 fr. »**

Gache, F. et **H. Dumény**, Petit Manuel d'archéologie grecque, d'après J.-P. MAHAFFY. 1887. In-12, cartonné..... **6 fr. »**

— et **J.-S. Piquet**, Cicéron et ses ennemis littéraires, ou le Brutus, l'Orator et le De optimo genere oratorum, traduit d'une préface de O. JAHN et suivi du texte annoté du *De optimo genere oratorum*. 1886. In-8..... **6 fr. »**

Goyau, G., Chronologie de l'empire romain publiée sous la direction de R. CAGNAT. 1891. In-12, cartonné..... **20 fr. »**

Extrait du catalogue général (nouveaux prix) Suite :

Haenny, L., Nouvelle Grammaire latine rédigée sur un plan nouveau. 1889. In-12, cartonné ..... **12** fr. »

Homo, L., Lexique de topographie romaine, avec une introduction de R. Cagnat. 1900. In-12, avec un plan général colorié de l'ancienne Rome et 6 plans de détail. Cartonné ..... **25** fr. »

Juvenalis, D. J., Satira septima. Texte latin publié avec un commentaire critique, explicatif et historique, par J. A. Hild. 1890. In-8 ..... **7** fr. **50**

Lindsay, W.-M., Introduction à la critique des textes latins basée sur le texte de Plaute, traduit par J. P. Waltzing. 1898. In-12, cartonné ..... **10** fr. »

Lucani, M.-A., De bello civili liber primus. Texte latin publié avec un apparat critique, commentaire et introduction, par P. Lejay. 1894. In-8 ..... **7** fr. **50**

Lucreti Cari, T. De rerum natura. *Lucrèce*, de la nature. Livre IV. Introduction, texte, traduction et notes, par A. Ernout. 1916. In-8 ..... **7** fr. **50**

Macé, A., La Prononciation du latin. 1911. In-12, cartonné ..... **6** fr. »

Marouzeau, J., Conseils pratiques pour la traduction du latin. 1914. In-12. **4** fr. »

Masqueray, P., Bibliographie pratique de la littérature grecque, des origines à la fin de la période romaine. 1914. In-8 ..... **10** fr. »

Meissner, C., Phraséologie latine, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités et d'une liste de proverbes latins, par C. Pascal, 5^e édition. 1911. In-12, cartonné ..... **15** fr. »

Navarre, O., Dionysos. Étude sur l'organisation matérielle du théâtre athénien. 1895. In-8, avec 2 planches en chromo, frontispice et 22 figures dans le texte. Prix ..... **10** fr. »

Nolhac, P. de., Érasme en Italie. Étude sur un épisode de la Renaissance, accompagnée de 12 lettres inédites d'*Erasme*. Nouvelle édition avec additions et fac-similé. 1898. In-8 ..... **7** fr. **50**

Parmentier, J., A short History of the English Language and Literature for the use of French Students. 1887. In-12, cartonné ..... **12** fr. »

Pascal, C., Etude sur l'armée grecque pour servir à l'explication des ouvrages historiques de *Xénophon*, d'après F. Volbrecht et H. Kœchly. 1886. In-12, avec 3 planches et 20 figures dans le texte. Cartonné ..... **10** fr. »

Perret, L., Les inscriptions romaines : Bibliographie pratique, avec une préface de R. Cagnat. 1924. In-12 ..... **4** fr. »

Plauti, T. M., Aulularia. Texte latin publié d'après les travaux les plus récents, avec commentaire critique et explicatif et une introduction par A. Blanchard. 1888. In-8 ..... **7** fr. **50**

Plessis, F., La Poésie latine de Livius Andronicus à Rutilius Namatianus. 1909. In-8 ..... **30** fr. »

Quintiliani, M. F., Institutionis oratoriæ liber decimus. Texte latin publié avec un commentaire explicatif, par J. A. Hild. 1885. In-8 ..... **7** fr. **50**

Recueil Milliet : Textes grecs et latins relatifs à l'histoire de la peinture ancienne publiés, traduits et commentés sous le patronage de l'Association des Etudes grecques, par A. Reinach. Tome I. 1921. In-8 ..... **40** fr. »

Riemann, O., Syntaxe latine d'après les principes de la grammaire historique. 7^e édition revue, par A. Ernout. 1927. In-12, cartonné ..... **30** fr. »

Schiller, H., Mètres lyriques d'Horace d'après les résultats de la métrique moderne, traduit par O. Riemann. 1883. In-12, cartonné ..... **6** fr. »

Terenti Afri, P., Adelphoe. Texte latin publié avec un commentaire explicatif et critique, par F. Plessis. 1884. In-8 ..... **7** fr. **50**

— Hecyra. Texte latin publié avec un commentaire explicatif et critique, par P. Thomas. 1887. In-8 ..... **7** fr. **50**

Vars, J., L'Art Nautique dans l'Antiquité et spécialement en Grèce. 1887. In-12, avec planches et 56 illustrations, cartonné ..... **12** fr. »

Vendryes, J., Traité d'accentuation grecque. 1904. In-12, cartonné ..... **12** fr. »

Viot, E., Traité élémentaire d'accentuation latine, suivi d'un questionnaire à l'usage des classes. 4^e édition publiée par les soins de P. Viollet. 1888. In-12, cartonné ..... **4** fr. »

Weise, F. O., Les Caractères de la Langue latine, traduit par F. Antoine. 1896. In-12, cartonné ..... **12** fr. »

Wex, J., Métrologie grecque et romaine, traduit par P. Monet, avec préface par H. Goelzer. 1886. In-12, cartonné ..... **10** fr. »

Librairie C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, PARIS, VII^e^.
Chèques Postaux Paris 734.94 — R. C. Seine 184.434

Viennent de paraître :

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

XI

SYNTAXE LATINE

D'APRÈS LES PRINCIPES DE LA GRAMMAIRE HISTORIQUE

Par O. RIEMANN

Septième Édition revue par **A. ERNOUT**, Professeur à la Sorbonne
Directeur d'Études à l'École pratique des Hautes Études

Volume in-12 de XVI + 700 pages, cart. pleine toile (**30** fr. + Major. 20%). **36** fr.

XXXII

MORPHOLOGIE HISTORIQUE DU LATIN

Par A. ERNOUT
Professeur à la Sorbonne et à l'École des Hautes Études

AVEC UN AVANT-PROPOS PAR

A. MEILLET
Professeur au Collège de France — Membre de l'Institut
Président de l'École des Hautes-Études

Nouvelle édition revue et corrigée

Volume in-12 de XIV + 404 pages, cart. pleine toile (**20** fr. + Major. 20%). **24** fr.

Seconde Série, III

PRÉCIS HISTORIQUE DE PHONÉTIQUE FRANÇAISE

Par Édouard BOURCIEZ
Professeur à l'Université de Bordeaux

Sixième édition revue et corrigée

Volume in-12 de XL + 319 pages, cart. pleine toile (**15** fr. + Major. 20%). **18** fr.

R. FOULCHÉ-DELBOSC et L. BARRAU-DIHIGO

MANUEL DE L'HISPANISANT

TOME II (Collections)

Volume in-8° de XI + 447 pages. Net..... **40** fr.
Paru précédemment : TOME I (Répertoires). Net..... **40** fr.

M^me^ D'AULNOY

RELATION DU VOYAGE D'ESPAGNE

Avec une introduction et des notes par **R. Foulché-Delbosc**

Volume in-8° de 750 pages, avec portrait. Net..... **40** fr.

LA TRIPOLITAINE ET LE SAHARA AU III^e^ SIÈCLE DE NOTRE ÈRE

Par S. GSELL

Volume in-4° (**1** fr. **50** + Majoration 400 %)..... **7** fr. **50**

LA SCIENCE DU MOT

TRAITÉ DE SÉMANTIQUE

Par A. CARNOY
Professeur à l'Université de Louvain

Volume in-8° de VII + 426 pages. Net..... **50** fr.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXVII.